

281
TER

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 456

TERTULLIEN
CONTRE MARCION

TOME IV
(LIVRE IV)

TEXTE CRITIQUE

par

Claudio MORESCHINI

Professeur à l'Université de Pise

*INTRODUCTION, TRADUCTION
ET COMMENTAIRE*

par

René BRAUN

Professeur honoraire à l'Université de Nice



LES ÉDITIONS DU CERF, 29 Bd Latour-Maubourg, Paris 7^e
2001

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des « Sources Chrétiennes »
(UMR 5035 du Centre National de la Recherche Scientifique)*

© Les Éditions du Cerf, 2001
ISBN : 2-204-06585-4
ISSN : 0750-1978

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

Œuvres de Tertullien

<i>An.</i>	De anima
<i>Ap.</i>	Apologeticum
<i>Bapt.</i>	De baptismo
<i>Carn.</i>	De carne Christi
<i>Cor.</i>	De corona
<i>Cult.</i>	De cultu feminarum
<i>Exh.</i>	De exhortatione castitatis
<i>Fug.</i>	De fuga in persecutione
<i>Herm.</i>	Aduersus Hermogenem
<i>Id.</i>	De idololatria
<i>Iei.</i>	De ieiunio
<i>Iud.</i>	Aduersus Iudaeos
<i>Marc.</i>	Aduersus Marcionem
<i>Mart.</i>	Ad martyras
<i>Mon.</i>	De monogamia
<i>Nat.</i>	Ad nationes
<i>Or.</i>	De oratione
<i>Paen.</i>	De paenitentia
<i>Pal.</i>	De pallio
<i>Pat.</i>	De patientia
<i>Praes.</i>	De praescriptionibus haereticorum
<i>Prax.</i>	Aduersus Praxean
<i>Pud.</i>	De pudicitia
<i>Res.</i>	De resurrectione mortuorum
<i>Scap.</i>	Ad Scapulam
<i>Scor.</i>	Scorpiace
<i>Spec.</i>	De spectaculis
<i>Test.</i>	De testimonio animae

Val.	Aduersus Valentinianos
Virg.	De uirginibus uelandis
Vx.	Ad uxorem

Divers

AFLNice	<i>Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice</i> , Nice.
ASNP	<i>Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa, Cl. di Lettere e filosofia</i> , Pise.
BA	<i>La Bible d'Alexandrie</i> , Paris.
BAGB	<i>Bulletin de l'Association G. Budé</i> , Paris.
BJ	<i>La Bible de Jérusalem</i> , Paris 1973.
CC	<i>Corpus Christianorum, Series Latina</i> , Turnhout.
CSEL	<i>Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum</i> , Vienne.
Dhorme	<i>La Bible (Bibliothèque de la Pléiade)</i> , t. 1-2, Paris 1956-1959.
JbAC	<i>Jahrbuch für Antike und Christentum</i> , Münster.
JThS	<i>Journal of Theological Studies</i> , Oxford.
PW	<i>Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft</i> , Stuttgart.
RAC	<i>Reallexicon für Antike und Christentum</i> , Stuttgart.
REAug	<i>Revue des Études Augustiniennes</i> , Paris.
REL	<i>Revue des Études latines</i> , Paris.
RSLR	<i>Rivista di Storia e letteratura religiosa</i> , Florence.
RSR	<i>Revue des Sciences Religieuses</i> , Strasbourg.
SAWW	<i>Sitzungsberichte der Österreichischen Akademie der Wissenschaft in Wien, Philos.-Hist. Klasse</i> , Munich.
SC	<i>Sources Chrétiennes</i> , Paris.
TLL	<i>Thesaurus Linguae Latinae</i> , Munich.
TOB	<i>Traduction Œcuménique de la Bible, Ancien Testament</i> , Paris 1975.
TU	<i>Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur</i> , Leipzig.
VChr	<i>Vigiliae Christianae</i> , Amsterdam.
VetChr	<i>Vetera Christianorum</i> , Bari.
WS	<i>Wiener Studien</i> , Vienne.
ZKG	<i>Zeitschrift für Kirchengeschichte</i> , Stuttgart.

BIBLIOGRAPHIE

Éditions et traductions

- QSF. *Tertulliani Opera*. Ex recensione A. Kroymann. Pars 3 (CSEL 47), Vienne 1906, p. 422 s. Repris dans CCL 1, 1954, p. 544 s.
- Tertulliani Aduersus Marcionem*. Edidit C. MORESCHINI (*Testi e documenti per lo studio dell'antichità* 35), Milan 1971.
- Opere scelte di Quinto Settimo Florente Tertulliano*. A cura di C. MORESCHINI (*Classici UTET*), Turin 1974, p. 459 s. (= MORESCHINI, *Trad.*).
- TERTULLIAN, *Aduersus Marcionem*. Edited and translated by E. EVANS. Books IV-V (*Oxford Early Christian Texts*), Oxford 1972.

Traductions anciennes

- Œuvres de Tertullien traduites en français* par M. DE GENOUDE, t. 1, Paris 1852, p. 150-301.
- The five books of Quintus Septimus Florens Tertullianus against Marcion translated by P. HOLMES* (*Ante-Nicene Christian Library* 7), Edimburg 1868.
- Tertullians sämtliche Schriften aus dem Lateinischen übersetzt von H. KELLNER*, Cologne 1882, t. 2, p. 255-265 (les six premiers chapitres).

Critique textuelle

- MORESCHINI C., « Prolegomena ad una nuova edizione dell' *Aduersus Marcionem* di Tertulliano », *ASNP* 35, 1966, p. 293-308; 36, 1967, p. 93-102 et p. 236-244 (= MORESCHINI, « Prolegomena »).

- , « Osservazioni sul testo dell'*Aduersus Marcionem* di Tertulliano », *ASNP* 39, 1970, p. 1-25 (= MORESCHINI, « Osservazioni »).
- , « Per una nuova lettura dell'*Aduersus Marcionem* di Tertulliano », *Studi Classici e Orientali* 23, 1974, p. 60-69 (= MORESCHINI, « Per una nuova lettura »).
- TRÄNKLE H., *Compte rendu des éditions MORESCHINI et EVANS dans Gnomon* 46, 1974, p. 166-174 (= TRÄNKLE).
- WASZINK J.H., « Varia critica et exegetica », *Mnemosyne* 1943, p. 72-74.

Travaux sur Marcion et sur le *Contre Marcion* de Tertullien

- BLACKMAN E.C., *Marcion and his influence*, Londres 1948 (= BLACKMAN).
- BOSSHARDT E., *Essai sur l'originalité et la probité de Tertullien dans son traité contre Marcion* (Thèse de Lettres de l'Université de Fribourg en Suisse), Florence 1921 (= BOSSHARDT, *Essai*).
- HARNACK A. VON, *Marcion. Das Evangelium vom fremden Gott* (TU 45), Leipzig 1924², réimpr. Darmstadt 1996 (= HARNACK).
- MORESCHINI C., « Temi e motivi della polemica antimarcionite di Tertulliano », *Studi classici e orientali* 17, 1968, p. 149-186 (= MORESCHINI, « Temi e motivi »).
- NOVELLI E., « Marcion, Tertullien et le lépreux », *Nomen Latinum. Mélanges ... André Schneider*, Genève 1997 (Université de Neuchâtel. Recueil de travaux publiés par la Faculté des Lettres, fasc. 44), p. 171-180.
- QUISPÉL G., *De Bronnen van Tertullianus' Aduersus Marcionem*, Leiden 1943 (= QUISPÉL, *Bronnen*).

Autres travaux

- Nous donnons ici la liste des travaux les plus souvent cités dans l'Introduction et le Commentaire.
- ALÈS A. D', *La théologie de Tertullien*, Paris 1905.

- ANDRÉ J., *Étude sur les termes de couleur dans la langue latine*, Paris 1949 (= ANDRÉ, *Termes de couleur*).
- ARCHAMBAULT G., Édition de JUSTIN, *Dialogue avec Tryphon*, t. 1-2, Paris 1909 (= ARCHAMBAULT, *Éd. Dial.*).
- BARNES T.D., *Tertullian*, Oxford 1971, 1985².
- La Bible d'Alexandrie*. 1. *La Genèse*, par M. HARL, Paris 1986. 2. *L'Exode* par A. LE BOULLUEC et P. SANDEVOIR, Paris 1989. 3. *Le Lévitique*, par P. HARLÉ et D. PRALON, Paris 1988. 4. *Les Nombres*, par G. DORIVAL, Paris 1994. 5. *Le Deutéronome*, par C. DOGNIEZ et M. HARL, Paris 1992. 9. 1. *Premier livre des Règnes*, par B. GRILLET et M. LESTIENNE, Paris 1997.
- Biblia Patristica. Index des citations et allusions bibliques dans la littérature patristique*. I. Des origines à Clément d'Alexandrie et Tertullien, Paris 1975; II. Le troisième siècle (Origène excepté), Paris 1977 (= *Bibl. Patr.* I, II).
- BRAUN R., *Deus Christianorum. Recherches sur le vocabulaire doctrinal de Tertullien*, Paris 1977² (= *Deus Christ.*).
- , « Chronologica Tertulliana. Le De carne Christi et le De idolatria », *AFLNice* 21, 1974, p. 271-281.
- , « Le témoignage des Psaumes dans la polémique antimarcionite de Tertullien », *Augustinianum* 22, 1982, p. 149-163 (= « Le témoignage des Psaumes »).
- , *Approches de Tertullien*, Paris 1992 (= *Approches de Tertullien*).
- , « Tertullien et le renouvellement du latin », *Les Pères de l'Église au XX^e siècle*, Paris 1997, p. 265-274.
- BULHART V., *Tertullian-Studien*, SAWW 231/5, Vienne 1957, p. 5-56.
- , « De sermone Tertulliani », dans *Terulliani opera*, Pars IV (CSEL 76), Vienne 1957, p. IX-LVI (= BULHART, CSEL 76).
- CANTALAMESSA R., *La cristologia di Tertulliano*, Fribourg 1962.
- DANIÉLOU J., (*Histoire des origines chrétiennes avant Nicée. III. Les origines du christianisme latin*, Paris 1978 (= DANIÉLOU, *Origines du christianisme latin*)).
- , *Sacramentum futuri*, Paris 1950.
- , *Études d'exégèse judéo-chrétienne*, Paris 1966.
- DEKKERS E., *Tertullianus en de Geschiedenis der Liturgie*, Bruxelles-Amsterdam 1947 (= DEKKERS, *Tertullianus*).
- DREYER O., *Untersuchungen zum Begriff des Gottgeziemenden in der Antike (Spudasmata 24)*, Hildesheim-New York 1970.

- FREDOUILLE J.-C., *Tertullien et la conversion de la culture antique*, Paris 1972 (= FREDOUILLE, *Conversion*).
- , édition de TERTULLIEN, *Contre les Valentiniens* (SC 280-281), Paris 1980.
- HOPPE H., *Beiträge zur Sprache und Kritik Tertullians*, Lund 1932 (= HOPPE, *Beiträge*).
- , *Syntax und Stil des Tertullian*, Leipzig 1903 (= HOPPE, *SuS*, cité dans la traduction italienne de G. ALLEGRI, Brescia 1985).
- KNOX J., *Marcion and the New Testament*, Chicago 1942.
- LABRIOLLE P. DE, *La crise montaniste*, Paris 1913 (= LABRIOLLE, *Crise montaniste*).
- LEUMANN M., HOFMANN J.B. et SZANTYR A., *Lateinische Grammatik, 2. Band, Syntax und Stilistik*, Munich 1965 (= *LHS*).
- MAHÉ J.-P., édition de TERTULLIEN, *La chair du Christ* (SC 216-217), Paris 1975 (= MAHÉ, *Éd. Carn.*).
- , « Le traité perdu de Tertullien "Aduersus Apelleiacos" et la chronologie de sa triade antignostique », *REAug* 16, 1970, p. 3-24 (= MAHÉ, « *Traité perdu* »).
- MOINGT J., *Théologie trinitaire de Tertullien*, t. 1-4, Paris 1966-1969 (= MOINGT, *TTT*).
- MONCEAUX P., *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, t. 1. Tertullien et les origines*, Paris 1901 (= MONCEAUX, *HLAC* 1).
- MUNIER C., *L'Église dans l'Empire romain*, Paris 1979.
- O'MALLEY T.P., *Tertullian and the Bible* (*Latinitas Christianorum Primaeva* 21), Nimègue 1967 (= O'MALLEY, *Tert. and the Bible*).
- ORBE A., « En torno al modalismo di Marción », *Gregorianum* 71, 1990, p. 43-65.
- , « Marcionitica », *Augustinianum* 31, 1991, p. 195-244.
- OTTO A., *Die Sprichwörter und sprichwörtlichen Redensarten der Römer*, Leipzig 1890 (réimpr. Hildesheim 1962).
- PETITMENGIN P., « Recherches sur les citations d'Isaïe chez Tertullien », dans *Recherches sur l'histoire de la Bible latine* (Colloque... sous la direction de R. Gryson et P.M. Bogaert), *Cahiers de la Revue théologique de Louvain* 19, Louvain-la-Neuve 1987, p. 21-41 (= PETITMENGIN, « *Citations d'Isaïe* »).
- PRIGENT P., *Justin et l'Ancien Testament*, Paris 1964 (= PRIGENT, *Justin et l'A.T.*).

- , Édition de l'Épître de Barnabé (SC 172), Paris 1971 (= PRIGENT, *Éd. Barn.*).
- RAMBAUX C., *Tertullien face aux morales des trois premiers siècles*, Paris 1979.
- SAEFLUND G., *De pallio und die stilistische Entwicklung Tertullians*, Lund 1955.
- SCHMID U., *Marcion und sein Apostolos. Rekonstruktion und historische Einordnung der Marcionitischen Paulusbriefausgabe*, Berlin-New York 1995 (Arbeiten zur Neutestamentlichen Textforschung, Univ. Münster, Bd 25).
- SCHNEIDER A., Édition de *Le premier livre Ad nationes de Tertullien*, Institut suisse de Rome 1968 (= SCHNEIDER, *Éd. Nat.*).
- SIDER R.D., *Ancient Rhetoric and the Art of Tertullian*, Oxford 1971.
- TSUTSUI K., « Das Evangelium Marcion. Ein neuer Versuch der Textrekonstruktion », *Annual of the Japanese Biblical Institute* 18, 1992, p. 67-132 (= TSUTSUI).
- VAN DER GEEST J.E.L., *Le Christ et l'Ancien Testament chez Tertullien* (*Latinitas Christianorum Primaeva* 22), Nimègue 1972.
- VAN DER LOF L.J., « Tertullian and the continued Existence of Things and Beings », *REAug* 34, 1988, p. 14-24.
- WASZINK J.H., Édition de Q.S.F. TERTULLIANUS, *De anima*. With Introduction and Commentary, Amsterdam 1947 (= WASZINK, *Comm. An.*).
- , « Tertullians principles and methods of exegesis », dans *Early Christian Literatur and the classical intellectual Tradition* (Mélanges R.M. Grant), Paris 1979, p. 9-31.

AVANT-PROPOS

Voici la suite de cette édition du *Contre Marcion* dont le projet initial, quand je l'ai entreprise, dans la décennie 70, se limitait aux trois premiers livres : ils avaient leur unité, procédant de la refonte élargie d'une édition antérieure elle-même reprise et augmentée, et ils traitaient, en une structure élaborée, de trois grands axes de la doctrine marcionite : l'affirmation d'un dieu supérieur de toute bonté, la critique du dieu subalterne qu'est le Créateur, les conceptions christologiques. A ce moment-là, je n'aurais jamais osé espérer qu'un jour j'aborderais l'impressionnant massif des livres IV et V – mise en examen, dans une profusion de textes bibliques, des Écritures de Marcion. Mais la vie, les circonstances en ont décidé autrement. M'étant assuré le précieux concours de mon collègue Claudio Moreschini, et cela dès le tome 1 comme l'annonçait alors mon avant-propos, j'ai pu entrevoir cette perspective dès que fut achevée la première étape solitaire de mon travail. Il m'avait fallu quinze ans pour la parcourir, il ne m'en a pas fallu moins de cinq pour venir, secondé par mon confrère italien, à bout de ce long, de cet interminable livre IV sur l'évangile de l'hérétique. Quoique, au départ, et en un accord préalable, la répartition des tâches nous eût cantonnés, lui à la révision des manuscrits et à l'établissement du texte et de son apparat, moi à la traduction et au commentaire, il est vite devenu inévitable entre nous de procéder à des échanges sur les nombreux problèmes que nous posait le latin de l'auteur,

souvent difficile à bien saisir. Ces échanges répétés et fructueux ont fait que nous sommes véritablement parvenus à une édition « en commun ». Qu'il soit vivement remercié de son aide, sans laquelle je n'aurais pu entreprendre cette dernière étape de mon édition.

Il me faut exprimer aussi ma reconnaissance à Pierre Petitmengin qui a continué à me procurer, avec sa bonne grâce coutumière, des documents indispensables, et à mon étudiant, maintenant professeur agrégé, Jean-Philippe Llored, qui m'a apporté son concours inappréciable pour la correction des épreuves. Enfin un remerciement tout particulier de la part des deux coauteurs doit aller à Michel Lestienne, de l'Institut des Sources Chrétiennes, qui, outre la mise en pages dont il a assuré le délicat travail, a fait bénéficier ce volume, comme les précédents, d'une diligente et minutieuse relecture.

René Braun

INTRODUCTION AU LIVRE IV CONTRE MARCION

I. DATE

Après avoir publié, en une édition refondue, ses trois livres « Contre Marcion » (*Marc.* I-III), Tertullien passa à l'exécution du projet qu'il avait, semble-t-il, conçu lors de l'entreprise de cette refonte¹, et qu'il avait en tout cas annoncé dans la conclusion de son livre I : celui d'examiner les « Écritures » de l'hérétique². Ce qui n'était encore qu'un « espoir³ » va se concrétiser avec les livres IV et V qui portent respectivement sur l'évangile et sur l'*apostolicon* de Marcion. Mais cette réalisation a pris du temps et ces deux derniers livres de l'*opusculi series*⁴ se sont échelonnés eux-mêmes, à ce qu'il est vraisemblable de supposer, sur un espace de plusieurs années. Aucun indice pour une datation absolue ne nous est fourni par le texte : seule la datation relative peut être éclairée par quelques indications, notamment par des renvois à d'autres ouvrages antihérétiques composés dans cette période des années 208-212. Un travail

1. Voir *supra*, t. 1, p. 17.

2. Cf. I, 29, 9 ; t. 1, p. 246 : « scripturarum examinationem quibus Marcion utitur. »

3. Le texte de la note précédente se sert du verbe *sperare*.

4. Voir t. 1, p. 17 et n. 5.

antérieur auquel nous renvoyons le lecteur¹, nous a permis d'établir comme assuré que le livre IV de l'*Adversus Marcionem* a été publié avant le *De carne Christi* – dans la forme définitive que l'auteur a donnée à ce traité déjà écrit pour l'essentiel quelques années avant – et que le livre V, lui, est postérieur au *De resurrectione mortuorum*. Si d'autre part on tient compte du fait que sept renvois au futur livre IV se rencontrent dans le livre III – et nous en avons déduit que l'examen de l'évangile marcionite était déjà, lors de la publication de ce livre, très présent dans l'esprit de Tertullien et peut-être même en cours d'élaboration² –, on pourra admettre que quelques mois – ou au plus un an – auront suffi à la mise en forme de ce livre IV – et ce malgré sa longueur qui paraît de prime abord démesurée : elle est le quadruple de celle de chacun des trois livres précédents et elle dépasse largement celle des plus longs ouvrages de notre auteur³. Mais pour sa plus grande partie, ce livre IV se présente comme un recueil de textes scripturaires : textes marcionites auxquels Tertullien oppose des textes de l'Ancien Testament, au point que H. Kellner⁴ n'avait pas jugé bon de poursuivre sa traduction au-delà du ch. 6. Cette particularité, jointe à la simplicité de son plan, permet d'inférer que la réalisation du livre n'aura pas pris énormément

1. *Chronologica Tertulliana* (AFLNice 21, 1974, p. 271-278) repris dans *Approches de Tertullien*, Paris 1992, p. 85-92. Ce travail s'appuyait sur les conclusions de J. P. MAHÉ, dans son édition du *De carne Christi*, SC 216-217, p. 80-93.

2. Voir *supra*, t. 3, p. 9.

3. A titre indicatif, on compte, dans l'édition du CC, 118 pages pour *Marc. IV*, contre 33 pour *Marc. I*, 34 pour *Marc. II*, 33 pour *Marc. III* ; on en compte 63 pour *Marc. V*, 86 pour l'*Apologeticum*, 88 pour le *De anima*.

4. *Tertullians sämtliche Schriften*, Cologne 1882, t. 2, p. 265. Mais le jugement porté sur la suite de chapitres 7-43 (« mosaïque de passages bibliques qu'interrompt seulement à rares intervalles une courte discussion d'intérêt général ») est néanmoins excessif et injuste.

de temps à l'auteur. Dans ces conditions, et à titre d'hypothèse vraisemblable, il est possible de proposer 209-210 comme date de publication de *Marc. IV*.

II. ORGANISATION ET CONTENU

Après un prologue, constitué par le chapitre 1, où l'énoncé de l'objet du livre – la réfutation de l'évangile marcionite – (§ 1a) est suivi par une réponse expéditive et « prescriptive » aux *Antithèses* de l'hérétique¹, le livre s'organise selon un plan simple et, pourrait-on dire, linéaire : la phrase initiale du chapitre 2 l'esquisse avec une grande netteté en annonçant une démonstration préalable sur le caractère interpolé de cet évangile, qui servira d'appui à l'examen de ce texte pris dans son ordre de déroulement². De fait, l'ensemble des chapitres 2 à 5 fournit au lecteur cette *praestructio* dont le but est de démontrer que cet évangile sans nom d'auteur – en fait celui de Luc – utilisé et interpolé par Marcion est une œuvre de faussaire dénoncée à la fois par sa postériorité et par sa non appartenance à la tradition apostolique des Églises. La transition³ du chapitre 6 formule la méthode adoptée – s'en tenir aux passages conservés⁴ – et un principe à suivre – il ne doit rien y avoir de commun entre le Christ du Créateur et celui de l'« autre dieu »⁵ – et achemine ainsi à l'examen du texte dans sa suc-

1. « ...praescriptiue occurrere » (1, 2b) ; « <ad> Antithesis expeditam a nobis responsionem » (2, 1).

2. « ...transeo nunc ad euangelii ...adulterati demonstrationem, praestructuram ordinem quem aggredimur » (2, 1). Sur le terme technique *praestructio* auquel renvoie le verbe *praestructuere*, voir t. 1, p. 37 et n. 2.

3. « ...alium... inimus gradum » (6, 1).

4. « ...competentia... sententiae suae reseruauit. Haec conuenimus... » (6, 2).

5. « ...nostra praescriptio qua defigimus nihil Christo dei alterius commune esse debere cum Creatore » (6, 4).

cessivité (*ordo*). C'est ce développement qui va prendre maintenant tout le reste du livre, du chapitre 7 au chapitre 43. De la descente dans la synagogue de Capharnaüm (Lc 4, 31-32) jusqu'à la Résurrection (Lc 24, 37-43), Tertullien suit pas à pas le déroulement de la geste évangélique telle que la lui proposait le texte de Marcion : tantôt il le cite, tantôt – et plus souvent – il le résume, mais toujours il le commente sur tel ou tel point pour faire apparaître les contradictions et les incohérences de l'adversaire dans sa prétention à présenter Jésus-Christ comme totalement indépendant du Dieu des juifs et de l'Ancien Testament. Une courte conclusion (43, 9) souligne que l'évangile de l'hérétique ne manifeste pas d'autre Christ que celui du Créateur et elle se termine en ironisant sur la peine prise – et perdue – par Marcion dans son œuvre de faussaire.

Voici donc la structure du livre dans son ensemble :

Prologue (1)

- a) Objet du livre (1, 1a)
- b) Réponse expéditive aux *Antithèses* (1, 1b-11)

Démonstration préalable : « Un évangile adultéré » (2-5)

- a) « Un évangile sans nom d'auteur » (2, 1-3)
 - b) Postériorité de Luc, l'évangéliste choisi par Marcion (2, 4-3, 1)
 - c) Marcion prétend détenir l'évangile véritable (3, 2-5)
 - d) Produit d'une correction, cet évangile est postérieur (4, 1-5a)
 - e) Outrecuidance de l'hérétique (4, 5b)
 - f) Tradition apostolique et autorité des Églises détentrices des quatre évangiles (5, 1-7)
- Transition : principe à poser avant l'examen de l'évangile marcionite (6, 1-4)

Examen de l'évangile dans son déroulement (7, 1-43, 8)

Descente et enseignement dans la synagogue de Capharnaüm (Lc 4, 31-32)	7, 1-9a
Épisode du démoniaque (Lc 4, 33-35)	7, 9b-15
La prédication à Nazareth (Lc 4, 16-30)	8, 1-3
Imposition des mains aux malades (Lc 4, 40)	8, 4
Expulsion des démons (Lc 4, 41)	8, 5-8
Jésus dans le désert (Lc 4, 42-43)	8, 9-11
Il choisit des pêcheurs pour apôtres (Lc 5, 1-11)	9, 1-2
Guérison du lépreux (Lc 5, 12-14)	9, 3-15
Guérison du paralytique (Lc 5, 17-26)	10, 1-5
« Fils de l'homme » (Lc 5, 24)	10, 6-15
Recrutement du publicain et festin qui suit (Lc 5, 27-39)	11, 1-12
Le sabbat (Lc 6, 1-11)	12, 1-15
Le Christ des prophètes (Lc 6, 12-19)	13, 1-7
Les Béatitudes (Lc 6, 20-22)	14, 1-17
Les malédictions (Lc 6, 23-26)	15, 1-15
Amour des ennemis et oubli des offenses (Lc 6, 27-31)	16, 1-17
Générosité envers les débiteurs et divers autres points de la fin du discours (Lc 6, 34-49)	17, 1-14
Foi du centurion (Lc 7, 1-10)	18, 1
Résurrection du fils de la veuve (Lc 7, 11-17)	18, 2-3
« Scandale » de Jean et témoignage que lui rend le Christ (Lc 7, 18-30)	18, 4-8
Pécheresse repentie (Lc 7, 36-50)	18, 9
Disciples fortunées (Lc 8, 2-3)	19, 1
Paraboles et écoute de la Parole (Lc 8, 4-18)	19, 2-5
La mère et les frères de Jésus (Lc 8, 19-21)	19, 6-12
La tempête apaisée dans la traversée du lac (Lc 8, 22-25)	20, 1-3
Expulsion des démons nommés Légion (Lc 8, 26-39)	20, 4-7
Guérison de l'hémorroïsse (Lc 8, 42b-48)	20, 8-14
Mission des disciples et rumeurs sur Jésus autour d'Hérode (Lc 9, 1-8)	21, 1-2
Multiplication des pains (Lc 9, 10-17)	21, 3-5

Profession de Pierre et silence imposé par le Christ (Lc 9, 18-22)	21, 6-8
Perdre sa vie pour la sauver (Lc 9, 24)	21, 9-10a
Sentence du Christ contre qui rougit de lui (Lc 9, 26)	21, 10b-12
La Transfiguration : Moïse et Élie (Lc 9, 28-36)	22, 1-3
L'extase de Pierre (Lc 9, 33)	22, 4-6
Ancien Testament et Transfiguration :	
a) Préfigurations et préparations	22, 7-12a
b) Prophéties d'Habacuc et de Zacharie	22, 12b-13
c) Promesse à Moïse	22, 14-16
Épisode de l'enfant possédé : apostrophe du Christ (Lc 9, 41)	23, 1-3
Le Christ et les tout-petits : une antithèse de Marcion (Lc 9, 46-48)	23, 4-6
Autres comportements du Christ en accord avec le Créateur (Lc 9, 51-61)	23, 7-11
Mission des soixante-dix disciples (Lc 10, 1-19)	24, 1-12
La révélation aux tout petits (Lc 10, 21)	25, 1-6
Toutes choses remises au Fils : il révèle le Père (Lc 10, 22-24)	25, 7-14
Vie éternelle et vie de longue durée (Lc 10, 25-27)	25, 15-18
Enseignement du Christ sur la prière (Lc 11, 1-4)	26, 1-4
Qui demande reçoit (Lc 11, 5-13)	26, 5-10
Expulsion d'un démon (Lc 11, 14-22)	26, 11-12
Riposte du Christ à propos de sa mère (Lc 11, 27-28)	26, 13
« Incohérence » du Christ (Lc 11, 29.33.42s.)	27, 1
Contre les pharisiens (Lc 11, 37-43)	27, 2-5
Contre les docteurs de la Loi (Lc 11, 45-52)	27, 6-10
Hypocrisie des pharisiens (Lc 12, 1-3)	28, 1-2
Confesser le Christ sans défaillance (Lc 12, 4-12)	28, 3-8
Refus du Christ d'arbitrer un différend (Lc 12, 13-14)	28, 9-10
Le riche insensé (Lc 12, 15-21)	28, 11
N'avoir souci ni de la nourriture ni du vêtement (Lc 12, 22-31)	29, 1-5
Paraboles sur le retour du maître (Lc 12, 35-48)	29, 6-11
Feu et division apportés par le Christ (Lc 12, 49-52)	29, 12-14
Juger de ce qui est juste (Lc 12, 56-59)	29, 15-16

Guérison un jour de sabbat (Lc 13, 10-16)	30, 1a
Paraboles du grain de sénevé et du levain (Lc 13, 18-21)	30, 1b-3
Exclusion des impies (Lc 13, 25-28)	30, 4-6
Inviter qui ne peut rendre (Lc 14, 12-14)	31, 1
Parabole des invités qui se récusent et sont remplacés par d'autres (Lc 14, 16-24)	31, 2-8
La brebis et la drachme perdues (Lc 15, 4-11)	32, 1-2
Dieu et Mamôn (Lc 16, 1-13)	33, 1-5
Contre les pharisiens orgueilleux (Lc 16, 15)	33, 6
Jean terme de la Loi (Lc 16, 16-17)	33, 7-9
Mariage et divorce (Lc 16, 18)	34, 1-9
Le sein d'Abraham (Lc 16, 19-31)	34, 10-17
Avis aux disciples (Lc 17, 1-4)	35, 1-3
Guérison de dix lépreux (Lc 17, 11-19)	35, 4-11
La venue du royaume (Lc 17, 20-32)	35, 12-16
Paraboles sur la prière (Lc 18, 1-14)	36, 1-2
Jésus et le notable riche (Lc 18, 18-23)	36, 3-7
Jésus et l'aveugle de Jéricho (Lc 18, 35-43)	36, 8-14
Zachée (Lc 19, 1-10)	37, 1-3
Parabole des mines (Lc 19, 11-26)	37, 4
Jésus questionné sur son autorité (Lc 20, 1-8)	38, 1-2
Le tribut dû à César (Lc 20, 21-25)	38, 3
Question des sadducéens sur la résurrection (Lc 20, 27-40)	38, 4-9
Le Christ fils et Seigneur de David (Lc 20, 41-44)	38, 10
Discours eschatologique (Lc 21, 7-35) :	
1. Le nom de Christ propriété du Créateur (Lc 21, 8)	39, 1-2
2. Signes des temps et persécutions (Lc 21, 9-13)	39, 3-5
3. Assistance divine et endurance (Lc 21, 14-19)	39, 6-9a
4. Catastrophes cosmiques (Lc 21, 20-26)	39, 9b-10a
5. Venue du Fils de l'homme et de son royaume (Lc 21, 27-31)	39, 10b-12a
6. Catastrophes et promesses relèvent pareillement du Créateur	39, 12b-15
7. Confirmation par la parabole du figuier (Lc 21, 29-31)	39, 16-17
8. Disparition du monde et mise en garde des disciples (Lc 21, 32-35)	39, 18

Temple et mont des Oliviers (Lc 21, 37-38)	39, 19
Choix de Pâque pour la Passion (Lc 22,1.15)	40, 1
Livraison de Jésus pour de l'argent (Lc 22, 5)	40, 2
Pain et vin à la Cène (Lc 22, 19-20)	40, 3-6
Judas et Pierre (Lc 22, 22. 33-34.48)	41, 1-2
Jésus interrogé au Sanhédrin (Lc 22, 66-71)	41, 3-5
Devant Pilate et devant Hérode (Lc 23, 1-3.7-9)	42, 1-3
La crucifixion (Lc 23, 18-25. 32-34)	42, 4
Deuil de l'univers (Lc 23, 44-45)	42, 5
Jésus expire et est enseveli (Lc 23, 46. 50-54)	42, 6-8
La Résurrection :	
- Les saintes femmes au tombeau (Lc 23,55-24, 9)	43,1-2
- Incrédulité des disciples (Lc 24, 13-33)	43, 3-5
- Corps véritable du Ressuscité (Lc 24, 37-43)	43, 6-8
Conclusion	43, 9

Dans la présentation de notre édition, nous avons maintenu sans changement la distribution en quarante-trois chapitres telle qu'elle avait été établie au XVI^e siècle et qu'elle s'est imposée dans toute la tradition imprimée. Mais pour la commodité de la lecture, nous avons surajouté les sous-titres, correspondant aux textes évangéliques soumis à examen, dont ci-dessus a été dressée la liste.

III. SOURCES : LES ANTITHÈSES ET L'ÉVANGILE

Le livre IV n'est pas seulement la réfutation de l'évangile marcionite : il se propose, comme l'auteur l'indique précisément dans son introduction, de réfuter aussi les *Antithèses* « dans l'évangile et avec l'évangile au service duquel elles sont mises¹. » On admet généralement qu'une bonne partie

1. Cf. 1, 2. Sur les *Antithèses* déjà utilisées dans les trois livres précédents, voir t. 1, p. 39-40 et p. 305-307. Ici l'indication finale de 1, 1 : « afin de patronner ensuite (*exinde*) un évangile auquel il faudrait croire, aussi, dans le droit fil (*secundum*) des *Antithèses* », ainsi que celle de 6, 1

des interprétations de Marcion combattues par Tertullien dans le corps de son livre provient de cet ouvrage qui était destiné à rendre inéluctable la « séparation de la Loi et de l'Évangile¹ », ouvrage dont, plus que tout autre, le Carthaginois a souligné l'importance. Si une restitution exacte de ces *Antithèses* se révèle impossible, il semble bien néanmoins, comme l'admet Harnack², qu'elles comportaient, outre un parallèle de textes et de faits (*exempla*) mettant en opposition le Créateur et le Christ, des développements explicatifs et exégétiques qu'on peut qualifier de *argumentationes*³. Après la réponse globale qu'il lui donne, dans son chapitre 1, en rappelant que le dieu de l'Ancien Testament a lui-même annoncé la venue d'un ordre nouveau devant être celui de l'Évangile, Tertullien fera mention plusieurs fois de ce même ouvrage dans son examen du texte évangélique : ainsi à propos de la guérison du lépreux (Lc 5, 12-14), il réfute longuement une argumentation qui s'appuyait sur une « antithèse » avec le syrien Naaman guéri par Élisée⁴. On trouvera d'autres renvois, explicites ou implicites : quand il s'agit de la mission des disciples – opposés aux Hébreux quittant l'Égypte –, de la tendresse de Jésus à l'égard des petits – opposés au châtement qu'ils subissent dans l'histoire d'Élisée –, du divorce refusé par le Christ – et autorisé par Moïse –, de l'aveugle de Jéricho guéri par le même Christ alors que les aveugles ont été traités durement

(« *Antithesis praestruendo* »), apporte une confirmation sur la place et le rôle de l'ouvrage : il figurait en tête de l'*instrumentum* marcionite et il en orientait la lecture.

1. Cf. 1, 1 (« opus... ad separationem legis et euangelium coactum »).

2. *Marcion*, p. 80. Voir l'ensemble du chapitre (p. 74-92) et l'appendice V (p. 256ⁿ-313ⁿ).

3. En 9, 3, le verbe *argumentari* est utilisé pour désigner un développement (voir note suivante) où Marcion s'adresse à un « compagnon dans la misère et dans la haine » en qui HARNACK, p. 77, voit le dédicataire des *Antithèses*. Pour l'emploi d'*exempla*, voir 1, 10, et également II, 29, 2-3.

4. En 9, 6-7, à propos de 2 R 5, 9-18.

par David lors de la prise de Jérusalem¹. Notre polémiste a donc puisé largement, et souvent sans doute sans le préciser, dans les interprétations et les explications que contenait le seul écrit proprement personnel de Marcion. Mais l'utilisation de ce matériel n'implique pas de sa part une fidélité scrupuleuse : il a intégré ses emprunts à sa polémique, pour le fond comme pour la forme².

L'autre document qui sert de base à ce livre IV est l'évangile marcionite dont le précédent commandait et orientait l'interprétation. Selon les renseignements que fournit la partie préliminaire, Marcion avait fait choix, pour son entreprise de déjudaïsation, de l'évangile de Luc, ce dernier reflétant l'enseignement de Paul qu'il opposait aux autres apôtres (cf. 2, 4-5). Après l'avoir abondamment corrigé par des suppressions et des altérations de textes de façon à le mettre en accord avec son système (cf. 2, 4 ; 6, 2), il l'avait laissé sans titre, sans nom d'auteur (cf. 2, 3). Au moment d'en aborder l'examen suivi, Tertullien fixe sa méthode : il s'en tiendra aux textes que l'hérétique a conservés dans l'idée qu'ils sont favorables à sa doctrine³. Ainsi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de son silence devant les retranchements les plus significatifs pratiqués par Marcion : les premiers chapitres de Luc – généalogie, nativité, baptême et tentation au désert⁴ –, la parabole du fils prodigue au ch. 15, les derniers versets (48-

1. Cf. 24, 1-2 ; 23, 4 ; 34, 1-15 ; 36, 12-13 ; également 28, 9 (opposition Moïse/Christ).

2. Cas patent, en 24, 2, d'une « réécriture » par T. d'une « antithèse » marcionite.

3. « ...competentia sententiae suae reseruaui. Haec conueniemus, haec amplectemur ... » (6, 2). Principe rappelé en 34, 3, après utilisation d'un texte de Matthieu (évangile non reçu par Marcion).

4. En 7, 1, T. commence par la descente du Christ de Marcion dans la synagogue de Capharnaüm sans formuler aucune remarque. En *Carn.* 2, 1-2, il avait souligné, avec indignation, le retranchement par l'hérétique des « textes prouvant l'origine du Christ » (*originalia instrumenta Christi*).

53) du chapitre final¹. Dans la seule occasion où il reproche à son adversaire d'avoir supprimé un passage de Luc – il s'agit du verset 34b de *Luc* 23 sur les vêtements du Christ tirés au sort –, son témoignage est embarrassant parce qu'infirmer par celui, il est vrai plus tardif, d'Épiphané². Plusieurs fois aussi les textes dont le retranchement par Marcion est incriminé par Tertullien ne sont pas de Luc mais de Matthieu³ : notre polémiste, par une certaine imprécision de langage, veut-il dire que Marcion a « retranché » ces textes du fait qu'il a écarté de son *instrumentum* l'évangile de Matthieu ? Ou les a-t-il crus lucaniens par l'effet d'une erreur de souvenir ? Cette dernière explication n'est pas impossible. Quant aux altérations « tendancieuses » introduites par l'hérétique en supprimant un mot ou en modifiant le tour ou l'expression⁴, il n'en signale qu'un très petit nombre, celles qui intéressaient son dessein⁵. Le plus souvent il prend le texte de l'adversaire sans relever qu'il dif-

1. T. ne fait aucune observation en passant de Luc 15, 4-11 (ch. 32) à Luc 16 (ch. 33), ni non plus en arrêtant son commentaire à Luc 24, 47 (en 43, 9). Sur les omissions de Marcion (dont toutes d'ailleurs ne lui sont pas imputables, pouvant s'expliquer par une forme antérieure de *Luc*), voir HARNACK, p. 52-59, et BLACKMAN, p. 45-47 ; également J. KNOX, *Marcion and the New Testament*, Chicago 1942 ; et, à date plus récente, U. SCHMID, *Marcion und sein Apostolos*, Berlin 1995, qui réduit considérablement, du moins pour l'*apostolicon*, les audaces mutilatrices de Marcion.

2. En 42, 4, et n. 7 : la divergence peut s'expliquer soit par une particularité de l'exemplaire marcionite utilisé par T., soit par un rétablissement postérieur du passage en cause (sur l'incessante réformation de l'évangile du maître par ses disciples, voir le témoignage de T. en 5, 7).

3. Ainsi Mt 5, 17 en 9, 15 et 12, 14 ; Mt 5, 45 en 17, 6-7 ; Mt 15, 24 et 26 en 7, 5.

4. Voir HARNACK, p. 59-61 et BLACKMAN, p. 47.

5. En 22, 16 ; 25, 15 ; 29, 14. Dans ce dernier cas, l'affirmation de T. (Marcion aurait substitué *separationem* à *machaeram* de Luc 12, 51 pour adoucir l'image du Christ) est en contradiction avec l'ensemble du dossier : notre polémiste paraît avoir confondu avec le passage parallèle de Mt 10, 34.

fère de celui de l'Église¹. Il est évident que Tertullien, à aucun moment, ne s'est engagé à comparer systématiquement ce dernier avec l'évangile anonyme des marcionites. Sans doute son témoignage est et reste capital : il a permis à Harnack², avec le contrôle d'autres sources – notamment Épiphane et le Dialogue d'Adamantius – de reconstituer l'évangile de Marcion. Mais on n'oubliera pas que l'objectif propre de Tertullien est essentiellement polémique : il s'agit de montrer que le texte évangélique corrigé par le « faussaire » se retourne contre lui et met en évidence un Christ enraciné dans la tradition de la Loi et des prophètes.

Il convient de rappeler aussi que le document marcionite est beaucoup plus souvent résumé et condensé que reproduit *expressis uerbis*. Sur les 398 passages³ qui, d'après notre Index scripturaire, se réfèrent à Luc, on n'en relève que 144 qui entrent dans la catégorie des citations explicites. Et dans ce cas aussi se manifeste la grande liberté dont Tertullien a toujours fait preuve comme citateur, conformément aux habitudes de l'Antiquité, très marquée par l'éducation rhétorique et la règle de la *uariatio*. Un exemple topique se rencontre en 33, 4 pour *Luc* 16, 11 (« quod uerum est, quis uobis credet ? ») : à très courte distance, ce verset est repris avec une inversion des deux membres de phrase et avec la variante *uerius*.

En quelle langue cette documentation marcionite se présentait-elle à notre auteur ? Il ne nous a laissé aucun renseignement précis à ce sujet, et la question a été longtemps débattue, souvent à partir d'a priori, qui n'ont plus cours aujourd'hui, sur la date des premières versions latines de la Bible. Contre Zahn, selon qui Tertullien avait traduit lui-

1. Ainsi en 26, 1-4 (pour l'oraison dominicale) ; en 27, 4 (pour *Luc* 11, 42) ; en 33, 9 (pour *Luc* 16, 17).

2. p. 178ⁿ-240ⁿ.

3. Nous avons, naturellement, exclu de notre compte les références aux trois premiers chapitres de *Luc* omis par Marcion.

même du grec tous les textes bibliques de Marcion¹, Harnack a cru pouvoir établir que Tertullien disposait d'un *apostolicon* et d'un évangile traduits en latin dont il avait tiré toutes ses citations², sans utiliser même un exemplaire marcionite en grec³. D'autres travaux, depuis, ont permis de nuancer cette position⁴. Celui de T. P. O'Malley, qui a procédé à un réexamen minutieux du dossier, aboutit à la conclusion, que le Carthaginois lisait en latin le Nouveau Testament de Marcion, tout en consultant l'original grec de celui-ci⁵. Ainsi lui arrive-t-il de rectifier, sur un point précis, le texte latin de son adversaire : c'est ce qu'il fait par exemple, en 14, 1, à propos de la première Béatitude, quand il précise que *mendici* est la traduction exigée par le terme correspondant du grec⁶. Nous en resterons donc à cette position : notre livre IV reflète bien un évangile marcionite *latin*, mais sans aucun scrupule de littéralisme, conformément aux habitudes de l'auteur, et d'autre part sous le contrôle constant du grec qui s'affiche à l'occasion⁷.

1. Position reprise, en 1943, par G. QUISPÉL, *Bronnen*.

2. *Marcion*, p. 49ⁿ-56ⁿ (pour les textes de Paul) et p. 178ⁿ-181ⁿ (pour ceux de l'évangile).

3. *Ibid.*, p. 77.

4. Voir notre *Deus Christ.*, p. 21, n. 1.

5. *Tertullian and the Bible*, Nimègue 1967, p. 62-63.

6. « Sic enim exigit interpretatio uocabuli quod in Graeco est. » Cette remarque sur la façon de rendre πτωχοί en *Luc* 6, 20 (que tous les autres témoins des *Veteres Latinae* rendent par *pauperes*) s'explique par une intervention personnelle de T. : il prépare ainsi les rappels suivants de textes vétérotestamentaires où il rendra également le même mot grec par *mendicus*.

7. Par là nous maintenons nos distances vis-à-vis de deux études récentes : a) celle de U. Schmid (citée *supra* p. 27, n. 1) qui, renouvelant la position de Zahn-Quispel contre Harnack, se prononce pour l'utilisation exclusive, par T., d'un *apostolicon* marcionite en grec (p. 40-59) : nous avons exprimé nos réserves à l'égard de cette thèse qui, de toute manière, laisse de côté l'évangile et notre livre IV (voir notre c. r. en *CTC* 1995, n° 22, p. 306). – b) celle de K. TSUTSUI, « Das Evangelium Marcions. Ein neuer Versuch der Textrekonstruktion », *Annual of the Japanese Biblical Institute* 18, 1992, p. 67-132 : par un parti opposé, l'auteur s'attache au seul

Concernant les *Antithèses*, il n'y a pas lieu de penser que la situation soit différente¹. L'original grec avait dû, selon toute vraisemblance, être traduit immédiatement en latin puisqu'il s'agissait d'une introduction aux Écritures marcionites². Notre polémiste disposait donc sans doute de ces deux exemplaires. S'il s'est servi de mots grecs pour reproduire les termes par lesquels Marcion, à coup sûr dans ses *Antithèses*, désignait ses adeptes, ses « compagnons dans la misère et dans la haine », et son Christ, « le Survenant³ », on ne saurait en tirer une preuve pour exclure qu'il ait eu aussi, par devers lui, une traduction de cet ouvrage. Dans ces passages, le recours au grec, c'est-à-dire à la solennité de l'original, s'explique aisément par la volonté de dérision qui les anime.

La documentation de Tertullien comportait-elle d'autres pièces ? Il fait état encore, et à la même fin, d'une lettre de Marcion dont il est le seul témoin et qui prouvait, selon lui, l'appartenance ancienne de l'hérétique à l'Église⁴. D'un tel document en tout cas, il ne pouvait rien tirer pour sa pré-

latin de notre livre IV comme source principale pour reconstituer l'évangile marcionite, mais selon nous, sans tenir compte suffisamment de la pratique de T. comme citateur. Voir notre c. r. dans *Complément CTC*, 1975-1994, p. 490 : et également notre article « Tertullien et le renouvellement du latin », *Les Pères de l'Église au XX^e siècle*, Paris 1997, p. 268-269.

1. Comme paraît faire HARNACK, p. 77.

2. Cf. HARNACK, p. 78, n. 0.

3. On lit συνταλαίπωρος et συμμισούμενος en 9, 3 (avec les traductions latines correspondantes, que T. emploiera seules en 36, 5) et ἐπερχόμενος en 23, 1.2 et en 25, 7. Ces expressions, non scripturaires, servaient apparemment à souligner, pour les adeptes, leur participation involontaire au monde hostile du Créateur, et pour le Christ, le caractère imprévu, non attendu, de sa « descente du ciel » et de sa révélation. Pour cette dernière désignation, HARNACK, p. 78, n. 0, n'exclut pas qu'elle provienne d'une lettre de Marcion.

4. Alléguée déjà en I, 1, 6 (t. 1, p. 105 et n. 3 ; également p. 40), cette lettre l'est ici en 4, 3-4. Mais à la date de notre livre, T. sait que les hérétiques contestent son authenticité ; voir nos *Approches*, p. 87-89.

sente polémique sur l'évangile. A-t-il eu accès, par la voie soit d'écrits, soit de discussions et controverses orales, à des exégèses de disciples de Marcion¹ ? Il se sert plusieurs fois de pluriels, d'expressions vagues quand il se donne pour reproduire les arguments de la « partie adverse » : ainsi à propos de *Vae* que d'« autres » (marcionites) interprétaient à leur manière² et de la lecture artificieuse qui était proposée dans la secte pour *Luc* 20, 35 revu et corrigé par le Maître³. De ces exégèses on ne trouve pas trace ailleurs ; et c'est également le cas de celle que notre polémiste attribue à Marcion lui-même et qui consiste en une lecture « tortueuse » des quatre mots de *Luc* 24, 39 (« sicut me uidetis habere ») dont le sens était détourné jusqu'à signifier le contraire⁴. Ces éléments isolés, dont Tertullien a enrichi sa polémique, proviennent-ils de sources marcionites ? Ou les a-t-il trouvés dans l'un ou l'autre des ouvrages qui composaient l'abondante littérature que l'Église, dès le milieu du II^e siècle, avait dirigée contre le marcionisme⁵ ? C'est là, assurément, un point qui ne saurait être éclairci.

IV. ÉCRITURE SAINTE

L'objet de ce livre étant de montrer qu'en dépit des altérations apportées, les textes évangéliques maintenus par Marcion militent quand même en faveur du « Christ du Créateur », il est naturel qu'une large place y soit faite aux textes de l'Ancien Testament. Et les chiffres sont là pour

1. Sur la possibilité de tels contacts, voir t. 1, p. 44.

2. « *Alii adagnoscunt...* » (15, 4 et voir n. 3).

3. « *Nacti ...decucurrerunt* » (38, 7) : cette lecture consistait à rapporter, par une ponctuation incongrue, *illius aevi* à *deus*. Sur la difficulté grammaticale de ce passage, voir la n. 5 du Commentaire.

4. Voir 43, 7 et la n. 1.

5. Voir t. 1, p. 40-41.

l'attester, avec un total de 419 citations (dont 222 explicites) qui proviennent de ces Écritures juives¹. Elles se répartissent entre les trois grands ensembles où l'Église avait de bonne heure cherché des rapprochements avec les faits et enseignements de la geste du Christ : le Pentateuque, avec son prolongement des livres historiques ; les livres poétiques, et principalement les Psaumes ; les Prophètes. Ce sont ces derniers qui, ici, ont le plus largement alimenté Tertullien en matériel de preuves : ils fournissent en effet plus de la moitié des textes allégués : 222 citations (dont 140 explicites). Plus de la moitié aussi, dans ce lot, revient au seul Isaïe dont l'Église a toujours proclamé le rôle éminent dans l'annonce du Christ (140 citations, dont 86 explicites). Loin derrière lui s'échelonnent, en ordre décroissant de citations, Jérémie (15, dont 14 explicites), Daniel (12, dont 3 explicites), Osée (11, dont 6 explicites), Zacharie (13, dont 9 explicites). Sept autres prophètes fournissent un contingent plus réduit de textes². Les Psaumes sont représentés par 55 citations (dont 39 explicites), le Pentateuque par 112 (dont 34 explicites), les livres historiques par 25 (dont 7 explicites).

Plusieurs de ces textes vétér testamentaires avaient déjà été utilisés dans les livres précédents du *Contre Marcion*, notamment au livre III³. Il est incontestable cependant que notre auteur a élargi considérablement son matériel de *dicta*

1. On comparera avec le total de 264 renvois bibliques (dont 95 en citations explicites) que nous avons établi pour le livre III (t. 3, p. 30).

2. Ce sont, par ordre décroissant de renvois (nous en indiquons le nombre entre parenthèses) : Amos (7) ; Habacuc (6) ; Ézéchiel (6) ; Malachie (5) ; Michée (2) ; Nahum (2) ; Joël (2). On ajoutera un renvoi aux *Lamentations* et un autre à Jonas (mais très vague, concernant l'histoire des Ninivites). Ainsi que dans les autres œuvres de Tertullien, ne sont jamais cités Abdias, Sophonie ni Aggée.

3. Selon notre compte, les livres I-III citent déjà 31 des textes du Pentateuque utilisés au livre IV ; 3 des livres historiques ; 13 des Psaumes ; 31 des Prophètes, dont 23 d'Isaïe.

probantia, de même qu'il a manifesté une volonté accrue de précision. C'est ainsi qu'il prend soin, en plus d'une occasion, de renvoyer aux livres bibliques qu'il cite ou de mentionner les prophètes dont il allègue un passage¹. Pour les psaumes, il lui arrive, au moins cinq fois, d'indiquer avec exactitude le numéro correspondant à la citation². Sans doute se relèvent aussi, dans ce vaste travail de compilation, quelques erreurs et quelques à-peu-près. Ainsi la numérotation de certains psaumes cités, du moins si l'on s'en tient au témoignage des manuscrits, est fautive en quatre cas³. Pour les prophètes, on rencontre quelques attributions erronées⁴. Signalons aussi deux cas de citations non identifiées⁵. Enfin, plusieurs fois, le texte allégué n'est pas conforme à ce qu'en veut tirer notre auteur : par exemple, rien dans l'épisode du fils de la Sunamite (2 R 4, 32-37) n'indique que le miracle ait eu lieu un jour de sabbat ; ni, dans la traversée du Jourdain par Josué (Jos 4, 8-9), que les pierres prises dans

1. Les titres des livres bibliques, décalqués de la LXX, sont ceux en usage en Afrique : renvois à *Genesis*, à *Exodus*, à *Leuiticus*, à *Arihmi* (deux fois), à *Deuteronomium* (six fois), à *Basiliae* (deux fois). On relève 57 mentions expresses d'Isaïe et 12 de Jérémie ; les autres citations prophétiques sont fréquemment accompagnées aussi de la mention du prophète allégué.

2. C'est le cas pour les *Psaumes* 30 (en 42, 6), 48 (en 15, 11), 61 (*ibid.*), 71 (en 14, 4) et 90 (en 24, 10).

3. Le *Psaume* 77 est cité comme 70 en 11, 12 ; le *Psaume* 125 comme 127 en 14, 12 ; le *Psaume* 117 comme 119 en 15, 15 ; le *Psaume* 2 comme 1 en 22, 8. Dans tous ces cas, la tradition manuscrite est unanime, ce qui accrédite l'opinion d'une inadvertance originelle de l'auteur. Certains éditeurs, depuis le XVI^e siècle, ont préféré corriger.

4. Citation de Jérémie attribuée à Isaïe (en 29, 12), de Zacharie attribuée à Ézéchiel (en 29, 15), d'Amos attribuée à Osée (en 34, 13), d'Amos encore attribuée à Isaïe (en 35, 10). Mais à l'inverse, un texte de Jérémie qui avait été attribué à Isaïe précédemment (en I, 20, 4) est restitué à son auteur (en 1, 6) ; un texte de Malachie, faussement rapporté à Michée en III, 26, 6, est maintenant l'objet d'une référence exacte (en 1, 8).

5. En 27, 7, on lit, rapporté expressément à Isaïe, un texte dont on ne retrouve pas l'origine ; cas similaire en 33, 6 (voir les notes respectives).

le fleuve aient été enfermées dans l'arche¹. Se référant de tête à sa Bible, et sans toujours vérifier, notre auteur a pu avoir quelques défaillances.

Comme nous l'avons fait observer dans l'Introduction du livre III², il est impossible de déterminer si Tertullien traduit lui-même sur le grec de la LXX ou s'il a bénéficié du secours de « vieilles latines. » Les deux pratiques d'ailleurs ont fort bien pu se conjuguer dans certains cas. On verra, dans le commentaire, que souvent ses traductions sont originales. Son souci constant du grec sous-jacent est attesté par une remarque comme celle qu'il fait à propos de *portare* dans un verset isaïen (8, 4). D'autre part, pour ce qui est de l'interprétation de ces textes, il se situe dans le mouvement de typologie christique et ecclésiologique qui s'était justement renforcé dans la polémique contre Marcion, partisan des positions du judaïsme à ce sujet. Tout l'Ancien Testament, et jusque dans ses détails, devient une annonce, une préfiguration du Nouveau. Élargissant la tradition reçue de Justin et d'Irénée, le Carthaginois trouve des rapprochements inédits. Sa lecture d'ailleurs est dynamisée par une conception théologique qu'il partage avec son temps, et qui lui fait voir dans le Christ-Verbe le Fils, « Esprit du Créateur », agissant et s'exprimant, à la place et au nom du Père, à travers tout l'Ancien Testament³.

1. En 12, 15 et 13, 4. On trouvera dans le Commentaire d'autres exemples d'indécisions de ce genre.

2. t. 3, p. 30.

3. Sur cette conception, voir t. 2, p. 162, n. 1. Elle est fréquemment rappelée dans le livre IV : en 10, 2 ; 13, 1 ; 22, 3 ; 23, 3 ; 33, 9 ; 39, 7. Cette conception, selon laquelle le Christ préexistant a assisté les prophètes (à commencer par Moïse) explique la curieuse exégèse d'une scène de l'*Exode* qui est donnée en 28, 10. Sur l'interprétation des psaumes, voir notre étude (reprise dans nos *Approches*, p. 199-213).

Quand on passe au Nouveau Testament, une fois mis à part l'évangile de Luc sous sa forme marcionite¹ qui constitue l'objet du débat et dont nous avons parlé plus haut², il faut reconnaître qu'il est beaucoup moins utilisé que l'Ancien : on relève un total de 71 renvois, dont 21 en citations explicites. Le livre le plus cité est l'évangile de Matthieu³ avec 15 citations explicites. Nous avons déjà signalé certains passages matthéens que Tertullien reproche à Marcion d'avoir supprimés, et nous avons observé que le fait était susceptible de deux interprétations différentes⁴. En réalité, c'est cet évangile lui-même, en son entier, qui était rejeté par Marcion. S'affranchissant de sa méthode habituelle qui consiste à s'en tenir aux textes reçus par son adversaire, notre polémiste utilise quand même *Matthieu* à l'occasion, soit pour conduire une discussion, soit pour éclaircir un point : ainsi pour venir à bout de l'antithèse entre Moïse partisan du divorce et Jésus tenant de l'union conjugale indissoluble (en 34, 2-6) ; ainsi pour relater la fin de Judas (en 40, 2). Il fait de même pour l'évangile de Jean qui lui sert, par le rappel de l'épisode de la Samaritaine, à établir l'exégèse concernant le lépreux originaire du même pays (en 35, 9-10). Les épîtres pauliniennes ne sont qu'assez peu invoquées. Dans le prolongement des livres I-III, nous voyons *Galates* utilisé à propos du conflit d'Antioche et des conséquences radicales que Marcion en tirait⁵. Le passage d'*Éphésiens* 2, 20 est rappelé, et expressément rapporté à son

1. Les chapitres initiaux de Luc supprimés par Marcion sont utilisés une dizaine de fois pour évoquer surtout la famille et la naissance de Jésus.

2. Voir *supra*, p. 26 s.

3. Il est désigné comme *euangelium Matthaei* (34, 6 ; 40, 2) et magnifié comme étant *euangelium eiusdem ueritatis et eiusdem Christi* (34, 2).

4. Voir *supra*, p. 27 et n. 3.

5. Sur cet incident, rappelé dans les ch. 2 et 3 de notre livre IV, voir les Notes complémentaires 18 et 19 au t. 1, p. 307 s.

auteur, pour corroborer une interprétation sur les origines apostoliques des Églises dans un contexte martyrial¹. Enfin, si l'*Apocalypse* est mentionnée (en 5, 2), c'est pour une simple allusion aux sept communautés johanniques d'Asie, et notre polémiste s'empresse de rappeler que Marcion rejette cet écrit².

V. MONTANISME

L'adhésion de Tertullien à ce mouvement est effective depuis qu'il a commencé à refondre en une troisième édition son écrit contre Marcion. Au livre I, il souscrit aux conceptions montanistes sur le mariage³; au livre III, il relate la réalisation d'un oracle de la Nouvelle Prophétie en affirmant que cette dernière « a place dans notre foi⁴ ». Le livre IV marque un sensible progrès dans le même sens puisque, pour la première fois, le Carthaginois fait état d'un « problème » qui le sépare des « Psychiques »; et c'est par ce terme dépréciatif qu'il désignera désormais ses adversaires de la Grande Église, ceux qui ne partagent pas les vues des « Spirituels » ou « Pneumatiques » parmi lesquels il se range⁵.

1. En 39, 5; ce passage d'*Éphésiens*, avait déjà fait l'objet d'une allusion en III, 21, 3.

2. Voir III, 14, 3-4.

3. I, 29, 4; t. 1, p. 242, n. 1.

4. III, 24, 4; t. 3, p. 205, n. 2 et 3; et également p. 9.

5. IV, 22, 4-5; voir A. D'ALÈS, *Théologie de Tertullien*, p. 454. L'expression « de quo inter nos et psychicos quaestio est » pose un insoluble problème d'interprétation: nos représente-t-il l'auteur seul par un pluriel de modestie ou le groupe de ses sympathisants, prémices d'une *ecclesiola in ecclesia*? Sur les rapports de T. avec le montanisme, on continuera de se reporter à P. DE LABRIOLLE, *La crise montaniste*, Paris 1913, non périmé par les nombreux travaux parus depuis; voir en dernier lieu C. TREVETT, *Montanism. Gender, Authority and the New Prophecy*, Cambridge 1996 (cf. CTC 1996, n° 50).

Il s'agit du problème de l'extase, et notre docteur s'érige aussi, pour la première fois, en « défenseur » des idées de la Nouvelle Prophétie concernant ce phénomène exceptionnel par lequel l'Esprit divin prend possession d'un homme pour le mettre hors de son sens¹. Le passage de *Luc*² qui lui donne l'occasion d'affirmer cette thèse est une réflexion faite à propos de l'apôtre Pierre: celui-ci, témoin de la Transfiguration et de l'entretien du Christ avec Moïse et Élie, propose de prolonger cet instant de bonheur en dressant trois tentes pour les interlocuteurs; et l'évangéliste d'ajouter: « Il ne savait pas ce qu'il disait. » C'est sans doute là, pour Luc, une manière de souligner ce que cette proposition incongrue a de trop petitement humain, de montrer ainsi combien l'apôtre est dépassé par l'ampleur de cette scène surnaturelle³. Mais Marcion, lui, rapprochant d'une autre « erreur » de Pierre⁴, interprétait l'ignorance ici reprochée à l'apôtre comme signifiant que, enfoncé dans sa judéité, il se trompait sur le compte du Christ en le maintenant dans l'ordre de l'Alliance ancienne et en ne reconnaissant pas en lui l'« autre » dieu⁵. Interprétation forcée certes, à laquelle Tertullien en oppose une autre, qui l'est tout autant, mais

1. « ...an ratione qua defendimus in causa Nouae Prophetiae gratiae extasin, id est amentiam, conuenire? » (22, 4).

2. Luc 9, 33 cité en 22, 4.

3. Le texte de Luc emploie ici l'indicatif (ὁ λέγει); celui de Mc 9, 6 qui lui est parallèle, se sert du subjonctif (τί ἀποκριθῆναι), ce qui implique un sens un peu différent (« il ne savait que répondre »). Mais malgré cette divergence, les deux textes – qui n'ont pas de correspondant en Mt 17, 1-8 – semblent viser pareillement à montrer dans quel état de trouble et de frayeur la Transfiguration de Jésus a plongé Pierre et les deux autres disciples (étroitement associés à son attitude en Mc 9, 6).

4. À propos de Luc 9, 22; cf. 21, 7.

5. L'explication marcionite de cette « ignorance » comme « simplex error » (22,4) est vivement combattue en 22, 6 où apparaît bien en quel sens Marcion comprenait l'« erreur » de Pierre (« ... si sic nescit quasi errans, eo quod putaret illorum esse Christum ... » où *illorum* doit s'entendre du groupe auquel appartenait Pierre, c'est-à-dire les juifs).

dans le sens de ses vues montanistes. En cette assertion sur l'ignorance de Pierre, il prétend comprendre, lui, que l'apôtre a été mis hors de son sens (*amentia*) par l'Esprit divin qui a pris possession de lui et l'a couvert de son ombre dans sa vision de la gloire de Dieu¹. De cette *amentia*, corollaire de la possession par la Puissance divine, il trouve la confirmation dans le fait que Pierre ait identifié aisément les deux prophètes conversant avec le Christ, alors qu'il ne pouvait pas connaître leurs traits par des images ou des statues². La complaisance et la crédulité de Tertullien à l'égard de ces phénomènes exceptionnels liés à l'Esprit – visions, prophéties et autres charismes – iront en s'accroissant avec les années : l'on sait qu'il écrira plus tard sur le sujet un important ouvrage en sept livres, le *De ecstasi*, encore connu de Jérôme³.

On décèlera une autre trace de l'influence montaniste dans ce livre IV. En 34, 9, notre docteur paraît bien considérer qu'Hérodiade, une fois devenue veuve de Philippe, n'était pas plus libre de se remarier que si elle avait été répudiée par son mari vivant⁴. Cette formule le fait apparaître comme partisan désormais de l'interdiction des « secondes noces », interdiction qu'il défendra avec éclat dans son *De monogamia*.

1. « In Spiritu homo constitutus ... necesse est excidat sensu, obumbratus ... uirtute diuina... » (22, 5) ; « Et ita quod dixit, sed in Spiritu, non in sensu constitutus, scire non poterat » (*ibid.*).

2. Affirmation assortie du rappel de l'interdit frappant les représentations figurées dans la Loi (Ex 20, 4 ; voir BA, *Exode*, p. 205-206 : Philon et Josèphe entendaient cet interdit comme condamnation de toute sculpture et peinture).

3. *De uiris illustribus* 24 ; 40 ; 53. Voir T.D. BARNES, *Tertullian*, p. 253-254. Sur cet « illuminisme » de Tertullien, voir en dernier lieu C. MUNIER, « Esprit, Esprit Saint et Paraclet dans l'œuvre de Tertullien », *Connaissance des Pères de l'Église* 69 (mars 1998), p. 2-13 (en particulier p. 12).

4. Voir D'ALÈS, *Théologie de Tertullien*, p. 485. A vrai dire, l'expression reste un peu obscure.

VI. ARGUMENTATIONS ET INTERPRÉTATIONS

Que ce soit dans la partie préliminaire (*praestructio*) qui vise à discréditer globalement l'évangile marcionite, ou que ce soit dans l'examen détaillé, par péricopes successives, qui constitue le corps du livre, Tertullien utilise des types de raisonnements qui lui sont habituels et qu'on rencontre déjà dans les trois livres précédents¹. Son goût pour les arguments prescriptifs et abrégés (*praescriptio, compendium*) se retrouve ici quand il allègue la postériorité de Luc choisi par Marcion (4, 1-2) et quand il souligne l'autorité de la tradition apostolique (5, 7). Déterminant à ses yeux est le facteur chronologique : ainsi établit-il dans ce sens une distinction entre *apostolus* et *apostolicus* pour confirmer ses vues sur la postériorité du document évangélique retenu par Marcion. Il aime aussi les distinctions tranchées : c'est le cas de celle qu'il pose en prétendant qu'il ne doit rien y avoir de commun entre le Christ du Créateur et celui de l'« autre » dieu ; et il la justifie au nom de la séparation radicale que son adversaire établissait entre Loi et Évangile (6, 4 ; 25, 11). L'exigence d'ordre et de rationalité revient maintes fois : elle permet de récuser la thèse marcionite d'une apparition inopinée du Christ à Capharnaüm (7, 1-2) ; elle est le fondement de la critique, reprise des livres précédents, contre une divinité qui se serait révélée sans préparation aucune, sous Tibère (11, 4 ; 25, 1-3 ; 25, 17 ; 31, 3 et 7) ; elle se retrouve dans l'argument qui consiste à souligner que le Christ n'a pas, *initialement*, professé venir d'une « autre » divinité (7, 8 ; 8, 2 ; 8, 11). Ce dernier point paraît essentiel à notre docteur qui en tire une *definitio* énoncée avec vigueur (12, 2) au moyen de la distinction entre enseignement sur la divinité et établissement de la discipline : il la

1. Voir t. 1, p. 49 s. et t. 3, p. 27-29.

rappellera plusieurs fois dans la suite sans autre commentaire¹.

Une autre exigence, celle de la cohérence, est à l'origine de toute une série d'arguments par lesquels notre auteur dénonce des contradictions de son adversaire. On sait que celui-ci rejetait le mariage. Non sans quelque artifice, Tertullien voit là un moyen de disqualifier le Christ de Marcion dès lors que le texte évangélique examiné le présente sous les traits de l'Époux (11, 8) ou du Fils de Dieu (17, 5). Sont utilisés dans le même sens la tendresse de Jésus à l'égard des enfants (23, 5) et, dans une parabole, le repas des noces (29, 6). L'expression « Malheur à ... » mise par l'évangéliste dans la bouche du Christ donne aussitôt une occasion de dénoncer une inconséquence dans le représentant d'un *deus optimus* étranger à la colère (15, 3 ; 41, 1). Un autre exemple du même type d'argument surgit quand Jésus assimile son avènement aux « jours de Noé et de Loth » (35, 16). En plusieurs passages est relevée une contradiction entre les paroles du Christ et tel ou tel point de la théologie marcionite (19, 5 ; 28, 3 ; 29, 12). L'hérétique, on le sait, excluait de sa conception de la divinité les fonctions judiciaires² : son adversaire se fera un malin plaisir de souligner, dans les propos et les comportements du Christ tels que l'évangile les rapporte, des termes et des attitudes de « juge » ou de « justicier³. » De la même façon, le docétisme de Marcion est systématiquement rappelé et condamné à propos de tous les détails du texte évangélique qui supposent manifestement une naissance et une « chair », ce que notre docteur appelle la *ueritas corporis*⁴. Pareil souci de la *congruentia* anime les argumentations concernant les para-

1. 12, 9 ; 17, 13 ; 18, 2-3 ; 21, 2 ; 21, 6 ; 23, 1-2 ; 26, 1-2 ; 27, 2 ; 35, 11-12 ; 43, 4.

2. I, 26-27 ; voir t. 1, p. 226-234.

3. 23, 9 ; 24, 5 ; 30, 4 ; 30, 6 ; 35, 1 ; 35, 16 ; 36, 1 ; 37, 4.

4. 8, 2-4 ; 9, 5 ; 18, 9 ; 20, 13-14 ; 21, 10-12 ; 42, 6-7 ; 43, 6.

boles : est posée comme règle que tous les détails de ces récits doivent s'accorder avec l'ensemble de la doctrine ; et c'est ainsi que telle ou telle indication du texte est un moyen de relever une inconséquence, par exemple avec l'affirmation d'un *deus ignotus* de révélation seulement récente¹.

L'argument majeur qui court d'un bout à l'autre de ce livre IV est celui de l'accord, de la *consonantia*, qui règne entre le Créateur et le Christ, entre les textes prophétiques de l'Ancien Testament et les textes évangéliques du Nouveau. Concernant celui qu'il appelle *Christus prophetarum* (8, 2 ; 13, 3 ; 43, 3) ou *Christus propheticus* (10, 9 ; 41, 2 ; 43, 9), Tertullien vise à établir, par une démonstration minutieuse, attentive aux moindres détails, que toute sa geste et l'ensemble de son enseignement ne font que prolonger l'Ancien Testament et réaliser les prédictions qui y sont contenues. Il est inutile de donner ici des exemples de ce qui constitue, pour ainsi dire, la trame et le tissu du livre. Nous nous contenterons de rappeler, à cause de l'ampleur qu'elle comporte, la démonstration du chapitre 39 (§ 12-15) qui a trait au dernier discours eschatologique de Jésus : notre auteur y souligne, contre l'interprétation sélective de Marcion, qu'il est logiquement impossible de disjoindre l'annonce d'un ébranlement de l'univers – qui serait à rapporter au Créateur – et la promesse du ciel – à rapporter au *deus optimus*. Une dialectique contraignante enserme l'adversaire dans le dilemme suivant : ou bien reconnaître le Créateur comme « dieu tout bon » ou bien admettre la sévérité répressive de son dieu.

Dans le domaine de l'interprétation des Écritures, il est évident que Tertullien dépend de son temps : il lui doit notamment sa conception, plusieurs fois énoncée, de la Loi « figurative et prophétique » (9, 3 ; 9, 9), ou, comme il est

1. 26, 5-9 ; 29, 6 ; 30, 1-7.

dit dans une autre formule, signifiant les réalités spirituelles au moyen des réalités charnelles (9, 4). Il l'oppose à Marcion qui, pour couper l'Évangile de ses attaches avec la Loi et les prophètes, avait recours généralement à une exégèse littéraliste des textes de l'Alliance ancienne. Dans cette connexion, le Carthaginois utilise les termes *simplex*, *simpliciter*, *simpli-citas* avec une valeur précise et presque péjorative : ils désignent alors ce qui est dénué de signification par rapport au mystère de la révélation chrétienne et de son annonce par la Loi ; ils s'opposent à ce qui a portée symbolique et typologique selon l'interprétation que l'Église donnait de l'Ancien Testament. On devra toutefois remarquer que Tertullien limite ce type d'exégèse aux points qui lui paraissent nécessaires à ses démonstrations. Ainsi le voit-on couper court à cette recherche du sens profond par souci de ne pas déborder le débat (12, 4). D'une façon générale, il apprécie les considérations historiques pour rendre compte d'un texte. Ainsi, à propos du *Psaume* 71 qu'on appliquait à David, il fait valoir, pour récuser cette interprétation, que le v. 11 (« toutes les nations le serviront ») ne saurait convenir à un roi du seul peuple juif : il n'a de sens que pour le Christ, « roi de toutes les nations » (14, 4).

Une autre caractéristique des exégèses qu'il oppose à Marcion, c'est la préoccupation qu'il manifeste constamment de cohérence au contexte. Ainsi l'épisode de Zachée est, par lui, étroitement rattaché à celui qui le précède, l'épisode de l'aveugle de Jéricho : il s'agit de faire apparaître que seul est en question le Dieu de David (37, 1). A propos de la consultation des sadducéens en *Luc* 20, 27-33, est souligné avec vigueur et justesse que le sens d'une réponse doit toujours être rapporté à l'objet de l'interrogation : ici le problème de la résurrection, et non, comme l'entend l'adversaire, celui du mariage en ce monde ou celui de l'« autre » dieu (38, 4-6) ; et une confirmation est apportée aussitôt après par ce qui suit immédiatement dans le texte (38, 9).

L'expression « les choses qu'il vous a dites en Galilée » (*Luc* 24, 6), où Marcion voyait apparemment une allusion à un message secret de son Christ, est interprétée d'après l'énoncé similaire du v. 25 du même passage évangélique (43, 5). On devra admettre que notre docteur est moins heureux quelquefois dans ce type d'explication : ainsi quand, à propos de la mention de Jean faite par le Christ en *Luc* 16, 16, il pense découvrir, dans l'histoire du Baptiste et d'Hérode, la « racine » et par là le principe d'interprétation de tout le développement du texte : sentence sur le divorce et *argumentum* du « mauvais riche » (34, 8-10).

Enfin les considérations étymologiques et sémantiques ne sont pas absentes. Nous en rappellerons ici un seul exemple : le parti qu'il tire, contre le docétisme de Marcion, du verbe *exspirare* en *Luc* 23, 46. Non sans quelque pesanteur, et en bon grammairien qui joue de l'opposition actif/passif, il fait observer que l'emploi de ce terme suppose nécessairement la distinction d'un *spiritus* qui *exspiratur* et d'une *caro* qui *exspirat* (42, 6).

VII. POLÉMIQUE

A travers l'examen de l'évangile marcionite, Tertullien poursuit son entreprise de dépréciation vigoureuse et systématique de l'adversaire, de sa personne, de son Église, de sa doctrine théologique et christologique. Comme nous l'avons dit précédemment¹, il importe de ne pas perdre de vue que son objectif n'est pas historique et impartial, mais essentiellement polémique et combatif. Tous les thèmes que nous avons vus à l'œuvre dans les trois premiers livres sont repris ici en de nouvelles variations².

1. t. 1, p. 59.

2. Voir t. 1, p. 60-65 et t. 3, p. 32-34.

C'est ainsi que le Maître est plusieurs fois dénigré au titre de ses origines « pontiques » et de sa profession de « nauclère¹. » De même, en sa qualité d'hérétique, il se voit reprocher son impiété, son sacrilège, son aveuglement, sa démente, sa perversité, son ingratitude à l'égard du Créateur². Plus particulièrement est stigmatisée son *audacia* de manipulateur des Écritures sur lesquelles il a porté ses mains criminelles : il est, à ce titre, assimilé aux brigands (*latrones*), plaie de l'Empire romain³. Il est même présenté, par un raffinement de son accusateur, comme un faussaire qui n'a pas voulu retrancher certains textes afin de mieux les défigurer par une interprétation artificieuse et tromper ainsi ses lecteurs sur son œuvre falsificatrice⁴. Enfin, en corollaire de cette *audacia*, s'ajoute son impudence⁵ : celle-ci est souvent incriminée par le moyen d'invites pressantes à avoir honte ou à rougir : d'avoir forgé un Christ à lui, de le mettre en dialogue avec les prophètes, de contredire les enseignements de l'évangile⁶.

Les disciples de Marcion ne sont pas épargnés : ils rejoignent le Maître dans leur aveuglement et leur manque de reconnaissance envers le Créateur⁷. Ils sont aussi tancés sur les variations incessantes qu'ils apportent à leurs textes scripturaires pour parer aux réfutations de l'Église⁸. On remarquera toutefois que les attaques contre les marcionites sont moins fréquentes que dans les deux premiers livres :

1. 1, 2 ; 2, 1 ; 7, 4 ; 9, 2.

2. Impiété et sacrilège : 1, 1 ; 5, 6. Aveuglement : 1, 2 ; 6, 2 ; 17, 11 ; 22, 16 ; 36, 11-12. Démence : 10, 15 ; 11, 8. Perversité : 12, 2 ; 13, 7 ; 22, 3. Ingratitude : 17, 7.

3. 35, 14 (« *audacia haeretica* ») ; 17, 13 (assimilation aux brigands).

4. 43, 7.

5. 42, 8 (« *impudentia haeretica* »).

6. 21, 12 ; 22, 1 ; 34, 7.

7. 36, 3.11-12.

8. 5, 7.

c'est à Marcion que le Carthaginois, ici, réserve principalement ses coups.

La doctrine, elle aussi, avec son dithéisme et sa christologie docète, reste au centre de la polémique. Nous voyons ainsi se prolonger le *In deum Marcionis* et le *Pro deo Creatore* constitutifs des livres I-II¹. Notre docteur poursuit de ses ironies ou de ses sarcasmes ce « dieu autre² », étranger à l'homme qu'il n'a pas créé³, ce dieu qui n'a pas de « substance » à lui et a dû descendre dans celle d'un autre⁴, qui recourt aux éléments de son subalterne en vrai « mendiant⁵ », ce dieu si longtemps inconnu et qui s'est soudain révélé sans avoir jamais rien confié de lui-même pour mériter la foi de l'homme⁶, ce dieu désigné comme *optimus* parce qu'exempt de colère, qui ne juge ni ne châtie et, par suite, n'a pas à être craint⁷, et qui, en fait, se conduit en usurpateur puisqu'il aliène l'homme à son Créateur et maître, se montrant alors tout semblable au voleur de la parabole⁸. Pareillement, si Tertullien reprend plusieurs fois, dans les termes mêmes employés par eux, toutes les critiques que les marcionites profèrent contre le Créateur – dieu vengeur, cruel, jaloux, inconstant, justicier⁹ –, c'est pour s'en prévaloir ironiquement dans sa démonstration que l'œuvre et l'enseignement du Christ sont en parfaite concordance avec ces différents traits d'une divinité dont l'indéniable bonté se voit prouvée par un rappel d'*exempla* de l'Ancien

1. Cf. t. 1, p. 33.

2. Appelé *alius* ou *alter* : 6, 1 etc. ; 8, 11 etc. Sur ce dieu « hérétique », voir t. 1, p. 64-65.

3. 11, 3 ; 38, 3.

4. 8, 6.

5. 22, 7 ; 25, 8.

6. 7, 7. 10 ; 16, 13 ; 23, 1 ; 28, 2.

7. 7, 13 ; 8, 7 ; 15, 1 ; 17, 10 ; 19, 3-4 ; 31, 5.

8. 29, 7.

9. 7, 13 ; 26, 1 ; 27, 1. 8 ; 39, 1.12.18 ; 41, 2.

Testament¹. Concernant la christologie de Marcion, c'est la conception docète d'un « corps fantôme », échappant à la matérialité comme à la naissance, qui fait les frais de la polémique ; et le Carthaginois saisit les moindres détails du texte évangélique – Jésus s'échappant de la foule, imposition des mains, geste de l'hémorroïsse, etc.² – pour ridiculiser ou vilipender les vues de son adversaire auquel il oppose une certitude de bon sens, celle de la *ueritas corporis* du Christ Jésus. De même s'en prend-il à la négation hérétique du salut de la chair : il affirme avec force que le Christ sauve l'homme dans sa totalité, âme et chair³, et il renouvelle avec vigueur, pour s'en indigner une fois encore, le thème des outrages dont Marcion accable la naissance de l'être humain⁴.

Sans rien apporter de véritablement neuf aux livres précédents, le livre IV grossit et appuie le trait dans la caricature persistante de l'adversaire ciblé.

VIII. PROCÉDÉS D'EXPOSITION, RHÉTORIQUE, LANGUE ET STYLE

Les observations que nous avons faites à propos des livres précédents⁵ restent pleinement valables pour le livre IV. Celui-ci nous offrirait en abondance de nouveaux exemples servant à illustrer les différents aspects que nos analyses antérieures avaient pu mettre en lumière : le goût de notre auteur pour le ton personnel dans le débat d'idées⁶, le

1. 10, 3-4 (reprise du développement de II, 17, 2).

2. 8, 2-4 ; 9, 5 ; 18, 9 ; 20, 13-14.

3. 37, 3.

4. 21, 10-11.

5. Cf. t. 1, p. 65-75 et t. 3, p. 34-37.

6. Exemple topique dans la formule conclusive : « Christus enim Iesus in euangelio tuo meus est » (43, 9).

recours constant au dialogue fictif avec l'adversaire ou, plus rarement, avec tout le groupe de ses sectateurs¹, l'expressivité démonstrative qui se traduit par des phrases longues, chargées de parenthèses², la vivacité rhétorique qui se manifeste le plus souvent par l'appel aux figures habituelles – anaphores, reprises de tours, parallélismes, gradations, etc. –, mais quelquefois même produit l'éclat d'un véritable morceau de bravoure³.

Sans nous étendre davantage sur ces points, nous voudrions signaler plus particulièrement un procédé d'exposition qui paraît propre au présent livre et qui consiste à rompre la continuité attendue par une sorte d'hiatus de composition. Ayant à traiter une matière qui, par sa nature même – commentaire suivi de péripeties évangéliques –, devait l'exposer au reproche de répétitivité, Tertullien n'a pas hésité quelquefois, au risque d'obscurité dans la suite des idées, à anticiper le commentaire d'un nouveau verset avant même de présenter ou citer ce verset, et sans en prévenir non plus son lecteur. C'est ainsi que, en 24, 1-2, il passe brusquement de *Luc* 10, 1 – qu'il a expliqué en référant aux soixante-dix sources d'Élim les soixante-dix autres « apôtres » – à *Luc* 10, 4 où Marcion voyait une « antithèse » entre le Créateur et le *deus optimus* : après l'exégèse typologique du choix des Soixante-dix, la réflexion que nous lisons – sur l'« antithèse »

1. Fréquentes apostrophes à Marcion (7, 5-6 ; 9, 8 ; etc.) ; emplois pressants de l'impératif à la seconde personne du singulier (10, 2 ; 13, 1 ; etc.). Il arrive que tout le groupe des hérétiques soit interpellé (34, 14 ; 36, 5). En revanche, un seul appel au lecteur arbitre du débat (6, 4). Nombreuses aussi sont les interventions prêtées à l'adversaire (3, 6 ; 7, 13 ; 8, 5 ; etc.).

2. Ainsi en 1, 8 ; etc.

3. Figures traditionnelles : 2, 1 ; 6, 4 ; 26, 3-4 ; 29, 12 ; 32, 1-2 ; 36, 5 ; 41, 4-5 ; 42, 7. – Morceau de bravoure en 23, 1-4 où l'auteur assume successivement, en deux discours parallèles, les rôles d'abord d'Israël, puis des disciples. A rapprocher de 38, 1 où est supposé, pour faire pièce à Marcion, le discours de « quelque Marcion. »

à mettre au compte des circonstances seules – est, de fait, une anticipation du commentaire d'un verset et d'une interprétation marcionite non encore présentés. De la même manière, en 38, 4, nous voyons l'auteur sauter brusquement de l'explication de *Luc* 20, 25 (« Rendez à César... ») à celle de *Luc* 20, 27-33 (consultation des sadducéens) en énonçant, d'entrée de jeu, une réflexion destinée à orienter le commentaire du nouveau passage évangélique. Cette pratique de la discontinuité, dont le livre nous offre plusieurs exemples¹, visait, pensons-nous, à piquer l'attention du lecteur en créant un effet de surprise et en rompant la monotonie de l'enchaînement normal.

D'autre part, plus que précédemment peut-être, notre auteur s'est employé à « égayer » un sujet assez aride par des touches humoristiques et des traits plaisants, voire cocasses. On mettra au compte de cette volonté le recours à des souvenirs de poètes profanes², à des expressions proverbiales ou familières³, à des comparaisons insolites⁴, à des images ou métaphores surprenantes⁵, à des jeux de mots neufs⁶. Semblablement, cette verve fait jaillir à toute occasion des pointes d'ironie ou même des sarcasmes⁷ qui main-

1. Ainsi en 17, 13 ; 25, 1 ; 27, 1 ; 29, 6 ; 30, 1 ; 33, 6-7 ; 36, 8 ; 39, 19. De ce procédé d'anticipation brusquée on rapprochera l'absence voulue de transition qui met en relief le nouveau développement en 23, 1 et 25, 1.

2. Ainsi en 8, 3 (Lucrèce) ; 11, 9 (Virgile) ; 24, 9 (Juvénal) ; peut-être aussi en 43, 4 (Lucrèce). On pourra ranger dans cette catégorie le rapprochement avec l'« ascension » de Romulus (7, 3).

3. En 4, 1 (« funis contentionis ») ; 10, 16 et 23, 1-2 (allusions à des fables ésoptiques) ; 40, 3 (« pastèque » en guise de cœur chez Marcion).

4. Ainsi en 12, 2 ; 14, 1 et 3 ; 22, 3 ; 30, 3 ; 36, 12-14.

5. En 5, 3 ; 7, 3.

6. Exemple de *apostolicus/apostaticus* en 5, 3.

7. Ainsi en 4, 5 ; 9, 2 ; 12, 8 ; 14, 14 ; 19, 5 ; 25, 18 ; 29, 14 ; 30, 3 ; 33, 7 ; 35, 15 ; 39, 19 ; 40, 1 ; 42, 7-8 ; 43, 9. Plusieurs fois un accusatif exclamatif (avec ou sans *o*) appuie le tour ironique (15, 1 ; 20, 9 ; 21, 5 ; 24, 3 ; 38, 1 ; 40, 1).

tiennent, d'un bout à l'autre de la réfutation, un climat passionné propre à tenir en éveil. Enfin au niveau de la langue et du vocabulaire, cette recherche de l'effet se traduit par la création de néologismes et par l'emploi de termes rares¹.

IX. L'ÉDITION

Elle est le produit d'une étroite collaboration entre Claudio Moreschini, qui s'est chargé du texte et de l'apparat critique, et nous-même, responsable de la traduction et du commentaire. Voici nos observations respectives sur la part de travail qui a incombé à chacun de nous deux.

Les critères que nous avons suivis pour la préparation du texte de ce livre IV sont ceux qui nous ont guidé déjà dans notre précédente édition de l'œuvre entière (Milan, Editore Cisalpino, 1971), et qui se conforment en substance à ceux que les savants les plus autorisés et les éditeurs de Tertullien aux « Sources Chrétiennes » ont retenus comme valables dans ces dernières décennies². C'est pourquoi nous avons considéré le *Montepessulanus* 54 comme le codex le meilleur, car il a conservé plus fidèlement que les autres la particularité de style de l'Africain. Cette particularité, en effet, s'est souvent perdue dans les manuscrits du *Corpus Cluniacense* (F et X) qui sont tardifs et gravement corrompus. Le texte a subi ensuite une détérioration (pour ce qui concerne la particularité stylistique) avec les éditions de Rhenanus et de ses successeurs des XVI^e et XVII^e siècles, qui furent marquées par la tendance à normaliser l'expression, souvent insolite, de l'écrivain – pra-

1. Nous avons compté pour ce livre quarante-cinq néologismes (dont vingt sont des hapax) et douze termes très rares. Tous sont signalés dans le commentaire.

2. Ainsi pour les trois premiers livres de *Marc.* ; cf. t. 1, p. 80.

tique qui était commune, du reste, à tous les éditeurs de ces siècles. Ce n'est pas toutefois que ces considérations visent à dévaluer l'œuvre de ces éditeurs : ils ont fait pour le texte de Tertullien plus que tous ceux qui sont venus ensuite, jusqu'à ces dernières décennies. En effet, Rhenanus, Pamelius et Rigaltius, et ensuite Fulvio Orsini et Latini, ont été capables de présenter les plus brillantes et convaincantes conjectures textuelles. Les érudits modernes ont su mettre en lumière la *recensio* et clarifier l'*usus scribendi* de l'auteur, mais ne se sont pas montrés aussi géniaux dans les conjectures et dans l'*emendatio* – ce qui est d'ailleurs une caractéristique générale de la philologie contemporaine. En conclusion, le texte de *M* est à préférer, mais sans qu'on doive le surévaluer comme a fait Kroymann qui l'a utilisé en priorité ; la tradition du *Corpus Cluniacense* ne peut être considérée comme « inutile. » On doit aussi garder présent à l'esprit que déjà Rhenanus, en utilisant le *Gorziensis* dans sa troisième édition (Bâle, Froben, 1539), ensuite Pamelius, en utilisant un *codex Vaticanus* non mieux identifié, et enfin Rigaltius, en se servant probablement du *codex Divionensis*, aujourd'hui perdu et reconstitué au prix d'un grand labeur, ont eu accès au rameau de la tradition manuscrite dont le meilleur représentant est constitué par *M* qui ne fut découvert que plus tard. En ce qui concerne le *Divionensis*, la reprise de ses leçons – selon l'avis de Pierre Petitmengin communiqué *per litteras* – aurait été pour la présente édition tout à fait inutile, et de toute façon, elle aurait dû s'insérer dans une étude globale¹. Il ne nous reste plus, pour terminer, qu'à manifester le plaisir et l'honneur que nous avons eus à collaborer avec le Prof. René Braun dans ce commun labeur sur Tertullien ; une amitié et une estime réciproques nous ont toujours permis de confronter entre nous nos opinions, même divergentes,

1. Sur ce *codex Divionensis*, voir les remarques de F. Chapot dans son édition du *Contre Hermogène*, SC 439, p. 54-55.

sans qu'aucun des deux ait voulu imposer les siennes à l'autre¹.

La traduction, selon le principe énoncé au début de notre entreprise², s'est proposé d'être aussi précise que possible. Mais en même temps, nous avons voulu qu'elle soit lisible, et qu'elle ne reste pas un simple décalque du latin. Ainsi n'avons-nous pas hésité à suppléer dans plusieurs cas ce qui était sous-entendu ou implicite : l'auteur, en effet, a volontiers pratiqué un style elliptique qui, outre sa conformité aux tendances générales de son élocution, était particulièrement de mise dans ce genre d'écrit, fait pour l'essentiel d'une réunion et d'une confrontation de passages bibliques. Pour faciliter la tâche du lecteur nous avons également renoncé au système, que nous avons adopté aux livres I-III, d'un sommaire situé avant le texte et la traduction – et couvrant leur ensemble –, et d'une double série de notes – critiques et complémentaires – située à leur suite. Nous avons placé le sommaire, analysant une section introduite par un titre gras en manchette, en bas de la page où apparaît ce titre. Quant aux notes explicatives, placées également en bas de page, elles portent sur tel ou tel point réclamant un éclaircissement – qu'il s'agisse des idées, de l'expression, des problèmes posés par une citation biblique ou par un détail d'établissement du texte. Nous y signalons également, avec les justifications appropriées, les cas, restés rarissimes, où notre traduction s'écarte du texte adopté³, ainsi que les reprises de thèmes et d'arguments déjà utilisés dans les livres précédents. Un appendice regroupe un *index biblicus* et un *index nominum* qui nous ont paru, surtout le premier, indis-

1. Ces lignes, du Prof. Moreschini, écrites en italien, ont été traduites par nos soins (R. B.).

2. Cf. t. 1 p. 83.

3. Voir le commentaire pour 2, 1 (n. 4), pour 26, 9 (n. 4), pour 27, 10 (n. 2).

pensables étant donné le caractère de ce livre IV. Un index terminologique et grammatical et un index analytique, faisant pendant à ceux du t. 3¹, prendront place à la fin de l'édition du livre V et concerneront l'ensemble des deux livres consacrés aux Écritures marcionites.

1. p. 323-350.

**TEXTE
ET
TRADUCTION**

CONSPECTVS SIGLORVM

<i>M</i>	<i>Codex Montepessulanus H 54</i> , saec. XI.
<i>F</i>	<i>Codex Florentinus Magliabechianus, conv. sopp.</i> I. VI. 10, saec. XV.
<i>X</i>	<i>Codex Luxemburgensis 75</i> , saec. XV.
<i>G</i>	<i>Codex Gorziensis</i> deperditus (a Rhenano in tertia editione adhibitus).
<i>R1</i>	Beati Rhenani editio princeps, Basileae, 1521.
<i>R2</i>	Beati Rhenani editio secunda, Basileae, 1528.
<i>R3</i>	Beati Rhenani editio tertia, Basileae, 1539.
<i>R</i>	harum editionum consensus.
θ	consensus codicum <i>M F X</i> et Rhenani editionum.
β	consensus codicum <i>F X</i> et Rhenani editionum.
γ	consensus codicum <i>F X</i> .
<i>N</i>	<i>Codex Florentinus Magliabechianus, conv. sopp. I. VI. 9</i> , saec. XV.
<i>L</i>	<i>Codex Leidensis latinus 2</i> , saec. XV.
<i>V</i>	<i>Codex Vindobonensis 4194</i> (nunc <i>Neapolitanus 55</i>), saec. XV.
<i>B</i>	Martini Mesnartii editio, Parisiis 1545.
<i>Gel.</i>	Sigismundi Gelenii editio prior, Basileae 1550.
<i>Pam.</i>	Iacobi Pamelii editio, Antuerpiae 1583/84.

<i>Iun.</i>	Adnotationes Francisci Iunii ad textum pamelianae editionis, Franekeræ 1597.
<i>Lat.</i>	Adnotationes Latini Latini, Romae 1584.
<i>Vrs.</i>	Adnotationes Fulvii Vrsini ab Ioanne a Wouwero editae, Francofurti 1612.
<i>Rig.</i>	Nicolai Rigaltii editio, Parisiis 1634.
<i>Oeh.</i>	Francisci Oehlerii editio, Lipsiae 1853-1854.
<i>Kroy.</i>	Aemilii Kroymanni editio, Vindobonae 1906 (<i>CSEL</i> 47).
<i>Eng.</i>	Augusti Engelbrechi coniecturae Kroymanni editioni adpositae.
<i>Evans</i>	Ernesti Evans editio, Oxonii 1972.

*
* *

<i>codd.</i>	codicum consensus
<i>add.</i>	addidit/-derunt
<i>coni.</i>	coniecit/-cerunt
<i>corr.</i>	correxit/-xerunt
<i>dist.</i>	distinxit/-xerunt
<i>edd. cett.</i>	editores ceteri
<i>interpunx.</i>	interpunxit/-xerunt
<i>om.</i>	omisit/-serunt
<i>secl.</i>	seclusit/-serunt

ADVERSVS MARCIONEM

Liber quartus

I. 1. Omnem sententiam et omnem paraturam impii atque sacrilegi Marcionis ad ipsum iam euangelium eius prouocamus, quod interpolando suum fecit.

Et ut fidem instrueret, dotem quandam commentatus est illi, opus ex contrarietatum oppositionibus Antithesis

Tit. aduersus marcionem liber tercius explicat. incipit liber quartus M explicit liber tertius. incipit liber quartus aduersus marcionem F incipit liber quartus aduersus marcionem X

I. 4 ut fidem : ut fraudem *coni. Corssen, Mnem. 51,249* || 5 antithesis 0 *Gel. Pam* : -theses *Rig. Oeh. Evans* -thesis *Kroy.*

1, 1a

Énoncé de l'objet du livre : examiner l'évangile marcionite.

1. Sur *paratura* quasi synonyme de *instrumentum*, voir *Deus Christ.*, p. 463 s. et VAN DER GEEST, *Le Christ et l'A.T.*, p. 53 s. Par ce terme ici, T. nous semble viser les *Antithèses* (voir Introduction, t. 1, p. 39 s.) et annoncer le développement qui suit (c'est à travers l'évangile marcionite qu'il s'en prendra maintenant à cet ouvrage, sans l'examiner à part).

1, 1b-11

Rappel de la fonction des *Antithèses* de Marcion qui sont destinées à en orienter la lecture (§ 1b). – Plutôt que de les réfuter point par point spécialement, il est préférable de le faire à propos de cet évangile. Mais en attendant, une « réponse expéditive » leur est donnée par l'objection de principe selon laquelle l'« antithèse » appartient au seul Créateur (§ 2). – La différence entre les dispositions de l'A.T. et du N.T. est indéniable, mais ne porte pas atteinte à l'unicité de Dieu qui l'a voulue (§ 3). – Rappel du dossier vétérotestamentaire sur la « nouveauté » promise avec la vocation des païens (§ 4-7). – Nouveauté et changement ne peuvent se produire sans différence et, par là, opposition, mais sans que la chose entraîne une altérité dans l'être de celui qui veut et opère le changement (§ 8-9). – Reproches à Marcion qui a interprété l'« antithèse »

CONTRE MARCION

Livre IV

PROLOGUE

a) **Objet du livre** I. 1. Pour juger toute thèse et tout appareil doctrinal¹ de l'impie et sacrilège Marcion, nous en appelons maintenant à « son » évangile même : celui qu'il a fait « sien » à force de l'interpoler !

b) **Réponse expéditive aux *Antithèses*.** D'autre part, pour étayer la foi en celui-ci, il l'a comme doté d'un commentaire de son cru² : l'ouvrage qu'il a appelé les *Antithèses* à cause de la mise en face à face de contradictions³, et qu'il a orienté de force⁴ vers la sépara-

à tort comme celle de deux souverainetés divines distinctes et qui n'a pas su la reconnaître dans l'unique Dieu Créateur dont les sentiments et l'univers portent la marque de cette « antithèse ». Il eût été plus logique de sa part de professer un dualisme radical (§ 10-11).

2. A notre sens, *commentatus* est combine ici les deux notions que ce verbe peut exprimer chez T. : a) « commenter » (cf. *TLL* III, c. 1864, l. 44 s., avec l'exemple de ce passage et d'autres d'*An.* et *Nat.*) ; b) « inventer, forger » (*ibid.*, c. 1865, 3 s., avec exemples d'*Ap.*, *Marc.* I, *An.*, *Val.*). De fait les *Antithèses* étaient en un sens un commentaire de l'évangile, puisque Marcion y mettait en parallèle, pour les opposer, passages du N.T. et de l'A.T. : cf. HARNACK, p. 74-75 et p. 256^s.

3. Cf. *supra* I, 19, 4 ; II, 28, 1 ; 29, 1.

4. Au sens logique de *cogere* (« conclure, amener à une conclusion ») s'ajoute ici une valeur péjorative comme en *Praes.* 7, 6 et *Mon.* 9, 1 (voir éd. P. Mattéi = SC 343, p. 169 et p. 289). On verra plus bas (6, 1 et 34, 11) des formules similaires à propos de l'œuvre de Marcion.

cognominatum et ad separationem legis et euangelii coactum, qua duos deos diuidens proinde diuersos, alterum alterius instrumenti, uel, quod magis usui est dicere, testamenti, ut exinde euangelio quoque secundum Antithesis credendo
10 patrocinaetur.

2. Sed et istas proprio congressu comminus, id est per singulas iniectioes Pontici, cecidissim, si non multo opportunius in ipso et cum ipso euangelio, cui procurant, retunderentur; quamquam tam facile est praescriptiue occurrere,
15 et quidem ut accepto eas faciam, ut rato habeam, ut nobiscum facere dicam, quo magis de caecitate auctoris sui erubescant, nostrae iam Antithesis aduersus Marcionem.

3. Atque adeo confiteor alium ordinem decurrissim in ueteri dispositione apud creatorem, alium in noua apud
20 Christum. Non nego distare documenta eloquii, praecipua uirtutis, legis disciplinas, dum tamen tota diuersitas in unum et eundem deum competat, illum scilicet, a quo constat eam dispositam sicut et praedicatam.

4. Olim contionatur Esaïas proditura ex Sion legem et
25 sermonem domini ex Hierusalem⁹, aliam utique legem

⁹ antithesis *My*: -theses *R Gel. Pam. Rig.* -theses *Oeh. Evans* -thesis *Kroy.* || 12 oportunius *MX R Kroy.*: opportunius *F Gel. edd. cett.* || 13 post retunderentur *grauius dist. Kroy.* || 15 et quidem *M con. Lat. Iun. reposuerunt Rig. Oeh. Evans*: equidem β *Gel. Pam. Kroy.* || 17 antithesis *My*: -theses *R edd. cett.* -thesis *Kroy.* || 18 decurrissim γ || 19 noua *R₃ edd. cett.*: nouo *My R₁R₂* || 20 non nego *MG R₃ edd. cett.*: nonne ergo *Y R₁R₂* noui ergo *con. R₂*

I. a. Cf. Is 2, 3

1. Pour cet usage de *testamentum* désignant les corpus de l'A.T. et du N.T., et qui a prévalu sur celui d'*instrumentum* préféré encore par T., voir *Deus Christ.*, p. 465 s. et VAN DER GEEST, *Le Christ et l'A.T.*, p. 31 s.

2. Cf. II, 29, 1 où la *recusatio* d'une telle réfutation est justifiée par d'autres arguments.

3. Rare en dehors de T., *iniectio* a ici le sens d'*oppositum* comme en *Marc.* III, 21, 1 et *Prax.* 27, 3: cf. *TLL* VII, 1, c. 1618, l. 15 s.

tion de la Loi et de l'Évangile en ce sens qu'il a distingué deux dieux, pareillement opposés, relevant chacun d'un des deux « instruments » – ou « testaments » comme il est plus habituel de dire¹ –, afin de patronner ensuite un évangile auquel il faudrait croire aussi, dans le droit fil des *Antithèses*.

2. Mais celles-ci aussi, je les aurais démolies en un corps à corps spécial², c'est-à-dire en reprenant une à une les objections³ de l'homme du Pont, s'il n'était pas beaucoup plus opportun de les réfuter dans – et avec – l'évangile lui-même au service duquel elles sont mises. Aussi bien, il m'est tellement facile d'y faire face par une objection de principe préalable⁴: cela assurément⁵ en les admettant, en les tenant pour valables, en disant qu'elles sont de notre côté, de façon à les faire rougir davantage de l'aveuglement de leur auteur, elles qui sont désormais nos « Antithèses » contre Marcion.

3. Et de fait, je reconnais qu'un ordre de choses s'est développé dans l'ancienne disposition, sous le Créateur, et qu'il s'en est développé un autre dans la nouvelle, sous le Christ. Je ne nie pas que soient différents, de l'une à l'autre, les enseignements de la Parole, les préceptes de vertus, les règles légales pourvu cependant que toute cette divergence relève d'un seul et même Dieu: celui, évidemment, par qui il est constant qu'elle a été disposée tout autant qu'annoncée.

4. Dans le passé, Isaïe proclame que de Sion sortira la loi, et la parole du Seigneur de Jérusalem^a: entendons-le, une

4. Expression originale (*praescriptiue* est un hapax) pour désigner une démarche habituelle à notre auteur: le recours à l'argument de *praescriptio* (voir Introduction, t. 1, p. 49 s.). Il consiste ici à faire mine d'arrêter toute discussion en opposant à Marcion que l'« antithèse » appartient en propre au Créateur, les « dispositions » de celui-ci comme le monde créé s'expliquant par elle. C'est la reprise de l'argument de II, 29, 4.

5. La leçon de *M* (*et quidem*) est à tort corrigée en *equidem* par *R* (que suit *Kroymann*): voir *TLL* V, 2, c. 873, l. 81, et c. 904, l. 7 s. (exemple de *Spect.* 26, 2).

aliumque sermonem. Denique « *indicabit, inquit, inter nationes et traducet populum plurimum*^b », scilicet non unius gentis Iudaeorum, sed nationum, quae per nouam legem euangelii et nouum sermonem apostolorum iudicantur et traducuntur apud semetipsas de pristino errore, simul crediderunt, atque exinde *concidunt machaeras suas in aratra* (5.) *et zibinas*, quod genus uenabulorum est, *in falces*^c, id est feros et saeuos quondam animos conuertunt in sensus probos et bonae frugis operarios. 5. Et rursus : « *Audite me, audite, et populus meus et reges, auribus intendite in me, quoniam lex prodibit a me et iudicium meum in lucem nationum*^d », quo iudicauerat atque decreuerat nationes quoque inluminandas per euangelii legem atque sermonem. Haec erit « *lex, et apud Dauid, inuituperabilis, qua perfecta, conuertens animam*^e », utique ab idolis ad deum. Hic erit et sermo, de quo idem Esaias : « *Quoniam, inquit, decisum sermonem faciet dominus in terra*^f. » (6.) Compendiatum est enim nouum testamentum et a legis laciniosis oneribus expeditum. 6. Sed quid pluribus, cum manifestius et luce ipsa clarius nouatio praedicetur a creatore per eundem ? « *Ne rememineritis priorum, et antiqua ne recogitaueritis*^g ; *uetera transierunt, noua oriuntur*^h ; ecce facio noua, quae

28-29 legem nouam *M* || 31 suas *om.* *Kroy.* (*tacite*) || 32 zibinas *Kroy.* : zibbinas *M X* libbinas *F* sibinas *uel* sybinas *edd. cett.* || 35 audite *M Kroy.* : audite me *β edd. cett.* || et populus : populus *Pam. Rig. Kroy.* || 39 lex et : lex *Rig.* et lex *Kroy.* || 40 animas *Pam. Iun. Rig.* || 41 quoniam : quomodo *γ R,* || 46 priorum *MG R,* *edd. cett.* : proprium *γ R₁R₂* || cogitaueritis *Rig.*

b. Is 2, 4 c. *ibid.* d. Is 51, 4 e. Ps 18, 8 f. Is 10, 23 g. Is 43, 18 h. 2 Co 5, 17

1. Déjà cité plus haut en III, 21, 3 (avec quelques variantes formelles), ce texte d'Isaïe a été tenu, par le christianisme ancien, pour annoncer la nouvelle alliance, la prédication apostolique et la conversion des païens : cf. JUSTIN, *Apol.* I, 39 ; *Dial.* 106 s. (voir PRIGENT, *Justin et l'A.T.*, p. 222) ; IRÉNÉE, *Haer.* 4, 34, 4. T. l'utilise aussi en *Iud.* 3, 9.

autre loi et une autre parole. Car, dit-il, « *il sera juge entre les nations et confondra un peuple très nombreux*^b » : évidemment, non pas celui de la seule race des juifs, mais celui des nations païennes. Celles-ci par la loi nouvelle de l'Évangile et par la parole nouvelle des apôtres, sont jugées et confondues chez elles à cause de leur ancienne erreur aussitôt qu'elles ont la foi et que, conséquemment, elles *martèlent leurs épées pour en faire des socs* (5.) *et leur hallebardes* – c'est une sorte d'épieu – *pour en faire des faux*^c, c'est-à-dire qu'elles convertissent leurs cœurs sauvages et cruels en sentiments vertueux, producteurs de bonnes moissons¹. 5. Et encore : « *Écoutez-moi, écoutez, toi mon peuple et vous les rois, tendez l'oreille vers moi ; car de moi sortira la loi, et mon jugement pour la lumière des nations*^d » – celui qui lui avait fait juger et décider que les nations aussi devaient recevoir l'illumination par la loi et la parole de l'Évangile². Telle sera la loi dans David, « *loi irréprochable* – car parfaite –, *convertissant l'âme*^e » – bien sûr, des idoles à Dieu³. Telle sera aussi la parole dont le même Isaïe dit : « *Car le Seigneur accomplira sur la terre une parole tranchée*^f. » (6.) De fait, la nouvelle alliance a été abrégée et débarrassée des fardeaux compliqués de la Loi⁴. 6. Mais pourquoi m'étendre là-dessus puisque, par la bouche du même Isaïe, le Créateur fait, de l'innovation, une annonce plus manifeste et plus claire que le jour lui-même ? « *Ne vous souvenez plus des choses primitives, et ne ressassez pas les choses antiques*^g. *Les choses anciennes sont passées, les nouvelles surgissent*^h. *Voici que je fais les choses nouvelles,*

2. Même interprétation du passage d'Isaïe chez JUSTIN, *Dial.* 11, 9 (voir aussi *ibid.*, 34, 1 et 43, 1).

3. Cf. JUSTIN, *Dial.* 34, 1 où l'interprétation chrétienne (application à la « loi » nouvelle) est opposée à celle des rabbins.

4. Suggérée sans doute par Rm 9, 28, cette interprétation d'Is 10, 23 se rencontre déjà chez IRÉNÉE, *Dém.* 87. Voir aussi *infra* IV, 16, 17.

nunc orienturⁱ. » Item per Hieremiam : « Nouate uobis nouamen nouum, et ne seueritis in spinas et circumcidimini praeputia cordis uestriⁱ. » Et alibi : « Ecce ueniet dies, dicit dominus, et perficiam domui Iacob et domui Iudae testamentum nouum, non secundum testamentum quod disposui patribus eorum in die qua arripui dispositionem eorum ad educendos eos de terra Aegypti^k. » 7. Adeo pristinum testamentum temporale significat, dum mutabile ostendit, etiam dum aeternum de postero pollicetur. Nam per Esaiam : « Audite me, et uiuetis, et disponam uobis testamentum aeternum », adiciens : « sancta et fidelia Dauid^l », ut id testamentum in Christo decursurum demonstraret.

8. Eundem ex genere Dauid, secundum Mariae censum, etiam in uirga ex radice Iesse processura figurate praedicabat^m. Igitur si alias leges aliosque sermones et nouas testamentorum dispositiones a creatore dixit futuras, ut etiam ipsorum sacrificiorum alia officia potiora et quidem apud nationes destinari, dicente Malachia : « Non est uoluntas

50 praeputia *M Pam. Rig Kroy.* : -o β *Gel. (praefert Iun.) Oeb. Evans* || ueniunt *Pam. Rig.* ueniet *Kroy. tacite* || 51 iuda *Pam. Rig.* || 59 demonstraretur *R, B Gel. Pam.* || 61 processuram *M* || 65 malachia *R, edd. cett.* : malachim *Mγ R,R,*

i. Is 43, 19 j. Jr 4, 3-4 k. Jr 31, 31-32 l. Is 55, 3 m. Cf. Is 11, 1

1. Reprise du dossier biblique donné plus haut en I, 20, 4, mais avec des rectifications (Jr 4, 3-4 n'est plus attribué à Isaïe) et avec des ajouts : ainsi 2 Co 5, 17 est curieusement inséré entre deux versets d'Isaïe (sur cette pratique de T., voir PETITMENGIN, « Citations d'Isaïe », p. 30). Même interprétation d'Is. 43, 18-19 chez IRÉNÉE, *Dém.* 89 et *Haer.* 4, 33, 14.

2. Cf. *Iud.* 3, 7 et *supra* I, 20, 4. L'interprétation chrétienne se rencontre depuis JUSTIN, *Dial.* 28, 2. Selon nous, *nouamen* (= νέωμια de la LXX) est ici en fonction d'accusatif d'objet interne, avec un sens général, et non au sens agricole de « jachère » (= *noualis*), comme on le déduit de sa reprise en *Marc.* I, 20, 5 (« sistens ... hoc nouamen ») et de la traduction (« innouate uobis nouitatem ») en *Iud.* 3, 7.

3. Cf. *Iud.* 3, 7 et *supra* I, 20, 4. Même interprétation chez JUSTIN, *Dial.* 24, 1 ; IRÉNÉE, *Dém.* 90 et *Haer.* 4, 33, 14. La traduction donnée ici (« arri-

qui maintenant vont surgir¹. » Également par la bouche de Jérémie : « Renouvez-vous en un renouvellement nouveau, et ne semez pas au milieu des ronces, et pratiquez la circoncision sur le prépuce de votre cœur². » Et ailleurs : « Voici que viendront des jours, dit le Seigneur, où j'établirai pour la maison de Jacob et la maison de Juda une alliance nouvelle, non conforme à l'alliance que j'ai établie avec leurs pères au jour où je me pris à disposer d'eux pour les faire sortir de la terre d'Égypte³. » 7. Tant il est vrai qu'il marque le caractère temporaire de l'alliance ancienne quand il la montre susceptible de changement, bien plus quand il en promet une éternelle pour l'avenir. Car, par la bouche d'Isaïe : « Écoutez-moi et vous vivrez, et j'établirai avec vous l'alliance éternelle », et il ajoute : « Choses de David, saintes et fidèles⁴ » – pour montrer que cette alliance se développera dans le Christ⁵.

8. Que le même Christ serait de la race de David, conformément à la généalogie de Marie, il l'annonçait figurativement même en ce rameau qui sortirait de la souche de Jessé⁶. Par conséquent, puisque l'Ancien Testament a dit⁶ que d'autres lois, d'autres paroles, de nouvelles dispositions dans les alliances viendraient du Créateur, au point d'aller jusqu'à déterminer, pour les sacrifices eux-mêmes, d'autres liturgies préférables, et cela chez les nations païennes – ainsi Malachie disait : « Je ne trouve pas ma volonté en vous, dit

pui dispositionem eorum ») paraît s'expliquer par la volonté de se rapprocher du texte de la LXX (« je pris leur main ») tout en évitant l'anthropomorphisme.

4. Voir *supra* III, 20, 5.8.10 ; et cf. JUSTIN, *Dial.* 11, 2 ; 12, 1, et PRIGENT, *Justin et l'A.T.*, p. 236.

5. Voir *supra* III, 17, 4 et *Iud.* 9, 26-27 ; cf. IRÉNÉE, *Dém.* 59.

6. Le verbe *dixit* ne peut avoir pour sujet *Deus* ou *Creator* comme c'est le cas dans les phrases précédentes : *a Creatore* serait difficilement admissible. Il faut admettre qu'il est employé sans sujet, à propos de paroles de l'Écriture sainte : sur cet usage, voir *LHS*, p. 417-418.

70 *mea in uobis, inquit dominus, et sacrificia uestra non excipiam de manibus uestris, quoniam a solis ortu usque ad occasum glorificatum est in nationibus nomen meum, et in omni loco sacrificium nomini meo offeretur et sacrificium mundum*ⁿ », scilicet simplex oratio de conscientia pura, necesse est omnis demutatio ueniens ex innouatione diuersitatem ineat cum his quorum fit, et contrarietatem ex diuersitate. 9. Sicut enim nihil demutatum quod non diuersum, ita nihil diuersum quod non contrarium. Eiusdem ergo deputabitur 75 etiam contrarietas ex diuersitate, cuius fuerit demutatio ex innouatione. Qui disposuit demutationem, iste instituit et diuersitatem; qui praedicauit innouationem, iste praenuntiauit et contrarietatem.

10. Quid differentiam rerum ad distantiam interpretaris 80 potestatum? (10.) Quid antithesis exemplorum distorques aduersus creatorem, quas in ipsis quoque sensibus et adfectionibus eius potes recognoscere? « *Ego, inquit, percutiam et ego sanabo; ego, inquit, occidam et ego uiuificabo*^o », condens scilicet *mala et faciens pacem*^p; qua etiam soles 85 illum mobilitatis quoque et inconstantiae nomine reprehendere, prohibentem quae iubet et iubentem quae prohibet. Cur ergo non et antithesis ad naturalia reputasti contrarii sibi semper creatoris, nec mundum saltim recogitare

69 nomine *R₂R₃, B Gel.* nomini restit. *Pam.* || offeretur *MF R Gel.* : -fertur *X Pam. edd. cett.* || 72 fit : sit *R Gel.* || contrarietatem *R edd. cett.* : -te *My* || diuersitate ex *emend. M* || 77 pronuntiauit *X R, Gel. probante Iunio* || 80 antithesis *My* : -seis *R Gel. Pam. Rig.* -ses *Oeb. Evans (ut semper)* -is *Kroy.* || 84 qua : quo *Eng. Kroy.*

n. *Ml* 1, 10-11 o. *Dt* 32, 39 p. *Is* 45, 7

1. Prophétie rapportée à Michée *supra* III, 26, 6, et correctement à Malachie en *Iud.* 5, 4 et 7 (où les « sacrifices purs » sont expliqués comme « spirituels »). Cf. JUSTIN, *Dial.* 28, 5 et IRÉNÉE, *Haer.* 4, 17, 5. On remarquera la lourdeur de cette phrase, avec cette longue parenthèse faite d'une citation biblique et de son explication.

le Seigneur, et vos sacrifices je ne les agréerai pas de vos mains; car du Levant au Couchant mon nom a été glorifié dans les nations, et en tout lieu un sacrifice sera présenté à mon nom, un sacrifice purⁿ », entendons : la simple prière sortie d'une conscience pure¹ -, il est inévitable que la venue de tout changement produise, à la suite de l'innovation, une différence par rapport à l'ordre des choses dont il se fait changement, et à la suite de la différence une opposition. 9. Car comme il n'y a pas changement sans qu'il y ait différence, il n'y a pas différence sans qu'il y ait opposition. L'opposition née de la différence, on l'attribuera donc au même agent qui aura été celui du changement né de l'innovation. Qui a établi le changement a créé aussi la différence; qui a d'avance proclamé l'innovation, a d'avance aussi annoncé l'opposition.

10. Pourquoi expliques-tu la distance entre ces ordres de choses de manière à séparer les souverainetés dont ils relèvent? (10.) Pourquoiournes-tu contre le Créateur des « antithèses » d'exemples quand tu peux les reconnaître aussi dans les sentiments qui l'affectent²? « *Je frapperai, dit-il, et je guérirai; je tuerai, dit-il, et je vivifierai*^o », bien sûr *en créant les maux et en faisant la paix*^p. Car tu as même l'habitude de le critiquer au titre de sa versatilité et de son inconstance : il défend ce qu'il ordonne, il ordonne ce qu'il défend⁴ ! Pourquoi donc n'as-tu pas aussi rapporté les « antithèses » aux propriétés naturelles du Créateur, toujours en opposition avec lui-même, et n'as-tu pas été capable de t'aviser que l'univers du moins était – même chez les

2. Les *Antithèses* se présentaient comme une suite de parallèles antithétiques entre les comportements et les paroles du Créateur et ceux du dieu de bonté apparu en Jésus-Christ. Même emploi de *exempla* : *supra* II, 29, 2-3.

3. Voir *supra* I, 2, 2 et II, 14, 1; 24, 4.

4. Sur la versatilité reprochée par Marcion au Créateur, voir *supra* II, 23 et 24. Le grief est utilisé ici pour une rétorsion contre les *Antithèses* marcionites.

potuisti, nisi fallor, etiam apud Ponticos ex diuersitatibus
 90 structum aemularum inuicem substantiarum? 11. Prius
 itaque debueras alium deum luminis alium tenebrarum
 determinasse, ut ita posses alium legis alium euangelii
 asseuerasse. Ceterum praeiudicatum est ex manifestis, cuius
 95 opera et ingenia per antithesis constant, eadem forma
 constare etiam sacramenta.

II. 1. Habes [nunc] <ad> Antithesis expeditam a nobis
 responsionem. Transeo nunc ad euangelii, sane non Iudaici
 sed Pontici, interim adulterati, demonstrationem, praestruc-
 turam ordinem, quem adgredimur.

5 Constituimus in primis euangelicum instrumentum apos-
 tolos auctores habere, quibus hoc munus euangelii promul-

90 structum *M edd. cett.* : constructum β *Gel.* || post substantiarum
interrogationis signum reposuit Kroy.

II. 1 nunc *seclusi ut ex sequentibus adsumptum* hanc corr. *Eng. Kroy.*
 || <ad> *add. Vrs. Rig. Oeb. Kroy. Evans* || 2 nunc *secl. coni. Corssen, Mnem.*
51, 1923, 245 || 5 euangelicum *ex -am M*

1. Reprise de l'argument de II, 29, 4 sur les oppositions de substances
 dont est constitué l'univers créé (sur le thème de la *concordia discors* voir
 la Note complémentaire 14, t. 1, p. 301 s.). Il s'associe ici à l'argument des
 sentiments contradictoires du Créateur. Dans la phrase finale du § 11, *opera*
 et *ingenia* renvoient, en chiasme, à ces deux arguments.

2. Reprise abrégée et un peu modifiée de l'avant-dernière phrase de II,
 29, 4.

3. Par *sacramenta*, T. désigne ici le déroulement mystérieux de l'histoire
 du salut : l'« antithèse » y joue un rôle avec l'opposition de la Chute et de
 la Rédemption, de l'Ancienne Alliance et de la Nouvelle.

2, 1-3

Après transition et annonce du plan du livre (§ 1a), est indiquée une
 première caractéristique de cet évangile, son anonymat, en quoi il se
 distingue des évangiles « orthodoxes » dont les auteurs sont soit des
 apôtres (Jn, Mt), soit des « personnages apostoliques » (Lc, Mc), tous
 d'accord sur la règle de foi par delà les variantes de leurs récits. – Cette
 déficience, preuve d'un manque de courage, suffirait à justifier la récu-
 sation du document (§ 1b-3).

habitants du Pont si je ne m'abuse – construit sur les diffé-
 rences de substances opposées entres elles¹? 11. C'est
 pourquoi tu aurais dû, en premier lieu, établir un dieu de la
 lumière et un dieu des ténèbres pour pouvoir, ainsi, affirmer
 un dieu de la Loi et un dieu de l'Évangile². Au reste, c'est
 une question tranchée d'avance par preuves manifestes que
 celui dont les œuvres et les dispositions morales doivent aux
 « antithèses » leur principe constitutif, ait ses mystères aussi
 constitués sur le même modèle³.

DÉMONSTRATION PRÉALABLE : « UN ÉVANGILE ADULTÉRÉ »

a) Un évangile sans nom d'auteur II. 1. Tu as là de notre part, aux
Antithèses, une réponse expéditive⁴. Je
 passe maintenant à la démonstration
 que cet évangile, pour sûr, n'est pas judaïque, mais bien pon-
 tique, et en tout cas adultéré : elle sera le point d'appui préa-
 lable de son déroulement que nous entreprenons⁵.

Nous posons ce principe initial : le document évangélique
 a pour auteurs les apôtres auxquels a été imposée par le
 Seigneur lui-même la mission de publier l'évangile ; si il a

4. L'adjectif *expeditus* est souvent associé à l'argument de *praescriptio* :
 cf. *supra* I, 20, 1. Concernant le problème textuel, il convient, selon nous,
 de rétablir *ad*, disparu par haplographie devant *Antithesis* (ainsi font
 Kroymann et Evans), en maintenant le premier *nunc* que garantit le paral-
 lélisme avec *nunc ad* de la deuxième proposition. En raison de cette ana-
 phore de *nunc ad* et de la parataxe, nous préférons une ponctuation faible
 après *responsionem. Habes* prolonge les secondes personnes de la fin du
 ch. 1.

5. Indication sur le plan du livre : après une *praestructio* (= *praemuni-
 tio* ; sur ces termes rhétoriques, voir *supra* t. 1, p. 37 et n. 2) établissant que
 l'évangile marcionite est « adultéré », T. en suivra le déroulement (*ordo*)
 pour le réfuter. Par *non Iudaici* est visée la volonté de Marcion de « déju-
 daïser » l'Évangile.

gandi ab ipso domino sit impositum ; si et apostolicos, non tamen solos, sed cum apostolis et post apostolos, quoniam praedicatio discipulorum suspecta fieri posset de gloriae studio, si non adsistat illi auctoritas magistrorum, immo Christi, quae magistros apostolos fecit. 2. Denique nobis fidem ex apostolis Iohannes et Mattheus insinuant, ex apostolicis Lucas et Marcus instaurant, isdem regulis exorsi, quantum ad unicum deum attinet creatorem et Christum eius, natum ex uirgine, supplementum legis et prophetarum. 15 Viderit enim, si narrationum dispositio uariavit, dummodo de capite fidei conueniat, de quo cum Marcione non conuenit. 3. Contra Marcion euangelio, scilicet suo, nullum adscribit auctorem, quasi non licuerit illi titulum quoque 20 adfigere, cui nefas non fuit ipsum corpus euertere. Et possem hic iam gradum figere, non agnoscendum contendens opus quod non erigat frontem, quod nullam constantiam praeferat, nullam fidem repromittat de plenitudine tituli et professione debita auctoris.

7 sitim positum γ || 8 post apostolos R₃ Gel. Pam. Rig. Oeb. Evans, probant Corssen, Mnem. 51, 1923, 245, Thörnell, Studia Tert. IV, 96, 1 : post apostolicos Mγ R₁R₂ secl. Kroy. || 11 quae : qui Pam. Rig. || 12 mathaeus Mγ || 13 isdem Mγ Oeb. Kroy. Evans : iisdem R Gel. Pam. Rig. || 19 quasi R₃ edd. cett. : quia Mγ R₁R₂ || 20 affigere uel adfigere Mγ R₁R₂ probante Iunio : affingere R₃ edd. cett.

1. S substantivé, *apostolicus* (ou *a. uir*) désigne chez T. le disciple d'un apôtre : ainsi en *Carn.* 2, 4 et *Virg.* 2, 1.

2. Par une fine distinction entre *insinuare* (pour le tout début de la foi) et *instaurare* (pour son renouvellement : cf. *Scor.* 2, 14 où *instauratio* a bien le sens de *renouatio* ; voir *TLL* VII, 1, c. 1974, l. 52), T. oppose Jean et Matthieu à Luc et Marc en se fondant uniquement sur la qualité des auteurs de ces évangiles (*apostolus/apostolicus*). Ce schéma ne correspond pas à l'ordre chronologique aujourd'hui admis.

aussi pour auteurs des personnages apostoliques¹, ceux-ci cependant n'ont pas agi seuls, mais avec les apôtres et après les apôtres ; car une prédication des disciples pourrait être suspectée de désir de gloire si ne lui apportait pas assistance l'autorité de leurs maîtres, ou bien plutôt du Christ qui a fait des apôtres leurs maîtres. 2. En effet, notre foi, c'est, parmi les apôtres, Jean et Matthieu qui nous la communiquent, parmi les personnages apostoliques, Luc et Marc qui nous la renouvellent² : ils sont partis des mêmes règles de foi en ce qui concerne le dieu unique, le Créateur, et son Christ, né de la Vierge, accomplissement de la Loi et des prophètes. Tant pis s'il y a des variantes dans la disposition de leurs récits pourvu que, sur le point capital de la foi, il y ait accord – un accord qu'on ne trouve pas avec Marcion ! 3. A l'inverse, Marcion n'assigne aucun auteur à ce qui est, bien sûr, « son » évangile, comme s'il ne lui aurait pas été loisible de lui fixer³ aussi un titre, lui qui n'a pas tenu pour sacrilège d'en bouleverser le corps même. Et je pourrais dès maintenant, sur ce terrain, engager le combat⁴, soutenant qu'il n'y a pas à reconnaître un ouvrage qui ne porte pas le front haut, n'arbore aucune assurance, ne promet aucunement la fiabilité que donnent la plénitude du titre et l'obligatoire profession du nom de l'auteur⁵.

3. Le texte des mss (*affigere*) est parfaitement admissible : il fait jeu anti-thétique avec *euertere* qui suit. Marcion, qui s'est permis de bouleverser le corps de l'évangile, aurait pu se permettre, aussi bien, d'en « fixer » un titre. La correction *affingere* de R₃ (adoptée par Evans), « forger », banalise l'expression.

4. Métaphore militaire fréquente dans la discussion : cf. *Fug.* 11, 1 ; *Iei.* 11, 4 ; *Prax.* 8, 2 ; *Virg.* 11, 1 ; *Marc.* V, 10, 2.

5. Habile utilisation d'un *topos* sur l'anonymat d'une œuvre littéraire, qui est l'aveu de son indignité, et raffinement stylistique par personnification de l'ouvrage anonyme.

25 4. Sed per omnia congregari malumus, nec dissimulamus
quod ex nostro intellegi potest. Nam ex his commentatori-
bus quos habemus Lucam uidetur Marcion elegisse, quem
caederet. Porro Lucas non apostolus, sed apostolicus, non
30 posterior quanto posterioris apostoli sectator, Pauli sine
dubio, ut et si sub ipsius Pauli nomine euangelium Marcion
intulisset, non sufficeret ad fidem singularitas instrumenti
destituta patrocinio antecessorum. 5. Exigeretur enim id
35 quoque euangelium, quod Paulus inuenit, cui fidem dedit,
cui mox suum congruere gestiit, siquidem propterea
Hierosolymam ascendit ad cognoscendos apostolos et
consultandos, ne forte in uacuum cucurrisset ^a, id est ne non
secundum illos credidisset et non secundum illos euangeli-
zaret. Denique ut cum auctoribus contulit et conuenit de
40 regula fidei, dexteram miscuerunt et exinde officia praedi-
candi distinxerunt, ut illi in Iudaeos, Paulus in Iudaeos et in
nationes ^b. Igitur si ipse illuminator Lucae auctoritatem

25 malumus *M Rig. Oeh. Kroy. Evans* : malumus β *Gel. Pam.* || 26 iis
Pam. Rig. Oeh. Evans || 27 marcione legisse *M* || 34 dedit *MX Rig. Kroy.* :
dedit *F R Gel. Pam. Oeh. Evans* || 40 dexteras *Oeh. Evans* || miscuerunt
Mγ Kroy. : -ere *R edd. cett.* || officia *R edd. cett.* : -o *Mγ* || 42 si ipse ex
super se *M*

II. a. Cf. Ga 2, 2 b. Cf. Ga 2, 9

2, 4 - 3, 1

Le texte choisi par Marcion pour son massacre de l'évangile est celui de Luc, disciple de Paul, lequel est lui-même un apôtre postérieur aux disciples et a tenu à mettre son évangile en accord avec le leur : on est donc plus encore en droit de réclamer une autorité pour garantir l'évangile de son disciple Luc (2, 4-5). - Le christianisme n'a pas commencé avec Luc comme le pense Marcion, mais bien avant : il a disposé d'un instrument évangélique antérieur à ce disciple de Paul (3, 1).

1. Transition pour passer du premier point (un évangile sans nom d'auteur) au second (postériorité de l'évangile choisi, celui de Luc). T. se justifie d'exploiter tout ce qui est à son avantage.

2. Cf. *Praes.* 38, 7-9 où T. reproche à Marcion son « massacre » (*caedem*) des Écritures.

b) Postériorité de Luc,
l'évangéliste choisi
par Marcion

4. Mais nous préférons nous battre en tout, point par point, et nous ne négligeons pas d'élément pouvant être compris comme étant de notre côté ¹. Parmi ces auteurs que nous possédons, on voit que Marcion a fait choix de Luc pour le mettre en pièces ². Or Luc n'est pas un apôtre, mais un personnage apostolique, il n'est pas maître, mais disciple, donc moindre que son maître et, pour sûr, d'autant postérieur qu'il a suivi un apôtre lui-même postérieur comme a été Paul sans aucun doute ³. Si bien que, même si Marcion avait introduit son évangile sous le nom même de Paul ⁴, ce document isolé, qui serait privé du patronage des prédécesseurs, ne suffirait pas pour fonder la foi. 5. On serait en droit d'exiger aussi l'évangile que Paul a trouvé en place, auquel il a accordé foi, avec lequel bientôt il a été impatient de voir s'accorder son propre évangile, puisqu'il est monté précisément pour cela à Jérusalem, afin de connaître les apôtres et de les consulter, craignant d'avoir couru pour rien ⁵, c'est-à-dire de n'avoir pas cru en conformité avec eux, de n'avoir pas évangélisé en conformité avec eux ⁵. Enfin, quand il eut conféré avec ses garants, qu'il se fut mis d'accord avec eux sur la règle de la foi, ils joignirent leurs mains et se partagèrent pour la suite les tâches de la prédication : eux les juifs, Paul les juifs et les païens ^{b 6}. Donc si celui-là même qui apporta la lumière à

3. Sur cette dépréciation du postérieur par rapport à l'antérieur, selon un schéma de pensée habituel à T., voir FREDOUILLE, *Conversion*, p. 274 s.

4. Cette supposition rappelle que Marcion accordait une importance décisive à Paul, « son » apôtre.

5. Restant fidèle à son interprétation du « concile de Jérusalem » (cf. *supra* I, 20, 2-4 et la Note complémentaire 18, t. 1, p. 307), T. construit une argumentation a fortiori pour diminuer l'autorité de Luc. Voir aussi *Marc.* V, 3, 1-5.

6. Le texte de l'épître n'attribue à Paul que l'évangélisation des païens ; « les juifs » est une addition de T. qui a peut-être pensé aux juifs de la diaspora, non négligés par l'apôtre dans ses voyages.

antecessorum et fidei et praedicationi suae optavit, quanto magis eam euangelio Lucae expostulem, quae euangelio
45 magistri eius fuit necessaria ?

III. 1. Aliud est si penes Marcionem a discipulatu Lucae coepit religionis Christianae sacramentum. Ceterum si et retro decurrit, habuit utique authenticam paraturam, per quam ad Lucam usque peruenit, cuius testimonio adsistente
5 Lucas quoque possit admitti.

2. Sed enim Marcion nactus epistolam Pauli ad Galatas, etiam ipsos apostolos suggillantibus ut non recto pede incedentes ad ueritatem euangelii^a, simul et accusantis pseudoapostolos quosdam peruertentes euangelium Christi^b, con-
10 titur ad destruendum statum eorum euangeliorum quae propria et sub apostolorum nomine eduntur, uel etiam apostolicorum, ut scilicet fidem, quam illis adimit, suo conferat.

3. Porro etsi reprehensus est Petrus et Iohannes et Iacobus, qui existimabantur columnae^c, manifesta causa
15 est : personarum enim respectu uidebantur uariare conui-

43 antecessorem R₃ (errore typoth. ut uid.) B Gel. -um restit. Pam.

III. 3 authenticam γ R₁R₂ || 6 galathas Mγ constanter || 8 pseudoapostolos Kroy. Evans (et mox) : pseudo apostolos Mγ pseudoapostolos R edd. cett. || 9 conitur γ R₁R₂ Kroy. : conn- M R₃ edd. cett. || 15 respectu ex respecta M

III. a. Cf. Ga 2, 14 b. Cf. Ga 1,7 ; 2, 4-5 c. Cf. Ga 2, 9

1. Le § 1 conclut le développement précédent, auquel nous le rattachons. L'expression *Aliud est si*, à valeur ironique (cf. *supra* III, 4, 5 ; 13, 3 ; 15, 6) sert ici à introduire la vue, évidemment caricaturale, d'un christianisme commençant avec Luc pour Marcion. L'hérétique, en fait, le faisait commencer à la « révélation » de Jésus-Christ (15^e année de Tibère). Autre emploi de *discipulatus* (non attesté avant T.) en *Praes.* 22, 3. Par *paratura* (voir *supra* IV, 1, 1 et n. 1) sont visés ici à la fois les évangiles des apôtres Matthieu et Jean et tout l'appareil prophétique de l'A.T. sur le Christ.

Luc a souhaité pour sa foi comme pour sa prédication l'autorité de ses prédécesseurs, combien plus me faut-il réclamer pour l'évangile de Luc une autorité qui a été nécessaire à l'évangile de son maître !

III. 1. A moins bien sûr que, chez Marcion, le mystère de la religion chrétienne n'ait commencé qu'au temps où Luc était disciple ! Mais si au contraire il remonte à une époque antérieure, il est sûr qu'il a possédé un authentique dispositif de preuves, par lequel il est parvenu jusqu'à Luc et dont le témoignage peut aider à faire aussi admettre Luc¹.

c) Marcion prétend détenir l'évangile véritable
2. Mais voici que, rencontrant l'*Épître aux Galates* où Paul va jusqu'à flétrir les apôtres eux-mêmes, leur reprochant de ne pas marcher droit selon la vérité de l'Évangile^a, où il accuse en même temps certains faux apôtres de pervertir l'Évangile du Christ^b, Marcion s'emploie de toutes ses forces à détruire le statut d'évangiles pour ces œuvres qui sont proprement celles d'apôtres ou de personnes apostoliques et sont publiées sous leurs noms : son but étant, bien sûr, de conférer à son évangile le crédit qu'il leur ôte².

3. Allons au fond des choses, même si Paul a repris Pierre, Jean et Jacques - qu'il estimait être des « colonnes^c » -, c'est pour une raison manifeste : on leur voyait un comportement qui variait en considération des personnes. Et cepen-

3, 2-5

L'argumentation de Marcion contre les Douze s'appuie sur des passages de l'*Épître aux Galates* (§ 2). - Réfutation de l'argument tiré de l'« incident d'Antioche » (§ 3). - Les adversaires de Paul visés par cette épître n'annonçaient pas un Dieu ni un Christ différents des siens. Distinction de cinq hypothèses qui tournent toutes à la confusion de Marcion lorsqu'il prétend détenir seul l'authentique évangile (§ 4-5).

2. Reprise de l'argumentation de Marcion contre les Douze (cf. *supra* I, 20, 1 s.). L'hérétique se présentait non comme novateur, mais restaurateur du véritable Évangile, celui de Paul, falsifié par des interprétations judaïsantes dans la Grande Église : cf. HARNACK, p. 256^{*}-257^{*}.

tum. Et tamen cum ipse Paulus omnibus omnia fieret, ut omnes lucraretur ^d, potuit et Petro hoc in consilio fuisse aliquid aliter agendi quam docebat.

4. Proinde si et pseudoapostoli irrepserant, horum quoque qualitas edita est, circumcisionem uindicantium et Iudaicos fastus ^e. Adeo non de praedicatione, sed de conuersatione a Paulo denotabantur, aequae denotaturae, si quid de deo creatore aut Christo eius errassent. Igitur distinguenda erunt singula. Si apostolos praeuaricationis et simulationis suspectos Marcion haberi queritur usque ad euangelii deprauationem, Christum iam accusat, accusando quos Christus elegit. Si uero apostoli quidem integrum euangelium contulerunt, de sola conuictus inaequalitate reprehensi, pseudoapostoli autem ueritatem eorum interpolauerunt, et inde sunt nostra digesta, quod erit germanum illud apostolorum instrumentum, quod adulteros passum est, quod Paulum inluminauit, et ab eo Lucam ? Aut si tam funditus deletum est, ut cataclysmo quodam ita inundatione falsariorum oblitteratum, iam ergo nec Marcion habet uerum.

5. Aut si ipsum erit uerum, id est apostolorum, quod Marcion habet solus, et quomodo nostro consonat, quod non apostolorum, sed Lucae refertur ? Aut si non statim

20 est *om.* γ R₁R₂ || 21 fastus Mγ R₁R₂: fastos R₃ *edd. cett.* || 31 post adulteros *add.* <non> Kroy. || id quomodo Kroy.

d. Cf. 1 Co 9, 19 e. Cf. Ga 2, 4; 4, 10

1. Cf. *supra* I, 20, 2-3 et Notes complémentaires 18 et 19, t. 1, p. 307 s. L'expression insolite « Petro hoc in consilio fuit ... agendi » est à expliquer sans doute par l'analogie du tour classique qui serait : *Petro consilium fuit agendi*.

2. Cf. *supra* I, 20, 4 où l'opposition est établie entre *fides* et *disciplina*.

3. Dans les § 4 et 5, T. va évoquer cinq hypothèses qui se retournent toutes contre la prétention de Marcion de détenir le véritable évangile. Dans cette argumentation pressante, les affirmations alternent avec les interrogations rhétoriques. Notre polémiste s'appuie sur le fait que l'« évangile de vérité » marcionite était en gros constitué par Luc, mais

dant puisque Paul se faisait lui-même tout à tous pour les gagner tous ^d, Pierre aussi a bien pu avoir pour dessein d'agir autrement qu'il n'enseignait ¹.

4. De même, en ce qui concerne l'intrusion de faux apôtres, le texte fait connaître qui ils étaient eux aussi : des tenants de la circoncision et du calendrier religieux juif ^e. Tant il est vrai que Paul ne les censurait pas sur leur prédication, mais sur leur pratique ; car il les aurait censurés également en cas d'erreur doctrinale sur le dieu Créateur ou son Christ ². Il faudrait donc distinguer les cas un à un ³. Si Marcion se plaint que les apôtres aient été tenus pour suspects de prévarication et de falsification jusqu'à dévoyer l'Évangile, c'est le Christ dès lors qu'il accuse en accusant les hommes que le Christ a choisis ⁴. Si les apôtres sans doute ont apporté un Évangile inaltéré, eux qui n'ont été repris que d'inconstance dans leur pratique de la vie, mais si de faux apôtres ont interpolé la vérité des apôtres, et si c'est de là que proviennent nos évangiles écrits ⁵, quel sera donc l'authentique document évangélique des apôtres, celui qui a subi l'atteinte des falsificateurs ? celui qui a porté la lumière à Paul et, par Paul, à Luc ? Ou alors, si ce document a été radicalement détruit, sous un débordement de faussaires, pareil au déluge, c'est donc que Marcion non plus n'a pas en sa possession le véritable ! 5. Ou alors, si cet évangile que Marcion est seul à posséder est le véritable, c'est-à-dire celui des apôtres, comment expliquer aussi qu'il s'accorde avec le nôtre, qu'on dit être non des apôtres, mais de Luc ⁶ ?

sans en porter le titre, celui-ci étant, d'après Marcion, le résultat d'une interpolation.

4. Le passage sur le choix des Douze (Lc 6, 12-13) était conservé par Marcion : voir *infra* 13, 3.

5. La position de Marcion semble avoir été que les évangiles écrits de l'Église provenaient de falsifications introduites par les Douze dans l'évangile authentique révélé à Paul et transmis par lui à Luc.

6. Argument tiré de la postériorité de Luc. L'accord signalé entre le Luc de l'Église et celui de Marcion, n'est en fait, que partiel.

Lucae deputandum est quo Marcion utitur, quia nostro
 40 consonat, scilicet adulterato etiam circa titulum, ceter[or]um
 apostolorum est, iam ergo et nostrum, quod illi consonat,
 aeque apostolorum est. 'Sed adulteratum de titulo quoque.'

IV. 1. Funis ergo ducendus est contentionis, pari hinc
 inde nisu fluctuante : ego meum dico uerum, Marcion
 suum ; ego Marcionis adfirmo adulteratum, Marcion meum.
 5 Quis inter nos determinabit, nisi temporis ratio, ei praescri-
 bens auctoritatem quod antiquius reperietur, et ei praeiudi-
 cans uitiationem, quod posterius reuincetur [inuenietur] ?
 In quantum enim falsum corruptio est ueri, in tantum prae-
 cedat necesse est ueritas falsum.

2. Prior erit res passione, et materia aemulatione.
 10 Alioquin quam absurdum ut, si nostrum antiquius pro-
 bauerimus, Marcionis uero posterius, et nostrum ante uidea-

39 ceter[or]um *Ciaconius (uel Latinus teste Iunio) Rig. Oeh. Kroy. Evans* : ceterorum θ *B. Gel. Pam.* || 41 post apostolorum est *grauius distinxit Kroy. uerba sed adulteratum de titulo quoque aduersario tribuens ; uerba sed adulteratum praecedentibus dabant edd. cett. quos secutus est Evans ; quapropter ante de titulo quoque capita distinguebantur.*

IV. 4 determinauit *M* || 5 antiquius *R edd.* : antiquus *My* || reperietur *R edd. cett.* : repp- *MF Kroy.* reperiretur *X* || 6 inuenietur *addub. R, secl. R₂ edd. cett.*

1. Marcion se défendait d'avoir adopté Luc : son évangile « apostolique » était celui que Paul avait reçu par révélation du Christ.

2. Mis dans la bouche de Marcion, ces mots servent à faire rebondir le développement en montrant que la discussion aboutit à un « dialogue de sourds » : l'adversaire reprend le même argument sur l'interpolation totale de l'évangile « catholique ».

4, 1-5a

La discussion avec Marcion pour établir quelle version de *Luc* est authentique, la sienne ou celle de l'Église, ne peut être tranchée que par le critère de la chronologie : car le vrai précède toujours le faux (§ 1). – Conséquences absurdes de la négation de ce postulat dans le cas envisagé (§ 2). – La priorité du *Luc* de l'Église est prouvée par le fait que Marcion y a cru quand il a partagé la foi chrétienne avant de s'en séparer par l'hérésie. A défaut de sa lettre si les marcionites la désavouent,

Ou alors, si l'évangile utilisé par Marcion ne doit pas être automatiquement assigné à Luc pour la raison qu'il s'accorde avec le nôtre – celui-ci, bien sûr, ayant été adultéré jusque dans son titre ¹ –, s'il est bien, au contraire, celui des apôtres, c'est donc que le nôtre aussi, qui s'accorde avec lui, est pareillement l'évangile des apôtres. « Mais il est, dis-tu, adultéré également dans son titre ². »

d) Produit
 d'une correction,
 l'évangile de Marcion
 est postérieur

IV. 1. Nous voilà donc contraints de tirer sur la corde de notre dispute ³, en un effort égal qui oscille d'un côté et de l'autre : je dis, moi, que mon évangile est le vrai, Marcion dit que c'est le sien ! Moi, j'affirme adultéré celui de Marcion ; Marcion l'affirme du mien ! Qui tranchera entre nous, sinon la chronologie en établissant à titre de principe l'autorité de celui qu'on trouvera le plus ancien, et en préjugant la falsification de celui que l'on convaincra de postériorité ⁴ ? Car, dans la mesure où le faux est corruption du vrai, dans la même mesure la vérité doit nécessairement venir avant le faux.

2. Une chose précède l'atteinte qu'elle subit, et un objet sa contrefaçon. Sans quoi, quelle absurdité ce serait, au cas où nous prouverions l'ancienneté de notre évangile et la postériorité de celui de Marcion, que le nôtre parût être un

ses *Antithèses* en apportent la preuve : il y accuse d'interpolations judaïsantes un évangile de Luc qu'il a trouvé en place (§ 3-4). – De Tibère à Antonin le Pieux, personne, avant Marcion, ne se serait présenté pour corriger un évangile corrompu que le Christ, patiemment, aurait laissé en cet état jusqu'à l'hérétique (§ 5a) !

3. Expression proverbiale chère à T. qui utilise plus ordinairement *contentiosus funis* : cf. *Iud.* 1, 1 ; *Res.* 34, 7 ; *Pud.* 2, 10. L'origine doit en être cherchée dans un jeu, connu déjà des anciens : cf. HOPPE, *S.M.S.*, p. 358-359 ; également *TLL* VI, 1, c. 1596, l. 48 s.

4. Recours à l'argument de base du *De praescriptionibus* et au schéma de la valeur supérieure de ce qui vient en premier (voir *supra* p. 71, n. 3).

tur falsum quam habuerit de ueritate materiam, et Marcionis ante credatur aemulationem a nostro expertum quam est editum, et postremo id uerius existimetur quod est serius, 15 post tot ac tanta iam opera atque documenta Christianae religionis saeculo edita, quae edi utique non potuissent sine euangelii ueritate, id est ante euangelii ueritatem.

3. Quod ergo pertinet ad euangelium interim Lucae, quatenus communio eius inter nos et Marcionem de ueritate 20 disceptat, adeo antiquius Marcione est quod est secundum nos, ut et ipse illi Marcion aliquando crediderit, cum et pecuniam in primo calore fidei catholicae ecclesiae contulit, proiectam mox cum ipso, posteaquam in haeresim suam a nostra ueritate desciiit. Quid nunc, si negauerint Marcionitae 25 primam apud nos fidem eius aduersus epistolam quoque ipsius ? Quid, si nec epistolam agnouerint ? 4. Certe Antithesis non modo fatentur Marcionis sed et praeferunt. Ex his mihi probatio sufficit. Si enim id euangelium quod Lucae refertur penes nos – uiderimus an et penes Marcionem –, 30 ipsum est quod Marcion per Antithesis suas arguit ut interpolatum a protectoribus Iudaismi ad concorporationem

18 quatinus *M* || 20 marcione *R*, *edd. cett.* : marcio *M* marcionis *N Kroy.* marcion γ *R*, *R*₂ || 21 ipse *habet in mg. M* || 24 desciiit *Lat. (probante Iunio) unde Rig. Oeh. Evans* || 27 antithesis *Mγ* : -es *R edd. cett.* -is *Kroy.* || praeferunt : pro- *Lat. probante Iunio* || 30 antithesis *Mγ* : -eis *R Gel. Pam. Rig.* -es *Oeh. Evans* -is *Kroy.*

1. Cf. *Praes.* 30, 2 qui chiffre la somme à 200 000 sesterces. Sur la véracité du fait, voir HARNACK, p. 25 et p. 17*, qui l'admet.

2. Sur cette lettre de Marcion à la communauté chrétienne de Rome, voir *supra* I, 1, 6 (et n. 3) où T. affirme que les marcionites reconnaissaient son authenticité. La contestation dont il fait état maintenant s'était-elle manifestée après la publication du livre I, qui remonte déjà à quelque temps ?

3. Voir *supra* I, 19, 4 et la Note complémentaire 17 (t. 1, p. 305 s.).

4. A la différence de Moreschini et d'Evans qui comprennent *uiderimus* comme un futur (« nous verrons si... »), nous l'entendons au sens qu'il a

faux avant l'existence de la vérité objet de ce faux, et que celui de Marcion passât pour avoir subi une contrefaçon de la part du nôtre, avant même d'avoir vu le jour ! Et, en fin de compte, d'estimer le plus vrai celui qui serait le plus tardif, venu après tant d'œuvres et de documents si importants déjà de la religion chrétienne qui ont vu le jour dans le monde ! Car, à coup sûr, ils n'auraient pas pu voir le jour sans la vérité de l'Évangile, c'est-à-dire avant la vérité de l'Évangile.

3. Donc, en ce qui concerne pour l'instant, l'évangile de Luc, dont la possession en commun crée, entre Marcion et nous, le débat sur son authenticité, il est si vrai que notre version de cet évangile l'emporte en ancienneté sur celle de Marcion que Marcion lui-même y a cru aussi autrefois, à l'époque où, dans la première ardeur de sa foi, il a fait également cadeau à l'Église catholique d'une somme d'argent qui fut bientôt rejetée avec lui-même quand il se fut détourné de notre vérité pour suivre son hérésie¹. Eh quoi ? Les marcionites iront-ils nier que sa foi ait commencé par être de notre côté, contre sa propre lettre aussi ? Quoi, iront-ils jusqu'à ne pas reconnaître cette lettre² ? 4. Il y a, en tout cas, les *Antithèses*, que non seulement ils avouent être de Marcion, mais qu'ils mettent même au-dessus de tout³. La preuve que j'en tirerai me suffit. Si l'évangile attribué chez nous à Luc – peu nous chaut s'il l'est aussi chez Marcion⁴ – est celui-là même que Marcion, au long de ses *Antithèses*, met en accusation comme interpolé par les champions du judaïsme pour faire corps avec la Loi et les prophètes, et leur permettre par là de forger même un Christ de cette provenance, il y a un fait certain : Marcion ne pou-

dans l'expression habituelle à notre auteur pour marquer un rejet, une indifférence (« Tant pis », « peu importe ») : cf. *supra* I, 1, 1 ; II, 7, 4 (t. 2, p. 59, n. 4) ; III, 11, 5 (t. 3, p. 114, n. 2).

legis et prophetarum, qua etiam Christum inde confingerent, utique non potuissent arguere nisi quod inuenerat.

5. Nemo post futura reprehendit, quae ignorat futura.
35 Emendatio culpam non antecedit. Emendator sane euangelii a Tiberianis usque ad Antoniniana tempora euersi Marcion solus et primus obuenerit, expectatus tamdiu a Christo, paenitente iam quod apostolos praemisisset prope-

40 Nisi quod humanae temeritatis, non diuinae auctoritatis, negotium est haeresis, quae sic semper emendat euangelia dum uitiat, cum et si *discipulus* Marcion, non tamen *super magistrum*^a, et si apostolus Marcion, « *sive ego, inquit Paulus, sive illi, sic praedicamus*^b », et si prophetae Marcion,
45 et *spiritus prophetarum prophetis erunt subditi; non enim euersionis sunt, sed pacis*^c; etiam si angelus Marcion, citius anathema dicendus quam euangelizator qui aliter euangelizauit^d. Itaque dum emendat, utrumque confirmat: et nostrum anterius, id emendans quod inuenit, et id posterius,
50 quod de nostri emendatione constituens suum et nouum fecit.

32 qua: quo Kroy. Il confingerent R₃ B Gel. Pam. (confingerent restit. Rig.) Il 36 antoniniana R₂ edd. cett.: antoniana Mγ R₁ Il 45 enim om. γ R₁R₂ Il 47 qui M Kroy.: quia β edd. cett. Il 49 anterius Lat. (probante Iunio) unde Rig. Oeh. Kroy. Evans: alterius θ Gel. Pam.

IV. a. Lc 6, 40; Mt 10, 24 b. 1 Co 15, 11 c. 1 Co 14, 32-33 d. Cf. Ga 1, 8

1. Sens plein de *inuenire* (« trouver une chose qui existe déjà ») comme plus haut en 2, 5 (évangile trouvé en place par Paul). Autre emploi (en *Bapt.* 8, 1) de *concorporatio*, attesté à partir de T.

2. Reprise très ironiquement soulignée du motif de la « patience » dont le Christ a fait preuve à l'égard de Marcion (voir *supra* I, 20, 1).

vait mettre en accusation qu'un évangile qu'il avait trouvé en place¹.

5. Personne ne critique une chose qui ne se produira qu'après, et dont on ignore qu'elle se produira. La correction ne précède pas la faute. Assurément, Marcion est le seul et le premier à s'être présenté comme correcteur d'un évangile subverti depuis l'époque de Tibère jusqu'à celle d'Antonin: lui que le Christ a si longtemps attendu, en se repentant déjà de s'être hâté d'envoyer à l'avance ses apôtres sans la protection de Marcion²!

e) **Outrecuidance de l'hérétique** Mais c'est que l'activité de l'hérésie relève de l'outrecuidance humaine, non de l'autorité divine, elle qui toujours ne corrige les évangiles qu'en les viciant; car, Marcion serait-il un *disciple*, il n'est cependant pas *au-dessus du maître*^a; Marcion serait-il un apôtre, « *que ce soit moi, comme dit Paul, ou que ce soit eux, voici comment nous prêchons*^b »; Marcion serait-il un prophète, *les esprits des prophètes seront soumis aux prophètes, car ils ne sont pas esprits de subversion mais de paix*^c; enfin même, Marcion serait-il un ange, il devrait être qualifié d'anathème plutôt que d'évangélisateur, lui qui a annoncé un évangile différent^d. Ainsi, en corrigeant, il confirme ces deux points: l'antériorité de notre évangile – corrigeant celui qu'il a trouvé en place –, et la postériorité de celui qu'il a constitué par la correction du nôtre et, ainsi, fait sien et nouveau⁴.

4, 5b

Condamnation de son outrecuidance et de sa prétention à détenir un évangile différent et authentique: le fait même d'avoir accompli un travail de correction confirme la postériorité de son évangile.

3. Cette citation de 1 Co 14, 32-33 serait tirée de l'*apostolicon* marcionite, selon HARNACK, p. 90^{*}: le futur *erunt* s'expliquerait par le contexte et dans le v. 33, le verbe est rapporté aux « esprits » (et non à Dieu comme dans le texte « catholique »).

4. Cf. *supra* 1, 1: « interpolando suum fecit ».

V. 1. In summa, si constat id uerius quod prius, id prius quod et ab initio, <ab initio> quod ab apostolis, pariter utique constabit id esse ab apostolis traditum quod apud ecclesias apostolorum fuerit sacrosanctum. Videamus quod
 5 lac Paulo Corinthii hauserint ^a, ad quam regulam Galatae sint recorrecti ^b, quid legant Philippenses Thessalonicenses Ephesii, quid etiam Romani de proximo sonent, quibus euangelium et Petrus et Paulus sanguine quoque suo signatum reliquerunt. 2. Habemus et Iohannis alumnas eccle-
 10 sias. Nam etsi Apocalypsin eius Marcion respuit, ordo tamen episcoporum ad originem recensio in Iohannem stabit auctorem. Sic et ceterarum generositas recognoscitur.
 Dico itaque apud illas, nec solas iam apostolicas, sed apud
 15 id euangelium Lucae ab initio editionis suae stare, quod cum

V. 2 et ab initio: ab initio *Kroy*. // ab initio *add. R Gel.* id ab initio *add. Lat. (probante Iunio) unde Rig. Oeb. Kroy. Evans* // 6 sint *R edd. cett.*: sunt *My* // 12 ceterorum *R, R₂* // 14 confoederantur *R edd. cett.*: conferantur *My* // 15 cum *om. γ*

V. a. Cf. 1 Co 3, 2 b. Cf. Ga 1, 6-7

5, 1-7

Les Églises établies par les apôtres (Paul, Pierre, Jean) ont le dépôt de la tradition apostolique (§ 1-2a). – Dans ces Églises et dans toutes celles qui partagent leur foi, l'évangile de Luc a existé dès l'origine sous la forme « catholique », tandis que la forme marcionite du même écrit ne se rencontre que dans les pseudo-Églises, postérieures, de Marcion l'apostat (§ 2b-3a). – L'autorité des églises apostoliques garantit aussi les trois autres évangiles (§ 3b). – Pourquoi Marcion les a-t-il négligés pour s'attacher au seul *Luc*? Il confirme par là qu'ils n'étaient pas altérés (§ 4-5). – Ces évangiles s'étant transmis sans altération depuis les apôtres, la forme « catholique » de *Luc*, qui est en accord avec eux, n'est donc pas non plus altérée: celle de Marcion, au contraire, résulte d'une altération sacrilège (§ 6). – Les marcionites devraient soit corriger aussi les autres évangiles apostoliques, soit rougir de la négligence voulue ou des manipulations impudentes de leur maître (§ 7a). – Récapitulation des deux arguments abrégés (chronologie, apostolicité des églises) qui démontrent, contre les hérétiques, la valeur des évangiles « catholiques » (§ 7b).

f) Tradition apostolique
 et autorité
 des Églises détentrices
 des quatre évangiles

V. 1. En deux mots, puisqu'il est constant qu'est le plus vrai ce qui vient en premier, que vient en premier ce qui est depuis le commencement, et depuis le commencement ce qui vient des apôtres, il sera également constant, à coup sûr, qu'a bien été transmis par les apôtres ce qui a été saintement consacré dans les Églises des apôtres ¹. Regardons de quel lait, par Paul, ont été abreuvés ² les Corinthiens ^a, d'après quelle règle ont été redressés les Galates ^b, ce que lisent les Philippiens, les Thessaloniens, les Éphésiens, ce que même les Romains nous font entendre de tout près ³, eux à qui Pierre et Paul à la fois ont laissé l'Évangile après l'avoir aussi scellé de leur sang. 2. Nous avons également les Églises filles de Jean. Car Marcion a beau repousser son *Apocalypse* ⁴, la succession des évêques quand on la remonte jusqu'à l'origine, s'arrêtera à Jean comme fondateur. De la même façon, on reconnaît aussi la légitimité des autres.

Je prétends en conséquence, que dans ces Églises – et non plus seulement les Églises apostoliques, mais toutes celles qui sont en solidarité avec ces dernières par le partage du même mystère de foi ⁵ –, l'évangile de Luc existe depuis le début de

1. L'argument tiré de la chronologie (*temporis ratio*) est renforcé maintenant par celui de l'apostolicité de la tradition reçue dans les Églises (argument longuement développé par Irénée). Sur *sacrosanctus*, intensif de *sacer*, voir nos *Approches*, p. 275.

2. Sur *haurire*, voir *supra* III, 11, 3 (t. 3, p. 112, n. 5).

3. Deux interprétations sont possibles pour *de proximo*: soit la proximité des apôtres (Holmes), soit celle des Carthaginois (ou Occidentaux plus généralement) parmi lesquels T. se range (Moreschini, Evans). La première nous semble préférable, à cause de la relative qui suit et rappelle le double martyre de Pierre et Paul à Rome. Peut-être même conviendrait-il de donner à *de proximo* la valeur de superlatif relatif: la foi de l'Église romaine serait la plus proche des apôtres, la plus apostolique.

4. Sur le rejet par Marcion de *Jean* et de l'*Apocalypse*, voir *supra* III, 14, 4.

5. Cf. *Praes.* 20, 8-9.

maxime tuetur, Marcionis uero plerisque nec notum. Nullis autem notum ut non eo damnatum ? 3. Habet plane et illud ecclesias, sed suas, tam posteras quam adulteras, quarum si censum requiras, facilius apostaticum inuenias quam apostolicum, Marcione scilicet conditore, uel aliquo de Marcionis examine. Faciunt fauos et uespae, faciunt ecclesias et Marcionitae.

Eadem auctoritas ecclesiarum apostolicarum ceteris quoque patrocinabitur euangelis, quae proinde per illas et secundum illas habemus, Iohannis dico atque Matthei, licet et Marcus quod edidit Petri adfirmetur, cuius interpres Marcus. Nam et Lucae digestum Paulo adscribere solent.

4. Capit a<utem> magistrorum uideri quae discipuli promulgarint. Itaque et de his Marcion flagitandus, quod omis-
sis eis Lucae potius institerit, quasi non et haec apud eccle-
sias a primordio fuerint, quemadmodum et Lucae. Atquin
haec magis a primordio fuisse credibile est, ut priora, qua
apostolica, ut cum ipsis ecclesiis dedicata. Ceterum quale
est, si nihil apostoli ediderunt, ut discipuli potius ediderint,
qui nec discipuli existere potuissent sine ulla doctrina magis-

16 post nec notum grauius distinxit Kroy. post non eo damnatum interrogationis signum reponens || 17 autem MG R₃ edd. cett. : om. γ R₁R₂ || eo damnatum MG R₃ edd. cett. : eodem natum γ R₁R₂ eodem nothum coni. Corsen, op. cit., 247 eadem damnatum Oeb. Evans || 20 marcionem M || 25 atque Mγ Kroy. : et R edd. cett. || mathei Mγ Kroy. || 28 capit a<utem> Iun. Kroy. : capita Mγ R₁R₂ capit R₃ edd. cett. || 29 quid Vrs. Rig.

1. Ce passage n'est pas sans difficulté à cause de son excessive concision. La ponctuation proposée par Kroymann suppose une forte ellipse (non surprenante chez T.), mais également un renchérissement (de « non connu de beaucoup » on passe à « connu de personne ») ; *eo* doit être compris comme reprenant l'idée de *nullis notum*. Evans accueille la ponctuation et l'interprétation traditionnelles qui sont également défendables. On traduirait alors : « mais un évangile qui n'est connu de personne sans être, par là même, condamné » (*eo* reprend alors l'idée de *notum* et désigne la connaissance de cet évangile, qui suffit pour le faire condamner).

2. La traduction exacte serait « de son essaim », « de sa colonie » : le mot annonce la comparaison avec les guêpes. Tout le passage apporte un inté-

sa publication tel que précisément nous le défendons, tandis que celui de Marcion n'est même pas connu du plus grand nombre. Or n'être connu de personne, comment n'est-ce pas par là même, être condamné ? 3. Sans doute, cet évangile a aussi des Églises, mais à lui, postérieures autant qu'adultérées, et dont on découvrirait, si l'on en recherchait l'origine, qu'elles proviennent plus d'apostats que d'apôtres : c'est Marcion, bien sûr, qui en est le fondateur, ou au moins quelqu'un de sa bande ? Les guêpes aussi font leurs rayons, les marcionites, eux, font leurs Églises !

C'est la même autorité des Églises apostoliques qui apportera son patronage aux autres évangiles aussi, ceux que nous possédons pareillement par leur intermédiaire et en conformité avec elles, je veux parler de ceux de Jean et de Matthieu ; il est vrai que celui qu'a publié Marc est dit être de Pierre, dont Marc fut l'interprète. Quant à l'écrit de Luc, il est usuel de l'attribuer à Paul.

4. Or on peut tenir pour œuvres des maîtres les publications de leurs disciples ? Aussi à propos de ces évangiles, il faut demander des comptes à Marcion pour les avoir laissés de côté en s'attachant de préférence à Luc, comme s'ils ne s'étaient pas trouvés présents, au même titre que Luc, dès l'origine dans les Églises. Et cependant, qu'ils s'y soient trouvés dès l'origine plus que Luc est chose crédible, vu qu'ils ont été inaugurés avec les Églises elles-mêmes. Quelle absurdité, au reste, si les apôtres n'ont rien publié, d'admettre que la publication incombait de préférence à leurs

ressant témoignage sur l'activité de Marcion comme fondateur d'une véritable Église et sur le prosélytisme de ses disciples. L'adjectif *apostaticus* (non attesté avant T. qui l'emploie seulement ici) a peut-être été créé pour un effet de paronomase avec *apostolicus*. On trouvera des échos de ce jeu de mots en plein Moyen Âge : cf. C. WEYMAN, *Berliner Philologische Wochenschrift* 28, 1908, c. 1016.

3. Réflexion destinée à mettre sur plan d'égalité, du point de vue de leur apostolicité, les quatre évangiles.

rorum ? 5. Igitur dum constet haec quoque apud ecclesias fuisse, cur non haec quoque Marcion attigit aut emendanda, si adulterata, aut agnoscenda, si integra ? Nam et competit ut, si qui euangelium peruertebant, eorum magis curarent
40 peruersionem, quorum sciebant auctoritatem receptiorem. Ideo et pseudoapostoli c, quod per falsum apostolos imitentur. In quantum ergo emendasset quae fuissent emendanda, si fuissent corrupta, in tantum confirmauit non fuisse corrupta quae non putauit emendanda.

45 6. Denique emendauit quod corruptum existimauit. Sed nec hoc merito, quia non fuit corruptum. Si enim apostolica integre decucurrerunt, Lucae autem, quod est secundum nos, adeo congruit regulae eorum ut cum illis apud ecclesias maneat, iam et Lucae constat integrum decucurrisse usque
50 ad sacrilegium Marcionis. Denique ubi manus illi Marcion intulit, tunc diuersum et aemulum factum est apostolicis.

7. Igitur dabo consilium discipulis eius, ut aut et illa conuertant, licet sero, ad formam sui, quo cum apostolicis conuenire uideantur – nam et cotidie reformant illud, prout
55 a nobis cotidie reuincuntur –, aut erubescant de magistro utrobique traducto cum euangelii ueritatem nunc ex conscientia tramittit, nunc ex impudentia euertit.

37 emendanda ex emendada *M* || 38 ignoscenda *M* || 41 pseudoapostoli *Kroy.* : pseudo apostoli *My* pseudapostoli *R edd. cett.* || 47 integre β *R Gel. Pam. Ocb. Evans* : integrae *M* integra *Lat. Rig. Kroy.* || decurrerunt γ || 49 decurrisse γ || 55 erubescunt *R Gel.* || de magistro *erasum habet in mg. M* de magistro < suo > *Kroy.*

c. Cf. 2 Co 11, 13

1. Cf. *Praes.* 30, 11.

2. Voir *infra* IV, 17, 11. HARNACK, p. 173 s. a montré que le texte biblique de Marcion n'avait pas cessé d'être retouché par ses disciples soucieux d'éliminer toutes les additions judaïsantes.

disciples sans quelque enseignement des maîtres ? 5. Ainsi donc, puisqu'il est constant que ces évangiles aussi ont existé dans les Églises, pourquoi Marcion ne les a-t-il pas pris en main, soit pour les corriger s'ils étaient adultérés, soit pour les reconnaître s'ils étaient inaltérés¹ ? Aussi bien, la logique veut que si des gens corrompaient l'Évangile, ils se soient souciés davantage de corrompre les évangiles dont ils savaient l'autorité plus largement reçue. C'est aussi la raison d'être des faux apôtres, que d'imiter les apôtres par la voie du faux c. Donc, dans la mesure où Marcion avait corrigé des évangiles qui auraient dû être corrigés s'ils étaient corrompus, dans la même mesure il a confirmé que les évangiles qu'il n'a pas cru devoir corriger n'étaient pas corrompus.

6. Bref, il a corrigé ce qu'il a estimé être corrompu. Mais même là, il a eu tort, car cet évangile n'était pas corrompu. Effectivement, si les œuvres des apôtres se sont transmises sans altération, si, d'autre part, notre forme de Luc s'accorde avec leur règle de foi au point de subsister avec elles dans les Églises, dès lors aussi il est constant que l'évangile de Luc s'est transmis avec exactitude jusqu'au sacrilège de Marcion. Car quand Marcion eut porté la main sur lui, c'est alors seulement qu'il est devenu l'adversaire et le rival des évangiles apostoliques !

7. Je vais donc donner à ses disciples un conseil : ou bien qu'ils modifient ces évangiles, quoique ce soit trop tard maintenant, sur le modèle du leur, de façon à paraître en accord avec les œuvres apostoliques – chaque jour aussi ils réforment leur évangile², au fur et à mesure des réfutations qu'ils subissent, chaque jour, de notre part ! – ou bien qu'ils rougissent d'un maître que nous confondons de part et d'autre, lorsqu'il laisse de côté, en toute conscience, la vérité de l'Évangile et lorsque, en toute impudence, il la subvertit !

His fere compendiis utimur, cum de euangelii fide aduersus haereticos expeditur, defendentibus et temporum ordinem posteritati falsariorum praescribentem, et auctoritatem ecclesiarum traditioni apostolorum patrocinantem, quia ueritas falsum praecedat necesse est, et ab eis procedat a quibus tradita est.

VI. 1. Sed alium iam hinc inimus gradum, ipsum, ut professi sumus, euangelium Marcionis prouocantes, sic quoque probaturi adulteratum. Certe enim totum quod elaborauit, etiam Antithesis praestruendo, in hoc cogit, ut ueteris et noui testamenti diuersitate[m] constituat proinde Christum suum a creatore separatum, ut dei alterius, ut alienum legis et prophetarum.

2. Certe propterea contraria quaeque sententiae suae erant, conspirantia cum creatore, quasi assertoribus eius

58 euangelii fide *MG R*, *edd. cett.* : euangelii γ euangelii *R, R₂* || 62 procedat *M B* *edd. cett.* : praec- β

VI. 3 elaborauit *MG R₂* (*coniecitant R, R₂*) *edd. cett.* : elorabit γ *R, R₂* || 4 antithesis *M γ* : -is *Kroy.* -cis *R Gel. Pam. Rig.* -es *Oeh. Evans* || 5 diuersitate[m] *correx* || constituens constituat *Kroy.* || 6 separatum *MG (coni. R₂) B Rig. Oeh. Kroy. Evans* : separaturum γ *R, R₂* : separaturus *R₂ B Gel. Pam.* : separaturam *coni. Iun.* || dei *R₂* *edd. cett.* : deum *M γ R, R₂* || 9 ab assertoribus *R* *edd. cett.*

1. Sur le goût de T. pour les arguments qui coupent court, qui abrègent (*compendium*), voir Introduction, t. 1, p. 49-50.

2. Il s'agit évidemment de la forme « catholique » de *Luc* et de l'évangile tétramorphe dont il est solidaire.

3. Conclusion récapitulative qui soude les deux arguments des ch. 4 et 5 : *ratio temporum* et *auctoritas ecclesiarum*.

6, 1-4

L'évangile marcionite est falsifié parce qu'orienté de force vers la démonstration que, selon les *Antithèses*, le Christ est séparé du Créateur et manifeste un « autre » dieu (§ 1). – C'est pourquoi, Marcion ayant écarté les textes contraires à sa doctrine et retenu ceux qui la favorisaient, il faut établir que tous les textes retenus par lui, précisément, renversent sa présomption : il s'est montré aveugle dans l'un comme dans l'autre cas (§ 2). – Nécessité de s'entendre, au préalable, sur un

Voilà, en gros, de quels arguments abrégés¹ nous nous servons quand, pour répondre aux hérétiques, nous nous expliquons sur le crédit que mérite notre Évangile² : cette argumentation met en avant, d'une part, la chronologie qui fait prescription contre la postérité des faussaires, et d'autre part, l'autorité des Églises qui apporte son patronage à la tradition des apôtres parce que nécessairement, la vérité précède le faux et provient de ceux qui l'ont transmise³.

Transition :
principe à poser
avant l'examen
de l'évangile marcionite

VI. 1. Mais voici que maintenant, nous engageons un autre combat⁴ : nous en appelons, comme nous en avons fait profession⁵, à l'évangile de Marcion, afin de prouver, par là aussi, qu'il est adultéré. Car assurément, tout ce qu'il a élaboré, même par la construction préalable des *Antithèses*, il l'orienté de force vers ce but⁶ : établir, par l'opposition de l'Ancien et du Nouveau Testament, que son Christ, pareillement, est séparé du Créateur, comme étant d'un autre dieu, comme étant étranger à la Loi et aux prophètes !

2. C'est un fait que, pour cette raison, il a retranché tous les textes contraires à son système, ceux qui s'accordaient

principe général : étant donné la distinction et l'infinie distance que Marcion établit entre le Christ apparu sous Tibère et le Messie du Créateur encore à venir, il faut nécessairement que le Christ de l'« autre » dieu n'ait rien de commun avec le Créateur ; en cas d'accord et de similitude avec ce dernier, il devra être tenu pour son Christ. Appel au lecteur à être vigilant dans ce sens (§ 3-4).

4. Image militaire, comme *supra* 2, 3, plutôt que sens ordinaire de « pas », « démarche » (qu'adoptent Moreschini et Evans).

5. Cf. *supra* 1, 1.

6. Même emploi du verbe *cogere* qu'en 1, 1. Par *praestruere*, T. laisse entendre que les *Antithèses* avaient précédé la Bible marcionite et venaient avant dans la présentation : cf. *supra* 1, 19, 4.

- 10 intexta, competentia autem sententiae suae reseruauit. Haec conuenimus, haec amplectemur : si nobiscum magis fuerint, si Marcionis praesumptionem percusserint, tunc et illa constabit eodem uitio haereticae caecitatis erasa quo et haec reseruata.
- 15 3. Sic habebit intentio et forma opusculi nostri, sub illa utique condicione quae ex utraque parte conducta sit. Constituit Marcion alium esse Christum, qui Tiberianis temporibus a deo quondam ignoto reuelatus sit in salutem omnium gentium, alium qui a deo creatore in restitutionem
- 20 Iudaici status sit destinatus, quandoque uenturus. Inter hos magnam et omnem differentiam scindit, quantam inter iustum et bonum, quantam inter legem et euangelium, quantam inter Iudaismum et Christianismum. 4. Hinc erit et nostra praescriptio, qua defigimus nihil Christo dei alterius
- 25 commune esse debere cum creatore, ceterum creatoris pronuntiandum, si administrauerit dispositiones eius, si impleuerit prophetias eius, si adiuuerit leges eius, si repraesentauerit promissiones eius, si restaurauerit uirtutes eius, si sententias reformauerit, si mores, si proprietates expresserit.
- 30 Huius pacti et huius praescripti, quaeso te, lector, memineris ubique, et incipe recognoscere aut Marcionis Christum aut creatoris.

11 amplectemur : si *R*₃ *Kroy.* : amplectemur, si *R*₁*R*₂ *Gel. Pam. Rig. Oeb. Evans* || 12 post percusserint *grauius distinx. Oeb. Evans, corr. Kroy.* || 17 marcion ex marcioni *M* || marcion alium : marcionalium γ || 19 qui a deo *in ras. M* || 20 intra *R*₁*R*₂ || 21 inter iustum *in rasura M* || 24 christo *om. \gamma R*₁*R*₂

1. Même expression que *supra* en 1, 2. *Haec* désigne les textes retenus par Marcion.

2. Reprise du thème polémique habituel : cf. *supra* I, 2, 3.

avec le Créateur, les prétendant insérés par les champions de celui-ci ; en revanche il a retenu ceux qui allaient dans le sens de son système. Ces textes, nous allons nous en saisir, nous allons nous y attacher : s'ils sont davantage de notre côté¹, s'ils renversent la présomption de Marcion, alors aussi il sera clair que le même vice de son aveuglement hérétique² lui a fait retrancher les uns comme retenir les autres.

3. Tel sera l'objectif, la règle, de notre livre, bien entendu sous une condition qui doit être fixée d'un commun accord par les deux parties³. Marcion établit qu'autre est le Christ qui, à l'époque de Tibère, a été révélé par le dieu autrefois inconnu pour le salut de toutes les nations, et autre celui qui a été promis par le dieu Créateur pour la restauration de l'état juif et qui, doit venir un jour. Entre eux il creuse une distance considérable, et même totale, autant qu'il en existe entre le juste et le bon, entre la Loi et l'Évangile, entre le judaïsme et le christianisme. 4. De là aussi nous déduirons notre principe, selon lequel nous fixons que le Christ de l'autre dieu ne doit rien avoir de commun avec le Créateur, qu'autrement, il faudra le proclamer Christ du Créateur s'il a exécuté ses dispositions, s'il a accompli ses prophéties, s'il a porté ses lois, s'il a réalisé ses promesses, s'il a restauré ses miracles, s'il a renouvelé ses maximes, s'il a reproduit ses traits moraux, ses attributs⁴. De cette stipulation et de ce principe, je te prie lecteur de te souvenir partout, et commence à reconnaître soit le Christ de Marcion soit le Christ du Créateur.

3. Métaphore empruntée à la pratique juridique des contrats (prolongée par *pactum* dans la dernière phrase du § 4). C'est évidemment par pure fiction que T. prétend avoir l'accord de son adversaire pour le débat. Sur *habere* (= *se habere*), voir HOPPE, *S.M.S.*, p. 126 s.

4. Énumération à sept membres, tout à fait dans le goût de T.

VII. 1. Anno quintodecimo principatus Tiberii^a proponit eum descendisse in ciuitatem Galilaeae Capharnaum^b, utique de caelo creatoris, in quo<d> de suo ante descenderat. Ecquid ergo ordinis fuerat, ut prius de suo caelo in creatoris descendens describeretur ? Cur enim non et ista reprehendam, quae non implent fidem ordinariae narrationis, deficientis in mendacio semper ? Plane semel dicta sint per quae iam alibi retractauimus, an descendens per creatorem, et quidem aduersus ipsum, potuerit ab eo admitti et inde tramitti in terram aequae ipsius.

2. Nunc autem et reliquum ordinem descensionis exposulo, tenens descendisse illum. Viderit enim, sicubi 'apparuisse' positum est. Apparere subitum ex inopinato sapit conspectum, qui semel impegerit oculos in id quod sine

VII. 1 tiberii *M Kroy.* : tiberiani β *edd. cett.* || 2 eum : deum *Gel. Pam.* || 3 in quod *R,R.* *edd. cett.* : in quo *Mγ R.* || 4 ecquid *Lat. Inn. Rig. Oeh. Kroy. Evans.* : et quid θ *Gel. Pam.* || 8 an : ac *M* || 13 apparere *ex emend. M* || 14 oculos in id *FR.* : oculus in id *X* oculo sinit *M*

VII. a. Cf. Lc 3, 1 b. Cf. Lc 4, 31

7, 1-9a (Lc 4, 31-32)

a) L'évangile marcionite commence par la descente du Christ à Capharnaüm. Un récit bien ordonné aurait dû le faire descendre d'abord de son propre ciel dans l'espace du Créateur : illogisme de cette situation (§ 1). – b) A la différence d'une apparition, une descente suppose un ensemble de circonstances : comparaison de cette descente sans témoin avec l'ascension de Romulus au ciel (§ 2-3a). – c) Le Christ de Marcion n'avait rien à voir avec la Galilée promise par Isaïe comme lieu initial de la prédication du Messie (§ 3b-4a). – d) Ni rien à voir avec la synagogue : Marcion a beau retrancher les textes référant le Christ à Israël, le seul fait de parler dans une synagogue suffit à montrer qu'il est celui du Créateur (§ 4b-6). – e) Les juifs ne l'y auraient pas admis s'ils ne l'avaient pas su circoncis ; ils ne l'auraient pas laissé enseigner s'il n'avait pas été connu d'eux ou recommandé à eux. Leur admiration pour la force de sa parole prouve aussi qu'il n'enseignait pas contre le Créateur (§ 7-9a).

1. Sur la suppression des chapitres initiaux de *Luc* chez Marcion, qui commençait son évangile par la combinaison des versets 3, 1a et 4, 31, voir HARNACK, p. 183*-185*. D'après la phrase suivante, ce savant serait porté à penser que ἀπὸ τοῦ οὐρανοῦ figurait dans le texte de Marcion, *utique*

EXAMEN DE L'ÉVANGILE MARCIONITE DANS SON DÉROULEMENT

Descente et enseignement
dans la synagogue
de Capharnaüm
(Lc 4, 31-32)

VII. 1. Marcion pose d'abord que, la quinzième année du principat de Tibère^a, le Christ est descendu dans une cité de Galilée, Capharnaüm^b. Descendu s'entend du ciel du Créateur où préalablement, il était descendu du sien² ! N'aurait-il donc pas été conforme à l'ordre de le décrire descendant d'abord de son ciel dans celui du Créateur ? Pourquoi, en effet, ne critiquerais-je pas aussi ces détails qui n'inspirent pas la pleine confiance accordée à une narration bien ordonnée, qui fait défaut toujours en cas de mensonge³ ? Qu'une fois pour toutes soit dit, assurément, ce que nous avons, ailleurs déjà⁴, examiné en détail en nous demandant si, dans sa descente au travers du Créateur, et même contre lui, il se peut que celui-ci l'ait laissé faire et même, l'ait fait passer de là sur la terre, également de sa propriété.

2. Mais maintenant, admettant qu'il est descendu, ce que je réclame aussi, c'est le reste, la succession de circonstances d'une descente. La belle affaire que, quelque part, on trouve écrit qu'« *il est apparu*⁵ » ! Apparaître implique la vision soudaine, inattendue, de qui a jeté les yeux d'un coup sur

portant uniquement sur *Creatoris*. Mais la place de *utique* amène à admettre que c'est tout le groupe de mots qui appartient au commentaire de T.

2. Cf. *supra* III, 23, 7 et *infra* IV, 22, 7.

3. L'exigence d'ordre, chère à T. (cf. *supra* I, 23, 6 et III, 2, 2-3) s'associe ici à une dénonciation du mensonge : l'absence d'ordre dans le récit est tenue pour preuve que son auteur ment. L'expression *implere fidem* signifie exactement « remplir les conditions de crédibilité. »

4. Cf. *supra* III, 23, 7.

5. HARNACK, p. 185* (note) admet que Marcion, tout en retenant κοτῆλαθεν dans le texte de son évangile, se servait de ἐφ'ὧν comme explication dans ses *Antithèses*.

15 mora apparuit. Descendisse autem, dum fit, uidetur et sub-
 icit oculos de facto. Etiam ordinem facit atque ita cogit exi-
 gere quali habitu, quali suggestu, quoniam impetu uel tem-
 peramento, etiam quo in tempore diei noctisque descenderit,
 20 praeterea quis uiderit descendentem, quis rettulerit, quis
 adseuerauerit rem utique nec adseueranti facile credendam.
 3. Indignum denique, ut Romulus quidem ascensus sui in
 caelum habuerit Proculum adfirmatorem, Christus uero dei
 descensus de caelo sui non inuenerit adnuntiatorem, quasi
 non sic et ille ascenderit isdem mendacii scalis, sicut et iste
 25 descendit.

Quid autem illi cum Galilaea, si non erat creatoris, cui ista
 regio destinabatur ingressuro praedicationem, dicente
 Esaïa : « Hoc primum bibito, cito facito, regio Zabulon et
 terra Nephtalim, et ceteri qui maritimam et Iordanis,
 30 Galilaea nationum, populus qui sedetis in tenebris, uidete
 lumen magnum : qui habitatis terram, sedentes in umbra
 mortis, lumen ortum est super uos ^c. » 4. Bene autem quod
 et deus Marcionis inluminator uindicatur nationum, quo

15 fit : it *R₂R₁*, *B Gel. Pam.* || subicit *Mγ Kroy.* : subiicit *R₁R₂* subit
 uel subiit *coni. R₂* subit *R₃*, *edd. cett.* || 16 oculos *M* || post de facto *dist.*
Kroy. post oculos *edd. cett.* || 22 dei *om. Pam.* || 24 isdem *Mγ Kroy.* : iis-
 dem *R cett. edd.* || mendacii *R* : mendacii *Mγ* || 27 praedicatione *γ* || 28
 bibito *R₁R₂*, *Pam. Rig. Oeb. Kroy. Evans* : ibito *Mγ* obito *G R₁ Gel.* ||
 29 nephtalim *Gel. Pam. Rig. Kroy.* : neptalim *θ B* nephtalim *Oeb. Evans*
 || 30 galilaea *R₂*, *edd. cett.* : galilaeae *M* galilee *γ* galilaeae *R*, || 31 terram
om. γ R₁R₂

c. Is 8, 23 - 9, 1 ; cf. Mt 4, 15-16

1. La leçon transmise *subicit oculos* constitue une expression imagée et rare pour marquer qu'un phénomène s'impose au regard dans toute sa durée. La correction de *R* (suivi par *Evans*), *subit oculos* (« tombe sous le regard ») banalise le texte. Pour le complément *de facto*, nous laissons à *de* son sens habituel (« au sujet de ») et n'admettons pas l'interprétation temporelle de *Kroymann* (« von dem Augenblick wo es eintritt »).

un objet apparu sans tarder. Mais descendre se voit dans le temps où la chose se produit, et assujettit le regard à propos de ce qui se produit ¹ ; cela crée même un ordre de succession et contraint ainsi à exiger de savoir avec quel extérieur, avec quel attrait, avec quelle impétuosité ou quelle modération, à quel moment aussi du jour ou de la nuit on est descendu et en outre qui vous a vu descendre, qui a rapporté la chose, qui l'a affirmée, surtout si elle n'est pas facile à croire même pour qui l'affirme. 3. Car c'est une indignité que Romulus, lui, ait eu un Proculus ² pour affirmer son ascension au ciel, mais que le Christ de Dieu, n'ait trouvé personne pour annoncer sa descente d'un ciel qui est à lui ! Comme si ce n'étaient pas les mêmes échelles du mensonge qui avaient permis l'ascension du premier comme elles ont permis aussi la descente du second !

D'autre part, qu'avait-il à faire avec la Galilée s'il n'était pas le Christ du Créateur auquel ce pays était destiné pour le commencement de sa prédication ? Puisque Isaïe disait : « Abreuve-t'en d'abord, fais le vite ³, pays de Zabulon et terre de Nephtali, et tous les autres qui habitent la zone maritime et celle du Jourdain, Galilée des nations, vous le peuple assis dans les ténèbres, voyez une grande lumière. Vous qui habitez le pays assis dans l'ombre de la mort, sur vous s'est levée une grande lumière ^c. » 4. Bravo si le dieu de Marcion aussi est revendiqué comme illuminateur des nations ! Il n'en aurait dû que davantage peut-être descendre

2. Cf. TITE-LIVE I, 16, 5 s. ; voir aussi *Ap.* 21, 23.

3. T. (ou la version latine qu'il suit) est fidèle à la LXX : cf. JÉRÔME, *In Is* III, 9, 1-2 (CC 73, p. 121-124) : « Hoc primum bibe, uelociter fac », qu'il explique par le fait que ces pays les premiers « ont bu le breuvage de la foi » (l. 30 s.) Même prophétie (mais à partir de « pays de Zabulon ») citée dans Mt 4, 15-16 comme s'étant réalisée avec la prédication de Jésus qui a commencé en Galilée.

magis debuerit uel de caelo descendere, et, si utique, in
35 Pontum potius descendere quam in Galilaeam.

Ceterum et [in] loco et inluminacionis opere secundum
praedicationem occurrentibus Christo, iam eum propheta-
tum incipimus agnoscere, ostendentem in primo ingressu
uenisse se non ut legem et prophetas dissolueret, sed ut
40 potius adimpleret^d. Hoc enim Marcion ut additum erasit.
5. Sed frustra negabit Christum dixisse quod statim fecit ex
parte. Prophetiam enim interim de loco adimpleuit. De
caelo statim ad synagogam^e : ut dici solet, ad quod uenimus.
Hoc age, Marcion, aufer etiam illud de euangelio : « *Non*
45 *sum missus nisi ad oues perditas domus Israhel^f* », et : « *Non*
est auferre panem filiis et dare eum canibus^g », ne scilicet
Christus Israhelis uideretur. 6. Sufficiunt mihi facta pro
dictis. Detrahe uoces Christi mei : res loquentur. Ecce uenit
in synagogam : certe ad oues perditas domus Israhelis. Ecce
50 doctrinae suae panem prioribus offert Israhelitis : certe, ut
filios praefert. Ecce aliis eum nondum impertit : certe, ut

34 et, si utique *distinx. Iun. Oeh.* : etsi utique *codd. edd. cett. praeter Kroy.*, qui debuerit, uel de caelo etsi descenderet, utique *rescripsit* || 35 descendere *addub. Corssen, op. cit.*, 245 || 36 [in] *secl. R₃ edd. cett.* || 41 negabit *R₂R₃ edd. cett.* : -uit *My R₁* || 43 *post synagogam et post uenimus grauius dist. Braun* || 45-46 non est bonum *Lat.* || 47 sufficiant *R Gel. Pam. probante Iunio* || 48 uoces *M Pam. Rig. Oeh. Kroy. Evans* : uocem β *Gel.*

d. Cf. Mt 5, 17 e. Cf. Lc 4, 31 f. Mt 15, 24 g. Mt 15, 26

1. Reprise du motif polémique habituel : voir *supra* 2, 1.

2. Le texte qui vient d'être rappelé est dans *Matthieu* et ne figure pas dans *Luc* ; mais du fait du rejet de *Matthieu* par Marcion, il fait partie, aux yeux de T., des textes évangéliques retranchés par l'hérétique (cf. *supra* 6, 2). Il reviendra quatre fois dans la suite du livre IV.

3. Dans ce passage rendu obscur par sa vivacité, T. a résumé librement Lc 4, 31 par ces mots « Du ciel à la synagogue » et il a commenté « ad synagogam » par l'expression usuelle « ad quod uenimus » (Cf. *LHS*, p. 556, qui indique l'exemple de SÉNÈQUE, *Ben.* 4, 17, 2 « ad quod imus » où *ad quod* = *ad id ad quod*). Ce « pourquoi le Christ est venu », c'est évidemment la

du ciel et dans ce cas, assurément, descendre dans le Pont plutôt qu'en Galilée¹.

Au reste, puisque et le lieu et l'œuvre de cette illumination qui se présentent chez le Christ, sont conformes à la prophétie, nous commençons déjà à reconnaître qu'il a été prophétisé : il montre, à sa première entrée en scène, qu'il est venu non pour abolir la Loi et les prophètes, mais plutôt pour les accomplir^d. Car ce texte, Marcion l'a retranché comme étant un ajout². 5. Mais il a été bien inutile de sa part de nier que le Christ ait dit ce qu'il a fait aussitôt en partie. Car pour le moment, il a accompli la prophétie en ce qui concerne le lieu. Du ciel droit à la synagogue^e ! Selon l'expression habituelle, droit à ce pour quoi nous sommes venus ! Poursuis, Marcion³, supprime encore de l'évangile ce texte : « *Je n'ai été envoyé que pour les brebis perdues de la maison d'Israël^f* », et : « *Il ne convient pas d'enlever le pain aux fils et de le donner aux chiens^g* », cela, bien sûr pour empêcher le Christ de passer pour celui d'Israël. 6. Les actes me suffisent pour remplacer les paroles. Retranche les mots de mon Christ, ses faits parleront. Voici qu'il vient dans la synagogue : assurément pour les brebis perdues de la maison d'Israël. Voici qu'il offre en priorité aux Israélites le pain de son enseignement : assurément il les préfère en leur qualité de fils. Voici que, de ce pain, il ne donne pas une part à d'autres : assurément il les laisse de côté en leur qualité de chiens. Or à qui en aurait-il donné une part, plus

Synagogue, les « brebis perdues d'Israël » comme le dit le texte de *Matthieu* retranché par Marcion. C'est alors que notre polémiste se retourne vers Marcion pour l'engager ironiquement à poursuivre son massacre des Écritures. Il le fait au moyen de la locution *Hoc age* (appel à être attentif chez les Comiques, et encouragement à agir ou à poursuivre à l'époque impériale : cf. *TLL* I, c. 1380, l. 52 s) ordinairement en tête de phrase et suivie d'un impératif (cf. *Ap.* 30, 7 et 50, 12). Il faudra donc une ponctuation forte après *uenimus*.

canes praeterit. Quibus autem magis impertisset quam extraneis creatoris, si ipse in primis non fuisset creatoris ?

7. Et tamen quomodo in synagogam potuit admitti tam
55 repentinus, tam ignotus, cuius nemo adhuc certus de tribu, de populo, de domo, de censu denique Augusti ^h, quem testimonium fidelissimum dominicae natiuitatis Romana archiua custodiunt ? Meminerant certe, nisi circumcisum scirent ⁱ, non admittendum in sancta sanctorum. Sed etsi passim synagoga
60 adiretur, non tamen ad docendum nisi ab optime cognito et explorato et probato iam pridem in hoc ipsum uel aliunde commendato cum hoc munere. *Stupebant autem omnes ad doctrinam eius*. Plane. « *Quoniam, inquit, in potestate erat sermo eius* ¹ », non quoniam aduersus legem et prophetas
65 docebat. Vtique enim eloquium diuinum et uim et gratiam praestabat, magis extruens quam destruens substantiam legis et prophetarum. 8. Alioquin non stuperent, sed horrerent, nec mirarentur, sed statim auersarentur destructorem legis et prophetarum, et utique in primis alterius dei praedicatorum,
70 quia nec potuissent aduersus legem et prophetas docere et hoc nomine aduersus creatorem, non praemissa diuersae atque aemulae diuinitatis professione. Cum ergo nihil tale scriptura significet, nisi solam uim et potestatem sermonis admirationi fuisse, facilius ostendit secundum creatorem
75 docuisse illum, quia non negauit, quam aduersus creatorem,

55 repentinus ex inrepentinus *M* || 56 augusti ex agusti *M* || 60 nisi in ras. *M* (ut uid.) || 61-62 aliunde commendato *R* : alium decommendato *My* || 62 uerba cum hoc munere suspecta videntur *Kroy*. || 67 post horrerent grauius dist. edd. cett. praeter *Kroy*. || 70 potuisset *R* : potius set *My* || 74 admirationis γ

h. Cf. Lc 2, 21 i. ? (cf. Ez 44, 9) j. Lc 4, 32

1. Cf. *infra* 19, 12.

2. Littéralement : « avoir été recommandé, en même temps que cette fonction. » La recommandation concerne la personne du recommandé, en

volontiers qu'à des êtres étrangers au Créateur, si lui-même tout le premier n'avait pas été le Christ du Créateur ?

7. Et d'ailleurs, comment a-t-il pu être admis dans la synagogue, lui si soudain, si inconnu, dont personne encore ne savait rien de certain concernant sa tribu, son peuple, sa maison, sa position enfin dans le recensement d'Auguste ^h, ce témoin le plus authentique de la naissance du Seigneur, conservé dans les archives romaines ¹ ? Ils se souvenaient, pour sûr, qu'ils ne devaient pas l'admettre dans le Saint des saints s'ils ne le savaient pas circoncis ⁱ. Mais, en admettant que la synagogue fût libre d'accès à tous venants, ce n'était pas toutefois afin d'y enseigner, à moins d'être parfaitement connu, éprouvé, reconnu déjà de longue date comme apte à cette tâche, ou d'avoir reçu d'ailleurs une recommandation pour cette fonction ². Or tous étaient frappés de stupeur devant son enseignement. Assurément « parce que, dit le texte, sa parole était douée de force ⁱ », et non parce qu'il enseignait contre la Loi et les prophètes. À coup sûr, si sa parole divine lui donnait puissance et grâce, c'est qu'elle rehaussait plus qu'elle ne détruisait la substance de la Loi et des prophètes. 8. Sans quoi ils n'auraient pas été frappés de stupeur, mais d'horreur, ils n'auraient pas admiré, mais repoussé sur le champ un homme détruisant la Loi et les prophètes et à coup sûr en premier lieu prêchant un autre dieu ; car il n'aurait même pas pu enseigner contre la Loi et les prophètes, et à ce titre contre le Créateur, sans avoir préalablement professé une divinité distincte et rivale. Ainsi donc, puisque l'Écriture n'indique rien de tel, se bornant à dire que seule la force et puissance de sa parole était cause d'admiration, elle montre la conformité de son enseignement avec le Créateur, puisqu'elle ne l'a pas niée, plutôt que son opposition au Créateur, puisqu'elle ne l'a pas indiquée.

même temps que la tâche d'enseignement (de la Loi) pour laquelle il est recommandé.

quia non significauit. 9. Atque ita aut eius erit agnoscendus secundum quem docuit, aut praeuaricator iudicandus, si secundum eum, aduersus quem uenerat, docuit.

Exclamat ibidem spiritus daemonis : « *Quid nobis et tibi est Iesu ? uenisti perdere nos. Scio qui sis, sanctus dei*^k. »

80 10. Hic ergo non retractabo, an et hoc cognomentum competierit ei quem nec Christum uocari oporteret, si non creatoris – alibi iam de nominibus expostulatum est ; at nunc discepto, quomodo hoc eum uocari cognouerit daemon, nulla
85 umquam retro emissa praedicatione in illum a deo ignoto et in id temporis muto, cuius nec sanctum eum contestari potuit, ut ignoti <et>iam ipsi suo creatori. Quid autem iam tale ediderat nouae diuinitatis per quod posset alterius dei
90 sermone operatus aliquid aduersus creatorem ?

11. Sicut ergo quem ignorabat nullo modo poterat Iesum et sanctum dei agnoscere, ita quem norat agnouit. Nam et prophetam meminerat sanctum dei praedicasse¹ et Iesum

82 nec R : ne My || 83 ita distinxerunt Eng. Kroy. || 84 hoc om. R₁R₂ || nullam γ || 87 ignoti Vrs. Rig. Oeh. Kroy. Evans : ignoto θ Gel. Pam. || <et>iam corr. Vrs. Rig. Oeh. Kroy. Evans || 88 ediderit Oeh. Evans || posset M Pam. edd. cett. : possit β Gel.

k. Lc 4, 33-34 1. Cf. Ps 16, 10 ; Ac 2, 27

7, 9b-15 (Lc 4, 33-35)

a) Le nom de « Saint de Dieu » ne pouvait pas être donné au représentant d'un dieu inconnu, qui ne s'était jamais manifesté, et à un moment où il n'avait encore produit aucun signe marquant une divinité nouvelle (§ 9b-10). – b) Si le démon reconnaît Jésus et le « Saint de Dieu », c'est qu'ils ont été annoncés par les prophètes, dont l'évangile « orthodoxe » confirme le témoignage. La perte des démons, déplorée par le démoniaque, s'accorde seulement avec le dieu justicier et vengeur de l'A.T. (§ 11-13a). – c) Par sa réprimande, Jésus ne dénonce pas un mensonge, mais blâme une confession orgueilleuse faisant de la perte des démons le but de sa venue sur terre, alors qu'il est venu apporter le salut aux hommes (§ 13b-15).

9. C'est ainsi qu'il faudra soit le reconnaître comme Christ du dieu auquel a été conforme son enseignement, soit le juger prévaricateur si son enseignement s'est conformé à un dieu contre lequel il était venu.

L'épisode du démoniaque
(Lc 4, 33-35) Dans ce même lieu un esprit démoniaque s'écrie : « *Qu'as-tu à faire avec nous, Jésus ? Tu es venu nous perdre. Je sais qui tu es : le Saint de Dieu*^k. »

10. Je ne vais pas maintenant examiner si cette appellation aussi convenait à celui qu'il ne faudrait même pas dénommer Christ s'il n'était pas celui du Créateur. Une enquête a déjà été faite ailleurs sur ces noms¹. Mais, pour l'heure je discute de ceci : comment un démon savait-il qu'il était appelé de ce nom puisque jamais aucune prédiction dans le passé n'avait été énoncée à son endroit par ce dieu inconnu et jusqu'à ce jour muet, dont il n'a même pas pu l'invoquer comme le Saint, ce dieu étant inconnu de lui, et déjà même de son Créateur² ? Quelle preuve de sa nouvelle divinité, dès ce moment-là, le Christ avait-il produite, qui fût telle qu'on pût le comprendre comme Saint d'un autre dieu ? Il n'avait fait que s'introduire dans une synagogue, sans accomplir aucune œuvre, même en parole, contre le Créateur.

11. Si donc le démon ne pouvait en aucune façon reconnaître Jésus et le Saint de Dieu en quelqu'un qui l'ignorait, en revanche il le reconnut en celui qu'il connaissait. Car il se souvenait que le prophète avait prédit le Saint de Dieu¹.

1. Voir *supra* III, 12 (Emmanuel), 15 (Christ), 16 (Jésus). Pour *expostulare* au sens de *quaerere, inquirere*, attesté seulement chez T., voir *TLL* V, 2, c. 1779, l. 15 s.

2. Sur le dieu de Marcion inconnu des hommes et du Créateur lui-même, cf. *supra* I, 8, 1 ; 11, 9 ; etc. En admettant la correction *etiam* d'Ursinius, nous préférons la décomposer en *et iam* : inconnu du démon, ce dieu était déjà du Créateur, dieu de ce démon.

nomen domini esse in filio Naue^m. Haec et ab angelo exceperat secundum nostrum euangelium : « *Propterea quod in te nascetur uocabitur sanctum, filius deiⁿ* », et : « *Vocabis nomen eius Iesum^o*. » 12. Sed et habebat utique sensum aliquem dominicae dispositionis – licet daemon tamen –, magis quam alienae et nondum satis cognitae. Nam et praemisit : « *Quid nobis et tibi^p ?* », non quasi in extraneum Iesu<m>, ad quem pertinent spiritus creatoris. Nec enim dixit : « *Quid tibi et nobis ?* » sed : « *Quid nobis et tibi^p ?* », se[d] deplorans et sorti suae exprobrans ; quam iam uidens adicit : « *Venisti perdere nos^p*. » 13. Adeo iudicis et ultoris et, ut ita dixerim, saeui dei filium agnouerat Iesum, non optimi illius, et perdere et punire nescientis. Quorsum hunc locum praemisimus ? Vt Iesum et a daemone non alium doceamus agnitum et a semetipso non alium confirmatum quam creatoris.

110 Atquin, inquis, increpuit illum Iesus^q. Plane, ut inuidiosum, et in ipsa confessione petulantem, ut male adulantem ; quasi haec esset summa gloria Christi, si ad perditionem daemonum uenisset et non potius ad hominum salutem, qui nec discipulos de subactione spirituum, sed de candida salutis gloriari uolebat^r. 14. Aut cur eum increpuit ? Si quasi

94 domini Kroy. : dei θ edd. cett. || 101 iesu post tibi (l. 102) transt. Iun. Kroy. Evans ; iesu<m> ipse correxi || sed ante ad quem add. Iun. Kroy. Evans || 103 se corr. R₃ edd. cett. : sed Mγ R₁R₂ || 107 iesum et MF R₁R₂ Rig. Oeh. Kroy. Evans : et iesum Pam. iesum X R₃ Gel. || 111 ut male : et male Pam Rig. Oeh. Kroy. Evans

m. Cf. Nb 13, 16 n. Lc 1, 35 o. Lc 1, 31 p. Lc 4, 34 q. Cf. Lc 4, 35 r. Cf. Lc 10, 20

1. Cf. *supra* III, 16, 3-6, où T. a montré que le fils de Navé a porté le nom de Jésus (Josué) pour prophétiser le Christ. Kroymann renvoie, par erreur, à Dt 28, 10.

2. Voir *supra* II, où la cruauté du Créateur est un des reproches favoris de Marcion dans sa critique.

3. Cf. *supra* I, 25-27.

Et que Jésus était le nom du Seigneur chez le fils de Navé^m 1. Il avait recueilli aussi de la bouche de l'ange, selon notre évangile, cette parole : « *C'est pourquoi ce qui naîtra en toi sera appelé Saint, Fils de Dieuⁿ* », et : « *Tu lui donneras le nom de Jésus^o*. » 12. Mais il avait aussi, pour sûr, quelque connaissance de l'économie du Seigneur, quoiqu'il fût pourtant un démon, plutôt que d'une économie étrangère, non encore suffisamment connue. Car il a commencé aussi par dire : « *Qu'as-tu à faire avec nous^p ?* », non pas comme s'il s'adressait à un Jésus étranger, mais s'adressant à celui que concernent les esprits du Créateur. Il n'a pas dit : « *Qu'avons-nous à faire avec toi ?* », mais : « *Qu'as-tu à faire avec nous^p ?* », en gémissant sur lui-même et en récriminant contre son propre sort. Le voyant déjà, il ajoute : « *Tu es venu nous perdre^p*. » 13. Tant il est vrai qu'il avait reconnu en Jésus le Fils du dieu justicier, vengeur, et pour ainsi parler, cruel², et non celui de ce dieu tout-bon qui ne sait ni perdre ni punir³. A quelle fin avons-nous mis en premier cet épisode⁴ ? Pour montrer d'une part que le démon a reconnu Jésus comme étant bien celui du Créateur, et d'autre part que Jésus a confirmé lui-même qu'il l'était bien.

Mais pourtant, dis-tu, « Jésus a querellé ce démon^q. » Oui, un démon envieux, effronté jusque dans sa confession, vicieux adulateur. Comme si la gloire suprême du Christ consistait à être venu pour la perdition des démons, et non pas plutôt pour le salut des hommes, lui qui voulait que même ses disciples ne se glorifient pas de soumettre les esprits, mais d'être candidats au salut^r 5 ? 14. Ou alors

4. Par cette remarque, T. veut sans doute justifier le rédacteur évangélique d'avoir mis en premier un épisode permettant d'affirmer les attaches du Christ avec l'A.T. Mais on pourrait aussi penser que notre auteur a inversé l'ordre suivi par Marcion (Lc 4,16-30 en version abrégée aurait précédé Lc 4, 33-35). HARNACK, p. 185*-186*, ne s'est pas posé le problème et admet la séquence Lc 4, 33-35 / 4, 16-30 (en version abrégée).

5. Sur le sens particulier donné à *candida* par T. (= « attente », « espérance »), voir HOPPE, *S.M.S.*, p. 221.

mentitum in totum, ergo non fuit Iesus, nec dei sanctus omnino : si quasi ex parte mentitum, quod [in] eum Iesum quidem et sanctum dei, sed creatoris, existimasset, iniustissime increpuit hoc sentientem quod sciebat sentiendum, et
 120 hoc non aestimantem quod ignorabat aestimandum, alium Iesum et alterius dei sanctum. 15. Quodsi uerisimiliorem statum non habet increpatio nisi quem nos interpretamur, iam ergo et daemon nihil mentitus est, non ob mendacium increpitus – ipse enim erat Iesus, praeter quem alium dae-
 125 mon agnouisse non poterat –, et Iesus eum confirmavit, quem agnouerat daemon, dum non ob mendacium increpat daemone.

VIII. 1. Nazaraeus uocari habebat secundum prophetiam^a Christus creatoris, unde et ipso nomine nos Iudaei Nazarenos appellat per eum. Nam et sumus de quibus scriptum est : « *Nazaraei exalbatu sunt super niuem*^b », qui

117 eum R : in eum M meum F mihi eum X || 118 existimasset R : existimas sed My || 119 sententem M || 120 existimantem ... existimandum Pam. Rig. Oeb. Evans || 122 increpatio nisi R : increpationi si My

VIII. 3 nazaraeos Pam. Rig. Oeb. || 4 exalbatu R₂R₃, edd. cett. : exaltati My R₁

VIII. a. Cf. Mt 2, 23 b. Lm 4, 7

8, 1-3 (Lc 4, 16-30)

a) Des témoignages prophétiques rattachent Nazareth au Christ du Créateur et aux chrétiens de l'Église (§ 1). – b) Le Christ de Marcion aurait dû repousser tout rapport avec une telle localité (§ 2a). – c) Ce n'est pas pour avoir prêché un dieu nouveau que Jésus en fut chassé ; et la bousculade dont il finit par s'échapper prouve bien sa nature corporelle, et non fantomatique (§ 2b-3).

1. L'évangile marcionite, selon HARNACK, p. 186², plaçait après l'apparition à Carpharnaüm l'enseignement à Nazareth qui figure avant dans l'évangile « catholique » (Lc 4, 16-30) : chez Marcion d'ailleurs, l'épisode était réduit à quelques traits (sermon de Jésus provoquant la colère des juifs, dicton sur le médecin, scène d'émeute et expulsion). Mais si *praemisimus* (en 7, 13, et voir n. 4) vise une intervention de T. dans l'ordre où il pré-

pour quelle raison l'a-t-il querellé ? Si c'est pour avoir menti en tout, donc il n'a absolument pas été Jésus ni le Saint de Dieu ! Si c'est pour avoir menti partiellement, en l'estimant Jésus et Saint de Dieu certes, mais du Créateur, il lui a fait alors une très injuste querelle du fait de penser ce qu'il savait qu'on devait penser, au lieu d'estimer ce qu'il ignorait qu'on devait estimer : qu'il était un autre Jésus et le Saint d'un autre dieu. 15. Mais s'il n'y a pas, pour cette querelle, de raison d'être plus vraisemblable que celle de notre interprétation, c'est donc que, d'une part, le démon n'a en rien menti, n'ayant pas été querellé pour cause de mensonge – car Jésus était précisément celui en dehors duquel le démon ne pouvait en reconnaître un autre – et, d'autre part, Jésus, en ne querellant pas le démon pour cause de mensonge, a confirmé qu'il était bien celui que le démon avait reconnu.

La prédication
à Nazareth
(Lc 4, 16-30)

VIII. 1. Le nom de Nazaréen¹, c'est le Christ du Créateur qui devait le recevoir conformément à la prophétie^{a 2} : de là vient que, nous aussi, les juifs nous appellent, à travers lui, du même nom de Nazaréens³. Car nous sommes ceux dont il est écrit : « *Les Nazaréens ont été faits plus blancs que neige*^b » ; bien sûr, ceux, qu'autrefois on a vus

sente l'épisode du démoniaque, il reste possible que Marcion ait eu la séquence suivante : prédication à Carpharnaüm (Lc 4, 31-32), à Nazareth (Lc 4, 16-30 en version très abrégée), guérison d'un premier démoniaque (Lc 4, 33-34), guérisons par imposition des mains (Lc 4,40), expulsion des démons (Lc 4, 41).

2. Les commentateurs modernes de Mt 2, 23 (TOB, Bible de Jérusalem) indiquent qu'on ne peut identifier clairement le texte auquel se réfère l'évangéliste : peut-être Jg 13, 5 où il est question du nazir.

3. La forme *Nazarenus* (Ναζαρηνός), qu'on pourrait traduire par « Nazarénien » est un double de *Nazaraeus* (Ναζαροαῖος). Au pluriel, ce nom a servi plus spécialement pour désigner les sectateurs du Nazaréen, les chrétiens. En fait, dans l'A.T., le nazir désignait une personne vouée, consacrée à Dieu.

5 scilicet retro luridati delinquentiae maculis et nigrati ignorantiae tenebris. Christo autem appellatio Nazaraei competitura erat ex infantiae latebris, quas apud Nazareth descendit, uitando Archelaum filium Herodis ^c.

2. Hoc propterea non omisi, quia Christum Marcionis oportuerat omne commercium eierasse etiam locorum familiarium Christi creatoris, habentem tanta Iudaeae oppida, non ita Christo creatoris per prophetas emancipata. Ceterum prophetarum erit Christus, ubicumque secundum prophetas inuenitur.

15 Et tamen apud Nazareth quoque nihil noui notatur praedicasse, dum alio, merito unius prouerbii ^d, eiectus refertur. Hic primum manus ei iniectas animaduertens necesse habeo iam de substantia eius corporali praefinire, quod non possit phantasma credi qui contactum et quidem uiolentia plenum
20 detentus et captus et ad praecipitium usque protractus ^e admiserit. 3. Nam etsi per medios euasit ^f, sed ante iam

7 <in> quas con. R₁R₂, scripsit Kroy. ut suum <ad> quas Gel. Pam. Rig. Oeh. Evans || 12 [e]mancipata Iun. probante Evans || 16 alio merito : argumento con. R₂; post alio dist. Oeh. || post merito et post prouerbii dist. Braun || unius prouerbii secl. Kroy.

c. Cf. Mt 2, 22-23 d. Cf. Lc 4, 23; 24; 29 e. Cf. Lc 4, 29 f. Cf. Lc 4, 30

1. Emploi pratiquement unique de *luridatus* (le TLL n'en cite qu'un autre exemple, très tardif et peu sûr). L'adjectif *luridus* désigne un jaune grisâtre ou noirâtre (ANDRÉ, *Termes de couleur*, p. 138).

2. L'addition de *in* devant *quas* (conjecture de R₁, R₂) n'est pas indispensable; des cas de construction transitive de *descendere* sont relevés par le TLL V, 1, c. 644, l. 28 s. (par ex. APULÉE, *Met.* 5, 21, 5 : « altum soporem descenderat »). T. a pu faire choix ici d'un tour rare, par souci d'expressivité; on expliquera de même le pluriel *latebrae*.

3. L'incohérence relevée et exploitée par T. avait été corrigée par des marcionites postérieurs qui ont substitué Bethsaïda à Nazareth: cf. HARNACK, p. 186* (d'après Éphrem).

grisailants ¹ sous les taches du péché et noircis dans les ténèbres de l'ignorance. Quant au Christ, cette dénomination de Nazaréen devait lui convenir à cause de la cachette de sa prime enfance où il descendit ² à Nazareth pour éviter le fils d'Hérode, Archélaus ^c.

2. La raison pour laquelle je n'ai pas omis ce rappel, c'est que le Christ de Marcion aurait dû repousser avec horreur tout commerce même avec des lieux familiers au Christ du Créateur : il avait à sa disposition tant de villes en Judée dont les prophètes n'avaient pas fait, au même degré, l'apanage du Christ du Créateur ³ ! Mais le Christ sera celui des prophètes partout où on le trouve se conformant aux prophètes.

Et d'ailleurs, à Nazareth aussi, le texte indique qu'il n'a rien prêché de nouveau; car il rapporte qu'il en fut chassé pour une autre raison, en raison seulement d'un proverbe ^d ⁴. Ici, pour commencer, je remarque qu'on a mis la main sur lui et dès maintenant, je juge nécessaire d'établir ce préalable concernant sa substance corporelle : on ne saurait croire un fantôme un être qui, tenu en mains, saisi et entraîné jusqu'à un précipice ^e, a supporté une prise de contact, et même pleine de violence ⁵. 3. Sans doute s'est-il échappé en passant au milieu d'eux ^f, mais c'est après avoir, préalablement,

4. Probablement « Médecin, guéris-toi toi-même. » Sans doute Marcion devait souligner dans ce passage la colère provoquée chez les juifs par l'enseignement de Jésus : il en déduisait probablement qu'il leur parlait d'un « autre » dieu. Déduction que T. rejette en s'en tenant à la lettre du texte. On comprend habituellement *alio* comme adverbe de lieu (= *in alium locum*) à rattacher à *eiectus* Mais ni le TLL ni le lexique de Claesson n'enregistrent l'emploi de cet adverbe chez T. Nous préférons rattacher *alio* à *merito* et comprendre comme s'il y avait : « propter aliud, propter unum prouerbium. » Sur l'emploi, fréquent chez T., de *merito* servant à introduire un complément de cause, voir TLL VIII, c. 817, l. 26 s.

5. Pour faire brusquement diversion à ce que Marcion déduisait du passage, T. reprend un des thèmes habituels de sa polémique : la dénonciation du docétisme. Une interprétation obvie du texte ne cadre pas avec la conception marcionite d'un corps de pure apparence.

uim expertus, et postea dimissus; scilicet soluto, uti adsolet, tumultu, uel etiam inrupto, non tamen per caliginem eluso, quae nulli omnino tactui succidisset, si fuisset.

25 « Tangere enim et tangi nisi corpus nulla potest res », etiam saecularis sapientiae digna sententia est.

4. Ad summam, et ipse mox tetigit alios, quibus manus imponens ^g, utique sentiendas, beneficia medicinarum conferebat, tam uera, tam non imaginaria, quam erant per
30 quas conferebat. Ipse igitur est Christus Esaiæ, remediator ualitudinum: « Hic, inquit, *imbecillitates nostras aufert et langores porta[bi]t* ^h. » Portare autem Graeci etiam pro eo solent ponere quod est tollere. Sufficit interim mihi generalis repromissio: quodcumque curauerit Iesus, meus est.
35 Veniemus tamen et ad species curationum.

5. Ceterum et a daemoniis liberare curatio est ualitudinis. Itaque spiritus nequam quasi ex forma iam prioris exempli

24 eluso *coni. R₁R₂ (unde R₃ edd. cett.): eius o My R₁R₂, || 32 langores M Kroy.: -uores β || portat R₂ edd. cett.: -abit My R, || 36 a: ad M || est: et M*

g. Cf. Lc 4, 40 h. Is 53, 4

1. L'expression *per medios euasit* avait-elle été relevée par Marcion en faveur de sa conception docète du corps du Christ? T. en tout cas souligne le caractère réaliste de ce *tumultus* contre l'être physique de Jésus. En *Nat.* I, 7, 20 *irruptus* est employé à propos de ténèbres forcées par une soudaine lumière. Selon la conception prêtée à Marcion et combattue ici, le corps du Christ serait une sorte de nuage, de vapeur (*caligo*) qui se serait échappé tout naturellement du tumulte.

2. LUCRÈCE I, v. 305. Sur ce vers que Sénèque avait mis en rapport avec les thèses de la physique stoïcienne, voir nos *Approches*, p. 102.

8, 4 (Lc 4, 40)

En guérissant par imposition des mains, il montre aussi sa nature corporelle en même temps qu'il accomplit une prophétie d'Isaïe.

3. Citation d'Isaïe (concernant le « Serviteur souffrant »), ici faite et comprise d'après Mt 8, 17 qui l'entend de Jésus guérisseur. Même interprétation *supra* III, 17, 5 (t. 3, p. 156, n. 3), avec des variantes (*abstulit, portauit*). Traditionnelle depuis JUSTIN, *Dial.* 126, 1; cf. IRÉNÉE, *Dém.* 67 et *Haer.* 4, 33, 11. Le mot *remediator* ne se lit qu'à partir de T.

subi l'épreuve de la violence; il n'a été relâché qu'après, une fois bien sûr que le tumulte se fut dissipé comme à l'accoutumée, ou même qu'il eut été brisé, mais non pourtant esquivé par l'effet d'une nature vaporeuse ¹, car, s'il avait été tel, absolument aucune atteinte tactile n'aurait eu prise sur lui. « Toucher et être touché, rien ne le peut, sauf le corps ² » est en effet un aphorisme digne même de la sagesse du monde.

Imposition des mains
aux malades
(Lc 4, 40)

4. Pour faire bref, lui aussi bientôt après, il en a touché d'autres, auxquels il imposait les mains ^g – mains qu'ils devaient sentir – et ainsi leur apportait les bienfaits des guérisons, aussi véritables, aussi peu imaginaires qu'étaient les mains par le moyen desquelles il les apportait. Il est donc bien lui-même le Christ d'Isaïe, guérisseur des malades: « *Celui-ci enlève nos faiblesses et porte nos languieurs* ^{h 3}. » Car même les Grecs emploient d'ordinaire « porter » pour « enlever ⁴. » Cette promesse générale me suffit pour l'instant. Quoi qu'ait guéri Jésus, il est mien. Nous allons en venir aussi pourtant aux cas particuliers de ses guérisons.

5. D'ailleurs libérer des démons aussi constitue guérison d'une maladie. C'est
Expulsion des démons (Lc 4, 41) pourquoi les esprits mauvais, comme se conformant dès lors au précédent exemple, sortaient des

4. Le verbe grec visé est βρατάζειν, qui se lit dans la forme matthéenne de la citation. Nouvel indice de la valeur attachée par T. au texte grec de la Bible.

8, 5-8 (Lc 4, 41)

a) Les réprimandes du Christ, lors des expulsions de démons, s'expliquent comme dans le cas du précédent démoniaque: par le désir d'être reconnu des hommes, non des esprits immondes (§ 5). – b) Elles sont illogiques de la part d'un Christ qui, n'ayant pas été annoncé, aurait intérêt à se faire reconnaître, et qui, étant venu détruire le Créateur, aurait dû souhaiter se faire proclamer par les esprits de son ennemi (§ 6-7a). – c) Ces expulsions, opérées par la crainte, sont en contradiction avec la thèse d'un dieu seulement bon (§ 7b). – d) On ne peut soute-

cum testimonio excedebant uociferantes : « *Tu es filius dei*.¹ » Cuius dei, uel hic pareat. 'Sed proinde increpabantur
 40 et iubebantur tacere ¹.' Proinde enim Christus ab hominibus, non ab spiritibus inmundis, uolebat se filium dei agnosci, ille Christus dumtaxat cui hoc congruebat, quia praemiserat per quos posset agnosci, et utique digniores praedicatores. Illius erat praeconium inmundi spiritus respuere, cui sancti
 45 abundaba[n]t.

6. Porro qui numquam fuerat adnuntiatus – si tamen uolebat agnosci; frustra autem uenerat, si nolebat –, non esset aspernatus testimonium alienae et cuiuscumque substantiae, qui propriae non habebat qui in aliena descenderat. 7. Iam
 50 nunc et qua destructor creatoris nihil magis gestisset quam a spiritibus ipsius agnosci et diuulgari prae timore.

Nisi quod Marcion deum suum timeri negat, defendens bonum non timeri, sed iudicem, apud quem sint materiae timoris, ira, saeuitia, iudicia, uindicta, damnatio. Sed et daemonia timore utique cedebant. Ergo timendi dei filium confitebantur, occasionem habitura non cedendi, si non
 55

39 hic om. *FX R₁R₂*, || 41 ab *Mγ Kroy.* : a *R edd. cett.* || 45 abundaba[n]t corr. *Kroy.* || 47 esset *R₃*, *edd. cett.* : esse et *Mγ R₁R₂*, || 52 timere γ

i. Lc 4, 41

nir que le Christ réprimandait les démons parce qu'il ne voulait pas être craint : ils ne pouvaient sortir des corps possédés que par la crainte. Ou bien il agissait en totale contradiction avec sa nature, ou bien il prévariquait en se servant de l'autorité du Créateur (§ 8).

1. Exemple du démoniaque de Lc 4, 33-35 (*supra* 7, 9-15).

2. Reprise de l'argumentation utilisée plus haut en 7, 13.

3. La périphrase désigne les prophètes de l'A.T., animés par le Verbe ou l'Esprit-Saint, et dont Marcion avait supprimé le rôle dans la révélation de son dieu par Jésus directement.

4. La correction du texte transmis (*abundabant*) par Kroymann qui lit *abundabat* n'est pas indispensable : on peut aisément sous-entendre *praeconia* (d'après *praeconium*) à côté de *sancti* (*Spiritus*). On traduira alors « celles de l'Esprit saint. »

corps¹ et portaient témoignage par ce cri : « *Tu es le Fils de Dieu*.¹ » De quel dieu ? C'est ici peut-être qu'on le verrait à l'évidence. Mais, de la même façon, ils étaient réprimandés et recevaient l'ordre de se taire¹. C'est que, de la même façon, le Christ voulait être reconnu Fils de Dieu par les hommes, et non par les esprits immondes², du moins le Christ à qui convenait cette reconnaissance, parce qu'il avait envoyé au préalable ceux qui pouvaient lui permettre d'être reconnu, assurément plus dignes annonciateurs³. Repousser la proclamation de l'esprit immonde appartenait à qui avait abondamment de son côté celle de l'Esprit saint⁴.

6. Poursuivons : un Christ qui n'avait jamais été annoncé – si toutefois il voulait être reconnu, et il ne lui servait à rien d'être venu s'il ne le voulait pas – n'aurait pas dédaigné le témoignage d'une substance étrangère, quelle qu'elle fût, lui qui n'avait pas celui d'une substance lui appartenant en propre, étant descendu dans le domaine d'un autre⁵. 7. Et puis aussi, comme destructeur du Créateur, il n'aurait rien eu plus à cœur que d'obtenir des esprits de celui-ci, une reconnaissance et un ébrutement dictés par la crainte.

Mais il est vrai que Marcion refuse qu'on craigne son dieu : il fait valoir qu'on ne craint pas un dieu bon, mais seulement un dieu justicier, porteur de ces aliments de la crainte que sont la colère, la cruauté, les jugements, la vengeance, le damnation⁶. Mais les démons, eux, s'ils sortaient des corps, à coup sûr c'était par l'effet de la crainte. Ils confessaient donc le Fils d'un dieu à craindre, eux, qui auraient eu l'occasion de ne pas en sortir s'ils avaient eu celle de ne pas craindre ; et lui, en les chassant par un ordre et une répri-

5. Argument de l'indigence qui caractérise le dieu de Marcion : courant dès le livre I.

6. Cf. *supra* I, 27, 1-3.

timendi, et ille iussu et increpitu ea expellens, non suasu qua bonus, timendum se exhibebat.

8. Aut numquid ideo increpabat, quia timebatur, nolens timeri ? Et quomodo ea uolebat excedere, quod nisi timore non facerent ? Cecidit ergo in necessitatem qua disparem se naturae suae ageret, cum posset ut bonus semel eis parcere ; cecidit et in aliam praeuaricationis notam, cum se a daemoniis quasi filium creatoris sustineret timeri, ut iam non propria potestate expelleret daemonia, sed per creatoris auctoritatem.

9. *In solitudinem procedit* ⁱ. Sollemnis et huiusmodi regio creatoris. Oportebat sermonem illic quoque uideri in corpore, ubi egerat aliquando et in nube ^k. Competebat et euangelio habitus loci, qui placuerat et legi. « *Capiat itaque iocunditatem solitudo* ^l », hoc Esaias promiserat.

10. Detentus a turbis : « *Oportet me, inquit, et aliis ciuitatibus adnuntiare regnum dei* ^m. » 11. Ostenderat iam alicubi deum suum ? Non puto adhuc usque. Sed [de] his loquebatur qui alium quoque deum nouerant ? Nec hoc credo. Ergo si nec ille alium deum ediderat nec illi nouerant praeter creatorem, eiusdem dei regnum portendebat, quem solum sciebat notum eis qui audiebant.

64 sustineret *R* *edd. cett.* : sustineri et *M X* sustinere et *F* || 67 procedit *coni. R*, (*unde R*, *edd. cett.*) : procedii *MF R*, procedi *X* || 72 inquit *ex* inquit *M* || 73 ostenderat : offenderat *R*, *R*, || 74 de secl. *R*, *Kroy. res-tit. B* *edd. cett.*

j. Lc 4, 42 k. Cf. Ex 13, 20-22 l. Is 35, 1 m. Lc 4, 43

1. Le mot *increpitu* (= *increpatio*) est rarissime : seulement ici et chez APULÉE, *De deo Socr.* 19, 164, d'après *TLL*, s.v.

2. Cf. *supra* 7,9.

8, 9-11 (Lc 4, 42-43)

a) Le désert où Jésus s'avance répond à une figure et à une prophétie de l'A.T. (§ 9). – b) Sa volonté d'annoncer le royaume de Dieu à d'autres villes ne peut concerner que le Créateur, seul connu de ses auditeurs (§ 10-11).

mande ¹ – et non par la persuasion, ce qu'aurait fait un dieu bon –, il se manifestait comme étant à craindre.

8. Ou alors, est-ce qu'il les réprimandait précisément parce qu'ils le craignaient, lui qui ne voulait pas être craint ? Pourtant, comment voulait-il qu'ils sortent des corps, puisqu'ils ne pouvaient en sortir que par l'effet de la crainte ? Le voilà donc tombé dans la nécessité de se conduire à l'opposé de sa nature, puisqu'il aurait pu, du fait de sa bonté, les épargner une fois pour toutes ; et tombé aussi sous le coup d'un autre blâme pour prévarication ², puisqu'il souffrait d'être craint des démons comme s'il était le Fils du Créateur, au point même dès lors de les chasser non pas en vertu de sa propre puissance, mais en utilisant l'autorité du Créateur.

9. *Il s'avança dans le désert* ⁱ. Typique aussi du Créateur cette sorte d'endroit ! Il fallait que le Verbe fût dans un corps au lieu où, jadis, il avait agi aussi dans une nuée ^k ³. Une nature de lieu qui avait plu à la Loi convenait également à l'Évangile. C'est pourquoi Isaïe avait promis : « *Que le désert prenne réjouissance* ^l. »

10. Retenu par des foules, il leur dit : « *Aux autres villes aussi il faut que j'annonce le royaume de Dieu* ^m. »

11. Avait-il déjà quelque part montré son dieu ? Jusqu'ici, je ne le pense pas. Mais parlait-il à des gens qui connaissaient aussi un autre dieu ? Je ne le crois pas non plus. Si, lui, il n'avait pas révélé et si eux, ils ne connaissaient pas d'autre dieu que le Créateur, c'est donc qu'il annonçait le règne de ce même dieu qu'il savait seul connu de ses auditeurs.

3. Sur le développement de cette typologie de l'Exode, depuis le N.T. (cf. 1 Co 10, 2), voir DANÉLOU, *Sacramentum futuri*, p. 131 s. et p. 159. T. paraît être le premier à interpréter la colonne de nuée comme préfigurative du Verbe incarné. Même symbolisme (nuée = chair) chez QUODVULTEUS, *Lib. Prom.* 3, 2, 7 (CC 60, p. 157) et *Serm.* 5, 5, 16-17 (*ibid.*, p. 357).

IX. 1. De tot generibus operum quid utique ad piscaturam respexit, ut ab illa in apostolos sumeret Simonem et filios Zebedaei – non enim simplex factum uideri potest de quo argumentum processurum erat –, dicens Petro trepidanti de copiosa indagine piscium^a : « *Ne time, abhinc enim homines eris capiens*^b » ? 2. Hoc enim dicto intellectum illis suggerebat adimpletae prophetiae, se eum esse qui per Hieremiam pronuntiaret : « *Ecce ego mittam piscatores multos, et piscabuntur illos*^c », homines scilicet. Denique relictis nauclis secuti sunt eum^d, ipsum intellegentes, qui coeperat facere quod edixerat. Aliud est, si adfectauit de nauiculariorum collegio adlegere, habiturus apostolum quandoque nauclerum Marcionem.

3. Praestruximus quidem aduersus Antithesis nihil proficere proposito Marcionis quam putat diuersitatem legis et

IX. 7 eum conī. R,R₂ reposuerunt Pam. edd. cett. : enim θ B Gel. || 10 nauclis Mγ Kroy. : nauiculis X R edd. cett. || 14 antithesis Mγ : -is Kroy. -eis R Gel. Pam. Rig. -es Oeh. Evans

IX. a. Cf. Lc 5, 9 b. Lc 5, 10 c. Jr 16, 16 d. Cf. Lc 5, 11

9, 1-2 (Lc 5, 1-11)

En appelant ses apôtres parmi des pêcheurs, le Christ accomplissait une prophétie de Jérémie, comme l'ont bien compris Simon et les fils de Zébédée : il n'annonçait pas l'armateur Marcion !

1. Le rapprochement avec la parole de Jérémie se trouve également chez ORIGÈNE (Fragm. XXIII sur Jn 1, 43, GCS 10, p. 503, 2-6 et surtout *Hom. Jr XVI*, SC 238, p. 131 s.), mais on ne le rencontre ni chez Justin ni chez Irénée. Il a dû entrer au début du III^e s. dans la tradition exégétique de l'Église. Dans le contexte de Jérémie, il s'agissait des dispersés d'Israël.

2. C'est à juste titre, semble-t-il, que Kroymann, suivi par Moerschini, adopte la leçon *nauclis* de MF contre celle de XR (suivis par Evans) *nauiculis*. Quoique non attestée par ailleurs cette forme doublement syncopée *naucla* peut être considérée comme variante familière de *nauicula* (*nauacula*, cf. ERNOU-T-MEILLET-ANDRÉ, s.v. *nauis*).

3. Nouvelle plaisanterie sur la profession de Marcion (cf. *Marc.* I, 18, 3). Sur *aliud est si*, voir *supra* 3, 1 et n. 1. L'indicatif *affectauit* souligne l'absurdité de l'hypothèse.

Il choisit des pêcheurs
pour apôtres
(Lc 5, 1-11)

et les fils de Zébédée – car on ne peut tenir pour dénué de signification un fait destiné à lui fournir un argument – lui qui disait à Pierre tremblant devant l'abondante prise de poissons^a : « *N'aie pas peur, car désormais ce sont des hommes que tu prendras*^b. » 2. Par ces mots, il leur suggérait de comprendre que la prophétie était accomplie, qu'il était celui qui avait prononcé par la bouche de Jérémie : « *Voici que j'enverrai des pêcheurs en grand nombre, et ils les pêcheront*^{c 1} », évidemment les hommes. Finalement, après avoir abandonné leurs barques², ils le suivirent^d, comprenant que c'était bien lui qui avait commencé de réaliser ce qu'il avait annoncé. A moins bien sûr qu'il ne se soit piqué de recruter dans la corporation des bateliers parce qu'il devait avoir un jour pour apôtre l'armateur Marcion³ !

Guérison du lépreux
(Lc 5, 12-14)

3. Sans doute avons-nous préalablement établi contre les *Antithèses* qu'à l'objectif de Marcion ne sert en rien sa prétendue opposition entre Loi et Évangile, puisque

9, 3-15 (Lc 5, 12-14)

a) Nécessité de réfuter les *Antithèses* en rappelant le caractère figuratif de la Loi où la lèpre symbolise la souillure du péché (§ 3). – C'est pour marquer ce caractère figuratif que le Christ enfreint la Loi en touchant le lépreux, lequel d'ailleurs ne pouvait souiller en lui le dieu (§ 4). – L'interprétation de Marcion selon qui le Christ touche le lépreux pour afficher son opposition à la Loi, est frappée d'illogisme du fait de sa christologie docète : un fantôme ne saurait mépriser une souillure qui ne peut l'atteindre (§ 5). – b) La guérison de Naaman par Élisée, « antithétique » de celle-ci selon Marcion, doit s'expliquer comme annonce de la purification des païens par le Christ dans le baptême (§ 6-7a). – L'eau, qui agit dans le cas d'Élisée, est opposée à la parole, qui agit dans le cas du Christ : mais la puissance de la parole est justement caractéristique du Créateur (§ 7b-8a). – Il est normal que le Christ, étant le Maître, dépasse le serviteur, Élisée ; et d'ailleurs, ces guérisons

euangelii, ut et hanc a creatore dispositam, denique praedicatam in repromissione nouae legis et noui sermonis et noui testamenti. Sed quoniam attentius argumentatur apud illum suum nescio quem συντολαίπωρον, commiseronem, et συμμυσούμενον, coodibilem, in leprosi purgationem, non pigebat ei occurrere et in primis figuratae legis uim ostendere, quae in exemplo leprosi non contingendi, immo ab omni commercio summouendi^e, communicationem prohibebat hominis delictis commaculati, cum qualibus et apostolus cibum quoque uetat sumere^f; participari enim stigmata delictorum, quasi ex contagione, si qui se cum peccatore miscuerit.

4. Itaque dominus uolens altius intellegi legem per carnalia spiritalia significantem, et hoc nomine non destruens,

17 repromissione *M Gel. edd. cett.*: promissione β || 19-20 *graeca uerba restit. R*, qui id est ante commiseronem et coodibilem *addidit*; *Rhenanum edd. cett. secuti sunt praeter Kroy.* || 20 purgatione[m] *Kroy.* || pigebat *MF Braun*: pigebit *X R edd. cett.* || 25 uetat *ex emend. M* || 26 qui β *Kroy. Evans*: quis *M B Gel. Pam. Rig.*

e. Cf. Lv 13, 44-46 f. Cf. 1 Co 5, 11

sont plus semblables que dissemblables (§ 8b). – c) En invitant le lépreux à se montrer au prêtre et à acquitter l'offrande, le Christ manifeste également le sens figuratif de la Loi qui s'accomplit avec l'action de grâces en l'Église par Jésus, prêtre du Père (§ 9-10a). – Marcion explique cette invitation soit par la bonté de son dieu, soit par le fait qu'il savait que ce lépreux israélite accomplirait le geste rituel (§ 10b). – Mais la première explication aboutit à des illogismes et des contradictions (§ 11-13a). – La seconde n'est pas convaincante, car le Christ aurait dû plutôt s'en remettre à la libre décision du lépreux (§ 13b-14a). – En fait, son attitude confirme la Loi qu'il est venu non abolir, mais accomplir (§ 14b-15). – On pourra consulter l'étude de E. NORELLI, « Marcion, Tertullien et le lépreux », *Nomen Latinum, Mélanges... André Schneider*, Genève 1997, p.171-180.

1. Cf. *supra* 3, 8. Comme il l'a annoncé en commençant son livre (IV, 1, 2), T. poursuit, à l'occasion de tel ou tel détail de l'évangile, sa réfutation des *Antiithèses*.

2. Cf. *infra* 36, 5. Il se déduit de ces passages que les *Antiithèses* étaient adressées à un compagnon de confession représentant de l'ensemble des marcionites, comme l'établit HARNACK, p. 77-78. Le savant en tire aussi deux conséquences: que T. se référait à des *Antiithèses* écrites en grec et

aussi bien elle a été disposée par le Créateur et finalement prédite par lui dans sa promesse d'une loi nouvelle, d'une parole nouvelle, d'un testament nouveau¹. Mais comme son argumentation devant ce je ne sais qui, son compagnon dans la misère (συντολαίπωρος) et la haine (συμμυσούμενος)², se fait plus attentive à la guérison du lépreux³, il ne me déplairait pas d'y faire front et de lui montrer le sens de la Loi qui est, avant tout, figurative⁴: dans l'exemple du lépreux à ne pas toucher, mieux même à écarter de toute fréquentation^e, elle interdisait de frayer avec l'homme souillé de péchés, comme ceux avec lesquels l'apôtre même défend de prendre aussi un repas^f. C'est que les flétrissures des péchés se communiquent comme par contagion si l'on entre dans la société du pécheur.

4. C'est pourquoi le Seigneur, voulant faire comprendre en profondeur la Loi qui signifie des réalités spirituelles par le moyen des réalités charnelles – et à ce titre, il ne détrui-

que d'autre part elles comportaient des « argumentations. » La formule *nescio quem* implique-t-elle obligatoirement que ce marcionite dédicataire de l'œuvre était anonyme ? ou indique-t-elle de la part de l'auteur chrétien une sorte de mépris qui se marque en refusant de donner le nom de cet hérétique ? Nous pencherions pour cette deuxième interprétation. Les mots *commisero* et *coodibilis* (ce dernier attesté plus tardivement chez Victoricius) sont des créations de T.

3. Cf. HARNACK, p. 282* (reconstitution des *Antiithèses*). Le récit de 2 R 5, 9 s. était opposé non seulement à Lc 5, 12-14, mais aussi à Lc 17, 11-19 (guérison des dix lépreux); cf. *infra* 35, 4-8. Marcion soulignait notamment les faits suivants: que le Christ avait guéri dix lépreux alors qu'Élisée n'avait guéri que Naaman (cf. Lc 4, 27 que l'évangile marcionite déplaçait et restituait après Lc 17,14; cf. HARNACK, p. 223*); qu'Élisée s'était servi d'eau, et par sept fois, tandis que le Christ n'avait eu besoin que de sa parole. Il voyait en outre une répudiation de la Loi dans le fait que le Christ touchait le lépreux.

4. Cf. *supra* II, 19, 1. A Marcion qui s'en tient à l'exégèse littéraliste de l'A.T., T., avec la tradition de l'Église, oppose une interprétation spirituelle et figurative de la Loi. Cf. ORIGÈNE, *Hom. Lv* 8. Pour le choix de *pigebat* de *MF*, voir *LHS* § 183, p. 328; HOPPE, *S.u.S.*, p. 135, et V. BULHART, *Praef.* § 44.

30 sed magis extruens quam pertinentius uolebat agnosci, tetigit leprosum ^g, a quo et si homo inquinari potuisset, deus utique non inquinaretur, incontaminabilis scilicet. Ita non praescribetur illi quod debuerit legem obseruare et non contingere inmundum, quem contactus inmundi non erat inquinaturus.

35 5. Hoc magis meo Christo competere sic doceo, dum tuo non competere demonstro. Si enim ut aemulus legis tetigit leprosum, nihil faciens praeceptum legis per contemptum inquinamenti, quomodo posset inquinari qui corpus non habebat quod inquinaretur ? Phantasma enim inquinari non
40 posset. Qui ergo inquinari non poterat, ut phantasma, iam non uirtute diuina incontaminabilis erit, sed phantasmatis inanitate, nec contempsisse uideri posset inquinamentum, cuius materiam non habebat ; ita nec legem destruxisse, qui inquinamentum ex occasione phantasmatis, non ex ostentatione uirtutis, euaserat.

6. Si autem Helisaeus prophetae creatoris unicum leprosum Naaman Syrum ex tot leprosis Israhelitis emundauit ^h, nec hoc ad diuersitatem facit Christi, quasi hoc modo melioris, dum Israheliten leprosum emundat extraneus, quem

29 pertinentius : pertinens eius *R*, || 37 nihil<i> *R*₂, *Gel. Oeh. Evans* || 48 melioris con. *R*, (unde *R*₂ edd. cett.): meliori se *Mγ R*, *R*, *mg. B mg.* || 49 emundauit *Pam. Rig.*

g. Cf. *Lc* 5, 13 h. Cf. 2 *R* 5, 9-19 ; *Lc* 4, 27

1. La première réponse à Marcion consiste à nier toute possibilité de souillure par le lépreux étant donné la divinité du Christ.

2. Il convient de conserver la leçon transmise *nihil* contre la correction *nibili* (*R2 R3 Kroymann*) ; ce génitif n'est pas attesté en dehors de cette correction chez T., d'après Claesson. Sur l'expression *nihil facere* (= ἔξουθενίζειν de la LXX) dans les Vieilles latines, cf. *TLL* VI, 1, c. 118, l. 50 s. Voir aussi *infra* V, 15, 5 (où *nihil facere* est symétrique de *nihil haberi*).

sait pas, mais plutôt exhaussait cette Loi qu'il voulait faire connaître avec plus de pertinence -, a touché le lépreux ^g dont le contact, même s'il eût pu souiller l'homme, n'aurait du moins pas souillé le dieu, bien sûr inaccessible à la souillure. Ainsi on ne lui opposera pas cette objection qu'il aurait dû observer la Loi et ne pas toucher un être impur, puisque le contact d'un être impur n'était pas destiné à le souiller ¹.

5. Que ce comportement convient davantage à mon Christ, je l'établis en démontrant qu'il ne convient pas au tien. Si en effet c'est comme antagoniste de la Loi qu'il a touché le lépreux, tenant pour rien ² l'injonction de la Loi par mépris de la souillure, comment aurait-il pu être souillé, lui qui n'avait pas de corps pour subir une souillure ? Car un fantôme ne saurait être souillé. Celui qui ne pouvait pas être souillé en sa qualité de fantôme, ce n'est plus sa puissance divine qui le rendra inaccessible à la souillure, mais son inconsistance de fantôme, et il ne pourrait passer pour avoir méprisé la souillure, lui qui n'avait pas matière à cette souillure ; ni non plus par conséquent pour avoir détruit la Loi, lui qui avait échappé à la souillure par l'opportunité de sa nature fantomatique, et non par la manifestation de sa puissance ³.

6. S'il est vrai, d'autre part, que le prophète du Créateur, Élisée, parmi tant de lépreux israélites a purifié le seul Syrien Naaman ^h ⁴, ce fait ne sert pas non plus à opposer à la Loi un Christ qui serait meilleur dans la mesure où lui, un étranger, il purifie un lépreux israélite que son Seigneur n'avait

3. En un deuxième temps, T. réfute l'interprétation marcionite selon laquelle le Christ a touché le lépreux pour marquer son hostilité à la Loi en enfreignant une de ses prescriptions. Habilement il tire parti de la christologie docète de son adversaire pour montrer qu'un tel Christ ne risquait pas d'être souillé et que, par conséquent, il n'a ni méprisé la souillure ni bafoué la Loi.

4. Cf. *supra*, p. 117, n. 3.

50 *suus dominus emundare non ualuerat* : Syro facilius emundato, significat per nationes emundationes in Christo lumine earumⁱ, quae septem maculis capitalium delictorum inhorrent, idolatria, blasphemia, homicidio, adulterio, stupro, falso testimonio, fraude. 7. Quapropter septies, quasi per
55 singulos titulos, in Iordane lauitⁱ, simul ut et totius hebdomadis caneret expiationem, et quia unius lauacri uis et plenitudo Christo soli dicabatur, facturo in terris, sicut sermonem compendiatum, ita et lauacrum^k.

Nam et hoc opponit Marcion, Helisaeum quidem materia eguisse, aquam adhibuisse, et eam septies, Christum uerbo uero solo, et hoc semel functo, curationem statim repraesentasse. Quasi non audeam et uerbum ipsum in substantiam creatoris uindicare. Nullius rei non ille potior auctor qui prior. 8. Incredibile plane ut potestas creatoris
65 uerbo remedium uitii unius operata sit, quae uerbo tantam

50 *post ualuerat grauius dist. Rig. Kroy. Evans* || 51 significat *desperauit* Kroy. significatu *coni. R₂*, significato *R₃*, *edd. cett.* || 55 ut et *M Kroy.* : et ut *β edd. cett.* || 56 [et] quia *Pam. Rig.* || 61 uero uerbo *R₃*, *edd. cett.* || functum *Lat. Oeh. Kroy. Evans*

i. Cf. Lc 2, 32 j. Cf. 2 R 5, 14 k. Cf. Rm 9, 28

1. Marcion voyait sans doute une correspondance entre le Syrien Naaman guéri par le prophète du dieu des juifs et le lépreux israélite guéri par le dieu « étranger » parce qu'il n'avait pu l'être par le Créateur.

2. Point besoin de corriger le texte comme font *R2* et *R3*. *Facilius* porte sur *significat* (et non sur *emundato*) et ce verbe a pour sujet *Helisaeus*. Sur des emplois de *significare* proches de *portendere*, cf. O'MALLEY, *Tertullian and the Bible*, p. 166.

3. Sur la guérison de Naaman type du baptême, qui est un des thèmes des catéchèses patristiques, cf. ORIGÈNE, *Hom. Lc 23, 5* (SC 87, p. 399) ; AMBROISE, *De Sacram* 1, 13, 14 (SC 25 bis, p. 66-68) et *De myst.* 16-17 (*ibid.*, p. 164). Voir J. DANÉLOU, *Bible et liturgie*, Paris 1951, p. 136-138.

4. Sur cette liste qui prélude à la conception médiévale, voir C. RAMBAUX, *Tertullien face aux morales*, p. 306 et 307. Elle recouvre celle que T. donne des péchés irrémissibles en *Pud.* 19, 25, à cette différence près

pas été capable de purifier¹. Il est plus facile d'entendre que, en purifiant un Syrien, le prophète a en vue² les purifications accomplies à travers les nations dans le Christ, leur lumière³, ces nations que couvraient de leurs squames les sept taches des péchés capitaux : idolâtrie, blasphème, homicide, adultère, stupre, faux témoignage, tromperie⁴. 7. Pour cette raison, dans le Jourdain Naaman se baigna sept foisⁱ, comme au titre de chacun de ces péchés ; tout en même temps c'était pour prophétiser l'expiation de toute l'hebdomade, et parce que la force et plénitude du bain baptismal unique était réservée au seul Christ qui devait, sur terre, raccourcir le baptême comme la parole^{k 5}.

Car voici ce que Marcion nous oppose : Élisée, lui, a eu besoin d'une matière, il a employé l'eau, et même sept fois ; mais le Christ, c'est par sa seule parole⁶ – et encore en y recourant une fois⁷ – qu'il a, sur le champ, réalisé la guérison. Comme si je n'osais pas réclamer aussi pour la substance du Créateur cette parole même ! Il n'est rien dont l'auteur ne soit de préférence celui qui l'a été le premier. 8. Assurément il est incroyable que la puissance du Créateur ait, par la parole, opéré la guérison d'une seule infirmité, elle qui a, par la parole, produit en une seule fois

que *negatio* y remplace *falsum testimonium* et que d'autre part l'élargissement et si *qua alia uiolatio templi dei* paraît bien refuser la limitation à un nombre précis. Ici le chiffre des sept péchés est mis en correspondance avec le nombre de fois que Naaman s'est baigné.

5. Cf. *supra* 1, 5 où est cité Is 10, 23 que reprend précisément Rm 9, 28 (où la variante *λόγον συντεταμημένον* explique le texte de la Vulgate : « quia uerbum breuiatum faciet dominus »). Par *hebdomas*, T. reprend les *septem maculae* du paragraphe précédent (cf. *TLL VI*, 3, c. 2577, l. 65).

6. Faut-il corriger l'ordre transmis et écrire *uero uerbo* comme fait *R₃*, (que suit *Evans*) ? Kroymann suivi par Moerschini préfère garder : *uerbo uero*. Il est sûr en tout cas que *uero* est ici la particule d'opposition. On admettra qu'elle a été déplacée par l'auteur dans un souci d'expressivité.

7. Emploi passif de *functus* : cf. HOPPE, *S.u.S.*, p. 46.

mundi molem semel protulit¹. Vnde magis dignoscitur
Christus creatoris quam ex uerbi potestate ?

Sed 'ideo alius Christus, quia aliter quam Helisaeus,
quia potentior dominus famulo suo^m'. Quid constituis,
70 Marcion ? Proinde res agi a seruis quemadmodum ab ipsis
dominis ? Non times ne in dedecus tibi uertat, si ideo
Christum negas creatoris quia potentior fuerit famulo crea-
toris, quia ad Helisaei pusillitatem maior agnoscitur ? Si
tamen maior. Par enim curatio, licet distet operatio. Quid
75 amplius praestitit tuus Christus quam meus Helisaeus ?
Immo quid magnum praestitit Christi tui uerbum, cum id
praestiterit quod fluuius creatoris ?

9. Secundum haec cetera quoque occurrunt. Quantum
enim ad gloriae humanae auersionem pertinebat, uetuit eum
80 diuulgareⁿ, quantum autem ad tutelam legis, iussit ordinem
impleri : « *Vade, ostende te sacerdoti, et offer munus quod
praecipit Moyses* °. » Argumenta enim figuratae utpote pro-
phetae legis adhuc in suis imaginibus tuebatur, quae signifi-
cabant hominem quondam peccatorem uerbo mox dei

73 quia... agnoscatur Kroy. || post agnoscitur interrogationis signum
reposit. Braun || 76 christi tui M Kroy. : tui christi β edd. cett. || 77 praesti-
terit ex praestitit M || 82 utpote M X Rig. Oeb. Kroy. Evans : ut puta F
R Gel. Pam. Iun. || prophetae Pam. Rig. Oeb. Evans

1. Cf. Jn 1, 1-3 m. Cf. Mt 10, 24 n. Cf. Lc 5, 14 o. Lc 5, 14

1. Premier argument pour détruire l'« antithèse » : la parole est en pre-
mier caractéristique du Créateur, dieu de la *Genèse* ; cf. *Ap.* 17, 1 (« uerbo
quo iussit ... totam molem istam ... de nihilo expressit ») ; *Marc.* II, 4, 1-4.

2. Le second argument consiste à reprocher à Marcion de méconnaître
les différences – qui sont inévitables – entre l'action d'un serviteur (Élisée)
et celle du Maître (le Christ). Avec une vivacité marquée par l'apostrophe
et les interrogations, T. caricature la pensée de son adversaire en lui pré-
sentant un principe, contraire à l'expérience habituelle et à l'ordre social,
confirmés d'ailleurs par l'évangile (Mt 10, 24).

3. Le troisième argument, selon une dialectique chère à T., qui aime à
reprendre d'une main ce qu'il a concédé de l'autre, consiste à rétablir, en

toute la masse du monde¹ ? Par quoi, plus que par la puis-
sance de la parole, reconnaît-on le Christ du Créateur¹ ?

Mais, selon toi, le Christ est autre parce qu'il agit autre-
ment qu'Élisée, parce que le maître est plus puissant que son
serviteur^m. Quel principe établis-tu là, Marcion ? Que toute
pareille est l'exécution des affaires par des esclaves comme
par les maîtres eux-mêmes ? Tu ne redoutes pas que la chose
tourne à ta confusion si, pour nier que le Christ soit celui
du Créateur, tu allègues cette raison qu'il fut plus puissant
que le serviteur du Créateur, lui qu'on reconnaît plus grand
comparé à la petitesse d'Élisée² ? Si toutefois il est plus
grand ! Car pareille est la guérison même si l'opération com-
porte une différence. Qu'est-ce que ton Christ a procuré de
plus important que mon Élisée ? Ou plutôt qu'est-ce que la
parole de ton Christ a procuré de grand, puisque c'est cela
même qu'a procuré le fleuve du Créateur³ ?

9. Vont dans le même sens aussi les autres faits qui se ren-
contrent dans le récit⁴. Pour ce qui était de détourner de la
gloriole humaine, le Christ a défendu au lépreux d'ébruiter
sa guérisonⁿ ; pour ce qui était de sauvegarder la Loi, il lui
a enjoint d'en accomplir l'ordonnance : « *Va, montre-toi au
prêtre et acquitte-toi de l'offrande que Moïse a prescrite* °. »
Car c'est les arguments d'une loi figurative, parce que pro-
phétique, qu'il sauvegardait dans ses propres symboles⁵ : ils
signifiaient que l'homme, jadis pécheur, bientôt après puri-

envisageant le seul résultat, la parité entre les deux faits que l'hérétique a
mis en opposition.

4. Après ce long développement sur la comparaison avec l'épisode de
Naaman, retour au texte de l'évangile.

5. Cf. *supra* § 3 et § 6, et n. 3. Voir en *Marc.* II, 19,1 une définition paral-
lèle de la Loi « figurative et prophétique. » Texte difficile. Il semble qu'il
faudrait écrire *figuratae, utpote prophetatae* : les arguments d'une loi expri-
mée en figures parce que prophétique. Nous rapportons *suis* au Christ,
sujet de la proposition, selon l'usage normal. T. veut dire que les « images »,
« les symboles », utilisés par le Christ, sont le prolongement et la confir-
mation de ceux de la Loi.

85 emaculatum offerre debere munus deo apud templum, orationem scilicet et actionem gratiarum apud ecclesiam per Christum Iesum, catholicum patris sacerdotem. 10. Itaque adiecit : « *Vt sit vobis in testimonium* ^p », sine dubio quo testabatur se legem non dissoluere, sed adimplere ^q, quo testabatur se ipsum esse qui morbos et ualetudines eorum suscepturus adnuntiabatur ^r.

Hanc tam congruentem et debitam interpretationem *testimonii* adulator Christi sui Marcion sub obtentu mansuetudinis et lenitatis quaerit excludere. Nam et 'bonus, inquit, praeterea sciens omnem qui lepra esset liberatus sollempnia legis executurum, ideo ita praecipit'.

11. Quid tum ? perseueraitne in bonitate, id est permissione legis, aut non ? Si enim bonus perseuerait, nusquam destructor erit legis, nec dei alterius habebitur, cessante legis
100 destructione, per quam alterius dei uindicatur. 12. Si non perseuerait bonus, destruendo postea legem, falsum ergo testimonium [postea] collocauit apud illos in curatione leprosi ; deseruit enim bonitatem, dum destruit legem. Malus iam, quando legis euersor, si bonus cum legis indul-
105 tor. Sed et eo quod indulsit legi obsequium, bonam legem confirmauit. Nemo enim malo obsequi patitur. 13. Ergo et sic malus, si obsequium malae legi indulsit, et sic deterior, si bonae legis destructor aduenit.

89 implere *R₂R₃ B Gel.* || 94 ut bonus *Kroy.* || 95 <ut> sciens *Kroy.* || 96 praecepit *Rig. Oeh. Kroy. Evans* || 98 aut : an *Pam. Rig. Oeh. Kroy. Evans* || numquam *Pam. Rig. Oeh.* || 102 postea *secl. Kroy.* || 106 obsequi *M con.* *R₁R₂ (unde R₃ edd. cett.)* : obsequio γ *R₁R₂* || 107 legi malae *M Kroy.*

p. Lc 5, 14 q. Cf. Mt 5, 17 r. Cf. Is 53, 4

1. Écho de la doctrine de *Hébreux* (accomplissement en Jésus et dans l'Église du sacerdoce et du temple de l'A.T.) C'est avec cette valeur religieuse que *catholicus* marque l'idée d'universalité. : cf. *Prax.* 30, 1 ; *Marc.* II, 17, 1 ; III, 21, 3 et 22, 6 ; IV, 4, 3 ; *Mon.* 2, 1.

2. Allusion au texte cité au ch. 8, 4. Mais le choix de *suscipere* (= prendre sur soi) suggère une interprétation plus conforme au contexte

fié par la parole de Dieu, devait acquitter à Dieu l'offrande en son temple, c'est-à-dire la prière et l'action de grâces en l'Église par Jésus-Christ, prêtre universel du Père ¹. 10. C'est pourquoi il a ajouté : « *Pour vous servir d'attestation* ^p. » Sans aucun doute, attestation qu'il n'abolissait pas la Loi, mais l'accomplissait ^q, attestation qu'il était celui-là même dont on annonçait qu'il prendrait sur lui leurs maladies et infirmités ^r ².

Cette interprétation si cohérente et légitime de l'*attestation*, Marcion, adulateur de son Christ, cherche à la rejeter en mettant en avant, chez lui, mansuétude et douceur. C'est par bonté, dit-il, et parce qu'en outre il savait que tout homme libéré de la lèpre accomplirait les rites de la Loi, qu'il a donné une telle prescription.

11. Eh quoi alors ? A-t-il persévéré dans la bonté, c'est-à-dire la tolérance de la Loi, ou non ? S'il a persévéré dans sa bonté, il ne sera jamais le destructeur de la Loi et on ne le tiendra pas pour le Christ d'un autre dieu puisque disparaît cette destruction de la Loi pour laquelle on le revendique comme celui d'un autre dieu. 12. S'il n'a pas persévéré dans sa bonté en détruisant plus tard la Loi, il a donc déposé chez eux ³ une fausse attestation dans la guérison du lépreux puisqu'il a abandonné sa bonté en détruisant la Loi. Dès lors, il est mauvais quand il renverse la Loi, s'il est bon quand il est complaisant envers elle. Mais également, par sa complaisante obéissance à la Loi, il a confirmé que celle-ci était bonne. Car personne ne supporte d'obéir à ce qui est mauvais. 13. Le voici donc ainsi mauvais dans le cas d'une obéissance complaisante à une Loi mauvaise, et ainsi plus mauvais dans celui où il se présente comme destructeur d'une Loi bonne !

d'Is 53, 4 où il s'agit moins de guérisseur que de serviteur souffrant, se chargeant des misères des hommes.

3. Il s'agit des juifs en présence desquels Jésus opère la guérison, et *apud illos* reprend le *nobis* du style direct de Lc 5, 14 selon Marcion (la Bible « catholique » porte αὐτοῖς ou ἐπ' αὐτοῖς) : cf. HARNACK, p. 189^b.

Proinde si, ut sciens omnem qui lepra liberatus esset ita
 110 facturum, ideo praecepit munus offerre, potuit et non prae-
 cepisse quod sciebat ultro futurum. In unum ergo descen-
 dit quasi legem destructurus, cum cedit obsecutoribus legis.
 Atquin quasi sciens formam eorum, magis ab ea auertendos
 115 praeuenire debuerat, si in hoc uenerat. Cur enim non tacuit,
 ut homo solo suo arbitrio legi oboediret? Tunc enim ali-
 quatenus posset uideri patientiae suae praestitisse. 14. Sed
 adicit etiam auctoritatem suam exaggeratam testimonii pon-
 dere. Cuius iam testimonii, nisi legis adsertae?

Certe nihil interest quomodo firmauerit legem, siue qua
 120 bonus siue qua superuacuuus, siue qua patiens siue qua
 inconstans, dum te, Marcion, de gradu pellam. 15. Ecce
 praecepit legem impleri. Quocumque modo praecepit,
 eodem potuit etiam illam praemisisse sententiam: « *Non
 ueni legem dissoluere, sed adimplere* ». » Quid ergo tibi fuit
 125 de euangelio erasisse quod saluum est? Confessus es enim
 prae bonitate fecisse illum quod negas dixisse. Constat ergo
 dixisse illum, quia et fecit, et te potius uocem domini de
 euangelio eradicasse quam nostros iniecisse.

X. 1. Curatur et paralyticus, et quidem in coetu, spec-
 tante populo^a. « *Videbit enim, inquit Esaias, populus subli-*

111 sciebat ex sciebant *M* || in unum – uenerat (*l. 114*) post praecepit
 (*l. 96*) *traï. Kroy.* || 114 enim: ergo *Pam. Rig. Oeb.* || 116 perstitisse *Oeb.*
 || 122 praecepit *M X Pam. Rig. Oeb. Kroy. Evans:* praecepit *F R Gel.* ||
 126 prae: pro *M* || 128 eradicasse: erasisse *Pam. Rig. Oeb.* || nostros *R,*
edd. cett.: nostras *Mγ R₁R₂ B*

s. Mt 5, 17

X. a. Cf. Lc 5, 17.19

1. Sur cet emploi transitif de *praeuenire*, cf. HOPPE, *S.u.S.*, p. 44.

2. En imposant le respect de la Loi, le Christ de Marcion ne fait pas
 preuve de cette qualité de *patientia* (incluse dans la *mansuetudo* et la *leni-*
tas revendiquées pour lui par l'hérétique) qui consisterait ici à accepter les
 choix personnels.

3. Cf. *supra* 7, 4 et n. 2.

Également, s'il a prescrit d'apporter l'offrande parce qu'il
 savait que tout homme libéré de la lèpre accomplirait de tels
 rites, il aurait pu aussi bien ne pas prescrire ce qu'il savait
 devoir se produire de soi-même. C'est donc en pure perte
 qu'il est descendu comme futur destructeur de la Loi, puis-
 qu'il cède à ceux qui obéissent à la Loi! Et pourtant, sachant
 qu'elle était leur règle, avec des gens qu'il fallait davantage
 encore en détourner, il aurait dû prendre les devants¹, s'il
 était venu pour cela. Pourquoi en effet ne s'est-il pas tu, lais-
 sant tout un chacun obéir à la Loi d'après sa seule décision?
 Car alors, il aurait pu paraître, jusqu'à un certain point,
 satisfaire à sa patience². 14. Mais il ajoute même son auto-
 rité, amplifiée par le poids d'une attestation. De quelle at-
 testation dès lors, sinon d'avoir défendu la Loi?

Peu importe en vérité de quelle façon il a confirmé la Loi, par
 bonté, ou par superfluité, ou par patience, ou par versatilité,
 pourvu que je te chasse de ta position, Marcion! 15. Le voici
 qui a prescrit d'exécuter l'ordre de la Loi. De quelque façon
 qu'il l'ait prescrit, il aurait pu, de la même façon, mettre en pre-
 mier la formule: « *Je ne suis pas venu abolir la Loi, mais l'ac-*
complir ». » A quoi t'a-t-il servi d'avoir rayé de ton évangile ce
 qui reste sauf³? Car tu as reconnu que le Christ a fait par bonté
 ce que tu nies qu'il ait dit. Il est donc constant qu'il l'a dit, puis-
 qu'il l'a fait aussi, et que c'est toi qui as extirpé de l'évangile cette
 parole du Seigneur, plutôt que les nôtres ne l'y aient ajoutée.

X. 1. Il guérit aussi un paraly-
 tique, et même dans une assem-
 blée, sous le regard du peuple^a.
 Car « *le peuple, dit Isaïe, verra la sublimité du Seigneur et*

10, 1-5 (Lc 5, 17-26)

Le paralytique guéri et rendu courageux dans sa foi accomplit la pro-
 phétie d'Is 35, 2-4 (§ 1). – Autres témoignages prophétiques sur la
 rémission des péchés par l'œuvre du Christ (§ 2). – Exemples de la
 bonté du Créateur: cette même bonté doit se retrouver dans son Christ
 (§ 3-4). – Cette rémission des péchés n'est concevable que de la part
 d'un dieu qui juge (§ 5).

mitatem domini et gloriam dei^b. » Quam sublimitatem et quam gloriam ? « *Conualescite, manus dimissae et genua dissoluta* – hoc erit paralysis –, *conualescite, ne timete*^c. » Non otiose iterans, *conualescite*, nec uane subiungens, *ne timete*, quoniam cum redintegratione membrorum uirium quoque representationem pollicebatur : « *Exurge, et tolle grabattum tuum*^d », simul et animi uigorem, ad non timendos qui dicturi erant : « *Quis dimittet peccata nisi solus deus*^e ? » (2). Habes itaque iam et specialis medicinae dis-punctam prophetiam, et eorum quae medicinam sunt secuta.

2. Pariter et dimissorem delictorum Christum^f recognosce apud eundem prophetam : « *Quoniam*, inquit, *in plurimis dimittet delicta eorum*^g, et *delicta nostra ipse aufert*^h. » Nam et in primore ex ipsius domini persona : « *Etsi fuerint delicta uestra tamquam roseum, uelut niuem exalbabo, etsi tamquam coccinum, uelut lanam exalbabo*ⁱ », in *roseo* sanguinem ostendens prophetarum, in *coccino* domini, ut clariorem. Etiam Micheas de uenia delictorum : « *Quis deus quomodo tu ? eximens iniquitates et praeteriens*

X. 5-6 ne.. ne *M Kroy.* : nec.. nec β *edd. cett.* || 9 grabattum *M Kroy.* : grabatum β *edd. cett.* || 10 dimittit *R, B Gel.* || 11 iam *om. γ R, R₂* || 14 quoniam : quomodo *F R Gel.* || 16 auferet *V Kroy.* || primore *M Kroy.* : priore β *edd. cett.* || 18 coccineum γ coccinium *R,*

b. Is 35, 2 c. Is 35, 3-4 d. Lc 5, 24 e. Lc 5, 21 f. Cf. Lc 5, 20 g. Is 53, 12 h. Is 53, 4 i. Is 1, 18

1. Dans cette citation T. inverse les termes de *gloriam* (= δόξαν) et de *sublimitatem* (= ὑψος) : ils sont appliqués tous deux à la guérison signe de la puissance divine. Ce texte fait suite à celui qui a été cité *supra* (IV, 8, 9).

2. IRÉNÉE (*Dém.* 67 et *Haer.* 3, 20,3) cite aussi Is 35, 3-4 ; il y voit simplement l'annonce du salut apporté aux hommes par Dieu. Originale semble l'exégèse de T. qui, dans le v. 3, voit spécialement une référence à la paralysie, donc établit une relation précise avec l'épisode de *Luc* et qui, plus précisément encore, trouve des intentions mystérieuses dans deux détails du texte (redoublement d'une expression, défense d'avoir peur) qu'il met en rapport – de façon un peu forcée – avec le déroulement de la scène

la gloire de Dieu^b 1. » Quelle sublimité et quelle gloire ? « *Reprenez force, mains anémiées et genoux chancelants* – ce sera cela, la paralysie –, *prenez force, ne craignez pas*^c. » N'est pas oiseuse l'itération de « *prenez force* » ni vain l'ajout de « *ne craignez pas*². » Car, avec le rétablissement des membres, le prophète promettait aussi la présence renouvelée des forces – *lève-toi, prends ta civière*^d – et en même temps la vigueur de courage, pour n'avoir pas à craindre ceux qui allaient dire : « *Qui remettra les péchés sinon Dieu seul*^e ? » (2.) Ainsi voilà déjà accomplie la prophétie et de la guérison particulière et des suites de la guérison !

2. Pareillement aussi le Christ qui remet les péchés^f 3, reconnais-le, chez le même prophète. « *Car*, dit-il, *en un grand nombre, il remettra leurs péchés*^g, et *nos péchés, il les enlève lui-même*^h 4. » Dans le début de sa prophétie, il dit, faisant parler le Seigneur : « *Même si vos péchés sont comme le vermillon, je les rendrai blancs comme neige ; même s'ils sont comme écarlate, je les rendrai blancs comme laine*ⁱ », indiquant par « *vermillon* » le sang des prophètes, par « *écarlate* » celui du Seigneur comme plus glorieux⁵. Michée aussi parle du pardon des péchés : « *Quel Dieu est comme toi ? Toi qui enlèves les iniquités et passes outre aux injus-*

évangélique (rétablissement physique, affermissement dans la foi contre l'incrédulité juive).

3. Le mot *dimissor* est probablement un néologisme de T. On ne le lit qu'ici et plus tard, en deux occurrences, chez Augustin (cf. *TLL* V, 1 c. 1207, l. 29).

4. Citation composite, faite de deux versets d'Is 53, qui sont rapprochés mais dans un ordre inversé. Pour Is 53, 4, la correspondance *aufert* / φέρει garantit le texte de *MFXR* (que Kroymann corrige en *auferet*). Quant à la première partie, elle contamine Is 53, 11 et 53, 12, sans exactitude d'ailleurs dans la traduction par *dimittet* (formes de ἀνοφείρειν dans le texte grec).

5. Faisant allusion au même passage en *Scorp.* 12, 10, T. n'établit pas de distinction entre sang des martyrs et sang du Christ. Son exégèse s'est-elle affinée ? Signe d'antériorité de *Scorpiace* sur *Marc.* IV ?

25 *iniustitias residuis hereditatis tuae ; et non tenuit in testimonium iram suam, quia uoluit et misericordiam ; auertet, et miserebitur nostri ; demerget delicta nostra, et demerget in profundum maris peccata nostra*¹. »

30 3. Sed et si nihil tale in Christum fuisset praedicatum, haberem huius benignitatis exempla in creatore, promittentia mihi et in filio patris affectus. Video Ninivitas scelerum ueniam consecutos a creatore^k, ne dixerim tunc quoque a
30 Christo, qui a primordio egit in patris nomine. Lego et Nathan prophetam agnoscenti Dauid delictum suum in Vriam dixisse : « *Et dominus circumduxit delictum tuum et non morieris*^l » ; proinde et Achab regem, maritum Iezabel, reum idolatriae et sanguinis Nabuthae, ueniam meruisse
35 paenitentiae nomine^m ; Ionathan, filium Saulis, resignati ieiunii culpam deprecatione delesseⁿ. 4. Quid de ipso populo retexam totiens delictorum indulgentia restituto ? ab eo scilicet deo qui mauult misericordiam quam sacrificium^o et peccatoris paenitentiam quam mortem^p. Prius est igitur
40 neges creatorem indulsisse aliquando delicta, consequens ut

23 uoluit et : uoluit *Pam. Jun. Rig.* uoluit esse *Oeh. Evans* || misericordiam *Pam. Rig. Iun.* : misericordiae *MX coni. B* misericordem *FRB Gel.* misericordem *Oeh. Evans* (uolens est misericordiam *coni. Kroy., corruptum locum iudicans*) || aduertet *coni. Iun.* || 24 demerget ... demerget *Pam. Rig. Oeh. Kroy. Evans* : dimerget ... dimerget *M X R Gel.* dimergat *F* || 25 profundum *M Kroy.* : -do β *Gel. Oeh. Evans* -da *Pam. Rig.* || 26 fuisse γ || 30 qui a : qui <a> a *Gel. Pam. Rig. Oeh. Evans* || 35 ionatham *M Pam. Rig.* || filius *M* || 40 consequens *M Rig.* : consequens est β *edd. cett.*

j. *Mi* 7, 18-19 k. Cf. *Jon* 3, 10 l. 2 *S* 12, 13 m. Cf. 1 *R* 21, 29 n. Cf. 1 *S* 14, 24-27.45 o. Cf. *Os* 6, 6 p. Cf. *Ez* 33, 11

1. Traduction faite sur la LXX. Cf. JÉRÔME, *In Mi* II, 17, 18-20 (CC 76, p. 522-523). *Auertet* (qui rend ἐπιστρέφει) est à comprendre au sens pronominal réfléchi qu'on trouve dès le latin ancien : cf. *TLL* II, c. 1321, l. 53-64 (cf. *Marc.* V, 1, 8 ; HOPPE, *S.u.S.*, p. 128). Jérôme traduit par *reuertetur*.

*tices pour ceux qui restent de ton héritage. Il n'a pas retenu en témoignage sa colère, parce qu'il a voulu aussi la miséricorde. Il se retournera et aura pitié de nous. Il engloutira nos fautes, et au fond de la mer il engloutira nos péchés*¹. »

3. Mais même si rien de tel n'avait été prophétisé pour le Christ, j'aurais à ma disposition chez le Créateur des exemples de cette bonté, qui me promettent aussi dans le Fils les sentiments du Père². Je vois les Ninivites qui ont obtenu du Créateur le pardon de leurs crimes^k – pour ne pas dire qu'alors aussi ils l'avaient obtenu du Christ, lequel dès le commencement a agi au nom du Père³. Je lis aussi que le prophète Nathan, à David reconnaissant son péché contre Urie, a ainsi parlé : « *Et le Seigneur a laissé de côté*⁴ *ton péché, et tu ne mourras pas*^l » ; également que le roi Achab, mari de Jézabel, et coupable d'idolâtrie comme d'avoir versé le sang de Nabot, a mérité son pardon au titre de son repentir^m⁵ ; que le fils de Saül, Jonathan, a effacé par la prière la faute commise en brisant le jeûneⁿ⁶. 4. A quoi bon revenir sur ce que j'ai dit du peuple juif lui-même, tant de fois rétabli grâce à l'indulgence pour ses péchés ? Évidemment par ce Dieu qui aime mieux la miséricorde que le sacrifice^o, et le repentir du pécheur que sa mort^p ! Ta première tâche donc, c'est de nier que le Créateur ait jamais eu

2. Catalogue d'exempla de la bonté du Créateur, identique – à une exception près (Achab remplace Ézéchiás) – à celui de *Marc.* II, 17, 2.

3. Sur cette conception théologique du Fils-Verbe à l'œuvre dans l'A.T., cf. *supra* II, 27,3.

4. T. rend ici par *circumducere* le verbe de la LXX ποροβιβάζειν, qui est rare. Sur ce sens, rare aussi, de *tollere*, voir *TLL* III, c. 1135, l. 8 où n'est cité que ce passage d'une Vieille latine (Vulg. *transtulit*) ; plusieurs exemples d'emplois avec cette acception des Jurisconsultes. On est en droit de penser que T. a traduit lui-même sur le grec. Seul passage de son œuvre où se rencontre cette citation explicite ; mais le « pardon » de David est évoqué brièvement en *Marc.* II, 17, 2 ; V, 11, 2 ; *Pud.* 6, 9 et 21,5.

5. Exemple utilisé aussi en *Marc.* V, 11, 2 ; *Iei.* 7, 5 ; *Pud.* 6, 9.

6. Exemple évoqué avec plus d'exactitude en *Marc.* II, 17, 2 (Dieu accorde son pardon à Jonathan grâce à l'intercession du peuple).

ostendas nec in Christum suum tale quid eum praedicasse ;
et ita probabis nouam istam Christi, noui scilicet, benigni-
tatem, si probaueris nec parem creatori nec praedicatam a
creatore.

45 5. Sed et peccata dimittere an eius possit esse qui negetur
tenere, et an eius sit absoluere cuius non sit etiam damnare,
et an congruat eum ignoscere in quem nihil sit admissum,
alibi iam congressi malumus admonere quam retractare.

6. De filio hominis duplex est nostra praescriptio ; neque
50 mentiri posse Christum, ut se filium hominis pronuntiaret,
si non uere erat, neque filium hominis constitui, qui non sit
natus ex homine, uel patre uel matre.

Atque ita discutiendum cuius hominis filius accipi debeat,
patris an matris. Si ex deo patre est, utique non est ex
55 homine ; si non est ex homine, superest ut ex homine sit
matre ; si ex homine <matre>, iam apparet quia ex uirgine.
Cui enim homo pater non datur, nec uir matri eius deputa-
bitur : porro, cui uir non deputabitur, uirgo est. 7. Cete-

42 ista γ || 48 maluimus R, Gel. Pam. Rig. Oeb. || 50 posse ex posset M
|| 53 accipi R, || 54 est² om. Rig. || 55 est Kroy. : et θ edd. cett. || <patre>
post prius ex homine add. Kroy. || 56 <matre> add. Kroy.

1. Sur cette prétention de Marcion, voir *supra* I, 8, 1, etc.

2. Renvoi à *Marc.* I, 28, 1.

10, 6-16 (Lc 5, 24)

a) Préliminaires concernant la discussion (§ 6a). – Le Christ, n'étant pas
« fils de l'homme » par son père, l'est par sa mère, laquelle ne peut
qu'être vierge (§ 6b-7). – Marcion, qui n'admet pas la naissance virgi-
nale, est dans une aporie quand il accueille ce titre pour son Christ (§ 8-
9a). – b) Présentée par Daniel, cette appellation ne peut s'appliquer
qu'au Christ du Créateur (§ 9b-10a). – On admettra à la rigueur que
celui de Marcion porte les mêmes noms (Christ et Jésus), mais cette
appellation accidentelle ne peut se concevoir que si elle a sa raison
d'être (être né homme par le père ou la mère), et ce n'est pas le cas ;
l'appellation étant exclue, il en ira de même pour le nom ; d'autant que
le Christ du Créateur a été le premier à recevoir le nom et l'appellation
(§ 10b-11). Retour aux témoignages de Daniel (§ 12). – c) L'exégèse des
v. 21-24 montre que le Christ, ici, se réclame pour la première fois de
ce titre afin de confondre les Juifs par le rappel d'un texte prophétique
qui confère au « fils de l'homme » le pouvoir de juger, donc de remettre

de l'indulgence pour les péchés, la suivante, de montrer qu'il
n'a, non plus, rien prédit de tel pour son Christ. Tu ne prou-
veras la nouveauté de cette bonté du Christ – alors nouveau
bien sûr¹ – qu'en ayant prouvé qu'elle n'est ni pareille chez
le Créateur ni prédite par le Créateur.

5. Mais pour la question de savoir si remettre les péchés
peut être le fait de celui dont on nie qu'il les retienne, si
absoudre est le fait de celui auquel il n'appartient pas même
de condamner, si pardonner convient à celui contre qui rien
n'a été commis, nous en avons déjà discuté ailleurs, et nous
préférerons le rappeler plutôt que d'y revenir².

6. Concernant l'expression « fils de
« Fils de l'homme » l'homme », double est notre préalable :
(Lc 5, 24) d'une part, le Christ ne saurait mentir
et se proclamer « fils de l'homme » s'il ne l'était pas vrai-
ment ; d'autre part, on n'est pas constitué fils de l'homme
sans être né d'un homme, ou le père ou la mère³.

Et ainsi, il faut examiner de quel être humain il doit être
tenu pour fils, son père ou sa mère. S'il naît d'un père qui
est Dieu, assurément il ne naît pas de l'homme ; s'il ne naît
pas de l'homme (du côté de son père), reste qu'il naît de
l'homme par sa mère, il est clair dès lors qu'il naît d'une
vierge. Car, quand à quelqu'un on ne donne pas pour père
un homme, c'est qu'on n'attribuera pas non plus un mari à
sa mère. Partant, celle à qui ne sera pas attribué un mari est

les péchés (§ 13-14). – Conclusion : ce titre de son Christ accule
Marcion à une contradiction insensée et constitue une objection déci-
sive contre sa christologie docète (§ 15-16).

3. Sur ce que T. dans la ligne de Justin et d'Irénée, entendait par cette
expression biblique, voir *Deus Christ.*, p. 309-310. Comment Marcion
comprenait-il cette dénomination qu'il avait conservée malgré sa couleur
vétérotestamentaire et comment la conciliait-il avec son docétisme, nous ne
le savons pas. T. ne semble rien avoir recueilli de son interprétation, s'il en
avait une ! Il se borne ici, au moyen de celle de l'Église (« Fils de l'homme »
comme marque de l'humanité du Christ), à acculer Marcion à des contra-
dictions.

rum duo iam patres habebuntur, deus et homo, si non uirgo
 60 sit mater. Habebit enim uirum, ut uirgo non sit, et habendo
 uirum duos patres faciet, deum et hominem, ei qui et dei et
 hominis esset filius. Talem, si forte, Castori aut Herculi
 natiuitatem fabulae tradunt. Si haec ita distinguuntur, id est
 65 si ex matre filius est hominis quia ex patre non est, ex matre
 autem uirgine quia non ex patre homine, hic erit Christus
 Esaiae, quem concepturam uirginem praedicat¹.

8. Qua igitur ratione admittas filium hominis, Marcion,
 circumspicere non possum. Si patris hominis, negas dei
 filium; si et dei, Herculem de fabula facis Christum; si
 70 matris tantum hominis, meum concedis; si neque matris
 hominis, ergo nullius hominis est filius, et necesse est men-
 dacium admiserit, qui se quod non erat dixit. 9. Vnum
 potest angustiis tuis subuenire, si audeas aut deum tuum,
 patrem Christi, hominem quoque cognominare, quod de
 75 aeone fecit Valentinus, aut uirginem hominem negare, quod
 nec Valentinus quidem fecit.

Quid nunc? Si ipso titulo filii hominis censetur Christus
 apud Danihelem², nonne sufficet ad probationem pro-
 phetici Christi? 10. Cum enim id se appellat quod in
 80 Christum praedicabatur creatoris, sine dubio ipsum se
 praestat intellegi in quem praedicabatur.

59 homo om. R₁R₂ || 63 fabulae tradunt M Kroy. : tradunt fabulae β
 edd. cett. || distinguuntur M Kroy. || 70 matris Iun: patris θ edd. cett.
 <matris neque> patris Kroy. patris hominis <neque matris> Evans || 73
 audias γ || 75 aeone M R₃ edd. cett. : eo nec γ R₁R₂ || 77 interrogationis
 signum post nunc reposuit Corssen, op. cit., 257 post danihelem edd. cett.
 || 78 sufficet M Pam. Rig. Kroy. : sufficit β Gel. Oeb. Evans || 79 appel-
 lat ex -ant M

q. Cf. Is 7, 14 r. Cf. Dn 7, 13

1. Castor était fils de Jupiter et de Tyndare, Hercule de Jupiter et
 d'Amphitryon. Voir des rapprochements, écartés comme blasphématoires,
 avec la mythologie à propos de la naissance virgine et de la génération
 éternelle du Fils en Ap. 21, 8-9 et 14.

une vierge. 7. Au reste, dès lors que la mère n'est pas une
 vierge, on trouvera en compte deux pères – Dieu et un
 homme – pour celui qui serait à la fois fils de Dieu et fils de
 l'homme. D'aventure, c'est ce que rapporte la mythologie
 sur la naissance de Castor ou d'Hercule¹ ! Si l'on fait bien
 ces distinctions, c'est-à-dire s'il est fils de l'homme par sa
 mère parce qu'il ne l'est pas par son père (Dieu), et s'il est
 fils d'une mère vierge parce qu'il n'a pas un homme pour
 père, il sera le Christ d'Isaïe, celui dont ce prophète prédit
 qu'une vierge le concevra².

8. Par quelle raison tu admets donc que ton Christ est fils
 de l'homme, Marcion, je ne peux le discerner. Si tu lui
 donnes un père homme, tu nies qu'il soit fils de Dieu; si tu
 lui donnes aussi Dieu pour père, tu fais du Christ l'Hercule
 de la mythologie; si tu le fais fils d'homme seulement par
 sa mère, c'est mon Christ que tu admets; s'il n'est pas non
 plus fils d'homme par sa mère, il n'est donc fils d'aucun être
 humain, et inévitablement alors, il aura commis un men-
 songe, lui qui a dit être ce qu'il n'était pas. 9. Une seule
 issue peut venir en aide à ton aporie: que tu oses ou bien
 donner à ton dieu, père du Christ, le nom d'homme égale-
 ment – comme Valentin a fait pour un éon³ –, ou bien nier
 qu'une vierge soit un être humain – ce que même Valentin
 n'a pas fait !

Eh quoi maintenant? Si par ce titre même de Fils de
 l'homme², le Christ est désigné chez Daniel, cela ne suffira-
 t-il pas à prouver qu'il est le Christ des prophètes? 10. En
 se donnant en effet l'appellation qui était prédite pour le
 Christ du Créateur, il est hors de doute qu'il s'offre lui-
 même à être compris comme celui pour qui elle était prédite.

2. Cf. supra III, 12-14.

3. Dans la seconde tétrade valentinienne, Homme et Église constituent
 une syzygie d'éons: cf. Val. 7, 7. Sur le thème polémique du rapproche-
 ment avec Valentin, moins « audacieux » que Marcion, cf. supra I, 5, 1.

Nominum communio simplex, si forte, uideri potest – et tamen nec Christum nec Iesum uocari debuisse defendimus, diuersitatis condicionem tenentes –, appellatio autem, quod
 85 est ‘filius hominis’, in quantum ex accidenti obuenit, in tantum difficile est ut et ipsa concurrat super nominis communionem – ex accidenti enim proprio est –, maxime cum causa non conuenit eadem per quam deueniat in communionem.
 11. Atque adeo si et Christus Marcionis natus ex homine
 90 diceretur, tunc et ipse caperet appellationis communionem, et essent duo filii hominis, sicut et duo Christi et duo Iesus. Ergo cum appellatio propria est eius in quo habet causam, si et alii uindicetur in quo est communio nominis, non etiam appellationis, suspecta iam fit communio nominis quoque in
 95 eo cui uindicatur [in eo] sine causa communio appellationis, et sequitur ut unus idemque credatur qui et nominis et appellationis capacior inuenitur, dum alter excluditur, qui non habet appellationis communionem, carens causa. Nec

82-84 *parenthesin ind. Kroy.* || 84 diuersitates *M* || 85 accidenti obuenit *MG R₃ edd. cett.* : accidentia inuenit $\gamma R_1 R_2$ accidenti ei uenit uel aduenit *coni. R₁ R₂* || 87 *parenthesin ind. Kroy.* || 89 atque – iesus. ergo (*l. 91*) *secl. Kroy.* || si et *R edd. cett.* : sic et *M\gamma* || 91 sicut et *R edd. cett.* : sicut *M\gamma* || 95 in *co secl. R₃ edd. cett.*

1. Cela a été montré en *Marc.* III, 16 et 17 et rappelé brièvement *supra* IV, 7, 10. Selon un mouvement dialectique qui lui est habituel. T. va admettre – provisoirement – que la communauté des noms de Jésus et de Christ pour le Christ du Créateur et celui de Marcion est *simplex* (même emploi *supra* en III, 9, 1), c’est-à-dire sans signification, de pur hasard. Mais il va récuser qu’il puisse en être de même pour l’appellation « Fils de l’homme. » Tactique habituelle de la concession à l’adversaire.

2. Raisonnement qui repose sur la distinction entre le nom (désignant la personne en particulier) et l’appellation (qui est commune à plusieurs) : cf. CHARISIUS, *Exc. gramm.* I, 533, 21 (« appellatio dicitur quicquid praeter proprium nomen est ») ; *Gramm.* I, 153, 1 (« appellatiua quae generaliter communiterque dicuntur ») ; DONAT, *Gramm.* IV, 373, 5 (« nomen unius hominis, appellatio multorum »). Mais T. introduit une distinction supplémentaire par le recours à la notion d’*accidens-accedens* (qui désigne ce qui vient s’ajouter, comme de l’extérieur, au sujet, à la *substantia* ; voir *Deus Christ.*, p. 183 s.)

La communauté de noms peut, d’aventure, passer pour fait sans signification – encore que nous mettions en avant, nous attachant à la condition de la disparité, qu’il n’aurait dû s’appeler ni Christ ni Jésus¹ –, mais l’appellation de fils de l’homme, dans la mesure où elle lui échoit par accident², il est difficile d’admettre qu’elle aussi, elle vient coïncider, en plus de la communauté de nom – car elle provient par un accident qui lui est propre³ –, étant donné surtout qu’il n’y a pas concordance d’une même raison pour justifier l’apparition de cette communauté d’appellation⁴. 11. Et effectivement, si le Christ de Marcion était dit né d’un être humain, il serait apte lui aussi, dans ce cas, à cette communauté d’appellation ; et il y aurait deux « Fils de l’homme », comme il y a deux Christ et deux Jésus. Or donc, comme l’appellation appartient en propre à celui en qui elle a sa raison d’être, si on la revendique aussi pour un autre en qui l’on voit la communauté de nom sans celle aussi de l’appellation, la communauté de nom également devient dès lors suspecte en celui pour qui on revendique la communauté d’appellation sans sa raison d’être ; et il s’ensuit qu’il faut tenir pour un seul et même être celui qu’on trouve le plus apte à recevoir et le nom et l’appellation, tandis qu’on en exclut l’autre qui n’a pas la communauté d’appellation, étant privé de la raison de celle-ci⁵. Et les deux choses

3. Par cette précision T. prépare l’argument qu’il développera ensuite : l’« appellation », introduite dans le sujet « par accident », lui appartient en propre quand elle a en lui sa pleine justification.

4. La phrase suivante explique bien la discordance relevée par T. « Fils de l’homme » a sa pleine raison d’être dans le Christ du Créateur, né d’un être humain par sa mère ; mais il n’en a pas dans le Christ de Marcion qui est uniquement Fils de Dieu. L’expression *conuenit eadem est* surabondante (Kroymann propose de retrancher *eadem*).

5. Débat en revendication qui permet à T. de réclamer pour son Christ seul le droit de porter non seulement l’appellation (Fils de l’homme), mais même les noms (Jésus-Christ). La concession faite à l’adversaire sur ce dernier point au début du développement était purement tactique.

100 alius erit capacior utriusque quam qui prior et nomen sortitus est Christi et appellationem filii hominis, Iesus scilicet creatoris.

105 12. Hic erit uisus Babylonio regi in fornace cum martyribus suis quartus, tamquam filius hominis¹, item ipsi Danihel<i> reuelatus directo *filius hominis, ueniens cum caeli nubibus iudex*², sicut et scriptura demonstrat.

110 13. Hoc dixi sufficere potuisse de nominatione prophetica circa *filium hominis*. Sed plus mihi scriptura confert, ipsius scilicet domini interpretatione. Nam cum Iudaei, solummodo hominem eius intuentes, necdum et deum certi,
115 qua dei quoque filium, merito retractarent non posse hominem delicta dimittere, sed deum solum³, cur non secundum intentionem eorum de homine eis respondit habere eum potestatem dimittendi delicta, quando et filium hominis nominans hominem nominaret, nisi quia ideo ipsa uoluit eos
appellatione filii hominis⁴ ex instrumento Danihelis repercutere, ut ostenderet esse et hominem, qui delicta dimitteret ? 14. Illum scilicet solum *filium hominis* apud Danihelis prophetiam, consecutum iudicandi potestatem, ac per

100 appellationem ex -is M || 102 erit M F Kroy. : erat X R edd. cett. || 103 ante idem grauius dist. Pam. Rig. Oeh. Evans, corr. Kroy. || item : idem R, edd. cett. || 103-104 ipsi danieli R, edd. cett. : ipse daniel Mγ R₁R₂ || 116 esse et M X Kroy. : esse F et R₁R₂ eum et G R₃ Gel. Pam. deum et Vrs. Rig. Oeh. Evans

s. Cf. Dn 3, 92 (25) t. Dn 7, 13 u. Cf. Lc 5, 21 v. Cf. Lc 5, 24

1. Nouvel argument, celui de la priorité. Sur le schéma antérieur/postérieur, cf. plus haut (IV, 9, 7).

2. En fait, dans ce texte, Daniel n'utilise pas l'expression « fils de l'homme », mais – selon les versions – « ange de Dieu » (LXX) ou « fils de Dieu » (Théodotion) pour ce « quatrième. » En revanche le texte dit « quatre hommes » : « tanquam filius hominis » s'explique sans doute par là.

3. Cf. *supra* III, 7, 4 où Dn 7, 13-14 est cité comme prophétie de la Parousie glorieuse (également III, 24, 11 ; IV, 39, 11). *Iudex* ne renvoie pas à un mot du texte, mais exprime l'idée du contexte (« sicut et scriptura

(nom et appellation), nul autre ne sera plus apte à les avoir que celui qui a reçu le premier et le nom de Christ et l'appellation de fils de l'homme : le Jésus du Créateur évidemment¹ !

12. C'est lui qui, faisant le quatrième avec ses martyrs, sera vu du roi de Babylone dans la fournaise, comme fils d'homme² ; qui de même, à Daniel lui-même sera révélé directement comme *fils de l'homme, venant en juge avec les nuées du ciel*³ comme le montre aussi l'Écriture³.

13. Cela aurait pu suffire, je l'ai dit⁴, sur la mention prophétique relative au « fils de l'homme. » Mais l'Écriture m'apporte davantage, évidemment par l'explication du Seigneur. Car, comme les juifs – qui ne voyaient en lui qu'un homme, n'étant pas encore certains de sa divinité comme fils de Dieu aussi – rappelaient à juste titre qu'un homme ne pouvait remettre les péchés, cela n'appartenant qu'à Dieu⁵, pourquoi ne s'est-il pas, conformément à leurs pensées sur l'homme, limité à répondre simplement que l'homme avait pouvoir de remettre les péchés – en effet, en se nommant fils de l'homme, il se nommait homme⁵ –, sinon parce qu'il a voulu, par cette appellation de fils de l'homme⁶, les réfuter au moyen de l'écrit⁶ de Daniel pour leur montrer qu'il existe aussi un homme capable de remettre les péchés ?
14. Et que cet homme bien sûr, c'était seulement le « fils de l'homme » de la prophétie de Daniel, celui qui a obtenu le

demonstrat ». T. suit un texte de *Daniel* conforme à la LXX et qui s'accorde tout particulièrement aux citations de Justin : cf. F.C. BURKITT, *The old Latin and the Itala (Texts and Studies IV, 3)*, Cambridge 1896, p. 22-25.

4. Cf. *supra* § 9.

5. Voir *supra* p. 133, n. 3.

6. Sur le sens d'*instrumentum*, voir *Deus Christ.*, p. 464-465. Toutefois on pourrait comprendre que le mot désigne ici, non pas tout le livre de *Daniel*, mais seulement le passage scripturaire où Daniel nomme le fils de l'homme. De même pour *scriptura* au paragraphe suivant.

eam utique et dimittendi delicta ^w – qui enim iudicat, et
 120 absoluit –, ut scandalo isto discusso per scripturae recorda-
 tionem facilius eum agnoscerent ipsum esse filium hominis
 ex ipsa peccatorum remissione. Denique nusquam adhuc
 professus est se filium hominis quam in isto loco primum
 in quo primum peccata dimisit, id est in quo primum iudi-
 125 cavit, dum absoluit ^x.

15. Ad haec quodcumque diuersa pars fuerit argumentata
 quale sit, dispice. Nam in illam necesse est amentiam tendat,
 ut et filium hominis defendat, ne mendacem eum faciat, et
 ex homine neget natum, ne filium uirginis concedat. Quodsi
 130 et auctoritas diuina et rerum natura et communis sapientia
 non admittunt in insaniam haereticam, occasio est et hic
 interpellandi quam breuissime de substantia corporis aduer-
 sus phantasmata Marcionis. 16. Si natus ex homine est, ut
 filius hominis, corpus ex corpore est. Plane facilius inuenias
 135 hominem natum cor non habere uel cerebrum, sicut ipsum
 Marcionem, quam corpus, ut Christum Marcionis. Atque
 adeo inspice cor Pontici aut cerebrum.

127 dispice *M Rig. Oeb. Kroy.* : inspice β *Gel. Pam.* § 131 in *secl. Latin.*
probante Iunio, unde Rig. Oeb. Kroy. Evans

w. Cf. Dn 7, 13-14 x. Cf. Lc 5, 20

1. La phrase résume à larges traits toute l'argumentation qui précède.

2. Sur cet emploi de *admittere* avec *in* + accusatif, voir *TLL* I, c. 750, l. 23 s. (exemples de T.). Il est assurément plus expressif que l'emploi transitif.

3. Le développement se termine par une nouvelle attaque contre le docétisme christologique de Marcion : *interpellatio* est à prendre au sens juridique d'« accusation » (cf. *TLL* VII, 1, c. 2239, l. 51 s.) ; employé au pluriel, *phantasma* a le sens figuré de « inconsistance illusoire », « fantasmagorie » comme *supra* en III, 24, 13 (pour désigner les théories de Marcion) ; dans la phrase suivante, le sujet à rétablir est le Christ de l'hé-

pouvoir de juger ^w, et par ce pouvoir, à coup sûr également, celui de remettre les péchés – car qui juge, absout aussi ; et ce pour que, une fois ce scandale dissipé grâce au rappel de l'Écriture, ils reconnussent plus facilement, par sa rémission même des péchés, qu'il était bien le fils de l'homme. Car nulle part jusque là, il n'a professé être le fils de l'homme, il l'a fait pour la première fois en cette occasion où, pour la première fois, il a remis les péchés, c'est-à-dire où, pour la première fois, il a, par son absolution, jugé ^x.

15. Quoi qu'ait argumenté là-contre la partie adverse, examine ce qu'il en est. Inévitablement, elle doit s'orienter vers cette déraison d'avoir tout à la fois à soutenir que son Christ est fils de l'homme, pour ne pas en faire un menteur, et à nier qu'il soit né d'homme, pour ne pas l'admettre fils d'une vierge ¹. S'il est vrai que, tout ensemble, l'autorité divine, la nature et la commune sagesse ne laissent pas entrer dans la démence hérétique ², l'occasion se présente, ici également, d'une interpellation, aussi brève que possible, contre les fantasmagories de Marcion à propos de la substance corporelle ³. 16. S'il est né d'homme en tant que fils de l'homme, il est corps né d'un corps. Assurément, quand quelqu'un est né homme, il serait plus facile de le trouver sans cœur ou sans cerveau ⁴, comme est Marcion lui-même, que sans corps, comme le Christ de Marcion ! Et vois d'ailleurs par là le cœur ou le cerveau de l'homme du Pont !

rétique. Une autre solution du problème textuel consisterait à suivre une suggestion de Kroymann (dans son appareil) : corriger *phantasmata* en *phantasma* qui désignerait alors, selon l'usage habituel de T., le Christ fantomatique de l'adversaire.

4. Allusion à un proverbe courant qui renvoie à la fable ésoquie du renard et du masque. Dans la conception antique, le cœur est le siège de la sagesse. Nouvelle attaque plaisante contre la déraison de Marcion.

XI. 1. Publicanum adlectum a domino ^a in argumentum deducit, quasi ab aduersario legis adlectum, extraneum legis et Iudaismi profanum. Excidit ei uel de Petro, legis homine, et tamen non tantum adlecto, sed etiam testimonium con-
5 secuto agnitionis praestitae a patre ^b. Nusquam legerat lumen et spem et <ex>spectationem nationum praedicari Christum ^c.

Atquin probauit potius Iudaeos, dicendo medicum sanis non esse necessarium, sed male habentibus ^d. 2. Si enim male ualentes uoluit intellegi ethnicos et publicanos, quos
10 adlegebat, sanos Iudaeos confirmabat, quibus medicum necessarium negabat. Hoc si ita est, male descendit ad legem destruendam, quasi ad malam ualitudinem remediandam, in qua qui agebant, bene ualebant, quibus medicus necessarius non erat. 3. Quale est autem ut similitudinem medici pro-

XI. 6 exspectationem *Gel. edd. cett.* : spectationem ^θ

XI. a. Cf. Lc 5, 27 b. Cf. Mt 16, 17 c. Cf. Is 42, 6; 49, 6; Lc 2, 32; Gn 49, 10 d. Cf. Lc 5, 31

11, 1-12 (Lc 5, 27-39)

1° Lc 5, 27-32 (élection du publicain et comparaison avec le médecin) : a) L'élection du publicain ne signifie pas rupture avec la Loi comme prétend Marcion qui oublie le cas de Pierre (§ 1a). – b) La comparaison avec le médecin montre la valeur de la Loi et manifeste l'inconséquence de Marcion dont le dieu, étranger à l'homme, n'est pas qualifié pour porter secours à celui-ci (§ 1b-3).

2° Lc 5, 33-35 (fréquentation des banquets par les disciples et comparaison avec la pratique de Jean le Baptiste) : a) Inconséquence de la mention inopinée de Jean (§ 4a). – b) Démonstration de l'accord entre le Christ et Jean qui ont prêché la même divinité (§ 4b-6a). – c) Explication du propos du Christ qui excuse ses disciples sans rejeter la discipline du jeûne (§ 6b). – d) La dénomination d'époux (de l'Église) pour le Christ est conforme à l'A.T. dont sont rappelés des témoignages (§ 7-8a) ; elle est d'une inconséquence démentielle chez Marcion dont le dieu supprime le mariage (§ 8b).

3° Lc 5, 36-39 (parabole du vin nouveau et du rajout d'étoffe neuve) : a) Égarement de Marcion qui l'applique à la séparation de la Loi et de l'Évangile. Le Créateur a annoncé par les prophètes le renouvellement de l'ordre ancien, qui s'accomplit dans le Christ (§ 9). – b) Ces deux comparaisons impliquent que l'ancienneté dont le Christ séparait l'Évangile était bien sienne (§ 10-11a). – c) Procédant de la Loi, l'Évangile

**Recrutement
du publicain
et festin qui suit**
(Lc 5, 27-39)

XI. 1. Un publicain est recruté comme disciple par le Seigneur ^a : Marcion en tire argument pour prétendre qu'il a été recruté par l'adversaire de la Loi, étant un étranger à la Loi et un profane du judaïsme. Peut-être bien qu'il a perdu le souvenir de Pierre ¹, homme de la Loi, et qui pourtant, outre son recrutement comme disciple, avait même obtenu témoignage pour sa connaissance du Christ directement accordée par le Père ^b 2. Nulle part il n'avait lu que le Christ était prédit comme lumière, espoir et attente des nations ^c 3 !

Et d'ailleurs, c'est plutôt aux juifs que le Christ a donné son approbation en disant qu'un médecin n'est pas nécessaire aux gens en bonne santé, mais aux malades ^d. 2. Si en effet il a voulu faire comprendre par malades les païens et publicains qu'il recrutait, il a confirmé la bonne santé des juifs dont il disait qu'un médecin ne leur était pas nécessaire. S'il en est ainsi, il fit mal de descendre pour détruire la Loi comme s'il s'agissait de porter remède à une maladie, puisque ceux qui se conduisaient sous cette Loi étaient des gens en bonne santé à qui un médecin n'était pas nécessaire. 3. Quelle extravagance ⁴ d'autre part de proposer la com-

est différent d'elle sans lui être opposé (§ 11b). – d) Absence de nouveauté dans le recours aux paraboles : cette caractéristique de la parole du Christ est annoncée par l'A.T. (§ 12).

1. La réponse de T. à l'argument de Marcion consiste en un rappel de l'élection de Pierre (voir plus haut IV, 9, 1) en insistant sur ses attaches avec le judaïsme, attaches reconnues et dénoncées – en opposition à Paul – par Marcion lui-même (cf. I, 20, 2 ; t. 1, p. 190 ; V, 3, 1). Le tour, avec *excidere* impersonnel et la préposition *de* (seul exemple relevé par *TLL* V, 2, c. 1239, l. 83), est ironique.

2. Nous soulignons dans la traduction de *praestitae* l'importance que le texte de *Matthieu* accorde à cette « révélation » dont, selon le témoignage de Jésus, Pierre a bénéficié de la part du Père. Le texte parallèle de *Luc* (cf. *infra* ch. 21) ignore ce *testimonium* du Christ.

3. Cf. *supra* III, 20, 2 s. (t. 3, p. 172).

4. Sur cette locution, cf. HOPPE, *S.u.S.*, p. 134 et 157.

15 posuerit, nec impleuerit ? Nam sicut sanis medicum nemo
 adhibet, ita nec in tantum extraneis, quantum est homo a
 deo Marcionis, suum habens et auctorem et protectorem, et
 ab illo potius medicum Christum. Hoc similitudo praeiudi-
 20 cat, ab eo magis praestari medicum ad quem pertinent qui
 languent.

4. Vnde autem et Iohannes uenit in medium^e ? Subito
 Christus, subito et Iohannes. Sic sunt omnia apud Marcionem,
 quae suum et plenum habent ordinem apud creatorem. Sed de
 Iohanne cetera alibi : ad praesentes enim quosque articulos
 25 respondendum est.

Nunc illud tuebor, ut demonstrem et Iohannem Christo
 et Christum Iohanni conuenire, utique prophetae creatoris,
 qua Christum creatoris, atque ita erubescat haereticus
 Iohannis ordinem frustra frustratus. 5. Si enim nihil
 30 omnino administrasset Iohannes, secundum Esaiam uocife-
 rator in solitudinem et praeparator uiarum dominicarum per
 denuntiationem et laudationem paenitentiae^f ; si non etiam
 ipsum inter ceteros tinxisset, nemo discipulos Christi man-
 ducantes et bibentes ad formam discipulorum Iohannis adsid-
 35 due ieiunantium et orantium^e prouocasset, quia, si qua
 diuersitas staret inter Christum et Iohannem et gregem
 utriusque, nulla esset comparationis exactio, uacaret prouoca-
 tionis intentio. 6. Nemo enim miraretur et nemo tor-
 queretur, si diuersae diuinitatis aemulae praedicationes de

22 et iohannes β *edd. cett.* : iohannes *M Kroy.* || 24 enim *om. Pam. Rig.*
 || 28 qua *ante* prophetae (l. 27) *trai. Kroy.* || 31 solitudine *coni. Iun.* || 39
 praedicationes *M R, edd. cett.* : -is γ *R₁*

e. Cf. Lc 5, 33 f. Cf. Is 40, 3 ; Mt 3, 2 ; Mc 1, 4 ; Lc 3, 3

1. Reprise du thème du dieu « étranger » à l'homme qu'il n'a pas créé :
 cf. I, 14, 2 ; 17, 1 ; 23, 11.

2. Cf. *supra* 7, 1 et III, 2, 1. La suppression des premiers chapitres de
Luc par Marcion rendait inconséquent le maintien de la comparaison avec
 les disciples de Jean.

paraison du médecin sans la réaliser en totalité ! De fait, si
 personne ne recourt au médecin pour des gens en bonne
 santé, on n'y recourt pas non plus pour ceux qui sont des
 étrangers – autant qu'est l'homme au dieu de Marcion¹,
 puisqu'il a en propre et un auteur et un protecteur et, venant
 plutôt de celui-ci, un médecin, le Christ. C'est là ce que pré-
 juge la comparaison : de préférence par celui auquel appar-
 tiennent les patients est procuré le médecin.

4. Mais d'où vient aussi cette entrée en scène de Jean^e ?
 Soudaineté du Christ, soudaineté de Jean² ! Ainsi en est-il
 chez Marcion pour toutes choses, qui chez le Créateur, ont
 leur ordre propre et plein. Mais pour Jean, nous traiterons
 ailleurs des autres questions³ : c'est à chacun des points pré-
 sents qu'il nous faut répondre.

Voici à quoi je veillerai maintenant : démontrer qu'à la
 fois Jean s'accorde avec le Christ et le Christ avec Jean, l'un
 étant, bien sûr, prophète du Créateur, l'autre en sa qualité
 de Christ du Créateur, et ainsi faire rougir l'hérétique qui a
 faussé, sans profit, l'ordre de Jean. 5. Car si Jean n'avait
 rien accompli du tout, lui qui, d'après Isaïe, crie dans le
 désert et prépare à l'avance les chemins du Seigneur par l'an-
 nonce et l'éloge de la pénitence^f⁴, si même il ne l'avait pas
 baptisé personnellement parmi les autres, nul homme,
 voyant les disciples du Christ manger et boire, n'en aurait
 appelé à l'exemple des disciples de Jean assidus dans les
 jeûnes et les prières^e : car s'il y avait eu une opposition éta-
 blie entre le Christ et Jean, et entre les groupes respectifs de
 l'un et de l'autre, il n'y aurait eu aucune place pour une exi-
 gence de comparaison, oiseux aurait été l'objet de l'appel.
 6. Personne en effet ne se serait étonné ni personne tour-
 menté si, dans le domaine aussi des disciplines, des prédica-
 tions antagonistes de divinités opposées ne s'accordaient pas

3. Cf. *infra* 18, 4 s.

4. Les vocables *uociferator* et *praeparator* apparaissent avec T.

40 disciplinis quoque inter se non conuenirent, non conuenientes prius de auctoritatibus disciplinarum, adeo Iohannis erat Christus et Iohannes Christi, ambo creatoris et ambo de lege et prophetis praedicatorum et magistri. Sed Christus reiecit Iohannis disciplinam, ut dei alterius, et discipulos
45 defendisset, ut merito aliter in[ter]cedentes, aliam scilicet et contrariam initiatos diuinitatem.

At nunc humiliter reddens rationem quod non possent ieiunare filii sponsi quamdiu cum eis esset sponsus, postea uero ieiunaturos promittens cum ablatus ab eis sponsus
50 esset, nec discipulos defendit, sed potius excusauit, quasi non sine ratione reprehensus, nec Iohannis reiecit disciplinam, sed magis concessit, tempore Iohannis eam praestans, [ut temporis] ut tempore suo eam destinans, reiecturus alioquin eam et defensurus aemulos eius, si non ipsius fuisset.

55 7. Iamque [erat] teneo meum Christum etiam in nomine sponsi, de quo psalmus : « *Ipsa tamquam sponsus egrediens de thalamo suo : a summo caeli profectio eius et deuersio eius ad summum usque eius* ^h », qui etiam per Esaïam gaudens ad patrem : « *Exultet, inquit, anima mea in domino ; induit enim me indumentum salutaris et tunicam iocunditatis uelut*
60

41 iohannis *R* edd. cett. : -es *Mγ* || 43 sed et *R*₂ edd. cett. si *Kroy.* || 45 incedentes *coni. R*, unde *R*₂ edd. cett. || 46 diuinitatem in *ras. M* || 52 tempore iohannis eam praestans *secl. Kroy.* || eam *ex emend. M* || 53 ut temporis *secl. Lat. Iun. Rig. Oeb. Kroy. Evans* || ut tempore *R*₂ edd. cett. : ut tempore *Mγ R*₁ et tempore *Iun.* || reiecturus *R*₂ edd. cett. : -os *Mγ R*₁ || 54 defensurus *M R*₂ edd. cett. : -os *γ R*₁ || 55 iamque *R*₂ *B Gel. cum* teneo *coniunctum* iam quae erat *M Iun. Rig. edd. cett.*, cum fuisset (*l. 54*) *coniunctum* iam quae erat *γ R*₁*R*₂ || 58 isaïam *M*

g. Cf. Lc 5, 34-35 h. Ps 18, 6, 7

1. L'emploi du double accusatif avec *initiare* (assimilé aux verbes signifiant « enseigner ») n'est attesté que chez T. et Irénée latin d'après *TLL VII*, 1, c. 1650, l. 72 s.

2. Le texte de *M* fait difficulté. Moreschini traduit « se la disciplina non fosse stata di colui del quale effettivamente era » (comme s'il y avait *cuius*

entre elles, puisqu'elles ne s'accordaient pas préalablement sur les autorités de ces disciplines. Tant il est vrai que le Christ était à Jean et Jean au Christ, étant tous deux du Créateur et ayant tous deux une prédication et un magistère tirés de la Loi et des prophètes ! Mais le Christ aurait rejeté la discipline de Jean, comme étant celle d'un autre dieu, et il aurait défendu ses disciples, comme ayant à juste titre une autre démarche, puisque initiés évidemment à une divinité autre et adverse ¹.

En fait, il explique avec humilité que les fils de l'époux ne pouvaient pas jeûner aussi longtemps que l'époux était avec eux, mais il promet qu'ensuite ils jeûneraient quand leur aurait été enlevé l'époux ² : par là, il n'a ni défendu ses disciples qu'il a plutôt excusés comme n'ayant pas été repris sans raison, ni rejeté la discipline de Jean qu'il a, bien davantage, admise en l'accordant au temps de Jean comme en la destinant au sien propre ; autrement il l'aurait rejetée et en aurait défendu les adversaires si elle n'avait pas déjà été la sienne à lui-même ².

7. Et déjà même dans ce nom d'époux je tiens mon propre Christ dont le psaume dit : « *Sortant lui-même comme l'époux de sa chambre : son départ du sommet du ciel et son retour jusqu'à son sommet* ^{h 3} ! », lui qui même se réjouit en s'adressant au Père par la bouche d'Isaïe : « *Que mon âme exulte, dit-il, dans le Seigneur ; car il m'a revêtu du vêtement du salut et de la tunique de la joie comme un époux, et il a*

erat au lieu de *quae erat*). *Evans* traduit : « if the rule which then existed had not been a rule of his own ». Je préférerais adopter la correction de *R*₂ (suivi par *Pam.*) et lire « ...fuisset. Iamque teneo » – texte qui a l'avantage d'éviter l'asyndète, sans justification, de celui de *M* : « fuisset iam quae erat. Teneo ».

3. Traduction d'après la *LXX* ; une partie du v. 6 est omise, celle qu'on trouve appliquée au Christ par *JUSTIN* (*I Apol.* 54, 9 et *Dial.* 69, 3). Le v. 7 avec même application christique, est chez *IRÉNÉE*, *Dem.* 85 et *Haer.* 4, 33, 13 (avec *occursus* au lieu de *deuersio*). *A. Rousseau* traduit : « le terme de sa course est au plus haut des cieux »).

sponso, circumposuit mihi mitram uelut sponsaeⁱ. » In enim et ecclesiam deputat, de qua idem spiritus ad ipsum : « Et circumpones tibi omnes eos, uelut ornamentum sponsaeⁱ. » 8. Hanc sponsam Christus sibi etiam per
65 Salomonem ex uocatione gentium arcessit, si quidem legisti : « Veni sponsa de Libano^k », eleganter Libani utique montis mentione iniecta, qui turis uocabulo est penes Graecos ; de idolatria enim sibi sponsabat ecclesiam.

Nega nunc te dementissimum, Marcion. Ecce legem tui
70 quoque dei impugnas. Nuptias non coniungit, coniunctas non admittit, neminem tingit nisi caelibem aut spadonem, morti aut[em] repudio baptismum seruat. Quid itaque Christum eius sponsum facis ? Illius hoc nomen est qui masculinum et feminam coniunxit, non qui separauit.

75 9. Errasti in illa etiam domini pronuntiatione qua uidentur noua et uetera discernere^l. Inflatum es utribus ueteribus et excerebratus es nouo uino, atque ita ueteri, id est priori euangelio, pannum haereticae nouitatis adsuisti. In quo alter

61 <et> uelut sponsam <ornauit me ornato> corr. Pam. ; post sponsae lacunam indicauit Kroy. || 62 enim om. R Gel. || 63 circumpones ex emend. M : -ponens R₃ B Gel. || 64 etiam om. γ R₁R₂ || 65 post arcessit lenius interpunx. Kroy. Evans grauius edd. cett. || siquidem M con. R₁ (unde R₂ edd. cett.) : si quit est γ R₁ || 66 eleganter Mγ || 67 turis Pam. Oeh. Kroy. Evans : turis R₂R₃ B Gel. Rig. turris Mγ R₁ || 69 nunc te M Kroy. : te nunc β edd. cett. || 72 morti aut R₃ edd. cett. : mortis autem Mγ R₁R₂ || 76 es : est γ || 78 alter : aliter con. R₁ Iun., reposuit Kroy.

i. Is 61, 10 j. Is 49, 18 k. Cn 4, 8 l. Cf. Lc 5, 36-39

1. La citation qui suit n'est attestée que chez T. (d'après *Biblia Patristica* 1). Elle n'est pas d'une fidélité absolue au texte de la LXX (qui rapporte à l'époux la mitre et à l'épouse la parure). Kroymann soupçonne ici une lacune. Mais l'auteur a peut-être été victime d'une mémoire défaillante.

2. La citation suivante se rencontre déjà plus haut, avec des variantes de traduction : cf. III, 24, 11 ; t. 3, p. 212 et n. 3.

3. Il faut voir, dans cette deuxième personne, un appel à Marcion et à l'époque où, partageant la foi de l'Église, il pratiquait les textes de l'A.T. et en admettait l'interprétation prophétique. Le texte du *Cantique* ici cité ne se rencontre encore que chez T. d'après *Biblia Patristica* 1.

disposé sur moi la mitre comme sur une épouseⁱ¹. » Il pense en effet à lui et à l'Église dont le même Esprit dit s'adressant encore à lui : « Et tu les disposeras tous sur toi comme l'ornement de l'épouseⁱ². » 8. C'est cette épouse que, par Salomon, le Christ fait venir à lui de l'appel des nations, puisque tu as lu³ : « Viens, mon épouse, du Liban^k », où est finement insérée, bien sûr, la mention du mont Liban, vocable désignant l'encens chez les Grecs⁴ ; c'est que l'Église qu'il se promettait en mariage venait de l'idolâtrie.

Nie maintenant, Marcion, être l'homme le plus dément. Voici que tu t'attaques aussi à la loi de ton propre dieu ! Il n'unit pas par des mariages, ceux qui sont déjà constitués, il ne les accepte pas, il ne baptise personne qui ne soit célibataire ou eunuque, il réserve le baptême pour la mort ou le divorce⁵ ! Dans ces conditions, pourquoi fais-tu de son Christ un époux ? Ce terme appartient à celui qui a uni l'homme et la femme, non à celui qui les a séparés !

9. Tu t'es égaré même à propos de cette énonciation du Seigneur⁶ par laquelle il semble distinguer choses nouvelles et choses anciennes^l. Tu es tout gonflé⁷ des autres anciennes et tu as perdu la tête sous l'action du vin nouveau, et c'est ainsi que tu as cousu à l'évangile ancien, c'est-à-dire à celui qui a la priorité, une pièce de nouveauté hérétique ! En quoi consiste l'altérité du Créateur, je voudrais l'apprendre.

4. Le terme λίβανος, encens, est considéré comme un emprunt au sémitique (cf. CHANTRAINE, *Dict. Etym.*, s. v.). Sur le thème de l'appel des païens d'où s'est formée l'Église, cf. *supra* III, 20, 1-5.

5. Sur cette discipline du marcionisme, voir I, 29, 1 ; t. 1, p. 238 (et n. 4). La dernière proposition, très concise, veut dire que seuls les veufs ou les divorcés sont admis au baptême.

6. Voir III, 15, 5 ; t. 3, p. 140 et n. 1.

7. Nouvelle attaque contre la « démente » de Marcion que T., sous l'influence des deux paraboles évangéliques, rapporte à l'ivresse. *Inflatus* paraît bien être un souvenir de VIRGILE, *Buc.* 6, 15. Le verbe *excerebrare* est très rare ; son emploi, au sens figuré, ne se rencontre qu'ici et chez un scholiaste : cf. *TLL*, s. v.

80 creator, uelim discere. Cum per Hieremiam praecepit :
 « *Nouate uobis nouamen nouum* »^m, nonne a ueteribus
 auertit ? Cum per Esaiam edicit : « *Vetera transierunt, ecce
 noua quae ego facio* »ⁿ, nonne ad noua conuertit ? Olim
 hanc statuimus destinationem pristinorum a creatore potius
 85 repromissam a Christo exhiberi, sub unius [dei] et eiusdem
 dei auctoritate, cuius sint et uetera et noua.

10. Nam et uinum nouum is non committit in ueteres
 utres qui et ueteres utres habuerit, et nouum additamentum
 nemo inicit ueteri uestimento nisi cui non defuerit et uetus
 90 uestimentum. Ille non facit quid, si faciendum non est, qui
 habeat unde faciat, si faciendum esset. Itaque si in hoc diri-
 gebat similitudinem, ut ostenderet se euangelii nouitatem
 separare a legis uetustate, suam demonstrabat et illam, a qua
 separabat. Alienorum separatio[ne] non fuisset notanda,
 quia nemo alienis sua adiungit, ut ab alienis separare possit.
 95 Separatio per coniunctionem capit, de qua fit. 11. Ita quae
 separabat, et in uno ostendebat fuisse, sicut et fuissent, si
 non separaret.

Et tamen si concedimus separationem istam per reformati-
 onem, per amplitudinem, per profectum, sicut fructus
 100 separatur a semine, cum sit fructus ex semine, sic et euan-

79 per *supra uersum M* || 81 ecce *Mγ Rig. Kroy.* : et ecce *R Gel. Pam. Oeb. Evans* || 84 repromissam ex -um *M* || dei *secl. Pam. Rig. Oeb. Kroy. Evans* || 86 is *R₂ edd. cett.* : id *Mγ R₁*, || 87 et¹ : nec *Eng. Kroy.* || <non> habuerit *Gel. Pam. Rig. Oeb. Evans* || 93 separatio *Kroy.* : -one *M X Rig. Oeb. Evans* -onem *F R Gel. Pam.* || fuisset notanda *M Kroy.* : -isse notanda *γ -isse -dam R edd. cett.* || 95 coniunctionem ex coniumtionem *M* || ita quae *Vrs. Rig. Oeb. Kroy. Evans* : itaque *Mß Gel. Pam.* || 98 si *β Gel. Pam. Kroy.* : sic *M Rig. Oeb. Eng. Evans* (cf. *Corssen, Mnem. 51, 260*)

m. Jr 4, 3 n. Is 43, 19

1. Reprise du dossier déjà utilisé en I, 20, 4 ; t. 1, p. 193, n. 3. Voir aussi IV, 1, 6.

Lorsqu'il a prescrit par Jérémie : « *Renouvez-vous en un renouvellement nouveau* »^m, n'a-t-il pas détourné des anciennetés ? Lorsqu'il édicte par Isaïe : « *Les choses anciennes sont passées ; voici les nouvelles, que je fais* »ⁿ, ne tourne-t-il pas les esprits vers les nouveautés¹ ? Depuis longtemps nous avons établi que cette destination des choses primitives, promise bien plutôt par le Créateur, le Christ la réalise sous l'autorité d'un seul et même dieu, auquel appartiennent à la fois les choses anciennes et les nouvelles.

10. Car pour s'abstenir de confier le vin nouveau à de vieilles outres, encore faut-il avoir possédé de vieilles outres, et personne ne met un rajout neuf à un vieux vêtement que si n'a pas fait défaut aussi un vieux vêtement ! Quand on ne fait pas une chose dans le cas où il ne faut pas la faire, on possède bien ce qui permettrait de la faire au cas où il le faudrait. C'est pourquoi si le Christ donnait pour objectif à sa comparaison de montrer qu'il séparait de l'ancienneté de la Loi la nouveauté de l'Évangile, il manifestait comme sienne aussi cette ancienneté dont il le séparait. Une séparation d'avec des choses étrangères n'aurait pas mérité d'être notée, car personne n'adjoint aux choses étrangères ce qui lui appartient, pour pouvoir le séparer de ces choses étrangères. Une séparation n'est possible² que par la conjonction à partir de laquelle elle s'effectue. 11. Ainsi les choses que le Christ séparait, il montrait du même coup qu'elles avaient été ensemble, comme aussi bien elles l'auraient été s'il n'en opérât pas la séparation.

Et d'ailleurs, si nous concédons que cette séparation s'est opérée par le biais d'une transformation, d'un accroissement, d'un avancement, comme le fruit se sépare de la semence en provenant de cette semence, de cette façon aussi l'Évangile se sépare de la Loi en étant promu de la Loi :

2. Emploi personnel de *capit* (« est possible »), comme en *Val. 22, 1* (*SC 281, p. 306*) : HOPPE, *S.N.S.*, p. 98, n. 1.

gelium separatur a lege, dum prouehitur ex lege, aliud ab illa, sed non alienum, diuersum, sed non contrarium.

12. Nec forma sermonis in Christo noua. Cum similitudines obicit, cum quaestiones refutat, de septuagesimo uenit psalmo : « *Aperiam, inquit, in parabolam os meum, id est similitudinem; eloquar problemata* »^o, id est edisseram quaestiones. Si hominem alterius gentis probare uoluisses, utique de proprietate loquelae probares.

XII. 1. De sabbato quoque illud praemitto, nec hanc quaestionem consistere potuisse[s], si non deum sabbati cir-

104 septuagesimo <septimo> *Pam. Rig. Oeb. Kroy. Evans* || 106 problemata ex proplemata *M* || 107-108 uoluisset ... probaret *Eng. Kroy.*

XII. 1 nec : ne γ || 2 potuisse *Gel. edd. cett.* : -sses θ || deum : dominum *Pam. Rig. Oeb. Evans*

o. Ps 77, 2

1. Il s'agit du *Psaume* 77 (Pamèle, que suit Evans, corrige le texte en *septuagesimo septimo*; mais l'erreur peut bien remonter à l'auteur lui-même); ce verset est cité aussi par CLÉMENT D'ALEXANDRIE qui l'applique à l'Écriture (*Str.* 5, 25, 1) et au Christ (*Str.* 5, 80, 7).

2. Remarque générale où nous préférons donner à la 2^e personne la valeur de généralité plutôt que de la référer à Marcion. Elle suppose un raisonnement par analogie : il faudrait montrer une différence de *forma sermonis* entre la Loi et l'Évangile pour établir qu'ils représentent deux divinités différentes.

12, 1-15 (Lc 6, 1-11)

1^o Préliminaires au débat sur le sabbat : a) Les questions et l'étonnement devant l'attitude du Christ supposent qu'il représentait bien le Créateur, dieu du sabbat (§ 1). – b) La nouveauté des institutions du Christ a donné lieu à discussions parce que n'était pas en cause la divinité qu'il représentait et qui avait précisément annoncé cette nouveauté (§ 2). – c) A ceux qui prétendent que le Christ détruit le sabbat et le hait, il faut répondre qu'en cela il se conforme à l'A.T. : Jos 6, 3-4 et Is 1, 14 (§ 3-4).

2^o Lc 6, 1-5 (les épis arrachés) : a) Accusations des Pharisiens et argumentation de Marcion qui en tire une controverse sur « la lettre et la volonté » (§ 5). – b) En excusant ses disciples et en rappelant l'exemple de David, le Christ s'autorise de la discipline du Créateur qui a dispensé de jeûne le sabbat dès le commencement. C'est en prescrivant de jeûner ce jour-là qu'il aurait été l'adversaire du Créateur et du sabbat (§ 6-8).

autre par rapport à elle, mais non étranger, différent, mais non antagoniste.

12. La forme de la parole non plus n'est pas nouvelle chez le Christ. Quand il propose des comparaisons, quand il résout des questions, cela dérive du *Psaume* soixante-dix : « *J'ouvrirai ma bouche, dit-il, pour une parabole* – c'est-à-dire pour une comparaison ; *j'énoncerai des problèmes* »^{o 1} – c'est-à-dire j'expliquerai des questions. Si, d'un homme, on avait voulu prouver son appartenance à un autre peuple, assurément c'est par la particularité de son langage qu'on le ferait !²

Le sabbat XII. 1. Concernant le sabbat³ aussi, je mets en avant ce point⁴ : même cette question (Lc 6, 1-11) n'aurait pu avoir consistance si ce n'était pas

3^o Lc 6, 6-11 (guérison de la main desséchée) : a) Erreur des Pharisiens sur la loi du sabbat : celle-ci n'interdit pas les œuvres divines destinées à guérir et sauver (§ 9-10). – b) La présente guérison a visé à manifester cette signification du sabbat (§ 11a). – c) Le Christ « maître du sabbat » ne l'a pas détruit et a fait comprendre que le Créateur non plus ne l'avait pas détruit en Jos 6, 3-4 (§ 11b-12). – d) De même sa haine du sabbat formulée en Is 1, 14 s'entend de ceux des hommes et du peuple juif, non de ceux qui devaient s'accomplir selon son enseignement (§ 13).

4^o Récapitulation : a) Les deux épisodes montrent que le Christ n'a pas brisé le sabbat, qu'il l'a au contraire sauvegardé et rendu plus saint encore par sa bienfaisance : en quoi il parachève, une fois de plus, la Loi (§ 14). – b) Rappel de 2 R 4, 32 s. Le Christ n'a rien apporté que de conforme à la bonté du Créateur. La présente guérison rejoint celle du paralytique (cf. ch. 10) pour accomplir la prophétie d'Is 35, 3 (§ 15).

3. Marcion conservait sans modification le développement de Lc 6, 1-11, il le jugeait sans doute capital pour sa thèse selon laquelle le Christ était venu « détruire » la Loi dont le sabbat était un élément essentiel. A ses yeux donc ce passage de *Luc* enseignait la « destruction du sabbat » par le Christ. La réponse de T. établit, au contraire, que le Christ, loin de détruire le sabbat, l'a sauvegardé en dégageant son sens véritable qui est spirituel. Il s'appuie sur la doctrine d'IRÉNÉE (*Haer.* 4, 8, 2-3). Dans *Iud.* 4, il a déjà présenté ses vues sur le « sabbat éternel des chrétiens » qui est l'accomplissement des « sabbats temporaires » des juifs.

4. Avant de débattre du passage de *Luc*, T. a soin de poser des principes et des définitions qu'il n'aura pas à reprendre. Sur son goût des *praestruc-tiones* (ou *praemuni-tiones*) dans l'argumentation, voir t. 1, p. 37 et n. 2.

cumferret Christus. Nec enim disceptaretur cur destrueret sabbatum ³, si destruere deberet. Porro destruere deberet, si
5 alterius dei esset, nec quisquam miraretur facientem quod illi congruebat. Mirabantur ergo, quia non congruebat illi deum creatorem circumferre et sabbatum eius impugnare.

2. Et ut prima quaeque decidamus, ne eadem ubique nouemus ad omnem argumentationem aduersarii ex aliqua
10 noua Christi institutione nitentem, haec iam definitio stabit, ideo de nouitate institutionis cuiusque disceptatum, quia de nouitate diuinitatis nihil erat usque adhuc editum, sicuti nec disceptatum, nec posse retorqueri ex ipsa nouitate institutionis cuiusque satis aliam a Christo demonstratam diuinitatem, quando et ipsam nouitatem pronuntiatam a creatore
15 constiterit in Christo non esse mirandam, et oportuerit utique prius alium deum exponi, postea disciplinam eius induci, quia deus auctoritatem praestet disciplinae, non deo disciplina; nisi si et Marcion plane tam peruersas non per
20 magistrum litteras didicit, sed per litteras magistrum.

3. Cetera de sabbato ita dirigo: si sabbatum Christus interuertit, secundum exemplum fecit creatoris, si quidem in

16 miranda *M* || post mirandam *grauius dist. edd. praeter Kroy.*

XII. a. Cf. Lc 6, 2

1. Désignation par les marcionites du Dieu des juifs (ou Dieu de la Loi).
2. Sur ce souci d'éviter des redites dans l'argumentation, voir III, 5, 1 (t. 3, p. 70).
3. Voir une argumentation similaire à propos de Paul en I, 21, 1-3.
4. C'est la position même de Marcion mais T. la repousse en rappelant l'argument plusieurs fois présenté déjà de la préparation prophétique (la nouveauté du Christ annoncée par l'A.T.).
5. Cf. *supra* IV, 11, 6 la discussion sur la divinité qui est l'« autorité » de la *disciplina*.
6. Réflexion destinée à manifester l'absurdité de l'idée. Elle est empruntée aux réalités de la vie quotidienne où c'est bien le maître d'école, le *lit-*

le Dieu du sabbat ¹ que portait partout en lui le Christ. Et en effet on ne débattrait pas la question de savoir pourquoi il détruisait le sabbat ² s'il devait le détruire. Bien plus, il devrait le détruire s'il relevait d'un autre dieu, et personne ne s'étonnerait de le voir accomplir ce qui était logique de sa part. Donc si les gens s'étonnaient, c'est parce qu'il n'était pas logique de sa part de porter en lui le Dieu Créateur et de s'attaquer au sabbat de celui-ci.

2. Et pour trancher toutes questions en leur principe, pour éviter de renouveler partout les mêmes raisonnements ² en réponse à chaque argumentation de l'adversaire s'appuyant sur quelque institution nouvelle du Christ, le principe suivant sera désormais établi: la nouveauté de chacune de ses institutions a causé débat pour la raison que la nouveauté de sa divinité n'avait été, jusqu'alors, l'objet d'aucune publication, non plus que, pareillement, d'aucun débat ³; et on ne peut pas rétorquer que c'est par la nouveauté même de chaque institution que le Christ a manifesté suffisamment une divinité autre ⁴, étant donné qu'il a été établi que cette nouveauté même, annoncée par le Créateur, ne devait pas susciter d'étonnement dans le Christ, et qu'à coup sûr, il eût fallu exposer au préalable l'existence d'un autre dieu et, après, introduire son enseignement: car c'est le dieu qui accorde son autorité à l'enseignement, et non l'enseignement au dieu ⁵; à moins que Marcion, lui, assurément, n'ait pas appris ses lettres, dans toute leur extravagance, par l'intermédiaire de son maître, mais son maître par l'intermédiaire de ses lettres ⁶!

3. Pour le reste du sabbat, voici ma directive ⁷: si le Christ renverse le sabbat, il le fait conformément à l'exemple du

terator, qui enseigne l'alphabet aux enfants. *Peruersus* ramène le même thème satirique qu'en I, 27, 5 et II, 27, 7.

7. Sur *dirigere* = « définir », cf. I, 9, 10; t. 1, p. 142, n. 3.

obsidione ciuitatis Hierichonis circumlata per muros arca
 testamenti octo diebus, etiam sabbato^b, ex praecepto crea-
 25 toris sabbatum operatione destruxit, ut putant qui hoc et de
 Christo existimant, ignorantes neque Christum sabbatum
 destruxisse neque creatorem, ut mox docebimus. Et tamen
 per Iesum tunc quoque concussum est sabbatum, ut et hoc
 in Christum renuntiaretur. 4. Etiam si odio insecutus est
 30 sollemnissimum Iudaeorum diem, ut Christus non
 Iudaeorum, de odio quoque sabbati professus creatorem, ut
 Christus ipsius, sequebatur exclamantem ore Esaiae :
 « *Neomenias et sabbata uestra odit anima mea* »^c. Sed et
 haec quoquo modo dicta sint, scimus adhibenda tamen in
 35 hac specie etiam abruptam defensionem aduersus abruptam
 prouocationem.

5. Nunc et ad ipsam materiam deceptabo, in qua uisa
 est destruere sabbatum Christi disciplina. Esurierant disci-
 puli ea die ; spicas decerptas manibus efflixerant, cibum
 40 operati ferias ruperant^d. Excusat illos Christus et reus est
 sabbati laesi ; accusant Phariseae^e, Marcion captat status

23 hierichonis *M Kroy.* : -ontis *X hierichuntis Gel. edd. cett. (et l. 92)*
 || 24 octo : septem *Pam. Rig.* || 29 post renuntiaretur *grauius dist. Iun.*
Oeb. Kroy. Evans, lenius edd. cett. || 30-31 diem ut christus non iudaeo-
 rum *om. M* || 32 exclamante *M* || 34 quoquo *R edd. cett.* : -que *My* || 39
 efflixerant *θ edd. cett.* : effrixerant *Pam. Kroy.* || 41 statum *Kroy.*

b. Cf. Jos 6, 3-4 c. Is 1, 14 d. Cf. Lc 6,1 e. Cf. Lc 6, 2

1. Voir II, 21, 2-3 et *Iud.* 4, 8-9 : ce dernier texte rapporte la circum-
 duction de l'arche à Josué (*Iesus Naue*). Ici dans une phrase assez embar-
 rassée, T. donne pour sujet à *destruxit* le Christ (préexistant) qui a agi par
 l'intermédiaire de Josué (Jésus) nommé ensuite, lequel était une préfigura-
 tion du Jésus-Christ de l'Incarnation.

2. Ce sera l'objet de la démonstration, à partir du § 5.

3. Concession provisoire et tactique : *concutere* est moins énergique que
interuertere du § 3 (le sens de « détruire » est attesté depuis Tacite ; cf. *TLL*
 VII, 1, c. 2303, l. 58 s.).

Créateur, puisque, dans le siège de la cité de Jéricho, quand
 l'arche de l'alliance fut promenée le long des murailles pen-
 dant huit jours, même sabbat compris^{b 1}, c'est bien sur la
 prescription du Créateur qu'il a, par son action, détruit le
 sabbat, comme le pensent ceux qui même imputent une telle
 destruction au Christ : ils ignorent que ni le Christ ni le
 Créateur n'ont détruit le sabbat, comme nous l'enseignerons
 bientôt². Reconnaissons-le toutefois, par l'intermédiaire de
 Jésus (Josué), en cette circonstance-là aussi, le sabbat a été
 battu en brèche pour permettre, même par là, d'annoncer le
 Christ³. 4. Même s'il a poursuivi de sa haine le jour, solen-
 nel entre tous, des juifs, en sa qualité de Christ n'apparten-
 ant pas aux juifs, là aussi, en professant la haine du sabbat,
 il suivait, comme Christ du Créateur, celui-ci même qui
 s'écriait par la bouche d'Isaïe : « *Vos néoméniés et vos sab-
 bats, mon âme les hait* »⁴. » Mais, de quelque façon que ces
 paroles aussi aient été prononcées, nous savons qu'il nous
 faut cependant, même dans ce cas particulier, recourir à une
 défense précipitée en face d'une provocation précipitée⁵.

5. Maintenant je vais passer, pour en débattre, au sujet
 lui-même, où il a paru que l'enseignement du Christ détrui-
 sait le sabbat. Les disciples avaient faim ce jour-là ; ayant
 arraché des épis, ils les avaient broyés dans leurs mains ; s'en
 étant confectionné de la nourriture, ils avaient rompu le
 repos de fête^d. Le Christ les excuse, et il est accusé d'atteinte
 au sabbat ; les Pharisiens l'incriminent^e, Marcion veut saisir

4. Texte déjà cité en I, 20, 5 ; II, 22, 4 et *Iud.* 4, 2 ; également chez
 IRÉNÉE, *Haer.* 4, 17, 1.

5. T. coupe court à toute interprétation « spirituelle » (cf. II, 22, 4 et
Iud. 4, 2-3) pour se limiter à l'interprétation littérale qui lui permet de
 conformer l'attitude du Christ à celle du Créateur. Même volonté de briè-
 veté qu'en I, 19, 1 et II 27, 1 ; 29, 1 : sa défense sera hâtive, précipitée parce
 que la provocation de ses adversaires, irréflechie, l'est aussi.

controuersiae, quasi – ut aliquid eludam cum mei domini ueritate – scripti et uoluntatis. De scriptura enim sumitur creatoris et de Christi uoluntate color, quasi de exemplo
 45 Daud introgressi sabbatis templum et operati cibum audenter fractis panibus propositionis f.

6. Meminerat enim et ille hoc priuilegium donatum sabbato a primordio, quo die<s> ipse compertus est, ueniam ieiunii dico. Cum enim prohibuisset creator in biduum legi
 50 manna, solummodo permisit in parasceue, ut sabbati sequentis ferias pridiana pabuli paratura ieiunio liberaret s.
 7. Bene igitur quod et causam eandem secutus est dominus in sabbati, si ita uolunt dici, destructione; bene quod et adfectum creatoris expressit in sabbati non ieiunandi

42 quasi om. F Pam. Rig. Oeh. Evans || eludam M^B Gel. Iun.: ludam Oeh. Kroy. Evans cludam Pam. Rig. || 44 quasi M con. R₁ (unde R₂ edd. cett.): quia si γ R₁ || 47 priuilegium ex emend. M || 48 dies R₃ edd. cett.: die M γ R₁ R₂ || 53 dici F Rig. Oeh. Kroy. Evans: diei M X R Gel. Pam. || 54 sabbati F² X R Gel. Pam. Kroy.: sabbato MF Rig. Oeh. Evans

f. Cf. Lc 6, 3-4; 1 S 21, 2-7 g. Cf. Ex 16, 4-5

1. Aux accusations des Pharisiens, défenseurs du sabbat, s'oppose l'attitude de Marcion qui le rejette. Tout ce développement met en jeu des termes de la rhétorique et du droit: voir H. COLSON, « Two examples of literary and rhetorical Criticism in the Fathers », *JThS* 25, 1924, p. 364-377; O'MALLEY, *Tertullian and the Bible*, p. 137-139; R.D. SIDER, *Ancient Rhetoric and the Art of Tertullian*, Oxford 1971, p. 88-89; FREDOUILLE, *Conversion*, p. 115 (et n. 173) et 116.

2. Cette incidente dont J.C. Fredouille signale l'intérêt (précaution oratoire et gêne à employer des termes techniques profanes dans une discussion théologique) semble bien prouver que, dans sa technicité, cette controverse sur le sabbat n'est pas empruntée directement à Marcion, mais qu'elle lui est prêtée par notre auteur.

3. Cette phrase est de compréhension difficile. Kroymann s'étonne de lire *Christi* au lieu de *Creatoris* et il suppose une lacune après *quasi*. Commandée par *enim*, il est clair que nous avons là l'explication du *status scripti* et du *status uoluntatis* de la proposition précédente (le texte des mss comporte bien un pluriel). Nous ne pensons pas que T. ait visé ici le cas

les états de cause d'une controverse¹, comme s'il s'agissait – pour m'amuser quelque peu avec la vérité de mon Seigneur² – de ceux de l'« écrit » et de l'« intention ». C'est en effet de l'Écriture du Créateur et de l'intention du Christ³ qu'on tire une « couleur », comme s'agissant de l'exemple de David entré dans le temple aux jours de sabbat, et qui s'est confectionné de la nourriture par une audacieuse fraction des pains de proposition^{f 4}.

6. C'est qu'il s'était souvenu lui aussi de ce privilège accordé au sabbat dès le commencement, quand fut apprise la célébration de ce jour même, je veux parler de la dispense du jeûne: en effet le Créateur, ayant interdit de recueillir la manne pour deux jours, le permit seulement pour la parasceue afin de libérer du jeûne, par les apprêts de nourriture de la veille, le repos du sabbat suivant^{s 5}. 7. Il est donc heureux que le Seigneur, dans ce qu'ils veulent appeler la destruction du sabbat, ait adopté aussi le même motif; heureux qu'il ait reproduit aussi la disposition d'esprit du Créateur en honorant le sabbat par l'absence de jeûne. De

d'une *discrepantia scripti et uoluntatis*: bien plutôt dans cette controverse sur le sabbat, il y a un « état de cause » qui s'appuie sur le texte – le texte étant celui qui est tiré de 1 S 21 – et un « état de cause » provenant de l'« intention » du Christ clairement exprimée selon Marcion de détruire le sabbat. Nous nous trouvons dans le même cas que celui qu'évoque QUINTILIEN, *I. O.* 7, 6, 9 où *scriptum* et *uoluntas* vont dans le même sens. Reste que la valeur à donner à *quasi* n'est pas claire.

4. Ni le texte de *Luc* ni le texte de 1 S 21 (auquel il se réfère) ne font mention du sabbat. T. a ajouté ce détail pour donner un coup de pouce à la démonstration. En revanche, il a laissé complètement de côté l'idée que seuls les prêtres pouvaient manger les pains de proposition: c'est sur elle qu'IRÉNÉE, *Haer.* 4, 8, 3, fondait l'essentiel de son interprétation (disciple = prêtre). Pour T. la justification de l'attitude du Christ tient au fait que le sabbat, jour de fête, ne doit pas être jeûné (*uenia ieiunii, sabbati non contristandi*); et c'est un moyen de retrouver le thème, développé au livre II, de la bonté du Créateur, que Jésus-Christ prolonge.

5. T. seul, d'après *Biblia Patristica* I, renvoie à ce passage de l'*Exode* qu'il cite de mémoire et dans son style.

55 honore. Denique tunc demum sabbatum destruxisset, etiam
 ipsum creatorem, si discipulos sabbato ieiunare mandasset
 aduersus statum scripti et uoluntatis creatoris. 8. Sed quo-
 60 niam discipulos non constanter tuebatur, sed excusat, quo-
 niam humanam opponit necessitatem quasi deprecatrixem,
 quoniam potiozem honorem sabbati seruat non contristandi
 quam uacandi, quoniam Dauid comitesque eius cum disci-
 pulis suis aequat in culpa et in uenia, quoniam placet illi quia
 creator indulisit, quoniam de exemplo eius et ipse tam bonus
 65 est, ideo alienus est a creatore ?
 9. Exinde obseruant Pharisaei si medicinas sabbatis age-
 ret, ut accusarent eum^h : certe qua sabbati destructorem non
 qua noui dei professorem – fortasse enim hunc solum articu-
 lum ubique ingeram, alium Christo nusquam praedica-
 tum. In totum autem errabant Pharisaei circa sabbati legem,
 70 non animaduertentes condicionaliter eam indicentem ferias
 operum, sub certa specie eorum. Nam cum de die sabbati
 dicit : « *Omne opus tuum non facies in ea*ⁱ », dicendo
 « *tuum* » de humano opere definiit, quod quisque ex artifi-
 cio uel negotio suo exequitur, non de diuino. 10. Opus
 75 autem salutis et incolomitatis non est hominis, sed dei pro-
 prium, sicut et rursus in lege : « *Non facies, inquit, omne*

58 tue[ba]tur Kroy. praeeunte Iun. || 61 uacandi M R₁, edd. cett. :
 uocandi γ R₁R₂ notandi coni. R₂ || 67 hunc om. γ R₁R₂ || 68 ubique R₃, edd.
 cett. : utique θ R₁R₂ || christo correxi : -um codd. edd. cett. praeter Kroy.,
 qui <deum a> christo coniecit || 69 errabant F R₁ || 70 eam R₁, edd. cett.
 praeter Kroy., qui deum scripsit : eum θ R₁R₂ || 75 incolomitatis Mγ Kroy. :
 -lunitatis R edd. cett.

h. Cf. Lc 6, 7 i. Ex 20, 10

1. Reprise ironique des termes techniques qui ont servi plus haut pour
 la prétendue controverse de Marcion sur le sabbat.

2. Emploi unique, chez T. de *deprecatrix*, vocable attesté seulement à
 partir de lui.

3. Question ironique qui, après une longue énumération de traits de
 bonté du Christ, clôt le paragraphe par le rappel de la thèse marcionite sur
 la méchanceté du Créateur.

fait c'est seulement s'il avait mandé à ses disciples de jeûner
 au sabbat contre la position de l'« écrit » et de l'« inten-
 tion¹ » du Créateur, qu'il aurait détruit le sabbat, et qui plus
 est, le Créateur lui-même. 8. Mais étant donné qu'il ne
 défendait pas ses disciples avec assurance, se contentant de
 les excuser, qu'il met en avant en manière d'intercesseur² le
 fait d'une nécessité humaine, qu'en sauvegardant le sabbat il
 accorde plus d'honneur à ne pas l'attrister qu'à le tenir inac-
 tif, que, dans la faute et dans la rémission, il met à égalité
 David et ses compagnons avec ses disciples, qu'il lui plaît
 que le Créateur ait été indulgent, et que, d'après l'exemple
 de celui-ci, il est lui-même aussi tellement bon, pour toutes
 ces raisons il est donc étranger au Créateur³ !

9. Dans la suite les Pharisiens l'épient pour voir s'il
 accomplirait des guérisons aux sabbats, afin de l'accuser^h :
 pour sûr comme destructeur du sabbat, et non comme pro-
 clamateur d'un dieu nouveau – car c'est là peut-être le seul
 point que partout j'inculquerai⁴ : le Christ n'a nulle part
 prêché un autre dieu ! Mais les Pharisiens se trompaient
 totalement à propos de la loi du sabbat en ne remarquant
 pas qu'elle édictait sous condition le repos des activités, en
 spécifiant une catégorie déterminée. Car lorsque Dieu dit du
 jour du sabbat : « *Toute œuvre tienne tu ne feras en lui*ⁱ »,
 en disant : « *tienne* », il a précisé qu'il s'agissait d'une œuvre
 humaine que chacun exécute dans son métier ou son acti-
 vité, et non d'une œuvre divine⁵. 10. Une œuvre de salut
 et de préservation n'appartient pas en propre à l'homme,
 mais à Dieu comme il est dit encore dans la Loi : « *Toute*

4. Infidèle à son engagement du § 2, T. s'en justifie par cette incidente.

5. Voir II, 21, 1 et *Iud.* 4, 1. Le texte biblique ne comporte rien qui cor-
 responde à *tuum*, mais T. reprend par ce possessif, en l'incorporant au ver-
 set, son commentaire de II, 21, 1 (« ... omne opus. Quod ? Vitique tuum »).
 Même doctrine chez IRÉNÉE, *Haer.* 4, 8, 2.

opus in ea, nisi quod fiet omni animaeⁱ », id est in causa animae liberandae, quia opus dei etiam per hominem fieri potest in salutem animae, a deo tamen, quod facturus fuerat et Christus homo, quia et deus.

80 11. In hunc ergo sensum legis inducere uolens illos per manus arefactae restitutionem^k interrogat : « *Licetne sabbatis benefacere, an non ? animam liberare an perdere^l ?* » ut id operis permittens quod pro anima facturus esset, admoneret eos quae opera lex sabbati prohiberet, humana scilicet, 85 et quae praeciperet, diuina scilicet, quae fierent animae omni[a]^m, dominus sabbati dictusⁿ, quia sabbatum ut rem suam tuebatur.

90 Quod etiam si destruxisset merito qua dominus, magis ille qui instituit. 12. Sed non omnino destruxit qua dominus, ut hinc iam apparere possit ne tum quidem in arcae circumlacione apud Hierichonem^o sabbatum a creatore destructum. Nam et illud opus dei erat, quod ipse praeceperat et quod propter animas disposuerat hominum suorum 95 in discrimine belli constitutas.

100 13. Sed et si odium alicubi sabbatorum professus est, « *uestra sabbata^p* » dicendo, hominum ea deputans, non sua, quae sine dei timore celebra<ba>t populus plenus delictis, labiis deum diligens, non corde^q, suis sabbatis, id est quaecumque disciplina eius agerentur, alium statum fecit,

84 permittens Vrs. Oeh. Kroy. Evans : pro- Mß Gel. Pam. Rig. || 85 lex sabbati M Kroy. : sabbati lex β edd. cett. || 87 omni[a] corr. Lat. probante Iunio, repos. Rig. Oeh. Kroy. Evans || 98 celebra<ba>t Kroy.

j. Ex 12, 16 k. Cf. Lc 6, 6 l. Lc 6, 9 m. Cf. Ex 12, 16 n. Cf. Lc 6, 5 o. Cf. Jos 6, 3-4 p. Is 1, 14 q. Cf. Is 29, 13

1. Ce qu'IRÉNÉE (*ibid.*) appelle les *animae opera*. Dans la BA, Exode, ce verset est traduit : « ce qui sera fait pour chaque personne » (cf. p. 148 note). Mais ici T. joue sur l'ambiguïté de ce mot qui désigne à la fois la vie et l'âme. Le même texte revient en IV, 30, 1.

2. Nouvel exemple de la théologie du Christ-Verbe vicaire du Père, par qui s'est opérée la création et déroulée l'histoire du salut.

œuvre tu ne feras en lui sauf celle qui se fera pour toute vieⁱ », c'est-à-dire à cause d'une vie à sauver¹. Car l'œuvre de Dieu peut être accomplie même par le moyen d'un homme en vue de sauver une vie, elle n'en est pas moins accomplie par Dieu : ce qu'était destiné à faire le Christ homme, parce qu'il était aussi Dieu.

11. C'est donc à cette signification de la Loi qu'il veut les amener par le rétablissement de la main desséchée^k et qu'il leur demande : « *Est-il permis de faire du bien aux jours de sabbat ou ne l'est-il pas ? de sauver une vie ou de la perdre^l ?* », cela afin que, en permettant l'œuvre qu'il allait accomplir pour une vie, il leur rappelât quelles œuvres interdisait la loi du sabbat – les œuvres humaines – et quelles œuvres elle prescrivait – les œuvres divines, qui devaient s'accomplir pour toute vie^m : lui qui était dit le maître du sabbatⁿ parce qu'il défendait le sabbat comme sa propriété.

Et même s'il l'avait détruit, c'eût été légitime puisqu'il en est le maître, plus encore celui qui l'a institué². 12. Mais, en sa qualité de maître, il ne l'a absolument pas détruit, pour pouvoir faire désormais apparaître par là³ que même alors, dans la circumduction de l'arche à Jéricho^o, le sabbat n'avait pas été détruit par le Créateur. Car cette œuvre aussi était œuvre de Dieu, qu'il avait lui-même prescrite et qu'il avait disposée pour les vies de ses hommes placés en péril de guerre.

13. Mais même s'il a professé quelque part la haine des sabbats, par l'expression « *vos sabbats^p* » il les a réputés être ceux des hommes, non les siens⁴ ; ces sabbats que célébrait sans crainte de Dieu un peuple rempli de péchés, aimant Dieu des lèvres et non du cœur^q, et il a fait un autre statut à ses sabbats à lui, c'est-à-dire tous ceux qui s'accompliraient

3. Ainsi le Nouveau Testament éclaire et explicite l'Ancien, contrairement à ce que pense Marcion.

4. Cf. II, 22, 4 (« *uestra sabbata* » dicendo).

quae per eundem postea propheten uera et delic<a>ta et non profananda pronuntiat^r.

14. Ita nec Christus omnino sabbatum rescindit, cuius legem tenuit et supra, in causa discipulorum pro anima operatus – esurientibus enim solacium cibi indulisit –, et nunc
105 manum aridam curans, factis ubique ingerens : « *Non ueni dissoluere legem, sed adimplere*^s », <nisi> si Marcion hac uoce os ei obstruxit. Adimpleuit enim et hic legem, dum condicionem interpretatur eius, dum operum differentiam
110 inluminat, dum facit quae lex de sabbati feriis excipit, dum ipsum sabbati diem benedictione patris a primordio^t sanctum benefactione sua efficit sanctiorem, in quo scilicet diuina praesidia ministrabat, quod aduersarius aliis diebus praestitisset, ne sabbatum creatoris ornaret, ne opera debita
115 sabbato redderet.

15. In quo die si et Helisaeus propheta Sunamitidis filium mortuum restituit in uita<m>^u, uides, Pharisaei, tuque Marcion, olim creatoris esse sabbatis benefacere, animam liberare, non perdere, nihil Christum noui intulisse

101 uera et *R*₃ edd. cett. : tenuerat *Mγ R₁R₂* || delic<a>ta *Pam.* edd. cett. : delicta *Mγ R₁R₂* dilecta *coni. R₂*, unde *R₃ B Gel.* || 107 si corruptum : <nisi> si conieceram nec *coni. Vrs.* ; tuetur *Kroy.*, sed lacunam post uoce signat || 116 propheta *R₃* edd. cett. : -ae *MX R₁R₂* -em *F* -a *R₃* in adnotationibus || 117 uitam *R₂* edd. cett. : -ta *Mγ R₁* || pharisaei *R* : -cae *M* -ce *γ*

r. Cf. Is 58, 13 ; 56, 2 s. Mt 5, 17 t. Cf. Gn 2, 3 u. Cf. 2 R 4, 32-37

1. Expressions empruntées à deux versets d'Isaïe : 58, 13 (à quoi JUSTIN, *Dial.* 12, 3, fait allusion en ajoutant à τὰ τρυφερά du texte de la LXX l'épithète ἀληθινά qui ne correspond à rien dans la Bible – et qui explique peut-être le premier terme de l'énumération ici uera : rencontre d'autant plus intéressante que Justin aussi évoque par ces mots les sabbats de la « seconde circoncision » et de la « loi spirituelle », ceux du culte en esprit et en vérité) et 56, 2 (verset auquel seul T. renvoie d'après *Biblia Patristica* I). Cette conception du « sabbat éternel » a été énoncée en *Iud.* 4, 4-5.

2. Cf. IV, 7, 4 ; 9, 10. 15.

dans son enseignement, ceux que, par le même prophète après, il proclame vrais et délicieux et à ne pas profaner^r 1.

14. Ainsi le Christ non plus n'a absolument pas brisé le sabbat dont il a maintenu la loi aussi bien, plus haut, dans le cas de ses disciples où il a œuvré pour leur vie – à leur faim son indulgence donna la consolation d'une nourriture – que, maintenant, en guérissant une main desséchée, inculquant partout par ses actes : « *Je ne suis pas venu abolir la Loi, mais l'accomplir*^{s 2} » ; à moins que Marcion, à cette parole, ne lui ait fermé la bouche³ ! Car ici aussi il a accompli la Loi en interprétant la condition^t, en éclairant la différence entre les œuvres, en faisant ce que la Loi excepte de l'inactivité du sabbat, en rendant ce jour même du sabbat, que la bénédiction du Père avait sanctifié au commencement^t, plus saint encore par sa bienfaisance^s : c'est en ce jour bien sûr qu'il administrait ses divins secours – faveur qu'un adversaire aurait accordée en d'autres jours, pour ne pas décorer le sabbat du Créateur, pour ne pas rendre au sabbat les œuvres qui lui sont dues.

15. Si c'est en ce jour que le prophète Élisée aussi rétablit en vie le fils mort de la Sunamite^{u 6}, tu vois, Pharisien, et toi aussi, Marcion, que depuis longtemps il appartient au Créateur, dans les sabbats, de faire du bien, de sauver la vie et non de la perdre, et que le Christ n'a rien apporté de nou-

3. Allusion à la suppression de ce texte par Marcion. Mais on peut très bien comprendre le texte avec *si* sans ajouter *nisi* devant ; la proposition par *si* expliquerait alors *factis* : c'est par ses actes que le Christ inculque cette parole s'il est vrai que (= puisque) Marcion ne la lui laisse pas prononcer.

4. Cf. § 9.

5. Le mot *benefactio* est un hapax (au lieu de l'habituel *beneficium*), création appelée par *benedictio* à des fins d'expressivité et de parallélisme.

6. Cette résurrection opérée par Élisée, que T. seul rappelle d'après *Biblia Patristica* I, ne paraît pas avoir eu lieu au sabbat : rien ne l'indique dans le texte biblique. Voir aussi *An.* 57, 12 et plus bas IV, 18, 2 et 24, 3-4.

120 quod non sit ex forma, ex lenitate, ex misericordia, ex praedicatione quoque creatoris. Nam et hic specialis medicinae v prophetiam repraesentat: inualescunt manus dissolutae, sicut et genua dissoluta in paralytico.

XIII. 1. Certe euangelizat Sion et Hierusalem pacem et bona omnia, certe ascendit in montem et illic pernoctat in oratione a et utique auditur a patre. Euolue igitur prophetas, et ordinem totum recognosce. « *In montem, inquit, excelsum, Esaias, ascende, qui euangelizas Sion, extolle cum uigore uocem tuam, qui euangelizas Hierusalem b.* » Adhuc in uigore obstupescebant in doctrina eius; erat enim docens tamquam uirtutem habens c. Et rursus: « *Propterea cognosceat populus nomen meum in illa die. Quod nomen, nisi Christi? Quod ego sim ipse qui loquor d.* » Tunc enim ipse erat qui in prophetis loquebatur, sermo, filius creatoris. 2. « *Adsum dum hora est, in montibus, ut euangelizans*

XIII. 4 excelsum inquit *Gel. Pam. Rig. Oeb. Evans* || 10 sim *M F Kroy.*: sum *X R edd. cett.*

v. Cf. Is 35, 3

XIII. a. Cf. Lc 6, 12 b. Is 40, 9 c. Mt 7, 29; Mc 1, 22; cf. Lc 4, 32 d. Is 52, 6

1. Cf. IV, 10, 1 où est citée précisément la prophétie d'Isaïe dont la réalisation s'accomplit ici et en Lc 5, 17-20.

13, 1-7 (Lc 6, 12-19)

1° Lc 6, 12: La prière de nuit sur la montagne et la puissance de l'évangélisation du Christ accomplissent les prophéties d'Isaïe, de Nahum et des Psaumes (§ 1-3).

2° Lc 6, 13: Le nombre de douze pour les apôtres ne peut s'expliquer que dans une perspective typologique où il accomplit des figures de l'A.T.: les douze sources de Nb 33, 9, les douze gemmes d'Ex 23, 17 s., les douze pierres de Jos 4, 9 (§ 4). La réponse de Marcion pour qui ce nombre n'est pas significatif est irrecevable (§ 5).

3° Lc 6, 14: Le changement de nom de Simon en Pierre ne s'explique que par des précédents de l'A.T. et par une figure du Christ en Is 8, 14 (§ 6).

4° Lc 6, 17-19: Le rassemblement des foules autour du Christ est l'accomplissement de Ps 86, 4-5 et d'Is 49, 12 s. Extravagance des marcionites dont le Christ n'est pas celui des prophètes (§ 7).

veau qui ne soit conforme au modèle, à la douceur, à la miséricorde, à la prédiction également du Créateur. Car même ici il réalise la prophétie d'une guérison spécifique v: reprennent vigueur des mains défaillantes comme ont fait aussi des genoux défaillants dans le cas du paralytique 1.

Le Christ des prophètes (Lc 6, 12-19) XIII. 1. Pour sûr, il annonce à Sion et à Jérusalem une bonne nouvelle de paix et de tous biens 2; pour sûr, il gravit la montagne et, là, passe la nuit en prière a 3 en étant, c'est clair, entendu par le Père. Parcours donc les prophètes, et reconnais tous les événements dans leur ordre. « *Gravis la haute montagne, dit Isaïe, toi qui annonces la bonne nouvelle à Sion, élève avec force ta voix, toi qui annonces la bonne nouvelle à Jérusalem b 4.* » C'est encore au titre de la force 5 qu'ils étaient frappés de stupeur devant son enseignement; car il enseignait comme ayant la puissance c. Et à nouveau: « *C'est pourquoi mon peuple connaîtra mon nom en ce jour - Quel nom, sinon celui de Christ? - que je suis celui-là même qui parle d.* » Car il était alors celui-là même qui parlait dans les prophètes, le Verbe, Fils du Créateur. 2. « *Me voici, pendant que c'est l'heure, dans les montagnes, comme annonçant la bonne nouvelle de*

2. Pour ce développement de Lc 6, 12-19, que Marcion conservait sans modification notable, T. se limite à quatre éléments du récit, en soulignant qu'ils accomplissent des prophéties ou des types de l'A.T. Il commence par un résumé de l'œuvre évangélique en utilisant déjà les expressions isaïennes qui reviendront après.

3. Le texte dit simplement *in oratione Dei*. Par *utique* T. introduit une précision (*auditur a Patre*) qui lui permettra de trouver une correspondance appréciable dans les textes prophétiques.

4. L'ensemble du texte d'Is 40, 1-17 est cité par JUSTIN, *Dial.* 50, 3-5 comme prophétique de Jean-Baptiste et du Christ. En V, 2, 5 reprise de Is 40, 9.

5. Le commentaire du mot « force » de la précédente prophétie entraîne le rappel d'expressions des évangiles: cf. *supra* 7, 7.

auditionem pacis, ut euangelizans bona ^e. » Item Naum ex duodecim : « *Quoniam ecce ueloces pedes in monte euangelizantis pacem* ^f. » De uoce autem nocturnae orationis ad patrem manifeste psalmus : « *Deus meus, clamabo per diem, et exaudies, et nocte, et non in uanitate mihi* ^g. » Et alibi de loco et uoce eadem psalmus : « *Voce mea ad dominum exclamaui, et exaudiuit me de monte sancto suo* ^h. »

20 3. Habes nominis representationem, habes actum euangelizantis, habes locum montis et tempus noctis et sonum uocis et auditum patris, habes Christum prophetarum.

4. Cur autem duodecim apostolos elegit ⁱ, et non alium quemlibet numerum ? Ne et ex hoc meum Christum interpretari possem, non tantum uocibus prophetarum, sed et argumentis rerum praedicatum. Huius enim numeri figuras apud creatorem deprehendo : duodecim fontes Elim ^j et duodecim gemmas in tunica sacerdotali Aaronis ^k et duode-

14 montes *M* || 20 actum *Lat. Rig. Oeb. Kroy. Evans* : sanctum *M X R Gel.* factum *Ciacomius om. F* || 22 patris : pacis *Lat. Rig.* || 23 autem : enim *M* || 24 ne *Mγ R₁* ; nae *R₂ edd. cett.* ne <non> *Kroy.* || 28 aaron *B Gel.*

e. Is 52, 6-7 f. Na 2, 1 g. Ps 21, 3 h. Ps 3, 5 i. Cf. Lc 6, 13 j. Cf. Ex 15, 27 ; Nb 33, 9 k. Cf. Ex 28, 17-21

1. Selon son habitude, T. truffe de son commentaire exégétique la citation elle-même. Il a déjà, en III, 22, 1, cité Is 52, 7, mais à travers Rm 10, 15. Ici il paraît être retourné au texte du prophète. Mais sa traduction à partir de *dum hora est* jusqu'à *bona est* très déconcertante. Elle ne correspond pas à la LXX ni à la forme de Rm 10, 15. On la retrouve réduite à sa présentation habituelle plus bas (IV, 34, 16 ; V, 2, 5 et 5, 1). T. l'applique soit au Christ (comme ici) soit plus habituellement aux apôtres.

2. Dans le texte de la LXX *ueloces* est sans correspondant.

3. Cette citation de Ps 22, 3 altère assez profondément le texte pour le faire cadrer avec l'événement évangélique auquel il est référé ici. JUSTIN, *Dial.* 99, 2-3 y voit annoncée la Passion du Christ dont il n'ignorait pas l'échéance.

4. Également chez JUSTIN, *Dial.* 97, 1, mais qui l'applique au Christ dans sa Passion.

l'écoute de paix, comme annonçant la bonne nouvelle des biens ^e 1. » De même, Nahum, un des douze prophètes : « *Car voici les pieds rapides de celui qui, sur la montagne, annonce la bonne nouvelle de paix* ^f 2. » Concernant sa voix dans la prière adressée de nuit au Père, le psaume dit à l'évidence : « *Mon Dieu, je crierai pendant le jour, et tu m'entendras, et de nuit, et ce ne sera pas en vain pour moi* ^g 3. » Et ailleurs un psaume concerne le même lieu et la même voix : « *De ma voix je me suis écrié vers le Seigneur et il m'a entendu de sa montagne sainte* ^h 4. » 3. Tu as la présence du nom, tu as l'acte d'annoncer la bonne nouvelle, tu as le lieu – la montagne – et le moment – la nuit –, le son de la voix et l'écoute du Père : tu as le Christ des prophètes.

4. Mais pourquoi a-t-il choisi douze apôtres ⁱ et non pas n'importe quel autre nombre ? Pour m'empêcher ⁵ de comprendre, par là aussi, qu'il était bien mon propre Christ, prédit non seulement par les paroles des prophètes, mais aussi par les signes des faits réels ⁶ ! Les figures annonciatrices de ce nombre, c'est chez le Créateur que je les saisis : les douze sources d'Élim ^j 7, les douze gemmes dans la tunique sacerdotale d'Aaron ^k 8, les douze pierres choisies dans le

5. Le texte des mss *ne* est à conserver : il faut le comprendre comme exprimant une forte ironie par le moyen d'une antiphrase. Kroymann ajoute *non* après *ne*. Depuis *R3* (c'est aussi le cas d'*Evans*), on admet de lire *nae* (fausse orthographe pour *ne*), particule à valeur affirmative. T., sans doute, connaît cette particule (cf. I, 1, 5), mais selon l'usage normal, il l'emploie pour appuyer un pronom personnel ou démonstratif, ce qui ne serait pas le cas ici.

6. L'interprétation typologique et spirituelle de l'A.T. pratiquée par les chrétiens fait une place, à côté des prophéties verbales, aux prophéties en actes – tous les faits de l'histoire sainte qui annoncent figurativement la nouvelle alliance. Sur ce sens de *argumentum* (cf. IV, 9, 9) voir VAN DER GEEST, *Le Christ et l'A.T.*, p. 99 s. ; 132, et surtout p. 204.

7. Cf. IRÉNÉE, *Dém.* 46. Voir DANIELOU, *Sacramentum futuri*, p. 185.

8. Cf. BA, *Exode*, p. 286 note. Le rapprochement avec les douze apôtres se rencontre aussi chez CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Str.* 5, 38, 4.

30 cim lapides ab Iesu de Iordane electos et in arcam testamenti
conditos¹. Totidem enim apostoli portendebantur, proinde
ut fontes et amnes rigaturi aridum retro et desertum a noti-
tia orbem nationum – sicut et per Esaïam : « *Ponam in terra
inaquosa flumina*^m » –, proinde ut gemmae inluminaturi
35 sacram ecclesiae uestem, quam induit Christus pontifex
patris, proinde ut et lapides solidi fide, quos de lauacro
Iordanis Iesus uerus elegit et in sacrarium testamenti sui
recepit.

5. Quid tale de numeri defensione competit Christo
Marcionis ? Non potest simpliciter factum ab illo quid
40 uideri, quod potest uideri non simpliciter factum a meo.
Eius erit res, apud quem inuenitur rei praeparatura.

6. Mutat et Petro nomen de Simoneⁿ, quia et creator
Abrahamae et Sarrae et Ausae nomina reformauit, hunc
uocando Iesum^o, illis syllabas adiciendo^p. Sed et cur
45 Petrum ? Si ob uigorem fidei, multae materiae solidaeque
nomen de suo accommodarent. An quia et petra et lapis
Christus ? Siquidem et legimus positum eum in lapidem
offendiculi et in petram scandali^q. Omitto cetera. Itaque

32 in terra *M R₃ edd. cett.* : intra $\gamma R_1 R_2$ || 33 inluminaturi *M R₃ edd. cett.* : -turae $\gamma R_1 R_2$ || 43 sarrae *M Kroy.* : sarae β *edd. cett.* || ausae *Kroy.* : auae *M\gamma auseae R edd. cett.* || 45 solidae <ae>que *Eng. Kroy.*

1. Cf. Jos 4, 8-9 m. Is 43, 19 n. Cf. Lc 6, 14 o. Cf. Nb 13, 16 p. Cf. Gn 17, 5. 15 q. Cf. Is 8, 14

1. En fait, selon le récit de *Josué*, les pierres furent dressées au milieu du Jourdain, et non enfermées dans l'arche. T. a cité de mémoire.

2. Voir PETITMENGIN, « Citations d'Isaïe », p. 40.

3. Sur les emplois de *sacer* et de *sacrarium*, voir nos *Approches*, p. 275-276.

4. Nous n'hésitons pas à forcer la traduction de *simplex* qui, comme souvent pour T., s'oppose à l'idée de « sens profond et caché ». Voir O'MALLEY, *Terullian and the Bible*, p. 165 s. (et notamment p. 169 où le présent texte est cité). Par un argument quelque peu spécieux, le polémiste

Jourdain par Jésus (Josué) et enfermées dans l'arche de l'alliance¹. Étaient annoncés en même nombre les apôtres, eux qui devaient, pareils à des sources et des rivières, arroser le monde des nations païennes autrefois aride et déserté de la connaissance de Dieu – et c'est ainsi qu'il dit aussi, par Isaïe : « *Je mettrai dans le pays sans eau des fleuves*^{m 2} » –, qui devaient, pareils à des gemmes, illuminer le vêtement sacré de l'Église – que revêt le Christ, grand prêtre du Père –, qui devaient être solides dans la foi, pareils aussi à des pierres, et que le Jésus (Josué) véritable a choisis après le baptême du Jourdain et a recueillis dans le sanctuaire de son alliance³.

5. Pour revendiquer ce nombre, est-il raison semblable qui convienne au Christ de Marcion ? On ne peut pas tenir pour dépourvu de sens caché⁴, chez lui, un fait qui, chez le mien, peut passer pour ne pas l'être. La réalité appartiendra à celui chez qui on trouve la préparation de cette réalité.

6. Il change aussi le nom de Simon en Pierreⁿ : parce que le Créateur également a transformé les noms d'Abraham, de Sarra et d'Ausès, appelant celui-ci Jésus (Josué)^{o 5}, ajoutant une syllabe pour ceux des premiers^{p 6}. Mais aussi, pourquoi Pierre ? Si c'est pour marquer la force de sa foi, des matières nombreuses et solides pouvaient bien prêter un nom tiré de leur nature. N'est-ce pas parce que le Christ est aussi pierre et roc ? Car nous lisons également qu'il a été placé en pierre d'achoppement et en roc qui fait trébucher^{q 7}. Je laisse de

cherche à détruire d'avance toute tentative de Marcion, ennemi des interprétations allégoriques, pour expliquer ce nombre comme simple produit d'un hasard.

5. Cf. *supra* III, 16, 3.6.

6. Le passage de Sara à Sarra dans le grec (ou, en hébreu, de Saray en Sarah) ne peut qu'inexactement être désigné comme un ajout de syllabe, – ce qui est le cas pour Abram > Abraam (Abraham).

7. Cf. *Iud.* 14, 2 et *supra* III, 7, 2-3 (t. 3, p. 87) ; *infra* V, 5, 9 (où *offensionis* remplacera *offendiculi*).

adfectauit carissimo discipulorum de figuris suis peculiari-
50 ter nomen communicare, puto propius quam de non suis.

7. Conueniunt a Tyro et ex aliis regionibus multitudo,
etiam transmarina^r. Hoc [ex]spectabat psalmus : « *Et ecce*
allophyli et Tyrus et populus Aethiopum, isti fuerunt illic.
Mater Sion, dicet homo, et homo natus est in illa – quoniam
55 *deus homo natus est –, et aedificauit eam*^s » uoluntate
patris, ut scias ad eum tunc gentiles conuenisse, qui deus
homo erat natus, aedificaturus ecclesiam ex uoluntate patris,
ex allophylis quoque. Sic et Esaias : « *Ecce isti ueniunt de*
longinquo, isti autem ueniunt ab aquilone et mari, alii autem
60 *de terra Persarum*^t. » De quibus et rursus : « *Attolle per cir-*
cuitum oculos tuos et uide, omnes congregati sunt^u. » De
quibus et infra, uide[n]s ignotos et extraneos : « *Et dices*
cordi tuo : quis istos genuit mihi ? » ; porro : « *Hos quis mihi*
educauit ? at hi mihi ubi fuerunt^v ? » Hic erit Christus non
65 prophetarum ? et quis erit Christus Marcionitarum ? Si per-
uersitas placet, qui non fuerit prophetarum.

50 propius *Pam. Iun.* (id est magis proprie, ut interpretatur *Iun.*) ||
52 spectabat *Ciaconius Lat. Iun. Rig. edd. cett.* : expectabat θ *Gel. Pam.*
hos expectabat *comi. Evans* || 54 natus *M Kroy.* : factus β *edd. cett.* || 55 aedi-
ficabit *R, B Gel.* || 56 qui *M X R, Kroy.* : quis *F* quia *R, edd. cett.* || 57
erat natus *M Rig. Kroy.* : natus erat β *edd. cett.* || 58-59 ueniunt ... ueniunt
Pam. || 62 uidens *Lat. Kroy. Evans* : uidens θ *Gel. Pam. Rig. Oeb.*

r. Cf. Lc 6, 17-19 s. Ps 86, 4-5 t. Is 49, 12 u. Is 49, 18 v. Is 49, 21

1. Sans doute les autres témoignages sur le Christ « pierre » (d'angle) et
« rocher » : cf. Ps 118, 22 ; 1 Co 10, 4.

2. Voir *supra* IV, 11, 1.

3. L'épithète *transmarina* reflète la variante *trans fretum* qui est at-
tée pour Lc 6, 17.

côté le reste¹. C'est pourquoi il s'est piqué de partager avec
le plus cher de ses disciples² un nom tiré particulièrement
de ses figures, plus proche, je pense, que s'il venait de figures
ne le concernant pas.

7. Autour de lui se rassemblent des foules venues de Tyr
et des autres régions, même d'outre-mer^r³. C'est ce que
visait le psaume : « *Et voici les étrangers et Tyr et le peuple*
des Éthiopiens ; ils furent là. Mère Sion, dira un homme, et
un homme est né en elle – puisque Dieu est né homme – *et*
il l'a édifiée^s » – par la volonté du Père, pour que tu saches
que les païens se sont rassemblés alors auprès de celui qui,
étant Dieu, était né homme pour édifier l'Église selon la
volonté du Père en la tirant aussi des étrangers⁴. Ainsi Isaïe
également : « *Voici que ceux-ci viennent de loin ; ceux-ci*
viennent de l'aquilon et de la mer ; d'autres du pays des
Perses^t. » C'est d'eux qu'il dit aussi de nouveau : « *Lève*
alentour tes yeux, et vois, tous se sont regroupés^u. » Et d'eux
aussi plus bas – à la vue de gens inconnus et étrangers : « *Et*
tu diras à ton cœur : Qui m'a enfanté ceux-ci ? », et plus
loin : « *Ceux-ci, qui me les a élevés ? Mais ceux-ci, où ont-*
ils été pour moi^v⁵ ? » Ce Christ, c'est celui qui n'est pas des
prophètes ? Et qui sera alors le Christ des marcionites ? Si
leur extravagance plaît, celui qui ne fut pas le Christ des
prophètes⁶ !

4. T. est seul d'après *Biblia Patristica* I à citer ce psaume. Même inter-
prétation ecclésiologique chez JÉRÔME, *Tract. Ps.* 86 (CC 78, p. 114-115).

5. Trois versets de Ps 49 (selon la LXX) sont cités pour finir comme
prophétiques du rassemblement des nations dans l'Église : le v. 12, le v. 18
(dont T. a cité déjà un autre passage plus haut III, 24, 11 et IV, 11, 7, dans
le même contexte), le v. 21 en pratiquant certaines suppressions ; et en tra-
duisant avec liberté tel détail (ainsi *cordi tuo* : grec « en ton cœur »).

6. Reprise de la formule terminale du § 3, mais renouvelée et amplifiée
par les procédés de l'interrogation rhétorique, de l'antithèse (avec le Christ
de Marcion) et de l'ellipse. Reprise aussi du thème polémique de la per-
uersitas hérétique (cf. I, 27, 5 ; II, 27, 7).

XIV. 1. Venio nunc ad ordinarias sententias eius, per quas proprietatem doctrinae suae inducit, ad edictum, ut ita dixerim, Christi : « *Beati mendici* – sic enim exigit interpretatio uocabuli, quod in Graeco est –, *quoniam illorum est dei regnum* »^a. » Iam hoc ipsum, quod a benedictionibus coepit, creatoris est, qui uniuersa, prout edidit, nulla alia uoce quam benedictionibus dedicauit^b : « *Eruclauit*, inquit, *cor meum sermonem optimum* »^c. » 2. Hic erit sermo optimus, benedictionis scilicet, qui et noui quoque testamenti initiator agnoscitur de ueteri<s> exemplo. Quid ergo mirum, si et ab adfectibus creatoris ingressus est per huiusmodi dictionem, semper mendicos et pauperes et humiles ac uiduas et pupillos usque diligentis, consolantis, adserentis, uindi-

XIV. 2 post inducit dist. Eng. Kroy. || 5 dei regnum M Kroy. : regnum dei β edd. cett. (sed regnum coelorum Pam. Rig.) || benedictionibus M (ex benedictionibus corr. in mg.) Rig. : bene dignis F R benedictionibus bene dignis X benedictionis con. R_p, unde R₂, edd. cett. || 7 eruclauit F R₂, edd. cett. : -uauit M X R₂, || enim inquit Pam. Rig. Oeh. Evans || 10 ueteris Iun. Kroy. : ueteri θ edd. cett. || mirum est Pam. Rig. Oeh. Evans

XIV. a. Lc 6, 20 b. Cf. Gn 1, 22.28 ; 2, 3 c. Ps 44, 2

14, 1-17 (Lc 6, 20-22)

1° Lc 6, 20 (première béatitude) : a) L'« édit » du Christ. Analogies avec les bénédictions de Gn 1-2 et avec l'attitude du Créateur envers les humbles et deshérités (§ 1-2). – b) Abondance des *testimonia* ; est présenté un choix tiré des Psaumes (§ 3-5), de *1 Samuel* (§ 6a) et d'*Isaïe* (§ 6b-7a). – c) Le royaume promis ne peut appartenir qu'au Créateur (§ 7b-8).

2° Lc 6, 21a (deuxième béatitude) : Elle pourrait être ramenée à la précédente si elle n'avait pas été spécialement promise par *Isaïe* (§ 9-10).

3° Lc 6, 21b (troisième béatitude) : L'opposition qu'elle contient (pleurs/rire) a été annoncée par celle d'*Isaïe* entre larmes et exultation (§ 11-12).

4° Récapitulation des trois premières béatitudes : elles sont illustrées par la prophétie d'*Is* 61, 1-3, et le Christ qui s'est annoncé ainsi est bien celui qui est venu (§ 13-14a).

Les Béatitudes XIV. 1. Je viens maintenant à sa série ordonnée de sentences qui lui permettent d'introduire le propre de sa doctrine, à ce qui est, pour ainsi dire, l'édit du Christ¹ : « *Heureux les mendiants* – c'est là ce qu'exige la traduction du terme utilisé dans le texte grec² –, *car le royaume de Dieu est à eux* »^a. » Déjà le fait même qu'il ait commencé par des bénédictions relève du Créateur qui pour toutes ses œuvres, à mesure qu'il les a produites, n'a pas eu d'autre parole de dédicace que des bénédictions^b. « *Mon cœur*, dit-il, *a fait jaillir le meilleur Verbe* »^c. » 2. Ce sera le meilleur Verbe, celui évidemment de la bénédiction, qu'on reconnaît être aussi l'initiateur du Nouveau Testament à l'exemple de l'Ancien. Qu'y a-t-il d'étonnant que, par le moyen d'un discours de cette sorte, il ait débuté avec les sentiments du Créateur qui toujours et sans cesse a chéri, consolé, soutenu, défendu les mendiants, les pauvres, les humbles, comme les veuves et les orphelins, de manière telle que, cette bonté prétendent

5° Lc 6, 22 (béatitude des chrétiens persécutés) : Des *testimonia* d'*Isaïe* confirment qu'il s'agit bien ici du Fils de l'homme selon le Créateur et de la haine contre les chrétiens : il est exclu que le Messie soit encore à venir (§ 14b-17).

1. Comparaison avec l'*edictum perpetuum* qui marquait l'entrée en charge du prêteur et par lequel ce magistrat faisait connaître les principes juridiques de ses futures décisions. *Ordinarius* s'explique par l'« ordre » du discours : cf. AMBROISE, *In Lc* 5, 52 (« doce nos ordinem beatitudinum tuarum ... neque enim sine ordine dixisti... ») cf. TLL IX, 2, c. 933, l. 72 s.

2. Le texte grec des Béatitudes chez Luc comme chez Matthieu comporte πτωχός, dont le sens propre est « mendiant » et qui se distingue ainsi de πένης (« pauvre », « celui qui vit péniblement de son travail »). Cf. CHANTRAINE, *Dict. Etym.*, t. 3, p. 881 et 949, qui remarque toutefois que le sens de πτωχός s'est affaibli et que, en grec tardif, le mot a pris le sens courant de « pauvre ». Sur ce texte, voir O'MALLEY, *Tertullian and the Bible*, p. 50-54.

3. Cf. II, 4, 1.

15 cantis, ut hanc Christi quasi priuatam benignitatem riuulum credas de fontibus saluatoris^d ?

3. Reuera quo dirigam nescio in tanta frequentia eiusmodi uocum, tamquam in silua uel in prato uel in nemore pomorum. Passim prout incidit res petenda est. Inclamat psalmus : « *Iudicate pupillo et mendico, et humilem et pauperem iuste tractate, liberate pauperem, et mendicum de manu peccatoris eruite*^e. » 4. Item psalmus septuagesimus primus : « *Iustitia iudicabit mendicos populi et faciet saluos filios pauperum*^f. » Et in sequentibus de Christo : « *Omnes nationes seruiunt ei*^g. » Dauid autem uni genti Iudaicae prae-
25 fuit, ne qui in Dauid putet dictum, quia et ille susceperat humiles et necessitatibus laborantes. « *Quod liberauerit, inquit, a dynasta mendicum, parcat mendico et pauperi, et animas pauperum saluas faciet, ex usura et iniustitia redimet eorum anima, et honoratum nomen eorum in conspectu*
30 *ipsius*^h. » 5. Item : « *Auertantur peccatores in inferos, omnes nationes, quae dei obliuiscuntur, quoniam non in finem obliuioni habebitur mendicus, tolerantia pauperum non peribit in finem*ⁱ. » Item : « *Quis sicut deus noster, qui habitat in excelsis, et humilia prospectat in caelo et in terra,*
35 *qui suscitatur mendicum de terra, et de stercore exaltat pauperem, uti sedere eum faciat cum principibus populi*^j ? »

15 saluatoris : creatoris con. Corssen, Mnem. 51, 392 || 22 iudicabit *M X R₃* edd. cett. : -bis *F* (ut uid.) *R₁R₂* || 24 uni genti ex unigeniti *M* || 25 quis *R₁R₃* *Gel. Pam. Rig.* || 26 liberauit *Pam.* || 28 redimes *M* || 34 excelsis *R* edd. cett. : ecclesiis *Mγ* || 36 post populi add. utique in regno suo *Pam. Rig. Oeh. Evans*

d. Cf. Is 12, 3 e. Ps 81, 3-4 f. Ps 71, 4 g. Ps 71, 11 h. Ps 71, 12-14 i. Ps 9, 18-19 j. Ps 112, 5-8

1. On attendrait ici *Creatoris* et c'est ce mot que Corssen suggère de lire à la place de *saluatoris*. Sur *saluator* chez T. cf. *Deus Christ.*, p. 493. L'image de la source et du ruisseau entraîne une allusion à Is 12, 3 et assez subtilement, T. laisse reconnaître le « Créateur » dans ce « sauveur » du texte isaïen.

exclusive du Christ, on pourrait la croire un simple ruisseau issu des sources du sauveur^d ?

3. En toute vérité, je ne sais où orienter mes pas dans une si grande abondance de paroles de cette sorte : je suis comme dans une forêt, ou un pré, ou un verger ! Au hasard selon que se présente la chose, il faut la saisir. Le psaume s'écrie : « *Jugez en faveur de l'orphelin et du mendiant, et rendez justice à l'humble et au pauvre, délivrez le pauvre, et arrachez le mendiant de la main du pécheur*^e. » 4. Également le *Psaume* soixante et onze : « *Avec justice il jugera les mendiants du peuple, et il sauvera les fils des pauvres*^f. » Et dans la suite, il dit du Christ : « *Toutes les nations le serviront*^g. » Or David n'a été le chef que du seul peuple juif, pour qu'on n'aille pas réputer cette parole dite pour David qui, lui aussi, avait été accueillant envers les humbles et les nécessiteux dans la peine². « *Parce que, dit le psaume, il a délivré du prince le mendiant ; il épargnera le mendiant et le pauvre, et il sauvera les âmes des pauvres, de l'usure et de l'injustice il rachètera leurs âmes, et honoré à ses yeux sera leur nom*^h. » 5. Également : « *Que s'en aillent aux enfers les pécheurs, toutes les nations qui oublient Dieu ; car jusqu'à la fin le mendiant ne sera pas tenu en oubli, la patience des pauvres ne périra pas jusqu'à la fin*ⁱ. » Également : « *Qui est comme notre Dieu qui habite dans les hauteurs, et regarde les choses humbles dans le ciel et sur la terre, qui enlève le mendiant de la terre et relève le pauvre du fumier pour le faire asseoir avec les princes du peuple*^j ? »

2. La citation de Ps 71, 11 donne l'occasion à l'auteur de revenir sur l'interprétation christique – qui a déjà été énoncée en III, 13, 8 – et de polémiquer contre l'interprétation juive qui en faisait l'application à David.

3. Un codex Vaticanus utilisé par Pamèle porte ici : *utique in regno suo* que gardent les éditeurs suivants (Kroymann, Evans). Ce commentaire, qui est symétrique de celui du § 6 (*utique regalibus*) est bien dans la manière de T.

6. Sic et retro in Basiliis Anna, mater Samuhelis, spiritu gloriam deo reddens, « *qui, inquit, excitat pauperem de terra et mendicum, uti sedere eum faciat cum dynastis populi, et in thronis gloriae^k* », utique regalibus.

Per Esaiam uero quomodo inuehitur in uexatores egenorum : « *Vos autem, ad quid incenditis uineam meam, et rapina[m] mendici in domibus uestris ? Cur uos laeditis populum meum, et faciem mendicorum confunditis^l ?* » Et rursus : « *Vae qui scribunt nequitiam, scribentes enim scribunt nequam, uitantes iudicia mendicorum et diripientes iudicata pauperum populi mei^m.* » 7. Quae iudicia pupillis quoque et uiduis exigit, ut et ipsis egenis solacii : « *Iudicate pupillo, et iuste tractate uiduam, et uenite, conciliemur, dicit dominusⁿ.* »

Cui tantus adfectus in omnem condicionem humilitatis [creatoris] est, eius erit et regnum quod a Christo re-promittitur, ad cuius adfectum iam dudum pertinent ii quibus re-promittitur. 8. Nam et si putas creatoris quidem terrenas promissiones fuisse, Christi uero caelestes, bene quod caelum nullius alterius usque adhuc dei apparet nisi cuius et terra, bene quod creator uel minora promisit, ut facilius illi et de maioribus credam quam qui numquam de minoribus prius fidem liberalitatis suae struxit.

9. « *Beati esurientes, quoniam saturabuntur^o.* » Possem hunc titulum in superiorem transmisisse, quod non alii sunt

43 rapina R, edd. cett. : -am Mγ R, R₂ || 47 pupillis R, edd. cett. : populis Mγ R, R₂ || 48 solacia Ciaconius || 52 creatoris secl. Kroy. || 60 quoniam : qui F quia X || ipsi saturabuntur Pam. Rig. Oeb. Evans || 61 in superiorem MB : superiorem β

k. 1 S 2, 8 l. Is 3, 14-15 m. Is 10, 1-2 n. Is 1, 17-18 o. Lc 6, 21a

1. Sur cette citation, voir PETITMENGIN, « Citations d'Isaïe », p. 34, qui suggère que T. a peut-être lu πονερά.

6. C'est de la même façon aussi que, précédemment, dans les Règles, la mère de Samuel, Anna, a dit, rendant gloire à Dieu en esprit : « *Lui qui fait lever de terre le pauvre et le mendiant, pour le faire asseoir avec les souverains du peuple et sur des trônes de gloire^k* », royaux évidemment.

Mais de quelle façon il s'emporte, par Isaïe, contre les tourmenteurs des indigents ! « *Vous, pourquoi incendiez-vous ma vigne et pourquoi la dépouille du mendiant est-elle dans vos maisons ? Pourquoi écrasez-vous mon peuple et broyez-vous la face des mendiants^l ?* » Et de nouveau : « *Malheur à ceux qui écrivent le mal, car en écrivant ils écrivent le mal ; ils frustrent les mendiants de leurs procès et ils pillent dans les jugements les pauvres de mon peuple^m.* » 7. Ces jugements, il les exige aussi pour l'orphelin et la veuve comme étant, eux aussi, démunis de consolation : « *Jugez en faveur de l'orphelin et rendez justice à la veuve, et venez, discutons, dit le Seigneurⁿ.* »

De ce Dieu qu'un sentiment si fort anime pour toutes les catégories d'humble condition, relèvera aussi le royaume promis par le Christ, puisqu'il existe un rapport, depuis longtemps déjà, entre ce sentiment et les bénéficiaires de cette promesse. 8. Car aussi bien, si tu penses qu'au Créateur ont incombé les promesses terrestres, mais les célestes au Christ, il est heureux que n'apparaisse jusqu'à ce jour le ciel d'aucun autre dieu que celui dont relève aussi la terre ; il est heureux que le Créateur ait fait des promesses peut-être moindres pour me permettre de croire aussi en ses promesses supérieures plus facilement qu'en celles d'un dieu qui n'a jamais, par le préalable de promesses moindres, édifié la confiance en sa générosité² !

9. « *Heureux les affamés, car ils seront rassasiés^o.* » J'aurais pu faire passer cet article sous la rubrique précé-

2. Reprise de la polémique contre le dieu de Marcion qui ne s'est pas manifesté par une « création » et qui n'a pas frayé un chemin à la foi : cf. III, 24, 12-13.

esurientes quam pauperes et mendici, si non et hanc promissionem creator specialiter, in euangelii scilicet sui praerstructionem, destinasset; siquidem per Esaiam de eis quos
 65 uocaturus esset *a summo terrae*, utique nationes: «*Ecce, inquit, uelociter, leuiter aduenient*^p», uelociter, qua prope-
 rantes sub finibus temporum, leuiter, qua sine oneribus pris-
 tinae legis. «*Non esurient neque sitient*^q.» 10. Ergo satu-
 rabuntur, quod utique nisi esurientibus et sitientibus non
 70 promittitur. Et rursus: «*Ecce, inquit, qui seruiunt mihi saturabuntur, nos autem esurietis: ecce, qui seruiunt mihi bibent, nos autem sitietis*^r.» Videbimus et contraria ista, an Christo praeministrentur. Interim quod esurientibus saturi-
 tatem repromittit, de creatoris est.

75 11. «*Beati plorantes, quia ridebunt*^s.» Decurre sententiam Esaiæ: «*Ecce, qui seruiunt mihi oblectabuntur, nos autem confundemini; ecce qui seruiunt mihi exultabunt in iocunditate, nos autem clamabitis prae dolore cordis*^t.» Et haec contraria apud Christum recognosce. Certe oblectatio
 80 et exultatio in iocunditate illis promittitur qui in diuersa condicione sunt, maestis et tristibus et anxiis. 12. Scilicet etiam psalmus centesimus uicesimus septimus: «*Qui seminant in lacrimis in exultatione metent*^u.» Porro tam exultantibus et iocunditatem capientibus risus accedit quam

63 euangelii *R*₃ edd. cett.: -lio *Mγ R₁R₂* || 65 utique *MG R₃* edd. cett.: om. *γ R₁R₂* || 66 qua *M Pam.* edd. cett.: quia *β Gel.* || 67 qua *MF Pam.* edd. cett.: quia *X R Gel.* || 74 de *M Kroy.*: dei *R* edd. cett. om. *γ* || 75 decurrae *M* || sententia *M* || 76 oblectabuntur: exultabunt in iocunditate *Gel.* (errore typothetico, ut uid., nam exultabunt in iocunditate legitur item paulo post in *Geleniana* editione, quo in loco oblectabuntur reposuit *Pam.*; *Gelenii* et *Pamelii* textum secuti sunt *Rig. Oeb. Evans*) || 79 recognosce-
 mus *Kroy.* || 82 septimus: quintus *Pam. Rig. Oeb. Evans* || seminant *M Kroy.*: seminant inquit *β* edd. cett. || 84 accendit *M F* corr. *M*²

p. Is 5, 26-27 q. Is 49, 10 r. Is 65, 13 s. Lc 6, 21b t. Is 65, 13-14 u. Ps 125, 5

dente, étant donné que les affamés ne sont pas différents des pauvres et des mendiants, si cette promesse aussi n'avait pas été l'objet, de la part du Créateur, en vue évidemment de préparer son Évangile, d'une indication spéciale: en effet il dit par Isaïe, à propos de ceux qu'il se proposait d'appeler
du sommet de la terre, bien sûr les païens: «*Voici qu'ils arriveront rapidement, légèrement*^p» – rapidement, parce qu'en se hâtant à l'approche de la fin des temps, et légèrement, parce que dégagés des fardeaux de la Loi primitive. «*Ils ne seront ni affamés ni assoiffés*^q.» 10. Ils seront donc rassasiés – ce que, pour sûr, on ne promet qu'à des gens affamés et assoiffés. Et encore: «*Voici, dit-il, que ceux qui me servent seront rassasiés; mais vous, vous aurez faim; voici que ceux qui me servent boiront; mais vous, vous aurez soif*^r.» Nous verrons si ces oppositions ne sont pas présentées d'avance pour le Christ. En attendant, sa promesse de satiété aux affamés provient de l'Écriture du Créateur¹.

11. «*Heureux ceux qui pleurent, car ils riront*^s.» Poursuis le texte d'Isaïe: «*Voici que ceux qui me servent se délecteront; mais vous, vous serez confondus; voici que ceux qui me servent exulteront dans la joie; mais vous, vous crierez par la douleur de votre cœur*^t.» Reconnais aussi ces oppositions chez le Christ. Il n'est pas douteux que la délectation et l'exultation dans la joie sont promises à ceux qui se trouvent dans la condition opposée: affligés, tristes, anxieux. 12. Évidemment il y a aussi le *Psautre* cent vingt-sept²: «*Ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans l'exultation*^u.» Allons plus loin: le rire vient quand on exulte et connaît la joie tout autant que les pleurs quand on

1. La leçon de *M* est conservée par *Kroymann* qui l'explique dans son apparat: *scilicet scripturis*. Sur ce genre d'ellipse, cf. *LHS*, p. 61 g.

2. En fait, le Ps 125. *Pamèle* corrige en *centesimus vigesimus quintus* (suivi par *Evans*). Mais l'erreur peut fort bien remonter à l'auteur lui-même.

85 maerentibus et dolentibus fletus. Ita creator materias risus et fletus praedicans risuros plorantes prior dixit.

13. Igitur qui a consolatione pauperum et humilium et esurientium et flentium exorsus est, statim se illum repraesentare gestiuit quem demonstrauerat per Esaiam : *Spiritus domini super me, propter quod unxit me ad euangelizandum pauperibus*^v – *beati mendici, quoniam illorum est regnum caelorum*^w ; *misit me curare obtritos corde*^x – *beati qui esuriunt, quoniam saturabuntur*^y ; *aduocare languentes*^z – *beati qui plorant, quoniam ridebunt*^a ; *dare lugentibus Sionis gloriam et pro cinere unguenti iocunditatem et gloriae habitum pro spiritu taedii*^v. 14. Haec si statim admissus Christus administravit, aut ipse est qui se ad haec uenturum praedicavit, aut si nondum uenit qui praedicavit, ridicule, sed necessarie dixerim, fortasse mandauerit Christo Marcionis.

100 « *Beati eritis, cum uos odio habebunt homines et exprobrabunt, et eicient nomen uestrum uelut nequam propter filium hominis* »^z. » 15. Hac pronuntiatione sine dubio ad tolerantiam exhortatur. Quid minus creator per Esaiam ?
105 « *Ne metueritis ignominiam ab hominibus, et nullificatione eorum ne minuamini* »^a. » Quae ignominia, quae nullificatio ?

87 qui a R₁, edd. cett. : quia My qua R₁R₂ quia a G R₃ in adnotat. || 94 lugentibus in ras. M || 99 mandauerit in ras. M || 102 nequam M Rig. Kroy. : malum β edd. cett. || 106 eorum R edd. cett. : earum My

v. Is 61, 1-3 w. Lc 6, 20 x. Lc 6, 21a y. Lc 6, 21b z. Lc 6, 22 a. Is 51, 7

1. La démonstration de T. ne manquera pas de paraître trop appuyée. Ne trouvant pas dans l'A.T. une anticipation exacte à l'antithèse pleurs/rires du N.T., il montre – assez laborieusement – que l'antithèse pleurs/exaltation en est l'équivalent. Cf. *infra* IV, 15, 13 l'équivalence *laetitia = risus*.

2. Sur cette citation d'Isaïe, où les béatitudes « servent de contrepoint », cf. PETITMENGIN, « Citations d'Isaïe », p. 26. Elle sert à conclure le déve-

est dans l'affliction et la douleur. Ainsi le Créateur, en prédisant les causes du rire et des pleurs, a été le premier à dire que riraient ceux qui pleurent¹.

13. Donc celui qui a commencé par consoler les pauvres, les humbles, les affamés, les gens en pleurs, a brûlé de se rendre présent, sur le champ, tel qu'il s'était montré par Isaïe² : « *L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour annoncer la bonne nouvelle aux pauvres*^v – *heureux les mendiants, car le royaume des cieux est à eux*^w ; *il m'a envoyé soigner les cœurs accablés*^x – *heureux les affamés, car ils seront rassasiés*^y ; *appeler les malades*^z – *heureux ceux qui pleurent, car ils riront*^a ; *donner aux affligés de Sion la gloire, et au lieu de la cendre la joie de l'onguent, et le vêtement de gloire au lieu de l'esprit de dégoût*^v. » 14. Si tels sont bien les services que le Christ a accomplis sitôt entré dans sa mission, ou bien il est celui-là même qui a prédit qu'il viendrait pour les accomplir, ou alors si l'auteur de ces prédictions n'est pas encore venu – c'est risible, mais indispensable à dire –, peut-être qu'il en a donné mandat au Christ de Marcion³ !

« *Heureux serez-vous lorsque les hommes vous haïront, vous insultent, chasseront votre nom comme mauvais à cause du Fils de l'homme* »^z. » 15. Par cette parole, il exhorte sans aucun doute à la patience. Que fait de moins le Créateur par Isaïe : « *Ne craignez pas l'ignominie de la part des hommes, et ne soyez pas anéantis par leur dépréciation* »^a. » Quelle ignominie, quelle dépréciation ? Celle qui

l'oppresse sur les trois premières béatitudes. Le commentaire souligne que l'auteur de la prophétie, faite par l'intermédiaire d'Isaïe, est le Christ pré-existant lui-même.

3. Alternative ironique : la thèse juive, admise par Marcion, d'un Messie encore à venir est rappelée comme une absurdité après les coïncidences précédemment relevées entre le texte d'Isaïe et celui de l'Évangile. Fortasse est employé avec le subjonctif comme *forsitan* : cf. III, 9, 3 ; cf. LHS, p. 334 a.

4. Le français « dépréciation » est faible pour traduire φουλισμός (mot des LXX) ; *nullificatio* ne paraît se rencontrer que chez T.

Quae futura erat propter filium hominis. Quem istum ? Qui est secundum creatorem. 16. Vnde probabimus ? Ex odio in ipsum quoque praedicato ; sicut per Esaiam ad auctores odii Iudaeos : « *Propter uos blasphematur nomen meum in nationibus* ^b » ; et alibi : « *Sancite eum qui circumscribit animam suam, qui aspernamento habetur a nationibus, famulis et magistratibus* ^c. » Si enim odium in illum filium hominis praedicabatur, qui secundum creatorem est, euangelium autem nomen Christianorum, utique a Christo deductum, odio futurum contestatur propter filium hominis, quod est Christus, eum filium hominis in causa odii constituit qui erat secundum creatorem, in quem odium praedicabatur. 17. Et utique, si nondum uenisset, non potuisset nominis odium, quod agitur hodie, personam nominis antecessisse. Nam et sancitur penes nos, et animam suam circumscribit, propter nos eam ponens, et aspernamento habetur a nationibus ^c. Ergo qui natus est, ipse erit filius hominis, propter quem et nomen nostrum recusatur.

XV. 1. « *Secundum haec, inquit, faciebant prophetis patres eorum* ^a. » Et Christum uersipellem, nunc destructorem

108 ex odio *Kroy. Evans* : excidio θ *edd. cett.* || 110 odii *om.* β *Gel.* || 111 sancite *R edd. cett.* : sanctite *M\gamma* sanctificate *coni. Lat. apud Iunium* || 113 odium enim *M cum signis transp.* || 117-118 qui erat : quaerat *M coni. B* || 121 sanctitur *M\gamma*

XV. 2 et christum *M\gamma R, R, 2* : \circ christum *R, edd. cett.*

b. Is 52, 5 c. Cf. Is 49, 7

XV. a. Lc 6, 23

1. Sur cette citation d'Isaïe, identifiée en 1958 par A. Vaccari, voir PETITMENGIN, « Citations d'Isaïe », p. 31, n. 47. Sur les diverses traductions de ce verset, voir JÉRÔME, *In Is 13* (CC 73 A, p. 538) qui en donne une interprétation similaire (« manifeste Christi personae conuenit »). Nous avons traduit *circumscribere* (qui répond à $\phi\omega\nu\lambda\iota\zeta\epsilon\upsilon\nu$ des LXX) par « ne pas faire cas de », d'après *TLL III*, c. 1162, l. 29 s.

2. Même constat d'absurdité que plus haut pour la thèse judéo-marcionite d'un Christ encore à venir.

devait leur advenir à cause du Fils de l'homme. Et quel Fils de l'homme ? Celui qui l'est selon le Créateur. 16. D'où en tirerons-nous la preuve ? De la destruction qui était prédite contre lui-même aussi, comme il est dit par Isaïe à l'adresse des juifs, auteurs de cette haine : « *A cause de vous, on blasphémera mon nom chez les païens* ^b », et ailleurs : « *Sanctifiez celui qui n'a pas fait cas de sa vie, qui est tenu en mépris par les païens, serviteurs et magistrats* ^c 1. » Si la haine en effet était prédite contre ce Fils de l'homme selon le Créateur, si d'autre part l'Évangile atteste que le nom des Chrétiens – évidemment tiré de celui du Christ – serait haï à cause du Fils de l'homme, c'est-à-dire le Christ, il établit comme objet de haine ce Fils de l'homme selon le Créateur puisque c'est contre lui que la haine était prédite. 17. Et c'est évident, s'il n'était pas encore venu, la haine du nom de Chrétien, qui est en question aujourd'hui, n'aurait pas pu précéder la personne portant le nom de Christ ². De fait il est sanctifié chez nous, il ne fait pas cas de sa vie en la donnant pour nous, il est tenu en mépris par les païens ^c. Et donc le Christ qui est né ³ sera lui-même le Fils de l'homme à cause duquel est rejeté aussi notre nom.

Les malédictions (Lc 6, 23-26) XV. 1. « *C'est de cette manière, dit-il, que leurs pères traitaient les prophètes* ^a. » Qu'il est versatile, lui aussi, le

3. L'expression souligne qu'il ne s'agit pas du Christ marcionite, venu ici-bas en dehors de toute naissance.

15, 1-15 (Lc 6, 23-26)

1° Lc 6, 23 : Inconséquence, pour le Christ de Marcion, de prendre la défense des prophètes (§ 1) et de reprocher aux juifs une conduite qu'il aurait dû plutôt approuver (§ 2a). Contradiction avec sa prétendue toute-bonté (§ 2b).

2° Lc 6, 24-25 : a) Discussion sur le sens de « malheur à » : selon des marcionites, le terme marque non la malédiction, mais la mise en garde. Mais même ainsi, il suppose la colère (§ 3) ; selon d'autres, le terme est repris au Créateur dont le Christ veut opposer la dureté à sa propre bonté. Critique de cette interprétation par divers arguments : malédic-

nunc adsertorem prophetarum! destruebat ut aemulus, conuertens discipulos eorum sibi, adserebat ut amicus, suggillans insectatores eorum. Porro, in quantum <non> congruisset Christo Marcionis adsertio prophetarum, ad quorum uenerat destructionem, in tantum congruit Christo creatoris suggillatio in insectatores prophetarum, quos in omnibus adimplebat, uel quia magis creatoris est delicta patrum filiis exprobrare^b quam eius dei qui nec propria cuiusque castiget.

2. 'Sed non statim', inquis, 'prophetas tuebatur, si iniquitatem Iudaeorum adfirmatam uolebat, quod nec cum prophetis suis pie egissent'. Atquin nulla hic iniquitas exprobranda erat Iudaeis, laudandis potius et probandis, si eos suggillauerunt ad quorum destructionem post tantum aevi

⁴ post sibi dist. Kroy. post eorum edd. cett. || 5 non add. R, edd. cett. || 10 patruum M || exprobrare R edd. cett. : -probare M et probare γ || 11 castiget M Kroy. : -at β edd. cett. || 14 atquin ex at M || 16 suggillauerunt Oeh. Kroy. Evans : figurauerunt θ edd. cett.

b. Cf. Ex 20, 5

tions et bénédictions conviennent pareillement au Créateur ; la réprobation des riches est complémentaire de l'approbation des mendiants (§ 4-7). - b) Démonstration que le Créateur a dénigré les riches et détourné de la possession des richesses : après examen de l'exemple de Salomon (1 R 3), sont présentés des *testimonia* tirés du Deutéronome, d'Isaïe, des Psaumes et d'Amos, ce dernier texte annonçant la malédiction évangélique contre les riches (§ 8-12). - c) La malédiction contre les repus et les rieurs a également son parallèle dans l'A.T. (§ 13).

^{3o} Lc 6, 26 : Même mise en garde contre la bénédiction des hommes chez les prophètes et dans les Psaumes (§ 14-15a). Le reproche concernant la conduite envers les faux prophètes ne peut concerner que le Créateur (§ 15b).

1. Exclamation ironique destinée à souligner l'attitude contradictoire du Christ de Marcion qui se fait maintenant le défenseur des prophètes juifs. La correction de *Et* en *O* (R3 que suivent Kroymann et Evans) n'est nullement indispensable. L'accusatif exclamatif seul est plus énergique et *et* peut être compris avec sa valeur de *etiam* : il exprime la « retorsion » d'un grief fait par Marcion au Créateur, celui d'être inconstant et changeant (cf.

Christ¹ : tantôt destructeur et tantôt défenseur des prophètes ! Il les détruisait en qualité d'adversaire, en convertissant à lui leurs disciples ; il les défendait en qualité d'ami, en stigmatisant leurs persécuteurs. Bien plus, autant il n'aurait pas été conséquent, de la part du Christ de Marcion, de prendre la défense des prophètes qu'il était venu détruire, autant il est conséquent, de la part du Christ du Créateur, de stigmatiser les persécuteurs des prophètes qu'il accomplissait en toutes choses², quand ce ne serait que pour la raison que reprocher aux fils les fautes des pères^{b 3} appartient plus au Créateur qu'à un dieu qui ne châtierait même pas les fautes propres de chacun⁴.

2. « Mais il ne s'ensuit pas automatiquement, dis-tu, qu'il sauvegardait les prophètes en voulant voir l'iniquité des juifs affirmée par le fait que même avec leurs prophètes ils n'avaient pas eu un comportement de piété⁵. » Mais pourtant, dans ce cas, il n'avait aucune iniquité à reprocher aux juifs : il aurait dû plutôt les louer et les approuver de stigmatiser ceux pour la destruction desquels un dieu tout bon, après un temps si long, s'est mis en mouvement⁶ ! Mais, je

II, 23, 1 etc.) L'adjectif *uersipellis* est très expressif : deux autres emplois chez T. (*Praes.* 7, 6 pour la « dialectique » d'Aristote ; *Prax.* 23, 7 pour le dieu des modalistes).

2. Rappel de l'argument, déjà souvent affirmé, de l'Évangile qui « accomplit » l'Ancien Testament : cf. plus haut IV, 7, 4, etc.

3. Sur le problème de la « responsabilité collective », voir *supra* II, 15, 1 ; t. 2, p. 97 et n. 4.

4. Rappel de la théorie marcionite d'un dieu qui ne juge ni ne punit rien ni personne, que T. a critiquée en I, 26 et 27 ; t. 1, p. 227 s.

5. Écho d'une discussion réelle avec des marcionites ? Peut-être. En tout cas, la portée de la « défense » des prophètes par le Christ est maintenant limitée à un simple rappel de l'« iniquité » des juifs : le Christ ne prenait pas parti pour les prophètes, mais condamnait les juifs en général.

6. Réponse d'avocat, qui reprend l'argument de la contradiction, avant de renouveler une critique déjà longuement développée sur la longue « inaction » du dieu tout bon : cf. I, 17, 4 ; t. 1, p. 180, n. 1 ; I, 23, 3 ; II, 28, 1.

deus optimus motus est. Sed, puto, iam et non optimus, iam aliquid et cum creatore moratus, nec in totum Epicuri deus.

3. Ecce enim demutat in maledictionem, et ostendit eum
 20 se esse qui nouit offendi et irasci. « *Vae* » enim dicit. Sed fit nobis quaestio de uerbi istius qualitate, quasi non tam maledictionis sit quam admonitionis. Et quid causae interest, quando et admonitio non fit sine aculeo comminationis, maxime per 'uae' amarior facta? Et admonitio autem et
 25 comminatio eius erunt qui norit irasci. Nemo enim admonet et nemo comminabitur ne quid facias, nisi qui factum uindicabit; nemo uindicabit nisi qui norit irasci. 4. Alii ad cognoscunt quidem uerbum maledictionis, sed uolunt Christum sic 'uae' pronuntiasse, non quasi ex sententia sua
 30 proprie, sed quod 'uae' a creatore sit, et uoluerit illis asperitatem creatoris opponere, quo suam supra in benedictionibus sufferentiam commendaret. Quasi non creatori competat, qua utrumque praestanti, et bonum deum et iudicem, ut, quia praemiserat in benedictionibus benignitatem, subiceret etiam in maledictionibus seueritatem, <in> amplitudinem disciplinae utriusque instruendae, tam ad benedictio-

19 maledictionem *M Pam. edd. cett.*: -ne β *Gel.* || 21 fit: sit *R₁R₂* || 23 fit *MF Oeb. Evans*: sit *XR edd. cett.* || 26 <quis> quid *coni. Evans* || facias *conici*: faciat *codd. edd. cett. praeter Kroy.*, qui fiat *scripsit (quod probat Corssen, Mnem. 51, 393)* || 28 ad cognoscunt *M Kroy.*: ignoscunt γ *R₁R₂* agnoscunt *R₃ edd. cett.* || 34 praemiserat *M R₃ edd. cett.*: pro-γ *R₁R₂* || 35 <in> amplitudinem *corr. Braun*

c. Lc 6, 24

1. Cette « transition » vers les « malédictions » prononcées par le Christ souligne déjà la contradiction avec l'absolue bonté que Marcion prête à son dieu. Sur ce « Dieu » à la mode d'Épicure, cf. I, 25, 3-5 et II, 16, 2-3.

2. T. va exploiter, dans son commentaire des « malédictions », tout ce qui lui permet de mettre à mal la thèse marcionite du dieu tout bon qui ignore la colère: cf. I, 26, 1.

3. Sur les deux interprétations marcionites données de *uae*, voir HARNACK, p. 174, qui indique que seule la première serait originellement de l'hérésiarque; la seconde viendrait de certains de ses disciples.

m'en avise, il n'est déjà plus le tout bon, il a déjà aussi quelque chose de la mentalité du Créateur, il n'est plus totalement le dieu d'Épicure¹!

3. Effectivement, le voici qui passe à la malédiction et montre qu'il est un dieu sachant s'offenser et se mettre en colère²: il dit en effet: « *Malheur à* ». Mais la valeur de ce terme fait naître pour nous un problème: on prétend qu'il ne marquerait pas tant la malédiction que la mise en garde³. Et quel est l'intérêt de cette explication pour la cause présente, étant donné que la mise en garde aussi ne va pas sans l'aiguillon de la menace, et surtout, qu'elle est rendue plus acerbe par « *Malheur à* »? D'autre part, aussi bien mise en garde que menace seront le fait de qui sait se mettre en colère. Car personne ne mettra en garde et personne ne menacera pour empêcher de commettre un acte sans punir cet acte quand il est commis; personne ne pourrait le punir sans savoir se mettre en colère. 4. Il en est d'autres qui, tout en reconnaissant⁴ là sans doute un terme de malédiction, veulent que le Christ ait prononcé ce mot de « *Malheur à* » non pas comme exprimant sa pensée propre, mais pour la raison que ce « *Malheur à* » viendrait du Créateur: ainsi aurait-il voulu, pour ses auditeurs, marquer une opposition avec la dureté du Créateur afin de faire valoir sa propre patience exprimée plus haut dans ses bénédictions. Comme s'il ne convenait pas au Créateur – lui qui se montre l'un et l'autre, dieu bon et dieu justicier – qu'après avoir mis préalablement sa bonté dans ses bénédictions, il y ajoutât même sa sévérité dans des malédictions, en vue d'amplifier⁵ les deux disciplines à mettre en œuvre: s'attacher à la bénédiction autant

4. Ce verbe rare, qu'on lit aussi plus loin (IV, 20, 7; 21, 10 et V, 5, 8) est attesté depuis Varron: cf. *TLL* I, s.v.

5. Le texte rapporte *amplitudinem*, comme apposition, à *seueritatem*. Emploi de même sens plus haut (IV, 11, 11) *per amplitudinem*. Aucune autre occurrence chez l'auteur. On peut se demander si, ici, T. n'avait pas écrit *in amplitudinem*: la disparition de *in* après *seueritatem* s'expliquerait aisément.

nem sectandam quam ad maledictionem praecauendam.
 5. Nam et ita praemiserat : « *Ecce posui ante uos benedictionem et maledictionem*^d », quod etiam in hanc euangelii
 40 dispositionem portendebat. Alioquin qualis est ille qui, ut
 suam insinuaret bonitatem, creatoris opposuit asperitatem ?
 Infirmata commendatio est quae de alterius destructione ful-
 citur. 6. Atquin opponens asperitatem creatoris, timen-
 dum eum confirmauit. Si timendum, magis utique obau-
 45 diendum quam neglegendum, et incipit iam Christus
 Marcionis creatori docere. Tunc, si 'uae' creatoris est, quod
 in diuites spectat, ergo Christus non est diuitibus offensus,
 sed creator, et ratas habet Christus diuitum causas, super-
 biam dico et gloriam et saeculi studia et dei incuriam, per
 50 quae 'uae' merentur a creatore. 7. Sed quomodo non eius-
 dem sit diuites reprobare qui supra mendicos probavit ?
 Nemo non contrarium eius quod probauerit reprobavit.
 Itaque si creatori deputabitur maledictio in diuites, eiusdem
 55 Christi creatoris est. Si deo Marcionis adscribetur benedic-
 tio in mendicos, eiusdem imponetur et maledictio in diuites,
 et erit par iam creatoris, tam bonus quam et iudex, nec erit
 iam discrimini locus quo duo dei fiunt, sublatoque discrimi-
 ne supererit unum deum renuntiari, creatorem.

42 infirma *MG R*, *edd. cett.* : de alterius infirma γ dei alterius infirma *R*, *R*₂ || 46 siue *M* γ || 47 in diuites spectat *R*, *edd. cett.* : induit et expectat *M* γ *R*, *R*₂ || 50 merentur *Gel. edd. cett.* : maerentibus γ *R*, merentibus *M* *R*, *R*₂ merentur ii *coni. R*, || 56 eadem *alias in mg. R*, *Kroy.*, *sed cf. Thörnell, Studia Tertulliana I, 9-10; Waszink, Mnem. 1936, 172* || 57 creatoris *R edd. cett.* : creator is *M* γ || 58 fiunt : fiant *coni. Evans*

d. Dt 30, 19

1. Argumentation spécieuse, fondée sur l'opposition marcionite entre Créateur et Christ.

que se prémunir contre la malédiction. 5. C'est qu'il avait posé d'avance aussi cette déclaration : « *Voici que j'ai placé devant vous bénédiction et malédiction*^d », ce qui était une annonce même de la présente disposition évangélique. Par ailleurs, que vaut-il, celui qui, pour insinuer sa propre bonté, met en opposition la dureté du Créateur ? Bien vacillante est la mise en valeur qui prend appui sur la destruction d'autrui. 6. Et pourtant, en opposant la dureté du Créateur, il a confirmé qu'il était à craindre. S'il est à craindre, c'est qu'à coup sûr, il faut plus lui obéir que le négliger, et dès lors le Christ de Marcion commence à enseigner en faveur du Créateur ! Et puis, si « Malheur à » est parole du Créateur visant les riches, ce n'est donc pas le Christ qui est offensé contre les riches, mais le Créateur, et le Christ, lui, tient pour valable tout ce qui fait les riches, je veux dire l'orgueil, l'amour de la gloire, les goûts du monde, le désintéret pour Dieu : ce pour quoi ils méritent ce « Malheur à » du Créateur¹. 7. Mais comment la réprobation des riches ne relèverait-elle pas du même dieu qui, plus haut, a donné son approbation aux mendiants ? Il n'est personne qui ne réprouve le contraire de ce qu'il a approuvé. Dans ces conditions, si la malédiction contre les riches est réputée être du Créateur, c'est pour le même qu'on revendiquera la bénédiction en faveur des mendiants, et dès lors c'est le tout qui est l'œuvre du Christ du Créateur. Si on attribue au dieu de Marcion la bénédiction en faveur des mendiants, au même on imposera aussi la malédiction contre les riches, et alors il sera à parité avec le Créateur, étant aussi bon que justicier, et il n'y aura plus de place pour une distinction justifiant l'existence de deux dieux ; une fois supprimée la distinction, il ne restera plus qu'à proclamer un seul Dieu, le Créateur².

2. Adaptation, au présent débat, de la thèse défendue à la fin du l. II selon laquelle bonté (> bénédiction) et justice (> malédiction) sont étroitement complémentaires dans la divinité.

60 8. Igitur 'uae' si et uox maledictionis est uel alicuius aus-
 terioris inclamationis, et a Christo dirigitur in diuites, debeo
 creatorem diuitum quoque aspernatorem probare, sicut pro-
 baui mendicorum aduocatorem, ut Christum in hac quoque
 65 sententia creatoris ostendam, locupletantis quidem
 Salomonem, sed quia permissa sibi optione maluit ea postu-
 lare quae sciebat deo grata, sapientiam, et meruerat etiam
 diuitias consequi, quas non magis uoluit^e. Quamquam et
 diuitias praestare non incongruens deo sit, per quas et diuites
 solatio iuuantur et multa inde[o] opera iustitiae et dilectio-
 70 nis administrantur. 9. Sed accidentia uitia diuitiis illa in
 euangelio quoque 'uae' diuitibus adscribunt: « *Quoniam,*
inquit, recepistis aduocationem uestram¹ », utique ex diuitiis,
 de gloria earum et saecularibus fructibus. Itaque in
 Deuteronomio Moyses: « *Ne, inquit, cum manducaueris, et*
 75 *repletus fueris et domus magnas aedificaueris, pecoribus et*
bobus tuis multiplicatis et pecunia et auro exaltetur cor tuum
et obliuiscaris domini dei tui² », quemadmodum et
 Ezechiam regem, thesauris inflatum et de eis potius quam de
 deo gloriatum apud illos qui ex Perside aduenerant, insilit
 80 per Esaïam: « *Ecce dies ueniunt, et auferentur omnia quae*
in domo tua sunt, et quae patres tui congesserunt in

64 locupletantis quidem *M Rig.*: locupletantis β *Gel. Pam.* locupletat
 is quidem *Kroy. Evans* || 69 diuites solatio *coni. R₁R₂, unde R₃, edd. cett.*:
 diuitiae solacia *M* diuitiae solatio γ *R₁R₂* || inde *R₂R₃, edd. cett.*: in deo
M γ R₁ || 72 ex diuitiis *M R₃, edd. cett.*: et diuitiis γ *R₁R₂* e diuitiis *coni.*
R₂ || 73 fructibus: fructus γ *corr. X?* || itaque *R₃, Gel. Pam. Oeh.*
Evans.: utique *M γ R₁R₂Rig.* uti *Kroy.* || 74 moysei *Kroy.* || 76 bobus *M*
Kroy.: bubus β *edd. cett.* || multiplicatis *M Rig. Kroy.*: -plicatis β *Gel.*
Pam. Evans

e. Cf. 1 R 3, 12-13 f. Lc 6, 24 g. Dt 8, 12-15

1. Peut-être cet « enrichissement » de Salomon par le Créateur avait-il
 été objecté par les marcionites dans leurs discussions.

8. Donc, si le mot de « Malheur à » exprime bien la malé-
 diction ou peut-être quelque exclamation plus rude, et s'il est
 bien dirigé par le Christ contre les riches, je dois prouver que
 le Créateur est aussi le dénigreur des riches comme j'ai
 prouvé qu'il est le consolateur des mendiants, de façon à
 montrer que, en formulant cette pensée aussi, le Christ est
 celui du Créateur: Créateur qui, sans doute, a enrichi
 Salomon, mais parce que celui-ci, dans le choix qui lui était
 laissé, a préféré demander ce qu'il savait agréable à Dieu – la
 sagesse – et avait ainsi mérité d'obtenir même les richesses
 qu'il n'a pas préférées^{e1}. Aussi bien d'ailleurs n'est-il pas
 inconuenant pour Dieu de procurer les richesses par les-
 quelles les riches, d'un côté, trouvent le secours d'un récon-
 fort et qui permettent, d'un autre côté, l'exécution de mul-
 tiples œuvres de justice et de charité². 9. Néanmoins,
 ces vices bien connus qui s'attachent aux richesses³, dans
 l'Évangile aussi, attribuent ce « Malheur à » aux riches, « *car,*
 dit-il, *vous avez reçu votre consolation¹* », évidemment tirée
 des richesses, provenant de leur gloire et de leurs profits
 mondains. C'est pourquoi Moïse dit dans le *Deutéronome*:
 « *Ne va pas, quand tu auras mangé et que tu seras repu, et*
que tu auras édifié de grandes demeures, que tes moutons et
tes bœufs se seront multipliés ainsi que ton argent et ton or,
ne va pas exalter ton cœur et oublier le Seigneur ton
Dieu². » De la même façon aussi, par Isaïe, il s'insurge
 contre le roi Ézéchias tout enflé de ses trésors et qui se glo-
 rifiait en eux plutôt qu'en Dieu devant les ambassadeurs
 venus de Perse³: « *Voici que des jours viennent, et que te*
seront enlevés tous les biens qui sont dans ta demeure; et tout

2. Justification générale des « richesses », donnée en passant et sans
 insister, car l'objet de tout le développement est de montrer le Créateur
 comme hostile à leur égard.

3. Renvoi à l'énumération du § 6 – ce que T. y a appelé *diuitum causas*.

4. Même citation en *Iei.* 6, 3.

5. Détail inexact: l'ambassade venait de Babylone.

Babylonem transferentur^h. » 10. Sic et per Hieremiam quoque edicit : « *Ne gloriatur diues in diuitiis suis, et qui gloriatur, scilicet in deo gloriatur*ⁱ. » Sic et in filias Sion inuehitur per Esaiam, cultu ex diuitiarum abundantia inflatas^j,
 85 comminabundus et alibi nobilibus et superbis : « *Dilatauit orcus animam suam et aperuit os suum, et descendit incliti et magni et diuites – hoc erit Christi ‘uae’ super diuites –, et humiliabitur homo – utique exaltatus diuitiis –, et*
 90 *<in>honorabitur uir*^k », utique ob substantiam honorabilis. 11. De quibus et rursus : « *Ecce dominus uirtutum conturbabit gloriosos cum ualentia, et elati comminuentur, et ruent gladio sublimes*^l. » Qui magis quam diuites ? quia receperunt scilicet aduocationem suam, gloriam et honorem, sublimitatem, ex diuitiis. A quibus auertens nos et in psalmo quadragésimo octauo : « *Ne timueris, inquit, cum diues factus fuerit homo, et cum abundabit gloria eius, quoniam cum morietur non tollet omnia, nec descendet cum illo gloria sua*^m. » Item in sexagesimo primo : « *Ne desideraueritis*

82 transferentur X R, edd. cett. : -untur M F R, R₂ || 83 edicit M Rig. Kroy. Evans : edidit β Gel. Pam. Oeb. || 84 filia M || 85 ex M Kroy. : et β B edd. cett. || 86 dilatauit R, edd. cett. : -bit M R, R₂ dilutabit F dilatabit X || 90 <in>honorabitur Gel. Pam. Rig. Oeb. Evans <de>honorabitur Eng. Kroy. || substantiam ex -tia M || 92 ruent in ras. M || 93 receperunt M X Rig. Oeb. Kroy. Evans : -rint F R Gel. Pam. || 94 honorum Eng. Kroy || 95 ex diuitiis M G R, (coni. R, R₂) edd. cett. : et diuitiis X et diuitias F R, R₂ || 98 nec M G R, edd. cett. : sed F X R, R₂ || 99-100 desideraueritis ... adiceritis M ex Vaticano codice Pam., unde edd. cett. : -ueris ... -eris β Gel.

h. Is 39, 6 i. Jr 9, 22-23 j. Cf. Is 3, 16-24 k. Is 5, 14-15 l. Is 10, 33-34 m. Ps 48, 17-18

1. La fin de la citation est approximative : *scilicet* ne répond à rien dans le texte grec.

2. En *Cult.* II, 10, 4, T. a évoqué déjà des versets de la célèbre apostrophe aux femmes d'Isaïe.

3. L'adjectif de forme archaïque *comminabundus* (intensif de *minans*) est un hapax.

ce qu'ont entassé tes pères sera transporté à Babylone^h. » 10. De même, par Jérémie aussi, il énonce cet arrêt : « *Que le riche ne se glorifie pas de ses richesses, et celui qui se glorifie, qu'il se glorifie évidemment en Dieu*ⁱ. » De même il s'empporte aussi par Isaïe contre les filles de Sion, enflées de l'orgueil de leur parure dans l'abondance des richesses^j ; et ailleurs aussi, c'est pour les nobles et les superbes qu'il se fait menaçant^k : « *L'enfer a élargi son être*^l et ouvert sa gueule, et ils vont y descendre, les illustres, les grands, les riches – et ce sera là le “Malheur à” du Christ sur les riches –, et le mortel sera abaissé – bien sûr celui qui était exalté par ses richesses – et l'homme sera frappé de déshonneur^k » – bien sûr celui qui était honoré à cause de sa fortune. 11. C'est d'eux aussi qu'il dit à nouveau : « *Voici que le Seigneur des puissances*⁶ housculera les glorieux avec force, et ceux qui sont élevés seront broyés, ceux qui sont éminents s'effondreront sous le glaive^l. » Qui plus que les riches ? Car ils ont reçu, bien sûr, leur consolation : gloire, honneur, éminence du fait de leurs richesses. C'est en voulant nous en détourner qu'il dit aussi dans le *Psaume* quarante-huit : « *N'aie pas peur, quand l'homme sera devenu riche et que sa gloire sera abondante ; car lorsqu'il mourra, il n'emportera pas tous ses biens, et sa gloire ne descendra pas avec lui*^m ». » De même, dans le

4. Littéralement « son âme » (ou « sa vie »), conformément à la LXX. La bible hébraïque dit : « sa gueule » (cf. *TOB*).

5. Le verbe *inhonorare* apparaît avec T. et les Vieilles latines pour rendre ἀτιμώζειν ; il est resté propre à la littérature chrétienne ; l'équivalent dans le latin classique est *dehonestare*.

6. L'expression, traduite du grec de la LXX, correspond au Sebaôth biblique. Ici *uirtutes* paraît bien désigner les « Puissances », les êtres invisibles du judaïsme tardif. Mais la même expression plus bas (IV, 18, 3-4) sera réinterprétée avec le sens de « miracle » qui est courant aussi pour δόγματα. Voir notre *Deus Christ.*, p. 103.

7. Texte cité également par CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Str.* 2, 59, 4, à propos du repentir et de la crainte de Dieu.

100 *diuitias et, si relucent, ne adieceritis corⁿ.* » 12. Id ipsum
postremo uerbum 'uae' olim per Amos in diuites affluentes
deliciis destinatur. « *Vae, enim inquit, qui dormiunt in lec-
tis eburnaciis et deliciis fluunt in toris suis, qui edunt haedos
de gregibus caprarum et uitulos de gregibus boum lactantes,*
105 *complaudentes ad sonum organorum: tamquam perseue-
rantia deputauerunt et non tamquam fugientia, qui bibunt
uinum liquatum et unguentis primariis unguuntur^o.* »

110 13. Igitur etsi tantummodo dehortantem a diuitiis osten-
derem creatorem, non etiam praedamnantem diuites, etiam
uerbo ipso quo et Christus, nemo dubitaret ab eodem adiec-
tam in diuites comminationem per 'uae' Christi, a quo ipsa-
rum materiarum, id est diuitiarum, dehortatio praecurris-
set. Comminationis enim dehortationis accessio est. Ingerit
115 'uae' etiam saturatis, quia esurient, etiam ridentibus nunc,
quia lugebunt^p. His respondebunt illa quae supra benedic-
tionibus opposita sunt apud creatorem: « *Ecce, qui mihi
seruiunt, saturabuntur, uos autem esurietis,* » utique quia
saturati estis, et: « *Ecce, qui mihi seruiunt, oblectabuntur,
uos autem confundemini^q,* » utique ploraturi, qui nunc ride-
120 tis^p. Sicut enim in psalmo: « *Qui seminant in lacrimis, in
laetitia metent^r,* » ita in euangelio: « *Qui in risu seminant,* »

102 deliciis: diuitiis *R₁R₂*, || enim, inquit: inquit *Pam. Rig.* || 103 ebur-
naciis *FX R₁R₂, Kroy.*: eburneis *MG R₂*, *edd. cett.* || suis *om. FX R₁R₂* ||
107 unguuntur *MX Pam.*: unguuntur *FR edd. cett.* || 112 praecurrisset *γ* ||
115 his *Gel. edd. cett.*: hic *θ*

n. Ps 61, 11 o. Am 6, 4-6 p. Cf. Lc 6, 25 q. Is 65, 13 r. Ps 125, 5

1. T. est seul, à date ancienne, à citer ce verset (d'après *Biblia Patristica* I et II). La traduction *si relucent* n'est pas exacte: grec ἐάν ῥέη (Vulgate: *si affluant*).

2. On comparera à la traduction donnée par JÉRÔME selon la LXX: *In Am 3* (CC 76, p. 301) qui a notamment *affluitis deliciis* au lieu de *deliciis fluunt* (κατασπαταλῶντες), *qui concrepatis* au lieu de *complaudentes* (ἐπικροτοῦντες), *stantia* au lieu de *perseuerantia* (ἑστῶτα), *defaecatum* au lieu de *liquatum* (δυσλυσμένον).

Psaume soixante et un: « Ne désirez pas les richesses, et lorsqu'elles brillent, n'y attachez pas votre cœurⁿ 1. » 12. Enfin, par Amos, depuis longtemps, il annonce ce mot même de « Malheur à » dirigé contre des riches qui abondent en délices: « *Malheur*, dit-il en effet, *à ceux qui dorment dans des lits d'ivoire et fondent de délices dans leurs couches, qui mangent des chevreaux de leurs troupeaux de chèvres et des veaux de lait de leurs troupeaux de bœufs, applaudissant au son des orgues: ils ont tenu ces biens pour stables et non pour fuyants, ceux qui boivent un vin filtré et se parfument avec des parfums de choix^o 2. »*

13. Donc, même si je me limitais à montrer que le Créateur exhorte à fuir les richesses, sans le montrer aussi condamnant d'avance les riches par le terme même dont se sert également le Christ, personne ne douterait que la menace ajoutée à l'adresse des riches par le « Malheur à » du Christ relève du même dieu dont était venue au préalable l'exhortation dissuasive³ contre ce qui occasionne cette menace, c'est-à-dire les richesses. Car la menace n'est qu'un ajout à l'exhortation dissuasive. Il charge de ce « Malheur à » même les repus, car ils auront faim; même ceux qui rient maintenant, car ils seront dans le deuil^p. A ces expressions répondront celles qui plus haut⁴, sont opposées aux bénédictions chez le Créateur. « *Voici que ceux qui me servent seront rassasiés, mais vous, vous aurez faim* » – bien sûr parce que vous étiez rassasiés –, et: « *Voici que ceux qui me servent se délecteront, mais vous, vous serez confondus^q* » – bien sûr pour pleurer, vous qui maintenant riez^p. Car de même que, dans le psaume, « *ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans la joie^r 5* », de même, dans l'Évangile,

3. Ce mot (également en *Scor.* 15, 6) est attesté chez T. pour la première fois; il restera rare et paraît appartenir à la terminologie grammaticale ou rhétorique: cf. *TLL* V, 1, c. 591, l. 83 s.

4. Voir *supra* 14, 10-11.

5. Voir *supra* 14, 12.

scilicet ex laetitia, « *in lacrimis metent* »^p. Haec olim creator simul posuit, Christus solummodo distinguendo, non mutando, renouavit.

125 14. « *Vae, cum uobis benedixerint homines! Secundum haec faciebant et pseudoprophetae patres illorum* »^s. » Aequae creator benedictionis et laudis humanae sectatores incusat per Esaiam : « *Populus meus, qui uos beatos dicunt, seducunt uos et uias pedum uestrorum disturbant* »^t. » Prohibet et alias
130 fidere omnino in hominem, sic et in laudem hominis, ut per Hieremiam : « *Maledictus homo, qui spem habet in homine* »^u. » 15. Nam et in psalmo centesimo decimo nono : « *Bonum est confidere in deum quam confidere in hominem, et bonum est sperare in deum quam sperare in*
135 *principes* »^v. » Ita totum quod ab homine captatur, abdidit creator, nedum benedictionem. Pseudoprophetae autem laudatos siue benedictos a patribus eorum tam eius est exprobrare quam prophetas uexatos et recusatos »^w : sicut iniuriae prophetarum non pertinuisent <nisi> ad deum ipsorum, ita
140 nec gratiae pseudoprophetarum displicuisent nisi deo prophetarum.

122 ex laetitia *M Rig. Oeh. Kroy. Evans* : et laetitia β *Gel.* laetitia *Pam.* || 126 pseudoprophetae *R edd. cett.* : pseudo prophetis *Mγ* || 129 prohibet *XF² R edd. cett.* : - bent *MF* || 130 sic et : sicut et *X* sicut *Eng. Kroy.* || 131 ieremias *M* || 132 centesimo decimo septimo dicit *Eng. Kroy.* || 133 confidere ... confidere *MF Rig. Oeh. Kroy. Evans* : fidere ... fidere *XR Gel. Pam.* || deum *MR* : domino *F Oeh.* dominum *Pam.* || 134 hominem *R Pam.* : -e *Mγ Oeh.* || deum : dominum *Pam. Rig.* domino *Oeh.* || 135 principibus *F Oeh.* || 137 exprobrare *R edd. cett.* : exprobare *M* et probare γ || 138 quam *coni. R₁R₂ unde R₃ edd. cett.* : tam *Mγ R₁R₂* || 139 <nisi> *add. Kroy.* || deum : dominum *M*

s. Lc 6, 26 t. Is 3, 12 u. Jr 17, 5 v. Ps 117, 8-9 w. Cf. Mt 23, 37

1. De ce verset, la première partie sera citée plus bas (IV, 27, 7).

2. Cf. plus bas IV, 27, 5 ; 33, 6 ; V, 6, 13.

ceux qui sèment dans le rire – c'est-à-dire sous l'effet de la joie – moissonneront dans les larmes »^p. Ces sentences, le Créateur jadis les a posées ensemble, le Christ les a renouvelées en se contentant de les distinguer, mais sans les modifier.

14. « *Malheur à vous lorsque les hommes vous béniront. C'est de cette manière que leurs pères traitaient aussi les faux prophètes* »^s. » Le Créateur, également, accuse par Isaïe ceux qui s'attachent à la bénédiction et à la louange des hommes : « *Mon peuple, ceux qui vous disent "heureux", vous égarent et bouleversent les chemins de vos pas* »^t. » Il interdit ailleurs aussi de mettre totalement sa confiance dans l'homme, et de même dans la louange de l'homme, comme il fait par Jérémie : « *Maudit soit l'homme qui a son espoir dans l'homme* »^u. » 15. Car il dit aussi dans le *Psaume* cent dix-neuf³ : « *Il est bon de mettre sa confiance en Dieu plutôt que de la mettre en l'homme, et il est bon d'espérer en Dieu plutôt que d'espérer dans les princes* »^v. » Ainsi le Créateur a-t-il refusé en totalité ce que l'on obtient de l'homme, loin d'en avoir accueilli la bénédiction. D'autre part, le reproche fait à leurs pères d'avoir loué ou béni les faux prophètes lui incombe tout autant que celui d'avoir persécuté et repoussé les prophètes »^w. De même que les torts portés aux prophètes n'avaient pu concerner que leur dieu, de même les faveurs faites aux faux prophètes n'avaient pu déplaire non plus qu'au dieu des prophètes.

3. Erreur probablement due à l'auteur et corrigée par Pamèle (*centesimo decimo septimo*) suivi par Evans.

4. Sur cette citation dont la fin est plus exacte ici, voir II, 19, 3 ; t. 2, p. 122, n. 1.

5. Voir aussi Lc 6, 23 qui a fait l'objet d'un examen au § 1 du présent chapitre. Ainsi la fin en rejoint-elle le début.

XVI. 1. « *Sed nobis dico*, inquit, *qui auditis* – ostendens hoc olim mandatum a creatore : « *Loquere in aures audientium* ». – : « *Diligite inimicos uestros, et benedicite eos qui uos oderunt, et orate pro eis qui uos calumniantur* ». » Haec creator una pronuntiatione clusit per Esaïam : « *Dicite : 'Fratres nostri estis' eis qui uos oderunt* ». » Si enim qui inimici sunt et oderunt et maledicunt et calumniantur fratres appellandi sunt, utique et benedici odientes et orari pro calumniatoribus iussit qui eos fratres deputari praecepit.

XVI. 3 diligite ex dilite M || 7 maledicunt MR, edd. cett. : -cent γ R,R₂

XVI. a. Jg 7, 3 b. Lc 6, 27-28 c. Is 66, 5

16, 1-17 (Lc 6, 27-31)

1° Lc 6, 27-29 (§ 1-7) : a) Le précepte évangélique des v. 27-28 reprend ce qui est prescrit par Is 66, 5 (§ 1). – b) Le v. 29 énoncerait, selon les marcionites, une « nouvelle patience » en opposition totale avec le talion de l'A.T. En fait, il s'agit là d'un supplément en accord avec l'enseignement du Créateur sur l'oubli des offenses et l'abandon à Dieu de toute vengeance (§ 2-3). – c) Le talion est à interpréter, à la lumière des précédents textes, comme un moyen disposé par Dieu, dans sa connaissance de la faiblesse humaine, pour détourner l'homme de commettre un tort le premier (§ 4-5). – d) La patience parfaite enseignée par le Christ ne peut avoir consistance que si elle relève du Créateur, seul capable d'en procurer à l'homme le fruit : la vengeance. Le dieu de Marcion ouvrirait la porte à la violence et à l'injustice (§ 6-7).

2° Lc 6, 30a (§ 8-12) : a) Le précepte de donner à qui demande reprend des enseignements du *Deutéronome* (§ 8-10a). – b) Le Créateur, ordonnant de donner à ses frères, est opposé par les marcionites au Christ ordonnant de donner à tous. Mais la bonté envers les étrangers n'est qu'un second degré dont le premier est la bonté envers les plus proches. Tous deux relèvent du même Dieu : selon la nature et selon une économie qui, par le Christ, étend la foi aux païens, le Créateur a prescrit d'abord la bonté envers les plus proches – les juifs –, et ensuite la bonté envers l'ensemble du genre humain que le Christ ouvre à l'héritage des promesses (§ 9b-12).

3° Lc 6, 31 (§ 13-17) : a) Ce précepte, avec sa partie négative sous-entendue, ne peut être celui d'un dieu nouveau n'ayant jamais délivré aucun enseignement moral. L'homme, pour pouvoir mettre en accord sa conduite et sa volonté, doit avoir été instruit de la discipline de Dieu. Avec son raccourci, le présent précepte demeure obscur s'il émane d'un dieu tout juste révélé comme celui de Marcion (§ 13-15). – b) Il est, en

Amour des ennemis
et oubli des offenses
(Lc 6, 27-31)

XVI. 1. « *Mais*, dit-il, *je vous le dis à vous qui écoutez* – il montrait par là que la chose avait été commandée jadis par le Créateur : « *Parle aux oreilles de ceux qui écoutent* ». » – « *Aimez vos ennemis, et bénissez ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous calomnient* ». » Ces préceptes, le Créateur les avait enfermés en une unique déclaration par Isaïe : « *Dites : 'Vous êtes nos frères' à ceux qui vous haïssent* ». » Si en effet ceux qui sont nos ennemis, qui nous haïssent, maudissent et calomnient, doivent être appelés frères, il est assuré qu'il a ordonné de bénir ceux qui nous haïssent et de prier pour nos calomnieurs, lui qui nous a enjoint de les considérer comme nos frères.

revanche, parfaitement clair s'il émane du Créateur qui a depuis toujours instruit les hommes sur ce qu'ils devaient faire ou ne pas faire à autrui. De plus il répond à la prophétie d'Is 10, 23 sur le raccourcissement du Verbe (§ 16-17).

1. Le texte de la LXX dit exactement « Parle aux oreilles du peuple. » La traduction de la Vulgate (« Loquere ad populum et cunctis audientibus praedica ») fait apparaître aussi l'idée de « gens qui écoutent », qui établit un rapport avec le passage évangélique. Selon la *TOB* (p. 213, note *u*), « après avoir envisagé les combles de ce monde, Jésus revient à ses auditeurs. »

2. Le v. 27 est cité sous une forme raccourcie et, dans le v. 28, « haïssent » se substitue à « maudissent. » Pamèle pensait que l'omission de la troisième partie du v. 27 était due à T. lui-même parce qu'il n'aurait pas trouvé de textes vétéroutestamentaires appelant à la bienfaisance envers les ennemis. HARNACK, p. 193² (note) considère que T. reproduit la rédaction marcionite de ces versets ; *maledicunt* qu'on lit peu après dans le commentaire serait dû à une reminiscence de la forme catholique du texte.

3. Ce texte d'Isaïe est cité sous la forme où JUSTIN (*Dial.* 85, 8 ; 96, 2) et THÉOPHILE D'ANTIOCHE (*Aut.* 3, 14) l'utilisent dans le même contexte et avec le même objectif (*estis* correspond à *este* qu'on lit en *Dial.* 96, 2 et chez Théophile, mais est absent de la LXX de Rahlfs). Le texte hébraïque, celui de la Vulgate et même celui de la LXX tel que le traduit JÉRÔME (*In Is* 18 ; CC 73 A, p. 773 : « Dicite fratribus uestris qui oderunt uos ») s'écartent radicalement de l'interprétation soutenue ici par T. d'après une tradition ecclésiastique.

10 2. 'Nouam plane patientiam docet Christus, etiam uicem
iniuriae cohibens permissam a creatore, *oculum* exigente *pro*
oculo et *dentem pro dente*^d, contra ipse alteram amplius
maxillam offerri iubens, et super tunicam pallio quoque
cedi^e. Plane haec Christus adiecerit: ut supplementa
15 consentanea disciplinae creatoris. Atque adeo hoc statim
renuntiandum est: an disciplina patientiae praedicatur penes
creatorem? 3. Si per Zachariam praecepit: « *Ne unus-*
quisque malitiae fratris sui meminerit^f » – sed nec proximi;
nam et rursus: « *Malitiam, inquit, proximi sui unusquisque*
20 *ne recogitet*^g » –, multo magis patientiam indixit iniuriae qui
indixit obliuionem. Sed et cum dicit: « *Mihi uindictam,*
et ego uindicabo^h », proinde patientiam docet, uindictae
expectatricem.

4. In quantum ergo fidem non capit ut idem uideatur et
25 *dentem pro dente, oculum pro oculo*ⁱ in uicem iniuriae exi-
gere qui non modo uicem, sed etiam ultionem^j, etiam recor-
dationem et recogitationem iniuriae^k prohibet, in tantum

14 post adiecerit *distinxi* || 16 an *M R*: in γ || praedicatur *alias in mg.*
R₁R₂, (unde *R₂ edd. cett.*): -dicat *M γ R₁R₂* || 17 si *M Rig. Oeh. Kroy. Evans*:
sic β *Gel. Pam.* || unusquisque *M edd. cett.*: quisque β *Gel.* || 20 recogitet
ex cogitet M || indixit *R*: induxit *M γ* || 23 expectatricem *M con. R*, (unde
R₂R₂ edd. cett.): et peccatricem γR , || 24 fidem *om. Pam. Rig.* || 25 iniu-
riarum *M con. B* (unde *edd. cett.*): -am βB

d. Ex 21, 24 e. Cf. Lc 6, 29 f. Za 7, 10 g. Za 8, 17 h. Dt 32,
35 i. Ex 21, 24 j. Cf. Dt 32, 35 k. Cf. Zc 7, 10; 8, 17

1. Tout le début du § 2 nous fait entendre la voix de l'adversaire marcionite qui donnait une grande importance à Lc 6, 29 en anthithèse à Ex 21, 24. Le sens du talion vétérotestamentaire a fait déjà l'objet d'un examen (II, 18, 1) que nous avons comparé à celui du présent chapitre en une note complémentaire (t. 2, p. 220-224). Nous y renvoyons le lecteur.

2. Confirmé par *Pat.* 7, 10 (*auferenti tunicam etiam pallium offerre*), le texte est conforme à Mt 5, 40 qui pense à un procès; Lc 6, 29 envisagerait une agression (d'où l'ordre manteau/tunique). HARNACK, p. 193* (note), pense que T. reflète le texte marcionite. Pour la syntaxe, *pallio* est un ablatif normal après *cedere* (= *renuntiare aliqua re*) employé au passif impersonnel (cf. *TLL* III, c. 725, l. 42 s.).

2. Mais pour sûr, c'est une nouvelle patience que le Christ enseigne¹ puisqu'il interdit les représailles de l'offense permises par le Créateur avec son exigence de *œil pour œil, dent pour dent*^d: lui au contraire il ordonne d'offrir en plus l'autre joue et, outre la tunique, de faire abandon aussi du manteau^e. Admettons, assurément, que ce soit là des ajouts du Christ: mais ils s'expliquent comme suppléments en accord avec l'enseignement du Créateur. Et justement voici ce qu'il faut démontrer sur le champ: est-ce que l'enseignement de la patience n'est pas³ objet de prédication chez le Créateur? 3. S'il a donné par Zacharie ce précepte: « *Que chacun ne se souvienne pas du mal que lui a fait son frère*^f » – mais pas non plus de celui que lui a fait son prochain, car il dit aussi de nouveau: « *Du mal de son prochain que chacun ne tienne pas compte*^g » –, il a bien davantage enjoint la patience devant l'offense, lui qui en a enjoint l'oubli. Mais également lorsqu'il dit: « *A moi la vengeance, et c'est moi qui vengerai*^h »⁶, il enseigne de même façon la patience, qui est attente⁷ de la vengeance.

4. Ainsi donc, dans la mesure où il n'est pas croyable que celui qui exige *dent pour dent, œil pour œil*ⁱ en représailles d'une offense, passe pour être le même qui interdise non seulement les représailles, mais même la vengeance^j, même le ressouvenir et la prise en compte d'une offense^k, dans

3. Sur *an* = *nonne*, voir les exemples signalés dans l'Index terminologique (t. 3, p. 322).

4. Voir aussi V, 14, 12. Ce verset de Zacharie et le précédent sont souvent cités avant T.: IRÉNÉE, *Haer.* 4, 17, 3 et 36, 2; *Barn.* 2, 7; THÉOPHILE, *Aut.* 3, 12; CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Paed.* 3, 91.

5. Citation associée à la précédente également chez *Barn.* 2, 7; IRÉNÉE, *Haer.* 4, 36, 2 et CLÉMENT, *Paed.* 3, 91.

6. Sur cette citation de Dt 32, 35, déjà utilisée par Rm 2, 19, voir *Marc.* II, 18, 1 et la Note complémentaire 27, t. 2, p. 223-224. T. revient ici à une traduction plus habituelle du texte et il s'y tiendra.

7. Le mot *expectatrix* est un hapax.

aperitur nobis quomodo *oculum pro oculo et dentem pro dente* censuerit, non ad secundam iniuriam talionis permit-
 30 tendam, quam prohibuerat interdicta ultione, sed ad primam
 coercendam, quam prohibuerat opposito talione, ut unus-
 quisque respiciens licentiam secundae iniuria a prima semet-
 ipsum contineret. 5. Facilius enim uim comprimi scit
 35 repraesentatione talionis quam repromissione ultionis.
 Vtrumque autem constituendum fuit pro natura et fide
 hominum, ut, qui deo crederet, ultionem a deo expectaret,
 qui minus fideret, leges talionis timeret. Hanc legis uolun-
 40 tatem de intellectu laborantem dominus et sabbati¹ et legis
 et omnium paternarum dispositionum Christus et reuelauit
 et compotem fecit, mandans alterius quoque maxillae obla-
 tionem^m, ut tanto magis uicem iniuriae extingueret quam et
 lex [et] per talionem uoluerat impedisse, certe quam pro-
 phetia manifeste coercuerat, et memoriam iniuriae prohi-
 45 bensⁿ et ultionem ad deum redigens^o.
 6. Ita si quid Christus intulit, non aduersario, sed adiu-
 tore praecepto, non destruxit disciplinas creatoris. Denique
 si in ipsam rationem patientiae praeciipiendae, et quidem tam
 plenae atque perfectae, consideremus, non consistet, si non
 50 est creatoris, qui uindictam repromittit, qui iudicem praes-
 tat. Alioquin si tantum patientiae pondus non modo non

31 opposito talione *MX Rig. Kroy.* : talione opposito *F R Gel. Pam. Oeb. Evans* || 32 licentiam *M edd. cett.* : laetitiam β || 33 comprimi scit *F R edd. cett.* : comprimiscit *X* comprimescit *M* comprimi scit *Kroy.* || 37 leges *R₂R₃ edd. cett.* : legis *M γ R₁R₂* || talionis : taliones *Kroy.* || 39 reuelauit *ex uelauit M* || 42 per *R edd. cett.* : et per *M γ Kroy.* || 48 consideremus *M Rig.* : -rem β *edd. cett.*

1. Cf. Lc 6, 5 m. Cf. Lc 6, 29 n. Cf. Zc 7, 10 o. Cf. Dt 32, 35

1. Dans cette récapitulation de sa démonstration, T. distingue de la Loi – dont relève le talion – la « prophétie » à laquelle se rattachent les preuves qu'il a données de l'oubli des injures (Zacharie) et de la limitation à Dieu

cette même mesure se découvre à nous la façon dont il a conçu cet « *œil pour œil et dent pour dent* » : il ne visait pas à permettre la seconde offense du talion, qu'il avait interdite par la prohibition de la vengeance, mais à retenir de commettre la première offense, qu'il avait empêchée en lui opposant le talion ; car celui-ci devait faire que chacun, en voyant licite la seconde offense, se retiendrait de commettre la première. 5. Il sait en effet que la violence est plus facilement contenue par la présence du talion que par la promesse de sa vengeance. S'il lui a fallu établir l'un et l'autre, c'est en raison de la nature et de la foi des hommes : ainsi qui croirait en Dieu attendrait de Dieu la vengeance, qui aurait moins confiance en lui, redouterait les lois du talion. Cette intention de la Loi, malaisée à comprendre, le maître du sabbat¹, de la Loi et de toutes les dispositions du Père – le Christ – l'a révélée et mise à notre disposition en commandant d'offrir aussi l'autre joue^m, de façon à étouffer d'autant plus toutes représailles d'offense, elles qu'aussi bien la Loi, par le talion, avait voulu empêcher et que, pour sûr, la prophétie¹ avait manifestement réprimées en interdisant le souvenir de l'offenseⁿ et en en réservant la vengeance à Dieu^o.

6. Dans ces conditions, si le Christ a apporté quelque chose, par un précepte non adverse, mais auxiliaire, il n'a pas détruit les enseignements du Créateur. Car si nous considérons la raison même de ce précepte, enjoignant une patience si accomplie et parfaite à la vérité, elle n'aura de consistance qu'à condition de relever du Créateur qui promet la vengeance, qui remplit le rôle de justicier. Autrement, si tout ce faix d'une patience qui n'a pas seulement à ne pas rendre la pareille, mais à présenter aussi

de la vengeance (Dt 32, 35, texte qui appartient au « cantique de Moïse » et relève de la « prophétie » : cf. II, 18, 1 : « *defensam edicendam postea per prophetam* »).

repercutiendi sed et aliam maxillam praebendi^p, et non modo non remaledicendi sed etiam benedicendi^q, et non modo non retinendi tunicam, sed et amplius et pallium concedendi^r, is mihi imponit qui non sit me defensurus, in
 55 uacuum patientiam praecepit, non exhibens mihi mercedem praecepti, patientiae dico fructum, quod est ultio, quam mihi permisisse debuerat si ipse non praestat, aut si mihi non permittebat ipse praestare[t], quoniam et disciplinae interest iniuriam uindicari. 7. Metu enim ultionis omnis iniquitas
 60 refrenatur. Ceterum passim emissa libertate dominabitur, utrumque oculum effossura et omnem dentem excitatura prae impunitatis securitate. Sed hoc est dei optimi et tantum boni, patientiae iniuriam facere, uiolentiae ianuam pandere, probos non defendere, improbos non coercere.
 65 8. « *Omni petenti te dato* ^s », utique indigenti, uel tanto magis indigenti, si etiam et abundantanti. Ne quis ergo indigeat datorem, imperatam habe[n]s in Deuteronomio formam creatoris. « *Non erit, inquit, in te indigens, uti benedicens*

55 praecipit *Eng. Kroy.* || exhibens ex exhibens *M* || 58 praestare *Lat. Rig. Oeh. Kroy. Evans* : -ret θ *Gel. Pam.* || 61 excitatura : excussura *Lat.* || 64 coercere : -ret γ || 67 datorem *Mγ R₁R₂ Kroy.* : datori *R₃ Gel. Rig. Oeh. Evans* <in> datorem *coni. R₁ Pam.* datore *coni. R₂* || imperatam *X coni. R₂ Lat. Rig. Oeh. Kroy.* : imparatam *MFR₁R₂ paratam R₃ Gel. Pam. Evans* || habes *coni. R₁R₂ (unde R₃ edd. cett.)* : habens *Mγ R₁R₂* || in deuteronomio *R* : in deuteronomio *M* inde uter nomio *F* inde uteronomio *X* || 68 inquit β : inquit *M*

p. Cf. Lc 6, 29 q. Cf. Lc 6, 27-28 r. Cf. Lc 6, 29 s. Lc 6, 30a

1. Le verbe *defendere* est pris ici avec la valeur de *uindicare* : cf. II, 18, 1, où il sert dans la citation de Dt 32, 35 (« et ego defendam, dicit Dominus »).

2. Exagération caricaturale, qui sera suivie d'une nouvelle attaque contre le dieu de Marcion, dont l'unique bonté tourne à l'injustice.

3. Cf. *Ap.* 39, 21 où *probi* sert pour caractériser les chrétiens. Voir J.P. WALTZING, *Apol. Commentaire analytique*, p. 259.

l'autre joue^p et pas seulement à ne pas maudire en retour, mais même à bénir^q, et pas seulement à ne pas retenir la tunique, mais en plus à abandonner aussi le manteau^r, m'est imposé par celui qui ne serait pas destiné à me défendre¹, c'est en pure perte qu'il m'a prescrit la patience, ne me présentant pas le salaire de ce qu'il prescrit, je veux dire le fruit de la patience qu'est la vengeance, qu'il aurait dû me permettre s'il ne l'assure pas lui-même, ou s'il ne permettait pas de me l'assurer lui-même ; car aussi bien c'est l'intérêt de la discipline que l'offense soit vengée. 7. La crainte de la punition, en effet, refrène toute iniquité. Au contraire, si la liberté lui est laissée en toute latitude, elle dominera jusqu'à crever les deux yeux et arracher toutes les dents dans la sécurité que lui donne l'impunité². Mais c'est l'apanage d'un dieu très bon et seulement bon de porter tort à la patience, d'ouvrir la porte à la violence, de ne pas défendre les doux³, de ne pas réprimer les méchants !

8. « *Donne à tout homme qui te demande* ^s ⁴ », évidemment à l'indigent ou à celui qui n'en est que plus indigent d'être même dans l'abondance⁵ ! Pour que personne donc ne soit dans l'indigence d'un donneur⁶, tu as la règle du Créateur enjointe dans le *Deutéronome* : « *Il n'y aura pas, dit-il, d'indigent chez toi, de façon que le Seigneur ton Dieu*

4. Selon HARNACK, p. 193*, Lc 6, 30b n'est pas attesté dans l'évangile de Marcion. Sous l'influence de αἰτοῦντί σε, dans les traductions latines *petenti te* a normalement le sens de *petenti a te*. Dans son commentaire T. ne reprendra pas cet hellénisme syntaxique.

5. Jeu par retour au sens étymologique (*l'indigens est qui indiget*, « celui qui manque de, a besoin de... ») et expression d'une pensée paradoxale : celui qui, même riche, a besoin de quelque chose entrera dans la catégorie des *indigentes*.

6. Le texte des mss a été corrigé sans raison. Malgré l'avis de HOPPE, *Beiträge*, p. 17, il faut le garder en rattachant *datorem* à *indigeat*. Le latin tardif a de nombreux exemples d'accusatif avec *indigere* (cf. *TLL* VII, 1, c. 1175, l. 32s. qui d'après Hoppe, indique comme douteux l'exemple présent de T.).

benedicat te dominus deus tuus ^t », datorem scilicet, qui fecerit non esse indigentem. 9. Et plus hic. Non enim petenti iubet dari, sed « *non sit*, inquit, *indigens in te* », id est cura ultro ne sit ; quo magis petenti praeiudicat dandum ^u, etiam in sequentibus : « *Si autem fuerit indigens ex fratribus tuis, non auertes cor tuum nec constringes manum tuam a fratre tuo indigente. Aperiens aperies illi manum, fenus fenerabis illi, quantum desiderarit* ^v. » 10. Fenus enim nisi petenti dari non solet. Sed de fenore postmodum.

Nunc si qui uoluerit argumentari creatorem quidem fratribus dari iussisse, Christum uero omnibus petentibus, ut hoc sit nouum atque diuersum, immo unum erit ex his per quae lex creatoris erit in Christo. Non enim aliud Christus in omnes praecepit quam quod creator in fratres. Nam etsi maior est bonitas quae operatur in extraneos, sed non prior ea quae ante debetur in proximos. 11. Quis enim poterit diligere extraneos ? Quodsi secundus gradus bonitatis est in extraneos, qui in proximos primus est, eiusdem erit secundus gradus cuius et primus, facilius quam ut eius sit secundus cuius non extitit primus. Ita creator et secundum natu-

73 ex *M Kroy.* : e *R edd. cett.* et γ || 74 auertes ex auertens *M* || 75 tuo *M Pam. Rig. Kroy.* : om. β *Gel. Oeh. Evans* || illi β : illum *M* || 76 desiderarit *M Pam. Rig. Oeh. Kroy. Evans* : desiderat *FX R Gel.* || 77 de *R₃B edd. cett.* : dato *M γ R₁R₂ B mg.* || 80 ex *M con. R₂* (unde *R₃ edd. cett.*) : et γ *R₁R₂* || 81 alius *M* || 84 debetur *M B edd. cett.* : deberet β *Oeh. Evans* || 84-85 non diligens proximos ante poterit diligere extraneos *suppl. Vrs., repos. Rig.* || 85 secundus *R* : secundum *M γ* || 88 extitit *M γ Rig. Oeh. Kroy. Evans.* : existit *R Gel. Pam.*

t. Dt 15, 4 u. Cf. Lc 6, 30a v. Dt 15, 7-8

1. La *TOB* traduit : « tellement le Seigneur t'aura comblé de bénédictions. » Mais, comme dans la Vulgate, la traduction de T. établit, par *uti*, un lien consécutif.

2. Voir le chapitre suivant : 17, 1-4.

3. Le développement sur les deux « degrés » de la bonté reprend celui de I, 23, 3-6 (t. 1, p. 208-210).

te bénisse et te bénisse ^{t1} », c'est-à-dire bénisse le donneur qui aura fait qu'il n'y ait pas d'indigent. 9. Et même on trouve plus ici. Il n'ordonne pas en effet de donner à qui demande, mais « *qu'il n'y ait pas*, dit-il, *d'indigent chez toi* », c'est-à-dire veille spontanément à ce qu'il n'y en ait pas. Il ne préjuge que davantage l'obligation de donner à qui demande ^u, et même dans la suite du texte : « *S'il y a un indigent parmi tes frères, tu ne détourneras pas ton cœur et tu ne fermeras pas ta main à ton frère indigent. Tu lui ouvriras et ouvriras ta main, tu lui accorderas un prêt, autant qu'il le désirera* ^v. » 10. Car un prêt, d'ordinaire, n'est accordé qu'à qui demande. Mais sur le prêt, nous verrons dans la suite ².

Pour l'instant, si l'on veut argumenter en prétendant que le Créateur a bien ordonné de donner à des frères, mais que le Christ, lui, parle de tous ceux qui demandent, de façon qu'en cela résident la nouveauté et l'opposition, eh bien au contraire, ce ne sera qu'un point parmi tous ceux qui feront que la loi du Créateur est bien présente dans le Christ. Car le Christ n'a pas fait autre chose que prescrire à l'égard de tous ce que le Créateur avait prescrit à l'égard des frères. Même si la bonté qui opère envers des étrangers est plus grande, elle ne précède pas celle qui, préalablement, est due aux plus proches ³. 11. Qui en effet pourra aimer des étrangers ⁴ ? Que si le second degré de la bonté est en rapport avec les étrangers tandis que le premier est celui qui se rapporte aux plus proches, le second degré relèvera du même dieu dont relève aussi le premier, bien plutôt que l'on voie le second degré relever d'un dieu qui n'a pas en sa possession le premier. Ainsi le Créateur, selon l'ordre de la

4. Y a-t-il une lacune dans le texte ? Kroymann suppose la disparition de « nisi qui ante dilexerit proximos. » Orsini rétablit « non diligens proximos » après *enim*. Mais ces corrections semblent bien inutiles et l'interrogation purement rhétorique se comprend aisément, surtout si le lecteur se rappelle le long développement de I, 23, 3-6.

rae ordinem primum in proximos docuit benignitatem,
 90 emissurus eam postea et in extraneos, et secundum rationem
 dispositionis suae primo in Iudaeos, postea et in omne
 hominum genus. 12. Ideoque quamdiu intra Israhelem
 erat sacramentum, merito in solos fratres misericordiam
 95 mandabat, at ubi Christo dedit gentes hereditatem et pos-
 sessionem terminos terrae^w, et coepit expungi quod dictum
 est per Osee: « *Non populus meus populus meus, et non
 misericordiam consecuta misericordiam consecuta* »^x, natio
 scilicet, exinde Christus in omnes legem paternae benigni-
 tatis extendit, neminem excipiens in miseratione, sicut in
 100 uocatione. Ita et si quid amplius docuit, hoc quoque in here-
 ditatem gentium accepit.

13. « *Et sicut uobis fieri uultis ab hominibus, ita et uos
 facite illis* ». In isto praecepto utique alia pars eius subau-
 ditor: « *Et sicut uobis fieri non uultis ab hominibus, ita et
 105 uos ne faciatis illis* ». Hoc si nouus deus et ignotus retro et
 nondum plane editus praecepit, qui me nulla antehac insti-
 tutione formauerit, qua prius scirem quid deberem mihi
 uelle uel nolle atque ita et aliis facere quae et mihi uellem,
 non facere et quae mihi nollem, passiuitatem sententiae
 110 meae permisit, nec adstrinxit me ad conuenientiam uolun-
 tatis et facti, ut id aliis faciam quod mihi uelim, et id nec
 aliis faciam quod mihi nolim. 14. Non enim definiit quid
 mihi atque aliis debeam uelle uel nolle, ut ad legem uolun-

90 emissurus *M* || et in *M Rig. Kroy.*: in β *edd. cett.* || 94 in hereditatem
R₂, B Gel. hereditatem restit. *Pam.* || 98 exinde *M R₂*, *edd. cett.*: et inde γ
R₁R₂ || legem ex leges *M* || 101 accepit: accedit *coni. R₂* || 104 fieri non uul-
 tis *M Kroy.*: non uultis fieri β *edd. cett.* || 106 antehac *R₃*: ante hac *My*
R₁R₂ || 109 et quae: quae et *R₂*, *edd. cett.* ea quae *coni. R₂*, sed cf. *Thörnell,*
Studia II, 86. || 113-114 uoluntatis parem *coni. R₂* (*unde R₂*, *edd. cett.*):
 uoluntati sperem *My R₁R₂*

w. Cf. Ps 2, 8 x. Os 1, 6.9; 2, 3 y. Lc 6, 31

1. Cf. III, 20, 3; IV, 22, 8; 25, 9; 39, 11; V, 17, 6.

2. Cf. Rm 9, 25.

nature, a enseigné d'abord la bonté à l'égard des plus
 proches en vue de l'étendre par la suite aussi aux étrangers ;
 et selon la raison de son économie, il l'a enseignée d'abord
 à l'égard des juifs, et par la suite aussi à l'égard de tout le
 genre humain. 12. Et c'est pourquoi, tant que le mystère
 de la foi s'est limité à Israël, il mandait à juste titre d'être
 miséricordieux envers les frères seuls ; mais lorsque le Christ
 a donné les nations en héritage et en possession les extré-
 mités de la terre^w 1, et qu'a commencé de s'accomplir ce qui
 a été dit par Osée: « *Celui qui n'était pas mon peuple est
 mon peuple et celle qui n'avait pas obtenu miséricorde a
 obtenu miséricorde* »^x 2, évidemment la nation (païenne), dès
 cet instant le Christ a étendu à tous la loi de la bonté du
 Père sans excepter personne dans la miséricorde comme
 dans l'appel. Et c'est ainsi que tout ce qu'il a pu enseigner
 de plus, il l'a accueilli aussi dans l'héritage des nations.

13. « *Ce que vous voulez que les hommes fassent pour
 vous, faites-le semblablement aussi pour eux* ». Dans ce
 précepte assurément, l'autre moitié est sous-entendue :
 « ...et ce que vous ne voulez pas que les hommes vous fas-
 sent, ne le leur faites pas semblablement. » Si c'est là le pré-
 cepte d'un dieu nouveau et ignoré dans le passé, et non
 encore clairement mis au jour³, qui ne m'aurait formé par
 aucune instruction antérieure me permettant de savoir ce
 que je devais vouloir ou ne pas vouloir pour moi, afin, ainsi,
 de faire aux autres ce que j'aurais voulu pour moi aussi, et
 ne pas leur faire non plus ce que je n'aurais pas voulu pour
 moi, il a permis toute latitude à ma pensée et ne m'a pas
 astreint à accorder ma volonté et ma conduite pour faire aux
 autres ce que je voudrais pour moi et ne pas faire non
 plus aux autres ce que je ne voudrais pas pour moi.
 14. Effectivement, il n'a pas défini ce que je devais vouloir
 ou ne pas vouloir pour moi et pour les autres afin de me

3. Cf. I, 8.

tatis parem factum, et possim alii non praestare quod ab alio
 115 mihi uelim praestitum, amorem, obsequium, solatium, prae-
 sidium et eiusmodi bona, proinde et alii facere quod ab alio
 fieri mihi nolim, uim, iniuriam, contumeliam, fraudem et
 eiusmodi mala. Denique hac inconuenientia uoluntatis et
 120 facti agunt ethnici nondum a deo instructi. 15. Nam etsi
 natura bonum et malum notum est, non tamen dei disci-
 plina, [a] qua cognita tunc demum conuenientia uoluntatis
 et facti ex fide, ut sub metu dei, agitur. Itaque deus
 Marcionis cum maxime reuelatus – sit tamen reuelatus – non
 125 potuit huius praecepti, de quo agitur, tam strictum et obs-
 curum et caecum adhuc et facilius pro meo potius arbitrio
 interpretandum compendium emittere, cuius nullam praes-
 truxerat distinctionem.

16. At enim creator meus olim et ubique praecepit indi-
 gentes, pauperes et pupillos et uiduas protegi, iuuari, refri-
 130 gerari, sicut et per Esaïam : « *Infringito panem tuum men-
 dicis, et qui sine tecto sunt, in domum tuam inducito, et
 nudum si uideris, tegito* »². » Item per Ezechielem de uiro
 iusto : « *Panem suum dabit esurienti et nudum conteget* »³. »
 Satis ergo iam tunc me docuit ea facere aliis quae mihi uelim
 135 fieri. 17. Proinde denuntians : « *Non occides, non adulte-*

114 possim : possum Kroy. || aliis M || 117 fieri mihi M Kroy. : mihi fieri
 β edd. cett. || 119 a deo M B edd. : ab eo β || 121 a secl. Lat. Rig. Oeb. Kroy.
 Evans || 123 post reuelatus grauius dist. Braun, post sit edd. cett. reuelatus,
 si Kroy. Evans || 126 praestruxerat R₃ edd. cett. : praestrinxerat MX R₁R₂
 prae nullam strinxerat F

z. Is 58, 7 a. Ez 18, 7

1. Sur le sens de *aptare* du verbe *parare*, voir TLL X, 1, c. 414, l. 34 s.

2. T. reprend ici, en l'accentuant, ce qu'il a dit plus haut (§ 13) du dieu
 de Marcion « nous et ignotus retro et nondum plane editus. » Il se sert de
 la notion de « reuelatus » habituelle pour ce dieu (cf. I, 2, 3, etc. voir Index
 terminologique ; avec valeur médio-passive). La locution *cum maxime* (cf.
 Index terminologique, t. 3) paraît avoir ici un sens temporel (cf. TLL VIII,
 c. 74, l. 48 s). Nous proposons de rattacher *sit* aux deux mots suivants : cette

permettre d'ajuster¹ ma conduite à la loi de ma volonté ; et
 je pourrais alors ne pas manifester à autrui ce que je vou-
 drais qu'un autre me manifeste : amour, déférence, consolati-
 on, secours et biens de cette sorte ; et pareillement je pour-
 rais faire à autrui ce que je ne voudrais pas qu'un autre me
 fasse : violence, offense, outrage, tromperie et maux de cette
 sorte. En fin de compte ce désaccord entre la volonté et la
 conduite marque le comportement des païens qui n'ont pas
 encore été instruits par Dieu. 15. De fait, si le bien et le
 mal sont connus naturellement, ce n'est pas pour autant le
 cas de l'enseignement de Dieu : une fois qu'on a appris à le
 connaître, c'est alors seulement qu'on agit par l'accord de la
 volonté et de la conduite d'après la foi, puisqu'on est sous
 la crainte de Dieu. C'est pourquoi le dieu de Marcion, juste
 au moment où il s'est révélé – en admettant toutefois qu'il
 se soit révélé² – n'a pas pu émettre le condensé de précepte
 dont il s'agit ici, si resserré, obscur, ténébreux encore, et
 trop facile à interpréter plutôt à mon gré, et dont il n'avait
 fourni d'avance aucun moyen de l'éclairer.

16. Mais lui, mon Créateur, depuis longtemps et partout,
 a prescrit de protéger, aider, reconforter les indigents, les
 pauvres, les orphelins et les veuves, comme il le fait par
 Isaïe : « *Partage ton pain avec les mendiants, et ceux qui sont
 sans toit, fais-les entrer dans ta demeure, et si tu vois quel-
 qu'un nu, couvre-le* »³. » De même par Ézéchiël à propos de
 l'homme juste : « *Il donnera du pain à qui a faim, et il cou-
 vrira qui est nu* »³. » Il m'a donc, déjà alors, suffisamment
 enseigné à faire aux autres ce que je voudrais qu'ils me fas-
 sent. 17. Pareillement, en déclarant : « *Tu ne tueras pas, tu*

incidente, où le subjonctif a valeur de supposition (« en admettant que »,
 « à supposer que ») très habituelle chez l'auteur, est une de ces remarques
 ironiques que T. multiplie sur l'irréalité de ce dieu et de son action (cf. I,
 29, 8 « si esses », et t. 1, p. 281-282).

3. Passage cité déjà en II, 19, 2 et repris en IV, 17, 8 ; 31, 1 ; 37, 1 (avec
 variantes rédactionnelles).

rabis, non furaberis, non falsum testimonium dices^b », docuit ne faciam aliis quae fieri mihi nolim ; et ideo ipsius erit praeceptum in euangelio qui illud retro et praestruxit et distinguit et ad arbitrium disciplinae suae disposuit et merito
140 iam compendio substrinxit, quoniam et alias recisum sermonem facturum in terris dominus, id est Christus, praedicabatur^c.

XVII. 1. Hic nunc de fenore, cum interponit : « *Et si feneraueritis a quibus speratis nos recepturos, quae gratia est uobis*^a ? » percurre sequentia Ezechielis de eodem uiro iusto : « *Pecuniam, inquit, suam fenore non dedit, et quod*

XVII. 4 fenori Pam. Rig. Oeb. Evans

b. Ex 20, 13-16 c. Cf. Is 10, 23.

XVII. a. Lc 6, 34

1. Reprise de l'expression *praestruxerat distinctionem* employée négativement pour le dieu de Marcion à la fin du § 15.

2. De ce texte d'Isaïe une citation exacte a déjà été donnée plus haut (IV, 1, 5).

17, 1-14 (Lc 6, 34-46)

1° Lc 6, 34 (§ 1-4) : L'enseignement du Christ sur l'attitude envers les débiteurs est conforme à celui de l'A.T. qui a interdit le rapport du prêt (intérêts) et ordonné la restitution des gages et la remise des dettes.

2° Lc 6, 35 (§ 5-7) : a) La promesse de la filialité divine est une impudence de la part d'un dieu qui interdit le mariage ; elle ne convient qu'au Créateur dont l'homme est l'œuvre et qui a enfanté cet homme à la vie avant de l'enfanter à l'Esprit (§ 5). – b) La douceur de Dieu envers les ingrats dont le sens plein et cosmique ressort de Mt 5, 45 écarté par Marcion, ne se justifie pas chez un dieu qui n'a encore apporté aucun bienfait et ne s'est pas acquis de titre à la reconnaissance (§ 6-7).

3° Lc 6, 36 (§ 8) : L'enseignement de la miséricorde est conforme à la doctrine de l'A.T. et ne convient pas à un dieu qui est resté si longtemps inactif.

4° Lc 6, 37-38 (§ 9-11) : Le précepte de ne pas juger concerne la rétribution des mérites. Les trois interprétations possibles sur l'agent de cette rétribution (les hommes, le Créateur, le dieu de Marcion) sont également dommageables aux marcionites.

ne commettras pas l'adultère, tu ne voleras pas, tu ne porteras pas un faux témoignage^b », il m'a enseigné à ne pas faire aux autres ce que je ne voudrais pas qu'ils me fassent ; et c'est pour cette raison que le précepte évangélique appartiendra au même dieu qui, dans le passé aussi, en a assuré la préparation et le moyen de l'éclairer¹, et l'a disposé à servir au gré de son enseignement : et c'est à bon droit que, maintenant, il l'a restreint à un condensé puisqu'aussi bien il était prédit ailleurs que le Seigneur, c'est-à-dire le Christ, accomplirait sur la terre une parole tranchée^{c 2}.

Générosité envers
les débiteurs et divers
autres points de la fin
du discours
(Lc 6, 34-46)

XVII. 1. En ce point maintenant, à propos du prêt à intérêts³, lorsqu'il glisse ces mots : « *Et si vous prêtez à ceux dont vous espérez recevoir, quelle reconnaissance vous en a-t-on*^{a 4} ? » , parcours la suite du texte d'Ézéchiel concernant le même homme juste : « *Il n'a pas, dit-il, prêté son argent, et il ne prélèvera pas de*

5° Lc 6, 39-45 (§ 12) : Ces « allégories », dont les dernières (le bon arbre, le bon trésor) sont utilisées au profit de la doctrine des « deux dieux », s'appliquent plus convenablement à des hommes : Marcion, Appellés, les hérétiques.

6° Lc 6, 46 (§ 13-14) : Ce reproche – que Marcion n'a pas osé retrancher – n'a de sens que venant d'un dieu connu comme Seigneur depuis l'origine et il reprend celui d'Is 29, 13. Il est absurde de la part d'un dieu nouveau.

3. Le terme de *fenus* désigne soit le « prêt à intérêt », soit – et en concurrence avec *usura* – les « intérêts eux-mêmes. » On sait que, sous le Haut Empire, les taux pratiqués – souvent 24 % annuels – étaient, de notre point de vue, usuraires. La doctrine patristique, dans la tradition du judaïsme, condamne l'usure et recommande de prêter gratuitement : voir C. MUNIER, *L'Église dans l'Empire romain*, Paris 1979, p. 89-90. Dans le présent développement, T. souligne la continuité par rapport à l'A.T. ; il distingue deux étapes : 1) proscription de l'intérêt ; 2) remise pure et simple de la dette, ce qui est la position préconisée par le Christ dans ce verset.

4. Selon HARNACK, p. 194*, ni Lc 6, 32-33 ni Lc 6, 34b ne sont attestés.

5 *abundauerit non sumet*^b », fenoris scilicet redundantiam, quod est usura. Prius igitur fuit ut fructum fenoris eradica-
ret, quo facilius adsuefaceret hominem ipsi quoque fenori,
si forte, perdendo, cuius fructum didicisset amittere.
2. Hanc etenim dicimus operam legis fuisse procurantis
10 euangelio : quorundam tunc fidem paulatim ad perfectum
disciplinae Christianae nitorem primis quibusque praeceptis
balbutientis adhuc benignitatis informabat. Nam et supra :
« *Et pignus*, inquit, *reddes debenti*^c » ; utique si non sit solu-
uendo, quia solutori utique pignus restituendum esse, utrum
15 homo scriberet ? 3. Multo manifestius in Deuteronomio :
« *Non dormies super pignus eius, redditione reddes illi pallium
circa solis occasum, et dormiet in pallio suo*^d. » Adhuc clarius
supra : « *Dimittes omne debitum quod tibi proximus debet, et
fratrem tuum non reposes, quoniam remissio domini dei tui*
20 *innocata est*^e. » 4. Porro cum debitum dimitti iubet, utique
non exsoluturo – plus enim est, et si exsoluturo cum reposci

8 si forte : sic forte *R, R*, || 10 quorundam *β* : quarundem *M* || 13 debenti
Kroy. : beati *Mγ R, R*, debentis *Evans* dati *Oeh. om. R, Gel. Pam. Rig.*
(reddet *Pam. Rig.*) || soluendo *R*, *edd. cett.* : -um *Mγ R, R*, || 14 solutori :
soluturo *Ciaconius Rig.* || utique *secl. Kroy.* || 14-15 utrum homo :
utcumque non *Oeh.* || 21 est et si : esset, si *Eng., Kroy. sed cf. Thörnell,*
Studia I, 63

b. Ez 18, 8 c. Ez 18, 7 d. Dt 24, 12-13 e. Dt 15, 2

1. Cf. *supra* 16, 16. Ce texte d'Ézéchiel (18, 4-9) est cité par CLÉMENT
D'ALEXANDRIE, *Paed.* 1, 95, 1, qui y voit une « esquisse de la vie chré-
tienne. » La traduction de T. substitue *dedit* au futur *δώσει* ; d'autre part,
elle paraît volontairement littéraliste ; *πλεονασμός* est rendu d'après son
sens général de « surabondance », alors que, dans la LXX, il avait pris l'ac-
ception spécifique de « intérêt » ; d'où la périphrase *fenoris redundantiam*,
avant d'arriver au terme technique *usura*.

2. Conception caractéristique de T. : l'A.T. n'est pas seulement annonce
et préfiguration, mais préparation effective de l'Évangile qui achève et géné-
ralise la Loi.

surplus^{b 1} », bien entendu de débordement du prêt, c'est-à-
dire d'intérêt. Sa priorité a donc été d'extirper le rapport du
prêt, pour pouvoir plus facilement habituer l'homme à
perdre, si possible, son prêt lui-même aussi, puisqu'il lui
avait enseigné à en perdre le rapport. 2. Et en effet nous
disons que telle est l'œuvre de la Loi qui préparait à
l'Évangile² : par chaque premier précepte d'une bonté encore
balbutiante, elle formait alors, peu à peu, la foi de certains
au resplendissement parfait de la discipline chrétienne. Car
il dit aussi juste avant : « *Et tu rendras son gage à ton débi-
teur*^c », assurément s'il n'est pas solvable ; car qu'on doive
rendre son gage à qui rembourse³, assurément, est-ce qu'un
être humain l'écrirait⁴ ? 3. Beaucoup plus manifeste cette
déclaration dans le *Deutéronome* : « *Tu ne dormiras pas sur
son gage, tu lui feras la restitution de son manteau vers le
coucher du soleil, et il dormira dans son manteau*^{d 5}. »
Encore plus claire celle-ci, plus haut : « *Tu remettras toute
dette qu'a envers toi ton prochain et tu ne réclamera pas à
ton frère, car la rémission du Seigneur ton Dieu a été pro-
clamée*^{e 6}. » 4. Par conséquent, lorsqu'il ordonne de
remettre sa dette, évidemment à qui ne peut la rembourser
– et il y a plus, de fait, quand il interdit de la réclamer même
si on peut la rembourser –, que nous enseigne-t-il d'autre

3. Le mot *solutor*, terme rare, apparaît pour la première fois ici (emploi
unique chez T.) dans le sillage de l'expression ordinaire *soluendo esse*.

4. Sur *utrum* = *num* dans l'interrogation simple en latin tardif, voir
LHS, p. 466 (d).

5. Voir *BA, Deutéronome*, p. 267-268, qui renvoie à Ex. 22, 25-26 (le
gage est le manteau de l'emprunteur). Pour donner plus d'énergie à ce pré-
cepte, T. a supprimé la condition (« Mais si l'homme est pauvre... »).

6. Pour la même raison que précédemment, T. omet de rappeler que
cette remise des dettes a lieu dans la septième année. Mais à la lumière de
ce qu'il a dit plus haut sur le rôle de la Loi, le lecteur informé déduira
qu'une pratique seulement périodique a été ensuite généralisée par le
Christ.

uetat –, quid aliud docet quam non exsolutoro[s] feneremus, qui tantum detrimentum fenori indixit ?

5. « *Et eritis filii dei*^f. » Nihil impudentius, si ille nos sibi
25 filios faciet qui nobis filios facere non permisit auferendo
conubium. Quomodo in id nomen adlecturus est suos quod
iam erasit ? Filius spadonis esse non possum, maxime qui
patrem habeam eundem quem et omnia. Nam tam pater
30 omnium qui conditor uniuersitatis quam spado qui nullius
substantiae conditor. Et si marem ac feminam non miscuis-
set creator^g, et si non uniuersis quoque animalibus filios
concessisset^h, hoc eram eius ante paradisum, ante delictum,
ante exilium, ante duos unum denuoⁱ. Factus filius fui sta-
35 tim cum me manibus enixus est, cum de suo halitu mouit^j.
Ille nunc me rursus filium nuncupat, iam non in animam,
sed in spiritum pariens.

6. « *Quia ipse, inquit, suauis est aduersus ingratos et malos*^k. » Euge, Marcion, satis ingeniose detraxisti illi
pluuias et soles^l, ne creator uideretur. Sed quis iste *suauis*,
40 qui ne cognitus quidem usque adhuc ? 7. Quomodo

22 exsolutoro *Rig. Oeb. Kroy. Evans* : exoluturos *M R Gel. Pam.* exsoluituros γ || 23 tantum *Priorius Oeb. Kroy.* : tam θ *Gel. Pam. Rig.* iam *Iun. Evans* || 26 conubium *M Kroy.* : conn- β *edd. cett. (constanter)* || adlecturos *M* || 27 qui *M Kroy.* : cum β *edd. cett.* || 33 ante duos β : antduos *M* || post denuo *grauius dist. Braun* : post factus (*quod corr. in factos*) *Kroy.*, post unum *edd. cett.* || 34 me *M B edd. cett.* : e β || habitu *My* || 35 nunc me *M Kroy.* : me nunc β *edd. cett.*

f. Lc 6, 35 g. Cf. Gn 1, 27 h. Cf. Gn 1, 22 i. Cf. Gn 2, 24 j. Cf. Gn 2, 7 k. Lc 6, 35 l. Cf. Mt 5, 45

1. Le sujet de ces verbes est évidemment le Christ préexistant, qui s'est manifesté dans la Loi. Le *tantum detrimentum* (selon la correction de Le Prieur) qu'il a imposé aux prêts à intérêt renvoie au § 1 (*fructum fenoris eradicaret*).

2. Sans transition, T. passe au v. 35 dont il ne retient que la fin. Dans le texte catholique de Luc on lit *Altissimi* au lieu de *dei*. Sans relever cette différence, T. va s'attacher à montrer l'absurdité de la notion de « fils » chez un dieu qui a supprimé le mariage.

sinon à prêter à qui ne pourra rembourser, lui qui a édicté pour le prêt un si grand préjudice¹ ?

5. « *Et vous serez fils de Dieu*^{1 2}. » Rien de plus impudent que de nous faire ses fils, lui qui, en supprimant le mariage, ne nous a pas permis de nous faire des fils. Comment appellerait-il à prendre un nom qu'il a désormais rayé ? Je ne peux être fils d'eunuque, surtout moi qui ai le même père que toutes choses aussi ! Car celui qui est le créateur de l'univers est père de toutes choses, autant qu'est eunuque celui qui n'est le créateur d'aucune réalité. Même si le Créateur n'avait pas uni ensemble mâle et femelle^g, même s'il n'avait pas aussi concédé des fils à tous les êtres vivants^h, je l'étais, son fils, avant le paradis, avant le péché, avant l'exil, avant que deux soient de nouveau un^{i 3}. J'ai été fait son fils dès le moment où il m'a mis au monde de ses mains, où il m'a mis en mouvement de son haleine^{j 4}. Lui maintenant, il me donne de nouveau le nom de fils : ce n'est plus à l'âme, mais à l'esprit qu'il m'enfante.

6. « *Car, dit le Christ, il est lui-même doux envers les ingrats et les méchants*^k. » Bravo, Marcion, c'est avec assez d'ingéniosité que tu lui as retranché les pluies et les soleils^{l 5} en voulant éviter qu'il ne passât pour le Créateur. Mais qui est donc ce « doux » qui jusqu'à ce jour ne s'est même pas

3. Unis en une « seule chair » au paradis terrestre selon Gn 2, 24, Adam et Ève sont séparés dans le péché et dans l'expulsion de ce paradis (cf. Gn 3, 22). Ils sont à nouveau un couple après (cf. Gn 4, 1). La ponctuation après *denuo* assure tout son relief au groupe *Factus filius sui* (qui est la leçon des mss).

4. Sur l'homme produit du modelage divin et qui a reçu l'âme de l'haleine de Dieu, voir II. ch. 8 et 9.

5. De la même façon que plus haut (7, 4) T. reproche à Marcion d'avoir « retranché » le texte de Matth. 5, 17 : allusion, non à un problème textuel précis, mais à la mutilation des Écritures. Même allusion, avec le pluriel *soles*, en An. 47, 2. Plus bas (IV, 36, 3) le verset matthéen est cité explicitement.

suavis, a quo nulla beneficia praecesserant hoc genus suavitatis qua soles et imbres, qui fenerauerat non recepturus ab humano genere, ut creator, qui pro tanta elementorum liberalitate facilius idolis quam sibi debitum gratiae referentes
 45 homines^m usque adhuc sustinet, uere suavis etiam spiritualibus commodis ? *Eloquia enim domini dulciora super mel et fauos*ⁿ. Ille igitur et ingratos suggillauit qui gratos experiri merebatur, cuius soles et imbres tu quoque Marcion ingratus habuisti. Ceterum tuus non poterat iam queri ingratos,
 50 qui nondum parauerat gratos.

8. Misericordiam quoque praeciens : « *Estote, inquit, misericordes, sicut pater uester misertus est uestri*^o. » Hoc erit : « *Panem infringito esurienti, et sine tecto in domum tuam inducito, et nudum si uideris, tegito*^p », et : « *Iudicate*
 55 *pupillo et iustificata uiduam*^q. » Agnosco ueterem doctrinam eius qui mauult misericordiam quam sacrificium^r. Aut si

41 praecesserunt *Lat. Rig.* || 42 qua β : quae *M* || soles *M R₁* ; sol γ *R*, solem *R₂* || qui < non > fenerauerat *Kroy.* || 45 post sustinet *grauius distinguunt edd. praeter Kroy.* || 48 soles *M R₁*, in *adnot. Rig.* : solem *R Gel. Pam. Oeh. Evans* sol γ || ingratus *coni. R₂* (*unde R₂*, *edd. cett.*) : -os *Mγ R₁R₂ B Gel. Pam.* || 50 nondum *Mγ Kroy.* : non *R edd. cett.* || 52 uester *M Pam. edd. cett.* : om. β *Gel.* || 55-56 ueterem doctrinam eius *M Kroy.* : doctrinam eius ueterem β *edd. cett.*

m. Cf. Lc 6, 34 n. Ps 118, 103 + Ps 18, 10-11 o. Lc 6, 36 p. Is 58, 7 q. Is 1, 17 r. Cf. Os 6, 6

1. Le texte des mss est parfaitement compréhensible. La relative introduite par *qui* est une périphrase laissant reconnaître le Créateur, qui est nommé ensuite. Il faut sous-entendre après *qua* un verbe comme *fiunt*, et devant *qui*, le pronom *eius*. Sur l'antécédent sous-entendu devant le relatif, voir *LHS*, p. 555-556.

2. Même citation en *Scor.* 1, 12 (avec *dulcia et mella*) que G. AZZALI BERNARDELLI (éd. *Scor.*, p. 67 et p. 194) rapporte à Ps 118, 103. Ici le comparatif *dulciora* paraît dû à une interférence avec Ps 18, 11 (γλυκότερον). En fait nous avons ici un croisement de ces deux versets : si *eloquia* répond à λόγια de Ps. 118, 103, *domini* provient de Ps. 18, 10 (κυρίου).

fait connaître ? 7. Comment est-il « doux », lui de qui n'est venu aucun bienfait pour précéder ce genre de douceur par laquelle se produisent les soleils et les pluies de celui qui avait prêté sans s'attendre à recevoir^{m 1} du genre humain – comme a fait le Créateur, lui qui, en échange d'une si grande générosité cosmique, supporte jusqu'à ce jour que les hommes s'acquittent de leur dette de gratitude envers des idoles plutôt qu'envers lui-même ? Lui qui est vraiment doux même dans ses biens spirituels, car les
paroles du Seigneur dépassent en douceur le miel et ses rayons^{n 2}. Il a donc flétri aussi les ingrats, lui qui méritait de les trouver reconnaissants, lui dont toi aussi, Marcion, tu as traité avec ingratitude³ les soleils et les pluies. Mais pour ce qui est de ton dieu, il n'aurait pas pu se plaindre déjà des ingrats : il ne s'était pas encore acquis des titres à leur gratitude !

8. Enseignant aussi la miséricorde, il dit : « *Soyez miséricordieux comme votre père a eu de la miséricorde pour vous*^{o 4}. » Ce sera : « *Partage ton pain avec celui qui a faim, et celui qui est sans toit, fais-le entrer dans ta demeure, et si tu vois quelqu'un nu, couvre-le*^{p 5} », et : « *Jugez en faveur de l'orphelin, et faites justice à la veuve*^{q 6}. » Je reconnais l'ancienne doctrine de celui qui préfère la miséricorde au sacrifice^{r 7}. Ou alors si c'est un autre dieu qui a maintenant

3. L'ingratitude des marcionites à l'égard du Créateur qui assure leur existence ici-bas est un thème polémique habituel : cf. I, 14, 3 s.

4. A la fin du paragraphe, T. cite la deuxième partie du verset sous une autre forme (*misericors sit*) qui est celle de Luc. HARNACK, p. 194², indique que la forme *misertus est uestri* n'est pas attestée ailleurs.

5. Cf. IV, 16, 16 ; 31, 1 ; 37, 1.

6. Cf. IV, 14, 7 ; 29, 15.

7. Ce texte a déjà été invoqué en II, 13, 5 et 17, 2 ; également en IV, 10, 4 ; et il le sera encore dans la suite. Voir également *Paen.* 8, 3 et *Pud.* 2, 1.

alius nunc misericordiam praecepit, quia et ipse misericors sit °, cur tanto aevo misericors mihi non fuit ?

9. « *Nolite iudicare, ne iudicemini ; nolite condemnare, ne condemnemini ; dimittite et dimittimini ; date et dabitur vobis. Mensuram bonam, pressam ac fluentem dabunt in sinum uestrum. Eadem, qua mensi eritis, mensura remetietur vobis* ». » Vt opinor, haec retributionem pro meritis prouocatam sonant. A quo ergo retributio ? 10. Si ab hominibus tantum, ergo humanam docet disciplinam et mercedem, et in totum hominibus oboedimus ; si a creatore, ut a iudice et dispunctore meritorum, ergo illi nostrum impellit obsequium apud quem constituit retributionem captandam uel timendam, prout quisque iudicauerit aut

70 condempnauerit aut dimiserit aut mensus fuerit ° ; si ab ipso, ergo et ille iam iudicat, quod Marcion negat. 11. Eligant itaque Marcionitae ne tanti sit de magistri regula excidere quam Christum aut hominibus aut creatori docentem habere.

75 12. Sed caecus caecum ducit in foueam^u. (12). Credunt aliqui Marcionem. Sed *non est discipulus super magistrum* °.

57 alius R₂ ; aliud Mγ R₁R₂ || 63 pro meritis : promeritis R *Gel. corr. Pam.* || 64 sonant M R₂ ; -at γ R₁R₂ || 67 meritorum ex moritorum M || 73 quam : quanti *Lat. Rig. Oeb. Kroy. Evans* || 75 credunt : corrigunt *Kroy.* || 76 marcionem Mγ : -oni R *edd. cett.*

s. Lc 6, 37-38 t. Cf. Lc 6, 37-38 u. Cf. Lc 6, 39 v. Lc 6, 40

1. Reprise, adaptée au problème de la miséricorde divine, du grief plusieurs fois développé contre le dieu de Marcion : *Cur tam sero ?* Cf. I, 17, 4 ; 25, 4, etc.

2. Seul emploi littéraire de *dispuncto* (« celui qui rétribue ») attesté plusieurs fois en épigraphie.

3. Cf. I, 26, 1.

4. Sur l'emploi de *ne* avec valeur de particule interrogative (= si... ne... pas) voir HOPPE, *S. u. S.*, p. 142-143.

5. Sans transition T. passe à la suite de paraboles des v. 39-45. On a sans doute une allusion à v. 39a (εἶπεν δὲ καὶ παραβολὴν αὐτοῖς) dans la formule *quae Christus... allegorizauit* de la fin du paragraphe. La suite du v. 39 est résumée.

enseigné la miséricorde parce que, lui-même aussi, il serait miséricordieux °, pourquoi alors, pendant un si long laps de temps, n'a-t-il pas été miséricordieux envers moi¹ ?

9. « *Ne jugez pas, pour ne pas être jugés ; ne condamnez pas, pour ne pas être condamnés ; remettez, et il nous sera remis ; donnez, et on vous donnera. C'est une bonne mesure, tassée et débordante, qu'ils mettront dans le pli de votre vêtement. De la mesure dont vous aurez mesuré, on mesurera pour vous en retour* ». » A ce que je pense, ces paroles font entendre la rétribution appelée en échange des mérites. Qui est donc l'agent de cette rétribution ? 10. S'il s'agit seulement des hommes, c'est donc une discipline et une récompense humaines que le Christ enseigne, et nous obéirons totalement aux hommes ; s'il s'agit du Créateur, en sa qualité de juge et de payeur² des mérites, il nous pousse donc à être déferents envers celui dont il établit que nous devons chercher une rétribution auprès de lui ou en craindre une de sa part, selon que chacun aura jugé ou condamné ou remis ou mesuré ° ; s'il s'agit de lui-même, c'est donc que lui aussi, il juge désormais – ce que nie Marcion³. 11. Dans ces conditions, aux marcionites de choisir, en se demandant⁴ s'il n'est pas aussi grave de faillir à la doctrine de leur maître que de considérer le Christ comme enseignant soit pour les hommes soit pour le Créateur !

12. Mais un aveugle guide un aveugle vers un trou^u. (12). Quelques-uns croient qu'il s'agit de Marcion⁶. Mais *le disciple n'est pas au-dessus du maître*^v⁷. Voilà ce dont

6. Nous pensons que le texte des mss doit être conservé, en sous-entendant *hunc caecum esse* qui se tire aisément de la proposition précédente. Par cette formule, T. ferait allusion à une interprétation selon laquelle Marcion serait visé dans ce proverbe. Et de fait lui-même n'hésite pas à en faire l'application à son adversaire : voir III, 7, 1 ; IV, 36, 12. Il le traite régulièrement d'aveugle : cf. I, 2, 3, etc.

7. Fréquentes allusions à ce verset souvent utilisé contre les hérétiques : ainsi en *Praes.* 34, 5 et *Marc.* I, 14, 3.

Hoc meminis de buerat Appelles, Marcionis de discipulo emendator. Eximat et de oculo suo trabem haereticus, tunc in oculo Christiani si quam putat stipulam reuincat^w.
 80 Proinde et arbor bona non proferat malum fructum, quia nec ueritas haeresim, nec mala bonum, quia nec haeresis ueritatem^x: sic nec Marcion aliquid boni de thesauro Cerdonis malo protulit, nec Appelles de Marcionis^y. Multo enim haec congruentius in ipsos interpretabimur quae
 85 Christus in homines allegorizauit, non in duos deos secundum scandalum Marcionis.

13. Puto me non temere hu[i]cusque adhuc lineae insistere, qua definitio nusquam omnino alium deum a Christo reuelatum. In hoc solo adulterio Marcionis manus stupuisse

77 appelle My: ape- (constanter) R edd. cett. || 79 putat coni. R₂ (unde R₃); putasti My R₁R₂ || 81 haeresin M || 82 post ueritatem grauius dist. edd. praeter Kroy. Evans || 87 temere MG R₃; timere γ R₁R₂ || hucusque B Gel. Pam. Oeb. Evans: huicusque θ Rig. Kroy. || 88 post reuelatum et conscientia sui (l. 91) grauius dist. Braun || 89 adulterio Iun.: -um θ edd. cett.

w. Cf. Lc 6, 41-42 x. Cf. Lc 6, 43-44 y. Cf. Lc 6, 45

1. Sur Appellès (ou Apellès), disciple déviant de Marcion, voir III, 11, 2.

2. Voir I, 2, 1-3 (t. 1, p. 108, n. 1) où T. donne l'interprétation « obvie » de ce texte qu'il applique ici au binôme vérité/hérésie contre l'interprétation marcionite qui y voyait indiqués les « deux dieux. »

3. Voir I, 2, 3 (t. 1, p. 110, n. 1).

4. Sur ce verbe *allegorizare* apparu avec T. (également Res. 27, 1 et 30, 2) et resté très rare, voir O'MALLEY, *Tertullian and the Bible*, p. 147 et VAN DER GEEST, *Le Christ et l'A.T.*, p. 181, qui indique que *allegoria* chez l'auteur garde un sens large s'appliquant à tout langage qu'il ne faut pas entendre dans un sens littéral. Les trois emplois de T. comportent la préposition *in* (ou *ad*) + acc. En I, 2, 1 il avait écrit: « in homines, non in deos disponentis exempla illa... »

5. Arrivant à Lc 6, 46 où il voit énoncée l'idée de « Seigneurie » divine caractéristique à ses yeux du Créateur (voir I, 27, 3; t. 1, p. 232 et n. 2, où il indique que ce titre contredit à la conception marcionite du dieu seule-

Appellès aurait bien dû se souvenir, lui disciple de Marcion qui en est devenu le correcteur¹ ! Que l'hérétique enlève aussi la poutre de son œil et qu'alors seulement il réfute la paille qu'il pense trouver dans l'œil du chrétien^w. Pareillement aussi, le bon arbre ne saurait produire un mauvais fruit, car la vérité non plus ne saurait produire l'hérésie, et le mauvais arbre non plus ne saurait produire un bon fruit, car l'hérésie non plus ne saurait produire la vérité^x 2; de même Marcion non plus n'a pas tiré quelque chose de bon du trésor mauvais de Cerdon³, ni Appellès de celui de Marcion^y. Car c'est avec bien plus de cohérence que notre interprétation appliquera ces paroles à eux-mêmes: ces allégorisations faites par le Christ⁴ concernent les hommes, non les « deux dieux » selon le scandale de Marcion.

13. Ce n'est pas à la légère, je pense⁵, que, jusqu'à présent encore⁶ je m'attache à une position qui est d'établir⁷ que, absolument nulle part, le Christ n'a révélé un autre dieu⁸. Je m'émerveille que, devant cette seule adultération⁹, les mains de Marcion soient restées paralysées, mais il est

ment bon), T. modifie sa manière habituelle de procéder, en ne citant pas immédiatement le texte en question. Il présente d'abord ses réactions personnelles devant ce texte (*Puto... miror*): la première est d'autosatisfaction en voyant confirmée sa position permanente; la seconde est de surprise devant l'attitude de Marcion. C'est ce qui entraîne quelque obscurité dans la suite des idées.

6. La redondance *hucusque adhuc*, dont on ne trouve pas d'autre exemple chez l'auteur, est sans doute due à une volonté d'insistance.

7. Littéralement: « par laquelle j'établis. » L'expression *lineae insistere*, d'origine militaire ou agonistique, est le contraire de *a lineis excedere* d'*Herm.* 39, 1.

8. Principe souvent rappelé plus haut: voir notamment IV, 6, 4 et 12, 1-2.

9. Reprise du motif polémique de la mutilation des Écritures. Sur *adulterium* au sens figuré de « falsification » cf. *TLL* I, c. 883, l. 46; sens fréquent chez T.: *Cult.* I, 8, 2 (SC 173, p. 78 et note); *Spec.* 23,5 (SC 332 p. 278 et note); *Id.* 1, 2 (« omne falsum adulterium est »).

90 miror, nisi quod etiam latrones timent : nullum maleficium sine formidine est, quia nec sine conscientia sui. Tamdiu ergo et Iudaei non alium deum norant quam praeter quem neminem adhuc norant nec alium deum appellabant quam quem solum norant. Si ita est, quis uidebitur dixisse : « *Quid uoca<ti>s, domine, domine^z ?* » 14. Vtrumne qui numquam hoc fuerat uocatus, ut nusquam adhuc editus, an ille qui semper dominus habebatur, ut a primordio cognitus, deus scilicet Iudaeorum ? Quis item adiecisse potuisset : « *Et non facitis quae dico^a ?* » Vtrumne qui cum maxime edocere temptabat, an qui a primordio ad illos et legis et prophetarum eloquia mandauerat ? Qui et inobaudientiam illis exprobrare posset, etiam si numquam alias exprobrasset ? Porro qui ante Christum : « *Populus iste me labiis diligit, cor autem eorum longe absistit a me^b* » contionatus est, ueterem utique illis contumaciam imputabat. Alioquin quam absurdum ut nouus deus, nouus Christus, nouae tantum quod religionis inluminator, contumaces et inobsequentes pronuntiaret quos non potuisset experiri ?

91 sine¹ R : nec Mγ || 95 uocatis Pam. Rig. Kroy. : uocas θ edd. cett. || 96 nusquam ex numquam M || 100 qui a R : quia MX quia a F || 104 contionatus β : continatus M || 106 ut R edd. cett. : et Mγ || tantum quod M Kroy. : tantaque R edd. cett. tante quod γ

z. Lc 6, 46 a. Lc 6, 46 b. Is 29, 13

1. Progrès dans le dénigrement : Marcion est comparé aux *latrones* qui infestaient l'Empire romain.

2. Cf. *supra* 16, 15, même emploi de *cum maxime*.

vrai cependant que les brigands¹ connaissent la peur : le crime n'est jamais exempt de crainte parce qu'il n'est pas non plus sans conscience de lui-même. Pendant si longtemps donc, les juifs d'une part ne connaissaient pas d'autre dieu que celui en dehors duquel ils n'en connaissaient encore aucun, et d'autre part ils ne donnaient le nom de dieu à aucun autre qu'à celui qu'ils connaissaient seul. S'il en est bien ainsi, qui passera pour avoir dit : « *Pourquoi appelez-vous Seigneur, Seigneur^z ?* » 14. Est-ce celui qui n'avait jamais été appelé tel, puisque nulle part encore il n'avait été publié, ou celui qui toujours était tenu pour Seigneur, puisqu'il était connu depuis le commencement, évidemment le dieu des juifs ? Qui également aurait pu ajouter : « *Et ne faites-vous pas ce que je dis^a ?* » Est-ce celui qui essayait tout juste² de dispenser son enseignement ou celui qui, depuis le commencement, leur avait mandé les paroles de la Loi et des prophètes ? Lui qui aurait pu aussi leur reprocher leur désobéissance même s'il ne la leur avait jamais reprochée en d'autres circonstances ? Il y a plus : celui qui, avant la venue du Christ, a proclamé : « *Ce peuple me chérit des lèvres, mais leur cœur s'écarte loin de moi^{b3}* », leur imputait assurément leur vieil esprit de rébellion. Autrement, quelle absurdité qu'un dieu nouveau, qu'un Christ nouveau, porteur justement⁴ de l'illumination d'une religion nouvelle, dise rebelles et désobéissants des hommes qu'il n'avait pas pu éprouver tels !

3. Texte d'Isaïe cité par Mt 15, 8 et auquel T. s'est déjà référé (*supra* III, 6, 6 et IV, 12, 13) ; il reviendra encore dans la suite.

4. Sur ce sens de *tantum quod*, voir LHS, p. 583. Sur *illuminator*, cf. IV, 7, 4.

XVIII. 1. Proinde extollenda fide centurionis incredibile ^a, si is professus est talem se fidem nec in Israhele inuenisse ^b ad quem non pertinebat fides Israhel<is>. Sed nec exinde pertinere poterat, adhuc cruda, ut probaretur uel compararetur, ne dixerim adhuc nulla. 'Sed cur non licuerit illi alienae fidei exemplo uti ?' Quoniam si ita esset, talem fidem nec in Israhele umquam fuisse. Ceterum dicens talem fidem debuisse inueniri in Israhele, quique ad hoc uenisset uti eam inueniret, deus scilicet et Christus Israhelis, quam non suggillasset nisi exactor et sectator eius, aemulus uero etiam maluisset eam talem inuentam, ad quam infirmandam et destruendam magis uenerat, non ad comprobendam.

XVIII. 1 <in> extollenda *coni. Kroy.* || 2 israhele R : israhelem M israhel X israheli F || 3 israhelis Pam. *edd. cett.* : israhel θ Gel. || 6 post esset, dixisset *add. R, Gel. Rīg. Kroy. Evans, sed cf. Bulhart, Tert. Stud., p.13; malim* <non dixisset> || 7 israhele R : -em F -el M X || umquam fuisse β : eum quam fuit M || 8 inueniri Gel. Pam. *Rīg. : <se> inuenire Oeb. Kroy. Evans inuenire θ* || qui[que] *correxeram* qui quidem *Oeb. Evans* || uti M *Kroy. : ut β edd. cett.* || 9 inueniret ex inuenisset M || quam θ : eam *correxeram* || 10 nisi M R : scilicet nisi γ || *post eius grauius dist. edd. praeter Kroy.*

XVIII. a. Cf. Lc 7, 1-10 b. Cf. Lc 7, 9

18, 1 (Lc 7, 1-10)

La parole du Christ au v. 9 serait incroyable s'il n'était pas concerné par la foi d'Israël, et en disant qu'il n'a pas trouvé pareille foi, il montre bien qu'il est le Christ de ce peuple.

1. Selon HARNACK, p. 195³, les versets de Lc 6, 47-49 (la maison sur le roc et la maison sans fondation) ne sont pas attestés dans l'évangile marcionite. T. passe donc directement à Lc 7, où l'évangéliste reprend son récit. Du premier épisode, il ne retient que le v. 9.

2. Il faut sous-entendre *fides* à côté de *exinde*. Ayant dénoncé l'in vraisemblance de l'interprétation marcionite qui rapporte cette parole sur la foi d'Israël à un « dieu nouveau », T. va plus loin : un tel dieu ne pouvait pas non plus s'intéresser à la foi dont il était l'objet (celle du centurion, celle de la pécheresse à la fin de Lc 7) et qui était trop nouvelle aussi, trop récente pour pouvoir être évaluée et comparée à d'autres.

Foi du centurion
(Lc 7, 1-10)

XVIII. 1. Pareillement ¹, à le voir porter aux nues la foi du centurion ², c'est chose incroyable que celui-là ait professé n'avoir pas trouvé même en Israël une telle foi ^b, qui n'était pas concerné par la foi d'Israël. Mais il ne pouvait pas non plus être concerné par la foi qui se manifestait à partir de là ² : foi encore trop fraîche pour qu'on l'éprouvât ou la soumit à des comparaisons – pour ne pas dire encore inexistante ! « Mais pourquoi ne lui aurait-il pas été permis de recourir à l'exemple d'une foi étrangère ³ ? » Parce que, s'il en était ainsi, il aurait dit qu'une telle foi n'avait jamais existé même en Israël ⁴. Mais en fait, disant qu'une telle foi aurait dû être trouvée en Israël, et étant celui qui était venu à seule fin de la trouver, il est, c'est évident, le dieu et le Christ d'Israël ⁵. Cette foi, il ne l'aurait pas fustigée s'il n'en avait pas été le contrôleur et le tenant ⁶, alors qu'un antagoniste aurait préféré même la trouver telle ⁷, puisqu'il était venu plutôt pour l'affaiblir et la détruire, non pour la confirmer.

3. Objection supposée de l'adversaire qui va permettre à T. de préciser son explication.

4. L'argument de T. repose sur le sens précis du verbe utilisé par le Christ (εἶπον) qui marque l'intérêt personnel du sujet dans l'existence de cette foi : d'où le retour de ce verbe dans le commentaire. Sur l'ellipse de *dixisset*, voir BULHART, *Tertullian-studien*, p. 12-13.

5. Le texte des mss se comprend très bien, avec la seule correction, d'ailleurs minime, apportée par *Gel.* (*inueniri*, au lieu de *inuenire*, que corrobore *inuentam* plus bas). Une double détermination, d'abord *dicens...* qui reprend l'idée du texte après l'hypothèse irréaliste de la phrase précédente, et ensuite *quique (= et qui) uenisset...* qui énonce la mission du Christ par rapport à cet *inueniri*, introduit la principale ellipsée qui apporte l'explication.

6. Nous préférons ces termes qui marquent mieux la valeur juridique de *exactor* et *sectator* à une périphrase comme : « celui qui exige cette foi et s'attache à elle. » Le relatif de liaison *quam* reprend, sans aucune obscurité, *fidem* de la phrase précédente.

7. C'est-à-dire aussi faible et digne d'être fustigée.

2. Resuscitavit et mortuum filium viduae ^c. Non nouum documentum. Hoc et prophetae creatoris ediderant, quanto magis filius? Adeo autem in illud usque momenti nullum alium deum Christus intulerat, ut omnes illic creatori gloriam retulerint, dicentes: « *Magnus prophetae produit in nobis, et respexit deus populum suum* ^d. »

3. Quis deus? Vtique cuius populus, et a quo prophetae. Quodsi illi quidem creatorem glorificabant, Christus uero et audiens et sciens non corrigeat, et quidem in tanto documento mortui resuscitati creatorem adhuc orantes, sine dubio aut non alium circumferebat deum quam quem in suis beneficiis atque uirtutibus honorari sustinebat, aut quale est ut illos tam diu errantes sustineret, ad hoc ueniens, ut errorum mederetur?

4. Sed 'scandalizatur Iohannes auditis uirtutibus Christi ^e, ut alterius'. At ego rationem scandalum prius expediam, quo

16 deum *Kroy. Evans*: dominus θ *edd. cett.* || 20 uero *MG R₁*: *om. γ R₁R₂* || 28 at ego rationem *coni. R₁R₂* (*unde R₃*): ad decorationem *My R₁R₂* || prius *om. M*

c. Cf. Lc 7, 11-15 d. Lc 7, 16 e. Cf. Lc 7, 18-20

18, 2-3 (Lc 7, 11-17)

a) La résurrection du fils de la veuve est conforme à celles qu'ont accomplies les prophètes (§ 2). – b) L'action de grâces des assistants au v. 16 aurait dû appeler un correctif de la part du Christ s'ils s'égarèrent en adorant le Créateur (§ 3).

1. Cf. III, 3, 2-3 (discussion sur la preuve des miracles). T. a déjà souligné que les mêmes résurrections avaient été opérées par les serviteurs du Créateur (ainsi Élie pour le fils de la veuve de Sarepta, en 1 R 17, 17 s., et Élisée pour celui de la Sunamite en 2 R 4, 18-37).

18, 4-8 (Lc 7, 18-30)

1^o Le « scandale » de Jean : a) Ce prétendu scandale de Jean qui, selon Marcion, n'aurait pas reconnu le Christ à ses miracles parce qu'il venait d'un « autre dieu » s'explique par le fait que, le Christ Verbe étant présent, l'Esprit saint s'était retiré de Jean pour se concentrer en lui (§ 5). – b) Juif et prophète, Jean ne connaissait qu'un dieu, le Créateur. Sa question au v. 19 est celle d'un homme qui doute seulement que le Christ soit bien le Messie attendu. La réponse du Christ aux v. 22-23 se réfère à la réalisation des miracles promis par le Créateur (§ 6-7a).

**Résurrection
du fils de la veuve**
(Lc 7, 11-17)

2. Il a ressuscité aussi le fils d'une veuve qui était mort ^c. Ce n'est pas là preuve neuve. Les prophètes du Créateur aussi l'avaient produite ¹, combien plus devait la produire son Fils? Mais il est si vrai que jusqu'à ce moment-là le Christ n'avait introduit aucun autre dieu que tous alors rendirent gloire au Créateur en disant: « *Un grand prophète a surgi parmi nous et Dieu a regardé son peuple* ^d. »

3. Quel dieu? Assurément celui dont c'était là le peuple, et de qui venaient les prophètes. Si donc eux glorifiaient le Créateur et si le Christ, lui, qui entendait et savait, ne les corrigeait pas, et cela juste au moment où ils adoraient encore le Créateur dans cette si grande preuve que constitue la résurrection d'un mort, sans aucun doute ou bien il n'était pas porteur en lui d'un autre dieu que celui dont il supportait qu'on l'honorât dans ses bienfaits et ses miracles – ou alors comment qualifier son attitude, de supporter qu'ils fussent si longtemps dans l'erreur, puisqu'il venait à seule fin de remédier à leur erreur?

**« Scandale » de Jean
et témoignage que lui
rend le Christ**
(Lc 7, 18-30)

4. « Mais Jean se scandalise en apprenant les miracles du Christ ^e parce qu'étant d'un autre ². » Mais je vais commencer, moi, par expliquer la raison de son scandale, pour expulser plus aisément le scandale de l'hérétique. Lorsque le

2^o Le témoignage du Christ: La référence à la prophétie au v. 27 montre bien que le Christ voit en Jean son précurseur. La parole du v. 28 sur Jean plus petit que le plus petit du royaume de Dieu n'implique pas qu'il s'agisse d'un « autre dieu », et elle se justifie par le doute qui a diminué Jean (§ 7b-8).

2. Annoncé plus haut (IV, 11,4 et n. 3), ce développement sur Jean le Baptiste a pour objet de réduire l'objection que les marcionites tiraient du « scandale » du prophète pour rapporter Jésus-Christ à un « autre dieu. » Ce développement se fait en deux temps: T. explique d'abord, d'un point de vue théologique, comment Jean a pu être saisi par le doute devant le Christ; puis il exploite le témoignage de Jésus-Christ sur Jean pour montrer que l'un et l'autre relèvent de la divinité du Créateur.

facilius haeretici scandalum explodam. Ipso iam domino uirtutum, sermone et spiritu patris, operante in terris et praedicante necesse erat portionem spiritus sancti, quae ex forma prophetici moduli in Iohanne egerat praeparaturam uiarum dominicarum ^f, abscedere iam ab Iohanne, redactam scilicet in dominum, ut in massalem suam summam. 5. Itaque Iohannes, communis iam homo et unus de turba, scandalizabatur quidem qua homo, sed non qua alium Christum sperans uel intellegens, qui neque unde speraret, ut nihil noui docentem uel operantem. Nemo haesitabit de aliquo quem, dum scit non esse, nec sperat nec intellegit; Iohannes autem certus erat neminem deum praeter creatorem, uel qua Iudaeus, etiam prophetes. Plane facilius quasi haesitabit de eo, quem cum sciat esse, an ipse sit nesciat. Hoc igitur metu et Iohannes: « Tu es, inquit, qui uenis, an alium expectamus ^g ? », simpliciter inquirens an ipse uenisset quem expectabat.

6. « Tu es, qui uenis, id est qui uenturus es, an alium expectamus ^h ? », id est an alius est quem expectamus, si non tu es quem uenturum expectamus? Sperabat enim, sicut omnes opinabantur, ex similitudine documentorum potuisse

31 quae ex *MG R₁*; qui et *R₁R₂* quae et γ || 34 dominum *R₂R₁*; domino *M₁ R₁* || 35 iam de turba *F Pam. Rig. Oeb. Evans* || scandalizabatur β : -ant *M* || 37 haberet post unde *add. Kroy. Evans* quem unde *coni. R₂* qui neque eundem *Lat. Rig. Oeb.* || 41 quasi: quis *Kroy.* || haesitabit *Kroy.*: -uit θ *edd. cett.* || 43 expectamus *M Pam. edd. cett.*: speramus β *Gel.* || 46 tu es - (*l. 48*) uenturum exspectamus *secl. Kroy.* || id est: uel *R Gel.* || 48 es *M edd. cett.*: est β *Gel.*

f. Cf. Is 40, 3; Lc 3, 4 g. Lc 7, 19 h. Lc 7, 19

1. Sur cette expression qui se réfère à $\kappa\rho\upsilon\tau\omicron\varsigma\ \tau\omega\nu\ \delta\upsilon\nu\acute{\alpha}\mu\epsilon\omega\nu$ (« Seigneur des puissances ») mais se trouve renouvelée ici dans un contexte où *uirtutes* désigne les miracles, voir *Deus Christ.*, p. 103.

2. Sur cette phrase et la terminologie de T. (*portio, modulus, massa, summa*), voir MOINGT, *TTT* III, p. 941-942 et 945-948. Le mot *praeparatura* ne se rencontre pas avant T. (qui en a deux autres exemples: *An.* 43, 9 et *Marc.* IV, 13, 5) et la Vicille latine. A. ORBE (dans *Gregorianum* 40,

maître des miracles ¹, Verbe et Esprit du Père, se trouvait désormais lui-même à l'œuvre et en prédication sur terre, il était inévitable que la portion d'Esprit saint qui, présente en Jean conformément à la mesure de la prophétie, avait accompli la préparation des voies du Seigneur ^f, se retirât dès lors de Jean, étant bien sûr ramenée en Notre Seigneur comme en la totalité de sa masse ². 5. C'est pourquoi Jean, n'étant plus qu'un homme ordinaire et un individu de la foule, se scandalisait, à la vérité en sa qualité d'homme, mais non parce qu'il attendait ou concevait un autre Christ: il ne pouvait même l'espérer d'où que ce fût ³, puisqu'il ne voyait rien de nouveau dans son enseignement ou ses œuvres. Personne n'hésitera sur le compte de quelqu'un qu'on n'espère ni ne conçoit par le fait qu'on sait qu'il n'existe pas. Or Jean était certain qu'il n'y avait pas d'autre dieu que le Créateur, quand ce n'eût été qu'en sa qualité de juif, et même de prophète. Mais assurément, il sera plus facile pour ainsi dire d'hésiter sur le compte de celui dont on sait l'existence sans savoir si c'est bien lui. C'est donc cette crainte qui fit dire à Jean: « Est-ce toi qui viens ou en attendons-nous un autre ^g ? ». Il demandait simplement si c'était bien celui qu'il attendait qui était venu.

6. « Est-ce toi qui viens - c'est-à-dire qui dois venir - ou en attendons-nous un autre ^h ? » - c'est-à-dire: ou bien est-ce un autre que nous attendons si tu n'es pas celui dont nous attendons la future venue ⁴? Il espérait en effet, selon l'opinion de tous, d'après la similitude des preuves, qu'un autre

1959, p. 315-326) a rapproché ce passage des *Excerpta ex Theodoto* 5, 2 (SC 23, p. 61) où CLÉMENT, comme ici T., distingue deux attitudes de Jean-Baptiste, selon qu'il est entièrement spirituel ou qu'il est quitté par l'Esprit passé en Jésus.

3. Sur *unde* = *undeunde*: cf. III, 9, 4.5.7 et t. 3, p. 233.

4. Ces explications appuyées qui ont provoqué le rejet critique de Kroymann, sont bien dans la manière didactique de T.

50 et prophetam interim missum esse, a quo alius esset, id est
maior, ipse scilicet dominus qui uenturus expectabatur.
Atque adeo hoc erat Iohannis scandalum, quod dubitabat
ipsum uenisse quem expectabant, quem ex praedicatis
operationibus agnouisse debuerant, ut dominus per eas-
55 dem operationes agnoscendum se nuntiauerit Iohanniⁱ.
7. Quae cum constant praedicata in Christum creatoris,ⁱ
sicut ad singula ostendimus, satis peruersum ut Christum
non creatoris per ea renuntiarit intellegendum per quae
magis Christum creatoris agnoscere compellebat.

60 Multo peruersius, si et testimonium Iohanni perhibet non
Iohannis Christus, propheten eum confirmans, immo et
supra ut angelum^k, ingerens etiam scriptum super illo:
« *Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, qui prae-*
*paret uiam tuam*¹ », eleganter ad superiorem sensum scan-
65 dalizati Iohannis commemorans prophetiam^m, ut, confir-
mans praecursorem Iohannem iam aduenisse, extingueret
scrupulum interrogationis illius: « *Tu es, qui uenis, an alium*
*expectamus*ⁿ ? » 8. Praecursore enim iam functo officium,
praeparata uia domini^o, ipse erat intellegendus cui praecur-
70 sor ministrauerat, maior quidem omnibus natis mulierum,
sed non ideo subiectus ei qui minor fuerit in regno dei^p

53 ex *Kroy.*: et θ *edd. cett.* || 54 debuerat *Kroy.* || 55 agnoscendum β :
adnoscendum *M* || 56 constant *M²γ R₁R₂ Oeh. Kroy. Evans*: constet *M*
R₃ Gel. Pam. Rig. || 57 christum *R* *edd. cett.*: -us *Mγ Rig.* || 58 ea *R₃ edd.*
cett.: eas *Mγ R₁R₂* || 60 ioanni *R₁R₃*: -es *Mγ* -is *R₁* || 63 praeparet β *Gel.*
Kroy.: -pararet *M* -parabit *Pam. Rig. Oeh. Evans* || 66 iam β : iam iam
M || 70 maior β *Gel. Oeh. Evans*: -ori *M Rig.* -ore *Pam.* maior is *Kroy.*
|| 71 subiectus *Leopoldus Kroy.*: -to θ *edd. cett.*

i. Cf. Lc 7, 22-23 j. Cf. Is 26, 19; 35, 5-6; 61, 1 k. Cf. Lc 7,
26 l. Lc 7, 27 m. Cf. Mt 3, 1 n. Lc 7, 19 o. Cf. Is 40, 3; Lc 3, 4 p. Cf.
Lc 7, 28

1. Habile exploitation des v. 22-23 qui se réfèrent à des prophéties
d'Isaïe accomplies précisément dans les miracles du Christ.

prophète avait pu être envoyé entre temps, dont se diffé-
rencierait, étant plus grand, le Seigneur lui-même évidem-
ment, dont on attendait la future venue. Et c'était là précé-
sément le scandale de Jean: il doutait que fût venu celui
qu'ils attendaient et qu'aussi bien ils auraient dû reconnaître
par les œuvres prédites, ainsi que le Seigneur annonça à Jean
qu'il avait à le reconnaître par le moyen de ces mêmes
œuvresⁱ. 7. Puisque c'est un fait établi que ces prédictionsⁱ
visaient le Christ du Créateur, comme nous l'avons montré
au cas par cas, il est passablement absurde qu'il ait annoncé
en réponse d'avoir à comprendre un Christ qui n'était pas
du Créateur par le moyen de preuves grâce auxquelles il
poussait plutôt à reconnaître le Christ du Créateur¹.

Absurdité plus grande encore si celui qui n'est pas le
Christ de Jean porte témoignage sur Jean en l'affirmant
prophète, bien mieux comme encore au-dessus^k en sa qua-
lité d'ange², et en ajoutant même qu'il est écrit de lui:
« *Voici que j'envoie mon ange devant ta face pour qu'il pré-*
*pare ta voie*¹ »: c'est avec élégance qu'il rappelle la prophé-
tie^m pour répondre à la pensée précédente de Jean scan-
dalisé; ainsi pourrait-il, par l'affirmation que Jean était déjà
venu en précurseur, étouffer le scrupule de son interroga-
tion: « *Es-tu celui qui vient ou en attendons-nous un*
*autre*ⁿ ? ». 8. En effet, puisque le précurseur s'était désor-
mais acquitté de son office³, en préparant la voie du
Seigneur^o, on devait le comprendre lui-même comme étant
celui pour qui avait travaillé le précurseur, plus grand sans
doute que tous les enfants des femmes, mais qui, placé au-
dessous du plus petit dans le royaume de Dieu^p ne l'est pas

2. Comment faut-il traduire *angelus* ici et dans la prophétie qui suit ?
Nous pensons qu'il est préférable de traduire par « ange » plutôt que par
« messager », car le mot pour T. désigne spécialement les messagers de Dieu
que sont les anges. Voir *Iud.* 9, 27.

3. Sur la construction transitive de *fungi*, voir HOPPE, *S.u.S.*, p. 46.

quasi alterius sit dei regnum in quo modicus quis maior erit Iohanne, alterius Iohannes qui omnibus natis mulierum maior sit. Siue enim de quocumque dicit modico, per
75 humilitatem siue de semetipso, quia minor Iohanne habebatur, omnibus scilicet in solitudinem concurrentibus ad Iohannem potius quam ad Christum – « *Quid existis uidere in solitudinem* ^q ? » –, tantundem et creatori competit, et Iohannem ipsius esse, maiorem natis mulierum, et Christum
80 uel quemque modicum, qui maior Iohanne futurus sit in regno^p aeque creatoris, et qui sit maior tanto propheta, qui non fuerit scandalizatus in Christum, quod tunc Iohannem minuit.

9. Diximus de remissa peccatorum. Illius autem peccatricis feminae argumentum eo pertinebit, ut cum pedes domini osculis figeret, lacrimis inundaret, crinibus detergeret, unguento perduceret^r, solidi corporis ueritatem, non phantasma inane tractauerit, et ut peccatricis paenitentia secundum creatorem meruerit ueniam^s, praepone solitum sacrificio^t. Sed et si paenitentiae stimulus ex fide acciderat, per
90 paenitentiam ex fide iustificatam ab eo audiit : « *Fides tua te*

73 iohannes R₂R₃ : -is Mγ R, || 74-75 siue de semetipso per humilitatem Kroy. || 80 quem<cum>que Kroy. || 81 qui<a> sit Iun. Kroy. || 84 remissa MG R₃, edd. cett. : -missione γ R₁R₂ || 85 arcumentum M || 91 iustificata Kroy.

q. Lc 7, 24 r. Cf. Lc 7, 37-38 ; 44-46 s. Cf. Lc 7, 47-48 t. Cf. Os 6, 6

1. Il semble ressortir de cette explication que Marcion s'appuyait sur le v. 28 pour établir que le dieu du « royaume » et du Christ n'avait rien à voir avec celui de Jean, qui était le dieu des juifs. A la lumière des justifications précédentes, T. écarte cette interprétation ; c'est par le doute de Jean qu'il explique la dépréciation dont le prophète est l'objet dans les paroles du Christ.

2. Par une hyperbate expressive dont il a d'autres exemples, T. place per *humilitatem* avant le second *siue* auquel manifestement le rattache le sens (méconnu par Evans). La correction textuelle de Kroymann (*siue per humilitatem*) est inutile.

en ce sens qu'autre serait le dieu auquel appartiendrait le royaume où tous les plus petits seront plus grands que Jean, et autre le dieu dont relèverait Jean qui serait plus grand que tous les enfants des femmes¹. Car, qu'il parle de n'importe quel petit ou, par humilité qu'il parle de lui-même² parce qu'on le tenait pour inférieur à Jean – tous bien sûr accouraient dans le désert vers Jean plutôt que vers le Christ : « *Qu'êtes-vous allés voir dans le désert* ^q ? » –, c'est au même degré exactement que le Créateur est concerné par l'appartenance à son ordre³ d'une part de Jean, qui est plus grand que les enfants des femmes, et d'autre part du Christ ou de tous les plus petits qui doivent être plus grands que Jean dans le royaume^p du Créateur également, et qui seront plus grands qu'un si grand prophète pour ne s'être pas scandalisés sur le Christ, attitude qui, alors, a diminué Jean.

9. Nous avons parlé de la rémission des péchés⁴. Mais l'épisode de cette femme pécheresse servira à montrer que, en criblant de baisers les pieds du Seigneur, en les inondant de ses larmes, en les essuyant de ses cheveux, en les recouvrant d'un parfum^r, elle avait affaire à la vérité d'un corps solide, non à l'inconsistance d'un fantôme, et que, si la pénitence de la pécheresse a mérité le pardon^s, c'est conformément au Créateur qui a coutume de la préférer au sacrifice^t. Mais aussi bien, s'il est vrai que l'aiguillon de la pénitence était survenu du fait de la foi, cette pénitence justifiée du fait de la foi permit à la femme d'entendre le Christ

3. La formule vise à éliminer l'altérité établie par Marcion entre l'ordre du Créateur où est demeuré Jean, et celui du dieu supérieur que justifie aux yeux de l'hérétique la phrase de Jésus.

18, 9 (Lc 7, 36-50)

L'épisode sert de preuve contre le docétisme et montre la continuité avec l'A.T. dans la doctrine de la pénitence.

4. Voir *supra* IV, 10, 2 s. Équivalent populaire de *remissio*, *remissa* apparaît ici pour la première fois ; T. ne l'a pas employé ailleurs.

saluam fecit^u », qui per Abacuc pronuntiarat : « *Iustus ex fide sua uiuet*^v. »

XIX. 1. Quod diuites Christo mulieres adhaerebant, quae et de facultatibus suis ministrabant ei, inter quas et uxor regis procuratoris^a, de prophetia est. Has enim uocabat per Esaiam : « *Mulieres diuites, exsurgite et audite uocem meam*^b », ut discipulas primo, dehinc ut operarias et ministras ostenderet : « *Filiae in spe, audite sermones : d*<i>ei anni mementote cum labore in spe*^c » ; cum labore enim prosequabantur, et ob spem ministrabant.*

2. Aequae de parabolis^d semel sufficiat probatum hoc genus eloquii a creatore promissum^e. At nunc illa quoque pronuntiatio eius ad populum : « *Aure audietis et non audietis*^f » dedit Christo frequenter inculcare : « *Qui habet aures,*

93 uiuet *Mγ edd. cett.* : uiuit *R Gel.*

XIX. 3 uocabat ex uocabant *M* || 6 sermones <meos> *Pam. Rig. Oeh. Kroy. Evans* || d*<i>ei Kroy. Evans* : dei θ *Gel. dies Pam. Rig. die Oeh.* || 7 prosequabantur *Iun. Kroy.* : quo sequebantur θ *Gel. Pam. Rig. Oeh. Evans* consequencebantur *coni. R₂* || 11 non *supra uersum M*

u. Lc 7, 50 v. Ha 2, 4

XIX. a. Cf. Lc 8, 2-3 b. Is 32, 9 c. Is 32, 9-10 d. Cf. Lc 8, 4 e. Cf. Ps 77, 2 f. Is 6, 9

1. Texte cité par Rm 1, 17 et souvent allégué par T. : *Exb.* 7, 4 ; *Marc.* V, 3, 8.11.12.

19, 1 (Lc 8, 2-3)

Les femmes fortunées de la suite du Christ réalisent la prophétie d'Is 32, 9-10.

2. T. suit la LXX (πλούσιαι) qui est aussi conforme à la Vulgate (*opulentae*). La *TOB* traduit : « femmes indolentes. »

3. Sur la forme de la citation, voir PETITMENGIN, « Citations d'Isaïe », p. 33. Il paraît certain qu'on doit corriger en *diei* la leçon *dei* des mss, comme l'a bien vu Kroymann ; T. suit exactement la LXX (ἡμέρας ἐντοῦτοῦ) que JÉRÔME (*In Is* 10 ; CC 73, p. 409, l. 44-52) explique comme invite à « se souvenir des jours et de l'année » et qu'il met en rapport avec Lc 4,

lui dire : « *Ta foi t'a sauuée*^u », lui qui avait déclaré par Habacuc : « *Le juste vivra du fait de sa foi*^v 1. »

XIX. 1. Des femmes fortunées se joignent au Christ et l'assistent même de leurs ressources, et parmi elles aussi l'épouse d'un intendant du roi^a : cela vient de la prophétie. Il leur lançait un appel, en effet, par Isaïe : « *Femmes fortunées, dressez-vous et écoutez ma voix*^b 2 », pour montrer en elles d'abord des disciples, ensuite des ouvrières et des servantes : « *Filles qui êtes dans l'espoir, écoutez mes paroles : souvenez-vous du jour de l'année en peinant, en espérant*^c 3 » ; car elles lui faisaient escorte en peinant et elles le servaient à cause de leur espoir.

2. Au sujet des paraboles^d également, qu'il suffise d'avoir prouvé une fois pour toutes que ce genre d'expression était promis par le Créateur^e 4. Mais voici que maintenant cette déclaration aussi, qu'il a faite au peuple : « *Vous entendrez de votre oreille et vous n'entendrez pas*^f 5 » a donné au Christ l'occasion d'in-

19, en ajoutant : « Et ipsa recordatio fiat ... in dolorem cum spe ut plangant se Dominum denegasse et spem habeant salutis si egerint paenitentiam. » L'exégèse de T. est toute différente et subordonnée au rapport prophétique établi avec Lc 8, 2-3.

19, 2-5 (Lc 8, 4-18)

a) La déclaration du Christ au v 8 est à mettre en rapport avec Is 6, 9 comme exhortation faisant suite à une menace (§ 2-3a). – b) L'ajout du Christ au v 18 est, dans sa première partie, une menace pour qui n'entendrait pas, donc incompatible avec le dieu très doux de Marcion ; sa deuxième partie met en jeu un dieu qui retranchera et ne peut donc pas être une divinité ignorant la colère (§ 3b-4). – c) La parabole de la lampe contredit à la doctrine d'un dieu resté caché (§ 5).

4. Cette démonstration a été faite plus haut (IV, 11, 12). Nous ne pensons pas que, comme le veut Kroymann, T. renvoie ici à Ps 48, 4-5.

5. C'est le Seigneur qui parle, dans l'épisode de la vocation d'Isaïe.

15 *audiat* ^g », non quasi ex diuersitate auditum permetteret Christus quem ademisset creator, sed quia comminationem exhortatio sequebatur. Primo : « *Aure audietis et non audietis* ^f » ; dehinc : « *Qui habet aures, audiat* ^g. » 3. Non enim audiebant ultro qui aures habebant, sed ostendebat aures cordis necessarias, quibus illos audituros negarat creator.

20 Et ideo per Christum adicit : « *Videte quomodo audiat* ^h », id est : ne aure audiat et non audiat, non corde scilicet audientes, sed aure. Si dignum sensum pronuntiationi accommodes pro sensu eius, qui auditui suscitabat, etiam dicendo : « *Videte, quomodo audiat* ^h », non audituris minabatur. Sane non minatur mitissimus deus, quia nec
25 iudicat nec irascitur. 4. Hoc probat etiam subiaccens sensus : « *Ei qui habet dabitur, ab eo autem qui non habet etiam quod habere se putat auferetur ei* ⁱ. » Quid dabitur ? Adiectio fidei uel intellectus uel salus ipsa. Quid auferetur ? Vtique quod dabitur. A quo dabitur et auferetur ? Si a creatore auferetur, ab eo et dabitur ; si a deo Marcionis dabitur,
30 ab eo et auferetur. Quoquo tamen nomine comminatur ablationem, non erit eius dei qui nescit comminari, quia non nouit irasci.

14 comminationem *MR* : -one γ || 17 ultra *coni. Corssen, Mnem. 51, 400.* || 18 audituros *R₃* : -us *Mγ R₁R₂* || 20 id est ne aure audiat *M* : *om. β edd. cett.* || 24 non minatur *Kroy.* : nominatur θ *Gel. Pam. Rig.* minatur *Oeh. Evans* || quia : qui *coni. Evans*

g. Lc 8, 8 h. Lc 8, 18a i. Lc 8, 18b

1. HARNACK, p. 198*, signale que cette rédaction (avec absence de ἀκούειν après ὄτα) est celle de Mt 13, 9 et qu'elle n'est pas attestée chez Luc.

2. Était-ce là une interprétation de Marcion, pour marquer la *diuersitas* entre Créateur et Christ ? Ou s'agit-il d'une interprétation supposée par T. avant de présenter la sienne ? Cette deuxième hypothèse est la plus probable.

sister fréquemment là-dessus : « *Qui a des oreilles, qu'il entende* ^g ¹ » : ce qui ne veut pas dire que le Christ, par opposition au Créateur, permettait une écoute que celui-ci aurait enlevée ² ; mais à la menace faisait suite l'exhortation. D'abord : « *Vous entendrez de votre oreille et vous n'entendrez pas* ^f » ; ensuite : « *Qui a des oreilles, qu'il entende* ^g. » 3. C'est en effet que n'entendaient pas d'eux-mêmes ceux qui avaient des oreilles ; mais il montrait par là la nécessité des oreilles du cœur par lesquelles le Créateur avait dit qu'ils n'entendraient pas.

Et c'est pourquoi il ajoute par le Christ : « *Prenez garde à la manière dont vous entendrez* ^h », c'est-à-dire : prenez garde de ne pas entendre sans entendre, évidemment en auditeurs non du cœur, mais de l'oreille. Si l'on veut bien prêter à cette déclaration le sens qu'elle mérite en rapport à la pensée de celui qui éveillait à l'écoute, on verra que, même par ces mots : « *Prenez garde à la manière dont vous entendrez* ^h », il menaçait ceux qui n'entendraient pas. Mais assurément pas de menaces de la part d'un dieu très doux, vu que ni il ne juge ni il ne se met en colère ³ ! 4. C'est ce que prouve même la pensée subséquente : « *A celui qui a, il sera donné ; mais à celui qui n'a pas, il sera retranché même ce qu'il croit avoir* ⁱ. » Qu'est-ce qui sera donné ? Un accroissement de la foi, ou de l'intelligence, ou le salut lui-même. Qu'est-ce qui sera retranché ? Pour sûr, ce qui sera donné. Par qui sera-t-il donné et retranché ? Si c'est le Créateur qui retranchera, c'est lui aussi qui donnera. Si c'est le dieu de Marcion qui donnera, c'est lui aussi qui retranchera. A quelque titre d'ailleurs que le Christ menace de retranchement, il ne relèvera pas d'un dieu qui ne sait pas menacer parce qu'il ignore la colère.

3. Cette remarque ironique, qui reprend un thème habituel de la polémique contre le dieu de Marcion, fait corps avec toute l'exégèse de ces paroles du Christ sur l'écoute à laquelle il invite. T. y voit des menaces. Il en trouve la confirmation dans la seconde partie du v. 18.

5. Miror autem cum lucernam negat abscondi solere ⁱ, qui
35 se tanto saeculo absconderat, maius et necessarius lumen,
cum omnia de occulto in apertum repromittit ^k, qui deum
suum usque adhuc obumbrat, expectans, opinor, nasci
Marcionem.

6. Venimus enim ad constantissimum argumentum
40 omnium qui domini natiuitatem in controuersiam deferunt.
'Ipse', inquit, 'contestatur se non esse natum dicendo :
'« *Quae mihi mater, et qui mihi fratres* ^l ? »' Ita semper hae-
retici aut nudas et simplices uoces coniecturis quo uolunt
45 rapiunt, aut rursus condicionales et rationales simplicitatis
condicione dissoluunt, ut hoc in loco. 7. Nos contrario

39 enim *om. R edd. cett.* || 40 deferunt *X con. R, R₂ (unde R₃)* : -fuerunt
MF R, R₂ || 42 mater β : pater *M* || 43 quo *R* : quod *My*

j. Cf. Lc 8, 16 k. Cf. Lc 8, 17 l. Mt 12, 48 ; cf. Lc 8, 21

1. Forme de comparatif neutre, qu'on trouve aussi en *Carn.* 7, 10. Le comparatif masculin *necessarius* se rencontre en I, 17, 4. Ces formes sont particulières à T.

2. Nouvelle plaisanterie sur la distance de temps qui sépare le Christ de l'époque où Marcion a « corrigé » la doctrine reçue dans l'Église.

19, 6-12 (Lc 8, 19-21)

a) Les hérétiques adversaires de la naissance du Christ tirent argument d'une lecture littérale de Mt 12, 48 (Lc 8, 21). Énoncé de la position chrétienne (§ 6-7a). – b) La réponse hérétique d'une mise à l'épreuve du Christ sur sa naissance est inconsistante : 1. L'Écriture ne l'indique pas, ce qu'elle fait partout ailleurs ; 2. une telle mise à l'épreuve n'avait pas sa raison d'être, le Christ se professant homme et étant reconnu tel ; 3. même en cas d'épreuve sur sa naissance, il n'y avait pas de raison de nommer spécialement sa mère et ses frères. Conclusion : l'expression n'est pas à prendre à la lettre, mais à expliquer par l'intention du Christ dans la circonstance (§ 7b-10). – c) Il ne nie pas l'existence de ses proches, mais les rejette parce qu'il s'indigne qu'ils l'aient dérangé dans son enseignement. La suite de son propos montre qu'il applique, dans son cas personnel, le précepte sur l'obligation de rejeter toute parenté pour suivre le Christ (§ 11-12).

3. Le long développement qui commence ici et qui a été annoncé en III, 11, 3 a son parallèle dans *Carn.* 7 où il est introduit par un renvoi *expressis uerbis* à notre livre (« *Audiat ... Apelles quid iam responsum sit a nobis*

5. Je m'étonne d'autre part quand il dit qu'on n'a pas l'habitude de cacher une lampe ⁱ – lui qui s'était caché pendant un si long laps de temps, lumière pourtant plus grande et plus indispensable ^l – et quand il promet que toutes choses, de cachées qu'elles étaient, seraient découvertes ^k – lui qui, jusqu'à ce jour encore, enveloppe d'ombre son dieu, attendant, j'imagine, la naissance de Marcion ² !

6. Voici donc que nous en arrivons ³ à l'argument le plus constant de tous ceux qui font de la naissance du Seigneur un sujet de controverse.

« Lui-même, disent-ils, il atteste n'être pas né par ces mots : « *Qui est ma mère et qui sont mes frères* ^l ? ». » Il en est toujours ainsi des hérétiques : tantôt ce sont des paroles toutes nues et à prendre à la lettre qu'ils emportent par leurs conjectures là où ils veulent, tantôt, inversement, ce sont des paroles à expliquer d'après leurs conditions et leurs raisons ⁵ qu'ils dissolvent sous la condition de littéralité, comme dans le cas présent. 7. Nous au contraire nous

Marcioni eo libello quo ad euangelium ipsius prouocauimus. ») : ce qui pose un délicat problème chronologique : voir J.P. MAHÉ, « Le traité perdu de Tertullien *Aduersus Apelleiacos* et la chronologie de sa triade antignostique », *REAug* 16, 1970, p. 3-24 ; et nos *Approches de Tertullien*, p. 85-95. Il paraît en tout cas assuré que le développement de *Carn.*, plus long et plus diffus, est antérieur à celui de *Marc.* IV. Voir les observations de J.P. MAHÉ dans le commentaire de son édition de *Carn.*, *SC* 217, p. 349-355.

4. Il semble que Marcion n'avait pas Lc 8,19 et qu'il lisait Lc 8,21 selon la rédaction matthéenne (tour interrogatif) : voir HARNACK, p. 198^b.

5. A *simplex* qui se réfère à l'interprétation littérale et obvie (cf. plus haut, 13, 5 et n. 4) sont opposés *condicionalis* et *rationalis* dont le sens exact se déduit du contexte : il s'agit d'énoncés à comprendre d'après les conditions et en rapport avec les raisons qui les ont fait proférer. *Conditio* et *ratio* reviendront dans la suite quant T. justifiera son interprétation, qui n'est pas l'interprétation *simplex* de l'hérétique. On remarquera que cette longue explication « méthodologique » est absente en *Carn.* 7, preuve d'une réflexion plus mûrie dans le présent développement.

dicimus primo non potuisse illi adnuntiari quod mater et fratres eius foris starent quaerentes uidere eum^m, si nulla illi mater et fratres nulli fuissent, quos utique norat qui adnuntiarat, uel retro notos uel tunc ibidem compertos, dum eum
50 uidere desiderant uel dum ipsi nuntium mandant.

Ad hanc primam propositionem nostram solet ex diuerso responderi : 'quid enim, si temptandi gratia nuntiatum est ei ?' Sed hoc scriptura non dicit, quae quanto significare solet ex temptatione quid factum – « *Ecce legis doctor adsurrexit temptans eumⁿ* » ; et de tributi consultatione : « *Et accesserunt ad eum Pharisei temptantes eum^o* » –, tanto, ubi non facit temptationis mentionem, non admittit temptationis interpretationem. 8. Et tamen ex abundantis causas temptationis expostulo, cui rei temptauerint illum per nominationem matris et fratrum. Si ut scirent natusne esset an non, quando de hoc fuit quaestio quam ex ista temptatione discuterent ? Quis autem dubitaret natum quem uideret hominem ? quem audisset filium se hominis professum ?
60 9. Quem de conspectu omnis humanae qualitatis dubitaret deum aut filium dei credere ? propheten facilius existiman[te]s,
65 licet magnum aliquem, utique tamen natum ? Etiam si in exploratione natiuitatis temptandus fuisset, quodcumque

64 dubitarent (*Eng. secutus*) Evans || 65 existimans Kroy : existimantes
θ edd. cett. || 66-67 in exploratione <m> Kroy. Hoppe, Beitr. 27

m. Cf. Lc 8, 20 n. Lc 10, 25 o. Mt 19, 3

1. Les deux exemples sont déjà dans *Carn.* 7, 3 ; mais dans cette reprise, T. ajoute, pour le second, une précision (*de tributi consultatione*) qui est inexacte. Car il s'agit en Mt 19, 3 du problème du divorce ; la « temptatio » sur la question du tribut dû à César (Mt 22, 15 s. ; Lc 20, 20) n'est pas introduite en ces termes.

2. Expression chère à T. : cf. III, 1, 1 ; 7, 1.

3. Pour cet argument, absent de *Carn.* 7, voir *Marc.* III, 11, 4 et IV, 10, 6-10.

4. Evans accueille ici la correction *dubitarent* proposée par Engelbrecht. Elle répond au besoin de préparer le pluriel *existimantes* de la proposition

disons qu'on n'aurait pas pu annoncer au Christ que sa mère et ses frères se tenaient debout dehors en demandant à le voir^m s'il n'avait pas eu de mère et pas eu de frères – gens qu'assurément connaissait celui qui avait fait l'annonce, soit qu'ils fussent connus de lui auparavant, soit qu'il eût fait leur connaissance alors, en ce même lieu, quand ils désiraient le voir ou lui demandaient de les annoncer.

A cette première proposition de notre côté, la partie adverse a l'habitude de répondre : « Et si c'est pour le mettre à l'épreuve qu'on lui a fait cette annonce ? » Mais cela, l'Écriture ne le dit pas : autant elle a l'habitude de signaler qu'une chose est faite pour mettre à l'épreuve – « *Voici qu'un docteur de la Loi se leva en le mettant à l'épreuveⁿ* » ; et à propos de la consultation sur le tribut : « *Et de lui s'approchèrent des Pharisiens en le mettant à l'épreuve^o* » –, autant, lorsqu'elle ne fait pas mention d'une mise à l'épreuve, c'est qu'elle n'admet pas une telle interprétation. 8. Et cependant, à titre de superflu², je réclame de connaître les raisons de cette mise à l'épreuve : en vue de quoi le mettait-on à l'épreuve par le fait de nommer sa mère et ses frères ? Était-ce pour savoir s'il était né ou non ? Mais à quel moment cette question s'était-elle posée pour qu'on voulût la tirer au clair par cette épreuve ? Qui d'ailleurs pouvait douter qu'il fût né puisqu'on le voyait homme ? puisqu'on l'entendait professer qu'il était Fils de l'homme³ ? 9. Puisqu'on hésitait⁴, en lui voyant toutes les caractéristiques humaines, à le croire Dieu ou fils de Dieu ? On l'estimait plus facilement prophète, quoiqu'un grand prophète, mais pour sûr cependant né. Même si on devait le mettre à l'épreuve en un examen de sa naissance, à cette épreuve

suiuante. Mais elle n'est pas nécessaire, la poursuite par *dubitaret* des singuliers précédents (*dubitaret, uideret, audisset*) étant tout à fait normale ; le pluriel *existimantes* provient d'un accord par syllepse banal.

aliud argumentum temptationi competisset quam per earum personarum mentionem quas potuit etiam natus non habere.

70 10. Dic mihi, omnibus natis mater adiuuit ? omnibus natis adgenerantur et fratres ? non licet patres magis et sorores habere, uel et neminem ? Sed et census constat actos sub Augusto tunc in Iudaea[m] per Sentium Saturninum, apud

75 constitit ratio temptationis istius, et uere mater et fratres eius foris stabant, et superest dispicere sensum non simpliciter pronuntiantis : « *Quae mihi mater aut fratres P ?* » quasi ad generis et natiuitatis negationem, sed et ex causae necessitate et condicione rationali.

80 11. Tam proximas enim personas foris stare extraneis intus defixis ad sermones eius, amplius et auocare eum a sollemni opere quaerentes, merito indignatus est : non tam negauit quam abdicauit. Atque adeo cum praemisisset : « *Quis mihi mater et qui mihi fratres ?* » subiungens : « *Nisi*

85 *qui audiunt uerba mea et faciunt ea* »⁹, transtulit sanguinis nomina in alios, quos magis proximos pro fide iudicaret.

12. Nemo autem transfert quid nisi ab eo qui habet id quod

73 tunc *Iun. Kroy.* : nunc θ *edd. cett.* || iudaea *Lat. Rig. Oeh. Kroy. Evans* : -am θ *Gel. Pam.* || 74 consistit *Kroy.* constiterit *Eng.* || 75 at uere *Vrs. Rig.* || 76 dispicere *M. Rig.* : in- β *edd. cett.* || 82 indignatus est : est *secl. Iun.* || 83 negauit : ab- *N. Pam. Rig. Oeh. Evans* || 84 quis : quae *Pam. Rig. Oeh. Evans* || 86 pro β : prae *M*

p. Mt 12, 48 ; cf. Lc 8, 21 q. Mt 12, 48 ; cf. Lc 8, 21

1. Le verbe *adiuere*, dont T. a deux autres exemples, est attesté déjà chez STACE, *Theb.* 12, 424 et assez fréquent en épigraphie. Sur ce modèle, l'auteur crée sans doute le verbe *adgenerare*, de la proposition suivante, qu'on ne lit qu'ici et dans la traduction latine d'IRÉNÉE (2, 10, 1) : cf. *TLL* I, c. 1305, l. 17.

2. T. est seul à mentionner Sentius Saturninus comme ayant procédé à ce recensement, sans doute en qualité de gouverneur de Syrie. Selon Lc 2, 2, le gouverneur d'alors était Quirinius (ou Cyrinus). Ce même Sentius Saturninus, consul en -19, proconsul d'Afrique entre -19 et -17, légat en Syrie de -9 à -6, est nommé encore par notre auteur (*Pal.* 1,2) à propos

aurait convenu n'importe quel argument autre que celui de mentionner des personnes que, même né, il aurait pu ne pas avoir avec lui. 10. Dis-moi, tous ceux qui sont nés ont-ils une mère vivant à côté d'eux¹ ? Tous ceux qui sont nés ont-ils des frères aussi qu'on met au monde auprès d'eux ? N'est-il pas possible d'avoir, en plus, pères et sœurs, ou même de n'avoir personne ? Mais aussi bien c'est un fait établi qu'alors, en Judée, sous Auguste, un recensement a été conduit par Sentius Saturninus² : ils auraient pu enquêter dans ces actes sur son lignage ! Tant il est vrai qu'en aucune façon n'a eu consistance la raison d'une telle mise à l'épreuve, et que véritablement sa mère et ses frères se tenaient dehors. Et il reste à tirer au clair sa pensée quand il a déclaré en des termes à ne pas prendre à la lettre : « *Qui est ma mère et qui sont mes frères P³ ?* », déclaration qui ne vise pas à nier lignage et naissance, mais est faite d'après les besoins de la cause et sous la condition d'une raison.

11. De savoir que des personnes si proches se tenaient dehors tandis que des étrangers, à l'intérieur, avaient l'esprit fixé sur ses paroles, et qu'en plus, ces personnes cherchaient même à le détourner de son œuvre solennelle, c'est à juste titre en effet qu'il s'est indigné : ce fut moins une négation qu'un rejet. Et précisément, après avoir énoncé en premier lieu : « *Qui est ma mère et qui sont mes frères ?* », par ce qu'il ajoute : « *Sinon ceux qui écoutent mes paroles et les mettent en pratique* »⁹, il a transféré les titres du sang à d'autres, parce qu'il les jugeait, à cause de leur foi, davantage ses proches. 12. Personne ne transfère un bien qu'en

des cérémonies d'inauguration de la Carthage romaine. Voir BARNES, *Tertullian*, p. 85 et p. 86 n. 4. Selon C.F. EVANS (« Tertullian's reference to Sentius Saturninus and the Lukan census », *JThS* 14, 1973, p. 24-39), T. dépendrait d'une source particulière. Cet argument tiré du recensement d'Auguste (cf. IV, 7, 7) ne figurait pas non plus dans *Carm.* 7.

3. Prise littéralement et en dehors de son contexte, cette interrogation rhétorique équivalait à une négation.

transfert. Si ergo matrem et fratres eos fecit qui non erant, quomodo negavit eos qui erant ? Meritorum scilicet condicione, non ex proximorum negatione, in semetipso docens qui patrem aut matrem aut fratres praeponeret uerbo dei non esse dignum discipulum^r. Ceterum ex hoc magis matrem et fratres confitebatur, quod illos nolebat agnoscere. Quod alios adoptabat, confirmabat quos ex offensa negavit, quibus non ut ueriores substituit, sed ut digniores. Denique nihil magnum, si fidem sanguini praeposuit, quem non habebat.

XX. 1. « *Quis autem iste est qui uentis et mari imperat^a ?* » 'Nimirum nouus dominator atque possessor elementorum subacti iam et exclusi creatoris'. Non ita est, sed agnoscant substantiae auctorem suum^b, quae famulis quoque eius obaudire consueuerant. Inspice Exodum, Marcion, aspice mari rubro, uastiori supra omnia stagna Iudaeae, uirgam Moysi imperantem^c, ut funditus proscissum et pari

90 *uerba* in semet ipso – inhumanitatem qui (21, 10-11) om. F || 94 ex M R₁; et X R₁R₂

XX. 1 et uentis R₁, Gel. Pam. Rig. Oeb. Evans || 5 exhodom M || 6 uirgam M R₁; uirga X R₁R₂

r. Cf. Mt 10, 37; Lc 14, 26

XX. a. Lc 8, 25 b. Cf. Lc 8, 22-24 c. Cf. Ex 14, 16-21

1. En *Carn.* 7, 12, T. rappelait que le Christ a l'habitude de mettre en pratique ce qu'il enseigne aux autres (*adimplere... quod alios docet*).

2. Dans ce développement conclusif remarquable par sa vigueur nerveuse (notamment celle de la pointe finale), on doit souligner l'absence de l'explication allégorique donnée en *Carn.* 7, 13 (les parents du Christ qui restent dehors sont l'image de la Synagogue et des juifs).

20, 1-3 (Lc 8, 22-25)

a) La scène de la tempête apaisée ne manifeste pas la nouveauté d'un Christ domptant le Créateur et ses éléments : elle marque que ces éléments ont reconnu en lui leur auteur et lui obéissent comme ils l'ont fait dans l'A.T. pour des serviteurs du Créateur. Sont rappelés trois exemples de cette soumission des eaux : Ex 14, 16-21 avec Moïse ; 2 R

le prenant à celui qui a ce qu'on transfère. Si donc le Christ a fait sa mère et ses frères des gens qui ne l'étaient pas, comment a-t-il nié ceux qui l'étaient ? Il est évident que c'est sous la condition de leurs mérites, et non pas par la négation qu'ils aient été ses proches : il enseignait, dans son propre cas personnel¹, que qui préférerait son père ou sa mère ou ses frères à la parole de Dieu n'était pas son digne disciple^r. Du reste, qu'il avait une mère et des frères, il le confessait davantage en ne voulant pas les reconnaître. En en adoptant d'autres, il confirmait l'existence de ceux qu'il a reniés à cause de leur offense et auxquels il en a substitué d'autres, non pas plus vrais, mais plus dignes. Car il n'a rien fait de grand s'il a préféré la foi à un sang qu'il n'avait pas² !

Tempête apaisée
dans la traversée du lac
(Lc 8, 22-25)

XX. 1. « *Qui est-il donc, celui-là, qui commande aux vents et à la mer^a ?* » – « Rien d'étonnant : c'est le nouveau souverain et pro-

priétaire des éléments du Créateur désormais dompté et supprimé⁴. » – Non, il n'en est pas ainsi. C'est qu'au contraire les substances du monde avaient reconnu leur auteur^b, elles qui avaient eu l'habitude d'obéir aussi à ses serviteurs. Examine l'*Exode*, Marcion, regarde le bâton de Moïse commandant à la Mer Rouge^c, dont l'immensité sur-

2, 8 avec Élie ; Jos 3, 15-17 avec Josué (§ 1-2a). – b) Cette scène a même été prophétisée dans l'A.T. : sont rappelées trois prédictions tirées des Psaumes (28, 3), de Habacuc (3, 10) et de Nahoum (1, 4)(§ 2b-3).

3. De cet épisode de la tempête apaisée, que Marcion conservait, T. ne cite que le v. 25, où son adversaire voyait une réaction de stupeur devant la manifestation d'une nouvelle divinité. Par souci de vivacité, l'auteur imprime au débat la forme d'un dialogue ; il poursuivra avec des apostrophes, des impératifs et des interrogations oratoires.

4. Interprétation de Marcion, avec retour du thème de la nouveauté absolue du Christ (cf. plus haut IV, 17, 14, dernière phrase) et de la défaite du Créateur. Sur le sens de *exclusus*, voir t. 1, p. 285.

utrimque stupore discriminis fixum sicco populum pede
 intestino itinere transmitteret ^d, rursusque sub eiusdem uir-
 10 gae nutu redeunte natura Aegyptium exercitum undarum
 concordia obrueret ^e, in quod opus et austri seruierunt ^f.
 2. Lege et scortum Heliae dirimendi in transitum eius
 Iordanis machaeram fuisse ^g, cuius impetum atque decursum
 plane et Iesus docuerat prophetis transmeantibus stare ^h.
 15 Quid ad haec ? Si tuus Christus est, non erit potentior famu-
 lis creatoris.

Sed his solis exemplis usus essem, si non etiam praedica-
 tio marinae istius expeditionis Christum antecessisset.
 3. Nam cum transfretat ⁱ, psalmus expungitur : « *Dominus*,
 20 inquit, *super aquas multas* ^j. » Cum undas freti discutit ^k,

8 utrimque *R* : utrumque *M* utrique *X* || 10 exercitum *M* *R*₃ ; et exer-
 citum *X* *R*₁*R*₂ || 12 et scortum *corr. Waszink, Mnem. 1943, 72* : et sorte
Rig. ex sorte *R Gel. Pam. Evans* extorri *Oeb.* exorte *X* || eliae diri-
 mendii *corr. Waszink* : familiae dirimendae *θ edd. cett.* dirimendae
 <undae> *coni. Eng. probante Kroy.* || transitum *M Rig.* : transitu *β edd. cett.*
 || 20 discutit *β* : discutet *M*

d. Cf. Ex 14, 22 ; 29 e. Cf. Ex 14, 27 f. Cf. Ex 14, 21 g. Cf. 2 R 2,
 8 h. Cf. Jos 3, 15-17 i. Cf. Lc 8, 22 j. Ps 28, 3 k. Cf. Lc 8, 24

1. Comparaison destinée à rabaisser, pour mieux réfuter l'interprétation
 marcionite, les mérites du Christ en face de Moïse. La scène évangélique a
 lieu sur le lac de Tibériade, appelé aussi mer de Galilée. Sur le tour tardif
super + comparatif, voir *LHS*, p. 112 et *HOPPE, S.u.S.*, p. 86.

2. Sur *discrimen* = *separatio*, cf. *TLL* V, 1, 1356, l. 63-66. Le texte
 biblique se sert de l'image de « muraille à droite et muraille à gauche. »

3. Mention conforme à la LXX (ἐν ἀνέμῳ νότῳ βλαίω). La Vulgate tra-
 duit sur l'hébreu : « flante uento uehementi et "urente". »

4. Passage longtemps obscur et discuté, que *Waszink (Mnemosyne 1943,*
 p. 72-74) a su corriger et restituer de façon décisive par la lecture *scortum*
Heliae dirimendi. Il s'agit de la traversée à pied sec du Jourdain par Élie et
 Élisée : miracle obtenu par Élie qui roule son vêtement et en frappe les eaux.
Scortum (« peau de mouton », « cuir ») correspond exactement à μηλοτή
 de la LXX (la Vulgate se sert de *pallium*). On comprendra *dirimendi*...
Iordanis comme génitif de relation, à nuance finale (cf. *LHS*, p. 75). La
 leçon *transitum* de *M*, énonçant le but, nous paraît préférable.

passe celle de tous les lacs de Judée ¹, pour obtenir que, après
 s'être fendue dans ses profondeurs et figée de part et d'autre
 en l'égal engourdissement d'une séparation ², elle fasse pas-
 ser le peuple à pied sec par un chemin intérieur à elle-
 même ^d ; et qu'inversement, par un retour du cours naturel
 sous un signe du même bâton, elle engloutisse l'armée égypti-
 enne en réconciliant ses flots ^e : événement à la production
 duquel ont servi même les vents du sud ^f ³. 2. Lis égale-
 ment que la peau de mouton d'Élie a été un sabre pour par-
 tager, en vue de son franchissement, ce Jourdain ^g ⁴ dont
 l'impétuosité et la course avaient été assurément, par Josué
 aussi, instruites à s'immobiliser lors du passage des prophètes
 h ⁵. Que réponds-tu à cela ? S'il s'agit de ton Christ,
 il ne sera pas plus puissant que les serviteurs du Créateur !

Mais je me serais contenté du recours à ces seuls exemples
 s'il n'existait pas même, ayant précédé le Christ, la prédic-
 tion de cette expédition sur la mer ⁶. 3. De fait, lorsqu'il
 passe la mer ⁱ ⁷, c'est l'accomplissement du psaume qui dit :
 « *Le Seigneur sur les eaux multiples* ^j ⁸. » Lorsqu'il brise les
 flots de la mer ^k, se réalise ce que dit Habacuc : « *Éparpillant*

5. Ce nouvel « exemple », chronologiquement antérieur au précédent,
 met en scène Jésus fils de Navé (= Josué ; cf. III, 16, 3, etc. ; 18, 6) faisant
 passer le Jourdain au peuple, avec les prêtres et l'arche d'alliance ; c'est à
 cause de ces implications sacrées que T. parle ici de « prophètes. »

6. Le terme *expeditio*, emprunté au vocabulaire militaire, s'explique par
 l'affrontement du Christ avec l'élément liquide et les vents. Il annonce le
 début du développement suivant. Emploi unique chez l'auteur de l'adjectif
marinus.

7. Même verbe *transfretare* dans la Vulgate (LXX : διέλθωμεν εἰς τὸ
 πέρας).

8. L'extension de l'exégèse prophétique à ce verset psalmique paraît
 propre à T. Seul à date ancienne, CLÉMENT D'ALEXANDRIE le cite aussi
 (*Strom.* 6, 64, 4) mais en lui donnant une signification allégorique (sur la
 multiplicité des voies conduisant à la connaissance de Dieu).

Abacuc adimpletur : « *Dispargens*, inquit, *aquas itinere*¹. » Cum ad minas eius eliditur mare^k, Naum quoque absoluitur : « *Comminans*, inquit, *mari et arefaciens illud*^m », utique cum uentis, quibus inquietabatur. Vnde uis meum
25 uindicem Christum ? de exemplis, an de prophetis creatoris ?

4. Age nunc, qui militarem et armatum bellatorem praedicari putasⁿ, non figurate nec allegorice, qui bellum spirituale aduersus spirituales hostes spiritali militia et spiritalibus
30 armis spiritaliter debellaturus esset, cum inuenis in uno homine multitudinem daemonum, *legionem*^o se professam, utique spiritalem, disce et Christum expugnatorem spiritalium hostium spiritaliter armatum et spiritaliter bellicosum
35 daemonum erat dimicaturus^p, et ut de hoc bello psalmus

21 adimpletur R : adimpletus M ad impletus X || dispargens M Rig. Kroy. : dispergens β Gel. disperges Pam. || 24 inquietabatur β : inquebatur M || 27 praedicari R₁ : -re MX R₂ || 35 ut et de hoc R, edd. cett. praeter Kroy.

1. Ha 3, 10 m. Na 1, 4 n. Cf. Is 8, 4 o. Cf. Lc 8, 30 p. Cf. Lc. 8, 28-30

1. D'après la LXX ; la Vulgate traduit sur l'hébreu : « gurgis aquarum transit » (TOB : « une trombe d'eau est passée »). Même texte biblique, cité avec son contexte, plus loin (IV, 39, 9), mais appliqué à la fin des temps.

2. Par ce commentaire personnel, qui est parallèle à la remarque du § 1 sur les *austri*, l'auteur tient à souligner que l'empire du Christ ne s'exerce pas seulement sur l'élément liquide, mais aussi sur les vents qui sont à son service.

3. Sur cette forme d'ablatif pluriel de *propheta*, voir III, 3, 4 (t. 3, p. 65, n. 6). Evans y voit l'ablatif pluriel de *propheta* ; mais c'est au détriment de la symétrie avec *exemplis*. Ce dernier terme, repris du § 2, désigne les faits historiques, à valeur « exemplaire » ou plutôt « typologique », qui sont des sortes de « prophéties en action », à côté des « prédictions verbales » : les unes et les autres servent à l'accomplissement de l'Ancienne Alliance dans la Nouvelle.

20, 4-7 (Lc 8, 26-39)

a) Contre l'interprétation littéraliste de Marcion pour Is 8, 4, l'épisode en confirme l'exégèse figurée (cf. III, 13-14) et présente un combat spi-

les eaux sur son passage¹. » Lorsque devant ses menaces la mer s'écrase^k, s'accomplit aussi ce que dit Nahoum : « *Menaçant la mer et asséchant celle-ci*^m », assurément avec les vents qui la soulevaient². A partir de quoi veux-tu que je revendique le Christ comme mien ? Des exemples du Créateur ou de ses prophéties³ ?

4. Eh bien donc maintenant⁴, toi
Expulsion des démons
nommés Légion
(Lc 8, 26-39) qui vois prédit un soldat en armes, un guerrierⁿ, sans qu'il s'agisse figurativement ni allégoriquement d'un être destiné à mener spirituellement une guerre spirituelle contre des ennemis spirituels en une campagne spirituelle et avec des armes spirituelles⁵, lorsque tu trouves en un seul homme une multitude de démons professant être une « Légion^o », assurément spirituelle, apprends qu'il te faut comprendre le Christ aussi comme triomphateur d'ennemis spirituels, armé spirituellement et belliqueux spirituellement, et qu'ainsi il est celui-là même qui devait livrer combat aussi à la légion de démons^p ; et cela pour qu'on puisse voir que cette guerre

rituel du Christ contre des démons, prophétisé par Ps 23, 8. Cette guerre devait s'achever par la victoire de la Croix (§ 4). – b) Le témoignage de ces démons redoutant « tourments » et « abîme » montre qu'ils reconnaissent en Jésus le fils du Créateur. On ne saurait expliquer leur attitude par l'ignorance : le Créateur et ses serviteurs ne pouvaient plus ignorer le dieu étranger dès lors qu'il agissait dans leur domaine (§ 5-6). – c) Ayant obtenu ce qu'ils demandaient, ces démons montrent qu'ils n'ont pas menti : le Christ est bien le fils du Créateur (§ 7).

4. De l'épisode du démoniaque de Gérasa, que Marcion conservait avec certains aménagements peut-être (voir ci-dessous), T. retient deux traits : a) l'idée d'un combat « spirituel » du Christ contre ces adversaires « spirituels » que sont les démons ; b) le fait que les démons ont reconnu le Christ comme relevant du Créateur.

5. Rappel de l'interprétation marcionite d'Is 8, 4 et de sa longue réfutation en III, 13-14 (t. 3, p. 122-136). Par l'insistance des reprises du même mot, T. souligne le caractère de son explication : toutes ces expressions « militaires » devaient être prises au sens d'un combat spirituel. Il en voit donc la confirmation ici, dans le combat du Christ contre les « esprits » que sont les démons.

possit uideri pronuntiasset : « *Dominus ualidus, dominus potens in bello* ». » (5). Nam cum ultimo hoste, morte ^r, proeliaturus per trop[h]aeum crucis triumphauit.

40 5. Cuius autem dei filium Iesum *legio* testatus est ? Sine dubio cuius tormenta ^s et abyssum^t nouerant et timebant. Nec enim uidebant<ur> posse ignorasse adhuc quod noui et ignoti dei uirtus operaretur in terris, quia uerisimile non est creatorem ignorasse. Si enim alium super se deum ignorauerat aliquando, tamen iam infra caelum suum agentem
45 utique compererat. 6. Quod autem dominus comperisset, iam et uniuersae familiae innotuisset in eodem mundo et intra eundem ambitum caeli quo peregrina diuinitas conuersaretur. In quantum ergo et creator scisset eam et substantiae eius, si fuisset, in tantum, quia nulla fuit, non alium dae-
50 mones sciebant quam dei sui Christum. Non enim depetunt

37 *paraphrasi initium anteposuit Braun* || 38 *proeliaturus M Kroy* : *proeliatus β edd. cett.* || *tropaeum Iun. Rig. Kroy. Evans* : *trophaeum θ B Gel. Pam.* || 39 *testata R₁R₂, edd. cett. praeter Kroy.* || 40 *abissum M* || 41 *uidebant<ur> Braun* uidentur *R₁*, uidebant *MX R₁R₂* || 43 *super se Braun* : *superesse M R₁R₂* *super alium esse X, cum signis traspositionis supra se con. R₁*, (*unde R₁, edd. cett.*) || 46 *innotuisset R* : *-isse MX* || 50 *enim om. R Gel. Pam. Rig.* || *depetunt θ edd. cett.* : *depeterent Kroy.* *petere Vrs.* <id> *petere Corssen, op. cit., 403*

q. Ps 23, 8 r. Cf. 1 Co 15, 26 s. Cf. Lc 8, 28 t. Cf. Lc 8, 31

1. Cette application paraît propre à T. A remarquer que JUSTIN (*Apol.* I, 51, 7 ; *Dial.* 125, 2) et IRÉNÉE (*Dém.* 84) citent ce verset en omettant la mention *in bello*.

2. Seul emploi chez T. du singulier *tropaeum* : les autres occurrences, au pluriel, se rencontrent dans *Nat.* et *Ap.* toujours à propos des victoires de Rome. Sur cette image, voir MOHRMANN, *Études*, t. 3, p. 333 s. ; également J. DOIGNON, « La chair du Christ comme dépouille triomphale », *RSR* 68, 1994, p. 447 s.

3. En formulant cette question, qui sera l'objet de ce second point, T. paraît se référer à Lc 8, 28, où le possédé de Gérasa apostrophe « Jésus, fils du dieu très haut » (HARNACK, p. 199^a, suppose que « très haut » était omis dans le texte marcionite).

avait été visée par la déclaration du psaume : « *C'est le Seigneur fort, le Seigneur puissant à la guerre* ». » (5.) Car lui qui devait livrer combat à un dernier ennemi, la mort ^r, il en a triomphé par le trophée ² de la Croix.

5. Or donc, de quel dieu la « légion » a-t-elle attesté que Jésus était le fils ³ ? Sans aucun doute, de celui dont ils connaissaient et craignaient les tourments ^s et l'abîme ^t. Et de fait, visiblement, ils ne pouvaient avoir ignoré encore ⁴ que la puissance d'un dieu nouveau et inconnu ⁵ était à l'œuvre sur terre, parce qu'il n'est pas vraisemblable que le Créateur l'ait ignoré. Car si jamais il avait ignoré la présence d'un autre dieu au-dessus de lui ⁶, cependant il l'avait apprise pour sûr maintenant que ce dieu était en action au-dessous de son ciel à lui. 6. Or ce que le maître aurait appris serait venu aussi, désormais, à la connaissance de l'ensemble de ses serviteurs, dans le même monde et à l'intérieur du même orbe céleste où séjournerait la divinité étrangère ⁷. Autant donc il est certain que si cette divinité avait existé, et le Créateur et ses substances en auraient eu connaissance, autant il l'est que, comme elle n'a pas existé, les démons n'avaient connaissance d'aucun autre Christ que celui de leur dieu. Ce n'est pas en effet à un autre qu'ils demandent avec des supplications ⁸ ce que justement ils se souvenaient

4. Cette explication par l'ignorance des démons à l'égard du dieu supérieur permettait aux marcionites de justifier la lettre de l'Écriture. L'argumentation de T. va en montrer l'inconsistance.

5. Cf. I, 8-9.

6. Cf. I, 11, 9 ; II, 26, 1 ; 28, 1.

7. Caractéristique du « dieu supérieur » : cf. I, 2, 3 ; 11, 1

8. A παρακαλεῖν du texte (v. 31-32), T. fait écho par le verbe *depeterere* (cf. *TLL* V, 1., c. 572, l. 7 = *deprecari*) dont c'est la seule attestation littéraire, mais qu'on lit aussi dans les *Notae Tironianae* (23, 103a). Il n'y a pas lieu de tenir pour un « mot fantôme » ce vocable garanti par toute la tradition manuscrite ici. Ni non plus de corriger en une forme de subjonctif comme avait fait Ursinus : le subjonctif *meminissent* s'explique par la nuance causale de la proposition relative.

ab alio quod meminissent petendum sibi a creatore, ueniam scilicet abyssi creatoris.

7. Denique impetrauerunt^u. Quo merito? Quia mentiti erant, quia saeui dei filium eum fecerant? Et qualis erit qui
55 mentitos iuuabat, qui infamantes sustinebat? Sed enim quia mentiti non erant, quia deum abyssi et suum cognouerant, ita eum se et ipse confirmauit quem ad cognouerunt daemones, Iesum iudicem et ultoris dei filium.

8. Ecce aliquid et de illis pusillitatibus et infirmitatibus
60 creatoris in Christo – ignorantiam enim et ego adscribere ei uolo: permittite mihi aduersus haereticum –: tangitur a femina, quae sanguine fluitabat^v, et nesciuit a qua. « *Quis me, inquit, tetigit^w?* » Etiam excusantibus discipulis^x perseuerat in ignorantiae uoce: « *Tetigit me aliquis* », idque de

56 cognouerant *Gel. edd. cett.*: -erunt θ || 57 confirmauit *ex emend. M* || ad cognouerunt *M Rig. Kroy.*: cognouerunt β *edd. cett.* || 60 *parenthesin indicauit Eng.*

u. Cf. Lc 8, 32 v. Cf. Lc 8, 42b-44 w. Lc 8, 45 x. Cf. Lc 8, 45

1. HARNACK, p. 199^a, pense que Marcion avait supprimé l'histoire du troupeau de porcs, et remplacé les v. 32-33 ou 32-37 par ces mots « Ils l'obtinrent. » Ce n'est pas sûr et *impetrauerunt* peut fort bien renvoyer à ἐπέτρεψεν αὐτοῖς (*permisit illis*) du v. 32. L'adverbe *denique* indique clairement que le récit est abrégé.

2. Qualification du Créateur selon Marcion: cf. II, 11, 1.

3. Ici, comme plus haut (§ 5), *abyssus* désigne les profondeurs de la terre, séjour normal et définitif des démons (cf. Ap 9, 1 etc.; 11, 7; 17, 8; 20, 1).

4. Sur ce verbe intensif, voir *supra* IV, 15, 4 et *infra* IV, 21, 10; V, 5, 7.

5. Les termes de *iudex* et *ultor* sont ceux qui permettaient aux marcionites de rabaisser le Créateur en face de leur dieu.

20, 8-14 (Lc 8, 42b-48)

a) L'apparente ignorance du Christ devant qui l'a touché rejoint celle du Créateur devant Adam (cf. II, 25, 1-2) et elle reçoit une justification similaire (§ 8). – b) Contrairement à ce que pense Marcion, l'épisode ne fait pas voir un Christ adversaire de la Loi et guérissant l'hémorroïsse parce qu'elle aurait enfreint une prescription de la Loi en le touchant. C'est la foi et la foi seule qui est récompensée dans cette femme,

d'avoir à demander au Créateur: évidemment qu'on leur épargnât l'abîme du Créateur.

7. Ils l'ont obtenu^{u1} en fin de compte. Pour quel mérite? Parce qu'ils avaient menti, parce qu'ils avaient fait du Christ le fils du dieu cruel²? Et quelle opinion aura-t-on de celui qui venait au secours de menteurs, qui défendait ses diffamateurs? Mais c'est qu'ils n'avaient pas menti, qu'ils avaient reconnu leur dieu et celui de l'abîme³; et c'est ainsi que lui-même également a confirmé qu'il était celui qu'ont fort bien reconnu⁴ les démons, Jésus justicier et fils du dieu vengeur⁵.

8. Voici également, dans le Christ, une de ces petites et faiblesses du Créateur⁶ – car je veux, moi aussi, lui attribuer une ignorance; permettez moi de le faire pour contrer l'hérétique⁷: il est touché par une femme qui avait un flux de sang^v, et il n'a pas su par quelle femme. « *Qui m'a touché^w?* », dit-il. Même, devant les justifications de ses disciples^x, il persiste à énoncer son ignorance: « *Quelqu'un m'a touché* », et il en donne la preuve

mais cette foi ne s'adresse pas à une autre divinité que le Créateur qu'elle voit présent dans le Christ. Elle n'a pas méprisé la Loi, mais l'a interprétée en comprenant, par sa foi, que la divinité miséricordieuse et inviolable ne serait pas souillée par son contact qui était celui d'une malade (§ 9-13a). – c) La scène montre aussi que le Christ a un corps véritable: la thèse marcionite d'un corps illusoire rend inconsistante l'interprétation selon laquelle le Christ aurait voulu braver la Loi en accueillant le contact d'une femme impure (§ 13b-14).

6. Laisant de côté l'épisode de la fille de Jaïre (Lc 8, 40-42a et 49-56) non attesté chez Marcion (cf. HARNACK, p. 199^a), T. arrive à celui de l'hémorroïsse qui lui donne l'occasion de souligner, dans le comportement du Christ, une « ignorance » toute pareille à celles que l'hérétique décriait chez le Créateur: cf. II, 25, 1-2 (avec les termes mêmes *pusillitates* et *infirmi-tates*).

7. Voulant exploiter contre Marcion cette similitude de cas, T. s'excuse auprès de ses lecteurs de prêter au Christ une ignorance qu'il n'avait pas, comme il le montrera par la suite.

65 argumento adfirmat : « *Sensi enim uirtutem ex me profectam* ». » Quid dicit haereticus ? Sciebatne personam ? Et cur quasi ignorans loquebatur ? Vt confessionem certe prouocaret, ut timorem probaret². Sic et Adam aliquando quaesierat quasi ignorans : « *Adam ubi es*^a ? »
 70 rem cum Christo excusatum et Christum creatori adaequatum.

9. 'Sed et hoc qui aduersarius legis, ut, quia lex a contactu sanguinantis feminae summouet^b, idcirco gestierit non tantum contactum eius admittere, sed etiam sanitate donare'. O
 75 deum non natura beneficum, sed aemulatione ! At enim, si fidem mulieris inuenimus ita meruisse, cum dixit : « *Fides tua te saluam fecit*^c », quis es ut aemulationem legis interpreteris in isto facto, quod ipse dominus ex fidei remuneratione editum ostendit ? 10. Sed hanc uis mulieris fidem
 80 constituere qua contempserat legem. Et cui credibile ut mulier nullius adhuc <noui> dei conscia, nullius adhuc nouae legis initiata, legem inrumperet eam cui adhuc tenebatur ? Qua denique fide inrupit ? in quem deum credens ?

68 <re>probaret *Kroy.* || 72 qui : qua *Iun. Kroy. Evans* || 73 sanguinantis feminae *M Kroy.* : feminae sanguinantis *β edd. cett.* || 74 sanitate *M* : sanitatem *β edd. cett.* || 81 <noui> dei *Kroy.* : <alius> dei *coni. Eng. Evans*

y. Lc 8, 46 z. Cf. Lc 8, 47 a. Gn 3, 9 b. Cf. Lv 15, 19-24 c. Lc 8, 48

1. Sur *-ne* équivalant à *nonne*, cf. HOPPE, *S.u S.*, p. 141.

2. Dans son explication de cette apparente ignorance, T. retient deux détails du v. 47 : la femme s'approche « en tremblant » et elle raconte son affaire « devant toute le monde. » La correction de *Kroymann* (<re> probaret) est injustifiée : c'est bien une épreuve qu'a voulue Jésus et la femme y a répondu positivement en manifestant cette « crainte de Dieu » qui, dans le judaïsme, marque la reconnaissance respectueuse de la toute-puissance divine.

3. Cf. II, 25, 1-2.

4. Littéralement : « Il a fait ceci, lui qui était l'adversaire de la Loi, à savoir qu'il s'est empressé... » La correction *qua* (au lieu de *qui*) n'est pas

en affirmant : « *J'ai senti qu'une force était sortie de moi* ». » Que dit l'hérétique ? N'avait-il pas¹ connaissance de la personne ? Et pourquoi parlait-il comme s'il l'ignorait ? C'était, assurément, pour provoquer sa confession, pour éprouver sa crainte². De la même façon aussi jadis, il avait questionné Adam comme s'il était dans l'ignorance : « *Adam, où es-tu*^a ? » Tu trouves ici, et le Créateur justifié en même temps que le Christ, et le Christ mis à égalité avec le Créateur.

9. « Mais cet acte aussi venait d'un adversaire de la Loi⁴ : vu que la Loi écarte du contact d'une femme qui perd du sang^b, il s'est empressé, pour cette raison, non seulement d'accepter son contact, mais encore de lui accorder la santé. » O le dieu bienfaisant non par nature mais par antagonisme ! En réalité, puisque nous trouvons qu'un tel traitement a été mérité par la foi de la femme, le Christ disant : « *Ta foi t'a sauvée*^c », quel être es-tu pour interpréter comme antagonisme à la Loi cette action que le Seigneur lui même a montrée produite pour récompenser la foi ? 10. Mais tu veux poser que la foi de la femme était celle qui lui avait fait braver la Loi. Et pour qui sera-t-il crédible qu'une femme n'ayant connaissance encore d'aucun dieu nouveau, n'étant initiée encore à aucune loi nouvelle⁵, pût enfreindre la Loi à laquelle elle était encore tenue ? Par quelle foi, en fin de compte, l'a-t-elle enfreinte ? En quel dieu croyait-elle ? Pour quel dieu méprisait-elle le

indispensable. T. multiplie les ellipses dans cette phrase qui fait entendre la voix de Marcion expliquant ce geste du Christ comme un nouvel exemple de son antagonisme à la Loi.

5. Par cette analyse, T. rejoint ce qu'il a indiqué plus haut (IV, 18, 1) sur la foi du centurion que Marcion voulait opposer à la « foi d'Israël. » Sur *initiatum* + génitif, voir *TLL* VII, 1, c. 1650, l. 83, qui ne donne que le présent exemple. Nous pensons que cette construction exceptionnelle a été entraînée par celle de *consciis* ici.

Cui spernens creatorem ? Certe enim ex fide tetigit. Si ex
 85 fide creatoris, quae alium deum ignorabat, et quomodo
 legem eius inrupit ? Tam enim inrupit, si inrupit, quam ex
 fide creatoris. 11. Quomodo enim utrumque conueniet, ut
 et inruperit et ex fide eam inruperit, propter quam inrupisse
 non debuit ? Dicam. Fides haec fuit primo, qua deum suum
 90 confidebat misericordiam malle quam ipsum sacrificium ^d,
 qua eum deum certa erat operari in Christo, qua sic eum
 tetigit, non ut hominem sanctum, nec ut prophetam, quem
 contaminabilem pro humana substantia sciret, sed ut ipsum
 deum, quem nulla spurcitia pollui posse praesumpserat.
 95 12. Itaque non temere interpretata est sibi legem, ea conta-
 minari significantem quae essent contaminabilia, non deum,
 quem in Christo confidebat. Sed et illud recogitauit, ordi-
 narium et sollemnem menstrui uel partualis sanguinis
 fluxum in lege taxari ^e qui ueniat ex officio naturae, non ex
 100 uitio ualitudinis. Illa autem ex uitio ualitudinis redundabat,
 cui non modum temporis, sed diuinae misericordiae auxi-
 lium necessarium sciebat. 13. Atque ita potest uideri legem

84 cui spernens creatorem *M Kroy.* : quem spernens ? creatorem ? β *edd. cett.* || 85 ecquomodo *Oeb. Evans* || 86 tam *R* : tamen *MX* || 91 certa *R* : certe *MX* || qua sic *R edd. cett.* : quasi *MX* qua si *Kroy.* || 98 solemnem *R* : -pne *M* -mne *X* || 100 ille *Kroy.* || 102 uideri *M R₃* : om. *X R, R₂*

d. Cf. Os 6, 6 e. Cf. Lv 12, 4-6 ; 15, 19-24

1. Par ce passage de style didactique, où il multiplie les interrogations, T. entend montrer clairement que le geste de l'hémorroïsse provient de sa foi, et que cette foi ne peut s'adresser qu'à une divinité : le Créateur. Mais il lui faut expliquer l'apparente contradiction que constitue l'infraction à la Loi dont Marcion abuse pour faire servir l'épisode à son avantage.

2. A *primo* répondra, au § 12, « *Sed et illud* » (*recogitauit*). Après l'impulsion d'une foi dans la divinité miséricordieuse et inaltérable du Christ viendra une réflexion sur le sens de la Loi, en une progression qui sera éclairée par la formule d'Is 7, 9 au § 13.

Créateur ? Car il est certain qu'elle l'a touché poussée par sa foi. Si c'est par foi dans le Créateur, elle qui ignorait un autre dieu, comment, alors a-t-elle enfreint sa Loi ? Car elle ne l'a enfreinte, si elle l'a enfreinte, que par sa foi dans le Créateur. 11. Mais comment conciliera-t-on l'une et l'autre propositions : qu'elle a enfreint la Loi, et qu'elle l'a enfreinte par l'effet d'une foi qui aurait dû l'empêcher de l'enfreindre ¹ ? Je vais le dire. En premier lieu ² il y eut cette foi : par elle, elle avait confiance ³ que son dieu préférerait la miséricorde au sacrifice même ^d ; par elle, elle était certaine que ce dieu était à l'œuvre dans le Christ ; par elle, elle l'a touché, non comme un homme saint ni comme un prophète, qu'elle savait susceptible d'être souillé ⁴ en vertu de sa nature humaine, mais comme Dieu lui-même dont elle avait présumé qu'aucune ordure ne pouvait le rendre impur. 12. C'est pourquoi elle eut une bonne raison d'appliquer à son cas la Loi qui signifie que sont souillées les choses susceptibles de l'être, mais non pas Dieu, qu'elle avait confiance de trouver dans le Christ. Mais elle s'est fait aussi cette réflexion : ce qui est objet de blâme dans la Loi ^e, c'est le flux de sang régulier et périodique, lié aux menstrues ou à la parturition ⁵ et qui provient d'une fonction naturelle, mais non celui qui provient d'une déféctuosité pathologique ⁶. Or elle, c'est par déféctuosité pathologique qu'elle avait un flux surabondant : pour y porter remède, elle savait que le temps ne comptait pas, mais qu'il fallait le secours de la miséricorde divine. 13. Et ainsi peut-on voir qu'elle n'a pas enfreint la

3. L'emploi de *confidere* au lieu de *credere*, outre qu'il fait jeu avec *fides*, a le mérite d'insister sur la composante de confiance qui entre dans cette foi ; de même au § 12.

4. Seuls emplois, ici et au § 12, de l'adjectif *contaminabilis* non attesté avant T. et rarissime après lui (exemples d'Augustin d'après *TLL s.v.*).

5. L'adjectif *partualis*, formé sur *partus*, est un hapax.

6. En fait, Lv 15, 25-27 envisage aussi, pour le déclarer également impur, l'écoulement prolongé et non lié à l'« indisposition » féminine.

non inrupisse, sed distinxisse. Haec erit fides quae contulerat etiam intellectum : « *Nisi credideritis*, inquit, *non intellegitis* ^f. » Hanc fidem probans Christus eius feminae, quae solum credebatur creatorem, eius fidei se deum respondit, quam probavit.

Nec illud omittam, quod, dum tangitur uestimentum eius ^g, utique corpori, non phantasmati inditum, corpus quoque demonstrabatur ; non quasi iam de hoc retractemus, sed quia ad praesentem conspirat quaestionem. 14. Si enim non erat ueritas corporis, phantasma utique contaminari, qua res uacua, non posset. Qui ergo non potest contaminari prae inanitate substantiae, quomodo uoluisset ut aemulus legis ? Mentiebatur, qui non uere polluebatur.

XXI. 1. Dimittit discipulos ad praedicandum dei regnum ^a. Numquid uel hic edidit cuius ? Prohibet eos uicui aut uestitui quid in uiam ferre ^b. Quis hoc mandasset, nisi qui et coruos alit ^c, et flores agri uestit ^d, qui boui quoque

104 intellectum ex inlectum *M* || intellegitis *M* || 108 omittam β : omittat *M* || 114-115 ut aemulus legis *cum* uoluisset *coniunxit* *Kroy*.

f. Is 7, 9 g. Cf. Lc 8, 44.

XXI. a. Cf. Lc 9, 2 b. Cf. Lc 9, 3 c. Cf. Ps 146, 9 ; Jb 38, 41 d. Cf. Lc 12, 27-28

1. Même emploi du verbe *distinguere* plus haut (IV, 16, 16).

2. Déjà cité en *Bapt* 10,1, ce texte reviendra trois fois dans la suite du traité. Sur *inquit* (sc. *Deus, Scriptura*), voir plus haut II, 3, 4 etc. Voir Index Terminologique, p. 335.

3. Plusieurs fois déjà, T. a profité de détails du texte évangélique pour dénoncer le docétisme de Marcion.

4. Privé d'un corps qui seul peut être souillé, le Christ de Marcion, selon T., commet une imposture et un mensonge en prétendant accepter la souillure du contact avec l'hémorroïsse pour bafouer la Loi (cf. § 9). Le thème du grief de mensonge est habituel dans la polémique antimarcionite.

Loi mais l'a mise en lumière ¹. Sa foi, ce sera celle qui lui avait conféré même l'intelligence : « *A moins de croire*, dit l'Écriture, *vous ne comprendrez pas* ². » En approuvant cette foi d'une femme qui croyait au seul Créateur, le Christ s'est porté garant qu'il est bien le dieu de la foi qu'il a approuvée.

Et je ne saurais omettre le point suivant : du moment que la femme touche son vêtement ^g, posé évidemment sur un corps, non sur un fantôme, l'existence de son corps était montrée aussi : il ne s'agit pas de reprendre maintenant le problème ³, mais cette remarque va dans le sens de la présente question. 14. En l'absence, en effet, de la vérité d'un corps, un fantôme, bien sûr, n'aurait pu être souillé, puisque vide de réalité. Celui donc qui ne peut être souillé à cause de l'inconsistance de sa nature, comment aurait-il voulu l'être en sa qualité d'antagoniste de la Loi ? Il mentait, lui qui n'était pas atteint véritablement par l'impureté ⁴.

Mission des disciples
et rumeurs sur Jésus
autour d'Hérode
(Lc 9, 1-8)

XXI. 1. Il envoie ses disciples pour annoncer le royaume de Dieu ^a. De quel Dieu ? Est-ce qu'ici au moins il l'a indiqué ? Il leur défend de rien emporter en chemin pour se nourrir et s'habiller ^b. Qui aurait fait cette recommandation, sinon celui qui nourrit les corbeaux ^c et habille les fleurs des champs ^d ⁶, qui également pour le bœuf foulant le grain a

21, 1-2 (Lc 9, 1-8)

a) La recommandation aux disciples de ne rien emporter pour la route relève du Créateur : textes rappelant sa providence et son souci du travailleur (§ 1a). – b) En leur recommandant de secouer la poussière de leurs pieds « en témoignage », le Christ prouve qu'il est juge (§ 1b). – c) Les opinions circulant sur lui autour d'Hérode établissent que, puisqu'on le croyait un prophète ressuscité, il ne prêchait pas un autre dieu que les prophètes (§ 2).

5. Cf. *Mon.* 16, 2 (« coruorum educatorem »).

6. Voir *infra* IV, 29, 1-2, d'où il ressort que Marcion conservait ce passage.

5 terenti libertatem oris ad ueniam pabuli ex opere sum-
mouendi ante precepit ^e, quia dignus operarius mercede
sua ^f ? Haec Marcion deleat, dum sensui salua sint.

At cum iubet puluerem excutere de pedibus in eos a qui-
bus excepti non fuissent, et hoc « in testimonium » mandat
10 fieri ^g. Nemo testatur quod non iudicio destinatur : inhu-
manitatem qui in testationem redigi iubet, iudicem commi-
natur.

2. Nullum deum nouum a Christo probatum illa etiam
opinio omnium declarauit, quia Christum Iesum alii
15 Iohannem, alii Heliam, alii unum aliquem ex ueteribus pro-
phetis Herodi adseuerabant ^h. Ex quibus quicumque fuisset,
non utique hoc est suscitatus ut alium deum post resurrec-
tionem praedicaret.

3. Pascit populum in solitudine ⁱ, de pristino scilicet
20 more. Aut si non eadem et maiestas, ergo iam minor est
creatore, qui non uno die, sed annis quadraginta ^j, nec de

XXI. 5 summouendi : sumendi *Vrs.* || 10-11 *post* inhumanitatem qui
redit F || 14 quia : qua *Eng. Kroy.*, fortasse recte || 17 hoc *My Kroy.* : ob hoc
R edd. cett. || 20 eadem et : eadem est *uel* eadem *ei conl.* *R₂* eadem *ei conl.*
R₃ eadem est *Kroy.*

e. Cf. Dt 25, 4 f. Cf. Mt 10, 10 ; Lc 10, 7 ; 1 Co 9, 9 ; 1 Tm 5,
18 g. Cf. Lc 9, 5 h. Cf. Lc 9, 7-8 i. Cf. Lc 9, 12-17 j. Cf. Ex 16, 35

1. Cette mention ne figure pas dans le discours que Jésus fait à ses dis-
ciples chez Luc ; mais on la trouve dans le passage parallèle de Matthieu.
Il s'agit sans doute d'une locution proverbiale. La recommandation de Dt
25, 4 est déjà citée en *Marc.* III, 5, 4 ; cf. aussi V, 16, 7.

2. Ce que T. reproche à Marcion d'avoir retranché, c'est le passage de
Mt 10, 10 qui éclaire l'ordre du Christ. A rapprocher de IV, 17, 6 où il
reproche pareillement à l'hérétique d'avoir retranché « les soleils et les
pluies. »

3. L'argument tiré de *in testimonium* ramène à la thèse marcionite selon
laquelle le dieu bon ne saurait être un juge.

4. Littéralement : « Il n'est pas ressuscité en vue de ceci : annoncer... »
Sur cet emploi de *hoc* (= *ob hoc*) locution causale appelant comme corré-
latif un *ut* final, voir *TLL* VI, c. 2745, l. 57 s., et c. 2746, l. 14 s. Voir aussi
LHS, p. 643 (sous II).

prescrit au préalable de lui libérer la bouche afin de lui per-
mettre de soustraire la nourriture qui lui revient de son tra-
vail ^e, car l'ouvrier mérite son salaire ^f ? Que Marcion sup-
prime ces textes ^g pourvu que, pour le sens, les choses soient
sauves !

D'autre part, quand il leur ordonne de secouer la pous-
sière de leurs pieds contre ceux par lesquels ils n'auraient
pas été accueillis, ce geste aussi, il leur recommande de le
faire « en témoignage » ^g. Personne ne porte un témoignage
qui ne soit destiné à un jugement : celui qui ordonne de pla-
cer leur inhumanité sous prise de témoin, les menace d'un
juge ^h.

2. Qu'aucun dieu nouveau n'ait reçu sa preuve du Christ,
c'est ce qu'a manifesté même cette opinion générale qui fai-
sait que les uns affirmaient à Hérode que Jésus-Christ était
Jean, d'autres qu'il était Élie, d'autres qu'il était un des
anciens prophètes ^h. Quel qu'il eût été de ces prophètes,
pour sûr, s'il était ressuscité, ce n'était pas pour annoncer ⁱ,
après sa résurrection, un autre dieu !

3. Il nourrit le peuple dans un
Multiplication des pains endroit désert ⁱ, assurément d'après
(Lc 9, 10-17) l'habitude antique. Ou alors, si la
majesté n'est pas la même dans ce cas aussi, c'est donc qu'il
est bien inférieur au Créateur ^h : celui-ci, ce n'est pas au
cours d'une seule journée, mais pendant quarante ans ⁱ, et

21, 3-5 (Lc 9, 10-17)

a) L'épisode de la multiplication des pains montre peut-être moins de
grandeur que celui de la manne céleste de l'*Exode* (§ 3). – b) Mais par
sa particularité (surabondance des vivres), il se conforme à des événe-
ments des *Rois* mettant en scène Élie et Élisée (§ 4-5).

5. L'argumentation se développe en deux temps : dans un premier,
constitué par une comparaison avec l'épisode de la manne, T. établit l'in-
férieurité du Nouveau Testament par rapport à l'Ancien (contre le dénigre-
ment marcionite) ; dans un second, appuyé sur des exemples de *1-2 Rois*,
il montre la continuité.

inferioribus materiis panis et piscis, sed de manna caelesti, nec quinque circiter, sed sexcenta milia hominum prote-lauit^k.

- 25 4. Adeo autem ea fuit maiestas ut et pabuli exiguitatem non tantum sufficere, uerum etiam exuberare¹ de pristino uoluerit exemplo. Sic enim et in tempore famis sub Helia uiduae Sareptensis modica et suprema alimenta ex prophetae benedictione per totum famis tempus redundauerant^m.
- 30 Habes tertiam Basiliarum. 5. Si et quartam reuoluas, inuenies totum hunc ordinem Christi circa illum dei hominemⁿ qui oblatos sibi decem ordiacios panes cum populo distribui iussisset, et minister eius proinde comparata multitudine et pabuli mediocritate respondisset: « Quid ergo? hoc
- 35 [i]dem inspectu centum [milibus] hominum? Da, inquit, et manducabunt, quoniam haec dicit dominus: Manducabunt et relinquent reliquia; <et manducauerunt et reliquerunt reliquias> secundum dictum domini^o. » O Christum et in nous ueterem!

28 sareptensis *M Kroy.*: sareptensi β *edd. cett.* || suprema *MX* || ex *MR*: et γ || 29 redundauerant *MR*: -erat γ || 30 tertium ... quartum *Pam.* || reuoluas *Vrs. Kroy.*: resoluas θ *edd. cett.* || 31 christi *R₃*: christum *M γ R₁ R₂* || 32 decem γ *R₁ Oeb. Kroy. Evans*: LX *M* uiginti *R₂ R₃ Gel. Pam. Rig.* || ordiacios *M Kroy.*: hordeaceos *R* *edd. cett.* ordeaceos *X* ordeacios *F* || 32-33 distribui iussisset *MR*: distribuisset γ || 34 ergo: ego *coni. R₂ (unde R₃ edd. cett. praeter Kroy.)* || 35 dem *coni. R₂ (unde R₃)*: idem *M γ R₁ R₂* || inspectu *M*: -um β *Gel.* in conspectum *Pam.* in conspectu *coni. R₂ repos. Rig. Oeb. Kroy. Evans* || milibus *secl. coni. R₂ Lat., secl. Rig. Oeb. Kroy. Evans* || 36 haec *M γ* : hoc *R Gel.* || 37-38 <et manducauerunt et reliquerunt reliquias> *suppl. Braun Pamelium secutus*

k. Cf. Ex 12, 37 l. Cf. Lc 9, 17 m. Cf. 1 R 17, 8-16 n. Cf. 2 R 4, 42-44 o. 2 R 4, 43-44

1. Employé au sens de « différer » chez les juristes, *protelare* a ici une signification particulière: cf. HOPPE, *S.u.S.*, p. 247.

2. La correction *reuoluas* s'impose. Pamèle maintient *resoluas* en expliquant comme signifiant *aperias*; et il ajoute *more Tertulliano*. Mais aucun des huit emplois relevés par l'*Index* de Claesson ne porte ce sens.

non pas avec ces matières plus humbles que sont le pain et le poisson, mais avec la manne céleste, et ce n'est pas cinq mille hommes environ, mais six cent mille^k qu'il a maintenant en vie¹!

4. Mais précisément la majesté a consisté en ceci: cette nourriture réduite, il l'a voulue non seulement suffisante, mais même surabondante^l, d'après l'exemple antique. En effet, dans une période de famine aussi, au temps d'Élie, le petit nombre d'aliments de la veuve de Sarepta, les derniers qui lui restaient, grâce à la bénédiction du prophète, avaient été en surabondance pendant toute la durée de la famine^m. Tu as là-dessus le troisième livre des *Règles*. 5. Si tu parcours² aussi le quatrième, tu y trouveras toute la présente geste du Christ à propos de cet homme de Dieuⁿ qui s'était vu offrir dix pains d'orge³: comme il avait ordonné de les distribuer au peuple et que son serviteur, en comparant de la même façon cette multitude à l'exiguïté de la nourriture, lui avait répondu: « Comment donc? Pourrais-je donner ceci, en présence⁴ de cent personnes? » « Donne, dit-il, et ils mangeront, car le Seigneur dit: "Ils mangeront et ils laisseront des restes."⁵ <Et ils mangèrent et ils laissèrent des restes⁵> conformément à la parole du Seigneur^o. » O Christ ancien jusque dans ses nouveautés!

3. Le terme *ordiacius* (*hordiacus*) répond à κρήθινοσ de la LXX. Mais celle-ci, comme la Vulgate et le texte hébraïque, parle de « vingt » pains. La réduction à « dix », du fait sans doute de l'auteur, vise à souligner davantage la disproportion.

4. La leçon de *M*, *inspectu*, correspond exactement à la locution ἐνώπιον (« en face », « sous les yeux ») de la LXX (2 R 4, 43). Ce vocable reparait plus bas IV, 43,8 (« inspectui eorum »): cf. *TLL* VII, s.v. *inspectus* (mais le présent passage n'est pas mentionné).

5. Cette restitution, comme l'a bien vu Pamèle, est nécessaire sans quoi *secundum dictum domini* est dénué de sens. Une haplographie explique l'accident de la tradition.

- 40 6. Haec itaque qui uiderat Petrus et cum pristinis compararat, et non tantum retro facta, sed et in futurum iam tunc prophetantia recognouerat, interroganti domino quisnam illis uideretur ^p, cum pro omnibus responderet : « *Tu es Christus* », non potest non eum sensisse Christum, nisi quem nouerat in scripturis, quem iam recensebat in factis. Hoc et ipse confirmat usque adhuc patiens, immo et silentium indicens ^q. Si enim Petrus quidem non poterat alium eum confiteri quam creatoris, ille autem praecepit ne cui hoc dicerent, utique id noluit prouulgari, quod Petrus senserat.
- 50 7. 'Immo', inquis, 'quia non recte senserat, noluit mendacium disseminari'. Sed aliam silentii causam edixit, quia oporteret filium hominis multa pati, et reprobari a presbyteris et scribis et sacerdotibus, et interfici, et post tertium diem resurgere ^r. Quae cum praedicata sunt et ipsa in
- 55 Christum creatoris, sicut suis locis implebimus, sic quoque ipsum se ostendit esse in quem praedicabantur. 8. Certe et si non essent praedicata, eam causam indicti silentii protulit

40 qui *R*₂ : quae *Mγ R, R₂ Rig.* || compararat *MR* : comparat *γ* || 41 facta *MR* : facta *γ* || 44 non eum : nouum eum *corr.* *Evans Latinium secutus* || nisi *secl. Lat. Kroy.* || 48 creatoris *MR* : -em *γ* || hoc *om. β* || 49 dicerent *β edd. cett.* : diceret *M Rig.* || 54 sunt *Mγ Kroy.* : sint *R edd. cett.*

p. Lc 9, 20 q. Cf. Lc 9, 21 r. Cf. Lc 9, 22

21, 6-8 (Lc 9, 18-22)

a) Averti des Écritures et de leur sens typologique, Pierre, en professant que Jésus est le Christ, ne peut avoir en vue que celui du Créateur qu'il reconnaissait dans l'accomplissement des prophéties (§ 6a). – b) Confirmation apportée par le silence que Jésus impose à ses disciples : il n'a pas pour objet d'empêcher la publication d'un mensonge de Pierre comme le prétend Marcion ; il s'explique, selon le texte évangélique, par la nécessité pour le Christ de subir sa Passion (§ 6b-8).

1. Voir plus haut IV, 11, 1. Outre les attaches de Pierre au judaïsme, T. souligne ici sa clairvoyance en matière d'interprétation typologique de l'A.T.

2. Ce rôle de porte-parole des disciples n'est pas exactement conforme à la lettre du texte évangélique.

Profession de Pierre
et silence imposé
par le Christ
(Lc 9, 18-22)

6. C'est pourquoi Pierre qui avait vu ces actions et les avait comparées à celles d'autrefois, et qui avait reconnu que non seulement elles avaient eu lieu par le passé, mais aussi qu'elles avaient déjà alors valeur prophétique pour l'avenir ¹, quand au nom de tous ² il répond : « *Tu es le Christ* » au Seigneur qui leur demandait qui donc il était à leurs yeux ^p, ne peut, non ³, avoir compris comme Christ que celui qu'il connaissait dans les Écritures, celui que désormais il reconnaissait dans les faits. C'est ce que confirme aussi le Christ lui-même par son attitude jusqu'alors passive, et mieux encore par le silence qu'il impose ^q. Si en effet Pierre, lui, ne pouvait pas confesser un autre Christ que celui du Créateur, si d'autre part le Christ a prescrit aux disciples de ne le dire à personne, c'est à coup sûr qu'il n'a pas voulu voir divulguer ce que Pierre avait compris. 7. Non, dis-tu, comme il n'avait pas compris correctement, le Christ n'a pas voulu la diffusion d'un mensonge ⁴. – Mais, en fait, il a indiqué une tout autre raison de ce silence : il fallait que le Fils de l'homme souffrît beaucoup, fût réprouvé par les anciens, les scribes, les prêtres, fût mis à mort et ressuscitât après le troisième jour ^r. Tout cela ayant été prédit aussi précisément pour le Christ du Créateur, comme nous l'établirons au moment approprié ⁵, il montre ainsi, également, qu'il est bien l'objet même de toutes ces prédictions. 8. Une chose est sûre : même si tout cela n'avait pas été prédit, il a présenté, pour démon-

3. Ce deuxième *non* fait difficulté. *Evans* le corrige en *nouum* (rattaché à *Christum*). *Kroymann* supprime *nisi*. Mais nous pensons qu'il peut s'expliquer par une surabondance de négations à valeur emphatique comme en III, 3, 3 (voir t. 3, p. 219-220).

4. Nouvelle marque de la défiance de Marcion à l'égard des disciples et notamment de Pierre. Mais à l'interprétation marcionite de ce silence imposé par le Christ (couper court à la diffusion d'un mensonge). T. va opposer, d'après le texte évangélique, la raison véritable : préparation de la Passion.

5. Voir *infra*, ch. 40.

quae non Petri errorem demonstraret : obeundarum passionum necessitatem ^r.

60 9. « *Qui noluerit, inquit, animam suam saluam facere, perdet illam, et qui perdiderit eam propter me, saluam faciet eam* ^s. » Certe filius hominis hanc sententiam emisit. Perspice igitur et tu cum rege Babylonio fornacem eius ardentem ^t, et inuenies illic *tamquam filium hominis* ^u – non-
65 dum enim uere erat, nondum scilicet natus ex homine – iam tunc istos exitus constituentem. Saluas facit animas trium fratrum, qui eas pro deo perdere conspirauerant ^v, Chaldaeorum uero perdidit, quas illi per idolatriam saluas facere maluerant ^w. Quae est ista noua doctrina cuius uetera
70 documenta sunt ?

10. Quamquam et praedicationes martyriorum tam futurorum quam a deo mercedem relaturorum decucurrerunt : « *Vide, inquit Esaias, quomodo periit iustus, et nemo excipit corde, et uiri iusti auferuntur, et nemo considerat* ^x. »

75 Quando magis hoc fit quam in persecutione ^{***} sanctorum eius ^y ? Vtique non simplex, nec de naturae lege communis,

58 sed obeundarum *R*, *Gel. Pam.* obeundarum *restit. Rig.* || 66 facit ex fecit *M* || 68 caldaeorum *M* || 72 relaturorum ex relaturorum *M* || 73 perit *M Kroy.* : perit *β edd. cett.* || 75 *lacunam recognouit Kroy.*

s. Lc 9, 24 t. Cf. Dn 3, 1-97 u. Dn 3, 92 v. Cf. Dn 3, 93-97 w. Cf. Dn 3, 22 x. Is 57, 1 y. Cf. Ps 115, 6

21, 9-10a (Lc 9, 24)

a) Cette sentence est celle du Fils de l'homme apparu dans la fournaise (Dn 3) et qui a agi dans ce sens pour les trois frères et contre les Chaldéens (§ 9). – b) Les martyres qui accomplissent les prophéties (cf. Is 57, 1) illustrent aussi la sentence en faisant voir qu'en étant rémunérateur, Dieu est bien juge (§ 10a).

1. Voir *supra* IV, 10, 12. Le rapprochement entre la présente parole du Christ et l'épisode de *Daniel* évoqué en regard garantit, aux yeux de T., qu'il est bien celui du Créateur.

2. Autre-illustration de cette parole du Christ, qui ne peut être que celui du Créateur : les martyres. Ils sont l'accomplissement de prophéties de l'A.T., et ils établissent que Dieu est juge (contrairement à ce qu'affirme Marcion).

trer par là que Pierre n'était pas dans l'erreur, la raison du silence imposé : la nécessité pour lui de subir la Passion ^r.

Perdre sa vie pour la sauver (Lc 9, 24) 9. « *Qui uoudera, dit-il, sauuer sa vie la perdra, et qui la perdra pour moi la sauuera* ^s. » C'est bien, en tout cas, le Fils de l'homme qui a émis cette sentence. Examine

donc toi aussi, avec le roi de Babylone, la fournaise ardente de celui-ci ^t, et tu y trouveras *comme un Fils d'homme* ^u – il ne l'était pas encore véritablement, lui qui bien sûr n'était pas encore né d'un être humain – qui établissait déjà alors ces accomplissements. Il sauve les vies des trois frères qui s'étaient accordés à les perdre pour Dieu ^v, mais il a perdu celles des Chaldéens, que ces hommes avaient préféré sau-
ver par leur idolâtrie ^w. Quelle est cette doctrine nouvelle, dont les preuves sont anciennes ?

10. D'ailleurs se sont accomplies aussi les prophéties des martyres qui devaient se produire tout autant que recevoir de Dieu leur salaire ². « *Vois, dit Isaïe, comme le juste a péri, et personne n'en prend souci ; et les hommes justes sont enlevés, et personne n'y fait attention* ^x ³. » A quel moment cela se produit-il plus que dans la persécution ? < Car honorable est à ses yeux la mort ⁴ > de ses saints ^y. Non pas assurément

3. Texte cité aussi en III, 22, 5 (à propos des souffrances des apôtres et des fidèles) ; également en *Scor.* 8, 2 (où il fait suite à Ps 115, 6).

4. Le texte transmis n'est guère intelligible, comme l'a bien vu Kroymann qui marque une lacune après *persecutione* et propose dans l'apparat de suppléer : « *Sed et honorabilis, inquit Daniel, mors.* » Le rapprochement avec *Scor* 8,1 plaide aussi pour une restitution de ce genre (« *Si quidem honorata est apud illum mors religiosorum ipsius, ut canit David, non opinor ista communis et omnium debitum... sed illa quae in ipso aditur ex testimonio religionis et proelio confessionis pro iustitia et sacramento* »). Pour ma part j'écrirais : « *quam in persecutione ? < Quia honorabilis apud illum mors > sanctorum eius, utique non simplex...* » Le verset de Ps 115, 6 est déjà cité en II, 19, 4 et il le sera encore en IV, 39, 8 (chaque fois avec *honorabilis*).

sed illa insignis et pro fide militaris, in qua qui animam suam propter deum perdit, seruat illam², ut et hic tamen iudicem adgnoscas, qui malum animae lucrum perditione eius et
80 bonum animae detrimentum salute eius remuneraturus.

Sed et zeloten deum mihi exhibet, malum malo reddentem : « *Qui confusus, inquit, me<i> fuerit, et ego confundar eius*^a », quando nec confusionis materia conueniat nisi meo Christo, cuius ordo magis pudendus, ut etiam haereticorum
85 conuiciis pateat, omnem natiuitatis et educationis foeditatem et ipsius etiam carnis indignitatem quanta amaritudine possunt perorantibus.

11. Ceterum quomodo ille erit obnoxius confusionis qui eam non capit ? non uulua, licet uirginis, tamen feminae,
90 coagulatus, et si non semine, tamen lege substantiae corporalis, ex feminae humore, non caro habitus ante formam, non pecus dictus post figuram, non decem mensium cru-

77 sed R₃; et My R₁R₂ est con. R₂ || 79 adgnoscas M Rig. Kroy. : cognoscas β edd. cett. || 80 salute R : -is My || 80-81 remuneraturus sed et My R₁R₂ : remuneratur. sed et R₃ edd. cett. remuneraturus sit et Eng. Kroy. remuneraturus est. et scripseram || 81 mihi om. R₃ B Gel., restit. Pam. || 82 mei Vrs. Rig. Oeb. Kroy. Evans : me θ Gel. Pam. || 83 eius : eum Pam. || 85 conuiciis MR : -uictus X -uitus F || 90 coagulatus R₃ : -um MX R₁R₂ coagolatum F || 91 feminae R₃ : semine et My R₁R₂

z. Cf. Lc 9, 24 a. Lc 9, 26

21, 10b-12 (Lc 9, 26)

a) Cette sentence sur la honte relève du dieu du talion et ne peut convenir au Christ de Marcion qui échappe à l'indignité de la naissance et de la chair (§ 10b). – b) Comparaison entre le Christ incarné qui peut susciter la honte selon les sarcasmes mêmes de l'hérétique contre la chair, et son Christ pur Esprit (§ 11). – c) Seul l'abaissement de l'Incarnation qui fonde le salut de l'homme justifie cette sentence : la créature de Dieu rachète l'impudeur de son idolâtrie par l'impudeur de sa foi (§ 12).

1. Pour faire pièce à Marcion, T. souligne, d'entrée de jeu, que la formule du Christ ici s'accorde parfaitement avec la pratique du talion tant dénoncée par l'hérétique chez le « dieu jaloux » de l'A.T. (cf. II, 18, 1).

2. Voir *Carn.* 5, 3 : ce texte est au cœur du fameux paradoxe de T.

la mort ordinaire ni celle qui est commune par la loi de la nature, mais cette mort remarquable et qui milite au nom de la foi, où celui qui perd sa vie pour Dieu la sauvegarde² : et cela afin que, ici aussi pourtant, tu le reconnais clairement comme juge, lui qui se propose de rétribuer le gain mauvais de la vie en la perdant et la bonne perte de la vie en la sauvant.

Sentence du Christ contre qui rougit de lui (Lc 9, 26) Mais aussi bien il me présente en lui le « dieu jaloux » qui rend le mal par le mal¹ : « *Qui aura eu honte de moi, dit-il, moi aussi j'aurai honte de lui*^{a 2}. » Car être un objet de honte même ne saurait convenir qu'à mon Christ : le déroulement de son histoire doit davantage faire rougir, pour se prêter même aux invectives des hérétiques qui pérorent³, avec autant d'aigreur qu'ils le peuvent, dénonçant toutes les hideurs de la naissance et de l'allaitement⁴, et jusqu'à l'indignité de la chair elle-même.

11. Du reste, comment sera-t-il exposé à provoquer la honte, lui qui n'en est pas capable ? Il n'a pas été un caillot conçu par une matrice féminine, quoique virginale, et issu sinon d'une semence, du moins, selon la loi de la substance corporelle, de l'humeur propre à la femme ; il n'a pas été tenu pour chair avant d'avoir pris forme, il n'a pas été qualifié d'embryon après avoir reçu sa conformation ; il n'a pas été délivré⁵ d'un tourment de dix mois ; il n'a pas été, par

3. Même verbe en III, 11, 7 et *Carn.* 4, 1. Tous ces développements sur l'indignité de la chair et de la naissance selon les marcionites sont étroitement apparentés.

4. Au substantif *educatio* (seul emploi chez l'auteur), il convient de donner la valeur spéciale d'« allaiter » qui est celle de *educare* : cf. *TLL* V, 2, c. 115, l. 43 s. (avec un exemple de Quintilien et de nombreux exemples de T.). De la même façon *educatrix* en *Nat.* II, 9, 17 signifie « celle qui allaite ».

5. Sur le verbe *deliberare* (= *liberare*), cf. HOPPE, *S.u.S.*, p. 234-235 et *TLL* V, 1, c. 440, l. 84 s.

ciatu deliberatus, non subita dolorum concussionem cum tanti temporis coeno per corporis cloacam effusus ad terram, nec
 95 statim lucem lacrimis auspicatus ex primo retinaculi sui uulnere, nec multum ablutus, nec sale ac melle medicatus, nec pannis iam sepulturae inuolucrum initiatus, nec exinde per immunditias inter sinus uolutatus, molestus uberibus, diu infans, uix puer, tarde homo, sed de caelo expositus, semel
 100 grandis, semel totus, statim Christus, spiritus et uirtus et deus tantum. Ceterum non uerus, qui non uidebatur : ita nec de crucis maledicto^b erubescendus, cuius carebat ueritate, carens corpore.

12. Non poterat itaque dixisse : « *Qui mei confusus fuerit*^c. » Noster hoc debuit pronuntiasse, *minoratus a patre modico citra angelos*^d, *uermis et non homo, ignominia hominis et nullificamen populi*^e quatenus ita uoluit, ut liuore eius sanaremur, ut dedecore eius salus nostra constaret^f. Et merito se pro suo homine deposuit, pro imagine et similitudine sua^g, non aliena, [tunc] ut, quoniam homo <non> erubuerat lapidem et lignum adorans, eadem constantia non confusus de Christo pro impudentia idolatriae satis deo faceret per impudentiam fidei. Quid horum Christo tuo competit, Marcion, ad meritum confusionis ? Plane pudere te debet, quod illum ipse finxisti.

93 deliberatus : delibratus *Lat.* || 95 ex *Kroy.* : et *θ edd. cett.* || retinaculi *MR* : -o γ || 96 multum : mulso *coni. Evans* || ac *Mγ Oeb. Kroy.* : et *R edd. cett.* || 98 molestus ex molestius *M (ut uid.)* molestiis *X* || uberibus ex uberius *M* || 99 tarde *M R₃* : -us γ *R₁R₂* -ius *coni. R₁R₂* || 101 <ut> non uerus *coni. R₂* (*unde R₃ edd. cett.*) || 104 me confusus *Pam.* || 107 liuore β : liquore *M* || 108 ut *R₃* : tunc ut *Mγ R₁R₂* || 110 homo non *R₃* : homo *Mγ R₁R₂*

b. Cf. Ga 3, 13 c. Lc 9, 26 d. Ps 8, 6 e. Ps 21, 7 f. Cf. Is 53, 5 g. Cf. Gn 1, 26-27

1. Evans corrige audacieusement *multum* en *mulso*. Mais cette correction n'est pas indispensable.

2. Même emploi avec l'accusatif plus haut (IV, 11, 6).

3. Nouvelle attaque contre le docétisme de ce « Christ fantôme ».

la convulsion soudaine des douleurs, expulsé à terre avec la fange d'une si longue période à travers le cloaque du corps ; et il n'a pas aussitôt inauguré sa venue au jour par des larmes en recevant une première blessure de son cordon : et il n'a pas été abondamment¹ lavé, ni soigné par le sel et le miel ; et il n'a pas été déjà initié² au linceul du tombeau par ses langes ; et il n'a pas été ensuite ballotté au milieu de ses ordures de giron en giron, importun aux mamelles, longtemps bébé, à peine enfant, tardivement homme mûr ! Non, il a été déposé du haut du ciel, grand une fois pour toutes, dans sa totalité une fois pour toutes, immédiatement Christ, n'étant qu'Esprit, Puissance et Dieu ! Mais il n'était pas véritable, lui qu'on ne voyait pas³ : aussi, même pour la malédiction de la croix^b, on ne devait pas rougir de lui à qui faisait défaut la vérité de la croix puisque lui faisait défaut le corps !

12. C'est pourquoi il ne pouvait pas dire : « *Celui qui aura honte de moi*^c. » C'est notre Christ qui a dû prononcer cette parole, lui qui *a été ravalé par le Père un peu audessous des anges*^d, *ver et non pas homme, opprobre de l'homme et objet de mépris pour le peuple*^e : car telle a été sa volonté que nous soyons guéris par sa blessure^f, que notre salut s'établisse par son déshonneur. Et à bon droit, en faveur de l'homme qui lui appartient^g, en faveur de son image et de sa ressemblance^g, non de celle d'un autre, il s'est abaissé pour que l'homme, puisqu'il n'avait pas rougi d'adorer des pierres et du bois, avec la même logique n'eût pas honte du Christ non plus et donnât ainsi satisfaction à Dieu en rachetant l'impudeur de son idolâtrie par l'impudeur de sa foi ! De tout cela, est-il rien qui convienne à ton Christ, Marcion, pour mériter la honte ? Pour sûr, c'est toi qui dois rougir, d'avoir toi-même forgé ce Christ.

4. Voir II, 27, 3 ; III, 7, 2 et 5.

5. Voir III, 7, 2 ; 17, 3.

6. Reprise du thème de l'homme œuvre du Créateur, sur lequel par conséquent le dieu suprême de Marcion n'a aucun droit.

XXII. 1. Nam et hoc uel maxime erubescere debuisti, quod illum cum Moyses et Helia in secessu montis ^a conspici pateris, quorum destructor aduenerat. 'Hoc scilicet intellegi uoluit uox illa de caelo : « *Hic est filius meus dilectus, hunc* 5 *audite* ^b », id est non Moysen iam et Heliam'. Ergo sufficiebat uox sola sine ostentatione Moyssei et Heliae. Definiendo enim quem audirent, quoscumque alios uetuisset audiri. 2. Aut numquid Esaiam et Hieremiam ceterosque quos non ostendit permisit audiri, si uetuit quos ostendit ? Nunc et si 10 praesentia illorum fuit necessaria, non utique in conloquio ostenderentur ^c, quod familiaritati indicium est, nec in consortio claritatis ^d, quod dignationis et gratiae exemplum est, sed in sordibus aliquibus, quod destructionis argumentum est, immo in tenebris creatoris, quibus discutiendis erat 15 missus, longe etiam discreti a claritate Christi, qui uoces et litteras ipsas eorum ab euangelio suo erat separaturus. 3. Sicin alienos demonstrat illos, dum secum habet ? Sic relinquendos docet quos sibi iungit ? Sic destruit quos de

XXII. 6 moyssei *M Kroy.* : -si β *edd. cett.* || 8 isaiaem *M* || ieremiam *M* || 12 exemplum *MR* : et exemplum γ || 13 in *M\gamma Rig. Oeh. Kroy. Evans* : et in *R edd. cett.* || 17 sicin *Kroy.* : sic in *M\gamma R,R_2* sicne uel sic ut *coni. R_2* sic inalienos *R_3 Gel. Pam. Rig. Oeh.* sic *Lat.* sicine *Evans* || post habet *grauius disting. edd. praeter Kroy.* || 18 iungit *R* : -et *M\gamma* || post iungit *grauius dist. edd. praeter Kroy.*

XXII. a. Cf. Lc 9, 28-36 b. Lc 9, 35 c. Cf. Lc 9, 30 d. Cf. Lc 9, 31

22, 1-3 (Lc 9, 28-36)

a) L'interprétation marcionite de Lc 9, 35 (interdiction d'écouter désormais Moïse et Élie) est inconciliable avec le reste de la scène qui montre ces prophètes s'entretenant avec le Christ et associés à sa gloire (§ 1-2). - b) Le Christ du Créateur ne pouvait rien faire de plus que s'entretenir et partager sa gloire avec les deux principaux prophètes associés à ses révélations dans l'A.T. dont l'un marque le début et l'autre la fin (§ 3).

1. Habile transition avec le développement précédent : la présence de Moïse et Élie dans la Transfiguration - présence maintenue par Marcion - va servir à la confusion de l'hérétique.

La Transfiguration :
Moïse et Élie
(Lc 9, 28-36)

XXII. 1. Aussi bien, ce dont tu aurais dû rougir le plus peut-être ¹, c'est de laisser voir le Christ en compagnie de Moïse et d'Élie sur la montagne où il s'est retiré ^a - alors qu'il était venu pour être leur destructeur ! - « C'est évident, voilà ce qu'a voulu faire comprendre cette voix venue du ciel : "*Celui-ci est mon Fils bien aimé, écoutez-le* ^b", c'est-à-dire n'écoutez plus Moïse et Élie ². » - A elle seule donc la voix suffisait, sans la présentation de Moïse et d'Élie. Car en déterminant celui qu'ils devaient écouter, il aurait défendu d'écouter n'importe quels autres. 2. Ou alors est-ce qu'il a permis d'écouter Isaïe, Jérémie et les autres qu'il n'a pas montrés, s'il a défendu d'écouter ceux qu'il a montrés ? En fait, même si leur présence était nécessaire, ils n'auraient pas dû, de toute façon, être montrés s'entretenant avec lui ^c, ce qui est une marque d'intimité, ni partageant sa gloire ^d, ce qui est exemplaire de la dignité et de la grâce : au contraire il fallait les faire voir en quelque tenue de deuil, ce qui est l'emblème de la destruction, que dis-je ? dans les ténèbres du Créateur que sa mission était de dissiper, et même très largement écartés de la gloire du Christ qui devait séparer de son Évangile leurs paroles et leurs Écritures précisément ³.

3. Est-ce ainsi ⁴ qu'il les montre étrangers, en les ayant avec lui ? ainsi qu'il enseigne à les abandonner, eux qu'il

2. Apparemment, Marcion donnait au v. 35 une interprétation allant dans son sens, celui d'une rupture avec l'A.T. T. lui opposera le contexte de cette présentation glorieuse de deux prophètes.

3. Rappel du principe marcionite de la séparation radicale entre Loi et Évangile : cf. I, 19, 4-5.

4. La forme *sicin* qu'on lit chez les Comiques (lecture très plausible de Kroymann pour *sic in* des mss et de *R1 R2*) est parfaitement admissible ici, quoique non attestée ailleurs chez T. (qui a un exemple de la forme pleine, sans apocope, en *Ap. 35, 2 Vulg.*). L'absence d'apocope est normale avec l'initiale vocalique qui suit. Le mouvement oratoire justifie pleinement le recours à cette forme pour l'introduire.

radiis suis exstruit ? Quid faceret Christus ipsorum ? Credo,
 20 secundum peruersitatem tales eos reuelasset quales Christus
 Marcionis debuisset, aut quoscumque alios secum quam
 prophetas suos. Sed quid tam Christus creatoris quam
 secum ostendere praedicatores suos ? cum illis uideri quibus
 25 in reuelationibus erat uisus ? cum illis loqui qui eum fuerant
 locuti ? cum eis gloriam suam communicare a quibus *domi-*
nus gloriae nuncupabatur ? cum principalibus suis, quorum
 alter populi informator aliquando, alter reformator quan-
 doque, alter initiator ueteris testamenti, alter consummator
 noui^e ?
 30 4. Igitur et Petrus meritum contubernium Christi sui
 agnoscens indiuiduitati eius suggerit consilium : « *Bonum*

19 post exstruit *grauius dist. edd., corr. Kroy.* || 22 christus : christi *Kroy.*
 || 30 meritum θ *Gel.* : -to *Pam. edd. cett.* || 31 indiuiduitati *Eng.* : -te θ *edd.*
cett. <in> indiuiduitatem *Kroy.* || suggerit *MR* : suggeri γ

c. Cf. *Ml* 3, 23-24 (Vulg. 4, 5-6)

1. Phrase peu claire, et apparemment ironique. Comme il aime à le faire, T. retouche les vues de Marcion. Après avoir rappelé l'absurdité du système, il imagine ironiquement que le Christ de Moïse et d'Élie les aurait révélés comme aurait dû le faire le Christ de Marcion, c'est-à-dire, selon ce qui a été indiqué au § 2, « in sordibus... et in tenebris ».

2. Après l'ironie d'une supposition absurde, T. évoque une autre alternative : le Christ excluant de sa révélation ces prophètes dont Marcion proclame qu'ils ne l'ont pas annoncé.

3. Littéralement : « qui l'avaient énoncé (en paroles) ». Sur cet emploi de *loqui* construit transitivement, voir *TLL* VII, 2, c. 1664, l. 55 s.

4. Ni en Ex 33,18 (pour Moïse) ni en 1 R 19, 10.14, à quoi T. a pu penser, ne figure l'expression « Seigneur de gloire ». Elle rappelle plutôt la périphrase *rex gloriae* de Ps 23, 7 s. et plus spécialement le v. 10 qui sera cité en V, 17, 5 (« Dominus uirtutum ipse est rex gloriae ») : *dominus* et *rex* y sont associés.

5. Par ce terme de *principales* étaient désignés les membres de l'aristocratie municipale, « princes » des sénats municipaux : cf. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Manuel des Institutions Romaines*, p. 166 et p. 186, n. 1.

6. Le terme *consummator* est défini *perfector* par le *TLL* (s.v.) : il apparaît avec T. et la *VL*, et il est resté très rare.

s'adjoit ? ainsi qu'il les détruit, eux qu'il rehausse de son rayonnement ? Qu'aurait pu faire leur propre Christ ? Je suppose, conformément à l'absurdité de la doctrine, il les aurait révélés tels qu'aurait dû le faire le Christ de Marcion¹, ou du moins il aurait révélé à ses côtés n'importe quels autres, mais pas ses prophètes² ! Cependant, que pouvait de plus le Christ du créateur que de montrer à ses côtés ceux qui l'avaient annoncé ? de se faire voir avec ceux dont il avait été vu dans ses révélations ? de parler avec ceux qui avaient parlé de lui³ ? de partager sa gloire avec ceux par qui il était nommé « Seigneur de gloire⁴ » ? avec ses coadjuteurs⁵ dont l'un avait été jadis le formateur du peuple, et l'autre un jour le réformateur de ce peuple, dont l'un avait inauguré l'ancienne Alliance et l'autre accompli⁶ la nouvelle^e ?

L'extase de Pierre 4. Pierre donc aussi, reconnaissant le
 (Lc 9, 33) compagnonnage légitime⁷ de son Christ,
 fournit un avis pour le rendre indisso-
 ciable⁸ : « *C'est une bonne chose que nous soyons ici* » – une

22, 4-6 (Lc 9, 33)

a) L'expression évangélique sur l'avis donné par Pierre (« il ne savait pas ce qu'il disait ») s'explique par l'extase ou perte du sens sous la venue de l'Esprit. Tel était bien l'état de l'apôtre qui, en l'absence de représentations figurées, interdites par la Loi, n'aurait pas pu reconnaître Moïse et Élie autrement que par une vision en Esprit (§ 4-5). –
 b) L'interprétation marcionite (erreur de Pierre sur le compte du Christ) est impossible puisque, précédemment (cf. 21, 6-7), l'apôtre l'a reconnu comme étant celui du Créateur. Admettre qu'il s'est mépris les deux fois revient à admettre que le Christ n'avait pas encore révélé une autre divinité, et par conséquent que Pierre n'était pas dans l'erreur (§ 6).

7. Leçon de toute la tradition manuscrite et de *R1 R2*, *meritum* doit être conservé au sens de « obligé » ou « légitime » (cf. *TLL* VIII, c. 812, l. 50 s.) ; la correction *merito* de Pamelius n'est nullement indispensable. Seul emploi de *contubernium* chez T.

8. Ce mot abstrait paraît être une création de T. (qui en a six exemples et qui est seul, en dehors de Boèce, à l'employer : cf. *TLL*, s.v.). Le datif de but (conjecture d'Engelbrecht) convient mieux que la correction <in> *indiuiduitatem* de Kroymann.

est hic nos esse » – bonum plane, ubi Moyses scilicet et Helias –, et : « *Faciamus hic tria tabernacula, unum tibi, et Moysi unum, et Heliae unum. Sed nesciens quid diceret*¹. »
 35 Quomodo nesciens ? Vtrumne simplici errore, an ratione qua[m] defendimus in causa nouae prophetiae gratiae exstasin, id est amentiam, conuenire ? 5. In spiritu[m] enim homo constitutus, praesertim cum gloriam dei conspicit, uel
 40 cum per ipsum deus loquitur, necesse est excidat sensu, obumbratus scilicet uirtute diuina, de quo inter nos et psychicos quaestio est. Interim facile est amentiam Petri probare. Quomodo enim Moysen et Heliam cognouisset [nisi in spiritu ?] – nec enim imagines eorum uel statuas populus habuisset, et similitudines lege prohibente² –, nisi quia in
 45 spiritu uiderat ? Et ita quod dixit, sed in spiritu, non in sensu constitutus, scire non poterat.

6. Ceterum si sic nesciit quasi errans, eo quod putaret illorum esse Christum, ergo iam constat et supra Petrum interrogatum a Christo, quem se existimarent, ut de creatoris dixisse : « *Tu es Christus*^h », quia, si tunc alterius dei

32 hic nos *M Kroy.* : nos hic β *edd. cett.* || 34 sed nesciens quid diceret *aduersario tribuit Kroy.* || 35 errore *in ras. M* || 36 qua *coni. R, Lun., repos. Kroy. Evans* : quam θ *edd. cett.* || causa *R* : cause *M γ* || 37 spiritu *Pam. edd. cett.* : -um θ *Gel.* || 40 inter β *edd. cett.* : cum inter *M Kroy.* || 42 nisi in spiritu *secl. Kroy probante Evans* || 44 post habuisset, non post similitudines *dist. Evans* || 45 dixit, sed (*cf. Thörnell, Studia I, 44-45*) : dixisset θ *edd.* || 47 nesciit *Kroy.* || 50 quia si *coni. R, R₂ (unde R₁)* : quasi *M γ R, R₂*

f. Lc 9, 33 g. Cf. Ex 20, 4 h. Lc 9, 20

1. Suite du texte évangélique, mais placé dans la bouche de l'adversaire (comme l'indique l'articulation par *sed*) qui voit là un moyen de rabaisser Pierre : celui-ci, égaré, n'aurait pas compris la vraie nature du Christ.

2. Au Pierre de Marcion égaré par son judaïsme, T. oppose un Pierre illuminé par la grâce et mis en état d'extase. Sur cet état qu'il définit comme une *amentia* provisoire occasionnée par la venue de l'Esprit dans l'homme, voir *An.* 21,2 et 45,3 ; *Prax.* 15, 7 (à propos de Pierre, Jean et Jacques) ; voir l'éd. G. Scarpat de *Prax.*, Turin 1985, p. 316-317, où sont donnés d'autres textes antiques. La question de l'extase, qui a tenu une grande place dans

bonne chose, assurément, d'être où sont, bien sûr, Moïse et Élie –, et : « *Faisons trois tentes ici, une pour toi, une pour Moïse et une pour Élie.* » « *Mais il ne savait pas ce qu'il disait*¹. » Comment ne le savait-il pas ? En étant simplement dans l'erreur ou pour la raison qui nous fait soutenir, dans la cause de la Nouvelle Prophétie, que l'extase, c'est-à-dire la perte du sens, s'assortit à la grâce² ? 5. L'homme en effet qui est établi dans l'Esprit, surtout quand il regarde la gloire de Dieu, ou quand Dieu parle par lui, sort nécessairement de son sens, étant bien sûr couvert de l'ombre de la Puissance divine : c'est ce point qui fait question entre les psychiques³ et nous. Pour le moment, il est aisé de prouver que Pierre a perdu le sens. Car comment aurait-il reconnu Moïse et Élie – et en effet le peuple n'aurait pas pu avoir des images ou des statues d'eux, puisque la Loi interdisait même les représentations figurées⁴ –, si ce n'est parce qu'il les avait vus dans l'Esprit ? Et ainsi ce qu'il disait, mais qu'il disait en étant établi dans l'Esprit, non dans son sens, il ne pouvait le savoir⁴.

6. Au contraire, s'il l'a ignoré par l'effet de son erreur, en ce sens qu'il croyait avoir affaire à leur Christ, eh bien donc il est déjà établi que Pierre plus haut aussi, quand le Christ demandait qui il était d'après eux, a répondu comme parlant de celui du Créateur : « *Tu es le Christ*^{h 5} » : car si alors il

les débats entre les montanistes et l'Église, a été étudiée par P. DE LABRIOLLE, *Crise montaniste*, p. 367-370, et « La polémique antimontaniste contre la prophétie extatique », *Revue d'histoire et de littérature religieuse* 11, 1906, p. 97 s.

3. Désignation habituelle des chrétiens de la Grande Église dans les écrits de T. passé au montanisme.

4. L'interprétation que T. oppose à celle de Marcion s'appuie sur le caractère surnaturel du phénomène subi par Pierre : il exclut la connaissance et la conscience, ce que marque *scire*.

5. Voir plus haut 21, 6-7. Prolongeant sa démonstration, T. s'emploie maintenant à établir que l'interprétation marcionite de Lc 9, 33 est illogique après ce qui a été démontré pour Lc 9, 20. Son argumentation est celle d'un avocat retors et qui ne recule pas devant le paradoxe.

illum cognouisset, hic quoque non errasset. Quodsi ideo et hic errauit quia et supra, ergo certus es in illum diem quoque nullam nouam diuinitatem a Christo reuelatam, et usque adhuc non errasse Petrum, Christo usque adhuc nihil eiusmodi reuelante, et tamdiu non alterius deputandum Christum quam creatoris, cuius omnem et hic ordinem expressit.

7. Tres de discentibus arbitros futurae uisionis et uocis adsumitⁱ. Et hoc creatoris est. « *In tribus*, inquit, *testibus stabit omne uerbum* ⁱ. » In montem seceditⁱ. Agnosco formam loci. Nam et pristinum populum apud montem et uisione et uoce sua creator initiarat^k. Oportebat in eo suggestu consignari nouum testamentum in quo conscriptum uetus fuerat, sub eodem etiam ambitu nubis^l, quem nemo dubitabit de aere creatoris conglobatum. Nisi et nubes suas illo deduxerat quia et ipse per caelum creatoris uiam ruperat ! Aut proinde et nubilo creatoris precario usus est ?

58 arbitros R : -or Mγ || 64 quem Mγ Kroy. : quam R edd. cett. || 65 dubitabit Oeh. Kroy. Evans : -uit codd. edd. cett. || conglobatum M Kroy. : -am M²β edd. cett. || post conglobatum et post ruperat (l. 66) granius dist. Braun || nisi <si> Kroy. || 66 illo : ille Eng. Kroy.

i. Cf. Lc 9, 28 j. Dt 19, 15 k. Cf. Ex 19, 16-20 l. Cf. Lc 9, 34

1. Cette proposition relative clôt le développement en servant de transition vers le suivant qui va montrer que l'ordo Creatoris est illustré par la Transfiguration. Cette expression désigne les réalités de l'histoire du salut dans son déroulement qui, des « types », préfigurations, annonces et prophéties de l'A.T., aboutit à leur accomplissement dans le N.T.

22, 7-12a (Lc 9, 28-36)

a) La scène fait écho à l'A.T. pour le nombre des témoins, le lieu, la nuée (§ 7). – b) Le témoignage du Père sur le Fils est présent dans l'A.T. et rend inadmissible l'interprétation marcionite d'un dieu qui se révèle seulement au N.T. (§ 8-10). – c) La Transfiguration se conforme à l'histoire du salut : disparition de l'A.T. qui s'accomplit dans le N.T. La gloire que le Christ partage avec les deux prophètes vise à condamner d'avance les vues de Marcion (§ 11-12a).

2. Sur ce texte souvent utilisé par T. dans ses argumentations, voir nos *Approches de T.*, p. 53 et n. 54.

l'avait reconnu comme celui de l'autre dieu, ici aussi il ne serait pas dans l'erreur. Que si ici aussi il s'est trompé parce qu'il s'était trompé plus haut, eh bien donc tu es certain que jusqu'à ce jour également aucune nouvelle divinité n'a été révélée par le Christ, et que jusqu'à présent Pierre ne s'est pas trompé puisque le Christ jusqu'à présent n'a pas fait de révélation de cette sorte, et qu'aussi longtemps on ne doit pas le réputer Christ d'un autre dieu que du Créateur, dont ici aussi il a reproduit l'ordre des choses dans sa totalité¹.

Ancien Testament et Transfiguration :

a) Préfigurations et préparations

7. Il prend avec lui trois de ses disciples comme témoins de la vision et de la voix à venirⁱ. Voilà encore qui est propre au Créateur. « *Sur trois témoins*, dit-il, *sera fondée toute parole* ⁱ 2. » Il se retire sur une montagneⁱ. Je reconnais le modèle de l'emplacement. Car le peuple d'autrefois, aussi, c'est à la montagne que le Créateur l'avait initié en se faisant voir et entendre^k. Il fallait que le nouveau Testament fût scellé sur une élévation où l'ancien avait été écrit, et même sous un identique déploiement de nuée^l dont personne ne doutera qu'il ne se soit formé de l'air du Créateur. A moins que ton Christ n'ait amené aussi en ce lieu son escorte de nuages ! Car il s'était lui-même, également, frayé la voie à travers le ciel du Créateur ! Ou bien alors, semblablement, a-t-il utilisé les nuées du Créateur à titre précaire³ ?

3. Ayant rapproché de la nuée du Sinaï (Ex 19, 16) celle de la Transfiguration, T. conteste, une nouvelle fois, selon un thème polémique habituel, le droit du dieu supérieur de se servir des réalités d'un monde appartenant au Créateur. Après l'hypothèse ironiquement présentée d'une nuée propre à ce dieu supérieur et qu'il aurait amenée avec lui à travers le ciel du Créateur, il revient à l'explication habituelle (*proinde*) et dénigrante (*precario*) : ce dieu doit recourir aux éléments de son subalterne. Sur la forme archaïque *illo* (= *illuc*), voir *TLL* VII, 1 c. 885, l. 6 s. T. en a au moins un autre exemple (*Praes.* 8,14).

8. Itaque nec nunc muta nubes fuit, sed uox solita de caelo^m, et patris nouum testimonium super filio, ad quem
 70 in primo psalmo : « *Filius meus es tu, ego hodie genui teⁿ.* » De quo et per Esaiam : « *Quis deum metuens ? Audiatur uocem filii eius^o.* » 9. Itaque iam repraesentans eum – « *Hic est filius meus^p* » – utique subauditur : quem repromisi. Si enim repromisit aliquando, et postea dicit : « *Hic est^p* », eius est exhibentis uoce uti in demonstratione promissi qui aliquando promisit, non eius cui possit responderi : ipse enim tu quis es qui dicas : « *Hic est filius meus* », de quo non magis praemisisti quam te ipsum quod prius eras reuelasti ? 10. « *Hunc igitur audite^q* » : quem ab initio
 75 edixerat audiendum in nomine prophetae, quoniam et prophetae existimari habebat a populo. « *Prophetam, inquit Moyses, suscitabit uobis deus ex filiis uestris* – secundum carnalem scilicet censum – *tamquam me audietis illum^r.* *Omnis autem qui illum non audierit, exterminabitur anima eius de*
 80 *populo suo^s.* » Sic et Esaias : « *Quis in uobis metuens ?*

69 ad quem Kroy. : atque θ *Gel. Pam. Rig.* ut qui *Oeb. Evans* || 70 in secundo psalmo *Pam. Rig.* || 73 repromisi *MB edd. cett.* : -misit β || 75 promissi *coni. R,* (unde *R₂R₃*) : promisit *Mγ R,* || 78 eras *Vrs. Oeb. Kroy. Evans* : erat θ *edd. cett.* || 81 existimari *MR* : -are γ || 83 censum : sensum *F Gel. Pam.* || 85 metuens <deum> *Kroy. Evans*

m. Cf. Lc 9, 35 n. Ps 2, 7 o. Is 50, 10 p. Lc 9, 35 q. Lc 9, 35 r. Dt 18, 15 s. Dt 18, 19

1. Voir III, 20, 3. L'erreur de chiffre que Pamèle corrige (« in secundo psalmo ») est sans doute imputable à T. A moins qu'elle ne provienne de son exemplaire d'Ac 13, 33 : cf. G.D. KILPATRICK, « Acts XIII, 33 and Tertullian, adu. Marc. IV, 22,8 », *JThS* 11, 1960, p. 53.

2. Texte déjà cité en III, 17, 5 ; voir t. 3, p. 156, n. 1. Il sera repris plus bas (§ 10).

3. Le passif de ce verbe tardif doit être maintenu, au prix d'une légère anacoluthie (*repraesentans* est un participe en suspens). Les deux autres emplois présentent la même forme *subauditur* (*Marc. IV, 16, 13* et *Res. 50, 2*).

8. Et c'est pourquoi, alors non plus, la nuée n'est pas restée muette, mais la voix habituelle est venue du ciel^m, et un nouveau témoignage du Père est descendu sur le Fils, à qui il avait été dit dans le Psaume premier : « *Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'huiⁿ¹.* » De lui aussi il dit par la bouche d'Isaïe : « *Qui est craignant Dieu ? Qu'il écoute la voix de son fils^{o2}.* » 9. C'est pourquoi, maintenant qu'il le présente – « *Celui-ci est mon fils^p* » – assurément est sous-entendu³ « que j'ai promis ». Si en effet il a promis autrefois et s'il dit après : « *Celui-ci est^p* », recourir à la voix pour faire voir quand on montre la chose promise, c'est bien le fait de qui a promis autrefois, non de qui pourrait entendre cette réponse : Toi-même qui es-tu de fait pour dire : « *Celui-ci est mon fils* », lui sur le compte de qui tu n'as pas envoyé de message préalable, pas plus que tu n'as révélé ton existence précédemment⁴ ? 10. Donc « *Écoutez-le^q* » : lui dont, dès le commencement, il avait édicté qu'il devait être écouté sous le nom de prophète, puisqu'aussi bien il devait être estimé prophète par le peuple. « *Dieu, dit Moïse, vous suscitera un prophète de vos fils* – évidemment selon l'origine charnelle –, *comme moi vous l'écouteront^{r5}. Mais tout homme qui ne l'aura pas écouté, sa vie sera retranchée de son peuple^{s6}.* » De même aussi Isaïe : « *Qui parmi vous est*

4. Littéralement : « pas plus que tu n'as révélé que tu existais toi-même précédemment ». Le verbe *reuelasti* est construit avec *quod* + indicatif ; et *te ipsum* constitue une anticipation du sujet (prolepse).

5. Sur ce verset qui a été rapporté à Jésus dans la tradition des *Testimonia* et des apologistes, voir *BA, Deutéronome*, p. 230. Si le texte grec est univoque, qui rapporte ὡς ἐμὲ au premier verbe, la traduction faite (ou suivie) par T. est ambiguë puisque *tamquam me* peut être rapporté à *suscitabit* ou à *audietis*. Notre traduction a maintenu l'ambiguïté en supprimant toute ponctuation.

6. La seconde partie de ce verset est inexactement traduite (LXX : « je tirerai vengeance de lui » ; *TOB* : « je lui demanderai compte ») et comporte également une anacoluthie.

Exaudiat uocem filii eius ¹ », quam et ipse pater commendaturus erat – « *sistens enim, inquit, uerba filii sui* ^u » – dicendo scilicet : « *Hic est filius meus dilectus, hunc audite* ^v. »

11. Itaque et si facta translatio sit auditionis a Moïse et Helia in Christum, sed non ut ab alio deo nec ad alium Christum, sed a creatore in Christum eius, secundum decensionem ueteris et successionem noui testamenti : « *Non legatus, inquit Esaias, nec nuntius, sed ipse deus saluos eos faciet* ^w », ipse iam praedicans et implens legem et prophetas. 12. Tradidit igitur pater filio discipulos nouos, ostensis prius cum illo Moïse et Helia in claritatis praerogatiua, atque ita dimissis, quasi iam et officio et honore dispunctis, ut hoc ipsum confirmaretur propter Marcionem, societatem esse etiam claritatis Christi cum Moïse et Helia.

100 Totum autem habitum uisionis istius habemus etiam apud Abacuc, ubi spiritus ex persona interdum apostolorum : « *Domine, audiui auditum tuum, et extimui* ^x. » Quem magis quam uocis caelestis illius : « *Hic est filius meus dilectus, hunc audite* ^y » ? « *Consideraui operam tuam, <et>*

87 ita distinxit Braun || 90 christum Vrs. Iun. Kroy. : christo θ edd. cett. || alio R : aliquo My || 91 decensionem M || 93 ipse dominus Pam. Rig. || 94 faciet : fecit Pam. Rig. || 98 marcionem MR : -is γ || 102 quem R₁R₂ : quam My R₁ || 103 uocis R : -es My || illius M R₁ : istius γ R₁R₂ || 104 operam tuam MR Gel. : opera tua γ Pam. edd. cett. || et add. Ciaconius Rig. Oeh. Kroy.

t. Is 50, 10 u. Is 44, 26 v. Lc 9, 35 w. Is 63, 9 x. Ha 3, 2 y. Lc 9, 35

1. Faut-il ici rétablir *Deum* comme font Kroymann et Evans ? T. qui a cité ce verset plus haut a pu penser que le lecteur le restituerait aisément, et donc se permettre de l'ellipse.

2. Ce verset isaïen traduit exactement la LXX (TOB : « je donne pleine valeur à la parole de mon serviteur »). La parenthèse vise à montrer l'étroit rapport entre Père et Fils.

3. Sur la corrélation *etsi ... sed.*, voir Index terminologique, t. 3, p. 346.

4. Le texte isaïen (LXX, Vulg., TOB) comporte un passé. Le futur ici utilisé permet d'intégrer la citation dans la perspective qui est celle de T.

craignant Dieu ¹ ? *Qu'il écoute la voix de son fils* ¹. » Voix que le Père lui-même aussi devait recommander – « *lui qui fixe* ² en effet, dit-il, *les mots de son fils* ^u » – en disant bien sûr : « *Celui-ci est mon fils bien aimé, écoutez-le* ^v. »

11. C'est pourquoi, même s'il s'est produit un déplacement de l'écoute de Moïse et Élie à celle du Christ, ce n'est pas ³ un déplacement à partir d'un autre dieu ni pour aller à un autre Christ, mais du Créateur à son Christ, en conformité avec la disparition de l'ancien Testament et son remplacement par le nouveau. « *Ce n'est pas un délégué, dit Isaïe, ni un messenger, mais Dieu lui-même qui les sauvera* ^w ⁴ », lui-même désormais en annonçant et accomplissant la Loi et les prophètes. 12. Le Père a donc remis au Fils des disciples nouveaux après avoir préalablement montré Moïse et Élie à ses côtés dans le privilège de la gloire et après les avoir renvoyés comme dégagés désormais et de leur office et de leur honneur – pour que soit confirmé, à cause de Marcion, ce point précisément : avec Moïse et Élie le Christ partage même sa gloire ⁵.

b) Prophéties d'Habacuc et de Zacharie vision, nous l'avons même chez Habacuc où l'Esprit, s'exprimant quelquefois par la bouche des apôtres ⁶, dit : « *Seigneur, j'ai entendu ta parole et je me suis épouvanté* ^x. » Quelle parole plus que celle de cette voix céleste : « *Celui-ci est mon fils bien aimé, écoutez-le* ^y » ? « *J'ai contemplé ton œuvre et mon*

5. Cette conclusion partielle met en relief, contre les vues de Marcion, le lien étroit qui est maintenu avec l'A.T. malgré le dépassement que constitue le N.T.

22, 12b-13 (Lc 9, 28-36)

Ces prophéties annoncent la voix céleste, l'extase de Pierre, la présence des deux prophètes à côté du Christ, la nuée et le rayonnement des vêtements.

6. Sur l'expression *ex persona*, voir *Deus Christ*, p. 212-216. T. citant ce verset d'Habacuc selon la LXX, l'interprète comme exprimant les sentiments des disciples témoins de la Transfiguration, et notamment de Pierre.

105 *excidi mente* ^x. » Quando magis quam cum uisa claritate eius
nesciit quid diceret Petrus ^z ? « *In medio duorum animalium*
cognosceris ^x », Moysi et Heliae, de quibus et Zacharias uidit
in figura duarum olearum et duorum ramulorum oleae ^a.
13. Nam hi sunt de quibus dictum est illi : « *Duo filii opi-*
110 *mitatis adsistunt domino uniuersae terrae* ^b. » Et rursus idem
Abacuc : « *Operuit caelos uirtus* – utique nubilo illo – *et*
splendor eius ut lux erit ^c », utique qua etiam uestitus eius
refulsit ^d.

14. Et si commemoremur promissionis Moysi, hic inue-
115 nietur expuncta. Cum enim desiderasset conspectum domini
Moyses dicens : « *Si ergo inueni gratiam coram te, manifesta*
mihî te, ut cognoscenter uideam te ^c », eum conspectum desi-
derans in quo hominem esset acturus, quod propheta scie-
bat – ceterum « *Dei faciem* », iam audierat, « *nemo homo*
120 *uidebit et uiuet* ^f » – et : « *Hunc, inquit, sermonem quem*

105 excidi β : excedi M || quando : quanto B Gel. quo Pam. quando
restit. Ciaconius || uisa claritate M : uis a claritate γ || 110 rursus MX Kroy. :
rursum FR edd. cett. || 116 ergo M R₃ : om. γ R₁R₂ || 117 mihi te Mγ : te
mihi R edd. cett. || 119 <de> dei facie Oeh. || post faciem distinx. Pam. Rig.
Kroy. Evans || 120 uidebit M conî. R₂ Rig. Kroy. Evans : uidebit me γ R₁R₂,
Gel. Pam. Oeh

z. Cf. Lc 9, 33 a. Cf. Za 4, 3.12 b. Za 4, 14 c. Ha 3, 3-4 d. Cf.
Lc 9, 29 e. Ex 33, 13 f. Ex 33, 20

1. Dans cette traduction littérale de la LXX, *opimitas* répond à *πίστις*
(« graisse »). En rapport avec la « figure » des oliviers, T. paraît l'entendre
dans un sens spirituel (« abondance de grâce »). Le sens dégagé par la TOB
est tout autre : « les deux hommes désignés pour l'huile ».

2. Ici encore T. suit la LXX, qui est plus proche du texte hébraïque, et
il ne retient que les groupes de mots en rapport avec la scène de la
Transfiguration.

22, 14-16 (Lc 9, 28-36)

La promesse de Dieu en Ex 33, 23 et Nb 12, 6-8 s'accomplit à la
Transfiguration où Moïse voit « face à face » le Dieu fait homme, le
Christ (§ 14-15). L'argument de Marcion selon qui Moïse se serait seu-
lement tenu debout devant le Christ, ne change rien au fond (§ 16).

esprit est sorti de moi ^x. » A quel moment plus qu'en celui
où, à la vue de sa gloire, Pierre n'a pas su ce qu'il disait ^z ?
« *Au milieu des deux vivants tu te feras connaître* ^x » : au
milieu de Moïse et d'Élie dont Zacharie aussi a vu la préfi-
guration en deux oliviers et en deux rameaux d'olivier ^a.
13. Car c'est d'eux qu'il lui a été dit : « *Deux fils d'abon-*
dance ¹ *se tiennent devant le seigneur de toute la terre* ^b. »
Et à nouveau le même Habacuc : « *Sa puissance a recouvert*
les cieus – bien sûr de cette nuée – *et son éclat sera comme*
la lumière ^{c 2} » – bien sûr celle dont ont même rayonné ses
vêtements ^d.

c) Promesse à Moïse 14. Et si nous nous rappelons ³ la
promesse faite à Moïse, on la trou-
vera accomplie en cet événement ⁴. Comme en effet Moïse
avait désiré la vue du Seigneur en disant : « *Si donc j'ai*
trouvé grâce à tes yeux, manifeste-toi à moi pour que je te
voie de façon à te connaître ^c », désirant le voir en l'aspect
sous lequel il devait se faire homme, comme il le savait étant
prophète – d'ailleurs il avait déjà entendu ⁵ : « *La face de*
Dieu, aucun être humain ne la verra et vivra ^f » –, Dieu lui
dit : « *Cette parole aussi que tu as dite, je la réaliserai pour*

3. Sur cette forme déponente *commemorari*, voir TLL III, c. 2835,
l. 17 s. où sont distingués deux sens : 1) « se rappeler » ; 2) « faire mention ».
A ce deuxième sens est rapporté le présent emploi (*ibid.*, l. 64). Mais nous
pensons qu'il relève du premier sens, comme l'exemple de *Iei.* 10, 6. C'est
aussi la signification que dégagent les traductions de Moreschini et d'Evans.

4. Par les textes scripturaires qu'il utilise et par les thèmes théologiques
qu'il met en œuvre, ce développement est proche de celui de *Prax.* 14, 1-8
qui lui est sans doute postérieur. C'est dans ce passage que T. devait pré-
ciser sa doctrine de l'invisibilité du Père et de la visibilité du Fils.

5. C'est par erreur que T. peut supposer déjà connu de Moïse l'énoncé
d'Ex 33, 20 qui suit tout juste la scène évoquée ici. Cette méprise s'explique
sans doute par le fait qu'il cite de tête un verset célèbre, qui avait déjà acquis
une autonomie dans les *testimonia* théologiques. En *Prax* 14, 1, il ne com-
met pas cette erreur.

dixisti faciam tibi^s. » 15. Et rursus Moyses : « Ostende mihi gloriam tuam^h. » Et dominus similiter de futuro : « Ego praecedam gloria meaⁱ », et reliqua. Et in nouissimo : « Et tunc uidebis posteriora meaⁱ », non lumbos, nec suras, 125 sed quam desiderauerat gloriam in posterioribus temporibus reuelandam, in qua facie ad faciem uisibilem se ei repromiserat, etiam ad Aaronem dicens : « Et si fuerit propheta in uobis, in uisione cognoscat illi et in uisione loquar ad eum, non quomodo ad Moysen ; os ad os loquar ad eum in specie – utique hominis, quam erat gestaturus –, non in aenigmate^k. »

130 16. Nam et si Marcion noluit eum conloquentem domino ostensum, sed stantem^l, tamen et stans os ad os stabat et faciem ad faciem – « cum illo », inquit, non « extra illum »^m –, 135 in gloria[m] ipsius, nedum in conspectu. De qua gloria non aliter inlustratus discessit a Christo quam solebat a creatore, proinde tunc oculos percutere filiorum Israhelisⁿ quemad-

123 gloria MF Kroy. : in gloria X R edd. cett. || 126 repromiserat : -promittit Pam. Rig. || 127 aronem M || 128 alterum in uisione MX R₃ : in uisionem FR₁ in somno R₂ || 129 loquar R₂R₃ : loquor MY R₁ || ad eum M R₃ : om. γ R₁R₂ || specie : spe con. R₂ speciem R₃ B specie restit. Gel. || 130 utique con. R₂ (unde R₃) : itaque MY R₁R₂ || 135 gloria[m] Kroy. || conspectum Pam. Rig. || 137 percutere : -tiente con. R₂ -tiens Vrs. Rig. Kroy.

g. Ex 33, 17 h. Ex 33, 18 i. Ex 33, 19 j. Ex 33, 23 k. Nb 12, 6-8 l. Cf. Nb 12, 6-8 m. Cf. Lc 9, 30-31 n. Cf. Ex 34, 29-30

1. Traduction littérale de la LXX où καί (et) est un adverbe. L'énoncé d'Ex 33, 17, avec l'incise inquit (sc. Deus), constitue la proposition principale de cette longue phrase, surchargée par un participe explicatif (desiderans...) et une parenthèse (ceterum...).

2. Sur l'interprétation temporelle de posteriora mea, voir BA, Exode, p. 336. Ici il s'agit d'une interprétation très précisément christologique.

3. Par in specie est traduit ἐν εἶδει de la LXX. Ici species est défini par MOINGT, TTT IV, p. 203, comme « la réalité qui apparaît par opposition à l'image ou à la fiction ». La parenthèse qui suit vise, comme la relative « in

toi^s¹. » 15. Et Moïse reprenant : « Montre moi ta gloire^h. » Et le Seigneur semblablement parlant du futur : « Je passerai devant toi avec ma gloireⁱ », et le reste du texte. Et à l'extrême fin : « Et alors tu verras mon dosⁱ » : non pas les reins ni les mollets, mais la gloire que Moïse avait désiré voir, qui devait être révélée dans les temps postérieurs². Dans cette gloire il lui avait promis de se rendre visible de lui face à face également par ces mots adressés à Aaron : « Et s'il y a parmi vous un prophète, je serai connu de lui en vision et je lui parlerai en vision, non comme je ferai à Moïse ; à lui je parlerai de visage à visage et en ma forme³ – bien entendu la forme humaine qu'il devait porter – et non en énigme^k. »

16. Car Marcion a eu beau ne pas vouloir que Moïse fût montré s'entretenant avec le Seigneur, mais se tenant debout à côté^l, il n'en reste pas moins que, même se tenant debout, il se tenait visage à visage et face à face – « avec lui » dit le texte, et non « en dehors de lui »^m – dans sa gloire, loin que ce fût seulement sous ses yeux ! Et illuminé de cette gloire, il n'a pas quitté le Christ, autrement que comme alors quand il avait l'habitude, en quittant le Créateur, de blesser les yeux des fils d'Israëlⁿ, exactement de la même façon que de

quo hominem esset acturus » au § 14, à bien préciser l'objet de la demande de Moïse : voir Dieu sous l'aspect de son Incarnation, le seul sous lequel il soit visible de l'être humain.

4. De cet argumentum de Marcion, T. n'a pas fait état au début du chapitre, quand il se référerait à Lc 9, 30-31 (§ 2). Il l'a probablement réservé pour la fin, car il lui permettait une conclusion sarcastique. Comme l'a bien vu HARNACK, p. 202^s-203^s, il se déduit du présent passage que l'évangile marcionite substituait συνέστησαν à συνελάλου. – On peut penser que l'hérétique qui avait supprimé la seconde partie du v. 31 avait unifié l'énoncé d'après le v. 32 de l'évangile lucanien « catholique » qui porte συνεστῶτας. Avait-il (dans un commentaire ?) explicité cette correction de texte en excluant tout colloquium entre les prophètes et Dieu ? Où est-ce T. qui a su tirer parti de la variante adoptée par son adversaire pour lui montrer la vanité de ses efforts ?

modum et nunc excaecati Marcionis, qui hoc quoque argumentum aduersus se facere non uidit.

XXIII. 1. Suscipio in me personam Israhelis. Stet Christus Marcionis et exclamet : « O *genitura incredula, quousque ero apud uos ? Quousque sustinebo uos* ^a ? » Statim a me audire debet : quisquis es, ο ἐπερχόμενε, prius ede
5 qui sis, et a quo uenias, et quod in nobis tibi ius. Vsque adhuc creatoris est totum apud te. Plane si ab illo uenis et illi agis, admittimus increpationem ; si uero ab alio, dicas uelim : quid nobis umquam de tuo commisisti quod credere debuissemus, ut exprobres incredulitatem, qui nec te ipsum
10 aliquando nobis reuelasti ? Quam olim apud nos agere coe-

XXIII. 3 quousque sustinebo uos *MG R₃ : om. γ R₁R₂ || ο ἐπερχόμενε Braun : ἐπερχόμενε R edd. cet. eperchomene Rig. ο echonome M ο oeconome Kroy. esperchomene F e perchomene in ras. X || 6 apud te MG R₃ : om. γ R₁R₂ caput con. R₁R₂ || 9 exprobres R₃ : -bes Mγ R₁R₂*

XXIII. a. Lc 9, 41

1. Rapprochement ironique entre les fils d'Israël (le texte biblique dit seulement que le visage de Moïse était resplendissant et qu'on avait peur de s'approcher de lui) et Marcion, avec reprise d'un thème polémique habituel (cécité de Marcion). La correction de *percutere* en *percutiens* (adoptée par Kroymann) n'est pas indispensable ; on peut admettre une construction brachylogique où *percutere* dépend de *solebat* et où *a Creatore* est l'équivalent de *a Creatore discedens*.

23, 1-3 (Lc 9, 41)

L'apostrophe du Christ, qu'elle s'adresse à Israël ou à ses disciples, prouve une longue expérience de l'absence de foi reprochée : ce qui s'accorde parfaitement avec le Créateur, mais n'a aucun sens de la part d'un dieu venant à peine de se manifester.

2. Passant sans transition à l'épisode de l'enfant possédé (Lc 9, 27-43) qui suit, et que Marcion conservait, T. n'en retient que l'apostrophe de Jésus (v. 41) contre l'incrédulité des assistants : foule rassemblée ? disciples impuissants à expulser le démon ? Apparemment il admet ces deux interprétations et il se propose de montrer que dans l'une comme dans l'autre, la « sortie » est tout à fait injuste de la part du Christ marcionite. Mais pour

nos jours pour Marcion : il est aveuglé, il n'a pas vu que cet argument aussi milite contre lui ¹.

Épisode de l'enfant possédé :
apostrophe du Christ
(Lc 9, 41)

XXIII. 1. Je prends sur moi le rôle d'Israël ². Admettons que le Christ de Marcion se dresse et m'apostrophe : « O *génération sans foi, jusqu'à quand serai-je auprès de vous ? Jusqu'à quand vous supporterai-je* ^a ? » Sur le champ il lui faudra entendre de moi cette réponse : « Qui que tu sois, ô toi le survenant ³, commence par faire connaître qui tu es, de qui tu viens, et quel droit tu as sur nous. Jusqu'à maintenant tout ce qui est en toi relève du Créateur ⁴. Assurément si tu viens de lui, et si tu agis pour lui, nous admettons ton invective. Mais si tu viens d'un autre, je voudrais que tu me dises : Qu'as-tu jamais fait de ton cru pour nous, à quoi nous aurions dû accorder foi, pour nous reprocher notre absence de foi, toi qui ne t'es même pas révélé toi-même à nous un jour ? Combien éloigné est-il, le

donner plus de vivacité à son propos, il imagine une « mise en scène » théâtrale et rhétorique où, face à ce Christ, il joue le rôle (*persona*) successivement d'Israël et des disciples : d'où deux développements parallèles et symétriques, à quelques variantes rédactionnelles près, avec deux discours rejetant comme dépourvus de convenance les plaintes et reproches d'un Christ venant tout juste de se révéler. On a quelquefois (ainsi Pamèle et Kroymann) suspecté l'authenticité du § 2. Mais c'est méconnaître le rhéteur qui sommeille toujours en T.

3. Ce participe de ἐπιρχομαι (= survenir) avait été choisi par Marcion pour caractériser la venue furtive, non annoncée, de son Christ. Est-il à mettre en rapport avec le ἐρχόμενος de la question de Jean (cf. Lc 7, 19) comme le pense Evans ? Ou est-ce une expression de T. créée pour opposer le Christ marcionite au vrai Christ, celui qui est ὁ ἐρχόμενος selon la question de Jean (comme le pense Holmes) ? En tout cas le verbe correspondant n'est pas dans l'Évangile.

4. A plusieurs reprises dans les chapitres précédents, T. a souligné que jusqu'à présent le prétendu Christ nouveau n'a fait aucune révélation sur l'« autre » divinité qu'il représenterait.

pisti, ut tempus queraris ? In quibus nos sustinuisti, ut patientiam imputes ? Asinus de Aesopi puteo modo uenis, et iam exclamas. 2. Suscipio adhuc et personam discipulorum, in quos insiliit : « *O natio incredula, quamdiu ero uobiscum, quamdiu uos sustinebo*^b ? » Hanc eruptionem eius utique hoc modo iustissime repercuterem : quisquis es, o ἐπερχόμενε, prius ede qui sis, a quo uenias, quod tibi ius sit in nobis. Vsque adhuc, puto, creatoris es, et ideo secuti sumus recognoscentes omnia illius in te. Quodsi ab illo uenis, admittimus increpationem. Si uero alii agis, oro te, dicas : quid nobis aliquando <commisisti> dumtaxat de tuo, quod iam credidisse debuissemus, ut exprobres incredulitatem, qui nec auctorem tuum usque adhuc edis ? Quam olim autem apud nos agere coepisti, ut tempus quoque opponas ? 25 In quibus autem nos sustinuisti, ut et patientiam iactes ? Asinus de Aesopi puteo modo huc apparuit, et iam exclamat. 3. Quis non ita iniustitiam increpationis retudisset, si eius eum credidisset qui nondum queri debuisset ? Nisi

12 patientiam reuera omnes || 13 suscipio adhuc – et iam exclamat (*l. 26*) *secl. con. Pam. secl. Kroy.* || 16 iustissime uel iuste alias in *mg. R₂* (*unde* iustissime *R₃*) : iustitiae *Mγ R₁R₂* || 17 ἐπερχόμενε *R* *edd. cett.* : eperchomene *Rig. oechonome M o* oeconome *Kroy. ese* perchomene *γ* || 17-18 ius sit *X R* : iussit *MF* || 21 commisisti *add. Gel. edd. cett.* || 22 exprobres *R₃* : -bes *M R₁R₂* et probes *γ* || 23 auctorem *coni. R₁R₂* (*unde R₃*) : auditorem *Mγ R₁R₂* || 27 non ita *coni. R₁R₂* (*unde R₃*) : nouit *Mγ R₁R₂* || 28 credidisset *ex credidisset M*

b. Lc 9, 41

1. Il s'agit sans doute d'une formule proverbiale. En tout cas cet apologue ésopique est inconnu (non retenu dans le recueil ?). L'expression devait servir à ridiculiser quelqu'un qui, longtemps inconnu et obscur, se met soudain à faire du bruit et à se poser en personnage important (voir dans l'édition de Pamèle, les *Prouerbiales Formulae*, n° 10).

2. Les deux variantes rédactionnelles (*natio, quousque*) dans la citation plaident contre l'hypothèse d'une interpolation de ce § 2. En même temps, elles illustrent la liberté de T. dans ce domaine. Mais contrairement à ce

moment où tu as commencé d'agir auprès de nous, pour te plaindre de ce long temps ? En quelles circonstances nous as-tu supportés pour mettre à ton compte ta patience ? Tel l'âne sorti du puits d'Ésope, tu arrives à l'instant et déjà tu apostrophes ! » 2. Je prends encore aussi le rôle des disciples contre lesquels il a fait cette sortie : « *O engeance sans foi, combien de temps encore serai-je avec vous, combien de temps vous supporterai-je*^{b 2} ? » Cette saillie de sa part, pour sûr, voici en quels termes il serait, de la mienne, très légitime de la réfuter : « Qui que tu sois, ô toi le survenant, commence par faire connaître qui tu es, de qui tu viens, quel droit tu as sur nous. Jusqu'à présent, je pense, tu es du Créateur, et c'est pourquoi nous t'avons suivi, reconnaissant en toi tout ce qui est de lui. Que si tu viens de lui, nous admettons ton invective. Mais si tu agis pour un autre, je te prie de nous dire : Qu'as-tu jamais fait pour nous, du moins de ton cru, à quoi nous aurions dû déjà accorder foi, pour nous reprocher notre absence de foi, toi qui jusqu'à ce jour ne fais pas connaître même ton garant ? Combien éloigné est-il, le moment où tu as commencé d'agir auprès de nous, pour nous opposer aussi ce long temps ? En quelles circonstances nous as-tu supportés pour te vanter aussi de ta patience ? L'âne sorti du puits d'Ésope a fait son apparition ici à l'instant, et déjà il apostrophe ! » 3. Est-il quelqu'un qui n'aurait pas, de la sorte, repoussé l'injustice de l'invective s'il avait cru que le Christ appartenait à celui qui n'aurait pas dû encore se plaindre³ ? Mais d'ailleurs lui, il n'au-

qu'affirme HARNACK, p. 203³, la seconde formulation n'est pas en « meilleur latin » que la première.

3. Traduction littérale de : « si eius eum credidisset qui... » où *eum* ne peut que renvoyer à *Christus* ; *eius* (génitif d'appartenance) est l'antécédent de *qui...* (il s'agit du dieu marcionite qui, se révélant à peine, n'a pas le droit de se plaindre qu'on n'ait pas cru en lui). Le § 3 vaut pour les deux développements jumeaux et constitue la conclusion d'ensemble sur Lc 9, 41.

30 quod nec ille eos insilisset, si non olim apud illos in lege, in prophetis, in uirtutibus et beneficiis deuersatus incredulos semper fuisset expertus.

4. 'Sed ecce Christus diligit paruulos, tales docens esse debere qui semper maiores uelint esse ^c, creator autem ursos pueris inmisit, ulciscens Helisaeum propheten conuicia ab
35 eis passum ^d. Satis impudens antithesis, cum tam diuersa committit, paruulos et pueros, innocentem adhuc aetatem et iudicii iam capacem, quae conuiciari poterat, ne dicam blasphemare. Qua ergo iustus deus, nec pueris impiis pepercit, exigens maiori aetati honorem, et utique magis a minore ;
40 qua uero bonus, adeo diligit paruulos, ut apud Aegyptum benefecerit obstetricibus ^e, protegentibus partus Hebraeos periclitantes edicto Pharaonis ^f. Ita et haec adfectio Christi cum creatore est.

5. Iam nunc deus Marcionis, qui conubium aduersatur,
45 quomodo uideri potest paruulorum dilector, quorum tota

29-30 in prophetis *MB edd. cett.* : prophetis β || 30 deuersatus *M Pam. edd. cett.* : di- β *Gel.* || 32 docens esse *M Kroy.* : esse docens β *edd. cett.* || 37 blasphemare *R₂R₃* : blasphemari *Mγ R₁* || 38 qua : quia *R₁ Gel. Pam.* || pepercit β *edd. cett.* : persit *M* parsit *Kroy.* || 43 cum creatore *X coni. R₁* (*unde R₂R₃*) : creator *MF R₁* || 44 conubium *M (constanter) Kroy.* : conubium β (*constanter*) *edd. cett.* || aduersatur *Mγ Oeh. Kroy. Evans* : auersatur *R Gel. Pam. Rig.* || 45 dilector *ex dilactor M*

c. Cf. Lc 9, 46-48 d. Cf. 2 R 2, 23-24 e. Cf. Ex 1, 20 f. Cf. Ex 1, 15-16

1. Référence à la doctrine du Christ-Verbe auquel sont rapportées toutes les manifestations de Dieu dans l'A.T. Sur le sens de *uirtutes* (= « miracles »), voir *Deus Christ.*, p. 108 s.

23, 4-6 (Lc 9, 46-48)

a) Après rappel de l'antithèse marcionite entre le Christ qui chérit les tout-petits et le Créateur qui envoie des ours contre des enfants insulteurs, justification de ce dernier qui est juste en châtiant un âge capable de jugement et qui a montré sa bonté dans le cas des nouveau-nés victimes de Pharaon (§ 4). – b) Le dieu de Marcion, étant l'adversaire du mariage, ne peut aimer les tout-petits ; il est même plus cruel que Pharaon à leur égard (§ 5). – c) La bénédiction du mariage par le Créateur s'étend au fruit du mariage que sont les tout-petits (§ 6).

rait pas fait même de sortie contre eux s'il n'avait pas séjourné de longue date auprès d'eux – dans la Loi, les prophètes, ses miracles et ses bienfaits ¹ – en ayant toujours connu à l'expérience leur absence de foi.

Le Christ et les tout-petits :
une antithèse de Marcion
(Lc 9, 46-48)

4. Mais voici que le Christ chérit les tout-petits en enseignant que tels doivent être ceux qui toujours veulent être les plus grands ^c, tandis que le Créateur a envoyé des ours contre des enfants en vengeance le prophète Élisée qui avait subi des insultes de leur part ^d. Bien impudente antithèse, puisqu'elle rapproche des réalités aussi différentes : des tout-petits et des enfants, un âge encore innocent et un âge déjà capable de jugement, qui était en mesure d'insulter ³, pour ne pas dire de blasphémer ! Ainsi donc, en sa qualité de dieu juste, il n'a pas épargné non plus des enfants impies, exigeant que fût honoré l'âge plus avancé, et bien sûr encore plus honoré de la part d'un âge moindre. En sa qualité de dieu bon, il chérit à ce point les tout-petits qu'en Égypte il a été bienfaisant à l'égard des sages-femmes ^e ⁴ quand elles protégeaient les nouveau-nés des Hébreux mis en péril par l'ordre de Pharaon ^f. Ainsi ce sentiment du Christ également est en accord avec le Créateur.

5. Mais voyons maintenant le dieu de Marcion, qui est l'adversaire du mariage ⁵ : comment peut-il passer pour ché-

2. Sur cette « antithèse » de Marcion (attestée aussi par ADAMANTIUS, *Dial.* 1,16), voir II, 14, 4 ; t. 2, p. 94-96 et n. 1 (p. 96).

3. Unique emploi du verbe *conuiciari* chez T. Peut-être faudrait-il lire *conuiciare* (forme active attestée cf. *TLL* IV, c. 872, l. 74 s.) qui, dans cette phrase rhétorique, ferait écho à *blasphemare*. A moins que la tradition manuscrite ne soit pas fautive en donnant *blasphemari*, non attesté ailleurs (pour des raisons de parallélisme phonique, T. aurait risqué cette forme déponente !).

4. Littéralement : « faisait du bien » (hébreu, LXX et Vulgate).

5. Sur *aduersari* et sa construction transitive, voir I, 14, 4 et t. 1, p. 166 et 267.

causa conubium est ? Qui semen odit, fructum quoque exsecretur necesse est. Ne[c] ille saeuior habendus Aegyptio rege : nam Pharaon educari non sinebat infantes, iste nec nasci, auferens uitam illis etiam decem mensium in utero.

50 6. At enim quanto credibilius ut eius deputetur adfectio in paruulos qui benedicendo conubium in propagationem generis humani s ipsum quoque fructum conubii benedicendo promisit, qui de infantia primus !

55 7. 'Repraesentat creator ignium plagam Helia postulante in illo pseudopropheta h'. Agnosco iudicis seueritatem, e contrario Christi <lenitatem, increpantis> eandem animaduersionem destinantes discipulos super illum uiculum

47 ne Kroy. : nae con. R, (unde R₂R₃) nec My R₁ || 48 sinebat ex desinebat M || 49 utero ex utero M || 51 benedicendo : -um Kroy. || 53 primus (ex prius) M Kroy. : primus est β edd. cett. || 55 pseudopropheta R : pseudo propheta My || 56 <lenitatem, increpantis> suppl. Pam. Rig. Kroy. Evans : <lenitatem, reprehendentis> suppl. Vrs. christi <in> eandem Oeh. christus <obiurgat> uel <reprehendit> con. R₂ || 57 destinantes R₂R₃, edd. cett. : -is My R₁B Gel. -ibus Iun. || discipulis Iun.

g. Cf. Gn 1, 28 h. Cf. 2 R 1, 10

1. De *dilector*, qu'il ne nous a pas été possible de rendre littéralement, T. n'aura qu'une autre occurrence (IV, 25, 16). Ce mot, apparu avec Apulée, n'a eu cours que chez les chrétiens.

2. Sur cet adverbe affirmatif, voir I, 1, 5.

3. Reprise de la comparaison déjà faite en I, 29, 8, et rétorsion du grief de « cruauté » formulé par Marcion à l'encontre du Créateur.

4. On admet généralement que ce deuxième *benedicendo* est à l'ablatif comme le premier et qu'il en constitue une reprise (Moreschini, Evans). Nous préférons l'interpréter comme un datif exprimant le but de la promesse.

5. On a proposé différentes interprétations de cette relative. Nous pensons que T., avec son souci de la précision, vise tout particulièrement les *paruuli* (terme repris au début du § 6) qu'il a distingués à la fois des *pueri* (enfants ayant l'âge de raison) et des *infantes* (enfants qui ne parlent pas encore). C'est d'eux qu'il dit qu'ils sont le premier fruit du mariage au sortir de l'*infantia* (sens chronologique de *primus*, valeur d'origine de *de*).

rir ¹ les tout-petits dont le mariage constitue toute l'origine ? Qui hait la semence doit nécessairement en excréer aussi le fruit. C'est certain ², il devra passer pour plus cruel que le roi d'Égypte ³ : car Pharaon ne laissait pas allaiter les bébés, mais lui, il ne les laisse même pas naître, en leur enlevant jusqu'à cette vie de dix mois dans l'utérus !

6. De fait, combien plus croyable est-il d'attribuer le sentiment d'amour pour les tout-petits à celui qui, en bénissant le mariage pour la multiplication du genre humain ⁴, a promis à la bénédiction ⁴ ce fruit aussi précisément du mariage qui vient en premier après l'âge du bébé ⁵ !

7. Le Créateur présente le châtiment par les feux du ciel, sur la demande d'Élie, dans le cas de ce pseudo-prophète ^h ⁶. Je reconnais la sévérité du justicier, et au contraire <la douceur> du Christ <reprenant> ses disciples quand ils programmaient de tourner cette même

23, 7-11 (Lc 9, 51-62)

Ces comportements du Christ sont tous en accord avec le Créateur : a) Le refus de faire descendre le feu du ciel sur un village de Samarie (v. 51-56) est conforme à la douceur du Christ promise par Isaïe et à une sentence émise devant Élie (§ 7-8). – b) Le refus opposé à celui qui s'offrait pour accompagner Jésus partout (v. 57-58) est le propre d'un dieu justicier qui condamne à la perdition celui qu'il repousse (§ 9). – c) L'ordre de laisser les morts ensevelir leurs morts confirme des dispositions de l'A.T. sur le sacerdoce et la consécration ; car telle était la destination de ceux que le Christ formait pour annoncer le royaume de Dieu. Sans cette interprétation, l'ordre en question serait impie (§ 10-11a). – d) L'ordre de ne pas regarder en arrière (v. 61-62) se conforme à l'histoire des Sodomites sauvés dans la *Genèse* (§ 11b).

6. HARNACK, p. 282^s, admet que l'opposition entre 2 R 1, 10 et Lc 9, 51-56 constituait encore une « antithèse » marcionite. Mais dans ce cas, T. en serait le seul témoin. D'autre part le rapprochement avec l'épisode véto-testamentaire est fait par de nombreux témoins lucaniens qui ajoutent au v. 54 « comme a fait Élie » (c'était aussi sans doute le cas de Marcion). C'est donc peut-être l'évangile qui a suggéré à T. de justifier cette contradiction. On notera aussi que, dans l'épisode en question, il s'agit non d'un pseudo-prophète, mais d'officiers et soldats du roi.

Samaritarumⁱ. 8. Agnoscat et haereticus ab eodem seuerissimo iudice promitti hanc Christi lenitatem. « Non contendet, inquit, nec uox eius in platea audietur : harundinem quassatam non comminuet, et linum fumigans non extinguet^l. » Talis utique multo magis homines non erat crematurus. Nam et tunc ad Heliam : « Non in igni, inquit, dominus, sed in spiritu miti^k. »

65 9. At enim humanissimus deus cur recusat eum qui se tam indiuiduum illi comitem offert^l? Si quia superbe uel ex hypocrisis dixerat : « Sequar te quocumque ieris^m », ergo aut superbiam aut hypocrisis recusandam iudicando iudicem gessit. Et utique damnait quem recusauit, non consecutorum scilicet salutem. Nam sicut ad salutem uocat quem non
70 recusat, uel etiam quem ultro uocat, ita in perditionem damnat quem recusat.

10. Illi autem causato patris sepulturamⁿ cum respondet : « Sine mortui sepeliant mortuos suos, tu autem uade et
75 adnuntia regnum dei^o », utramque legem creatoris manifeste confirmait, et de sacerdotio in Leuitico, prohibentem sacerdotes supremis etiam parentum interesse – « Super omnem, inquit, animam defunctam sacerdos non introibit, et super patrem suum non contaminabitur^p » – et de deuotione
80 in Arithmis ; nam et illic, qui se deo uouerit inter cetera

60 platea in ras. M || audietur MR : audiatur γ || 64 miti : mitti B Gel. miti restit. Pam. || 65 deus : dominus Kroy. || se om. M || 66 illi comitem M R : ilico mitem γ || 69 quem β : quae M || consecutorum M Pam. Rig. Kroy. Evans. : secutorum β Gel. Oeb. || 71 recusat ex recusat M || 74 sepeliant β : sepeliam M || 77 supremis M || 79 patrem : parentem Rig.

i. Cf. Lc 9, 51-56 j. Is 42, 2-3 k. 1 R 19, 12 l. Cf. Lc 9, 57-58 m. Lc 9, 57 n. Cf. Lc 9, 59 o. Lc 9, 60 p. Lv 21, 11

1. Texte déjà utilisé en III, 17, 4 (t. 3, p. 154) à propos de l'humilité et de la douceur du Christ.

2. Le texte biblique est remodelé en une antithèse nette, qui paraît être l'œuvre de T. Spiritus est substitué à ἀρρα de la LXX et le verset est souvent appliqué à la « douceur » de l'Esprit : cf. IRÉNÉE, Haer. 4, 20, 10 et T. lui-même en Pat. 15, 6.

punition sur ce village de Samarie^l. 8. Que l'hérétique reconnaisse lui aussi que cette douceur du Christ, c'est le même justicier si sévère qui la promet en disant : « Il ne résistera pas et il ne fera pas entendre sa voix sur la place : il ne mettra pas en pièces le roseau broyé et il n'éteindra pas la mèche qui fumeⁱ. » Tel assurément, il devait bien plutôt ne pas brûler des hommes. Car aussi bien, alors, il y a eu cette parole dite à Élie : « Le Seigneur n'est pas dans le feu, mais dans le souffle doux^{k 2}. »

9. Mais de fait, ce dieu si humain, pourquoi refuse-t-il celui qui s'offre à lui comme un si inséparable compagnon^l? Si c'est parce que, dans son orgueil ou par hypocrisis, il avait dit : « Je te suivrai où que tu ailles^m », eh bien donc en jugeant qu'il fallait refuser soit l'orgueil soit l'hypocrisis³, il a joué le rôle de justicier. Et pour sûr, il a condamné celui qu'il a refusé, qui bien entendu n'obtiendra pas le salut. Car, de même qu'il appelle au salut celui qu'il ne refuse pas ou même qu'il appelle spontanément, de façon identique il condamne à la perdition celui qu'il refuse⁴.

10. Quant à celui qui s'est excusé d'avoir à ensevelir son pèreⁿ, lorsqu'il lui répond : « Laisse les morts ensevelir leurs morts, mais toi, va et annonce le royaume de Dieu^o », il a confirmé manifestement l'une et l'autre loi du Créateur : celle sur le sacerdoce dans le Lévitique, qui interdit aux prêtres d'assister aux derniers honneurs même de leurs parents – « Auprès de toute âme défunte, est-il dit, le prêtre ne s'introduira pas, et auprès de son père il ne se souillera pas^p » – et celle sur la consécration dans les Nombres : car, là aussi, il ordonne entre autres choses à celui qui se sera

3. Cette explication des sentiments qui ont dicté l'attitude de ce postulant a peut-être été tirée de la réponse de Jésus (renards, oiseaux du ciel). Voir AMBROISE, In Lc 7, 30-32 (renards = trompeurs et hérétiques ; oiseaux du ciel = esprits mauvais).

4. Développement dirigé contre la thèse de Marcion selon qui le dieu supérieur ni ne juge ni ne condamne : cf. I, 26, 1.

iubet ne super ullam animam introeat defunctam, ne super patris quidem aut matris aut fratris ^q. 11. Puto autem et deuotioni et sacerdotio destinabat quem praedicando regno dei imbuerat ^r. Aut si non ita est, satis impius pronuntian-
85 dus qui nulla ratione legis intercedente sepulturas parentum despici a filiis imperabat.

Cum uero et tertium illum prius suis ualedicere parantem prohibet retro respectare ^r, sectam creatoris exequitur : hoc et ille noluerat fecisse quos ex Sodomis liberarat ^s.

XXIV. 1. Adlegit et alios septuaginta apostolos super duodecim ^a. Quo enim duodecim secundum totidem fontes in Elim, si non et septuaginta secundum totidem arbusta palmarum ^b ?

84 deo *M* || aut *M R*₃ : at *γ R*, *R*₂

XXIV. 1 septuaginta β : LXX *M* || 2 duodecim *FR* : XII *MX* || 3 aelim *M* || secundum septuaginta *M cum signis transpositionis*

q. Cf. Nb 6, 6-7 r. Cf. Lc 9, 61-62 s. Cf. Gn 19, 17

XXIV. a. Cf. Lc 10, 1 b. Cf. Ex 15, 27 ; Nb 33, 9

1. Cette observation, qui s'apparente à la doctrine du « sacerdoce des fidèles », chère à T., est destinée à justifier le rapprochement avec les textes du *Lévitique* et des *Nombres*.

2. Il s'agit de Lot, de sa femme et de leurs filles. On sait que l'épouse de Lot – qui ne respecta pas cet ordre et fut transformée en statue de sel – était devenue un des *exempla* bibliques les plus célèbres. Voir *BA*, *Genèse*, p. 182-183.

24, 1-12 (Lc 10, 1-19)

1^o Lc 10, 1 (choix des soixante-dix disciples envoyés en mission) : ce nombre est conforme aux soixante-dix palmiers d'Elim, comme celui des douze apôtres (cf. 13, 4) est conforme aux douze sources du même lieu (§ 1a).

2^o Lc 10, 4-5 (recommandations avant l'envoi) : celle de ne rien emporter, mise par Marcion en « antithèse » avec l'ordre du Créateur à la sortie d'Égypte, s'explique par la circonstance différente d'un départ vers des villes ; les autres se réfèrent à divers passages de l'A.T. (§ 1b-4).

3^o Lc 10, 7 (maxime sur l'ouvrier méritant son salaire) : elle fait la preuve d'un Dieu juge, se conforme à Dt 25, 4 et apporte la justification de l'ordonnance du Créateur à la sortie d'Égypte (§ 5).

voué à Dieu de ne s'introduire auprès d'aucune âme défunte, même celle de son père, ou de sa mère, ou de son frère ^q. 11. Or je pense, il destinait à la consécration comme au sacerdoce celui qu'il avait formé pour l'annonce du royaume de Dieu ^r 1. Ou alors, s'il n'en est pas ainsi, on doit déclarer bien impie celui qui, sans qu'intervienne aucune raison légale, ordonnait à des fils de faire fi de l'ensevelissement de leurs parents.

Dans le cas du troisième aussi, qui se disposait à dire préalablement adieu à ses parents, en lui défendant de tourner ses regards en arrière ^r, il suit la doctrine du Créateur : d'une telle conduite, celui-ci aussi n'avait pas voulu chez ceux qu'il avait sauvés de Sodome ^s 2.

Mission des soixante-dix disciples (Lc 10, 1-19)

XXIV. 1. En plus des douze, il se choisit aussi comme apôtres soixante-dix autres ^a 3. A quoi bon en effet en avoir choisi douze d'après le même nombre de sources à Elim s'il n'en choisissait pas aussi soixante-dix d'après le même nombre d'arbres à palmes ^b 4 ?

4^o Lc 10, 9.11.16 (annonce que le royaume de Dieu est proche) : elle exclut que ce royaume soit quelque chose de nouveau et d'inconnu (§ 6). Par les menaces dont elle s'accompagne pour ceux qui ne la recevraient pas, elle indique un Dieu juge et reprend l'exclusion prononcée contre les Ammonites et Moabites (Dt 23, 4-5). Prophètes et apôtres relèvent d'un même Dieu (§ 7-8).

5^o Lc 10, 19 (pouvoir de fouler aux pieds serpents et scorpions) : Il ne peut émaner que du Créateur et répond à plusieurs textes vétérotestamentaires (*Isaïe* et *Psaumes*) qui annoncent figurativement l'élimination des esprits du mal et de leur chef le diable par l'œuvre du Christ, œuvre qui complète et accompagne son action salvatrice (§ 9-12).

3. Voir plus haut IV, 13, 4-5 les explications sur le nombre des douze apôtres, qui a été rapproché des douze sources du campement à Elim. Pour ADAMANTIUS, *Dial.* 1, 5 le nombre est 72. On sait que les mss de *Luc* sont divisés sur le chiffre en question.

4. L'expression *arbusta palmarum* reflète στελέχη φοινίκων de LXX. La Vulgate a simplement *palmae*. Sur le symbolisme des 12 sources et des 70 palmiers chez les chrétiens, voir *BA*, *Exode*, p. 180.

5 Antithesis plurimum causarum diuersitas fecit, non potestatum. Sed qui diuersitatem causarum non respexit, facile eam potestatum existimauit. 2. 'Profectionem filiorum Israhelis creator etiam illis spoliis aureorum et argenteorum uasculorum et uestium praeter oneribus consparsionum
10 offarcinatam^c educit ex Aegypto, Christus autem nec uirgam discipulis in uiam ferre^d praescrispsit'. Illi enim in solitudinem promouebantur, hi autem in ciuitates mittebantur^e. Considera causarum offerentiam, et intelleges unam et eandem potestatem, quae secundum penuriam et copiam expeditionem suorum disposuit, proinde per ciuitates abundaturam circum<cid>ens sicut et egituram per solitudinem struxerat. 3. Etiam calciamenta portare uetuit illos^f. Ipse enim erat sub quo nec in solitudine per tot annos populus calciamenta detriuerat^g. « Neminem, inquit, in uia salu-
15 taueritis^h. » O Christum destructorem prophetarum, a quibus hoc quoque accepit! Helisaeus, cum Gezin puerum

5 antithesis *My*: -eis *R Gel. Pam.* -es *Rig. Oeb. Evans* -î *Kroy.* || 10 offarcinata *me ducit* γ || educit: eduxit *Pam. Rig.* || uirgam: peram *Pam.* || 11 ferrae *M* || 13 offerentiam: differentiam *coni. Kroy.* || 16 circum<cid>ens *Lat. Rig. Oeb. Kroy. Evans*: circumiens *M* circuiens β *Gel. Pam.* || egituram *M R*: exegituram γ || 17 struxerat: *alias strinxerat R, mg.* || 19 in uia: per uiam *Pam. Rig. Oeb. Evans* || 21 helysaeus *R*: helyas *M* γ || gezin *R, edd. praeter Kroy.*

c. Cf. Ex 12, 34-36 d. Cf. Lc 10, 4; 9, 3 e. Cf. Lc 10, 1 f. Cf. Lc 10, 4 g. Cf. Dt 29, 4 h. Lc 19, 4

1. La remarque qui commence ici est amenée par l'« antithèse » établie par Marcion entre Ex 12, 34-36 et Lc 10, 4. Elle est tout à fait indépendante de la réflexion sur le nombre des « 70 » apôtres – contrairement à l'interprétation de TSUTSUI (p. 95) qui suppose une « antithèse » entre le groupe des 12 et celui des 70. En fait, T. passe sans transition à un commentaire sur l'« antithèse » marcionite et il commence par une réflexion générale dont les termes (*causae, potestates*) seront repris ensuite – et qui introduit l'explication proposée. Même anticipation du commentaire par rapport au texte à commenter plus bas en 25, 1.

Les « antithèses¹ », le plus souvent, c'est le fait de circonstances opposées qui les produit, et non celui de « puissances » opposées. Mais qui ne prend pas garde que les circonstances sont opposées, est aisément porté à penser que ce sont les « puissances » qui le sont². 2. « Les fils d'Israël, le Créateur les fait sortir d'Égypte en une expédition toute bourrée de leurs spoliations – vaisselles d'or, d'argent et vêtements – en plus de leurs charges de pâtons^c; le Christ, lui, a enjoint aux disciples de n'emporter en chemin même pas un bâton^d. » C'est que les premiers étaient envoyés de l'avant dans un désert, les seconds en mission dans des villes^e. Considère la présentation^f des circonstances et tu comprendras qu'il y a une seule et même « puissance »: elle a, d'après la pénurie et l'abondance, disposé l'expédition des siens, en rognant celle qui allait regorger de tout à travers les villes, de la même façon aussi qu'elle avait comblé celle qui allait manquer de tout à travers le désert. 3. Il leur interdit même d'emporter des chaussures^f. C'est qu'il était celui sous la conduite de qui, même dans le désert, pendant tant d'années le peuple n'avait pas usé ses chaussures^g. « *En chemin*, dit-il, *ne saluez personne*^h. » O le Christ destructeur des prophètes, alors que cette attitude aussi c'est d'eux qu'il l'a reçue! Élisée, quand il envoyait son serviteur

2. Là où Marcion met en opposition deux « potestates » – celle du Dieu des juifs et celle du Dieu supérieur – T. oppose simplement les « causae » (causes, occasions, circonstances) des événements. Les parfaits sont de valeur gnomique.

3. Sur cette « antithèse », voir HARNACK, p. 280³. L'expression du moins porte la marque de T. (alliance d'abstrait et de concrets; dissymétrie entre *educit* et *praescrispsit*; *offarcinatus*, qui est un hapax). L'emploi de *praeter* avec l'ablatif est rare et tardif (cf. *LHS*, p. 244). On remarquera que *nec uirgam* ne s'explique pas exactement par Lc 10, 4 mais par Lc 9, 3 où il s'agit de la « mission des douze ». C'est bien la preuve que ni Marcion ni T. ne voient d'opposition entre les deux groupes.

4. Il n'y a aucune raison de corriger *offerentiam* (qui est un hapax) en *differentiam* comme propose Kroymann.

suum mitteret in uiam ad filium Sunamitidis resuscitandum de morte, puto, sic ei praecepit : « *Accinge lumbos tuos et sume bacillum meum in manum et uade : quemcumque conueneris in uia, ne benedixeris eum* – id est ne salutaueris – *et qui te benedixerit, ne responderis ei*¹ » – id est ne resalutaueris. Quae est enim inter uias benedictio nisi ex occursum mutua salutatio ? 4. Sic et dominus ut in quam introissent domum <praescribat> *pacem ei dicere*¹, <ex> exemplo eodem est. Mandauit enim et hoc Helisaeus, cum introisset ad Sunamitin, diceret ei : « *Pax uiro tuo, pax filio tuo*^k. » Haec erunt nostrae potius antithesis, quae comparant, non quae separant Christum.

5. « *Dignus autem operarius mercede sua*¹ », quis magis pronuntiarit quam deus iudex ? quia et hoc ipsum iudicare est, dignum facere mercede operarium. Nulla retributio non ex iudicatione constituit. Iam nunc et hic lex consignatur creatoris, etiam boues operantes dignos operarios mercede iudicantis : « *Boui, inquit, terenti os non colligabis*^m. » Quis tam praestans in homines nisi qui et in pecudes ? Quodsi et Christus dignos mercede pronuntiat operarios, excusauit praeceptum illud creatoris de uasis aureis et argenteis Aegyptiorum auferendisⁿ. Qui enim uillas et urbes operati

25 cumueneris *M* || 27-28 occursum utua *M* || 28 ut *om. Pam. Rig. Oeh. Evans* || 29 <praescribat> *suppl. Braun* || dicerent *Vrs. Kroy.* || <ex> *suppl. Braun* || 30 helisaeus *R* : helie usus γ aeliae usus *M* || 31 sunamitin *M R₃* : -en $\gamma R_1 R_2$ || filio tuo *M Pam. edd. cett.* : filio $\beta B Gel.$ || 32 nostrae potius *M γ Kroy.* : potius nostrae *R edd. cett.* || antithesis : -es *alias in mg. R₂ (unde R₃ edd. cett.) -eis Pam. -is Kroy.* || 34 dignus est *Pam. Rig. Oeh. Evans* || mercedem γ || 36 retributio *R* : -tione *M (in ras.) \gamma* || 41 mercede pronuntiat *M Rig. Kroy.* : pronuntiat mercede $\beta edd. cett.$

i. 2 R 4, 29 j. Lc 10, 5 k. 2 R 4, 26 l. Lc 10, 7 m. Dt 25, 4 n. Cf. Ex 12, 35

1. Cette incise paraît indiquer que l'auteur ne s'est pas reporté au texte de l'Écriture et qu'il a cité de mémoire. De fait il a simplifié la scène en

Guéhazi en voyage pour ressusciter de la mort le fils de la Sunamite, lui a fait, je pense¹, cette prescription : « *Ceins tes reins, et prends mon bâton en main et va-t'en ; qui que ce soit que tu aies rencontré en chemin, ne le bénis pas* – c'est-à-dire ne le salue pas – *et si quelqu'un te bénit, ne lui réponds pas*ⁱ » – c'est-à-dire ne le salue pas en retour. En effet, une bénédiction entre voyageurs, qu'est-ce sinon une salutation mutuelle à la suite d'une rencontre ? 4. De même aussi, que le Seigneur leur prescrive, en quelque maison qu'ils soient entrés, de dire : « *Paix à elle*ⁱ », provient du même exemple. Car Élisée fit aussi cette recommandation à son serviteur, une fois qu'il serait entré auprès de la Sunamite, de lui dire : « *Paix à ton mari, paix à ton fils*^k. » Voilà quelles seront plutôt nos « Antithèses » à nous : elles unifient le Christ, elles ne le divisent pas² !

5. D'autre part « *l'ouvrier mérite son salaire*¹³ ». Cette parole, qui est-ce qui, plus que le Dieu juge, a pu la prononcer ? Car aussi bien est-ce précisément cela, juger : faire que l'ouvrier mérite son salaire. Il n'est pas de rétribution qui ne s'établisse par l'effet d'un acte de juger⁴. De plus en cela aussi est contresignée la loi du Créateur qui jugeait que même les bœufs étaient des ouvriers méritant leurs salaires ; il a dit : « *Au bœuf qui foule le grain, tu n'attacheras pas la bouche*^m. » Qui est aussi généreux envers les hommes, sinon celui qui l'est aussi envers les bêtes ? D'autre part également, le Christ, en prononçant que les ouvriers méritent leurs salaires, a justifié la fameuse injonction du Créateur, d'emporter la vaisselle d'or et d'argent des Égyptiensⁿ. Des hommes en effet qui avaient œuvré à

imaginant, pour la circonstance, un envoi du serviteur auprès de la Sunamite, alors que celle-ci était venue trouver Élisée au mont Carmel.

2. Cf. II, 29, 2.

3. Cf. *supra* 21, 1 (avec le même rappel de Dt 25, 4).

4. Emploi unique, chez l'auteur, du mot *iudicatio* (cicéronien).

fuerant Aegyptiis, digni utique operarii mercede, non ad
45 fraudem sunt instincti, sed ad mercedis compensationem,
quam alias a dominatoribus exigere non poterant.

6. Regnum dei neque nouum neque inauditum sic
quoque confirmauit, dum illud iubet adnuntiari adpropin-
quasse °. Quod enim longe fuerit aliquando, id potest dici
50 adpropinquasse. Si autem numquam retro fuisset, antequam
adpropinquasset, nec dici potuisset adpropinquasse quod
numquam longe fuisset. Omne quod nouum et incognitum
est, subitum est. Omne quod subitum est, cum adnuntiatur
tunc primum spe<cie>m inducens, tunc primum accepit
55 tempus. Ceterum nec retro tardasse poterit, quamdiu non
adnuntiabatur, nec ex quo adnuntiari coeperit, adpropin-
quasse.

7. Etiam adicit ut eis qui illos non recepissent dicerent :
« Scitote tamen adpropinquasse regnum dei P. » Si hoc non
60 et comminationis gratia mandat, uanissime mandat. Quid
enim ad illos si adpropinquaret regnum, nisi quia cum iudi-
cio adpropinquat, in salutem scilicet eorum qui adnuntia-
tionem eius recepissent ? Quo modo, si comminatio non
potest sine executione, habes deum executorem in commi-
65 natore et iudicem in utroque. Sic et puluerem iubet excuti
in illos, in testificationem eieratae etiam terrae eorum P,

44 fuerant X con. Vrs. (unde edd. cett.) : -rint My Gel. Pam. || 45 in-
stincti : instructi con. Vrs. unde Rig. Oeh. Evans || 51 potuisset R : potuit
et My || 54 spe<cie>m corr. Pam. Rig. Oeh. Kroy. Evans || accepit θ Gel.
Pam. : accipit Rig. Oeh. Kroy. Evans || 55 poterit : potuerit Eng. Kroy. ||
63 quomodo interrogatio sensu accipiunt edd. praeter Kroy. || 66 eieratae
etiam Kroy. : ei ; haeret etiam M et haeret etiam γ R₁ et adhaeret etiam
R₂ abhorrentiam con. R₂ et adhaerentiam R₂ B Gel. ad horrentiam con.
R₂ (unde Pam.) et haerentiam Rig. et haerentia Oeh. et dubitanter Evans

o. Cf. Lc 10, 9 p. Lc 10, 11

1. Justification identique en II, 20, 2 ; t. 2, p. 126.

2. Argumentation « rationnelle » qui se fonde sur une analyse de la
notion de « nouveauté absolue » que Marcion conférerait à son dieu et au

la construction de palais et de villes pour les Égyptiens, en
ouvriers bien sûr méritant leurs salaires, n'ont pas été pous-
sés à commettre un acte frauduleux, mais à obtenir la com-
pensation d'un salaire qu'ils n'avaient pas d'autre moyen de
récupérer de la part de leurs oppresseurs ¹.

6. Que le royaume de Dieu ne soit ni chose nouvelle ni
chose dont on n'a pas entendu parler, il l'a confirmé égale-
ment en leur ordonnant d'annoncer qu'il était proche °. Car
c'est d'une chose qui jadis a été loin qu'on peut dire qu'elle
est proche. Si elle n'avait jamais existé dans le passé avant
d'être proche, on ne pourrait même pas dire d'elle qu'elle
est proche, puisque jamais elle n'aurait été loin. Toute chose
qui est nouvelle et inconnue, est soudaine. Toute chose sou-
daine, quand on l'annonce, c'est alors que, se faisant voir
pour la première fois, elle a accédé pour la première fois à
la temporalité. Mais elle ne pourra ni avoir tardé dans le
passé, aussi longtemps qu'elle n'était pas annoncée, ni être
proche depuis qu'elle a commencé d'être annoncée ².

7. Il ajoute même qu'ils aient à dire à ceux qui ne les
auraient pas reçus : « Sachez cependant que le royaume de
Dieu est proche P. » Si ce n'est pas non plus en vue de mena-
cer qu'il donne cet ordre, il le donne tout à fait en vain. Car
en quoi sont-ils concernés par l'approche du Royaume, sinon
en ce que, avec lui, est proche le jugement, pour le salut bien
sûr de ceux qui auraient reçu son annonce ? De cette façon,
s'il est vrai que la menace ne peut aller sans son exécution, tu
as Dieu exécuteur en Dieu menaçant, et en eux deux, Dieu
juge ! C'est ainsi également qu'il ordonne de secouer la pous-
sière sur ces gens-là, en témoignage P ³ de rejet même de leur

« royaume » de celui-ci. Une telle nouveauté soudaine et sans préparation
exclut éloignement et proximité.

3. Voir plus haut 21, 1. D'ailleurs il semble bien que T. ici contamine
Lc 10, 11 avec Lc 9, 5. Harnack hésite sur l'auteur de la contamination (T. ?
Marcion ?).

nedum communicationis reliquae. 8. Si enim inhumanitas et inhospitalitas nullam ab eo relaturae sunt ultionem, cui rei praemittit testificationem, minas utique portendentem ?
 70 Porro cum etiam creator in Deuteronomio Ammanitas et Moabitas prohibeat recipi in ecclesiam, quod populum Aegypto profectum^q inhumane et inhospitaliter copiis defraudassent, ergo in Christum inde manasse constabit communicationis interdictum ubi habet formam : « *Qui nos*
 75 *spernet, me spernet*^r. » Hoc et Moysi creator : « *Non te contempserunt, sed me*^s. » Tam enim apostolus Moyses quam et apostoli prophetae. Aequanda erit auctoritas utriusque officii, ab uno eodemque domino apostolorum et prophetarum.
 80 9. Quis nunc dabit potestatem calcandi super colubros et scorpions^t ? Vtrumne omnium animalium dominus, an nec unius lacertae deus ? Sed bene quod creator hanc potestatem etiam paruulis pueris per Esaïam repromisit, conicere manum in cauernam aspidum et in cubile natorum aspidum,
 85 nec omnino laedi^u. 10. Et utique sci[e]mus – salua simplicitate scripturae, nam nec et ipsae bestiae nocere pot[uer]unt ubi fides fuerit – figurate scorpions et colubros portendi spi-

70 ammanitas ex ammonitas *M* : ammo- θ *edd.* || 71 ecclesiam *MF R₂R₃* : -as *X* -a *R₁* || 73 defraudassent *R* : -set *M γ* || 75 spernet (*bis*) *M Kroy.* : -it (*bis*) β *edd. cett.* || 77 erat *Eng. Kroy.* || 82 lacertae *MG R₂* : om. $\gamma R₁R₂$ || 83 paruulis pueris *M Pam. edd. cett.* : paruulis puerulis *XR Gel.* puerulis (*ut uid.*) *ex emend. F* || isaïam *M* || conicere *R* : coicere *M γ* || 85 scimus *R₃* : -iemus *M $\gamma R₁R₂$* || 86 poterunt *R₃* : -uerunt *M $\gamma R₁R₂ Oeb. Evans$*

q. Cf. Dt 23, 4-5 r. Lc 10, 16 s. 1 S 8, 7 t. Cf. Lc 10, 19 u. Cf. Is 11, 8-9

1. *Ammanitas*, leçon de *M* (avant correction), correspond exactement à la LXX : cf. *BA, Deutéronome*, p. 259-260.

2. Erreur de T. notée depuis Pamèle : il s'agit de Yahvé s'adressant à Samuel.

3. Allusion à JUVÉNAL, *Sat.* 3, 230-231. Voir nos *Approches de T.*, p. 107.

terre, pour ne pas dire du reste des relations avec eux. 8. Si en effet le manque d'humanité et d'hospitalité ne doit obtenir de sa part en échange aucune punition, pourquoi met-il en avant ce « en témoignage » qui annonce à coup sûr des menaces ? Bien plus, puisque même le Créateur dans le *Deutéronome* défend de recevoir à l'assemblée les Ammanites¹ et les Moabites parce qu'ils avaient traité de façon contraire à l'humanité et l'hospitalité, en le frustrant de leurs ressources, le peuple sorti d'Égypte^q, on tiendra donc pour établi que cet interdit de toute relation est passé de là au Christ, lorsqu'il présente cette règle : « *Qui vous méprisera me méprisera*^r. » Voici aussi ce que le Créateur dit à Moïse : « *Ce n'est pas toi qu'ils ont méprisé, mais moi*^s. » Car Moïse était apôtre tout autant que les apôtres, aussi, étaient prophètes. On devra mettre en équivalence l'autorité de l'une et l'autre fonction, qui vient d'un seul et même Seigneur, celui des apôtres et des prophètes.

9. Qui donc maintenant donnera pouvoir de fouler aux pieds serpents et scorpions^t ? Est-ce celui qui est le Seigneur de tous les êtres vivants ou celui qui n'est pas même le dieu d'un seul lézard³ ? Mais il est heureux que le Créateur ait, par Isaïe, promis même aux tout jeunes enfants le pouvoir d'étendre la main sur le trou des serpents et sur le nid des petits des serpents, et de n'en subir absolument aucun mal^u.

10. Et nous savons, assurément – tout en gardant intact le sens littéral du texte scripturaire, car ces bêtes mêmes, non plus, ne seront pas capables d'être nuisibles là où se trouvera la foi – qu'au sens figuratif⁴ sont annoncés comme

4. Maintien du double sens (littéral et figuré) de l'Écriture. Dans la suite de la phrase, il est possible que l'expression *spiritalia malitiae* (τὸ πνευματικὸν τῆς πονηρίας) vienne d'une réminiscence d'Ep 6, 12 (seul texte du N.T. à l'attester) : cf. C. Weyman (*Berliner Philologische Wochenschrift* 28, 1908, c. 1013).

ritalia malitiae, quorum ipse quoque princeps in serpentis et draconis et eminentissimae cuiusque bestiae nomine deputetur penes creatorem, largitum hanc potestatem priori Christo suo, sicut nonagesimus psalmus ad eum : « *Super aspidem et basiliscum incedes, et conculcabis leonem et draconem* ». » Sicut etiam Esaïas : « *Illa die superducet dominus deus machaeram sanctam, magnam et fortem* – Christum scilicet suum – *in draconem illum, colubrum magnum et tortuosum, et interficiet eum illa die* ». » 11. Sed et cum idem : « *Via munda et uia sancta uocabitur, et non transibit illic inmundum, nec erit illic uia inmundum; qui autem dispersi erunt, uadent in ea et non errabunt, et non erit iam illic leo, nec ex bestiis pessimis quicquam ascendet in eam nec inuenietur illic* »^x, cum 'uiam' fidem demonstrat per quam ad deum perueniemus, iam tunc eidem uiae, id est fidei, hanc euacuationem et subiectionem bestiarum pollicetur. 12. Denique et tempora promissionis congruere inuenias, si quae antecedunt legas : « *Inualescite manus dimissae et genua resoluta : tunc patefient oculi caecorum et aures exaudient surdorum; tunc saliet claudus ut ceruus et clara erit lingua mutorum* ». » Igitur ubi medicinarum edidit beneficia, tunc et scorpions et serpentes sanctis suis subdidit, ille scilicet qui hanc potestatem, ut et aliis praestaret, prior acceperat a patre et secundum ordinem praedicationis exhibuit.

89 eminentissimae : immanissimae *Ciaconius Rig.* || 96 sed et *M Kroy.* : sed β *edd. cett.* || 101 uiam fidem *M Kroy.* : uia fides *F* uiam fides *XR Gel. Pam.* uiam fidei *Iun.* uia fidem *Rig. Oeb. Evans* || 103 euacuationem : erogationem *Lat. Rig.*

v. Ps 90, 13 w. Is 27, 1 x. Is 35, 8-9 y. Is 35, 3. 5-6

1. Texte appliqué au Christ destructeur du péché par IRÉNÉE, *Haer* 3, 23, 7.

2. Cf. *supra* 10, 1 ; 12, 15.

scorpions et serpents les esprits du mal, dont le prince même aussi est désigné sous le nom de serpent, de dragon et de toute sorte de bête suréminente chez le Créateur, lequel a fait don de ce pouvoir à son Christ en premier comme le dit le *Psautre* quatre-vingt-dixième en s'adressant à lui : « *Tu t'avanceras sur l'aspic et le basilic, et tu fouleras aux pieds le lion et le dragon* »¹. » De la même façon Isaïe également : « *En ce jour-là, le Seigneur Dieu brandira son épée sainte, grande et forte* – évidemment son Christ – *contre ce dragon, ce serpent grand et tortueux, et il le tuera en ce jour-là* ». » 11. Mais lorsque le même Isaïe dit : « *Voie pure et voie sainte elle sera appelée, et la chose impure ne passera pas par là et il n'y aura pas là une voie impure; mais ceux qui auront été dispersés s'avanceront en elle et ils n'erreront pas, et il n'y aura plus là de lion, et aucune des bêtes les plus malfaisantes ne montera en elle et n'y sera trouvée* »^x, en montrant que la « voie », c'est la foi par laquelle nous parviendrons à Dieu, alors déjà il promet à la même « voie », c'est-à-dire la foi, cette élimination et cette soumission des bêtes. 12. Enfin on trouverait une concordance jusque dans la chronologie de la promesse si on lisait ce qui précède : « *Reprenez force, mains anémiées et genoux chancelants : alors s'ouvriront les yeux des aveugles, et les oreilles des sourds entendront : alors le boiteux bondira comme un cerf, et claire sera la langue des muets* »². » C'est donc au moment où il a produit les bienfaits de ses remèdes qu'il a soumis aussi à ses saints scorpions et serpents, lui évidemment qui, pour procurer aussi à d'autres ce pouvoir, l'avait le premier reçu du Père, et qui l'a manifesté en se conformant à l'ordre chronologique de la prophétie³.

3. Cette conclusion souligne que la prophétie d'Is 35, 3-6 a annoncé dans l'ordre la production des remèdes du salut et l'élimination des forces du mal, l'une et l'autre opérées par le Christ.

XXV. 1. Quis *dominus caeli* inuocabitur qui non prius factor ostenditur ? « *Gratias enim, inquit, ago, et confiteor, domine caeli, quod ea quae erant abscondita sapientibus et prudentibus, reuelaueris paruulis* ^a. » Quae ista ? et cuius ? et a quo abscondita ? et a quo reuelata ? Si a deo Marcionis abscondita et reuelata, qui omnino nihil praemisera in quo aliquid absconditum esse potuisset, non prophetias, non parabolas, non uisiones, non ulla rerum aut uerborum aut nominum argumenta per allegorias et figuras uel aenigmatum nebulas obumbrata, sed ipsam magnitudinem sui absconderat, quam cum maxime per Christum reuelabat, satis inique. 2. Quid enim deliquerant sapientes et prudentes ut absconderetur illis deus, ad quem cognoscendum non suffecerat sapientia atque prudentia illorum, nulla uia data ab ipso per aliquam operum praedicationem, uel uestigia, per

XXV. 1 inuocabitur MR : -bit γ || 4 reuelaueris R₂R₃ ; -rit Mγ R₁ || 5 post et a quo reuelata ? add. si a deo marcionis abscondita, et a quo reuelata ? RB corr. Gel. || 12 deliquerant XR : -inquerant F -inquauerant M || 13 suffecerat XR : -icerat MF || 14 illorum β : -arum M || post illorum *interrogationis signum posuerunt Oeh. Evans*

XXV. a. Lc 10, 21

25, 1-6 (Lc 10, 21)

a) La révélation aux tout-petits de ce qui a été caché aux sages ne peut s'entendre du dieu de Marcion pour trois raisons : il ne s'est pas manifesté au préalable par une création et des prophéties où il aurait pu cacher quelque chose ; les sages n'ont commis aucune faute à son égard ; n'étant pas un « dieu jaloux », il n'aurait rien dû cacher (§ 1-3a). – b) Inversement, le Créateur répond à ces trois conditions par l'obscurité de ses prophéties, la culpabilité des sages envers lui, son caractère de « dieu jaloux ». Des passages de l'A.T. annoncent qu'il perdra les sages et ouvrira des trésors cachés (§ 3b-4). – c) Par « tout-petits », il faut comprendre les païens dont le Créateur promet l'illumination comme œuvre de son Christ (§ 5a). – d) Si on admet que le dieu de Marcion découvre ce qu'a caché le Créateur, il s'en déduit qu'il travaille pour le compte de celui-ci, et non pour le détruire comme le prétend Marcion qui aboutit par là à une absurdité (§ 5b-6).

La révélation
aux tout-petits
(Lc 10, 21)

XXV. 1. Qui invoquera-t-on comme « Seigneur du ciel » sans qu'il soit montré en être préalablement le producteur ¹ ? « *Je te rends grâces, dit-il en effet, et je te confesse, Seigneur du ciel, pour avoir révélé aux tout petits les choses qui avaient été cachées aux sages et aux habiles* ^{a 2}. » Quelles sont ces choses ? Et de qui relèvent-elles ? Et par qui avaient-elles été cachées ? Et par qui sont-elles révélées ? Si c'est le dieu de Marcion qui les a cachées et révélées, lui qui n'avait absolument rien produit à l'avance en quoi eût pu être cachée une chose quelconque – ni prophéties ni paraboles ni visions ni aucun symbole fait de réalités ou de paroles ou de dénominations et voilé par le moyen d'allégories, de figures ou de nuages d'énigmes ³ –, mais qui avait caché sa propre grandeur elle-même qu'il était justement en train de révéler par le Christ, il y a là bien grande injustice. 2. Car quelle faute en effet sages et habiles avaient-ils commise pour que leur fût caché un dieu dont leur sagesse et habileté n'avait pas suffi à leur procurer la connaissance, puisque ce dieu même ne leur en avait donné aucun moyen par une quelconque prédication de ses œuvres, ou par des traces de nature à guider, en les suivant,

1. Par cette remarque, T. anticipe sur l'exégèse du verset qui va suivre : voir le même procédé en 24, 1 (p. 304, n. 1). Même idée d'une liaison chronologique entre « création » et « seigneurie » dans *Herm.* 3, 5.

2. Sur le texte marcionite reproduit par T., voir HARNACK, p. 205*-206* et TSUTSUI, p. 96-97. *Gratias ago* (εὐχαριστῶ) est confirmé par Adamantius ; il ne correspond à rien du texte catholique de Luc. La proposition *ea quae... paruulis* paraît avoir été remodelée par le citeur qui a supprimé aussi l'apostrophe (πατερ) du début ; quant à la fin du verset (Vulg. : « Etiam Pater : quoniam sic placuit ante te » ; TOB : « Oui, Père, c'est ainsi que tu en as disposé dans ta bienveillance »), il semble bien, d'après l'allusion que T. y fait plus bas, que Marcion la conservait aussi. L'auteur ne la donne pas pour se limiter à l'essentiel.

3. Sur la préparation prophétique de la révélation néotestamentaire, opposée à la conception marcionite d'un dieu « inconnu » qui se révèle brusquement, sans aucune préparation, en Jésus-Christ, voir III, 2-3.

quae sapientes atque prudentes deducerentur ? Quamquam et si in aliquo deliquissent erga deum ignotum – pone nunc notum –, non tamen *zeloten* eum experiri debuissent, qui dissimilis creatoris inducitur. 3. Igitur si nec materias praemiserat in quibus aliquid occultasset, nec reos habuerat a quibus occultasset, nec debuerat occultasse etiam si habuisset, iam nec reuelator ipse erit, qui absconditor non fuit – ita nec *dominus caeli* nec pater Christi^b – sed ille in quem competunt omnia.

25 Nam et abscondit praemisso obscuritatis propheticæ instrumento, cuius intellectum fides mereretur – *nisi enim credideritis, non intellegitis*^c – et reos habuit sapientes atque prudentes ex ipsis operibus tot ac tantis^d intellegibilem deum non requirentes uel perperam in illum philosophantes

30 et ingenia haereticis subministrantes, et nouissime *zelotes* est. 4. Denique olim hoc per Esaiam contionabatur quod Christus gratulatur : « *Perdam sapientiam sapientium et prudentiam prudentium celabo*^e. » Sicut et alibi tam abscondisse quam reuelaturum esse significat : « *Et dabo illis*

17 nunc : tunc *Rig. Oeb.* || 22 reuelator *F²XR* : -tur *MF* || absconditor *R* : -itur *FX* -itu *M* || 25 abscondit *R* : -dita *Mγ* || in instrumento γ || 26 nisi enim *M Gel. edd. cett.* : nisi β || 28 intellegitis *M* || 33 celabo *Mγ Pam. edd. cett.* : zelabo *R Gel.*

b. Cf. Lc 10, 21 c. Is 7, 9 d. Cf. Rm 1, 20 e. Is 29, 14

1. Reprise du thème habituel de l'accès à la connaissance de Dieu par la nature (œuvres créées).

2. Cette parenthèse apporte une concession à la thèse adverse : il vient d'être rappelé que le dieu marcionite était en train de se faire connaître par son Christ (fin du § 1).

3. Cf. I, 2, 3 ; *inducere*, à côté de *inferre*, est habituel pour désigner les innovations théologiques de Marcion (cf. I, 3, 1). L'opposition du « dieu tout-bon » au Créateur « jaloux » est un des thèmes centraux du marcionisme.

4. Sur les néologismes de circonstance *reuelator* et *absconditor*, voir *Deus Christ.*, p. 417. Le second, d'après le *TLL*, ne reparaitra plus ensuite que dans un passage de Firmicus Maternus.

des sages et des habiles¹ ? Et d'ailleurs, même s'ils avaient fauté en quelque chose à l'égard d'un dieu inconnu – admetts le même connu maintenant² –, ils n'auraient pas dû cependant faire l'épreuve de sa « jalousie », lui qu'on met en scène comme différent du Créateur³. 3. Ainsi donc, s'il n'avait pas produit à l'avance un matériel dans lequel il aurait caché quelque chose, s'il n'avait pas à sa disposition des coupables à qui il l'aurait cachée, et s'il n'avait pas dû la cacher même dans le cas où il aurait eu des coupables, c'est donc que ce n'est pas lui qui assurera la révélation puisqu'il n'a pas été celui qui a caché⁴, pas plus qu'il n'est « Seigneur du ciel » ni Père du Christ^{b 5} : mais il s'agit de celui à qui conviennent toutes ces déterminations.

En effet, lui, il a caché, en produisant d'avance le dispositif d'une obscurité prophétique pour que la foi en méritât la compréhension – car *si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas*^{c 6} ; il a eu à sa disposition des coupables, les sages et les habiles qui ne recherchaient pas Dieu pourtant compréhensible à partir de ses œuvres mêmes, si nombreuses et si grandes^d, ou qui philosophaient de travers à son propos⁷ et alimentaient les hérétiques avec leurs subtilités⁸ ; et, pour finir, il est « le dieu jaloux ». 4. Car, depuis longtemps, par Isaïe, il publiait ceci, dont le Christ se félicite : « *Je perdrai la sagesse des sages et je dissimulerai l'habileté des habiles*^e. » De la même façon, ailleurs aussi, il fait savoir qu'il a caché, et tout autant, qu'il révélera : « *Et je leur donnerai des trésors cachés, j'en ouvrirai pour eux d'invi-*

5. Allusion à la fin du v. 21, qui n'a pas été citée, mais que Marcion n'avait pas supprimée : cf. plus haut, p. 315, n. 2.

6. Texte d'Isaïe selon la LXX ; pour l'hébreu et la Vulgate, le sens est : « Si vous ne croyez pas, vous ne subsisterez pas. »

7. On peut comprendre aussi : « contre lui ».

8. Thème habituel chez notre auteur : les philosophes sont dits « fournisseurs » des hérétiques.

35 *thesauros absconditos, inuisibiles aperiam illis*^f. » Et rursus :
« *Quis alius disiciet signa uentriloquorum et diuinationes ex
corde, auertens in posteriora sapientes et cogitationes eorum
infatuans* »^g ? »

5. Si autem et Christum suum inluminatorem nationum
40 designauit : « *Posui te in lucem nationum*^h », quas interpre-
tamur in nomine *paruulorum*, sensu scilicet retro paruas et
imprudencia infantes, iam uero et humilitate fidei pusillas,
facilius utique credemus eundem etiam paruulis reuelasse
45 per Christum qui et retro absconderit et per Christum reue-
lationem repromiserit.

Aut si deus Marcionis ea quae a creatore abscondita retro
fuerant patefecit, ergo iam creatori negotium gessit, res eius
edisserens. 6. 'Sed in destructionem', inquis, 'uti traduce-
ret eas'. Ergo illis traduxisse debuerat quibus creator abs-
50 condidit, sapientibus et prudentibus. Si enim benignitate
faciebat, illis erat agnitio praestanda quibus fuerat negata,
non paruulis, quibus nihil creator inuiderat. Et tamen usque
adhuc, puto, probamus extructionem potius legis et pro-
phetarum inueniri in Christo quam destructionem.

55 7. Omnia sibi tradita dicit a patreⁱ. Credas, si creatoris
est Christus, cuius omnia, et quia non minori se tradidit

36 disiciet *R* : dissiciet *My* || 41 paruas *R*₁ : -uos *My R*₁*R*₂ || 51 agnitio
β : ad- *M* || 56 et quia : quia *Gel. Pam. Rig. Oeh. Evans* || minori se *R*₂*R*₃ :
-rum si *My R*₁

f. Is 45, 3 g. Is 44, 25 h. Is 49, 6 i. Cf. Lc 10, 22

1. Citation accommodée où *illis* est substitué à *tibi*. Voir aussi V. 6, 1 et
14, 9.

2. Plusieurs particularités de vocabulaire (*disiciet, uentriloquorum in
posteriora, infatuans*) caractérisent cette citation à l'intérieur du dossier de
la Vieille latine.

3. Cf. *supra* 4, 11. Reprise au § 11, cette citation reviendra plusieurs fois
au l. V.

4. Interprétation allégorique qui paraît propre à T.

5. Reprise d'un thème habituel dans la polémique contre Marcion.

sibles^f 1. » Et encore : « *Qui d'autre (que moi) fera voler en
éclats les signes des ventriloques et les diuinations sorties de
leur cœur, en renversant en arrière les sages et en faisant
déliner leurs pensées* »^g 2 ? »

5. Si d'autre part aussi il a désigné son Christ comme
l'illuminateur des nations païennes – « *Je t'ai établi pour la
lumière des nations*^h 3 » –, nations que notre interprétation
entend dans le nom de « tout petits » puisque assurément
elles étaient autrefois petites par l'intelligence et infantiles
dans leur inhabileté, et que désormais aussi elles sont infimes
par l'humilité de leur foi⁴, il nous sera plus facile de croire,
pour sûr, que c'est le même Créateur qui a révélé aussi aux
tout petits par le Christ, lui qui, dans le passé, avait égale-
ment caché, et promis la révélation par le Christ.

Ou alors, si c'est le dieu de Marcion qui a découvert ce
qui avait été, dans le passé, caché par le Créateur, c'est donc
qu'il s'est mis au service du Créateur, en développant les
affaires de celui-ci. 6. « Mais, dis-tu, à fin de destruction,
pour les confondre. » – Il aurait donc dû les confondre pour
ceux auxquels le Créateur les a cachées : les sages et les
habiles. Si en effet il agissait par bonté, la connaissance de ces
choses aurait dû être fournie à ceux auxquels elle avait été
refusée, et non pas aux tout petits, le Créateur n'ayant rien
déné à ceux-ci. Et d'ailleurs, jusqu'au point présent, je pense,
il est prouvé par nous que l'on trouve dans le Christ édifi-
cation plutôt que destruction de la Loi et des prophètes⁵.

Toutes choses remises au Fils :
il révèle le Père
(Lc 10, 22-24)
7. Il dit que toutes choses
lui ont été remises par le
Pèreⁱ. Tu peux le croire s'il
est le Christ du Créateur à
qui appartiennent toutes choses, et parce que le Créateur n'a

25, 7-14 (Lc 10, 22-24)

a) Lc 10, 22a : la remise de « toutes choses » au Fils s'explique parfai-
tement s'il s'agit du Verbe créateur, mais ne convient pas pour le
« survenant » de Marcion dont l'interprétation se heurte ici à des

omnia filio creator, quae per eum condidit, per sermonem suum scilicet. Ceterum si ἐπερχόμενος ille, quae sunt 'omnia' quae illi a patre sunt tradita ? Quae sunt creatoris ?
 60 8. Ergo bona sunt quae pater filio tradidit, et bonus iam creator, cuius 'omnia' bona sunt, et ille iam non bonus qui in aliena bona inuasit, ut filio traderet, docens alieno abstinere. Certe mendicissimus qui nec filium unde ditaret habuit nisi de alieno. Aut si nihil de creatoris traditum est ei a patre,
 65 et quomodo hominem creatoris sibi uindicat ? Aut si solus homo ei traditus est, 'omnia' homo non est. Scriptura autem 'omnium' edicit traditionem filio factamⁱ. 9. Sed et si 'omnia' ad hominum genera, id est ad omnes nationes, interpretaberis, et has filio tradidisse creatoris est : « *Dabo tibi*
 70 *gentes hereditatem tuam et possessionem tuam terminos terrae*^k. » Aut si habet et ipse aliqua sua 'omnia' quae filio traderet, pariter cum homine creatoris, ostende unum aliquod ex omnibus in fidem, in exemplum, ne tam merito non cre-

58 ἐπερχόμενος R₂R₃ edd. cett. : eperchomenus Mγ R₁ eperchomenos Rig. oeconomus Kroy. || 62 post ut filio traderet grauius dist. Evans || 65 ecquomodo Oeb. Evans [et] quomodo Kroy. || 71 habebat Kroy. || 72 ali-quod Ciaconius Rig. Oeb. Kroy. Evans : -em θ Gel. Pam.

j. Cf. Lc 10, 22 k. Ps 2, 8

incohérences (admettre la bonté du Créateur) et à des impossibilités (montrer une des choses créées par son dieu) (§ 7-9). – b) Lc 10, 22b : ce verset est utilisé par d'autres hérétiques aussi pour opposer au « dieu inconnu » le Créateur connu d'Israël comme des païens. Interprétation inadmissible, le Créateur ayant reproché aux hommes leur ignorance à son égard et ayant promis son Christ pour les illuminer – Israël comme païens – d'une connaissance plus accomplie (§ 10-11). – c) Lc 10, 23-24 : ces versets confirment que personne n'a connu Dieu convenablement jusqu'à la venue du Christ. La mention des prophètes exclut qu'ils puissent s'appliquer à un « dieu inconnu » : avec le Christ se sont réalisées les choses précédemment cachées aux prophètes qui les ont prédites et aux sages du monde (§ 12-14).

1. Voir plus haut 23, 1 et n. 3.

2. Nous nous conformons à la ponctuation traditionnelle. Evans coupe après *traderet* et fait une phrase de *docens* à de *alieno*. Mais en maintenant

pas remis à un Fils inférieur à lui-même toutes choses : il les a créées par lui, qui est bien sûr son Verbe. Mais s'il s'agit du « survenant¹ », que sont « toutes choses » qui lui ont été remises par le Père ? Celles qui appartiennent au Créateur ? 8. Elles sont donc bonnes, ces choses que le Père a remises au Fils, et dès lors, il est bon, le Créateur dont sont bonnes « toutes choses », et dès lors aussi, il n'est pas bon, l'autre, qui a fait irruption dans les bonnes choses d'autrui pour les remettre au Fils, alors qu'il enseigne à s'abstenir du bien d'autrui². Il est, pour sûr, tout à fait miséreux, lui qui n'a pas eu de quoi enrichir même son Fils sans prendre sur le bien d'autrui ! Ou alors, si rien ne lui a été remis par le Père des choses du Créateur, comment aussi revendique-t-il pour lui l'homme du Créateur ? Ou bien si c'est que l'homme seul lui a été remis, l'homme n'est pas « toutes choses³ » ! Or l'Écriture énonce qu'a été faite au Fils la remise de toutes chosesⁱ. 9. Mais aussi bien, si tu interprètes « toutes choses » en les rapportant aux races des hommes, c'est-à-dire à toutes les nations, celles-ci aussi, c'est le fait du Créateur de les avoir remises au Fils : « *Je te donnerai les nations pour ton héritage, et pour ta possession les confins de la terre*^{k 4}. » Ou bien, si ce dieu a lui-même aussi quelques choses à lui qu'il pourrait remettre « toutes » au Fils, en même temps que l'homme du Créateur, montre-m'en une quelconque parmi toutes, pour la crédibilité, pour l'exemple : de façon à m'empêcher, moi, d'avoir deux attitudes pareillement justifiées : de ne pas croire que « toutes

le groupe *docens alieno abstinere* dans la phrase précédente où il s'oppose à *inuasit*, le participe aura plus de force ; et *certe*, en tête de phrase, fera ressortir plus vigoureusement le sarcasme sur la pauvreté de ce dieu mendiant.

3. Marcion se servait-il de ce passage pour justifier sa conception d'un Sauveur libérant l'homme du Créateur ? T. lui oppose que l'homme n'est qu'une partie de la création.

4. Cf. III, 20, 3.

75 dam eius esse 'omnia' cuius nihil uideo, quam merito cre-
dam etiam quae non uideo eius esse cuius sunt uniuersa quae
uideo.

10. 'Sed nemo scit qui sit pater, nisi filius, et qui sit filius,
nisi pater [nemo enim scit patrem nisi filius et filium nisi
pater¹] et cuicumque filius reuelauerit^m, atque ita Christus
80 ignotum deum praedicauit'. Hinc enim et alii haeretici
fulciuntur, opposcentes creatorem omnibus notum, et
Israheli secundum familiaritatem et nationibus secundum
natura[le]m. Et quomodo ipse testatur nec Israheli cognitum
se – « Israhel autem me non cognouit, et populus me non
85 intellexitⁿ » – nec nationibus – « ecce enim nec de nationi-
bus, inquit, nemo^o » ? 11. Propter quod et illas stillicidium
situlae^p deputauit et Sionem tamquam speculam in uinea^q
dereliquit. Vide ergo an confirmatio sit propheticæ uocis
exprobrantis ignorantiam in deum humanam, quae fuerit ad
90 filium usque. Nam et ideo subtexit ab eo cognosci patrem,

78-79 nemo enim – nisi pater secl. Pam. Rig. Kroy. Evans || 82 nationi-
bus M R₂ : -ones X R₁R₂ -onis F || 83 naturam Gel. edd. cett. : naturalem
θ || 87 speculam MR : speculum γ || 88 confirmatio R : confor- My || uocis
My Rig. Oeb. Kroy. Evans : uocis et R Gel. Pam.

1. Mt 11, 27 m. Cf. Lc 10, 22 n. Is 1, 3 o. Is 63, 3 p. Is 40,
15 q. Is 1, 8

1. Sous la forme d'un défi ironique lancé à l'adversaire, et en un style
alambiqué qui fait jouer antithèses et parallélismes, T. reprend ici l'essen-
tiel de son argumentation contre le monde invisible du dieu supérieur : cf.
I, 16, 1-4 (notamment la dernière phrase) ; t. 1, p. 172 s.

2. Avec Pamèle, Kroymann et Evans, nous pensons que la proposition
nemo enim... nisi pater qui se conforme à Mt 11, 27 pour modifier le tour
interrogatif *qui sit* en un complément à l'accusatif, n'est pas le fait de T.,
mais d'un copiste dans le cours de la transmission : il faut donc le retran-
cher. Selon QUISPÈL, *Bronnen*, p. 117, T. aurait cité d'abord selon la forme
orthodoxe, et ensuite selon la forme marcionite. Mais l'explication n'est pas
convaincante et ne rend pas compte de la proximité de la seconde forme
avec le texte matthéen.

choses » appartiennent à celui dont je ne vois rien, comme
de croire que même les choses que je ne vois pas appartiennent
à celui à qui appartient l'universalité des choses que je
vois¹ !

10. Mais personne ne sait qui est le Père, si ce n'est le Fils,
et qui est le Fils, si ce n'est le Père, [car personne ne sait le
Père, si ce n'est le Fils, et personne le Fils si ce n'est le Père¹]
et celui à qui le Fils l'aura révélé^{m 2} ; et ainsi le Christ a prê-
ché le dieu inconnu³. – C'est là-dessus en effet que s'ap-
puient aussi d'autres hérétiques⁴ quand ils lui opposent le
Créateur connu de tous : et d'Israël selon son intimité avec
lui, et des nations païennes, selon la nature. Mais alors, com-
ment atteste-t-il lui-même qu'il n'est connu ni d'Israël –
« Israël ne m'a pas connu et mon peuple ne m'a pas com-
prisⁿ » – ni des nations – « voici en effet, dit-il, que des
nations non plus, personne^{o 5} ! » ? 11. C'est pour cette rai-
son que, celles-ci, il les a estimées *une goutte tombée d'un
seau^p* et que Sion, il l'a abandonnée comme *une guette dans
une vigne^q*. Vois donc s'il n'y a pas ici plutôt confirmation
de la parole du prophète qui reproche l'ignorance des
hommes à l'égard de Dieu, laquelle a existé jusqu'au Fils⁶.
Car c'est aussi pour cela qu'il a ajouté que le Père était

3. Tout ce début du § 10, avec la citation évangélique, est mis dans la
bouche de Marcion.

4. Il s'agit vraisemblablement des autres sectes gnostiques où la notion
de « dieu inconnu » joue un grand rôle.

5. Comme l'a bien vu Pamèle, T. se réfère ici à Is 63, 3 (LXX καὶ τῶν
ἔθνων οὐκ ἔστιν ἀνὴρ μετ' ἐμοῦ ; Vulg. : *et de gentibus non est uir
mecum*). Mais la citation est incomplète : accident de la tradition et faudra-
t-il ajouter *mecum* après *nemo* ? ou bien citation approximative, où l'el-
lipse pratiquée par T. donne plus de relief à *nemo* ? Nous opterions pour
la seconde explication.

6. C'est-à-dire : jusqu'à la venue sur terre du Fils. Tour brachylogique
habituel chez l'auteur.

cui filius reuelauerit, quoniam ipse erat qui positus a patre illuminatio nationum adnuntiabatur^r, utique de deo illuminandarum, etiam Israhelis, utique per agnitionem dei plenior. Ita non proficient argumenta in fidem dei alterius, quae creatori competere possunt, quia quae <non> competent creatori, haec poterunt in fidem proficere dei alterius.

95 12. Si et sequentia inspicias : « *Beati oculi qui uident quae uidetis : dico enim uobis quia prophetae non uiderunt quae nos uidetis* »^s, de superiore sensu descendunt : adeo neminem, ut decuit, deum cognouisse, quando nec prophetae uidissent quae sub Christo uidebantur. Nam si non meus esset Christus, nec prophetarum hoc in loco mentionem conlocasset. 13. Quid enim mirum si non uiderant res dei ignoti, et tanto post aeuo reuelati ? Quae autem fuisset felicitas eorum, qui tunc uidebant quae alii merito uidisse non poterant si non erant consecuti repraesentationem eorum quae numquam praedicata erant, nisi quoniam qui poterant uidisse [qui] dei sui res, quas etiam praedicauerant, non tamen uiderant ? Haec autem felicitas erit aliorum qui uidebant quae alii tantum praedicauerant. 14. Denique osten-

92 illuminatio : in lumen *Kroy.* || 93 israhelis *coni. R₂ (unde R₁)* : -em *Mγ R₁R₂* || 95 <non> *suppl. coni. R₂ (unde R₃ edd. cett.)* || competent *M Rig. Kroy.* : -unt *β edd. cett.* || 97 si et : si et si *R₂ B corr. Gel.* || 99 superiore *M Kroy.* : -ri *β edd. cett.* || 105 qui *β* : que *M* || 107 praedicata erant *corr. Corsen, Mnem. 52, 225-226* : praedicarant *θ* || 108 qui *seclusit Corsen* qui<dem> *Kroy.* aequae *coni. Oeh.* || 109 aliorum : illorum *Kroy.* || 110 quae *coni. R₂ (unde R₁ Rig. Oeh. Kroy. Evans)* : quam *Mγ R₁R₂ Gel. Pam.*

r. Cf. Is 49, 6 s. Lc 10, 23-24

1. Cf. *supra* § 5. Deux compléments déterminent *illuminatio* : d'abord *nationum*, ensuite *Israhelis*. La construction et l'interprétation d'Evans, qui rattache *Israhelis* à *deo* ne nous paraissent pas recevables, à cause de *etiam*.

2. Reprise d'un argument, plusieurs fois énoncé, qui repose sur la loi d'exclusion entre le Créateur et le dieu marcionite.

connu de celui auquel le Fils l'aurait révélé : c'est qu'il était lui-même celui qu'on annonçait placé par le Père comme illumination des nations^r, elles qui bien sûr devaient être illuminées au sujet de Dieu, et même d'Israël, par le moyen, bien sûr, d'une connaissance de Dieu plus accomplie. Ainsi les argumentations qui peuvent convenir au Créateur ne seront d'aucun profit pour accréditer un « autre dieu » parce que celles qui ne conviendront pas au Créateur pourront être profitables à l'accréditation d'un « autre dieu »².

12. Si l'on examine aussi les versets suivants : « *Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez ! Car je vous dis que les prophètes n'ont pas vu ce que vous, vous voyez* »^s, ils découlent du sens de ce qui précède : que, c'est vrai, personne n'a connu Dieu comme il convenait, puisque même les prophètes n'avaient pas vu ce qu'on voyait sous le Christ. De fait, s'il ne s'agissait pas de mon Christ, il n'aurait même pas fait mention des prophètes à cette place. 13. Quoi d'étonnant en effet s'ils n'avaient pas vu les réalisations d'un dieu inconnu et qui s'était révélé si longtemps après ? De plus, quel pouvait être le bonheur de gens qui voyaient alors ce que les autres, légitimement, ne pouvaient pas avoir vu puisqu'ils n'avaient pas obtenu la réalisation présente de ce qui n'avait jamais été prédit, si ce n'est par le fait que ceux-là, qui auraient pu voir les réalisations de leur Dieu, les ayant même prédites, ne les avaient pas vues cependant⁴ ? Or tel sera le bonheur des uns : ils voyaient ce que les autres, seulement, avaient prédit. 14. Car nous montrerons, et même

3. Marcion avait, semble-t-il, simplifié la rédaction (omission notamment de « beaucoup » et de « et des rois »).

4. La phrase reste embarrassée, même avec les corrections de Corsen que nous adoptons. T. semble avoir voulu dire que cette exclamation exclut qu'il s'agisse ici d'un dieu dépourvu de l'appareil des prophéties comme est celui de Marcion : elle n'a de sens que dans la perspective d'une opposition avec les prophètes qui, à la différence des disciples de Jésus, n'ont pas vu se réaliser ce qui était prédit.

demus, et iam ostendimus, ea uisa in Christo quae fuerant praedicata, abscondita tamen et ab ipsis prophetis, ut absconderentur et a sapientibus atque prudentibus saeculi.

115 15. In euangelio ueritatis legis doctor dominum adgressus : « *Quid faciens, inquit, uitam aeternam consequar* ¹ ? »
 In haeretico 'uita' solummodo posita est, sine 'aeternae' mentione, ut doctor de ea uita uideatur consuluisse quae in lege promittitur a creatore longaeua [aeterna] ^u, et dominus ideo illi secundum legem responsum dedisse : « *Diliges dominum deum tuum ex toto corde tuo et ex tota anima tua et totis uiribus tuis* ^v », quoniam de lege uitae sciscitabatur. Sed sciebat utique legis doctor quo pacto uitam legalem consequi posset, ut non de ea interrogasset cuius regulas etiam docebat. Sed quia et mortui iam suscitabantur a
 120 Christo, et suscitatus ad spem aeternae uitae per exempla reciduae, ne plus aliquid obseruationis exigeret sublimior spes, idcirco consuluit de aeternae uitae consecutione. Itaque dominus, ut nec ipse alius nec aliud nouum inferens
 125 praeceptum quam quod principaliter ad omnem salutem et

111 in christo ex a christo *M* || 113 atque *M* *Kroy.* : et a *XR* *edd. cett.* et *F* || 116 in haeretico *R*₂ : ita haeretico *MFX R*₁*R*₂ || 118 longaeua *coni. R*₂ (*unde R*₂) : longaeua aeterna *My R*₁*R*₂ || 119 dedisse *MR*₃ : dedit *FX R*₁*R*₂ || 121 lege uitae : legis uita *Kroy.* || 125 et suscitatus : exsuscitatus *R*₁*R*₂ *edd. cett. praeter Kroy.* || 126 aliquid obseruationis *LV coni. R*₂ (*unde R*₂ *edd. cett.*) : aliquid obseruationis aliquid *My R*₁*R*₂ || 127 spes *Lat. Rig. Kroy. Evans* : spei θ *Gel. Pam.* spe *Oeh.*

t. Lc 10, 25 u. Cf. Ex 20, 12 v. Lc 10, 27

25, 15-18 (Lc 10, 25-27)

Selon l'interprétation de Marcion qui omet « éternelle », Jésus, étant interrogé sur la longue vie promise par la Loi (cf. Ex 20, 12), répond par un rappel de celle-ci. Mais en fait, le légiste, informé suffisamment de la Loi, interroge sur la vie éternelle devant le spectacle des résurrections opérées par le Christ ; et par sa réponse, celui-ci montre qu'il n'apporte rien de différent de la Loi (§ 15). Conséquences absurdes de l'interprétation marcionite. En fait, les deux sortes de « vie » relèvent du même dieu et s'obtiennent par la même règle d'amour total envers

nous avons déjà montré, qu'on voyait dans le Christ les choses qui avaient été prédites, et qui cependant avaient été cachées même aux prophètes, pour être cachées aussi aux sages et aux habiles du monde.

Vie éternelle
 et vie de longue durée
 (Lc 10, 25-27)

15. Dans l'évangile de la vérité, un docteur de la Loi, ayant entrepris le Seigneur, lui dit : « *En quoi faisant obtiendrai-je la vie éternelle* ¹ ? »

Dans l'évangile hérétique, on ne trouve en place que « vie », sans qu'il soit fait mention de « éternelle ¹ » : ainsi apparaît-il que le docteur de la Loi a fait porter sa consultation sur la vie de longue durée promise par le Créateur dans la Loi ^u, et que, pour cette raison, le Seigneur lui a donné une réponse conforme à la Loi : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme et de toutes tes forces* ^v », puisqu'il était interrogé sur la loi de vie ². Mais assurément le docteur de la Loi savait de quelle façon il pouvait obtenir la vie de la Loi, si bien qu'il n'aurait pas interrogé sur une vie dont il enseignait même les règles. Mais comme des morts déjà étaient éveillés par le Christ, étant éveillé lui aussi à l'espoir d'une vie éternelle par le moyen des exemples d'une vie ressuscitée, il a craint qu'un espoir plus élevé n'exigeât quelque observance supplémentaire, et pour cette raison, il l'a consulté sur l'obtention de la vie éternelle. C'est pourquoi le Seigneur, lui qui n'était pas « autre » lui-même et qui n'apportait pas un commandement nouveau « autre » que celui qui, en priorité, joue en faveur de tout salut et de

lui. En invitant à aimer le Créateur, le Christ, de toute manière, prouve bien qu'il vient de lui (§ 16-18).

1. HARNACK (p. 206^s-207^s) admet le témoignage de T. sur cette altération « tendancieuse » du texte ; de même TSUTSUI, p. 98.

2. Il ne nous paraît pas certain que, comme pense Harnack, T. ait placé directement dans la bouche du Christ la loi d'amour de Dieu. Même si celle-ci est énoncée par le légiste, elle est assumée par le Christ comme réponse à la consultation.

130 utramque uitam facit, ipsum caput ei legis opponit, omnifariam diligendi dominum deum suum.

16. Denique si de uita longaeua et ille consuluit et Christus respondit, quae sit penes creatorem, non de aeterna, quae sit penes Marcionis deum, quomodo consequetur aeternam ? Non utique eodem modo quo et longaeuam. Pro differentia enim mercedum operarum quoque credenda distantia est. Ergo non ex dilectione dei tui consequetur uitam aeternam Marcionites, sicut longaeuam dilector creatoris. 17. Sed quale est ut non magis diligendus sit qui aeternam pollicetur, si diligendus est qui longaeuam repromittit ? Ergo eiusdem erit utraque uita, cum eadem est utriusque uitae captanda <e> disciplina – quod creator docet, id et Christo opus est : diligere ut praestet – interueniente et hic illa praescriptione qua facilius apud eum debeant credi maiora apud quem minora praecedunt quam apud eum cui nullam de maioribus fidem aliqua minora praeparauerunt. 18. Viderit nunc, si 'aeternam' nostri addiderunt : hoc mihi

137 tui : sui *Kroy.* || consequetur *FR edd. cett.* : -ntur *M Kroy.* consequenter *X* || 138 marcionites *θ edd. cett.* : marcionitae *corr. Kroy.* || 142 captanda <e> *Kroy.* : -da *codd. edd. cett.* || *parenthesin indicauit Braun* || 143 id et *R* : id est *Mγ* idem *Kroy.* || 147 hoc *Mγ R₂R₃* : haec *R₁*

1. Littéralement : la tête, le point principal et essentiel.

2. Littéralement : « il obtient ». Le sujet de *consequitur* est facile à suppléer : l'homme, représenté par le légiste qui questionne.

3. Absurdité d'une déduction qui résulte de la loi d'exclusion entre le Créateur et le dieu marcionite : cf. plus haut, p. 324, n. 2.

4. Il est indispensable d'admettre, avec Kroymann (que suit FREDOUILLE, *Conversion*, p. 205), la mise entre parenthèse de cette courte phrase qui explicite l'identité de la *disciplina* par laquelle on obtient la vie longue (chez le Créateur) et la vie éternelle (chez le Christ). A la différence des traducteurs précédents, nous comprenons *diligi ut praestet* comme développant cet enseignement du Créateur (*quod Creator docet*) qui est également nécessaire pour le Christ (*id et Christo opus est*) : ces trois mots se réfèrent au commandement d'amour (*diligis, diligendum*) et à la récom-

l'une et l'autre vies, lui oppose ce qui est le cœur ¹ même de la Loi : l'obligation d'aimer le Seigneur son Dieu par tous les moyens.

16. En fin de compte, si à la fois la consultation de ce docteur et la réponse du Christ ont porté sur la vie de longue durée qui serait entre les mains du Créateur, et non de la vie éternelle qui serait entre les mains du dieu de Marcion, comment alors s'obtient ² la vie éternelle ? En tout cas, pas de la même façon que la vie de longue durée ! Car proportionnellement à la différence des récompenses, il faut croire à une distance aussi entre les œuvres. Ce ne sera donc pas en aimant ton dieu que le marcionite obtiendra la vie éternelle comme obtient la vie de longue durée celui qui aime le Créateur ³ ! 17. Mais quelle absurdité qu'on ne doive pas aimer davantage celui qui promet la vie éternelle si l'on doit aimer celui qui n'en promet qu'une de longue durée ! Donc l'une et l'autre vies relèveront du même dieu puisque identique est la discipline pour entrer en possession de l'une et l'autre vies – ce qu'enseigne le Créateur, est nécessaire aussi pour le Christ : qu'on l'aime pour qu'il accorde sa récompense ⁴ –, et ici aussi entrera en jeu le principe ⁵ selon lequel il faut croire plus facilement que de plus grandes récompenses sont au pouvoir de qui en a donné préalablement de moindres, plutôt qu'au pouvoir de celui qui n'a préparé aucune foi en lui pour de plus grandes récompenses par le moyen de moindres. 18. Tant pis ⁶ maintenant si ce sont les nôtres qui ont ajouté « éternelle » ! Il me suffit que le

pense qui en est la finalité. Sur *praestare* = *beneficium dare* et sur *praestantia*, voir *Deus Christ.*, p. 124-125. On a compris généralement en rapportant *diligi* à *id* (*quod docet*) ; ainsi FREDOUILLE, *Conversion*, p. 205 (« L'œuvre du Christ est de faire aimer l'enseignement du Créateur »). Pour nous, le sujet de l'infinitif *diligi* est *Creator* (*Christus*).

5. Sur ce sens de *praescriptio*, voir FREDOUILLE, *Conversion*, p. 205. L'argument développé ensuite est habituel.

6. Sur ce sens de *uiderit*, voir Index terminologique, t. 3, p. 349.

satis est, quod Christus, ille aeternae, non longae uitae inuitator, de longaeua consultus, quam destruebat, non <ad>
 150 aeternam potius exhortatus est hominem, quam inferebat. Quid, oro te, fecisset Christus creatoris, si qui creatori diligendo aedificauerat hominem non erat creatoris? Credo, negasset diligendum creatorem.

XXVI. 1. Cum in quodam loco orasset ad patrem illum superiorem^a, satis impudentibus et temerariis oculis suspiciens ad caelum creatoris, a quo tam aspero et saeuo et grandine et fulmine potuisset elidi, sicut et <in> Hierusalem suffigi ab eo potuit, adgressus eum ex discipulis quidam:
 5 « Domine, inquit, doce nos orare, sicut et Iohannes discipulos suos docuit^b », scilicet 'quia alium deum aliter existimaret orandum'. Hoc qui praesumpserit, prius est probet alium deum editum a Christo. 2. Nemo enim ante uoluisset
 10 orare nosse quam didicisset quem oraret. Igitur si didicerat, proba. Si nusquam usque adhuc probas, scito illum in crea-

148 non longae MX R₃; longae F R₁R₂ non longaeuae Kroy. || 149 ad aeternam R₃; aeternam Mγ R₁R₂

XXVI. 1 orasset MR: -asse γ || 4 <in> suppl. Braun <ad> suppl. Kroy. || hierusalem MF (ut uid.) R₃; thim X R₁R₂ thymama coni. R₁ || suffigi R₃ Gel. Oeh. Kroy. Evans: -fugi Mγ R₁R₂ Pam. Rig. suffundi coni. R₂ || 6 sicut et: sicut R₃ Gel. sicut et restit. Pam. || 8 praesumpserit Vrs. Kroy. Evans: -erat θ edd. cett.

XXVI. a. Cf. Lc 11, 1 b. Lc 11, 1

1. Habilement T. se place dans la perspective marcionite d'un Christ venu « détruire la Loi ».

2. Sarcasme destiné à faire apparaître l'absurdité de l'interprétation adverse selon laquelle le Christ exhorte à aimer le dieu rival.

26, 1-4 (Lc 11, 1-4)

a) Si le disciple demande au Christ de leur enseigner à prier, ce n'est pas parce qu'il s'agirait d'un « autre » dieu. Sa demande ne porte que sur la forme de la prière à adresser au Créateur comme c'était le cas aussi pour Jean-Baptiste (§ 1-3a). – b) Confirmation par le contenu de cette prière: ses différentes demandes font référence au seul Créateur, à l'exclusion du dieu de Marcion (§ 3b-4).

Christ, lui qui invitait à la vie éternelle, non à la longue vie, étant consulté sur la vie de longue durée qu'il détruisait¹, n'ait pas exhorté l'homme plutôt à la vie éternelle qu'il apportait. Dis-moi, je te prie, ce qu'aurait dû faire le Christ du Créateur, si un Christ qui avait ainsi instruit l'homme à l'amour du Créateur n'était pas celui du Créateur. Il aurait dû, j'imagine, nier l'obligation d'aimer le Créateur² !

Enseignements du Christ sur la prière (Lc 11, 1-4) XXVI. 1. Comme en certain lieu il avait adressé une prière^a à ce Père supérieur en levant des yeux bien impudents et téméraires vers le ciel d'un Créateur qui, étant si impitoyable et cruel, aurait pu le briser sous sa grêle comme par sa foudre³, de la même façon qu'il a pu aussi le crucifier à Jérusalem⁴, un de ses disciples l'entreprit en ces termes: « Seigneur, enseigne-nous à prier comme Jean aussi l'a enseigné à ses disciples^b », évidemment parce qu'il estimait qu'un « autre dieu » devait être prié autrement⁵ ! Qui pourrait avoir cette présomption, sa première tâche est de prouver que c'est un « autre dieu » que le Christ a publié. 2. Personne en effet n'aurait voulu savoir prier avant d'avoir appris à qui l'on adressait cette prière. Si donc le disciple l'avait appris, prouve-le. Si tu n'en donnes la preuve nulle part jusqu'ici, sache que sa demande a porté sur la forme de la prière à

3. S'attachant à l'indication du texte sur Jésus en prière, T. en donne un commentaire ironique et caricatural destiné à faire apparaître l'absurdité du ditheïsme marcionite (opposition entre « dieu supérieur tout bon » et Créateur « cruel »). L'impudence des marcionites est un thème polémique habituel.

4. Sur la thèse marcionite de la crucifixion du Christ par les Puissances du Créateur, voir *supra* III, 23, 5; t. 3, p. 199, n. 4.

5. Justification qui est censée donnée par les marcionites. Elle permet de faire rebondir la dialectique, avec reprise de l'argument déjà développé selon lequel le Christ, jusqu'à présent, n'a pas annoncé un « autre » dieu que le Créateur.

15 torem formam orationis postulasse, in quem etiam discipuli Iohannis orabant. Sed quia et Iohannes nouum aliquem ordinem orationis induxerat, ideo hoc et a Christo discipulus eius expostulandum non inmerito praesumpserat, ut et illi de proprio magistri sui instituto non alium, sed aliter, deum orarent. 3. Proinde nec Christus ante orationis notitiam discipulo contulisset quam dei ipsius. Ita et ipse in eum docuit orationem quem discipulus usque adhuc nouerat.

20 Denique sensus orationis quem deum sapiant, recognosce. Cui dicam 'pater' ^c ? ei qui me omnino non fecit, a quo originem non traho, an ei qui me faciendo et instruendo generauit ? 4. A quo spiritum sanctum postulem ^d ? a quo nec mundialis spiritus praestatur ^e, an a quo fiunt etiam angeli spiritus ^f, cuius et in primordio spiritus super aquas ferebatur ^g ? Eius regnum optabo uenire ^d quem numquam *regem gloriae* ^h audiui, an in cuius manu etiam corda sunt regum ⁱ ? Quis mihi dabit panem cottidianum ^j ? qui nec

15 expostulandum : postulandum *Pam. Rig.* || 22 faciendo *M Kroy.* : iundo β *edd. cett.* || 25 angeli *R* : -is *My* || 26 obtabo *M* || 28 mihi dabit *M Kroy.* : dabit mihi β *edd. cett.*

c. Cf. Lc 11, 2 d. Cf. Lc 11, 2 e. Cf. 1 Co 2, 12 f. Cf. Ps 103, 4 g. Cf. Gn 1, 2 h. Cf. Ps 23, 7-10 i. Cf. Pr 21, 1 j. Cf. Lc 11, 3

1. Il y a une allusion à ces prières en Lc 5, 33, à quoi se réfère plus haut le passage de IV, 11, 5.

2. Examen du *Pater* selon un texte court qui diffère de celui de Mt 6,9-13. On a longtemps vu dans ce texte court le produit de l'activité adultératrice de Marcion. Mais en fait T. n'émet aucune critique sur ce point contre son adversaire. On admet aujourd'hui que ce texte court de Luc est le plus autorisé ; et c'est lui qu'accueillent les éditions critiques et les traductions en usage (ainsi la *TOB*). Sur cette question, voir l'étude de T. BAARDA, dans *Nederlands Theologisch Tijdschrift* 44, 1990, p. 273-287 (recensé par P. PETITMENGIN dans *CTC*, 1990, n° 33). Sans faire aucune remarque sur d'éventuelles divergences avec le texte du Luc catholique, T. s'attache à montrer que la terminologie et les demandes du *Pater* ne peuvent admettre comme destinataire que le Créateur.

3. A la demande « Que ton Nom soit sanctifié », Marcion avait substitué une demande sur la venue de l'Esprit saint du Père dans l'orant, cf.

adresser au Créateur, à qui les disciples de Jean aussi adressaient la leur. Mais, étant donné que Jean aussi avait introduit un nouveau type de prière ¹, le disciple du Christ avait présumé, et à fort juste titre, qu'il devait faire cette demande à celui-ci également de façon qu'eux aussi se conforment à l'enseignement de leur maître, non pas pour prier un autre dieu, mais pour le prier autrement. 3. Pareillement, le Christ non plus n'aurait pas donné à son disciple connaissance de sa prière avant de lui avoir donné connaissance de son dieu même. Et c'est ainsi que lui aussi, il lui a enseigné une prière adressée au dieu que son disciple connaissait jusqu'à ce moment-là.

Passons pour finir aux pensées exprimées par cette prière ², et reconnais quel dieu elles signifient. A qui dirais-je « Père ^c » ? A celui qui ne m'a absolument pas créé, dont je ne tire pas mon origine, ou à celui qui m'a mis au monde en me créant et en m'instruisant ? 4. A qui demanderais-je l'Esprit saint ^d ? A celui qui ne procure même pas l'esprit du monde ^e, ou à celui par qui sont même faits anges les esprits ^f, à celui dont, au commencement aussi, l'esprit était porté sur les eaux ^g ? Souhaiterai-je que vienne le règne ^d de celui que je n'ai jamais entendu appeler « roi de gloire ^h » ou de celui dans la main duquel sont même les cœurs des rois ⁱ ? Qui me donnera mon pain de chaque jour ^j ? Celui

HARNACK, p. 207² note et TSUTSUI, p. 99 (qui, contre Harnack, pense que Marcion n'avait pas pu maintenir la demande sur le « Nom » à cause de son arrière-plan judaïque).

4. S'inspirant de Paul qui oppose l'« esprit du monde » à l'« Esprit qui vient de Dieu », T. construit un raisonnement *a fortiori*, à partir de la conception marcionite d'un dieu supérieur totalement étranger au monde. Sur le sens de *praestare*, voir plus haut 25, 17.

5. Voir II, 8, 2 (t. 2, p. 62, n. 2) ; 10, 1 ; III, 9, 7. Nous voyons ici en *angeli* un attribut, *spiritus* étant sujet. Holmes et Evans comprennent : « celui qui même fait ses anges esprits ».

6. Cf. IV, 22, 3 où est rappelé le titre de « dominus gloriae » du Christ dans l'A.T.

30 milium mihi condit, an qui etiam de caelo panem angelorum
cottidianum populo suo praestitit^k? Quis mihi delicta
dimittet^l? qui ea non iudicando non retinet, an qui, si non
dimiserit, retinebit, ut iudicet? Quis non sinet nos deduci
in temptationem^l? quem poterit temptator non timere, an
35 qui a primordio temptatorem angelum praedamnauit^m?
Hoc ordine qui alii deo supplicat et non creatori, non orat
illum, sed infamat.

5. Proinde a quo petam, ut accipiam? apud quem quae-
ram, ut inueniam? ad quem pulsabo, ut aperiatur mihiⁿ?
quis habet petenti dare, nisi cuius omnia, cuius sum etiam
40 ipse qui peto? 6. Quid autem perdidit apud deum illum, ut
apud eum quaeram et inueniam? Si sapientiam atque pru-
dentiam, has creator abscondit^o. Apud eum ergo quaeram.
Si salutem et uitam, et has apud creatorem. Nihil alibi quae-
retur, ut inueniatur, quam ubi latuit, ut appareat. Sic nec
45 aliorum pulsabo quam unde sum fugatus. Denique si[c]

32 ut iudicet *R*: et iudicet *Mγ* || 39 sum ex sunt *M* || 42 abscon<di>dit
corr. *Kroy* || 44 appareat *R₃*: -paruit *Mγ R₁ R₂* || 45 fugatus *R₃*, *Gel. Kroy.*
Evans: functus *Mγ R₁ R₂*, *Pam. Rig.* || si *R₃*: sic *Mγ R₁ R₂*

k. Cf. Sg 16, 20 l. Cf. Lc. 11, 4 m. Cf. Gn 3, 14 n. Cf. Lc 11, 9-
10 o. Cf. Is 29, 14

1. Emploi unique de *miliu*m chez l'auteur. A rapprocher de l'argument
de I, 11, 5 (avec emploi unique de *cicercula*).

26, 5-10 (Lc 11, 5-13)

a) Les v. 9-10, qui recommandent l'insistance de la prière, ne convien-
nent pas au dieu tout-bon, venu spontanément sauver l'homme qui lui
est étranger, mais ils conviennent fort bien au Créateur que l'homme a
offensé (§ 5-7). - b) La parabole des v. 5-8, par ses détails et par le per-
sonnage de l'ami importun, ne peut s'appliquer au dieu nouveau de
Marcion (§ 8-9). - c) Les v. 11-13, faisant de Dieu un père attentif aux
demandes de ses enfants, ne conviennent bien qu'au Créateur; le détail
du serpent et du scorpion exclut le dieu de Marcion (§ 10).

2. Sans autre transition, T. passe aux v. 9-10 sur l'efficacité d'une prière
insistante qui, dans le texte évangélique, suivent la parabole des v. 5-8: il a
sans doute voulu, par là, adopter un ordre plus logique et plus démon-
stratif.

qui pour moi ne crée même pas un brin de mil^l ou celui qui
a même procuré à son peuple, du haut du ciel, le pain des
anges chaque jour^k? Qui me remettra mes péchés^l? Celui
qui, en ne jugeant pas, ne les retient pas, ou celui qui, s'il ne
les remet pas, les retiendra, pour juger? Qui ne nous laissera
pas induire en tentation^l? Celui que pourra ne pas craindre
le tentateur ou celui qui, dès le commencement, a condamné
d'avance l'ange tentateur^m? Qui, avec ce type de prière, sup-
plie un « autre dieu », et non le Créateur, ce n'est pas une
prière qu'il lui fait, mais une infamie!

5. Pareillement², à qui demanderai-
je pour recevoir? Auprès de qui cher-
cherai-je pour trouver? Chez qui frap-
perai-je pour qu'on m'ouvreⁿ? Qui peut donner à qui
demande, sinon celui à qui tout appartient, à qui même moi
qui demande, j'appartiens? 6. D'autre part, qu'ai-je perdu
auprès de ce dieu-là pour le chercher et le trouver auprès de
lui? S'il s'agit de la sagesse et de l'habileté, c'est le Créateur
qui les cache^o3. Je les chercherai donc auprès de lui. S'il
s'agit du salut et de la vie, c'est auprès du Créateur que je
les chercherai aussi. Rien ne sera cherché, pour être trouvé,
ailleurs que là où la chose a été dissimulée, pour se mani-
fester. De même je ne frapperai pas d'un autre côté que de
celui d'où j'ai été expulsé⁴. En fin de compte, si recevoir,

3. Cf. *supra* 25, 4.

4. La leçon de *R3 fugatus* est adoptée aussi par *Kroy*mann et *Evans* (qui
toutefois suggère de corriger en *pulsus*). Il est clair que, dans ce passage, T.
fait allusion à ce que l'homme a perdu (« salut et vie ») par sa faute quand
il a perdu le paradis terrestre: *unde sum fugatus* se réfère donc à cette
expulsion. *Pamèle défend functus* (leçon des mss et des deux premières édi-
tions de *Rhenanus*) en sous-entendant *munere* et en rapprochant de « ad
quem *ius illi erat* » (§ 8). Mais *unde* n'est guère intelligible avec cette leçon.
T. dira plus clairement encore au § 7, que cette nécessité de la prière insis-
tante est à mettre en rapport avec la transgression de l'homme qui a ainsi
offensé Dieu.

accipere et inuenire et admitti laboris et instantiae fructus est illi qui petiit et quaesuit et pulsauit, intellege haec a creatore mandari et repromitti. 7. Ille enim deus optimus ultro ueniens ad praestandum non suo homini nullum illi laborem nec instantiam indixisset. 50
 50 Iam enim non optimus, si non ultro daret <non> petenti, et inuenire praestaret non quaerenti, et aperiret non pulsanti. Creator autem potuit indicare ista per Christum, ut, quia delinquendo homo offenderat deum suum, laboraret, et instantia petendi acciperet, et 55
 55 quaerendi inueniret, et pulsandi introiret.

8. Sic et praemissa similitudo nocturnum panis petiorem amicum facit, non alienum, et ad amicum pulsantem, non ad ignotum^p. Amicus autem, etiam si offendit, magis creatoris est homo quam dei Marcionis. Ita que ad eum pulsat ad quem ius illi erat, cuius ianuam norat, quem habere panes 60
 60 sciebat, cubantem iam cum infantibus, quos nasci uoluerat. 9. Etiam quod sero pulsatur, creatoris est. Tempus illius et serum, cuius saeculum et saeculi occasus; ad deum autem nouum nemo sero pulsasset, tantum quod lucescentem. 65
 65 Creator est qui et ianuam olim nationibus cluserit, quae olim pulsabatur a Iudaeis. Exsurgit et dat, et si iam non

47 petiit *R*₃: petit *Mγ R₁R₂* || 49 praestandum ex praestandam *M* || suo conī. *R*₂ (unde *R*₃ edd. cett.): sui *Mγ R₁R₂* || 50 indixisset *R*₃: -duxisset *Mγ R₁R₂* || iam *R*: tam *Mγ* || 51 non petenti *R*₃: petenti *Mγ R₁R₂* || 57 amicum² *R*₃: -i *Mγ R₁R₂* || 62 post tempus grauius distinx. edd. cett., corr. *Kroy*. || 64 lucescentem *M R*₃: -um *M² γ R₁R₂* || 65 cluserit *M Rig. Kroy*: clau- β edd. cett. cluserat *Vrs*. || 66 a iudaeis *Eng. Evans*: iudaeis, is et *R*, *Gel. Pam. Rig. Oeh*. o deus iste *Mγ R₁R₂ Kroy*. || si iam β: suam *M*

p. Cf. Lc 11, 5-8

1. Sont habilement utilisés les différents détails du récit pour exclure une application au dieu de Marcion, dieu inconnu et étranger à l'homme.

2. Nouvelle pointe contre le refus marcionite de la procréation: cf. I, 29, 1.7; IV, 23, 6-7.

3. Le verbe *lucescere*, de façon imagée, souligne que la révélation du dieu de Marcion était à peine en train de se produire. Sur *tantum quod* (= « tout juste », « à peine »), voir IV, 7, 10; 29, 3.

trouver, être admis est le fruit de la peine et de l'insistance pour qui a demandé, cherché, frappé, comprends que ces commandements et ces promesses sont ceux du Créateur. 7. Car ce dieu tout bon, qui vient spontanément pour procurer ses faveurs à un homme qui n'est pas le sien, ne lui aurait prescrit aucune peine ni insistance. Il ne serait plus en effet le tout bon s'il ne donnait pas spontanément sans qu'on demande, s'il n'accordait pas de trouver sans qu'on cherche, s'il n'ouvrait pas sans qu'on frappe! Mais le Créateur, lui, a pu prescrire par son Christ que l'homme, étant donné qu'il avait offensé son dieu en péchant, devrait peiner, et à force de demander recevoir, à force de chercher trouver, à force de frapper entrer.

8. De la même façon, la parabole placée avant met en scène, dans le personnage qui demande un pain nuitamment, un ami et non un étranger, et c'est chez un ami qu'il frappe, non chez un inconnu^p. Or ami, même s'il l'a offensé, l'homme l'est plus du Créateur que du dieu de Marcion¹. C'est pourquoi il frappe chez celui chez qui il en avait le droit, dont il connaissait la porte, qu'il savait avoir des pains, et être déjà couché avec ses jeunes enfants – dont il avait voulu la naissance². 9. Même le fait de frapper le soir relève du Créateur. Le temps et le soir lui appartiennent, à lui qui est le maître du siècle et de la fin du siècle. Mais chez un dieu nouveau, personne n'aurait frappé le soir: il ne faisait que de commencer à poindre³! Le Créateur est celui qui, jadis, a fermé aussi la porte aux nations, porte à laquelle, jadis, frappait le juif⁴. Il se lève et donne à l'homme, même si ce n'est pas parce

4. La leçon des mss (*O deus iste*) conservée par *Kroy*mann n'a pas grand sens. *R3* donne une leçon *Iudaeis, is et* qu'Engelbrecht a corrigée en ajoutant *a* devant l'ablatif: c'est cette dernière qu'adopte *Evans*. Mais nous pensons qu'on rendra mieux compte de l'origine paléographique de la faute si l'on admet que le texte original était: *quam olim pulsabat Iudaens. Is et*.

quasi amico ^q, non tamen quasi extraneo homini. 'Sed quasi molesto', inquit. Molestum autem tam cito deus recens neminem pati potuit.

70 10. Agnosce igitur et patrem ^r, quem etiam appellas, creatorem. Ipse est qui scit quid filii postulent. Nam et panem petentibus de caelo dedit manna, et carnem desiderantibus emisit ortygometram ^s, non serpentem pro pisce nec scorpionem pro ouo ^t. Illius autem erit non dare malum pro bono
75 cuius utrumque sit. Ceterum deus Marcionis, non habens scorpionem, non poterat id se dicere non daturum quod non habebat, sed ille qui, habens et scorpionem, non dat. Ita et spiritum sanctum is dabit ^u apud quem est et non sanctus.

80 11. Cum surdum daemonium expulisset ^v – ut et in ista specie curationis Esaïae occurrisset, in Belzebule dictus eicere daemonia ^w : « Si ego, inquit, in Belzebule eicio dae-

67 post homini grauius distinxit Kroy., lenius edd. cett. || 73 pisce β : spice M || 77 ita Mγ Kroy. : itaque R edd. cett. || 80 belzebule Gel. Pam. Kroy. (ubique) : belzebulae M belzebul uel beelzebul γ beelzebule Rig. ; ubique uariant et codd. et edd. || 81 inquit M Gel. Kroy. : om. β Pam. Rig. Oeb. Evans

q. Cf. Lc 11, 8 r. Cf. Lc 11, 11-13 s. Cf. Ex 16, 13-31 ; Nb 11, 31-32 t. Cf. Lc 11, 11-12 u. Cf. Lc 11, 13 v. Cf. Is 29, 18 w. Cf. Lc 11, 14-15

1. Le raisonnement de T. est le suivant : pour qu'on puisse trouver quel-qu'un importun, il faut que celui-ci ait eu le temps de se montrer tel. Or la chose est exclue quand il s'agit d'un dieu qui commence à peine à se manifester.

2. Retour aux v. 11-13 qui font corps avec les v. 9-10, après l'explication de la *praemissa parabola*.

3. Jeu sur un des sens de *creare* dans la langue courante : *procreare*. Cette remarque confirme que le marcionisme d'expression latine se servait du mot pour désigner le dieu des juifs, appelé « demiurge » par les Grecs : voir notre *Deus Christ.*, p. 369 s.

4. Reprise de l'opposition du § 4 entre *mundialis spiritus* et *spiritus sanctus*.

26, 11-12 (Lc 11, 14-22)

a) Le v. 19 ne peut avoir qu'un sens : le Christ chassait les démons par la puissance du Créateur comme le faisaient les juifs. L'interprétation

qu'il est un ami ^q : ce n'est pas toutefois parce qu'il est un étranger ! Mais, dit le texte, parce qu'il est importun ^q. Or un dieu récent n'aurait pu subir si tôt personne d'importun ^t.

10. Reconnais donc le Père ^r ², toi qui même l'appelles Créateur ^s. C'est lui qui sait ce que ses fils demandent. Car quand ils demandaient du pain, il leur a donné du haut du ciel la manne, quand ils désiraient de la viande, il leur a envoyé les cailles ^s : non pas un serpent en guise de poisson, ni un scorpion en guise d'œuf ^t. Il lui reviendra d'ailleurs de ne pas donner le mal en guise du bien, lui à qui appartient l'un et l'autre. Mais le dieu de Marcion, lui, comme il ne possède pas de scorpion, ne pouvait pas dire qu'il ne donnerait pas ce qu'il ne possédait pas : tandis que le pouvait celui qui, possédant aussi le scorpion, ne le donne pas. Ainsi également celui-là donnera l'Esprit saint ^u, chez qui se trouve aussi celui qui ne l'est pas ^t.

11. Comme il avait expulsé un démon sourd ^s – pour venir, par cette sorte de guérison aussi, à la rencontre d'Isaïe ^v – et comme on prétendait qu'il chassait les démons par Béalzéboul ^w, il leur dit : « Si je chasse, moi, les démons par Béalzéboul, vos fils, eux, par qui les

marcionite qui rapporte cette action à Béalzéboul se heurte au v. 18 affirmant que Satan ne peut être divisé contre lui-même. Par la mention du « doigt de Dieu », le v. 20 montre que le Christ se réfère à l'A.T. (Ex 8, 19) : il n'agit donc pas au nom d'un dieu « autre » que le Créateur (§ 11). – b) Confirmation par la parabole des v. 21-22 : l'homme plus vigoureux qui l'emporte sur l'homme fort est le Créateur soumettant Béalzéboul, et non le dieu de Marcion triomphant du Créateur : l'exemple des marcionites qui restent soumis à la mort prouve bien que ce dernier n'a pas été vaincu (§ 12).

5. La Vulgate traduit κωφός, ici employé, par *mutus* (et les bibles modernes suivent avec « muet »). Le terme grec, dans la langue profane comme dans le N.T. a les deux sens de « sourd » et de « muet. » T. paraît s'être déterminé pour le premier de façon à établir une correspondance avec la prophétie d'Isaïe qu'il rappelle (Is 29, 18) où κωφοί désigne des « sourds » puisqu'ils « entendront la lecture du livre. »

monia, filii uestri in quo eiciunt^x ? » hac uoce quid magis portendit quam in eo se eicere in quo et filii eorum, in uirtute scilicet creatoris ? Nam si putas sic accipiendum : « Si ego in Belzebule, filii uestri in quo^x ? » quasi illos suggillaret in Belzebule eicientes, resistet tibi prior sensus, non posse satanan diuidi aduersus semetipsum^y. Adeo nec illi in Belzebule eiciebant, sed, ut diximus, in uirtute creatoris, quam ut intellegi faceret, subiungit : « Quodsi ego in digito dei expello daemonia, ergone adpropinquauit in uos regnum dei^z ? » Apud Pharaonem enim uenefici illi adhibiti aduersus Moysen uirtutem creatoris digitum dei appellauerunt – « Digitus dei est hoc^a » – quod significaret etiam modicum, ualidissimum tamen. Hoc et Christus ostendens, commemorator, non obliterator uetustatum, scilicet suarum, uirtutem dei *digitum dei* dixit, non alterius intelligendam quam eius apud quem hoc erat appellata. Ergo et regnum ipsius adpropinquauerat cuius et uirtus digitus uocabatur.

12. Merito igitur adplicuit ad parabolam fortis illius armati, quem ualidior alius oppressit^b, principem daemoniorum, quem Belzebulem et satanan supra dixerat, significans digito dei oppressum, non creatorem ab alio deo sub-

83 se eicere *M Kroy.* : eicere se β *edd. cett.* || 87 satanan *MF Kroy.* : -am *XR edd. cett.* || 90 adpropinquauit *R₂R₃* : -bit *Mγ R*, || 92-93 *parenthesin indicauit Kroy.* || 93 quo significarent *Lat.* || 96 intelligendam θ *Rig. Kroy.* : -um *Gel. Pam. Oeb. Evans* || 102 digito ex digitu *M*

x. Lc 11, 19 y. Cf. Lc 11, 18 z. Lc 11, 20 a. Ex 8, 19 b. Cf. Lc 11, 21-22

1. Sur -ne = nonne, cf. II, 5, 5 ; 9, 7 et HOPPE, *S.u.S.*, p. 141.

2. L'épisode d'Ex 8, 19 (LXX 8, 15) se rapporte à un des « fléaux » d'Égypte. Voir *BA, Exode*, p. 126. Tandis qu'IRÉNÉE (*Haer.* III, 21, 8) comprend par « doigt de Dieu » la divinité du Christ sauveur, T. donne à l'expression un sens plus précis et rejoint l'exégèse attestée chez Eusèbe d'Emèse pour qui les magiciens parlent de « doigt » et non pas de « main » parce que Dieu aurait pu anéantir les Égyptiens en une seule fois.

chassent-ils^x ? » Par cette parole, qu'annonce-t-il plus que ceci : qu'il les chassait par celui par qui le faisaient aussi leurs fils, évidemment par la puissance du Créateur ? Car si tu penses qu'on doit entendre ces mots : « Si moi, c'est par Béalzéboul, vos fils, par qui est-ce^x ? », comme signifiant qu'ainsi il les blâmait de les chasser par Béalzéboul, la pensée précédente fera front contre ton interprétation : que Satan ne peut être divisé contre lui-même^y. Tant il est vrai que, eux non plus, ils ne les chassaient pas par Béalzéboul, mais, comme nous l'avons dit, par la puissance du Créateur, et pour le faire comprendre, il ajoute : « Si, moi, j'expulse les démons par le doigt de dieu, n'est-ce donc pas¹ que le règne de Dieu s'est approché de vous^z ? » Car, devant Pharaon, ces magiciens qui avaient été mis à l'œuvre contre Moïse ont appelé doigt de Dieu la puissance du Créateur – « C'est le doigt de Dieu^a » –, pour signifier une chose encore modeste, mais cependant très forte². Montrant cette vérité aussi, le Christ, qui remet en mémoire, loin de les effacer³, les choses anciennes, qui sont évidemment de lui, a appelé « doigt de Dieu » la puissance de Dieu, qu'on ne devra pas entendre comme celle d'un « autre » que de celui chez qui elle a reçu cette appellation. Et le règne qui s'était approché est donc aussi celui du dieu dont la puissance était dénommée doigt.

12. Ainsi le Christ a-t-il eu raison d'associer son propos à la parabole de cet homme fort, en armes, qu'un autre, plus vigoureux, a écrasé^b : il signifiait par là que le prince des démons, appelé plus haut Béalzéboul et Satan, avait été écrasé par le doigt de Dieu, et non pas que le Créateur avait été soumis par un « autre dieu⁴. » Du reste, comment le

3. Les mots *commemorator* et *obliterator* sont, apparemment, des créations de T. qui ne les emploie qu'ici ; après lui, ils seront d'un usage exceptionnel.

4. Cette exégèse avait-elle été formulée par Marcion ? Ou s'agit-il d'une supposition de notre controversiste ? Cette seconde hypothèse est plus probable.

actum. Ceterum quomodo adhuc staret regnum eius in suis terminis et legibus et officiis quem, licet integro mundo, uel
 105 sic potuisset uideri superasse ualidior ille deus Marcionis, si non secundum legem eius etiam Marcionitae morerentur in terram defluendo^c, saepe et a scorpio docti non esse superatum creatorem ?

13. Exclamat mulier de turba, beatum uterum qui illum
 110 portasset, et ubera quae illum educassent^d. Et dominus : « Immo beati qui sermonem dei audiunt et faciunt^e », quia et retro sic reiecerat matrem aut fratres, dum auditores et obsecutores dei praefert^f. Nam nec hic mater adstibat illi. Adeo nec retro negauerat natum, cum, id rursus habi-
 115 turus, proinde felicitatem ab utero et uberibus matris suae

109 exclamabat *Rig.* || 112 aut : ut et *Kroy.* || 114 natum : matrem *coni. R₂ Rig.* ut ne tum *R₃ Gel. Pam. Oeb. Evans* || post natum *gravius dist. Oeb. Evans, lenius Gel. Pam. Rig. Kroy.* || habiturus : aiturus *coni. R₂ Rig.* audit rursus *R₃ edd. cett. praeter Kroy. fortasse negaturus*

c. Cf. Gn 3, 19 d. Cf. Lc 11, 27 e. Lc 11, 28 f. Cf. Lc 8, 21

1. La victoire du dieu supérieur aurait dû normalement se manifester par la disparation de cet univers, œuvre du Créateur. Même en admettant qu'il n'en ait pas été ainsi, il reste, pour nier une telle victoire, le fait que les adorateurs de ce dieu supérieur continuaient d'être soumis à la mort, selon la loi établie par le Créateur. Voir I, 14, 5 où est employé *resolui* pour ce retour à la matière originelle : *defluere* lui fait écho ici. Le détail du « scorpion » rappelle les réalités africaines.

26, 13 (Lc 11, 27-28)

La réplique du Christ au macarisme lancé par cette femme rejoint ce qu'il a dit précédemment (cf. 19, 6-12) : pas plus ici qu' alors, il n'y a de sa part négation de sa naissance.

2. Lc a φυλάσσωτες (Vulg. : *custodiunt*). Après Harnack, TSUTSUI, p. 100, admet que le texte de Marcion portait ποιούντες (nulle part ailleurs attesté).

3. Voir la discussion du même problème plus haut (IV, 19, 6-11) ; et également III, 11, 3-4 et *Carn.* 7, 11-13.

règne du Créateur subsisterait-il encore aujourd'hui, dans ses limites, ses lois, ses fonctions ? Car même avec l'univers resté intouché, même ainsi, le Créateur aurait pu paraître avoir été vaincu par ce dieu plus vigoureux de Marcion, si les marcionites eux aussi ne mouraient pas conformément à la loi du Créateur, en s'évanouissant dans la terre^c, eux qui ont souvent appris même par un scorpion que le Créateur n'a pas été vaincu¹ !

Riposte du Christ à propos de sa mère (Lc 11, 27-28)

13. De la foule, une femme s'écrie qu'heureux étaient le ventre qui l'avait porté et les seins qui l'avaient allaité^d. Le Seigneur alors : « *Heureux plutôt ceux qui écoutent et mettent en pratique la parole de Dieu^e* » ; car précédemment aussi, il avait rejeté de cette façon sa mère ou ses frères en leur préférant ceux qui écoutent Dieu et lui obéissent^f. De fait, ici non plus, sa mère n'était pas à ses côtés⁴. Tant il est vrai que, précédemment non plus, il n'avait pas nié sa naissance⁵, puisque, quand il en aurait eu à nouveau la possibilité⁶, il a fait passer pareillement la qualification d'heureux du ventre et des seins de sa

4. Ce qui est souligné notamment en *Carn.* 7, 11-13, c'est que la mère de Jésus est à la porte, c'est-à-dire dehors, et non pas « dedans » pour faire corps avec le Christ comme font les disciples symbolisant l'Église : Marie et les « frères » de Jésus symbolisent, eux, la Synagogue.

5. C'est ce que prétendaient les marcionites et autres docètes. Kroymann explique *natum* comme substantif équivalant à *nascentiam* (ou *natiuitatem*). Mais ce substantif ne se rencontre habituellement qu'à l'ablatif : cf. *Marc.* III, 24, 9 (*priorum natu*) ; *Iud.* 5, 2 (*maior natu*) ; *Res.* 45, 5 (*coetant natu*) ; *Val.* 9, 2 (*nouissima natu*). On pourrait aussi expliquer la tournure par une ellipse de *se esse*.

6. Le tour équivaut à « cum id rursus haberet. » Le participe futur a le sens d'un conditionnel, et *habere* = *posse* (cf. HOPPE, *S.u.S.*, p. 92), *id* représentant *negare*. Kroymann préfère le sens de « devoir » pour *habere* ici (« da er, wo er das zum zweiten Male hätte zu müssen ») qui est également admissible (HOPPE, *ibid.*) Le texte de *R3* suivi par Evans (« Cum id rursus audit, rursus proinde ») présente le double inconvénient de s'écarter de la tradition des mss et de briser la phrase finale du développement.

transtulit in discipulos, a qua non transtulisset si eam non haberet.

XXVII. 1. Alibi malo purgare quae reprehendunt Marcionitae in creatore. Hic enim sufficit si ea in Christo repperiuntur. Ecce inaequalis et ipse, inconstans leuis aliud docens aliud faciens: iubet omni petenti dare^a, et ipse
5 signum petentibus non dat^b; tanto aeuo lucem suam ab hominibus abscondit, et negat lucernam abstru<d>endam, sed confirmat super candelabrum proponendam, ut omnibus luceat^c; uetat remaledicere^d, multo magis utique maledicere, et 'uae' ingerit Pharisaeis et doctoribus legis^e. Quis
10 est tam similis dei mei Christus nisi ipsius ?

116 transtulit *R*: et transtulit *Mγ* || transtulisset *ex -itset M*

XXVII. 3 repperiuntur *M Kroy.*: rep- β *edd. cett.* || 4 aliud: aliut *M* || 6 abstrudendam *coni. R₂ (unde R₃ Kroy. Evans)*: abstruendam θ *edd. cett.* || 8 maledicere β: bene- *M* || 9 quis <is> est *Kroy.*

XXVII. a. Cf. Lc 6, 30 b. Cf. Lc 11, 29 c. Cf. Lc 11, 33 d. Cf. Lc 6, 28 e. Cf. Lc 11, 42.43.46

27, 1 (Lc 11, 29.33.42 s.)

En refusant un signe qui lui était demandé, en affirmant que la lampe ne doit pas être cachée, en maudissant pharisiens et docteurs de la Loi, le Christ contredit soit son enseignement soit son comportement. Par cette incohérence, il est bien le Christ du Créateur auquel les marcionites adressent le même reproche.

1. Une fois encore, l'ordre normal (texte à commenter, suivi du commentaire) est inversé pour créer un effet de surprise. C'est au livre II que les griefs marcionites contre le Créateur ont été l'objet d'une réfutation (cf. *purgare*, verbe à connotation judiciaire): l'inconstance et la versatilité sont traitées dans le ch. 21 à 24 de ce livre. Le présent *malo* se réfère non à l'activité de l'écrivain en train de rédiger son traité, mais à l'œuvre écrite, voire publiée, et qui est partout actuelle.

mère à ses disciples: de sa mère il ne l'aurait pas fait passer à d'autres s'il n'avait pas eu cette mère.

« Incohérence »
du Christ
(Lc 11, 29.33.42 s.)

XXVII. 1. Les défauts que les marcionites reprennent dans le Créateur, je préfère l'en disculper ailleurs¹. Car il me suffit, ici, de les retrouver dans le Christ. Voici que, lui aussi, il est incohérent, inconstant, versatile, enseignant une chose et en faisant une autre: il ordonne de donner à tout homme qui demande^a, et lui-même, à ceux qui lui demandent un signe, il ne le donne pas^{b 2}; il a, pendant un si long temps, caché sa lumière aux hommes³ et il dit qu'il ne faut pas dérober la lampe à la vue: il affirme au contraire qu'on doit la placer en évidence sur le candélabre de façon qu'elle brille pour tous^c; il interdit de maudire en retour^d et bien davantage, assurément, de maudire⁴, et il profère « malheur » aux pharisiens et docteurs de la Loi^{e 5}. Qui est aussi semblable à mon dieu que son Christ ?

2. La péripécie sur le signe de Jonas avait été supprimée par Marcion qui n'en avait gardé que le v. 29 en le réduisant encore au refus de donner un signe quelconque (HARNACK, p. 209², où est cité Épiphane; TSUTSUI, p. 101). T. ne fait aucune remarque sur la mutilation: il se contente de tourner le texte altéré à son avantage, dans la perspective de sa démonstration (l'évangile marcionite fait apparaître que le Christ est bien celui du Créateur).

3. La contradiction, relevée ici, est propre au Christ de Marcion: reprise de l'argument sur le dieu « inconnu » qui ne s'est révélé que par et dans la venue du Christ sous Tibère.

4. L'interdiction de maudire se déduit naturellement, par un raisonnement *a fortiori*, de l'interdiction portée en Lc 6, 28 (cf. *supra* IV, 16, 1) de répondre à une malédiction par une autre.

5. Anticipant sur les versets 37-52 (attaques contre pharisiens et scribes), T. retient seulement les malédictions prononcées par Jésus: il les associe aux traits précédents dans son argumentation qui vise à identifier au Créateur un Christ inconstant et contradictoire.

2. Saepe iam fi[n]ximus nullo modo potuisse illum destructorem legis denotari si alium deum prouulgasset. Ideo et tunc Pharisaeus qui illum uocarat ad prandium retractabat penes se cur non prius tinctus esset quam recubisset^f,
 15 secundum legem, qui deum legis circumferret. Iesus autem etiam interpretatus est ei legem, dicens illos calicis et catini exteriora emundare, interiora autem ipsorum plena esse rapina et iniquitate^g, ut significaret uasculorum munditias hominum esse intellegendas apud deum. Quia et Pharisaeus
 20 de homine, non de calice inloto, apud se tractauerat, ideo « exteriora, inquit, calicis lauatis, id est carnem, interiora autem uestra non emundastis^g », id est animam; adiciens : « Nonne qui exteriora fecit – id est carnem –, et interiora fecit^h », id est animam ? 3. Quo[d] dicto aperte demonstra-
 25 trauit ad eundem deum pertinere munditias hominis exterioris et interioris, cuius uterque sit, praepontis misericordiam non modo lauacro hominis, sed etiam sacrificioⁱ. Subiungit enim : « Date quae habetis elemosinam, et omnia munda erunt uobisⁱ. » Quodsi et alius potest deus miseri-

11 fiximus *Lat. Rig. Oeb. Kroy. Evans* : finx- θ *Gel. Pam.* || 12 promulgasset *R₂R₃ edd. cett. praeter Kroy.* || 13 uocaret *Gel. Rig. Oeb.* || 17 exteriora β : exterior *M* || 20 inloto ex inloto *corr. M mg.* || <re>tractauerat *coni. Hoppe, Beitr., 109* || 22 emundastis *M²F Kroy.* : -datis *MR edd. cett.* mundatis *X* || 24 quo dicto *R₃* : quod digito *Mγ R₁* quo, digito *R₂ B mg.* || 28 elemosinam *Mγ Kroy.* : elemosinam *R edd. cett.* || 29 et alius : et *supra uersum M*

f. Cf. Lc 11, 37-38 g. Lc 11, 39 h. Lc 11, 40 i. Cf. Os. 6, 6 j. Lc 11, 41

27, 2-5 (Lc 11, 37-43)

a) A propos des ablutions omises avant le repas, le Christ interprète la Loi dans le sens du primat de l'attitude intérieure et de la miséricorde : en quoi il se conforme au Créateur (§ 2-3). – b) Par le v. 42, il reproche aux pharisiens de s'occuper de petites choses en négligeant l'essentiel de la Loi qui est d'aimer Dieu et d'écouter son appel (§ 4). – c) Par le v. 43 qui condamne leur recherche des honneurs, il confirme l'enseignement du Créateur (§ 5).

1. Argument souvent utilisé plus haut : en annonçant un « autre » dieu, le Christ aurait montré qu'il était totalement étranger à la Loi.

Contre les pharisiens
(Lc 11, 37-43)

2. Souvent déjà nous avons établi qu'en aucune façon on n'aurait pu flétrir en lui un destructeur de la Loi s'il avait divulgué l'annonce d'un autre dieu¹. C'est pourquoi, alors aussi, le pharisien qui l'avait invité à un repas retournait en sa tête cette question : pourquoi n'avait-il pas fait ses ablutions² avant de s'allonger à table^f, conformément à la Loi, lui qui portait en lui partout le dieu de la Loi. Jésus, de son côté, lui donna même l'interprétation de la Loi en disant qu'eux, les pharisiens, purifiaient l'extérieur de la coupe et du plat, tout en ayant l'intérieur d'eux-mêmes plein de rapacité et d'injustice^g : il voulait signifier par là que, par la pureté des vaisselles, il faut comprendre, auprès de Dieu, celle des hommes. Comme le pharisien aussi s'était posé dans sa tête une question qui concernait l'absence d'ablutions d'un homme, et non d'une coupe, le Christ lui dit pour cette raison : « Vous lavez l'extérieur de la coupe – c'est-à-dire la chair –, mais vous n'avez pas purifié l'intérieur de vous-mêmes^g » –, c'est-à-dire l'âme ; et il ajoute : « N'est-ce pas celui qui a fait l'extérieur – c'est-à-dire la chair – qui a fait aussi l'intérieur^{h 3} ? » –, c'est-à-dire l'âme. 3. Par cette parole, il a ouvertement démontré que la pureté de l'homme extérieur et de l'homme intérieur intéresse le même dieu auquel appartiennent l'un et l'autre, dieu qui préfère la miséricorde non seulement à l'ablution de l'homme, mais même à son sacrifice^{i 4}. Car il rajoute : « Donnez ce que vous avez en aumônes, et tout vous sera purⁱ. » Or si un autre dieu

2. Sens particulier de *tinguere* (habituellement = *baptizare*) : ici il s'agit des ablutions rituelles du judaïsme.

3. Démonstration appuyée où la parole du Christ est référée soigneusement au problème posé, dans l'esprit du pharisien, par l'attitude de Jésus. L'image *uas = homo* est courante dans l'Écriture.

4. Parole d'Osée souvent citée par T. (dans ce même livre IV, cf. 10, 4 ; 17, 8 ; 18, 9 ; 20, 11) et qui est ici adaptée au contexte (rejet des ablutions, rite moindre que le sacrifice).

30 cordiam mandasse, non tamen ante quam cognitus. Porro et hic apparet illos non de deo increpitos, sed de eius disciplina a quo illis et figurate uasculorum munditiae et manifeste misericordiarum opera imperabantur.

4. Sic et holuscula decimantes, uocationem autem et dilectionem dei praetereuntes obiurgat^k. Cuius dei uocationem et dilectionem, nisi cuius et rutam et mentam ex forma legis ex decimis offerebant? Totum enim exprobrationis hoc erat, quod modica curabant, ei utique cui maiora non exhibebant, dicenti: « *Diliges dominum deum tuum, ex toto corde et ex tota anima tua et ex totis uiribus tuis, qui te uocauit ex Aegypto*^l. » Ceterum nec tempus admisisset ut Christus tam praecocam, immo tam acerbam adhuc dilectionem expostularet nouo et recenti deo, ne dixerim nondum palam facto.

45 5. Primatum quoque captantes locorum et honorem salutationum cum incusat^m, sectam creatoris administrat, eiusmodi principes Sodomorum archontas appellantisⁿ, prohibentis etiam confidere in praepositos^o, immo et in totum

36 et rutam et mentam *omnes codd. reuera* || 37 ex *M Kroy.*: et *FX R₁R₂*, de *R₃*, *edd. cett.* || offerebant *R*: -bat *MX* -batur *F* || 42 praecocam *M Kroy.*: praecoquam *β edd. cett.* || acerbam *M* || 43 nouo *coni. R₂* (*unde R₃*, *edd. cett.*): -am *Mγ R₁R₂* || 47 ἄρχοντος *R₂R₃*, *Gel. Pam. Rig.* || appellantis, prohibentis *G R₃*: -is -es *M* -es -es *FX* appellans, prohibens *R₁R₂*

k. Cf. Lc 11, 42 l. Dt 6, 5.12 m. Cf. Lc 11, 43 n. Cf. Is 1, 10 o. Cf. Ps 117, 9

1. Retour à l'argument initial du § 2.

2. *Luc* porte τὴν κτίσιν; Marcion (au témoignage de T., cf. HARNACK, p. 210^{*}; TSUTSUI, p. 101) lisait τὴν κλησιν, par une substitution singulière mais compréhensible de sa part. Là encore, notre auteur suit le texte de son adversaire sans évoquer le problème. Il se borne à montrer que c'est bien le Christ du Créateur qui peut parler ainsi.

3. Au v. 5, T. rajoute un élément tiré du v. 12; mais *uocauit* ne correspond qu'imparfaitement à τοῦ ἐξαγαγόντος de la LXX (Vulg.: *te eduxit*). Dans le texte ainsi constitué, l'auteur trouve la justification des deux termes d'« appel » (*uocatio*) et d'« amour » (*dilectio*). Il est clair aussi que *Dei* joue

peut bien avoir aussi recommandé la miséricorde, ce n'est pas du moins avant d'avoir été connu¹! Il apparaît donc qu'ici aussi les critiques contre ces hommes ne portaient pas sur leur dieu, mais sur la discipline de celui-ci, qui leur ordonnait figurativement la pureté des vaisselles et en clair les œuvres de miséricorde.

4. De la même façon, aussi, il les querelle de verser la dîme sur les plantes potagères, mais de laisser de côté l'appel et l'amour de Dieu^{k 2}. L'appel et l'amour de quel dieu? Sinon de celui dont ils offraient en dîmes la rue et la menthe d'après la règle de la Loi. Car la totalité du reproche se ramenait à ceci, qu'ils n'avaient cure que des petites choses à l'égard, bien sûr, de celui auquel ils ne rendaient pas les plus grands devoirs, lui qui disait: « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme et de toutes tes forces, lui qui t'a appelé à sortir d'Égypte*^{l 3}. » D'ailleurs, la chronologie n'aurait pas admis non plus que le Christ réclamât un amour si prématuré, que dis-je si acide encore⁴ à l'égard d'un dieu nouveau et récent, pour ne pas dire non encore manifesté au grand jour!

5. Également quand il les accuse de chercher à avoir le primat des places et l'honneur des salutations^m, il remplit l'office de tenant du Créateur: celui-ci dénomme chefs de Sodome les grands de cette espèceⁿ, il défend même de mettre sa confiance dans les dirigeants^{o 5}, bien mieux il pro-

le rôle d'un génitif subjectif vis-à-vis de *uocatio* (c'est Dieu qui a appelé... et qui appelle...) et d'un génitif objectif vis-à-vis de *dilectio* (« Tu aimeras le Seigneur »).

4. Cf. *supra* IV, 26, 9: une divinité neuve ne peut prétendre si vite à être objet d'amour. L'adjectif *acerbam* renchérit sur *praecocam* et met une note plaisante par le mélange des notations morales et physiques (image du fruit).

5. Verset psalmique souvent cité par T. avec des variantes: cf. II, 19, 3; IV, 15, 15; V, 6, 13 (où il est associé à Jr 17, 5); 14, 11. La traduction par *praepositos* ne se rencontre qu'ici.

50 miserrimum hominum pronuntiantis qui spem habet in homine p. Quodsi propterea quis adfectat principatum, ut de officiis aliorum gloriatur, qui officia uetuit eiusmodi sperandi et confidendi in hominem, idem et adfectatores principatum increpuit.

6. Inuehitur et in doctores ipsos legis, quod onerarent
55 alios importabilibus oneribus, quae ipsi ne digito quidem adgredi auderent q, non legis onera suggillans quasi detestator eius. Quomodo enim detestator, qui cum maxime potiora legis praetereuntes incusabat, elemosinam r et uocationem et dilectionem dei s, ne haec quidem grauia, nedum decimas
60 rutarum et munditias catinorum ? Ceterum excusandos potius censisset, si importabilia portare non possent. 7. Sed quae onera taxat ? quae ipsi de suo exaggerabant, docentes praecepta doctrinas hominum t, commodorum suorum causa, iungentes domum ad domum, ut quae proximi sunt

49 hominum MyR₁ : hominem R₂R₃, edd. cett. || 51 quia officia Gel. Pam. Iun. Rig. Oeb. || 53 increpuit ex increpait M || 54 onerarent XR : hon- MF || 57 detestator F²R : -tur My || 58 elemosinam My Kroy. : elemosynam R edd. cett.

p. Cf. Jr 17, 5 q. Cf. Lc 11, 46 r. Cf. Lc 11, 41 s. Cf. Lc 11, 42 t. Cf. Mt 15, 9 ; Is 29, 13

27, 6-10 (Lc 11, 45-52)

a) Le v.45 ne condamne pas la Loi mais les additions pesantes apportées à elle par un enseignement purement humain et en vue d'intérêts matériels qu'a dénoncés Isaïe (§ 6-7). – b) Les v. 47-51 (à propos des tombeaux qu'ils construisent aux prophètes tués par les juifs) montrent que le Christ est fidèle au principe d'une responsabilité s'étendant sur quatre générations, qui a été énoncé par le Créateur (§ 8). – c) Le v. 52 les condamne comme se fermant à eux-mêmes et fermant aux autres, par leurs interprétations, l'accès à la Loi : par là le Christ marque qu'il est partisan de celle-ci (§ 9). – d) Conclusion : les malédictions proférées par le Christ ne visent pas à ternir l'image du Créateur comme dieu cruel. En montrant que celui-ci est redoutable, Jésus renforce plutôt le culte à lui rendre. (§ 10).

clame le plus misérable des hommes en totalité celui qui a son espoir placé dans un homme p. Or s'il est vrai que l'on brigue la première place pour tirer vanité des devoirs que vous rendent les autres, le dieu qui a interdit des devoirs de cette espèce, consistant à espérer et mettre sa confiance en un homme, est bien aussi celui qui s'en est pris aux brigueurs de premières places.

6. Il s'emporte aussi contre les
Contre les docteurs de la Loi (Lc 11, 45-52) docteurs de la Loi eux-mêmes parce qu'ils chargeaient les autres de fardeaux impossibles à porter¹ qu'ils n'oseraient pas, quant à eux, toucher même d'un doigt q : ce n'est pas qu'il flétrisse, en imprécateur² de la Loi, les fardeaux de celle-ci. Comment en effet en serait-il l'imprécateur, lui qui, juste avant, les accusait de laisser de côté les commandements essentiels de la Loi – l'aumône r, l'appel et l'amour de Dieu s –, ceux-ci même n'étant pas pesants, loin que le soient les dîmes sur la rue et la purification des plats ? D'ailleurs il aurait pensé qu'on devait plutôt les excuser s'ils n'étaient pas capables de porter des poids impossibles à porter ! 7. Mais quels sont les fardeaux qu'il dénonce ? Ceux qu'ils accumulaient eux-mêmes de leur cru, enseignant des préceptes doctrines d'hommes t³ en vue de leurs intérêts : ils joignaient maison à maison pour enlever ce qui

1. Ici, et plus bas, l'adjectif *importabilis* qui renforce la traduction de $\delta\upsilon\sigma\beta\acute{\alpha}\sigma\tau\alpha\kappa\tau\omicron\varsigma$, est un mot des Vieilles latines qu'on ne rencontre pas en dehors de la latinité chrétienne.

2. Le mot *detestator*, qu'on retrouve deux fois ailleurs chez l'auteur, apparaît pour la première fois avec lui.

3. Le verset de Matthieu, qui reprend celui d'Isaïe, est traduit dans la TOB ainsi : « Car les doctrines qu'ils enseignent ne sont que préceptes d'hommes. » Notre traduction respecte l'ordre des mots. Au § 9, l'insertion de *et* modifie légèrement l'énoncé (deux compléments coordonnés).

65 auferrent ^u, calcantes populum ^v, amantes munera, sectantes
retributionem ^w, diripientes iudicata pauperum, uti esset illis
uidua in rapinam et pupillus in praedam ^x. De quibus idem
Esaias : « *Vae qui ualent in Israhele* ^y » ; et rursus : « *Qui uos*
70 *postulant, dominantur uestri* ^z. » Qui magis quam doctores
legis ? Hi si et Christo displicebant, ut sui displicebant.
Alienae enim legis doctores non omnino pulsasset.

8. Cur autem 'uae' audiunt etiam quod aedificarent pro-
phetis monumenta interemptis a patribus eorum, laude
potius digni, qui ex isto opere pietatis testabantur se non
75 consentire factis patrum ^a, si non erat zelotes, qualem
arguunt Marcionitae, delicta patrum de filiis exigentem
usque in quartam natiuitatem ^b ?

9. Quam uero clauem habebant legis doctores ^c nisi inter-
pretationem legis ? ad cuius intellectum neque ipsi adibant,
80 non credentes scilicet – *nisi enim credideritis, non intellegitis*
^d –, neque alios admittebant ^e : utique docebant praecepta

65 auferrent *R* : auferent *My* || calcantes *Kroy.* : clamantes θ *edd. cett.*
mulcantes coni. Evans || 68 israhele *MR* : -em *FX* hierusalem *Pam. Rig.*
Oeb. Evans israel *Gel.* || 69-70 doctores legis *M Kroy.* : legis doctores β
edd. cett. || 70 hi *R F* : hii *X* in *M* || si *om. F* || 73 monumenta β *edd. cett.* :
monu- *M Pam.* || 81 utique : uti qui *Kroy.* || docentes *R, edd. cett. praeter*
Kroy.

u. Cf. Is 5, 8 v. Cf. Is 3, 15 w. Cf. Is 1, 23 x. Cf. Is 10, 2 y. Am. 6,
1 z. Is 3, 12 a. Cf. Lc 11, 47 b. Cf. Ex 20, 5 c. Cf. Lc 11, 52 d. Is 7, 9

1. Les mss donnent *clamantes* qu'Evans conserve en traduisant par
« exhortant » et en proposant *mulcantes* dans l'apparat. Mais la correction
de Kroymann *calcantes* s'impose si l'on considère que le même passage
d'Isaïe a été précédemment cité sous la forme : « Cur uos laeditis populum
meum ? » (IV, 14, 6). La Vulgate traduit : « Quare atteritis.... »

2. La première partie de ce verset est citée déjà plus haut (IV, 14, 6).
Quant à la citation précédente, qui revient exactement plus bas (IV, 31, 1),
elle suit à la lettre le texte de la LXX.

3. Citation non identifiée. On admet généralement qu'il s'agit d'Amos
6,1 (Vulg. : « Vae qui opulenti estis in Sion » ; LXX : Οὐδὲ τῶς ἐξουθε-
νοῦσιν Σιών) ; mais la traduction ne serait qu'approximative.

appartient au prochain ^u, foulaient au pied le peuple ^v ¹,
aimaient les présents, s'attachaient à être payés de retour ^w,
pillaient les procès des pauvres de façon à faire de la veuve
un moyen de rapine et de l'orphelin une proie ^x ². C'est
d'eux que le même Isaïe a dit : « *Malheur à ceux qui sont*
puissants en Israël ^y ! » et encore : « *Ceux qui vous sollici-*
tent vous tyrannisent ^z ⁴. » Quels hommes le font plus que
les docteurs de la Loi ? S'ils déplaisaient au Christ aussi,
c'est comme siens qu'ils lui déplaisaient. Car les docteurs
d'une Loi qui lui eût été étrangère, il ne les aurait pas hous-
pillés du tout.

8. Pour quelle raison, d'autre part, s'entendent-ils dire
« malheur » même pour la construction de tombeaux aux
prophètes qui avaient été tués par leurs pères ^a ? Ils auraient
mérité plutôt un éloge puisqu'ils attestaient par cette œuvre
de piété qu'ils n'étaient pas d'accord avec les actes de leurs
pères, si le Christ n'était pas ce dieu jaloux, comme l'en
accusent les marcionites, qui réclame les péchés des pères
aux fils, jusqu'à la quatrième génération ^b ⁵.

9. Quelle clef, d'autre part, avaient les docteurs de la
Loi ^c, sinon l'interprétation de la Loi ? A l'intelligence de
cette Loi, ils n'avaient pas accès eux-mêmes, évidemment en
ne croyant pas – car *si vous ne croyez pas, vous ne com-*
prendrez pas ^d ⁶ –, et ils n'y laissaient pas accéder les autres ^e :
bien sûr ils enseignaient plutôt des préceptes et doctrines

4. La proposition *qui uos postulant* correspond à οἱ ἀπαιτοῦντες de la
LXX, que Jérôme explique par *exactores* (*In Is* 2, 12 ; CC 73, p. 52). La
TOB traduit : « ce sont des femmes qui gouvernent » et note que le sens
est difficile à établir (peut-être « des incapables »). De ce verset isaïen la
seconde partie a été citée plus haut (IV, 15, 14).

5. Cf. II, 15, 1 (t. 2, p. 97, n. 5) ; IV, 15, 1. Reprise de l'argument selon
lequel le Christ, par son enseignement et son attitude, est en accord avec
le « dieu jaloux » de l'A.T. : cf. plus haut IV, 15, 2 s.

6. Cf. plus haut IV, 25, 3.

potius et doctrinas hominum^e. Qui ergo nec ipsos introeuntes nec aliis aditum praestantes increpabat, obtrectator habendus est legis an fautor? Si obtrectator, placere debebant ei praeclusores legis, si fautor, iam non et aemulus legis.

10. 'Sed haec omnia ad infuscandum creatorem ingerebat, ut saeuum, erga quem delinquentes 'uae' habituri essent'. Et quis saeuum non potius timeret prouocare deficiendo ab eo? Tanto magis ergo demerendum docebat quem timendum ingerebat. Sic oportebat Christum creatoris.

XXVIII. 1. Merito itaque non placet illi hypocrisis Pharisaeorum, labiis scilicet amantium deum, non corde^a. « *Canete*, inquit discipulis, *a fermento Pharisaeorum, quod est hypocrisis*^b », non praedicatio creatoris. Odit contumaces patris filius, non uult suos tales existere in illum, non in alium, in quem hypocrisis fuisset admissa, cuius exemplum

83 increpabat ex increpabat *M* || 85 ei *Kroy.* : et *θ edd. cett.* || 89 quis *R₂R₃* : quia *Mγ R₁* || deficiendo *R₂R₃* : despiciendo *Mγ R₁*,

XXVIII. 1 placet *M Kroy.* : placebat *β edd. cett.*

e. Cf. Mt 15, 9; Is 29, 13

XXVIII. a. Cf. Is 29, 13 b. Lc 12, 1

1. Le mot *praecusor* est un hapax.

2. Kroymann et Evans adoptent la leçon de *R3* : *deficiendo*, le premier en suggérant dans l'apparat une autre correction : *desciscendo*. Pourtant nous pensons que le texte des mss *despiciendo* peut être maintenu, à condition de donner ici à ce verbe le sens, il est vrai exceptionnel, de « détourner son regard de », « se détourner de » (suivi de *ab* + abl.).

3. Il faut sous-entendre *docere* (à tirer de la phrase précédente) après le verbe principal.

28, 1-2 (Lc 12, 1-3)

a) Le v. 1 est une mise en garde des disciples contre le « levain » des pharisiens qui est expressément leur hypocrisie envers le Créateur, et non un « autre » dieu (§ 1). – b) Les v. 2-3 concernent la divulgation de leurs pensées et propos secrets contre Jésus (§ 2).

d'hommes^e. En conséquence, celui qui les querellait de ne pas entrer eux-mêmes et de ne pas en procurer l'accès aux autres, doit-il être tenu pour un détracteur ou un partisan de la Loi? S'il en est un détracteur, des barreaux d'accès¹ à la Loi devraient lui plaire. S'il en est un partisan, il n'en est plus dès lors un adversaire!

10. Mais, dis-tu, toutes ces malédictions, il les proférait pour noircir le Créateur, ce dieu cruel, puisque ceux qui pèchent à son égard étaient destinés à avoir ce « malheur ». – Et pourtant, un être cruel, qui est-ce qui ne redouterait pas plutôt de le braver en détournant de lui son regard²? Il n'en est donc que plus vrai qu'il enseignait à bien mériter de ce dieu en proférant qu'il était redoutable. Tel devait être l'enseignement³ du Christ du Créateur.

XXVIII. 1. Aussi est-ce à juste titre que ne lui plaît pas l'hypocrisie des pharisiens, eux qui évidemment aiment Dieu du bout des lèvres et non du fond du cœur^a. « *Gardez-vous*, dit-il à ses disciples, *du levain des pharisiens : l'hypocrisie*^b » – et non la proclamation du Créateur⁴! Il hait, lui le Fils, ceux qui sont rebelles au Père, il ne veut pas que les siens se montrent tels envers ce Père, et non envers un autre⁵ contre lequel aurait été commis⁶ ce péché d'hypocrisie dont l'exemple devait être évité par les

4. Le commentaire souligne que si le Christ s'en prend aux pharisiens, ce n'est pas parce qu'ils professent le Créateur, le dieu des juifs, mais parce qu'ils le professent avec une insincérité et une fausseté dénoncées déjà par Isaïe.

5. Cet « autre » désigne évidemment le Père supérieur, le dieu de Marcion.

6. Il nous paraît que *admittere* ici a le même sens que dans la phrase suivante, il signifie « commettre. » Evans et Moreschini lui donnent ici le sens de « permettre. »

a discipulis caueretur : ita Pharisaeorum prohibet exemplum. In eum prohibebat illud admitti in quem admittebant Pharisaei.

- 10 2. Igitur quoniam hypocrisin eorum taxarat, utique celantem occulta cordis et incredulitatis secreta superficialibus officiis obumbrantem, quae clauem agnitionis habens nec [in] ipsa[m] introiret nec alios sineret^c, ideo adicit :
 15 « *Nihil autem opertum, quod non patefiet, et nihil absconditum, quod non dimoscetur*^d », ne quis existimet illum dei ignoti retro et occulti reuelationem et adagnitionem intentare, cum subiciat etiam quae inter se mussitarent uel inter se tractarent – scilicet super ipso dicentes : « *Hic non expellit daemonia nisi in Belzebule*^e » – in apertum processura et
 20 in ore hominum futura^f ex euangelii promulgatione.

3. Deinde conuersus ad discipulos : « *Dico autem, inquit, uobis amicis, nolite terri ab eis qui nos solummodo occidere*

7 prohibet *Mγ edd. cett.* : per- *R Gel.* || 11 superficialibus *coni. R₁ (unde R₂R₃ edd. cett.)* : superficiii talibus *MγR*, || 13 ipsa *Iun. Kroy.* : in ipsam θ ne ipsa *Evans tacite* nec ipsa *Rig. Oeh.* nec in ipsa *Gel. Pam.* || 15 dimoscetur *R* : -eretur *Mγ* || 16 intemptare *M* || 17 inter^l : intra *Eng. Kroy.* || musitarent *M* || inter se *M Kroy.* : om. β *edd. cett.* || 19 belzebule *B Gel. Kroy.* : -bul *R* -bule *M* -bub *F* beelzebub *X Oeh. Evans* beelzebule *Pam. Rig.* || 20 ex *MG R₃* : et γ *R₁R₂* || 21 deinde *M Rig. Kroy.* : dehinc β *edd. cett.*

c. Cf. Lc 11, 52 d. Lc 12, 2 e. Mt 12, 24 ; cf. Lc 11, 15 f. Cf. Lc 12, 3

1. Non sans une certaine lourdeur didactique, T. souligne que, l'hypocrisie des pharisiens concernant le Créateur, celle que le Christ interdit à ses disciples concernera également le Créateur.

2. Ce qui a été dit plus haut (cf. IV, 27, 9) de l'attitude des docteurs de la Loi est référé ici aux pharisiens et à leur hypocrisie.

3. Les marcionites interprétaient-ils dans ce sens la maxime de Jésus ? Rien de l'indique dans nos sources. Il s'agit sans doute d'une supposition de T. Sur le « dieu inconnu et caché » de Marcion, cf. I, 9 s. Le terme *adagnitio* qui renforce *reuelatio* est un hapax d'après le *TLL* (s.u.). Sur *intente* au sens affaibli (très rare) de *ostendere*, voir *TLL* VII, 1, c. 2124, l. 8 s.

4. Là encore, les présents versets de l'évangile sont expliqués à la lumière de ce qui précède (cf. IV, 26, 10-11). T. les rapporte aux pharisiens, et non aux disciples comme on le fait généralement.

disciples. Et c'est dans ce sens qu'il leur interdit l'exemple des pharisiens. Il leur interdisait de commettre ce péché envers celui envers qui le commettaient les pharisiens¹.

2. Donc, comme il avait dénoncé leur hypocrisie qui, bien sûr, dissimulait les pensées occultes de leur cœur et masquait les secrets de leur incroyance sous les dehors de devoirs religieux, et qui, ayant la clef de la connaissance, ni n'entraînait elle-même, ni ne laissait entrer les autres^{c 2}, il ajoute pour cette raison : « *Mais il n'est rien de voilé qui ne doive être découvert, et rien de caché qui ne doive être connu en clair*^d » : ne voulant pas qu'on aille penser que, par là, il signale la révélation et prise de connaissance du dieu autrefois inconnu et caché³, puisqu'il rajoute même ceci : que les propos qu'ils se murmuraient entre eux ou retournaient entre eux – en disant, bien sûr, à son sujet : « *Celui-ci ne chasse les démons que par Béelzébul*^e » – apparaîtraient au grand jour et se répandraient dans la bouche des hommes^{f 4} à partir de la publication de l'Évangile⁵.

Confesser le Christ
sans défaillance
(Lc 12, 4-12)

3. S'étant ensuite tourné vers ses disciples : « *Je vous le dis à vous mes amis, dit-il, ne soyez pas effrayés par ceux qui peuvent seulement vous tuer*⁶ et, après

5. Le texte de Luc est plus imagé et précis (opposition des « caves » aux « terrasses »). La paraphrase de T. banalise et généralise l'expression.

28, 3-8 (Lc 12, 4-12)

a) Les v. 4-5 indiquent clairement que c'est le Créateur qui doit être craint, et donc honoré (§ 3). – b) Les v. 8-9 sur la confession et le reniement devant les hommes confirment l'interprétation précédente : le châtement du renégat est celui de la géhenne. C'est donc le Christ du Créateur qui parle ici (§ 4-5). – c) Le v. 10 contre les blasphémateurs de l'Esprit saint va dans le même sens puisqu'il concerne le dieu juge (§ 6). – d) L'interprétation marcionite aboutirait à ne faire aucune différence entre honorer et mépriser un dieu dont on n'attend ni châtement ni récompense (§ 7). – e) Les v. 11-12 donnent une prescription (répondre devant les tribunaux ce que Dieu inspirera sur l'heure) qui a été préfigurée dans un épisode des *Nombres* (§ 8).

6. Le texte de Luc a « tuer le corps. » Mais l'omission de *corpus* n'est pas significative. T. unifie l'expression d'après le v. 5 où *Luc* catholique porte aussi seulement « tuer. »

possunt, nec post hoc ullam in uobis habent potestatem^g » –
 sed his erit Esaias praedicens : « Vide, quomodo iustus aufer-
 25 tur, et nemo aduertit^h » –, « demonstrabo autem uobis quem
 timeatis : timete eum qui postquam occiderit potesta-
 tem habeat mittendi in gehennam – creatorem utique signi-
 ficans – ; ita<que> dico uobis, hunc timeteⁱ. » Et hoc in loco
 30 offendi uetat demereri iubet, et qui haec mandat ipsius est
 cui[us] timendo et non offendendo et demerendo procurat.

4. Sed habeo et de sequentibus sumere. « Dico enim
 uobis, omnis qui confitebitur <in> me coram hominibus,
 confitebor in illo coram deo^j. » Qui confitebuntur autem in
 35 Christo coram hominibus occidi habebunt, nihil utique
 amplius passuri post occisionem ab illis. Hi ergo erunt quos
 supra praemonet ne timeant tantummodo occidi, ideo prae-
 mittens non timendam occisionem, ut subiungeret sustinen-
 dam confessionem : « Et omnis qui negauit me coram homi-
 40 nibus, denegabitur coram deo^k », ab eo utique qui illum
 confitentem confessurus fuisset. 5. Si enim confessorem
 confitebitur, ipse est qui et negatorem negabit. Porro si

23-25 *parenthesin indicauit Kroy.* || 24 his *MX* : hiis *FR* iis *Gel. edd. cett.* || 27 habet *X Pam. Rig. Oeb. Evans* || significans *MG R₃* : om. *γ R₁R₂*
 || 28 itaque *R₂R₃* : ita *Mγ R₁ Lat.* || 31 cui *R₂R₃* : cuius *Mγ R₁* || 33 in me
R₃ : me *Mγ R₁R₂* || 35 coram hominibus, occidi habebunt *Kroy.* : occidi
 habebunt coram hominibus *codd. edd. cett.* || 36 hi *R* : hii *FX* hic *M Rig.*
 || 38 sustinendam : substruendam *Pam. Rig.*

g. Lc 12, 4 h. Is 57, 1 i. Lc 12, 5 j. Lc 12, 8 k. Lc 12, 9

1. Verset isaïen que T. met régulièrement en rapport avec la persécution et le martyre des fidèles : cf. III, 22, 5 ; IV, 21, 10 ; *Scor.* 8, 2.

2. Marcion, apparemment, n'avait pas modifié l'énoncé lucanien qui insiste sur la crainte de Dieu et sur sa géhenne (cf. *TOB in loco*). T. va exploiter la chose pour démontrer que le passage concerne le Créateur, dieu justicier et punisseur.

3. L'équation « craindre » = « ne pas offenser » = « bien mériter de... » a été utilisée plusieurs fois précédemment.

cela, n'ont aucun pouvoir sur vous^g » – mais ce sera pour eux qu'Isaïe prophétise : « Vois comment le juste est enlevé, et personne ne s'en rend compte^h » –, « mais je vais vous montrer, à vous, qui vous devez craindre : craignez celui qui, après avoir tué, a le pouvoir d'envoyer à la géhenne – il signifiait par là, assurément, le Créateur – ; c'est pourquoi, je vous le dis, craignez-leⁱ ». » Aussi bien, en ce point, me suffirait-il qu'il interdise d'offenser celui qu'il ordonne de craindre, et qu'il ordonne de bien mériter de celui qu'il interdit d'offenser, et que l'auteur de ces commandements relève de celui au service duquel il met ces obligations de craindre, de ne pas offenser, de bien mériter^j.

4. Mais je peux prendre aussi dans la suite du passage^k : « Car je vous le dis, quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai devant Dieuⁱ ». » Ceux qui confesseront le Christ devant les hommes, devront être tués, sans rien souffrir davantage de leur part, assurément, après leur mise à mort. Les voilà donc ceux qu'il prévient plus haut de ne pas craindre d'être seulement tués, et il indique préalablement qu'ils ne doivent pas craindre d'être tués parce qu'il devait ajouter l'obligation de tenir fermement la confession. « Et quiconque me reniera devant les hommes, sera renié devant Dieu^k », par celui, assurément, qui l'aurait confessé en cas de confession. 5. Car s'il doit confesser qui le confesse, c'est lui aussi qui reniera qui le renie. Donc si le

4. HARNACK, p. 212*, suivi par TSUTSUI, p. 103, admet que l'hérétique avait retranché les v. 6-7, que T. laisse de côté ici. C'est sûr pour le v. 6 (témoignage explicite d'Épiphane). Mais ce n'est pas sûr pour le v. 7 que notre auteur a pu négliger comme sans intérêt pour sa présente démonstration. La formulation même permet de supposer que le v. 8, qui va être allégué maintenant, ne faisait pas directement suite au v. 5 dans l'évangile marcionite.

5. La traduction de T. (marcionite ?) conserve le sémitisme *confiteri in aliquo* = (ἐξ)ομολογῆν ἐν τινί (« se déclarer en accord avec quelqu'un ») que la Vulgate latinise en *confiteri aliquem*.

confessor est cui nihil timendum est post occisionem, negator erit cui timendum est etiam post mortem. Itaque cum
 45 creatoris sit quod timendum est post mortem, gehennae scilicet poena, et negator ergo creatoris est. Si autem negator, et confessor, qui post occisionem nihil ab homine passurus est, a deo plane passurus si negaret. Atque ita Christus creatoris est, qui ostendit negatores suos creatoris gehennam
 50 timere debere.

6. Post deterritam itaque negationem sequitur et blasphemiae formidandae admonitio : « *Qui dixerit in filium hominis, remittetur illi, qui autem dixerit in spiritum sanctum, non remittetur ei*¹. » Quodsi iam remissio et retentio
 55 delicti iudicem deum sapiunt, huius erit spiritus sanctus non blasphemandus, non remissuri scilicet blasphemiam, sicut et supra non negandus, occisuri scilicet etiam in gehennam.

7. Quodsi et blasphemiam a creatore Christus auerit, quomodo aduersarius ei uenerit non scio. Aut si et per haec
 60 seueritatem eius infuscat, non remissuri blasphemiam et occisuri etiam in gehennam, superest ut et illius diuersi dei impune et spiritus blasphemetur et Christus negetur, et nihil intersit de cultu eius deue contemptu, et sicut de contemptu nulla poena, ita et de cultu nulla speranda sit merces.

52 dixerint *M* || 53 qui autem *Rig. Oeh. Kroy. Evans* : autem qui θ *Gel. Pam.* || 54 ei. quod si iam remissio *R₁* : ei remissio. quod si iam *My R₁R₂* || 55 huius *R₁* : cuius *My R₁R₂* || 57 fortasse non negandi || 58 a creatore christus *M Kroy.* : christus a creatore β *edd. cett.* || 59 aduersarius ex auersarius *M* || 60 remissuri ex remisuri *M*

1. Lc 12, 10

1. Avec la même insistance didactique, T. souligne la cohésion organique du texte qui exclut toute application à une divinité autre que le Créateur, dieu de la géhenne.

2. Assimilation courante chez l'auteur de *Christus et Spiritus* (cf. *infra* § 10).

3. Une fois de plus, T. relève, pour ironiser, l'affirmation centrale du marcionisme.

confesseur est celui qui n'a rien à craindre après sa mise à mort, le renégat sera celui qui devra craindre même après sa mort. C'est pourquoi, étant donné qu'appartient au Créateur ce qui doit être craint après la mort, c'est-à-dire le châtement de la géhenne, le renégat aussi, donc, appartient au Créateur. Si c'est le cas du renégat, ce sera aussi celui du confesseur, lui qui, après avoir été tué, n'a rien à souffrir de l'homme, alors qu'il aurait eu, certes, à souffrir de Dieu s'il avait renié. Et dans ces conditions, c'est bien le Christ du Créateur qui montre que ses renégats doivent craindre la géhenne du Créateur¹.

6. Aussi, après avoir détourné du reniement, donne-t-il ensuite un avertissement destiné à rendre redoutable le blasphème : « *Qui dira un mot contre le Fils de l'homme, il lui sera remis : mais qui dira un mot contre l'Esprit saint, il ne lui sera pas remis*¹. » Que si, maintenant, remise et retenue du péché signifient un dieu juge, l'Esprit saint qu'il ne faut pas blasphémer appartiendra à un tel dieu, lui qui, évidemment, ne remettra pas le blasphème, de la même manière que plus haut lui appartient aussi l'Esprit saint qu'il ne faut pas renier², lui qui, évidemment, tuera même en envoyant à la géhenne.

7. Or si le Christ détourne aussi de blasphémer contre le Créateur, comment est-il venu en adversaire de celui-ci³, voilà qui m'échappe ! Ou alors, si par ce discours aussi il veut noircir la sévérité d'un dieu qui ne remettrait pas le blasphème et tuerait même en envoyant à la géhenne⁴, il reste qu'on pourra impunément, de ce dieu opposé, blasphémer l'Esprit et renier le Christ, qu'il n'y aura aucune différence entre l'honorer et le mépriser, et que, de la même façon qu'aucun châtement n'est à attendre de le mépriser, aucune récompense n'est à espérer de l'honorer.

4. Cf. plus haut IV, 27, 10 où a été avancée la même explication, avec le même terme *infuscare*.

65 8. Perductos ad potestates prohibet ad interrogationem cogitare de responsione^m. « *Sanctus enim, inquit, spiritus docebit nos ipsa hora quid eloqui debeatis* »ⁿ. » Si eiusmodi documentum creatoris est, eius erit et praeceptum cuius praecessit exemplum. Balaam propheta in Arithmis arces-
70 situs a rege Balac ad maledicendum Israhelem, cum quo proelium inibat, simul spiritu implebatur, non ad quam uenerat maledictionem, sed quam illi ipsa hora spiritus suggerebat benedictionem pronuntiabat, ante professus apud
75 quod deus ori eius indidisset^o. Hae sunt nouae doctrinae noui Christi, quas olim famuli creatoris initiauerunt !

9. Ecce plane diuersum exemplum Moysi et Christi. Moyses rixantibus fratribus ultro intercedit et iniuriosum increpat : « *Quid proximum tuum percutis ?* » Et reicitur ab
80 illo : « *Quis te constituit magistrum aut iudicem super nos ?* » Christus uero postulatus a quodam ut inter illum et fratrem ipsius <de> diuidenda hereditate componeret, operam suam, et quidem tam probae causae, denegauit^q.

70 balac *M Kroy.* : balach β *edd. cett.* || 73 professus *R* : -um *My* || 82 de *add. Pam. Oeb. Kroy. Evans* || diuidenda *MX Kroy.* : -unda *FR edd. cett.*

m. Cf. Lc 12,11 n. Lc 12,12 o. Cf. Nb 22-24 p. Ex 2, 13-14 q. Cf. Lc 12, 13-14

1. Dans cet épisode, T. souligne l'engagement pris par le prophète païen d'abord devant les envoyés du roi de Moab (cf. Nb 24, 12-13) et ensuite devant Balac lui-même (Nb 22, 38), de ne prononcer que les paroles mises par Dieu dans sa bouche.

2. Conclusion ironique sur la « nouveauté » du dieu marcionite et de son Christ.

28, 9-10 (Lc 12, 13-14)

A la différence de Moïse intervenant de lui-même pour régler une bataille entre frères, le Christ refuse son concours dans un cas semblable, et manifeste ainsi une bonté moindre (§ 9). L'interprétation

8. Quand ils seront conduits devant les autorités, il leur défend de penser à la réponse qu'ils donneront à l'interrogatoire^m. « *Car l'Esprit saint, dit-il, vous enseignera sur l'heure même ce que vous devrez dire* »ⁿ. » Si le Créateur a bien donné une leçon de cette sorte, de lui aussi sera la prescription dont l'exemple a précédé : dans les *Nombres*, le prophète Balaam, mandé par le roi Balac pour maudire Israël contre lequel il engageait le combat, aussitôt qu'il était rempli par l'Esprit, ne prononçait pas la malédiction pour laquelle il était venu, mais la bénédiction que l'Esprit lui suggérait sur l'heure même : il avait, préalablement devant les messagers du roi, ensuite devant le roi lui-même, fait profession de ne prononcer que ce que Dieu lui aurait mis dans la bouche^o¹. Voilà quels sont les nouveaux enseignements d'un nouveau Christ : il y a longtemps que les avaient inaugurés les serviteurs du Créateur² !

9. Mais voici un exemple où Moïse et le Christ sont complètement opposés.
d'arbitrer Moïse intervient spontanément dans
un différend une rixe entre frères et il querelle celui
(Lc 12, 13-14) qui commet l'injustice : « *Pourquoi frappes-tu ton prochain ?* » Et il est alors repoussé par celui-ci : « *Qui t'a établi comme maître ou juge sur nous ?* » Le Christ, lui, sollicité par quelqu'un pour régler un différend entre lui et son frère sur le partage d'un héritage, refusa son concours quand il s'agissait pourtant d'une cause si honorable^q. On voit donc déjà que « mon » Moïse est meilleur

marcionite veut voir là le fait d'une divinité qui ne juge pas. Mais en réalité, la reprise par le Christ de la parole prononcée par le mauvais frère pour repousser Moïse montre que le Christ, Esprit du Créateur, était présent dans Moïse lors de l'événement, qu'il s'est indigné de cette parole et qu'il a voulu s'en servir pour confondre les deux querelleurs (§ 10).

Iam ergo melior Moyses meus Christo tuo, fratrum paci studens, iniuriae occurrens.

85 10. 'Sed enim optimi et non iudicis dei Christus : « *Quis me, inquit, iudicem constituit super uos* ? »' Aliam uocem excusationis inuenire non potuit ne ea uteretur qua improbus uir et impius frater adsertorem probitatis atque pietatis
90 excusserat ? Denique probauit malam uocem, utendo ea, et malum factum, pacis inter fratres componendae declinatione[m]. Aut numquid indigne tulerit hoc dicto fugatum Moysen, ideoque in causa pari disceptantium fratrum uoluit illos commemoratione eiusdem dicti confudisse ? Plane ita,
95 si ipse enim tunc fuerat in Moysse, qui talia audierat, spiritus scilicet creatoris.

11. Puto iam alibi satis commendasse nos diuitiarum gloriam damnari a deo nostro, ipsos dynastas detrahente de solio, et pauperes adleuante de sterquilinio ^s. Ab eo ergo erit
100 et parabola diuitis blandientis sibi de prouentu agrorum suorum, cui deus dicit : « *Stulte, hac nocte animam tuam*

90 post excusserat interrogationis signum reposuit Kroy. || 91 declinatione R₂R₃ : -em Mγ R₁ || 94 commemoratione MR : -oni FX || 95 si ipse : si secl. con. R₂ secl. R₃ edd. cett. || enim secl. con. Corssen, Mnem. 52,231 || 98 detrahente ... adleuante R : -es ... -es Mγ || 99 sterquilio M

r. Lc 12, 14 s. Cf. Ps 112, 7

1. L'opposition d'attitude entre Moïse et le Christ donnait lieu à une « antithèse » de Marcion (cf. HARNACK, p. 280*) : l'hérétique en tirait un enseignement sur le refus de juger et d'arbitrer du *deus optimus* (il n'était donc pas *iudex*). Dans un premier temps, T. fait remarquer la supériorité de Moïse sur le Christ du seul point de vue de la bonté et de l'humanité.

2. C'est évidemment Marcion – ou le marcionite – qui donne cette interprétation du v. 14 selon la doctrine hérétique.

3. La réponse de T. s'appuie sur le fait que le Christ reprend Ex 2, 14, c'est-à-dire la parole même du frère *iniuriosus* ayant servi à repousser l'intervention de Moïse. Après une première hypothèse aboutissant à une absurdité (approbation par le Christ de la parole et de la conduite du frère impie), il en propose une seconde qui lui paraît seule valable : le Christ, présent en Moïse lors de cette scène de l'Exode, selon la théologie habi-

que « ton » Christ : il s'applique à mettre la paix entre frères, il porte remède à une injustice ¹.

10. Mais c'est qu'il est le Christ du dieu tout bon et qui n'est pas juge : « *Qui m'a établi*, dit-il, *juge sur vous* ? ² ? » Il n'aurait pas pu trouver un autre mot d'excuse, sans se servir de celui d'un homme malhonnête, d'un frère impie qui avait repoussé ainsi le champion de l'honnêteté et de la piété ? En fin de compte, il a approuvé une mauvaise parole, en s'en servant, et une mauvaise conduite, en déclinant l'invite à rétablir la paix entre les frères. Ou alors, est-ce qu'il aurait été indigné que Moïse eût été repoussé par cette parole ? Et, pour cette raison, dans une cause pareille de frères qui se disputaient, il a voulu les confondre par le rappel de cette même parole ? Assurément, il en est bien ainsi s'il est vrai, en effet, que lui-même avait été présent à ce moment-là en Moïse, qui entendait ces propos, lui bien sûr l'Esprit du Créateur ³.

11. Je pense que nous avons déjà suffisamment fait valoir ailleurs la condamnation par notre dieu de la gloire des richesses : il arrache les souverains eux-mêmes à leur trône et relève les pauvres de leur fumier ^s ⁴. De lui donc sera aussi la parabole du riche qui se flatte du produit de ses champs et à qui Dieu dit : « *Insensé, cette nuit-ci, on te redemander* ⁵ *ta vie, et alors tout ce que tu as préparé, qui est-ce qui*

tuelle de l'Esprit, a été indigné par cette parole et il a voulu la rappeler dans un cas semblable – celui de la scène évangélique – pour « confondre » les deux frères en querelle sur un héritage. Cette exégèse, assez étrange, ne paraît pas avoir été retenue.

28, 11 (Lc 12, 15-21)

Souvent rappelée, la condamnation des richesses par le Créateur montre que la parabole du riche insensé dans ces versets est bien de lui : elle est préfigurée d'ailleurs en Is 39, 5-7.

4. Cf. *supra* IV, 14, 5.

5. Littéralement : « ils te redemanderont » ; ce pluriel impersonnel du texte évangélique désigne Dieu selon la TOB (*in loco*).

reposcent ; quae autem parasti, cuius erunt ¹ ? » Sic denique rex de gazis et apothecis deliciarum suarum apud Persas gloriatus per Esaiam male audiuit ^u.

XXIX. 1. Quis nollet curam nos agere animae de uictu et corpori de uestitu ^a nisi qui ista homini ante prospexit et exinde praestans merito curam eorum tamquam aemulam liberalitatis suae prohibet, qui et substantiam ipsius animae
5 accommodavit potioem esca, et materiam ipsius corporis figuravit potioem tunica ^b, cuius et corui non serunt nec metunt nec in apothecas condunt, et tamen aluntur ab ipso ^c, cuius et lilia et foenum non texunt nec nent, et tamen uestiuntur ab ipso, cuius et Salomon gloriosissimus, nec ullo
10 tamen flosculo cultior ^d ? 2. Ceterum nihil tam abruptum quam ut alius praestet, alius de praestantia eius securos agere

XXIX. 8 nent *M*²β *edd. cett.* : neunt *M Kroy.* || 9 nec ullo β : nel ullo *M* || 11 secure *R*, *edd. cett.*

t. Lc 12, 20 u. Cf. Is 39, 2,5-7

XXIX. a. Cf. Lc 12, 22 b. Cf. Lc 12, 23 c. Cf. Lc 12, 24 d. Cf. Lc 12, 27

1. Cf. *supra* IV, 15, 9 : la parabole évangélique est ainsi illustrée par un épisode de l'A.T. (Ézéchiass entendant d'Isaïe l'annonce de sa déchéance, après s'être glorifié de ses richesses).

29, 1-5 (Lc 12, 22-31)

a) v. 22-27 : seul le Créateur, auteur provident de la nourriture et du vêtement pour l'homme, a pu commander de ne pas en avoir souci (§ 1-2). – b) v. 28-31 : la foi mise en cause ici concerne aussi le Créateur, et c'est lui qui est le Père mentionné par le Christ, et non l'« autre » dieu qui promettrait ce qui ne lui appartient pas (§ 3-5).

2. Ici Luc (de même que Mt 6, 25 s.) recourt au binôme ψυχὴ - σῶμα ; mais avec toutes les Bibles modernes, nous traduisons le premier terme par « vie. »

3. Il est indispensable de traduire ici *anima* par « âme » : T. évoque la création de l'homme, à la fois âme et corps. Le verbe *accommodare* fait allusion à la particularité de l'*adflatus* issu du *spiritus* divin et qui constitue l'*anima* : cf. *Marc.* II, 9, 1 s.(t. 2, p. 62 s.).

l'aura ¹ ? » Car c'est ainsi que le roi, qui s'était glorifié devant les Perses des trésors et entrepôts de son opulence, entendit, par la bouche d'Isaïe, une annonce de malheur ^u.

N'avoir souci
ni de la nourriture
ni du vêtement
(Lc 12, 22-31)

XXIX. 1. Qui est celui qui ne voudrait pas que nous ayons souci de notre vie ² à propos de la nourriture ni de notre corps à propos du vêtement ^a ? Sinon celui qui a préalablement ménagé l'une et l'autre à l'homme et qui, les lui procurant à partir de là, a bien le droit d'interdire comme contraire à sa libéralité tout souci à leur sujet, celui qui a, à la fois, ajusté la substance de l'âme ³ même, supérieure à toute nourriture, et façonné la matière du corps même, supérieure à toute tunique ^b, celui dont les corbeaux ni ne sèment ni ne moissonnent ni n'enferment dans des celliers, et sont cependant nourris par lui ^c, celui dont les lis et l'herbe ni ne tissent ni ne filent et sont cependant vêtus par lui, celui à qui appartient aussi Salomon dans toute sa gloire, qui n'est pas mieux habillé cependant qu'une de ces petites fleurs ^d ? 2. Au reste, rien ne serait aussi aberrant ⁵ que d'admettre que l'un accorde généreusement et que l'autre commande aux hommes de montrer une absence de souci fondée sur la générosité du premier, et en étant d'ailleurs le détracteur ⁶

4. Dans tout ce passage, T. ne s'astreint pas à une fidélité littérale : il réécrit le texte évangélique en lui imprimant un certain rythme rhétorique (triple anaphore de *cuius*, parallélismes). Mais la dernière relative (« cuius et Salomon... cultior ») souligne l'identité avec le dieu de l'A.T.

5. L'adjectif *abruptus*, « précipité » (cf. IV, 12, 4) prend ici le sens moral de « absurde », « inconsidéré », « aberrant » qu'il a en *An.* 8, 1 (cf. WASZINK, *Comm. An.*, p. 155) et en *Id.* 12, 1 (cf. édition Waszink-Van Winden, p. 214).

6. Première attestation de *derogator*, ici et dans la phase suivante : ce mot que le *TLL* (s.v.) explique par *detrectator*, *calumniator*, n'aura plus que quelques attestations tardives (Sidoine, Cassiodore) : à rattacher au sens propre de *derogare* (« enlever le droit de ... »).

mandet, et quidem derogator ipsius. Denique si quasi derogator creatoris non uult de eiusmodi friuolis cogitari de quibus nec corui nec lilia laborent, ultro scilicet pro sua uilitate
 15 subiectis, paulo post parebit. 3. Interim cur illos modicae fidei incusat¹, id est cuius fidei? Eiusne quam nondum poterant perfectam exhibere deo, tantum quod <re>uelato, cum maxime discentes eum, an quam hoc ipso titulo debebant creatori, uti crederent haec illum ultro generi humano
 20 subministrare, nec de eis cogitare? Nam et cum subicit: « *Haec enim nationes mundi quaerunt*¹ », non credendo scilicet in deum conditorem omnium et praebitorem, quos pares gentium nolebat in eundem deum modicos fidei increpabat in quem gentes incredulas notabat. Porro cum et adicit: « *Scit autem pater opus esse haec uobis*¹ », prius quaeram quem patrem intellegi uelit Christus. 4. Si ipsorum, creatorem demonstrat, et bonum confirmat qui scit quid filiis opus sit; sin illum alium deum, quomodo scit necessarium esse homini uictum atque uestitum, quorum nihil
 25 praestitit? Si enim scisset, praestitisset. Ceterum si scit quae sunt homini necessaria, nec tamen praestitit, aut malignitate aut infirmitate non praestitit. Professus autem necessaria haec homini, utique bona confirmauit – nihil enim mali

16 eiusne quam R: eius nequam My || 17 poterant R: -at My || <re>uelato Oeh. Kroy. Evans uelato ex uolato M || 18 an quam R: an aquam My || 22 praebitorem MB mg. edd. cett.: proba- β B || 24 incredulas MB: -os β || 26 post christus grauius et post ipsorum lenius distin. Kroy. || 28 sin R: suum My || 30 praestitit R: praestit My || scit Kroy. || 31-32 praestitit (bis) β: praestitit M

e. Cf. Lc 12, 28 f. Lc 12, 30

1. A cette interprétation qui rappelle le dénigrement systématique de la Création par les marcionites, il sera répondu plus bas. Sur *si* (+ indicatif) = *num* (pour introduire une interrogative indirecte), cf. HOPPE, *S.u.S.*, p. 142.

2. Cf. plus haut 26, 9 et p. 336, n. 3.

de celui-ci ! Car quant à savoir si¹ c'est bien en détracteur du Créateur qu'il ne veut pas qu'on se préoccupe de futilités de cette sorte dont ni corbeaux ni lis ne se mettent en peine, vu qu'elles sont d'elles-mêmes à notre disposition du fait de leur peu de valeur, la chose sera évidente dans peu de temps. 3. En attendant, pourquoi les accuse-t-il d'être hommes de peu de foi², c'est-à-dire de quelle foi ? De celle qu'ils ne pouvaient pas encore manifester en sa perfection à un dieu qui venait juste de se révéler², eux qui apprenaient à peine à le connaître, ou celle qu'ils devaient au Créateur à ce titre même et qui consistait à croire qu'il procurait ces avantages au genre humain spontanément, et à ne pas s'en préoccuper ? Car lorsqu'il ajoute : « *De ces choses en effet les nations de ce monde se mettent en quête*¹ » – évidemment en ne croyant pas en un dieu créateur et fournisseur³ de toutes choses –, il reprochait, à ceux qu'il ne voulait pas pareils aux nations, d'être de peu de foi à l'égard du même dieu à l'égard de qui il flétrissait l'incroyance chez ces nations. Concernant d'autre part ce qu'il ajoute aussi : « *Mais le Père sait que vous en avez besoin*¹ », je poserai préalablement la question : quel Père le Christ veut-il faire entendre ? 4. S'il s'agit de leur Père, il désigne le Créateur et il confirme sa bonté : il sait ce dont ses fils ont besoin. Mais s'il s'agit de « l'autre dieu », comment sait-il que nourriture et vêtement, dont il n'a rien procuré, sont nécessaires à l'homme ? Car s'il l'avait su, il les aurait procurés. Si d'ailleurs il sait ce qui est nécessaire à l'homme, et ne le lui procure pas cependant, c'est soit par méchanceté soit par impuissance qu'il ne l'a pas procuré⁴. D'autre part en professant que ces choses sont nécessaires à l'homme, il en a, assurément, confirmé la qualité de bien – rien de mauvais,

3. Emploi unique chez T. de *praebitor* (qui est déjà chez Cicéron, mais restera rare).

4. Reprise de l'argumentation de I, 22, 5-8.

necessarium – et non erit iam depretiator operum et indulgentiarum creatoris, ut quod supra distuli expunxerim.
 35 5. Porro si quae necessaria scit homini alius et prospexit et praestat, quomodo haec ipse promittit ? An de alieno bonus est ? « *Quaerite enim, inquit, regnum dei, et haec uobis adiciuntur* »¹, utique ab ipso. Quodsi ab ipso, qualis est qui
 40 aliena praestabit ? Si a creatore, cuius et sunt, quis est ut aliena promittat ? Ea si regno accedent, secundo gradu restituenda, eius est secundus gradus cuius et primus, eius uictus atque uestitus cuius et regnum. Ita tota promissio creatoris est.

45 6. Parabolarum status, similitudinum peraequatio. Si nec in alium spectant quam cui per omnia pariauerint, id sumus, serui : dominum enim habemus deum ; succingere debemus lumbos, id est expediti esse ab impedimentis lacinosae uitae

37 praestat MR : -tit FX || alieno ex aliono M || 40 praestabit β : praesbit M || ut M Kroy. : qui β edd. cett. || 41 accedent M Pam. Rig. Kroy. : -unt β Gel. Oeb. Evans || 45 post peraequatio grauius dist. Braun || 46 pariauerint coni. R₂ (unde R₃) : paria uenerint Mγ R₁R₂ || id sumus θ : sumus R₂R₃ edd. cett. et sumus Kroy. || 47 dominum – deum *parenthesi concluderunt* Eng. Kroy.

g. Lc 12, 31

1. Le mot *depretiator* est un hapax.

2. Cf. plus haut § 2.

3. Sur le « royaume céleste » promis par le Créateur, voir *Marc.* III, 24, 7-13.

29, 6-11 (Lc 12, 35-48)

a) v. 36 : cette parabole sur la vigilance jusqu'au retour du maître concerne le Christ du Créateur, la mention des noces excluant le dieu de Marcion (§ 6). – b) v. 39-40 : le voleur ne peut être compris du Créateur qui est le maître de l'homme tout entier ; il représente le diable. La mention de « Fils de l'homme » montre que le Christ est celui du Créateur et qu'il opérera le Jugement (§ 7-8). – c) v. 41-48 : la parabole des deux intendants indique aussi la mise en œuvre, par un dieu rétributeur, d'un Jugement qui séparera élus et damnés (§ 9-11).

4. Les éditions anciennes, que suit Evans, font une seule phrase de « Ita tota... » à « pariauerint » (« paria uenerint »). Kroymann (suivi par Moreschini) ponctue différemment en faisant deux phrases : « Ita tota promissio

en effet, n'est nécessaire – et dès lors, il ne sera pas le dépréciateur¹ des œuvres et générosités du Créateur – ceci pour achever le point que j'ai différé plus haut². 5. D'autre part, si ce qu'il sait nécessaire à l'homme, c'est « un autre » qui l'a ménagé et qui le procure, comment le promet-il lui-même ? Est-il bon sur le bien d'autrui ? « *Cherchez en effet, dit-il, le royaume de Dieu et cela vous sera donné de surcroît* »³, par lui-même assurément. Si c'est bien par lui, comment qualifier celui qui procurera des biens appartenant à autrui ? Si c'est par le Créateur, à qui ils appartiennent, qui est-il pour promettre les bien d'autrui ? S'ils doivent s'ajouter au royaume, devant être restitués au second degré, ce second degré appartient au dieu à qui appartient le premier, nourriture et vêtement relèvent de celui de qui relève aussi le Royaume³. Ainsi toute la promesse est celle du Créateur.

6. Le statut des paraboles, c'est l'égalité dans les comparaisons⁴.
 Sur le retour du maître S'il est vrai qu'elles ne visent pas
 (Lc 12, 35-48) non plus un autre que celui auquel
 elles se sont appliquées en tout, nous le sommes, des serviteurs⁵ ; car nous avons pour maître Dieu : nous devons avoir nos reins ceints, c'est-à-dire être dégagés des embar-

Creatoris est » (conclusion du paragraphe précédent) et « Parabolarum... id est Christum » (début du § 6). Nous proposons pour notre part de comprendre les quatre mots « Parabolarum status, similitudinum peraequatio » comme une phrase nominale, énonçant une réflexion générale sur la nature des paraboles qui supposent une égalité constante des comparaisons qu'elles mettent en œuvre. Cette réflexion anticipe sur le commentaire, comme précédemment (voir plus haut 27, 1 et n. 1). Cette interprétation est confirmée par la remarque introductive d'un autre commentaire de paraboles plus bas : IV, 30, 1 et n. 3. Le sujet à donner à *spectant est parabolarum* : toute la section de *Luc* qui va être analysée est constituée par quatre paraboles.

5. Nous pensons que le texte des mss *id sumus* peut être conservé, avec *serui* comme apposition à *id* : le tour permet de donner plus de relief à l'expression et de souligner que les « serviteurs » de la parabole sont à identifier aux fidèles.

et implicitae, item lucernas ardentes habere, id est mentes a
 50 fide accensas et operibus ueritatis relucentes, atque ita
 expectare dominum, id est Christum^h. Vnde redeuntem ? si
 a nuptiis, creatoris est, cuius nuptiae ; si non creatoris, nec
 ipse Marcion inuitatus ad nuptias isset, deum suum intuens,
 detestatore nuptiarum. Defecit itaque parabola in persona
 55 domini, si non esset cui nuptiae competunt.

7. In sequenti quoque parabola satis errat qui furem
 illum, cuius horam si pater familiae sciret, non sineret suf-
 fodi domum suamⁱ, in personam disponit creatoris. Fur
 enim creator quomodo uideri potest, dominus totius homi-
 60 nis ? Nemo sua furatur aut suffodit, sed ille potius qui in
 aliena descendit, et hominem a domino eius alienat. Porro
 cum furem nobis diabolus demonstret, cuius horam etiam
 in primordio si homo scisset, numquam ab eo suffossus
 65 esset, propterea iubet ut parati simus, quia qua non putamus
 hora filius hominis adueniet^j, non quasi ipse sit fur, sed
 iudex scilicet eorum qui se non parauerint nec cauerint
 furem. 8. Ergo si ipse est filius hominis, iudicem teneo, et
 in iudice creatorem defendo ; si uero Christum creatoris in
 70 nomine filii hominis hoc loco ostendit, ut eum furem por-
 tendat, qui quando uenturus sit ignoremus, habes supra

53 inuitatus ex -os *M* || intuens : metuens *coni. Lat.* || 56 errat *RF²* (*ut uid.*) : erat *Mγ* || 57 sineret β : sciret *M* || suffodi γ *R₁R₂ Pam. Rig. Oeh. Evans* : suffodiri *M Kroy.* effodi *R, Gel.* || 64 ut parati β *edd. cett.* : parati *M Kroy.*

h. Cf. Lc 12, 36 i. Cf. Lc 12, 39-40 j. Cf. Lc 12, 40

1. Reprise d'un thème polémique fréquent. La mention du « retour des noces » dans la parabole vise seulement à marquer une heure tardive (*TOB*) : mais T. exploite le détail pour souligner une inconséquence par rapport à la doctrine marcionite.

2. Reprise d'un argument fréquemment utilisé contre le dieu de Marcion.

ras d'une vie empêtrée et encombrée, également avoir nos lampes allumées, c'est-à-dire nos pensées enflammées à notre foi et brillantes des œuvres de la vérité, et attendre ainsi le maître, c'est-à-dire le Christ^h. De retour d'où ? Si c'est des noces, il est le Christ du Créateur dont relèvent les noces. Si ce n'est pas celui du Créateur, même lui, Marcion, s'il avait été invité à des noces, n'y serait pas allé en considération de son dieu qui exècre les noces¹. Ainsi la parabole est défectueuse en ce qui concerne la personne du maître si celui-ci n'était pas quelqu'un avec qui cadrent les noces.

7. Dans la parabole suivante aussi, on se trompe considérablement si l'on identifie au Créateur ce voleur dont il est dit que le père de famille, s'il connaissait son heure, ne laisserait pas percer le mur de sa maisonⁱ. Car comment le Créateur pourrait-il passer pour un voleur, lui qui est maître de l'homme tout entier ? Personne ne vole ou ne transperce ses propres biens : c'est bien plutôt le cas de celui qui descend dans la propriété d'autrui et aliène l'homme à son maître². De plus, comme il nous montre que le voleur, c'est le diable³ par qui l'homme, s'il en avait même su l'heure au Commencement, n'aurait jamais été transpercé, il nous ordonne d'être prêts pour la raison que le Fils de l'homme viendra à l'heure que nous ne pensons pas^j : ce n'est pas qu'il soit lui-même un voleur, mais c'est qu'évidemment il est le juge de ceux qui ne se seront pas préparés et ne se seront pas gardés du voleur. 8. Donc, s'il est lui-même le Fils de l'homme, je tiens le juge, et dans le juge, je revendique le Créateur. Si d'autre part il montre en ce passage le Christ du Créateur sous le nom de Fils de l'homme pour annoncer comme un voleur celui dont nous ignorons quand

3. Nouvel exemple de cette *peraequatio similitudinum* mentionnée au début du § 6 : l'assimilation du diable et du voleur est fréquente dans les paraboles évangéliques.

scriptum neminem rei suae furem esse, saluo et illo, quod in quantum timendum creatorem ingerit, in tantum illi negotium agens creatoris est.

75 9. Itaque interroganti Petro in illos an et in omnes parabolam dixisset ^k, ad ipsos et ad uniuersos qui ecclesiis prae-futuri essent, proponit actorum similitudinem, quorum qui bene tractauerit conseruos absentia domini reuerso eo omnibus bonis praeponetur ^l, qui uero secus egerit, reuerso domino qua die non putauerit, hora qua non scierit, illo
80 scilicet filio hominis, Christo creatoris, non fure sed iudice, segregabitur et pars eius cum infidelibus ponetur ^m.
10. Proinde igitur aut et hic iudicem dominum opponit, et illi catechizat, aut si deum optimum, iam et illum iudicem adfirmat, licet nolit haereticus. Temperare enim temptant
85 hunc sensum, cum deo eius uindicatur, quasi tranquillitatis sit et mansuetudinis segregare solummodo et partem eius cum infidelibus ponere, ac si non sit uocatus, ut statui suo redditus. Quasi non et hoc ipsum iudicato fiat ! Stultitia !
90 Quis erit exitus segregatorum ? Nonne amissio salutis, siquidem ab eis segregabuntur qui salutem consequentur ? Quis item infidelium status ? Nonne damnatio ? 11. Aut

71 <prae>scriptum *Och. Kroy. Evans* || 74 an et in : an in *R₃ B Gel.* (errore typothetico, ut uid. : nam *R₃* in adnotationibus habet et in) et in restit. *Pam.* || 75 dixisset *R₃* : dixit et *Mγ R₁R₂* || ipsos β : illos *M* || 76 proponit actorum *M R₃* : proponi tactorum γ *R₁R₂* : proponi actorum con. *R₂* || 79 illo *MR* : -os γ || 81 ponetur β : ponet *M* || 82-83 et illi β *edd. cett.* : et illic *MB* <ut> et illic *Kroy.* || 83 catechizat *M* || 88 redditus *R₂R₃* : -os *M γ R₁* || 91 quis item *M Kroy.* : quis igitur γ *Rig. Och. Evans* quid igitur *R Gel. Pam.*

k. Cf. Lc 12, 41 l. Cf. Lc 12, 42-44 m. Cf. Lc 12, 45-46

1. Voir plus haut § 7 (« Nemo sua furatur »).

2. Reprise appuyée de l'explication donnée à la fin du § 7.

3. Cette fin de phrase, un peu obscure dans sa concision, oppose *uocatus* (terme juridique désignant « celui qui est appelé devant le tribunal », ici

il viendra, tu as la règle qui a été énoncée plus haut : personne n'est le voleur de son propre bien ¹ ; avec aussi la sauvegarde de ce point-ci : dans la mesure où il présente le Créateur comme redoutable, dans la même mesure celui qui travaille pour lui relève bien du Créateur.

9. C'est pourquoi, sur la question de Pierre lui demandant s'il avait prononcé cette parabole pour les disciples ou pour tous aussi ^k, il propose, pour eux mêmes et pour tous ceux qui seraient préposés aux Églises, la parabole des intendants dont l'un, qui aura bien traité ses compagnons de servitude en l'absence du maître, sera au retour de celui-ci préposé à tous ses biens ^l et dont l'autre, qui se sera conduit autrement, après le retour du maître au jour qu'il ne pensait pas, à l'heure qu'il ne savait pas – évidemment de ce Fils de l'homme, Christ du Créateur, non pas voleur, mais juge ² –, sera séparé du reste et aura son lot assigné avec les infidèles ^m. 10. Dans ces conditions donc, ou bien ici aussi il présente un Seigneur juge et il donne des instructions pour lui, ou alors, s'il présente le dieu tout bon, il l'affirme juge lui aussi, malgré qu'en ait l'hérétique. De fait nos adversaires tentent d'amoindrir la signification de ces mots en les revendiquant pour le dieu de Marcion : ils prétendent que c'est œuvre de sérénité et de mansuétude que de séparer seulement cet homme du reste et de lui assigner son lot avec les infidèles, comme s'il n'était pas appelé à rendre des comptes, parce que simplement rendu à son statut ³. Comme si cet acte même ne se produisait pas par l'effet d'un jugement ! Démence ! Quel sera le sort final des séparés ? Ne sera-ce pas la perte de leur salut puisqu'ils seront séparés de ceux qui obtiendront le salut ? Quel est de même le statut des infidèles ? N'est-ce pas la damnation ? 11. Ou alors, si

« au Jugement de Dieu ») à « redditus statui suo » (terme également juridique) pour nier l'existence de tout jugement dans le cas de ces « segregati. »

si nihil patientur segregati et infideles, aeque ex diuerso nihil consequentur retenti et fideles. Si uero consequentur salutem retenti et fideles, hanc amittant necesse est ex diuerso segregati et infideles. Hoc erit iudicium, quod qui intendit creatoris est. Quem alium intellegam caedentem seruos paucis aut multis plagis, et prout commisit illis ita et exigentem ab eis⁹⁶, quam retributorem deum? Cui me docet obsequi nisi remuneratori?

100 12. Proclamat Christus tuus: « *Ignem ueni mittere in terram* »⁹⁷, ille optimus, nullius gehennae dominus, qui paulo ante discipulos ne ignem postularent inhumanissimo uiculo coercuerat⁹⁸. Quando iste Sodomam et Gomorram nimbo igneo exussit⁹⁹, quando cantatum est: « *Ignis ante ipsum procedet et cremabit inimicos eius* »¹⁰⁰, quando per Osee comminatus est: « *Ignem emittam in ciuitates Iudaeae* »¹⁰¹, uel per Esaïam: « *Ignis exarsit ex indignatione mea* »¹⁰², non mentiatur. 13. Si non est ille qui de rubo quoque ardenti uocem suam emisit¹⁰³, uiderit quem ignem intellegendum contendas. Etiam si figura est, hoc ipso quod de meo ele-

96 caedentem *M R, R, 3*; ced- γ *R*, || 97 exigentem *MR*: -te γ || 98 docet *My Kroy. Evans*: decet *R* *edd. cett. Corssen, op. cit.*, 233 || 100 post terram *grauius dist. edd. cett., corr. Kroy.* || 103 coercuerat *MR*: coercuerat γ || 105-106 et per osee *R, edd. cett.*

n. Cf. Lc 12, 47-48 o. Lc 12, 49 p. Cf. Lc 9, 54-55 q. Cf. Gn 19, 24 r. Ps 96, 3 s. Os 8, 14 t. Jr 15, 14 u. Cf. Ex 3, 2-4

1. La leçon des mss *docet* (contre *decet* de *R*) a l'avantage de prolonger l'emploi de *catechizat* au début du § 10, et d'annoncer la formule finale du chapitre, au § 16: *cogit obsequium*.

29, 12-14 (Lc 12, 49-53)

a) v. 49: cet énoncé ne paraît pas cadrer avec le dieu tout-bon de Marcion; il s'accorde en revanche avec de nombreux témoignages de l'A.T. Même interprété comme une figure, ce feu appartient encore au Créateur (§ 12-13). - b) v. 51-53: ils permettent d'interpréter ce feu comme celui du combat entre parents prophétisé par Michée (§ 14).

2. Voir plus haut IV, 23, 7.

séparés et infidèles doivent ne rien subir, de la même façon, inversement, n'obtiendront rien ceux qu'on a retenus et qui sont fidèles. Mais si cette dernière catégorie doit obtenir le salut, il est inévitable, inversement, que perdent ce salut les séparés et les infidèles. Ce sera là un jugement, et celui qui le met en œuvre appartient au Créateur. De quel autre dieu que d'un dieu rétributeur dois-je comprendre qu'il frappe ses serviteurs d'un petit nombre ou d'un grand nombre de coups et qu'il exige d'eux aussi à la mesure de ce qu'il leur a confié¹⁰⁴? Envers qui m'enseigne-t-il¹⁰⁵ l'obéissance, sinon envers un rémunérateur?

12. Ton Christ proclame: « *Je suis venu mettre le feu sur la terre* »¹⁰⁶, lui, Feu et division apportés par le Christ (Lc 12, 49-53) le tout bon, qui n'est le Seigneur d'aucune géhenne, qui un peu avant, avait réprimé ses disciples pour qu'ils ne réclament pas le feu contre une très inhumaine bourgade¹⁰⁷. Mais puisque ce Christ a consumé Sodome et Gomorre dans un nuage de feu¹⁰⁸, puisqu'il a été annoncé¹⁰⁹: « *Le feu s'avancera devant lui et brûlera ses ennemis* »¹¹⁰, puisqu'il a proféré cette menace par la bouche d'Osée: « *J'enverrai le feu sur les cités de Judée* »¹¹¹, et celle-ci par la bouche d'Isaïe: « *Un feu s'est allumé de mon indignation* »¹¹², il ne saurait mentir. 13. S'il n'est pas celui qui, du buisson ardent aussi, a fait entendre sa voix¹¹³, peu importe¹¹⁴ quelle sorte de feu tu prétends qu'on doive comprendre ici! Même si c'est une simple

3. Le verbe *cantare* a ici le sens spécial du simple *canere*, fréquemment employé pour les prophéties, des Psaumes notamment: voir VAN DER GEEST, *Le Christ et l'Ancien Testament*, p. 235. A noter la différence entre le tour passif employé ici (dans une phrase où le Christ est à la troisième personne) et le tour personnel (*comminatus est*) introduisant les citations d'Osée et d'Isaïe (où le Christ parle à la première personne).

4. En fait, il s'agit d'une citation de Jérémie. Une certaine proximité avec Is 30, 27 peut être à l'origine de la confusion, certainement imputable à T.

5. Formule habituelle de rejet: voir Index terminologique, t. 3, p. 349.

mento argumenta sensui suo sumit, meus est qui de meis utitur. Illius erit similitudo ignis cuius et ueritas. 14. Ipse melius interpretabitur ignis istius qualitatem, adiciens : « Putatis uenisse me pacem mittere in terram ? non, dico uobis, sed separationem ». » 'Machaeram' quidem scriptum est sed Marcion emendat : quasi non et separatio opus sit machaerae. Igitur et ignem euersionis intendit qui pacem negauit. Quale proelium, tale et incendium, qualis machaera, talis et flamma ; neutra congruens domino. Denique, « diuidetur, inquit, pater in filium et filius in patrem, et mater in filiam et filia in matrem, et nurus in socrum et socrus in nurum ». Hoc proelium inter parentes si in ipsis uerbis tuba cecinit prophetae, uereor ne Michaeas Christo Marcionis praedicarit.

15. Et ideo hypocritas pronuntiabat, caeli quidem et terrae faciem probantes, tempus uero illud non dinoscentes, quo scilicet adimplens omnia quae super ipso[s] fuerant praedicata nec aliter docens debuerat agnosci. Ceterum quis posset eius tempora nosse cuius per quae probaret non habe-

119 domino <tuos> Kroy. || 120 patre M || 123 cecit M || 124 praedicarit Rig. Oeb. Kroy. Evans : -et θ Gel. Pam || 127 ipso Kroy. : -os codd. edd. cett. || fuerant : -unt Gel. Pam. Rig. Oeb. Evans

v. Lc 12, 51 w. Lc 12, 53 x. Cf. Mi 7, 6 y. Cf. Lc 12, 56

1. L'accusation formulée ici par T. n'est pas fondée : le texte catholique de Luc porte bien διαμερισμόν (= *separationem*) ; c'est le texte correspondant de Mt 10, 34 qui a μάχαραν : cf. D'ALÈS, *Théologie de T.*, p. 239-240.

2. Remarque formulée ironiquement, pour exprimer le refus de Marcion d'attribuer de tels anthropomorphismes à son dieu supérieur, celui qu'il appelle « dominus » pour en marquer la transcendance (cf. I, 27, 3). Il n'est donc pas nécessaire d'ajouter *tuos* comme fait Kroymann.

3. Sur *canere*, « prophétiser », voir ci-dessus p. 377, n. 3.

29, 15-16 (Lc 12, 56-59)

a) v. 56 : on n'aurait pas pu reconnaître le temps d'un dieu qui ne s'était pas annoncé (§ 15a). - b) v. 57 : l'invitation à juger ce qui est juste confirme plusieurs préceptes des prophètes (§ 15b-16a). - c) v. 58-59 : il serait absurde d'appeler à juger justement et à détruire le dieu juge

figure, par le fait précisément que pour se faire comprendre il emprunte des symboles à un élément qui m'appartient, il est mien, lui qui use de réalités miennes. L'image du feu relèvera de celui dont en relève aussi la vérité 14. Mais c'est lui-même qui fournira une meilleure interprétation pour la nature de ce feu en ajoutant : « Vous pensez que je suis venu mettre la paix sur la terre ? Non, je vous le dis, mais la division ». » A vrai dire, le texte porte « le glaive », mais Marcion corrige¹ : comme si la division n'était pas aussi l'œuvre du glaive ! Ainsi donc c'est un feu de destruction que met en œuvre celui qui a refusé la paix. Tel combat, tel incendie aussi, tel glaive, telle flamme aussi : ni l'un ni l'autre qui convienne à un Seigneur² ! Pour finir, il dit : « Seront divisés le père contre le fils, la mère contre la fille, la fille contre la mère, la bru contre la belle-mère, la belle-mère contre la bru ». » Si ce combat entre parents a été annoncé³, en termes exprès, par la trompette du prophète, je crains que Michée n'ait prédit en faveur du Christ de Marcion !

Juger de ce qui est juste (Lc 12, 56-59) 15. Et c'est pourquoi il les déclarait hypocrites, eux qui savaient reconnaître la face du ciel et de la terre, mais ne discernaient pas ce temps : celui évidemment où, accomplissant tout ce qui avait été prophétisé à son sujet⁴ il aurait dû être reconnu même sans aucun autre enseignement. Mais quelqu'un aurait-il pu connaître les temps de celui dont il n'avait pas à sa disposition les documents permettant de le discerner⁵ ? A bon droit il leur

comme fait Marcion. A son reproche sur la sévérité du Créateur il faut opposer le même argument : le Christ recourt à la crainte pour forcer l'homme à l'obéissance envers Dieu (§ 16b).

4. La correction de Kroymann *super ipso* (au lieu de *super ipsos* des mss et des éditions, suivis par Evans) paraît indispensable pour le sens, et paléographiquement très admissible (dittographie de *f* de *fuerant*).

5. Reprise de l'argument antimarcionite habituel : le dieu de Marcion ne disposait pas, pour se faire reconnaître, du matériel des prophéties.

- 130 bat ? Merito exprobrat etiam quod iustum non a semetipsis iudicarent². Olim hoc mandat per Ezechielem : « *Iustum iudicium et pacatorium iudicate*^a » ; per Hieremiam : « *Facite iudicium et iustitiam*^b » ; per Esaïam : « *Iudicate pupillo et iustificare viduam*^c », imputans etiam uineae
 135 Sorech quod non iudicium fecisset sed clamorem^d. 16. Qui ergo docuerat ut facerent ex praecepto, is exigebat ut facerent et ex arbitrio. Qui seminauerat praeceptum, ille et redundantiam eius urgebat. Iam uero quam absurdum ut ille mandaret iuste iudicare qui deum iudicem iustum destruebat ? Nam et iudicem, qui mittit in carcerem nec ducit
 140 inde nisi soluto etiam nouissimo quadrante^e, in persona creatoris obtrectationis nomine disserunt. Ad quod necesse habeo eodem gradu occurrere. Quotiescumque enim seueritas creatoris opponitur, totiens illius est Christus cui per
 145 timorem cogit obsequium.

XXX. 1. Quaestionem rursus de curatione sabbati<s> facta^a quomodo discussit ? « *Vnusquisque uestrum sabbatis*

130 exprobrat *coni. R*, (*unde R₂R₃*) : exprobrat *M* et probat γR , || 131 ezechielem : zachariam *Pam. Rig. Oeb. Evans* || 132 iheremiam *M* || 134 uineae β : uineam *M* || 135 sorech *M* (*ex sorec*) *Pam. Rig. Oeb. Kroy. Evans* : soreth β *Gel.* || 137 seminauerat *R₂R₃* : -erit *M\gamma R*, || 138 urgebat *M Kroy.* : -gebat β *edd. cett.* || 142 obtrectationis ex obtrectationis *M*

XXX. 1 de curatione β : decurationem *M* || sabbati<s> *Kroy.* : sabbati *M\gamma R₂R₃* sabbato *R₂*, *edd. cett.*

z. Cf. Lc 12, 57 a. Za 8, 16 b. Jr 22, 3 c. Is 1, 17 d. Cf. Is 5, 7 e. Cf. Lc 12, 58-59

XXX. a. Cf. Lc 13, 10-17

1. En fait la citation est de Zacharie, qu'il n'est cependant pas nécessaire d'introduire dans le texte comme fait Pamèle : la confusion remonte sans doute à T.

2. Voir plus haut IV, 14, 7 ; 17, 8.

3. Voir *Marc.* III, 23, 2 (t. 3, p. 195, n. 6).

4. Ce commentaire marcionite qui s'inspirait du dénigrement systématique de la fonction judiciaire figurait-il dans l'évangile adverse ? en une

reproche même de ne pas juger par eux-mêmes de ce qui est juste². Voici ce que, depuis jadis, il mande par Ézéchiël : « *Jugez en un jugement juste et pacifique*^a », par Jérémie : « *Faites le jugement et la justice*^b », par Isaïe : « *Jugez pour l'orphelin et rendez justice à la veuve*^c » : il reprochait même à la vigne de Sorech d'avoir produit, non le jugement, mais les récriminations^d. 16. Ainsi donc, lui qui leur avait enseigné à agir d'après son précepte, il exigeait qu'ils agissent aussi d'après leur libre volonté. Lui qui avait semé le précepte, insistait pour en avoir une surabondance d'effets. D'ailleurs, quelle absurdité il y aurait eu à mander de juger selon la justice tout en détruisant le dieu juge juste ! Et de fait aussi, le juge qui met en prison et n'en tire qu'une fois payé même le dernier sou^e, ils l'expliquent en l'identifiant au Créateur dans une intention dénigrante⁴. Pour y faire face, il me faut recourir à la même position : autant de fois en effet on nous oppose la sévérité du Créateur, autant de fois je rapporte le Christ au dieu envers lequel il force à obéir par le moyen de la crainte⁵.

Guérison un jour
de sabbat
(Lc 13, 10-17)

XXX. 1. La question, à nouveau posée, d'une guérison opérée aux jours de sabbat^a, comment en est-il venu à bout ? « *Chacun d'entre vous, les jours de sabbat, ne détache-t-il pas son âne ou son bœuf de la*

note ? Ou bien T. le lisait-il dans les *Antithèses*, comme l'admet HARNACK, p. 302* ? Il est difficile de trancher.

5. Argument plusieurs fois utilisé pour expliquer le recours à une discipline fondée sur la crainte dans l'enseignement du Christ ; voir aussi plus haut, fin du § 11.

30, 1a (Lc 13, 10-17)

Dans cette guérison opérée au sabbat, le v. 15 marque que Jésus a agi en accord avec la Loi dont une disposition (cf. Ex 12, 16) exclut de l'interdiction les travaux accomplis pour sauver une vie.

6. Voir plus haut IV, 12, 10 s. où la question est déjà posée. T. enchaîne avec Lc 13, 10-17 sans faire aucune remarque sur la suppression de Lc 13, 1-9 par Marcion (attestée aussi par ÉPIPHANE, *Schol.* 38). La correction *sabbatis*, due à Kroymann, est pleinement justifiée.

non soluit asinum aut bouem suum a praesepti et ducit ad potum^b ? » Ergo secundum condicionem legis operatus legem confirmait, non dissoluit, iubentem nullum opus fieri nisi quod fieret omni animae^c : quanto potius humanae ?

Parabolarum congruentiam ubique recognoscor exigere. « Simile est regnum dei, inquit, grano sinapis, quod accepit homo et seminavit in horto suo^d. » 2. Quis in persona hominis intellegendus ? Vtique Christus, quia, licet Marcionis, filius hominis est dictus, qui accepit a patre semen regni, sermonem scilicet euangelii, et seminavit in horto, isto utique in mundo. Puta nunc in homine, sed cum in suo horto dixerit, nec mundus autem nec homo illius sit, sed creatoris, ergo qui in suum seminarit creatoris ostenditur. Aut si, ut hunc laqueum euadant, conuerterint hominis personam a Christo in hominem accipientem semen regni et seminantem in horto cordis sui, nec ipsa materia alii conueniet quam creatori.

3 soluit R₃ : -et Mγ R₁R₂ || 8 recognoscor : recognosco te Lat. te cognosco Eng. || 14 isto : suo R₃, edd. cett. praeter Kroy. || 15 post mundo grauius distinx. Pam. Kroy. || 17 hominis R₃ : -em Mγ R₁R₂ || personam a christo R₃ : personam christi M in personam christi γ R₁R₂

b. Lc 13, 15 c. Cf. Ex 12, 16 d. Lc 13, 19

1. T. est seul à attester l'ordre *asinum... bouem* : partout ailleurs il est inversé.

2. Cf. IV, 12, 10 où le texte est plus précisément cité ; voir p. 162, n. 1 qui rappelle le double sens de ψυχή (*anima*), et également p. 366, n. 2.

30, 1b-3 (Lc 13, 18-21)

a) Parole du grain de sénevé : l'homme mis en scène est le Christ Fils de l'homme semant la parole évangélique dans ce monde ou bien dans l'homme : or tous deux appartiennent au Créateur. Si les adversaires veulent interpréter ce personnage comme étant l'homme lui-même, on ne peut concevoir un royaume qui ne s'accompagne pas de la violence du Jugement – ce qui est contradictoire avec le dieu tout de douceur de Marcion (§ 1b-2). – b) Parole du levain : elle pourrait, par plaisanterie, s'accorder avec le dieu de Marcion, les azymes étant plus familiers au Créateur. Mais pour répondre par une autre plaisanterie, la fermentation peut annoncer les feux de la géhenne (§ 3).

mangeoire pour le mener à boire^{b 1} ? » Ainsi donc, ayant opéré cette guérison en accord avec une condition de la Loi, il a confirmé la Loi, il ne l'a pas détruite, elle qui ordonne de n'accomplir aucun travail sauf celui qu'on accomplirait pour toute vie^{c 2} – et combien davantage pour toute vie humaine ?

Paraboles du grain de sénevé et du levain (Lc 13, 18-21)

La cohérence des paraboles, on reconnaît que je l'exige partout³. « Le royaume de Dieu, dit-il, est semblable à un grain de sénevé qu'un homme a reçu et semé dans son jardin^d. » 2. Dans le personnage de cet homme, qui faut-il comprendre ? Assurément le Christ, parce que, même s'il est celui de Marcion, il est appelé Fils de l'homme : c'est lui qui a reçu du Père la semence du Royaume – évidemment la parole de l'évangile – et qui l'a semée dans le jardin – assurément dans ce monde. Suppose maintenant qu'il l'a semée dans l'homme : mais puisqu'il a dit « dans son jardin », et que d'autre part ni le monde ni l'homme n'appartiennent à ce dieu-là, mais au Créateur, il est donc démontré que celui qui a semé dans son propre bien est le Créateur. Ou alors, si pour échapper à ce noeud coulant nos adversaires changent leur interprétation du personnage de l'homme en la faisant passer du Christ à l'homme qui reçoit la semence du royaume et la sème dans le jardin de son cœur, même ainsi présentée, la matière ne conviendra pas à un autre dieu qu'au Créateur. Quelle extravagance, effectivement, que d'attri-

3. Réflexion qui rappelle celle de IV, 29, 6 et qui, comme elle, anticipe sur le commentaire de la nouvelle section du texte évangélique. La correction *te cognosco* d'Engelbrecht, suivi par Corssen, et également par Dekkers, nous paraît mal inspirée, car c'est T. qui, contre Marcion, affiche cette exigence de la *congruentia* ; ou alors y aurait-il ironie ?

20 Quale est enim ut <sit> lenissimi dei regnum quod etiam iudicii feruor lacrimosa austeritate subsequitur ?

3. De sequenti plane similitudine uereor ne forte alterius dei regno portendat. Fermento enim comparauit illud^e, non azymis, quae familiariora sunt creatori. Congruit et haec
25 coniectura mendicantibus argumenta. Itaque et ego uanitate depellam, fermentationem quoque congruere dicens regno creatoris, quia post illam clibanus uel furnus gehennae sequatur.

4. Quotiens adhuc se iudicem ostendit et in iudice creatorem ? Quotiens utique eiecit et damnat reiciendo ? Sicut
30 hic quoque : « *Cum surrexerit, inquit, pater familiae*^f » ; quo ? nisi quo dixit Esaias : « *Cum surrexerit comminueret terram*^g. » « *Et cluserit ostium* » : utique excludendis iniquis,

20 ut <sit> *Oeb. Kroy. Evans* || 21 iudicii *R* : -dici *My* || 23 regno : regnum *Kroy.* || 24 familiariora *R* : familiariora *My* || 30 eiecit : reicit *Kroy.* || reiciendo *ex eiciendo M* || 31 familiae *ex familias M* || 33 cluserit *MR* : clau-γ

e. Cf. Lc 13, 21 f. Lc 13, 25 g. Is 2, 19

1. L'argument n'a pas trait à la parabole elle-même, mais à son objet : le « Royaume. » Selon T., celui-ci s'accompagne obligatoirement d'un Jugement, ce qui est contradictoire à la notion de dieu tout bon et dépourvu des fonctions judiciaires : cf. *supra* I, 25, 2 s.

2. Cet emploi de *portendere* intransitif (avec un datif) paraît unique chez l'auteur d'après *TLL* X, 2, c. 15, l. 40 s., qui signale la même construction chez des auteurs profanes (*ibid.* l. 35 et l. 39). Le tour transitif est de loin le plus fréquent chez T., ce qui justifierait la correction de Kroymann (*regnum*) au demeurant peu dispendieuse.

3. Tout le développement sent la plaisanterie et il est douteux qu'il faille comme l'admet Pamèle (suivi par HARNACK, p. 302*), attribuer cette interprétation et ces mots à Marcion. Il est probable que T. ici les lui a prêtés par jeu, en rappelant le rôle des azymes dans la Pâque juive.

4. La formule est relevée par Pamèle dans son catalogue des expressions proverbiales de l'auteur (n° 186).

5. Présenté comme une plaisanterie, l'argument est du même ordre que celui du § 2 et se rattache à la représentation « violente » du Jugement qui

buer à un dieu tout de douceur un royaume qu'accompagne même l'ébullition du Jugement, avec sa sévérité faite de larmes¹ ?

3. Concernant la parabole suivante, certes, je crains qu'elle n'aille annoncer le royaume² de l'« autre » dieu ! Car le Christ a comparé ce royaume à un levain^e, et non aux azymes qui sont plus familiers au Créateur³ ! Voilà aussi que cette conjecture fait l'affaire de ceux qui en sont à mendier des arguments ! C'est pourquoi, pour ma part, je vais repousser une inanité par une autre⁴ en disant que la fermentation convient aussi au royaume du Créateur parce que, après elle, doit suivre la tourtière ou le four de la géhenne⁵ !

4. Combien de fois, jusqu'à présent, se montre-t-il juge et, en étant juge, le Créateur ? Combien de fois, assurément, a-t-il rejeté et, en rejetant, condamne-t-il ? Comme ici également : « *Dès que se sera levé, dit-il, le père de famille*^f. » A quelle fin ? Sinon à celle qu'a dite Isaïe : « *Dès qu'il se sera levé pour broyer la terre*^g. » « ... et qu'il

doit ouvrir l'enfer aux damnés : cf. *Marc.* I, 27, 2 (« deus Marcionis cui nullus ignis coquitur in gehenna »). Le *clibanus* (ici seulement chez T.) est un vase de terre percé de trous qu'on enveloppait de cendres chaudes et qui servait en particulier à cuire du pain.

30, 4-6 (Lc 13, 25-28)

a) v. 25-27 : ils annoncent l'exclusion du royaume des « ouvriers d'iniquité » qui seront tenus dehors (§ 4). – b) v. 28 : il énonce le châtement qui est de voir entrer les justes et d'être tenu dehors. Il est absurde de croire que c'est le dieu tout bon qui reçoit les justes tandis que le Créateur se charge des exclus (§ 5). – c) S'ils sont détenus dehors contre la volonté de ce dieu, il est donc inférieur au Créateur ; si c'est lui qui en a ainsi décidé, il n'est pas meilleur que le Créateur. Impossibilité rationnelle de croire que l'un sauve tandis que c'est l'autre qui punit (§ 6).

6. La citation évangélique est interrompue pour permettre la production d'un texte isaïen destiné à l'éclairer : ce passage d'Isaïe évoque en effet le Jugement final.

35 quibus pulsantibus respondebit : « *Nescio unde sitis*¹ », et rursus enumerantibus quod coram illo ederint et biberint et in plateis eorum docuerit, adiciet : « *Recedite a me omnes operarii iniquitatis : illic erit fletus et dentium frendor*^h. » Vbi ? foris scilicet, ubi erunt exclusi, ostio cluso ab eo.

40 5. Ergo erit poena a quo fit exclusio in poenam, cum uidebunt iustos introeuntes in regnum dei, se uero detineri forisⁱ. A quo ? Si a creatore, quis ergo erit intus recipiens iustos in regnum ? « Deus bonus » ? Quid ergo illuc creatori ? Vt foris detineat in poenam quos aduersarius eius exclusit, suscipiendos a se, si utique, magis in aduersarii
45 bilem ?

6. Sed et ille exclusurus iniquos, sciat utique creatorem illos detenturum in poenam an non sciat oportet. Ergo aut nolente eo detinebuntur, et minor est illo qui detinet, cedens ei nolens, aut si uult ita fieri, ipse ita faciendum iudicauit, et
50 non erit melior creatore ipse auctor infamiae creatoris. Haec

35 ederint *R₂R₃* : edid- *Mγ R*, || 37 dentium frendor *M Kroy* : frendor dentium *FR edd. cett.* stridor dentium *X* || 38 ab eo cum sequentibus coniunxit *Kroy*. || 39 ergo erit *Mγ Kroy* : erit ergo *R edd. cett.* || 42 illuc *θ edd. cett.* : illic *Kroy*. || 43 quos *R₂R₃* : quod *Mγ R*, || 44-45 aduersarii bilem *MR* : aduersabilem *γ* || 46 sciat *R* : scit *Mγ* || 47 an *Mγ R*, : aut *R₂R₃*, *edd. cett.*, sed cf. *LHS*, p. 504 et *TLL II*, 6, c. 61 s., ut docet *Braun*.

h. *Lc 13*, 26-28 i. Cf. *Lc 13*, 28

1. Dans son sens biblique, l'« iniquité » est, en fait, l'impiété. Le texte de Luc, conservé par Marcion, se sert de l'expression « ouvriers d'iniquité » (ἐργάται ἀδικίας). Pour plus de clarté, nous utilisons le mot habituel (« impies ») dans le titre de cette section.

2. Au lieu de *stridor* (qui est le terme habituel et celui de la Vulgate dans cette expression scripturaire), *frendor* n'est attesté chez T., avec la même valeur, qu'ici et en deux autres passages (*Marc. I*, 27, 2 ; *Res.* 35, 12).

3. Le texte marcionite du v. 28 substitue « les justes » à « Abraham, Isaac, Jacob et tous les prophètes » du Luc catholique pour des raisons évidentes. De même le participe ἐκβαλλομένους a été remplacé par κρατοῦμένους (*detineri*) qui est plus en accord avec la théologie de Marcion : cf. *HARNACK*, p. 218ⁿ note, d'après notre passage et le témoignage exprès d'ÉPIPHANE, *Schol.* 40.

aura fermé la porte » – assurément pour exclure les iniques¹, auxquels, quand ils frapperont, il répondra : « *Je ne sais d'où vous êtes*¹ » ; et à nouveau, quand ils diront en une énumération qu'ils ont mangé et bu en sa présence et qu'il a enseigné sur leurs places, il ajoutera : « *Éloignez-vous de moi, vous tous, ouvriers d'iniquité ; là il y aura des pleurs et un grince-ment*² de dents^h. » Où ? Dehors évidemment, là où seront les exclus, quand la porte aura été fermée par lui.

5. Il y aura donc un châtement par celui par qui est faite l'exclusion pour le châtement : lorsqu'ils verront les justes entrer dans le royaume de Dieu, mais se verront, eux, tenus dehorsⁱ. Par qui⁴ ? Si c'est par le Créateur, qui donc sera dedans, à recevoir les justes dans le royaume ? Le « dieu bon » ? Qu'est-ce donc qui revient, là, au Créateur⁵ ? De tenir dehors en vue du châtement ceux que son adversaire a exclus, qui doivent être pris en charge par lui, peut-être pour faire rager davantage son adversaire⁶ ?

6. Mais aussi bien, ce dieu qui doit exclure les iniques, il faut assurément qu'il sache que le Créateur les détiendra en vue du châtement – ou bien qu'il ne le sache pas. Donc, ou bien ils seront détenus contre la volonté de ce dieu, et alors il est inférieur à celui qui les détient, les lui cédant contre sa volonté, ou bien, s'il veut qu'il en soit ainsi, c'est qu'il a jugé qu'il devait en être ainsi, et il ne sera pas meilleur que le Créateur puisqu'il cause lui-même le décri du Créateur. S'il

4. Toute la discussion qui suit est à rapprocher de *Marc. I*, 27, 6-28, 1 sur l'absurdité de l'eschatologie marcionite qui laisse une place au Créateur pour le châtement des impies.

5. Littéralement : « Qu'est-ce qui appartient au Créateur là ? » C'est-à-dire : quel rôle revient, là, au Créateur ? La correction de *illuc* (donné par les mss et les éditions) en *illic*, apportée par *Kroymann*, n'est pas nécessaire ; car la confusion entre accusatif et ablatif après *in* pour les compléments de lieu (cf. *HOPPE*, *S.u.S.*, p. 85) s'est étendue aux adverbes correspondants.

6. Caricature destinée à faire apparaître l'absurdité de la situation, comme *supra* en *I. 28*, 1.

si nulla ratione consistunt, ut alius punire, alius liberare credatur, unius erit tam iudicium quam et regnum, et dum unius est utrumque, qui et iudicat, creatoris est.

XXXI. 1. Ad prandium uel ad cenam quales uocari iubet ^a? Quales ostenderat per Esaïam : « *Confringe panem tuum esurienti, et mendicos et qui sine tecto sunt induc in domum tuam* ^b », qui scilicet [et] humanitatis istius uicem retribuire non possint. Hanc si Christus captari uetat, in resurrectione eam repromittens ^c, creatoris est forma, cui non placent *amantes munera, sectantes retributionem* ^d.

2. Etiam inuitatoris parabola cui magis parti occurrat expende : « *Homo quidam fecit cenam et uocauit multos* ^e. »

XXXI. 4 humanitatis *R₁R₂*; et humanitatis *M₁R₁* || 8 inuitatoris *MR* : inuita thoris β || 9 expende *M Rig. Oeh. Kroy. Evans* : expendo β *Gel. Pam.*

XXXI. a. Cf. Lc 14, 12-14 b. Is 58, 7 c. Cf. Lc 14, 14 d. Is 1, 23 e. Lc 14, 16

1. Selon l'argumentation développée, la fonction judiciaire est indissolublement liée à l'attribution du « royaume » : ce qui permet d'exclure le dieu de Marcion, puisqu'il ne juge pas.

31, 1 (Lc 14, 12-14)

La recommandation d'inviter à table ceux qui ne peuvent rendre la pareille relève du Christ du Créateur : elle est conforme à des enseignements d'Isaïe (58, 7 et 1, 23).

2. L'évangile marcionite omet Lc 13, 29-35 (cf. ÉPIPHANE, *Schol.* 41) et sans doute aussi Lc 14, 1-11 (non attesté) : T. passe directement et sans commentaire à une nouvelle section (Lc 14, 12-14) sans en donner une citation littérale, mais en s'y référant avec précision.

3. Texte déjà cité en IV, 16, 16 (voir p. 213, n. 3) et repris dans la suite du livre.

4. Le mot *retribuere* vient directement du v. 14 (ἀνταποδοῦναι). Sur le sens particulier de *humanitas*, voir *TLL* VI, 3, c. 3082, l. 19 s. où le présent exemple aurait mérité d'être relevé.

5. Reprise du fragment de verset isaïen déjà cité plus haut (IV, 27, 7) à propos des dirigeants d'Israël. Le mot *retributio* répond à ἀνταπόδομα.

n'y a aucun moyen rationnel de donner consistance à ce point : croire que l'un punit et que l'autre sauve, d'un seul relèvera aussi bien le jugement que le royaume et, du moment que l'un et l'autre relèvent d'un seul dieu, et qui juge ¹, c'est qu'il s'agit du Créateur.

Inviter
qui ne peut rendre
(Lc 14, 12-14)

XXXI. 1. Au déjeuner ou au dîner, quelle sorte de gens commande-t-il d'appeler ^{a 2}? Des gens comme ceux qu'il avait montrés par Isaïe : « *Partage ton pain avec l'affamé, et fais entrer dans ta maison les mendicants, ceux qui sont sans toit* ^{b 3} » – des gens évidemment qui ne pourraient pas rendre la pareille en échange de cette hospitalité ⁴. Si le Christ défend de rechercher cette réciprocité, en la promettant à la résurrection ^c, c'est sur le modèle du Créateur à qui ne plaisent pas *ceux qui aiment les présents, qui s'attachent à être payés de retour* ^{d 5}.

Parabole des invités
qui se récusent et sont
remplacés par d'autres
(Lc 14, 16-24)

2. La parabole aussi de l'invitant, examine à laquelle des parties ⁶ elle apporte davantage son secours : « *Un homme organisa un dîner et convia beaucoup de gens* ^{c 7}. » A coup sûr,

31, 2-8 (Lc 14, 16-24)

a) Lc 14, 16-17 : le dîner de cette parabole figure le banquet d'éternité. Le maître de maison qui l'organise, qui invite beaucoup de gens et envoie le leur rappeler, ne peut être que le Créateur, à cause de sa proximité avec les hommes et avec les juifs qu'il a invités, puis avertis par les prophètes. Le dieu de Marcion, lui, n'a aucune proximité avec l'homme et il n'a envoyé personne pour avertir (§ 2-3). – b) Lc 14, 18-20 : la dérobaude des invités qui s'excusent répond aux prophéties de

6. Métaphore judiciaire habituelle dans ce débat : cf. IV, 6, 3.

7. L'omission de *magnam* après *cenam* est-elle le fait de Marcion ? En tout cas, T. considère qu'il ne s'agit pas d'un repas ordinaire comme le montre l'expression *cenae paratura* dans la phrase suivante. On se rappellera que la parabole du festin nuptial de Mt 22, 1-14 est parallèle. Nous n'avons pas hésité à traduire *fecit* en appuyant dans ce sens : au début du § 3, ce verbe est remplacé par *parauit*.

10 Vtique cenae paratura uitae aeternae saturitatem figurat.
Dico primo extraneos et nullius iuris adfines inuitari ad
cenam non solere, certe facilius solere domesticos et fami-
liares. Ergo creatoris est inuitasse, ad quem pertinebant qui
15 qua Iudaici, non eius ad quem neque natura pertinebant
neque praerogatiua. 3. Dehinc si is mittit ad conuiuas qui
cenam parauit, sic quoque creatoris est cena, qui misit ad
conuiuas admonendos, ante iam uocatos per patres, admo-
nendos autem per prophetas, non qui neminem miserit ad
20 monendum, nec qui nihil prius egerit ad uocandum, sed ipse
descenderit subito, tantum quod innotescens iam inuitans,
tantum quod inuitans iam in conuiuium cogens, eandem
faciens horam cenandi^f et ad cenam inuitandi.

4. Excusant se inuitati^g. Si ab alio deo, merito, quia
25 subito inuitati; si non merito, ergo nec subito. Si autem non

14 <per> add. Gel. edd. cett. || 19 ad monendum X Iun. Rig. Oeh.
Kroy. Evans : admonendum MF R Gel. Pam. Hoppe, Beitrage 75,
I. || 20 ad uocandum R : aduocandum Mγ

f. Cf. Lc 14, 17 g. Cf. Lc 14, 18-20

l'A.T., et notamment à Jr 7, 23-26 sur le peuple juif qui, malgré les rappels des prophètes, n'a pas voulu écouter l'appel de Dieu et a suivi les voies de ses désirs (§ 4-5a). – c) Lc 14, 21-24 : l'ordre du maître d'inviter à sa table des remplaçants pris d'abord dans la cité, ensuite sur les chemins répond également à des textes de l'A.T. : Jr 2, 31 et Dt 32, 20-21. Ce dernier passage annonce que les païens remplaceront, dans la grâce de Dieu et pour l'obtention de la promesse, les juifs qui ont rejeté la dernière invitation divine en rejetant le Christ (§ 5b-6). – d) Exclusion du dieu de Marcion : il ne peut être concerné par cette parabole parce qu'il n'y a pas chez lui de déroulement historique et qu'il a accompli toute son œuvre d'un seul coup. Il ne saurait tenir pour dédaigneux des gens qu'il n'a jamais invités autrefois. Rapporter cette attitude au temps futur aboutit à l'absurdité d'admettre que la seconde venue du Christ consistera en un appel des païens (§ 7-8a). – e) Conclusion : ce dîner, interprété du banquet céleste, n'est pas séparable des promesses terrestres du Créateur qui s'appliquent pareillement aux réalités spirituelles (§ 8b).

l'appareil du dîner figure le rassasiement de la vie éternelle¹. Je déclare d'abord qu'il n'est pas habituel d'inviter à un dîner des étrangers et des gens sans aucun lien juridique avec vous : il est, certes, plus aisément habituel de le faire pour des personnes de votre maison et de votre cercle d'amis². Ainsi donc le rôle d'invitant revient au Créateur que touchaient de près les invités, à la fois par Adam, en tant qu'hommes, et par leurs pères, en tant que juifs : il ne revient pas à un dieu qu'ils ne touchaient de près ni par la nature ni par le privilège³ ! 3. Ensuite, si celui qui a préparé le dîner envoie auprès des convives⁴, par là aussi le dîner relève du Créateur qui a envoyé auprès des convives pour le leur rappeler, eux qu'il avait, déjà auparavant, appelés par leurs pères, mais auxquels il a dû faire un rappel par les prophètes : il ne relève pas de celui qui n'a envoyé personne pour avertir, et qui n'a rien fait au préalable pour convier⁴, étant descendu lui-même soudainement : à peine se fait-il connaître que déjà il invite, à peine invite-t-il que déjà il rassemble au banquet, confondant en une seule l'heure de dîner⁴ et l'heure d'inviter au dîner⁵.

4. Les invités s'excusent^g. S'ils ont été invités par l'« autre » dieu, c'est légitime parce qu'invités soudainement ; mais si ce n'est pas légitime, c'est donc qu'ils n'ont

1. Cette interprétation, sur laquelle s'accordent « marcionites » et « catholiques », est conforme au v. 15.

2. Observation fondée sur les pratiques de la vie sociale et qui va ouvrir la voie à un premier argument pour « disqualifier » le dieu de Marcion, étranger à l'homme qu'il n'a pas créé et, plus spécialement, au peuple juif dont le dieu est le Créateur.

3. L'explication de T. se situe volontairement dans le contexte social du moment où Jésus énonce cette parabole.

4. Reprise, en ordre inversé, des deux opérations précédemment indiquées (*inuitare*, *uocare* d'une part, et de l'autre *admonere* et *monere*, ce dernier étant pris au sens du composé).

5. Argument tiré de la révélation « subite » du dieu « supérieur », resté inactif jusqu'à la venue du Christ. Il sera abondamment développé au § 7. Sur *tantum quod*, voir IV, 7, 10 ; 26, 8 (et n. 3) ; 29, 3.

subito inuitati, ergo a creatore, a quo olim, cuius denique declinauerant uocationem, tunc primo dicentes ad Aaronem : « *Fac nobis deos, qui praeceant nobis*^h » ; atque exinde aure audientes et non audientesⁱ, uocationem scilicet dei, qui pertinentissime ad hanc parabolam per Hieremiam : « *Audite, inquit, uocem meam, et ero uobis in deum et uos mihi in populum, et ibitis in omnibus uis meis, quascumque mandauero uobis*ⁱ » – ecce inuitatio dei – « *Et non audierunt, inquit, et non aduerterunt aurem suam* – ecce recusatio populi – *sed abierunt in his quae concupiuerunt corde suo malo*^k » : « *Agrum emi, et boues mercatus sum, et uxorem duxi*^l. » 5. Et adhuc ingerit : « *Et emisi omnes ad uos famulos meos, prophetas* – hic erit spiritus sanctus, admonitor conuiuorum – *die et ante lucem. Et non audiit populus meus, et non intendit auribus suis, et obdurauit collum suum*^m. »

Hoc ut patri familiae renuntiatum est, motus tunc – bene quod et motus, negat enim Marcion moueri deum suum : ita et hoc meus est – mandat de plateis et uicis ciuitatis facere

31 deum X Kroy. : dominum MFR edd. cett. || 33 mandauero ex mandaro M || 33.34.38 interpunctionem ita reformauit Braun || 35 his MX Kroy. : hiis FR iis edd. cett. || 37 ad uos omnes X Pam. Rig. Oeb. Evans

h. Ex 32, 1 i. Cf. Is 6, 9 j. Jr 7, 23 k. Jr 7, 24 l. Lc 14, 18-20 m. Jr 7, 26

1. Nouvel argument pour « disqualifier » le dieu de Marcion : il repose sur l'idée que la seule dérobade légitime serait celle qui proviendrait d'invités de la dernière minute.

2. Voir *supra* IV, 27, 4 où est cité Dt 6, 5.12.

3. Texte cité *supra* IV, 19, 2. Dans tout le développement, T. renoue avec son habitude de truffer les textes scripturaires qu'il allègue, de commentaires exégétiques, souvent introduits par *scilicet* (ou *id est*) ou même mis simplement entre parenthèses.

4. Ici le commentaire exégétique remploie les excuses alléguées dans le texte évangélique pour mieux faire apparaître le rapport direct (cf. *pertinentissime*) entre les deux passages.

pas été non plus invités soudainement. S'ils ne l'ont pas été soudainement, c'est donc qu'ils l'ont été par le Créateur¹, par qui ils l'ont été autrefois², et dont ils avaient, en effet, décliné l'appel, une première fois alors, en disant à Aaron : « *Fais nous des dieux qui s'avancent à notre tête*^h », et ensuite en entendant de leur oreille et en n'entendant pasⁱ – bien évidemment l'appel de Dieu qui, en une relation très directe à cette parabole, a dit par Jérémie : « *Écoutez ma voix et je deviendrai pour vous Dieu et vous deviendrez pour moi le peuple et vous vous avancerez dans toutes mes voies, toutes celles que je vous aurai commandées*ⁱ » – voilà l'invitation de Dieu. « *Et ils n'ont pas écouté, dit-il, et ils n'ont pas tourné leur oreille* – voilà le refus du peuple – *mais ils sont partis en suivant ce qu'ils ont convoité en leur cœur mauvais*^k. » – « *J'ai acquis un champ..., j'ai acheté des bœufs..., j'ai pris femme*^l. » 5. Et il ajoute encore ces mots : « *Et je vous ai envoyé à vous tous mes serviteurs les prophètes* – ce sera là l'Esprit saint, qui adresse un rappel aux convives – *de jour et dès l'aube*⁵. *Et mon peuple n'a pas écouté et n'a pas prêté l'attention de ses oreilles, et il a endurci sa nuque*^m. »

Quand cette nouvelle eut été rapportée au maître de maison, s'en étant alors ému⁶ – c'est une bonne chose qu'il s'en soit ému aussi, car Marcion nie que son dieu s'émeuve⁷; ainsi, par ce côté aussi, il est mien –, il commande de pro-

5. Passage utilisé par IRÉNÉE, *Haer* 4, 36, 5 (l. 190 s.) dans son exégèse de Mt 22, 1-14 et pour la même interprétation. L'expression *die et ante lucem* (LXX : ἡμέρας καὶ ὄρθρου) est expliquée par JÉRÔME, *In Jr* 2, 36, 2-3 (CC 74, p. 78) comme marquant l'acharnement de l'effort (Vulg. : « per diem, consurgens diluculo »). Les traductions modernes ont : « chaque jour, inlassablement » (*TOB*) ; « de grand matin » (Dhorme).

6. Le texte de Lc « catholique » porte ὀργισθεῖς. HARNACK, p. 219* admet une altération « tendancieuse » en ἐπαρθεῖς ou κινήθεῖς.

7. Sur l'absence de toute passion (émotion, colère, etc.) dans le dieu de Marcion, voir *supra* I, 25, 2 s. ; II, 16, 3. T. ne manque pas d'exploiter le nouvel argument que lui fournit ce détail du récit évangélique.

45 sublectionemⁿ. Videamus an eo sensu quo rursus per Hieremiam : « *Numquid solitudo factus sum domui Israhel, aut terra in incultum derelicta ?* – id est : numquid non habeo quos adlegam aut unde adlegam ? – *quoniam dixit populus meus : Non uenimus ad te^o.* » 6. Itaque misit
50 ad alios uocandos ex eadem adhuc ciuitate. Dehinc loco abundante praecepit etiam de uiii et sepibus colligi^p, id est nos iam de extraneis gentibus, illa scilicet aemulatione qua in Deuteronomio : « *Auertam faciem meam ab eis, et monstrabo quid illis in nouissimis* – id est alios possessuros locum
55 eorum –, *quoniam genitura peruersa est, filii in quibus fides non est. Illi obaemulati sunt me in non deo, et prouocauerunt me in iram in idolis suis, et ego obaemulabor eos in non natione, <in natione> insipienti prouocabo eos in iram^q* », in nobis scilicet, quorum spem Iudaei gerunt, de qua illos gustaturos negat dominus^r, derelicta Sione tamquam specula in

45 sublectionem *MR* : subiec- γ || 46 hieremiam *R* : iheremiam *M* iheremiam γ || 53 deuteronomio *XR* : deutheronomio *M* deuteronomio *F* || faciem meam β *edd. cett.* : meam faciem *M* *Kroy.* || 58 in natione *add. R₃ edd. cett.* || 59 nobis *R₂R₃* : nouis *MγR₁* || spem θ *edd. cett.* : speciem *Lat. cenam corr. Corssen, Mnem. 52, 235* || gerunt θ *edd. cett.* : gemunt *Semlerus Kroy. spernunt corr. Corssen, ibid.*

n. Cf. Lc 14, 21 o. Jr 2, 31 p. Cf. Lc 14, 22-23 q. Dt 32, 20-21 r. Cf. Lc 14, 24

1. Le mot *sublectio* – formé à partir de *adlectio* avec changement de préfixe – est propre à T. Repris au § 8, il ne reviendra nulle part ailleurs (néologisme de circonstance).

2. D'après *Biblia Patristica* I, ce texte n'est cité qu'ici. T. est seul apparemment à l'avoir rapproché de l'invitation de la seconde catégorie (*adhuc ex eadem ciuitate*). L'expression *in incultum derelicta* répond à κερχερωμένη de la LXX (Vulg. : « serotina » ; *TOB* : « de la nuit noire »). T. laisse dans le vague – entre le « peuple juif » qui ne répond pas à l'appel et les païens évoqués ensuite – l'identification de cette seconde catégorie.

3. Ce passage du grand cantique de Moïse est traditionnellement, à la suite de Rm 10, 19-21, utilisé pour exprimer le remplacement de l'ancien

céder à un choix de substitués¹ pris dans les places et les rues de la citéⁿ. Voyons si ce n'est pas dans le sens où, encore par Jérémie, Dieu a dit : « *Est-ce que je suis devenu un désert pour la maison d'Israël, ou une terre abandonnée à l'inculture ?* – c'est-à-dire : Est-ce que je n'ai pas des gens à appeler ou des endroits d'où les appeler ? – *puisque mon peuple a dit : "Nous ne venons pas à toi^o."* » 6. C'est pourquoi il envoya en convier d'autres, encore de la même cité. Ensuite, comme il y avait abondance de place, il ordonna de recueillir des gens jusque sur les chemins et au long des clôtures^p, c'est-à-dire maintenant nous, qui venons des nations étrangères, et évidemment par l'effet de cette jalousie qui lui fait dire dans le *Deutéronome* : « *Je détournerai d'eux ma face et je leur montrerai ce qu'il adviendra d'eux dans les tout derniers jours* – c'est-à-dire que d'autres prendront possession de leur place –, *car c'est une génération pervertie, des fils chez qui il n'y a pas de fidélité. Eux, ils m'ont rendu jaloux avec ce qui n'est pas Dieu, ils ont provoqué ma colère avec leurs idoles, et moi, je les rendrai jaloux avec ce qui n'est pas une nation, avec une nation insensée je provoquerai leur colère^q* » : il s'agit évidemment de nous, dont les juifs portent l'espérance, mais une espérance à laquelle le maître dit qu'ils ne goûteront pas^r : car Sion a été abandonnée comme une guette dans une vigne et

peuple par le nouveau, les chrétiens. Voir *BA, Deutéronome*, p. 332 (note) ; cf. aussi *JUSTIN, Dial.* 119, 2-6, et *IRÉNÉE, Dem.* 95. C'est ici seulement que T. le cite.

4. Le texte transmis et gardé tel quel par toutes les éditions anciennes, conservé aussi par Evans, nous paraît pleinement intelligible si l'on établit une opposition entre la première proposition et la seconde : la première énonce une vérité souvent rappelée par T. sur les racines et le support judaïques de la foi chrétienne, et notamment de son espérance eschatologique (cf. *Ap.* 21, 1 : « antiquissimis Iudaeorum instrumentis sectam istam esse *suffultam* ») ; la seconde marque, en se référant à nouveau à la parabole (v. 24) que les juifs seront écartés de cette espérance ; la suite du texte en donne la raison (déréliction d'Israël à cause du rejet du Christ).

uinea et in cucumerario casula^s, posteaquam et nouissimam in Christo inuitationem recusauit.

7. Quid ex hoc ordine secundum dispositiones et praedicationes creatoris recensendo competere potest illi[c], cuius
65 nec ordinem habet nec dispositionem ad parabolaе con-
spirationem, qui totum opus semel fecit ? Aut quae erit prima
uocatio eius, et quae secundo actu admonitio ? Ante debent
alii excusare, postea alii conuenisse. Nunc autem pariter
utramque partem inuitare uenit, de ciuitate, de sepibus,
70 aduersus speculum parabolaе. 8. Nec potest iam fastidiosos
iudicare quos numquam retro inuitauit, quos cum maxime
adgreditur. Aut si de futuro eos iudicat contempturos
uocationem, ergo et sublectionem loco eorum ex gentibus
de futuro portendit. Plane ad hoc secundo uenturus
75 est, ut gentibus praedicet. Et si uenturus est autem, puto,
non quasi uocaturus adhuc conuiuas, sed iam collocaturus.

62 christum *R*, *edd. cett. praeter Kroy.* || 63 dispositiones *M Rig. Kroy.* : -em β *edd. cett.* || 64 illi *R, R*, : illic *Mγ R*, || cuius θ *edd.* : qui *Corssen, op. cit.*, 235 || 72 eos *ex emend. M* || contempturos *R* : -us *Mγ* || 73 ex gentibus *ex exigentibus M* || 74 ad hoc : adhuc *Kroy.* || 75 ut gentibus praedicet. et si *secl. Kroy.* ut gentibus praedicet *ipse secluseram*

s. Cf. Is 1, 8

1. Texte déjà cité plus haut : III, 23, 3 (t. 3, p. 197, n. 5) et IV, 25, 11.

2. Reprise par *nouissimam* de l'expression *in nouissimis* de la prophétie.

3. Plusieurs fois déjà, *ille* a servi pour désigner le dieu lointain de Marcion. Le texte transmis est parfaitement intelligible : il suffira d'admettre une ponctuation forte ici ; *cuius*, relatif de liaison, renvoie à *Creatoris*. Le nouveau développement reprend, en l'augmentant, l'argumentation destinée à « disqualifier » le dieu marcionite dans le rôle du maître de maison de la parabole.

4. L'idée a déjà été énoncée au § 3. Le terme *ordo* est souvent mis en rapport avec le Créateur dont l'action salvifique se déroule dans le temps selon un plan qu'évoque le terme *dispositiones*.

une cabane dans un champ de concombres^{s 1} depuis qu'elle a refusé aussi, dans le Christ, la toute dernière invitation².

7. Qu'est-ce qui, dans ce déroulement chronologique conforme aux dispositions et prédictions du Créateur, à le passer en revue, peut convenir à ce dieu-là³ ? De ce Créateur, il n'a ni le déroulement chronologique ni la disposition pour être en convergence avec la parabole, lui qui a accompli toute son œuvre en une seule fois⁴. Ou alors quel sera son premier appel⁵ et quel sera son rappel en second acte ? Il faut que, préalablement, les uns s'excusent et qu'après, les autres se soient rassemblés à table. Mais lui, en fait, il vient inviter l'un et l'autre groupe en même temps, de la cité, des clôtures, à l'encontre de l'image de la parabole. 8. Il ne peut pas non plus juger dédaigneux des gens qu'il n'a jamais invités dans le passé, des gens qu'il se met juste à entreprendre⁶. Ou alors, si c'est pour un temps futur qu'il juge qu'ils mépriseront son appel, il annonce donc aussi pour un temps futur le choix de substituts venus des païens prendre leur place⁷. Assurément, il doit venir une seconde fois pour cette tâche : prêcher aux païens ! Mais, même s'il doit venir, ce n'est pas, je suppose, pour appeler encore des convives : ce n'est plus que pour les placer à table.

5. On serait tenté de corriger (avec Kroymann, dans son apparat) *prima* en *primo*, avec *actu* sous-entendu (métaphore tirée du théâtre). Mais le goût de notre auteur pour les dissymétries milite en faveur du maintien de la leçon transmise.

6. Considération de bon sens, qui se tire des règles ordinaires de la vie sociale.

7. Échappatoire sans doute imaginée par T. : tout le scénario de la dérobade des uns et de l'appel des autres (les païens) est renvoyé aux temps futurs. Mais c'est pour faire apparaître aussitôt, et en une affirmation ironique, l'absurdité de cette interprétation selon laquelle le Christ devrait revenir pour appeler les païens. Car le temps de la deuxième venue sera celui du banquet d'éternité, celui où, d'après la parabole, le Christ n'aura plus qu'à placer ses élus.

Interea qui cenae istius uocationem in caeleste conuiuium interpretaris spiritalis saturitatis et iocunditatis, memento et terrenas promissiones uini et olei et frumenti et ipsius ciuitatis aequae in spiritalia figurari a creatore.

XXXII. 1. Ouem et dracmam perditam quis requirit? nonne qui perdidit? Quis autem perdidit? nonne qui habuit? Qui uero habuit? nonne cuius fuit? Si igitur homo non alterius est res quam creatoris, is eum habuit cuius fuit, is perdidit qui habuit, is requisit qui perdidit, is inuenit qui quaesit, is exultauit qui inuenit^a. 2. Ita utriusque parabola argumentum uacat circa eum cuius non est ouis

XXXII. 1 dracmam *M*: dracmam *Gel. Iun. Rig. Kroy.* dragmam *B* *Pam. Oeb. Evans* || 3 qui *Θ B*: quis *Gel. edd. cett.*, sed cf. *LHS* § 295.1.a et *Hoppe, S.u.S.*, p. 197, n. 9, ut monet *Braun* || 5 requisit ex quisit *M* || 7 circa *R₃*: circum *My R₁R₂*

XXXII. a. Cf. *Lc* 15, 4-11

1. La conclusion rejoint l'explication du § 2, admise par les marcionites comme par l'Église. Mais elle vise à souligner que le banquet s'intègre dans l'ensemble des « promesses terrestres » du Créateur qui ont un sens spirituel. Par là est confirmée la démonstration que le maître de la parabole ne peut être que le Créateur.

2. Pamèle, devant l'abondance des témoignages de l'A.T. en ce sens, renonce à en indiquer un quelconque. Signalons toutefois *Dt* 7, 13 (voir *BA, Deutéronome*, p. 164). Sur la valeur eschatologique et spirituelle de ces « promesses terrestres », voir *Marc.* III, 24, 3-13.

32, 1-2 (*Lc* 15, 4-11)

Ces deux paraboles, qui visent l'homme pécheur, n'ont de sens que si celui qui, ayant perdu brebis ou drachme, la retrouve en exultant, en est aussi le possesseur – ce qui est le cas du Créateur seul. L'exultation de joie, de plus, répond à une proclamation prophétique (*Ez* 33, 11) sur le repentir du pécheur.

3. Dans ce court chapitre – le plus court de tout le I. IV – T. traite des deux paraboles de la brebis perdue et de la drachme perdue. La séquence de *Lc* 14, 25-35 (sur le renoncement à tout et sur la recommandation de ne pas s'affadir) n'étant pas attestée chez Marcion (cf. *HARNACK*, p. 219^{as}), il enchaîne directement avec *Lc* 15, 1-10, mais il traite conjointement des deux paraboles et ne fait que des allusions au récit lui-même. Retenant principalement que la perte suppose la possession préalable et que la récupération

En attendant, toi qui interprètes l'appel à ce dîner comme relatif au banquet céleste¹, fait de rassasiement et de réjouissance spirituels, souviens-toi aussi que les promesses terrestres de vin, d'huile, de blé et même de cité², de la part du Créateur, sont pareillement pour lui figuratives des réalités spirituelles.

La brebis et la drachme perdues
(*Lc* 15, 4-11)

XXXII. 1. La brebis et la drachme perdues³, qui est-ce qui se met à leur recherche? N'est-ce pas celui qui les a perdues? Or qui les a perdues? N'est-ce pas celui qui les a possédées? Mais qui⁴ les a possédées? N'est-ce pas celui à qui elles ont appartenu? Si donc l'homme n'est pas la propriété d'un autre que du Créateur, celui-là l'a possédé à qui il a appartenu, celui-là l'a perdu qui l'a possédé, celui-là s'est mis à sa recherche qui l'a perdu, celui-là l'a retrouvé qui l'a cherché, celui-là a exulté de joie qui l'a retrouvé^a. 2. Ainsi, de l'une et l'autre paraboles oiseux est l'argument si on le rapporte⁵ à celui auquel n'ap-

tion s'accompagne de joie, il s'attache à « disqualifier » le dieu de Marcion en faisant valoir, une fois de plus, l'argument suivant: n'ayant pas créé l'homme (représenté par la brebis et la drachme) il n'en est pas le maître, le possesseur, et ne peut donc l'avoir perdue. Ce qui est remarquable dans le chapitre, c'est l'élaboration rhétorique de la démonstration; elle présente une triple *gradatio*, avec parallélismes, en une structure compliquée: 1) formulation interrogative; 2) formulation affirmative avec ordre inversé des termes; 3) formulation négative: cf. F. SCIUTO, *La gradatio in Tertulliano*, Catane 1966, qui analyse (p. 112-115) cet exemple qualifié d'extraordinaire et de singulier et le tient, dans sa complication, pour inventé par notre auteur.

4. La leçon *Qui uero* de la tradition manuscrite, de *R* et de *B*, doit être conservée. Sur *qui* (= *quis*) comme interrogatif direct, en particulier devant initiale consonantique, voir *LHS* § 295, 1 a (p. 540-541).

5. Au lieu de *circa*, les mss existants, ainsi que *R1* et *R2*, ont *circum*. Mais il y a lieu d'admettre la correction de *R3*, qui est fondée sur l'*usus auctoris*. T. en effet n'a que quatre occurrences de *circum*, toujours affectées d'un sens strictement local. Ici la faute qui a fait passer *circa* à *circum* s'explique par une dittographie provoquée par *eum* qui suit.

neque dracma, id est homo. Non enim perdidit, quia non habuit, nec requisivit, quia non perdidit, nec inuenit, quia
 10 nec requisivit, nec exultavit, quia non inuenit. Atque adeo exultare illius est de paenitentia peccatoris, id est de perditione recuperatione, qui se professus est olim malle peccatoris paenitentiam quam mortem ^b.

XXXIII. 1. Quibus duobus dominis neget posse seruire, quia alterum offendi sit necesse, alterum defendi, ipse declarat, deum proponens et mamonam ^a. Proinde mamonam quem intellegi uelit, si interpretem non habes, ab ipso potes
 5 discere. Admonens enim nos de saecularibus suffragia nobis prospicere amicitiarum ^b secundum serui illius exemplum qui ab actu summotus dominicos debitores diminutis cautionibus releuat in subsidium sibi ^c: « *Et ego, inquit, dico uobis, facite uobis amicos de mamona iniustitiae* ^d », de

8 dracma Braun collato TLL V,1, c. 2058, l.2: drachma MB Gel. Rig. Kroy. dragma β Pam. Oeb. Evans

XXXIII. 2 quia R: qui My || 3 mamonam¹ M Kroy. (constanter): mimm- β edd. cett. (constanter) || proinde M Kroy.: deinde β edd. cett. || 4 uelis ex -it M || 7 diminutis Lat. edd. cett.: diminuit θ Gel. Pam.

b. Cf. Ez 33, 11

XXXIII. a. Cf. Lc 16, 13 b. Cf. Lc 16, 9 c. Cf. Lc 16, 1-8 d. Lc 16, 9

1. Cf. plus haut IV, 10, 4 (également III, 13, 5; 17, 2; 18, 1). Cet argument supplémentaire d'attribution au Créateur exploite l'indication donnée par *exultavit*.

33, 1-5 (Lc 16, 1-13)

a) Le v. 13 s'explique d'après le v. 9 et Mamôn désigne l'argent dominateur du siècle (§ 1-2a). – b) Cette parole du Christ vise les Phariséens du v. 14: ce qui exclut l'interprétation marcionite (Mamôn = le Créateur). Un seul Dieu est nommé ici (§ 2b). – c) Si le Christ avait été « autre » et avait représenté une « autre Puissance », il aurait mentionné trois maîtres (§ 3). – d) Confirmation par les v. 11 et 12 qui font apparaître que le Créateur, dieu des juifs, n'est pas « étranger » aux Phariséens (§ 4-5).

2. L'évangile marcionite n'ayant pas gardé la parabole du « fils prodigue » (cf. Lc 15, 11-32: cf. ÉPIPHANE, *Schol.* 42), T. passe directement à

partient pas la brebis, ni la drachme, c'est-à-dire l'homme. Car il ne l'a pas perdu, puisqu'il ne l'a pas possédé, il ne s'est pas mis à sa recherche puisqu'il ne l'a pas perdu, il ne l'a pas retrouvé puisqu'il ne s'est pas mis non plus à sa recherche, il n'a pas exulté de joie puisqu'il ne l'a pas retrouvé. Et de vrai, il appartient d'exulter pour le repentir du pécheur, c'est-à-dire pour la récupération d'un être perdu, à celui-là précisément qui a fait profession autrefois de préférer le repentir du pécheur à sa mort ^{b 1}.

Dieu et Mamôn
 (Lc 16, 1-13) XXXIII. 1. Quels sont ces deux maîtres ² qu'il dit qu'on ne peut servir parce qu'il faut nécessairement offenser l'un et défendre l'autre ³, il le déclare lui-même en indiquant Dieu et Mamôn ^a. En conséquence, qui il veut qu'on comprenne en Mamôn, tu peux l'apprendre de lui-même si tu n'as pas de traducteur ⁴. En effet, quand il nous avertit de nous ménager les appuis d'amitiés au moyen des biens du siècle ^b, selon l'exemple de ce serviteur qui, écarté de l'intendance, soulage les débiteurs de son maître en diminuant les montants de leurs reçus pour s'ouvrir un refuge à lui-même ^c, le Christ dit: « *Et moi aussi, je vous le déclare, faites vous des amis au moyen du Mamôn d'injustice* ^d », c'est-à-

Lc 16: il subordonne la parabole de l'intendant infidèle (Lc 16,1-8) aux déclarations du Christ sur le bon emploi de l'argent (Lc 16, 9-13). C'est pourquoi il commence son explication par le v. 13. Toute son exégèse va être orientée par la volonté d'écarter l'interprétation qui consisterait à identifier *Mamôn* au Créateur. Cette interprétation a-t-elle été effectivement présentée par Marcion? HARNACK, p. 302^{*}-303^{*}, conclut à une incertitude. Il nous paraît probable qu'ici T., de son cru, la prête à ses adversaires.

3. L'opposition *offendere/defendere* ne répond pas exactement à celle du texte marcionite qui, selon ADAMANTIUS, *Dial.* I, 28 (TSUTSUI, p. 111), oppose *καταφρονεῖν* à *ἀντέχεσθαι* (mépriser/s'attacher à). T. n'a pas résisté au besoin d'établir une figure étymologique entre les deux verbes choisis pour exprimer l'antithèse.

4. T. a sans doute conscience du fait que Mamôn est un mot araméen (ou syriaque).

10 nummo scilicet, de quo et seruus ille. 2. Iniustitiae enim auctorem et dominatorem totius saeculi nummum scimus omnes.

Cui famulatam uidens Pharisaeorum cupiditatem^e ammentauit hanc sententiam : « *Non potestis deo seruire et mamonae*^f. » Inridebant denique Pharisaei pecuniae cupidi^e, quod intellexissent scilicet mamonam de nummo dictum, ne quis existimet in mamona creatorem intellegendum et Christum a creatoris illos seruitute reuocasse. Quid nunc ? potius ex hoc discite unum a Christo deum ostensum.

20 Duos enim dominos nominauit, deum et mamonam, creatorem et nummum : denique *non potestis deo seruire*, utique ei cui seruire uidebantur, *et mamonae*^f, cui magis destinabantur.

3. Quodsi ipse alium se ageret, non duos dominos, sed tres demonstrasset : et creator enim dominus, quia deus, et utique magis dominus quam mamonas, magisque [non] obseruandus, qua magis dominus : quale est enim ut qui mamonam dominum dixerat, et cum deo iunxerat, uere ipsorum dominum taceret, id est creatorem ? Aut numquid

14 ammentauit *MF Rig. Oeb. Kroy.* : amentauit *X R Gel. Pam. Evans* || 18 illos ex illo *M* || quid : quin *coni. R₁* (*unde R₂R₃ B Gel.*) quid restit. *Pam.* || 20 dominos *X R₃* : -us *MF R₁R₂* || 22 seruire uidebantur β : uidebantur seruire *M Kroy.* || 26 [non] *del. Gel. edd. cett.* : ideo *coni. R₂* homini *Kroy.* || 29 creatorem *R edd. cett.* : de creatore *My* deum creatorem *Kroy.*

e. Cf. Lc 16, 14 f. Lc 16, 13

1. Fidèle à son principe d'exégèse – expliquer toujours par le contexte et en reprenant les mots du contexte –, notre auteur éclaire cette phrase par la recommandation du Christ (v. 9) et par la parabole de l'intendant infidèle (qui la précède et la détermine).

2. Ce verbe très rare dérive de *ammentum*, terme technique désignant une courroie ; il signifie « lancer (à l'aide d'une courroie) » : emploi unique ici pour T. qui a aussi *ammentatio* en *Nat.* I, 10, 2 (hapax). L'orthographe *amm-* (garantie par *MF*) est aussi celle que privilégie le *Dict. étym. de la langue latine* de Ernout-Meillet-André.

dire de l'argent, ce qu'avait fait ce serviteur¹. 2. Nous savons tous en effet que l'argent est l'instigateur de l'injustice et le dominateur de tout le siècle.

Comme il voyait mise au service de l'argent la convoitise des pharisiens^e, il leur décocha² donc cette sentence : « *Vous ne pouvez seruire Dieu et Mamôn*^f. » En fin de compte, si les pharisiens avides de la richesse ricanaient^{e,3}, c'est évidemment parce qu'ils avaient compris que Mamôn désignait l'argent : pour qu'on n'aille pas penser qu'en Mamôn on doit comprendre le Créateur et que le Christ les avait détournés ainsi du service du Créateur. Qu'en est-il en fait ? Apprends plutôt par là que le Christ n'a montré qu'un seul Dieu. Car il a nommé deux maîtres, Dieu et Mamôn, le Créateur et l'argent : en effet *vous ne pouvez seruire Dieu* – assurément celui qu'on les voyait servir – *et Mamôn*^f –, à qui ils se consacraient davantage.

3. Mais si lui-même jouait son rôle d'« autre⁴ », il aurait montré non pas deux maîtres, mais trois ; et en effet le Créateur est un maître, puisqu'il est un dieu, et pour sûr, il est maître plus que Mamôn, et doit être respecté davantage⁵, étant davantage maître. Quelle extravagance effectivement que, en ayant qualifié Mamôn de dieu et en l'ayant associé à Dieu, il passe sous silence celui qui était véritablement le maître des pharisiens, c'est-à-dire le Créateur ! Ou alors,

3. La même préoccupation du contexte conduit T. à chercher dans le v. 14 les véritables destinataires de l'enseignement du Christ ici : il s'agit des pharisiens. Il en tirera un argument essentiel pour exclure l'interprétation marcionite selon laquelle Dieu, au v. 13, ne désigne pas le Créateur.

4. Sur *se agere* = *suam personam agere, se gerere*, cf. *TLL* I, c. 1399, l. 50 s.

5. Texte corrompu : tous les mss ont *non obseruandus*. La suppression de *non* par Gel. s'impose. Kroymann a proposé de corriger *non* en *hominis*, ce qui n'est pas indispensable. Comme à la fin du même paragraphe on retrouve une faute du même genre (*non* à supprimer devant *posuit*), on peut penser qu'une indication marginale de l'archétype a été mal interprétée les deux fois.

30 tacendo eo concessit seruiendum ei esse, si solummodo sibi
 et mamonae negavit posse serui? Ita cum unum deum
 ponit, nominaturus et creatorem, si alius esset ipse, creato-
 rem nominavit, quem dominum sine alio deo [non] posuit.
 4. Et illud itaque relucebit, quomodo dictum : « *Si[t] in*
 35 *mamona iniusto fideles non extitistis, quod uerum est quis*
uobis credet » ? : in nummo scilicet iniusto, non in crea-
 tore, quem et Marcion iustum facit. Et : « *Si in alieno fideles*
inuenti non estis, meum quis dabit uobis » ? : alienum enim
 debet esse a seruis dei quod iniustum est. Creator autem
 40 quomodo alienus erat Pharisaeis, proprius deus Iudaicae
 gentis ? Si ergo haec non cadunt in creatorem, sed in mamona-
 nam, *Quis uobis credet quod uerius est* ? et : *Quis uobis dabit*
quod meum est ? non potest quasi alius dixisse de alterius
 45 dei gratia. 5. Tunc enim uideretur ita dixisse, si eos in crea-
 torem, non in mamonam, infideles notando per creatoris
 mentionem distinctionem fecisset dei alterius, non commis-
 suri suam ueritatem infidelibus creatoris. Quomodo tunc
 alterius uideri potest, si non ad hoc proponatur ut a re de
 qua agitur separetur ?

32 ponit *M R* : potuit *FX* || 33 dominum et deo non *secl. Kroy.* || [non] posuit *Thörnell, Studia I, 68* || 34 dictum : si *Pam. edd. cett.* dictum sit θ *Gel.* || 39-40 autem quomodo *R*₁ : alio modo γR ₁*R*₂ autem alio modo *M* alio modo *R*₂ (*in adnotationibus*) || 43 alius : alienus *Kroy.* || 46 distinctionem *Braun* : -cs θ distinctione se *Kroy.* distinctionem eius *Corssen, op. cit., 236* || 47 quomodo *R*₂*R*₃ : quoniam *My R*

g. Lc 16, 11 h. Lc 16, 12

1. Cette interprétation du silence gardé sur le Créateur aboutit, bien sûr, à une absurdité.

2. Il faut, ici aussi, retrancher *non* (avec *Thörnell* et *Kroymann*) : voir plus haut p. 403, n. 5.

3. L'interprétation du v. 13 est confirmée par les deux versets précédents. Le v. 11 permet d'écartier l'explication supposée marcionite par le rappel de la thèse adverse : le Créateur est un dieu « juste » : cf. *Marc.* I, 6, 1.

4. Avec certains témoins, Marcion lisait τὸ ἐμὸν au lieu de τὸ ἑμέτερον (cf. *HARNACK*, p. 220*).

est-ce que, par ce silence sur lui, il a admis qu'il fallait le servir, s'il a nié seulement qu'on pût servir lui-même et Mamôn¹ ? Ainsi, en indiquant un seul comme Dieu, lui qui aurait nommé aussi le Créateur si lui-même était « autre », il a nommé le Créateur qu'il a indiqué² comme maître sans un autre dieu.

4. Et c'est pourquoi il sera clair de quelle façon le texte dit : « *Si vous ne vous montrez pas fideles dans le cas du Mamôn injuste, qui vous confiera le bien qui est vrai* » ? : il est évident qu'il s'agit de l'argent injuste, et non du Créateur que même Marcion représente comme juste³. Et ceci : « *Si vous n'avez pas été trouvés fideles dans le cas de ce qui vous est étranger, qui vous donnera ce qui est mien* » ? Car ce qui est injuste doit être étranger aux serviteurs de Dieu. Mais le Créateur, lui, comment était-il étranger aux pharisiens, étant le dieu propre de la nation juive ? Si donc ces mots : « *Qui vous confiera le bien qui est plus vrai* » ? et : « *Qui vous donnera ce qui est mien* » ? ne sont pas dirigés contre le Créateur, mais contre Mamôn, il ne peut pas avoir parlé, en qualité d'« autre », de la grâce d'un « autre » dieu⁶. 5. Car il ne paraîtrait avoir parlé dans ce sens que si, en flétrissant leur infidélité à l'égard du Créateur et non de Mamôn, il avait, par la mention du Créateur, marqué la distinction de l'« autre » dieu qui n'aurait pas confié sa vérité aux infidèles du Créateur. Comment alors pourrait-il passer pour Christ de l'« autre » dieu, sans l'indiquer à seule fin d'être distingué de l'objet de la discussion⁷ ?

5. A si proche distance T. ne reprend pas le fragment de verset sous sa forme exacte (*uerum* > *uerius*).

6. C'est l'essentiel de la démonstration : Mamôn ne peut pas désigner le Créateur, et le Christ qui parle ici ne peut être que le représentant de ce Créateur. Il ne représente pas cet « alius deus » du système de Marcion.

7. Ce paragraphe souligne avec clarté ce que le Christ aurait dû faire pour être compris comme « autre » : il aurait dû bien distinguer, en les mentionnant nommément, le Créateur et l'« Autre Dieu ». Il s'avère indispensable de corriger *distinctiones* en *distinctionem* comme l'a bien vu *Corssen*.

- 50 6. Si autem et iustificantes se coram hominibusⁱ Pharisei
spem mercedis in homine ponebant, illo eos sensu increpa-
bat quo et propheta Hieremias : « *Miser homo, qui spem*
habet in homine^j. » Si et adicit : « *Scit autem deus corda ves-*
tra^k », illius dei uim commemorabat <qui> lucernam se pro-
nuntiarat, scrutantem renes et corda^l. Si superbiam tangit :
55 « *Quod elatum est apud homines, perosum est deo*^k », Esaiam ponit ante oculos : « *Dies enim domini sabaoth, in*
omnem contumeliosum et superbum, in omnem sublimem et
elatum, et humiliabuntur^m. »
60 7. Possum iam colligere cur tanto aevo deus Marcionis
fuerit in occulto. Expectabat, opinor, donec haec omnia dis-
ceret a creatore. Didicit igitur usque ad Iohannis tempora,
atque ita exinde processit adnuntiare regnum dei, dicens :

51 increpabat ex -ant *M* || 54 qui lucernam *Pam. edd. cett.* : lucernam θ
Gel. || pronuntiarat *M Kroy.* : -bat β *edd. cett.* || 62 igitur *Mγ Kroy.* : ergo
R edd. cett.

i. Cf. Lc 16, 15 j. Jr 17, 5 k. Lc 16, 15 l. Cf. Pr 20, 27 ; Jr 17, 10
(Ap 2, 23) m. Is 2, 12

33, 6 (Lc 16, 15)

Condamnant l'orgueil des pharisiens et proclamant que Dieu connaît
les cœurs, ce verset s'accorde avec trois témoignages vétérotestamen-
taires : Jr 17, 5 ; Pr 20, 7 ; Is 2, 12.

1. Texte déjà cité (IV, 15, 14 ; 27, 5) et qui reviendra plus bas (V, 6, 13).
2. La même formule se lit en *Marc.* V, 7, 1 à propos de l'illumination
apportée par le Christ qui « se lucernam pronuntiauit scrutantem renes et
corda ». Quel texte scripturaire T. a-t-il ici en vue ? On renvoie générale-
ment à Pr 20, 27 (*TOB* : « Le souffle de l'homme est une lampe du Seigneur
qui explore les tréfonds de l'être ») où notre auteur aurait lu, au lieu de
 $\phi\theta\varsigma$, la variante lucianique $\lambda\upsilon\chi\nu\omicron\varsigma$ (cf. J.M. AUWERS, « Tertullien et les
Proverbes. Une approche philologique à partir de Prov. 8, 22-31 »,
Memorial Jean Gribaumont, p. 82 [*Studia Ephemeridis « Augustinianum »*
27], Rome 1988). Mais l'expression laisserait plutôt attendre un texte fai-
sant parler (*se pronuntiarat*) Dieu ou le Christ-Verbe. La seconde partie de
la citation peut être rapprochée de Jr 17, 10 (ou 20, 12) à travers Ap 2, 23

Contre les pharisiens orgueilleux (Lc 16, 15)

6. D'autre part aussi, s'il est vrai
que les pharisiens, en montrant leur
justice aux yeux des hommesⁱ, pla-
çaient en l'homme leur espoir d'une
récompense, il les en querellait dans le même sens que le
prophète Jérémie : « *Malheureux l'homme qui a son espoir*
*placé dans l'homme*ⁱ !. » S'il ajoute aussi : « *Mais Dieu*
connaît vos cœurs^k », c'est qu'il rappelait la puissance de ce
Dieu qui s'était proclamé lampe scrutant les reins et les
cœurs^l. S'il s'en prend à leur orgueil : « *Ce qui est altier*
auprès des hommes est une horreur pour Dieu^k », il met sous
nos yeux Isaïe : « *Car il y aura un jour du Seigneur Sabaoth*
contre tout homme offenseur et orgueilleux, contre tout
homme superbe et altier, et ils seront humiliés^m ». »

Jean terme de la Loi (Lc 16, 16-17)

7. Je peux maintenant saisir pour-
quoi le dieu de Marcion a été caché
pendant une si longue période de
temps. C'est qu'il attendait, je pense, de recevoir du
Créateur tous ces enseignements ! Il les a donc reçus jus-
qu'aux temps de Jean, et c'est ainsi que, à partir de là, il s'est
avancé pour annoncer le royaume de Dieu, en disant :

(qui fait parler le Fils de Dieu : $\epsilon\gamma\omega\ \epsilon\iota\mu\ \delta\ \epsilon\pi\epsilon\upsilon\eta\tau\omega\ \nu\epsilon\phi\epsilon\rho\upsilon\varsigma\ \kappa\alpha\iota\ \kappa\alpha\rho\delta\iota\alpha\varsigma$).
On a donc affaire, semble-t-il, à un *testimonium* composite.

3. D'après *Biblia Patristica* I, cette citation ne se rencontre qu'ici.

33, 7-9 (Lc 16, 16-17)

- a) Apparemment le dieu de Marcion s'est instruit des enseignements
du Créateur jusqu'à Jean, et c'est pourquoi il ne s'est manifesté qu'en-
suite (§ 7). – b) L'Église reconnaît Jean comme frontière entre judaïsme
et christianisme sans que l'effacement des choses anciennes et l'instau-
ration du royaume de Dieu soient l'œuvre d'une « autre Puissance »
(§ 8a). – c) Les prophéties sur cette transformation et sur le rôle de Jean
comme précurseur du Christ font qu'il n'y a pas à chercher ailleurs
que dans le v. 16 la preuve de la disposition du Créateur (§ 8b). –
d) Confirmation par le v. 17, écho de Is 40, 8 : le Verbe du Créateur,
présent en Isaïe lors de l'annonce du précurseur (40, 3) souligne ici la
perennité de ce qu'il a dit alors de Jean (§ 9).

« Lex et prophetae usque ad Iohannem, ex quo regnum dei
65 *adnuntiatur* n. »

8. Quasi non et nos limitem quendam agnoscamus
Iohannem constitutum inter uetera et noua, ad quem desi-
neret Iudaismus et a quo inciperet Christianismus, non
70 tamen ut ab alia uirtute facta sit sedatio legis et propheta-
rum et initiatio euangelii, in quo est dei regnum, Christus
ipse.

Nam et si probauimus et uetera transitura et noua suc-
cessura praedicari a creatore °, si et Iohannes antecursor et
75 praeparator ostenditur uiarum domini p euangelium super-
ducturi et regnum dei promulgaturi, et ex hoc iam quod
Iohannes uenit ipse erit Christus qui Iohannem erat subse-
cuturus ut antecursorem, et si desierunt uetera et coeperunt
noua interstite Iohanne, non<ne> erit mirum quod ex dis-
80 positione est creatoris ut unde magis probetur quam ex legis
et prophetarum in Iohannem occasu et exinde ortu regni
dei ?

72 et si : id si *Kroy*. || 76 erat *R₂R₃* *edd. cett.* : crit *Mγ R₁ Kroy*. || sub-
secuturus : subsecutus *Kroy*. || 78 non<ne> *correxi*, et *interrogationis*
signum post regni dei reposui || 79 unde : undeunde *Lat. Oeh. Evans*
necunde *coni. R₂* aliunde *Rig.* || 80 regni *Kroy.* : regnum θ *edd. cett.*

n. Lc 16, 16 o. Cf. Is 43, 19 p. Cf. Mt 3, 1

1. Passant, sans transition, au v. 16 qui permettait aux marcionites de souligner la nouveauté de leur dieu et la rupture avec le judaïsme, T. à son habitude, en fait précéder le commentaire par des réflexions. Celles-ci, dans le cas présent, revêtent un tour sarcastique et ironique : récapitulant tout ce qu'il a dit sur l'identité entre les enseignements du Créateur et le message de Jésus-Christ, il feint d'attribuer à une écoute silencieuse et studieuse du Créateur le long effacement du dieu de Marcion qui ne s'est révélé qu'après Jean.

2. Cf. *supra* IV, 1, 6 ; 11, 9. Le verset isaïen est cité d'après 2 Co 5, 17.

« Jusqu'à Jean ce fut la Loi et les prophètes ; à partir de lui,
le royaume de Dieu est annoncé »¹. »

8. Comme si nous ne reconnaissons pas, nous aussi, que Jean est établi comme une sorte de frontière entre ancienneté et nouveauté, où finirait le judaïsme et où commencerait le christianisme, sans que toutefois il y ait eu, par l'œuvre d'une « autre Puissance », cessation de la Loi et des prophètes et instauration de l'Évangile, où est le royaume de Dieu, le Christ lui-même.

Car aussi bien, si nous avons prouvé que le Créateur annonce que l'ancienneté passera et que la nouveauté lui succèdera °², si d'une part Jean est montré être le précurseur et le préparateur des chemins du Seigneur p³, celui-ci étant destiné à introduire l'Évangile et à promulguer le royaume de Dieu, d'autre part si, du fait que désormais Jean est venu, il doit y avoir le Christ lui-même qui était destiné à suivre immédiatement Jean son précurseur, et si l'ancienneté a cessé et la nouveauté commencé à la charnière⁴ de Jean, ne sera-t-il pas surprenant que, pour un fait qui procède d'une disposition du Créateur⁵, on en cherche la preuve n'importe où⁶ plutôt qu'en cette affirmation de la disparition, en Jean, de la Loi et des prophètes et de l'apparition, à partir de là, du royaume de Dieu ?

3. Verset prophétique cité d'après Mt 11, 10. Tout ce matériel scripturaire sur Jean a déjà été présenté plus haut : IV, 18, 4-8.

4. Le mot *interstes* est un hapax (cf. *TLL s.u.*, qui rapproche de *praestes, superstes*).

5. La proposition (*id*) *quod est Creatoris* constitue le sujet de *probetur* et elle est placée avant *ut*, par une prolepse destinée à attirer l'attention.

6. Littéralement : « d'où que ce soit ». Sur *unde* = *undeunde*, voir III, 9, 4.5.7. (t. 3, p. 233). Par le tour un peu compliqué auquel il recourt, T. veut justifier l'Église de voir dans ce verset 16 un *testimonium* en faveur de sa doctrine (accomplissement de l'A.T. dans le N.T.).

9. *Transeat igitur caelum et terra citius*, sicut et lex et prophetarum, *quam unus apex uerborum domini*⁹. « *Verbum, enim inquit Esaias, dei nostri manet in aeuum*¹. » Nam quoniam in Esaia iam tunc Christus, sermo scilicet et spiritus creatoris, Iohannem praedicarat – *uocem clamantis in deserto : parate uiam domini*⁵ – in hoc uenturum, ut legis et prophetarum ordo exinde cessaret, per adimpletionem, non per destructionem, et regnum dei a Christo adnuntiaretur, ideo subtexitur facilius elementa transitura quam uerba sua, confirmans hoc quoque quod de Iohanne dixerat non praeterisse.

XXXIV. 1. 'Sed Christus diuortium prohibet dicens : « *Qui dimiserit uxorem suam et aliam duxerit, adulterium*

84 quoniam *MR* : quomodo γ || 86 praedicarat *MR* : -ret γ || 87 parate *MX Kroy. Evans* : -re *FR edd. cett.* || 88 exinde *MR* : et inde γ

XXXIV. 1 prohibet R_3 : iubet $M\gamma R_1R_2$

q. Lc 16, 17 r. Is 40, 8 s. Is 40, 3

1. Nous suivons ici la traduction de la *TOB*. En fait, l'*apex* était un trait vertical placé au-dessus des voyelles longues.

2. Luc catholique a ici « de la Loi ». Marcion avait modifié en « de mes paroles » (cf. HARNACK, p. 220^o ; TSUTSUI, p. 111). T. ne fait aucune remarque là-dessus, restant fidèle au parti qu'il a adopté.

3. Reprise de la doctrine, courante à l'époque, du Christ-Verbe pré-existant et s'exprimant dans les prophètes.

4. Le mot *adimpletio* n'est attesté qu'à partir de T. L'idée est essentielle pour marquer ce qui sépare l'Église de Marcion dont la thèse fait du Christ le « destructeur » de la Loi.

5. Ainsi le texte même de l'Évangile permet à T. de confirmer ceux de l'A.T.

34, 1-9 (Lc 16, 18)

a) Opposition marcionite entre le Christ interdisant le divorce dans ce verset et Moïse le permettant en Dt 24, 1 (§ 1). – b) Première réponse tirée de l'évangile de Matthieu, non reçu par Marcion : Mt 19, 8 prouve que le Christ interdit le divorce d'après l'institution du mariage par le Créateur (§ 2-3a). – c) Nécessité tactique de s'en tenir à l'évangile admis par l'hérétique. L'interdiction prononcée en Lc 16, 18 est placée sous condition : répudiation en vue de prendre une autre femme. N'étant pas totale, elle n'est pas contraire à l'enseignement de Moïse (§ 3b-5a).

9. Ainsi donc *le ciel et la terre peuvent passer* – comme la Loi et les prophètes – *plus facilement qu'une seule virgule*¹ *des paroles du Seigneur*². C'est que « *la parole de notre Dieu, dit Isaïe, demeure éternellement*¹. » De fait, étant donné que, déjà alors présent en Isaïe, le Christ – lui qui est Verbe et Esprit du Créateur³ – avait prédit que Jean – *voix de celui qui clame dans le désert : « Préparez le chemin du Seigneur*⁵. » – viendrait pour faire en sorte que cesse à partir de là l'ordre de la Loi et des prophètes, par un accomplissement⁴, non par une destruction, et que soit annoncé par le Christ le royaume de Dieu, il a, pour cette raison, immédiatement ajouté que les éléments passeraient plus aisément que ses paroles : il confirmait ainsi que ce également qu'il avait dit de Jean n'était pas passé⁵.

XXXIV. 1. Mais le Christ⁶ interdit le divorce par ces mots : « *Celui qui aura renvoyé sa femme et en aura pris une autre, commettra l'adultère ; celui qui aura pris une*

– d) La pratique des marcionites qui refusent l'union conjugale est contradictoire à la doctrine qu'ils prêtent au Christ. Celui-ci défend, en Mt 5, 32, un juste divorce ayant pour motif l'impudicité de la femme ; il confirme la disposition de Dt 24, 1. Il est en accord avec le Créateur pour permettre ou autoriser, selon le cas, la répudiation et pour maintenir intacte l'union conjugale dont Marcion est l'adversaire (§ 5b-7). –

e) La sentence du Christ est à mettre en rapport avec l'histoire de Jean, précédemment mentionné : visant à accabler Hérode coupable d'avoir bafoué la Loi en épousant une femme renvoyée et d'avoir tué un prophète champion de cette Loi, elle n'a pas pour objet la destruction de Moïse comme le prétend Marcion (§ 8-9).

6. Le verset donnait lieu à une des plus importantes « antithèses » de Marcion : voir *Marc V, 7, 6* et HARNACK, p. 293^o (également p. 111, n. 2 et p. 148, n. 1). C'est cette « antithèse » que T. énonce dans le § 1, en faisant parler l'hérétique. Il va s'attacher dans le développement polémique qu'il lui consacre, à démontrer d'une part que le Christ, par une interdiction seulement conditionnelle du divorce, ne « détruit » pas Moïse et que sa doctrine est en accord avec le Créateur, et d'autre part que la pratique marcionite d'un *repudium ante nuptias* (*Marc. V, 7, 6*) est en contradiction avec

committet; qui dimissam a viro duxerit, aequè adulter est^a » : ut sic quoque prohibeat diuortium, illicitum facit repudiatae matrimonium. Moyses uero permittit repudium in Deuteronomio : « Si sumpserit quis uxorem, et habitauerit cum ea, et euenerit non inuenire eam apud eum gratiam eo quod inuentum sit in illa impudicum negotium, scribet libellum repudii et dabit in manu eius, et dimittet illam de domo sua^b. » Vides diuersitatem legis et euangelii, Moysi et Christi ?

2. Plane. Non enim recepisti illud quoque euangelium eiusdem ueritatis et eiusdem Christi, in quo prohibens diuortium propriam quaestionem eius absoluit : « Moyses propter duritiam cordis uestri praecepit libellum repudii dare ; a primordio autem non fuit sic^c » ; quia scilicet qui marem et feminam fecerat, erunt duo, dixerat, in carne una : quod deus itaque iunxit, homo disiunxerit^d ? 3. Hoc enim responso et Moysi constitutionem protexit, ut sui, et creatoris institutionem direx[er]it, ut Christus ipsius.

³ committit *Iun. Rig. Oeb. Evans* commisit *Pam.* || 6 deuteronomio *R ex emend. X* : deuthero- *M detro- F* || 9 in manu *Mγ Pam. edd. cett.* : in manum *R Gel.* || 18 post disiunxerit interrogationis signum reposit. *Gel. Rig. Oeb. Evans* : non disiunxerit *Pam. Eng. Kroy.* (disiunget *Pam.*) *grauius distinguentes* || 20 direxit *R₂* : -erit *Mγ R₁R₂*

XXXIV. a. Lc 16, 18 b. Dt 24, 1 c. Mt 19, 8 d. Mt 19, 4, 5, 6

la doctrine, prêtée par les hérétiques à leur Christ, d'une prohibition totale du divorce. A. D'ALÈS, *Theologie de T.*, p. 461-465, a fait une étude critique de cette page qu'il qualifie de « bien laborieuse ». Voir, en outre, C. TIBILETTI, *Verginità e matrimonio in antichi scrittori cristiani*, Univ. Macerata 1983, p. 71-93 ; P. STOCKMEIER, « Scheidung und Wiederheiratung in der alte Kirche », *Theologische Quartalschrift* 151, 1971, p. 39-51 ; P. NAUTIN, « Divorce et remariage dans la tradition latine », *RSR* 62, 1974, p. 7-54 (en particulier p. 9-14).

femme renvoyée par son mari, est également adultère^a » : pour interdire le divorce de cette façon aussi, il rend illicite le mariage avec une répudiée¹. Moïse, lui, permet la répudiation dans le Deutéronome : « Si quelqu'un a pris une femme et a vécu avec elle, et s'il est advenu qu'elle ne trouve pas grâce à ses yeux pour la raison qu'il a été trouvé en elle un acte impudique, il écrira un billet de répudiation et il le remettra en sa main, et il la renverra de sa maison^{b 2}. » Tu vois l'opposition entre la Loi et l'Évangile, entre Moïse et le Christ ?

2. Parfaitement³. C'est que tu ne reçois pas aussi cet évangile de la même vérité et du même Christ dans lequel, interdisant le divorce, il traite à fond la question particulière à celui-ci : « Moïse a prescrit de remettre un billet de répudiation à cause de la dureté de votre cœur : mais au commencement, il n'en fut pas ainsi^c. » Car évidemment celui qui avait fait l'homme et la femme, avait dit : « Ils seront deux en une seule chair » : aussi ce que Dieu a uni, l'homme le séparerait-il^{d 4} ? 3. Par cette réponse il a sauvegardé la réglementation de Moïse en tant que sien et il a défini⁵ l'institution du Créateur en tant que Christ de celui-ci.

1. Ce commentaire de la seconde phrase constitutive de la *sententia* du Christ joue le rôle de parenthèse. Mais il n'est pas nécessaire, comme fait Kroymann, de le marquer par la ponctuation.

2. La citation, qui est tronquée, s'inspire sans doute de Mt 5, 31-32 qui ne veut critiquer que le fait même de la répudiation. En réalité, la longue phrase de Dt 24, 1-4 a en vue d'interdire la reprise de la femme par son premier mari : cf. *BA, Deutéronome*, p. 266, note à 24, 4.

3. T. reprend la parole pour refuter la thèse adverse.

4. Le texte transmis suppose une interrogation par le ton, parfaitement admissible. Il est inutile de le corriger.

5. Sur ce sens de *dirigere*, voir *supra* I, 9, 10 (t. 1, p. 142, n. 3). Il n'a pas été possible de rendre le jeu *constitutio/institutio* (sur ce dernier terme, mis en rapport avec la création originelle, voir notre *Deus Christ.*, p. 391-395).

Sed quatenus ex his reuincendus es quae recepisti, sic tibi occurram ac si meus Christus. Nonne et ipse prohibens diuortium et patrem tamen gestans eum qui marem et feminam iunxit excusauerit potius quam destruxerit Moysi constitutionem ? Sed ecce sic tuus sit iste Christus contrarium docens Moysi et creatori, ut, si non contrarium ostendero, meus sit. 4. Dico enim illum conditionaliter nunc fecisse diuortii prohibitionem, si ideo quis dimittat uxorem ut aliam ducat : « Qui dimiserit, inquit, uxorem, et aliam duxerit, adulterium commisit, et qui a marito dimissam duxerit, aequè adulter est »^e, ex eadem utique causa dimissam qua non licet dimitti, ut alia ducatur ; illicite enim dimissam pro indimissa ducens adulter est. 5. Manet enim matrimonium quod non rite diremptum est ; manente matrimonio nubere adulterium est. Ita si conditionaliter prohibuit dimittere uxorem, non in totum prohibuit, et quod non prohibuit in totum, permisit alias, ubi causa cessat ob quam prohibuit, et iam non contrarium Moysi docet, cuius praeceptum alicubi conseruat, nondum dico confirmat.

21 quae recepisti *M coni. R₁ (unde R₂R₃)* : quaerere coepisti γR , || 23 patrem : parem *Kroy*. || testans *Lat.* || 25 ecce sic *R* : ecce si γ ac si *M* || contrarium *M\gamma R₃* : -am *R₁R₂* || 29 ut *R₃* : et *M\gamma R₁R₂* || 30 qui a *R* : quia *M\gamma* || 31 adulter est *MX R₃* : adulter *R₁R₂* est *F* || 37 alias ubi *Rig. Oeb. Kroy. Evans* : alia subici *M\gamma R₁R₂* aliud est ubi *R₃ Gel. Pam.* || 38 et iam *Gel. edd. cett.* : etiam θ *Oeb.* || 39 confirmat. aut *R* : confirmata ut *M\gamma*

e. Lc 16, 18

1. Plus exactement : le Christ des textes que tu reçois. Il n'est donc pas nécessaire de corriger, avec Kroymann, en écrivant : *Christus tuus*.

2. L'adverbe *tamen* porte sur les deux participes *prohibens* et *gestans* ; sa place, avant le second, lui donne plus de relief.

3. Cette phrase combine la formule habituelle de concession à l'adversaire pour l'avancement du débat et la convention avec l'adversaire (cf. *supra* IV, 6, 3).

Mais puisque tu dois être réfuté à partir des textes que tu reçois, je te ferai face comme si ton Christ¹ était le mien. Est-ce que lui aussi, tout² en interdisant le divorce et en portant en lui ce Père qui a uni l'homme et la femme, il n'aura pas plutôt justifié que détruit la réglementation de Moïse ? Mais voilà, ce Christ enseignant le contraire de Moïse et du Créateur, admettons qu'il soit tien, à une condition : qu'il soit mien si je démontre qu'il n'enseigne pas le contraire³. 4. Je déclare en effet que s'il a fait maintenant interdiction du divorce, c'est sous condition, dans le cas où quelqu'un renverrait sa femme pour en prendre une autre : « Qui aura renvoyé sa femme, dit-il, et en aura pris une autre, a commis l'adultère, et qui aura pris une femme renvoyée par son mari est également adultère »^e, une femme à coup sûr renvoyée pour la même raison pour laquelle il n'est pas permis de renvoyer, pour en prendre une autre. Car on est adultère de prendre une femme illicitement renvoyée qui tient lieu de femme non renvoyée⁴. 5. En effet le mariage subsiste quand il n'a pas été rituellement rompu. Épouser quand le mariage subsiste, c'est un adultère. Ainsi, si c'est sous condition qu'il a interdit de renvoyer sa femme, il ne l'a pas interdit en totalité, et ce qu'il n'a pas interdit en totalité, il l'a autorisé en d'autres circonstances, quand disparaît la raison pour laquelle il l'a interdit ; dès lors, son enseignement n'est pas le contraire de celui de Moïse dont quelque part il maintient – je ne dis pas encore : il confirme⁵ – le précepte.

4. Le mot *indimissa* est un hapax ; il s'agit d'un néologisme de circonstance.

5. La dialectique de T., non exempte de sophisme, s'attache à atténuer la rupture avec la Loi que constitue cette déclaration du Christ. En donnant une importance accrue à la considération de l'adultère, il accentue l'idée que le Christ a eu surtout en vue de combattre les mariages illicites assimilés à l'adultère. La formule *nondum dico confirmat* annonce l'étape suivante de la démonstration (§ 6 : *hinc confirmatur*).

Aut si omnino [non] negas permitti diuortium a Christo, quomodo tu nuptias dirimis, nec coniungens marem et feminam nec alibi coniunctos ad sacramentum baptismatis et eucharistiae admittens nisi inter se coniurauerint aduersus
 45 fructum nuptiarum, ut aduersus ipsum creatorem ? Certe quid faci<e>t apud te maritus, si uxor eius commiserit adulterium ? Habebitne illam ? Sed nec tuum apostolum sinere <scis> coniungi prostitutae membra Christi^f. 6. Habet itaque et Christum adsertorem iustitia diuortii. Iam hinc
 50 confirmatur ab illo Moyses, ex eodem titulo prohibens repudium quo et Christus, <ni>si inuentum fuerit in muliere negotium impudicum^g. Nam et in euangelio Matthaei : « Qui dimiserit, inquit, uxorem suam praeter causam adulteri-
 55 rii, facit eam adulterari^h. » Atque ita adulter censetur et ille qui dimissam a uiro duxerit. Ceterum praeter ex causa adulterii nec creator disiungit quod ipse scilicet coniunxit, eodem alibi Moysè constituyente eum qui ex compressione matrimonium fecerat non posse dimittere uxorem in omne tempusⁱ. 7. Quodsi ex uiolentia coactum matrimonium stabit, quanto magis ex conuenientia uoluntarium ? sicut ex
 60

41 negas R₃ : non negas Mγ R₁R₂ || 44 inter Mγ R₃ : intra R₁R₂ || 46 faciet Vrs. Kroy. : facit θ edd. cett. || 47-48 sinere scis Vrs. Rig. Kroy. : sinere θ edd. cett. || 51 <ni>si inuentum correxeram itemque Evans || 52 matthaei R : -thei γ -ei M || 54 atque ita M Rig. Kroy. : atque γ R₁R₂ aequae R₃ edd. cett. || 55 ex M con. R₂ (unde R₁) : et γ R₁R₂ || 59 uiolentia M || 60 ex M R₂R₃ : et X R₁ est F || sicut ex M : sicut et β

f. Cf. 1 Co 6, 15 g. Cf. Dt 24, 1 h. Mt 5, 32 i. Cf. Dt 22, 28-29

1. Sortie de T. contre ce qu'il appellera plus tard un *repudium ante nuptias*. Sur la pratique marcionite, cf. *supra* I, 29, 1. Voir aussi nos *Approches de T.*, p. 113.

2. Dès Vx. II, 3, 1 où ce verset lui sert à interdire les unions entre chrétiens et païens, T. assimile « prostitution » et « adultère ». Sur l'expression *uius apostolus* désignant Paul, cf. plus haut (I, 20, 2).

3. Tour par le substantif abstrait qui équivalait à un « juste divorce ».

4. Revenant à Dt 24, 1, T. s'attache à l'expression de la LXX, ὄσχημον πρὸς γαμὰ (*impudicum negotium*) et il lui donne un sens fort. La *TOB* tra-

Ou alors, si tu nies absolument que le Christ permette le divorce, comment se fait-il que toi, tu brises les noces en ne conjoignant pas l'homme et la femme et en n'admettant pas au sacrement du baptême et de l'eucharistie ceux qui ont été conjoints ailleurs, sauf s'ils se sont mis d'accord entre eux pour renoncer au fruit des noces, comme par hostilité au Créateur lui-même¹ ? Assurément, que fera chez toi un mari si sa femme commet l'adultère ? La gardera-t-il ? Mais même ton propre apôtre, <tu le sais>, ne permet pas que des membres du Christ soient unis à une prostituée². 6. Ainsi la justice du divorce³ a pour elle, comme champion, même le Christ. Dès lors, par là, c'est lui qui confirme Moïse interdisant la répudiation au même titre que le Christ aussi, sauf s'il a été trouvé dans la femme un acte impudique^g⁴. Car dans l'évangile de Matthieu il dit : « Celui qui aura renvoyé sa femme sauf pour cause d'adultère, la fait devenir adultère^h. » Et ainsi celui-là aussi est tenu pour adultère qui aura épousé une femme renvoyée par son mari. Du reste, sauf⁵ pour cause d'adultère, le Créateur non plus ne sépare pas ce que lui-même, évidemment, a uni, le même Moïse établissant ailleurs qu'il était impossible à qui aurait contracté mariage à la suite d'un viol⁶, de renvoyer sa femme à tout jamais⁷. 7. Que si une union forcée à la suite d'une violence doit rester stable, combien plus le restera une union volontaire résultant d'un accord ? Et de même, d'après l'au-

duit : « quelque chose qui lui fait honte ». Selon A. D'ALÈS, *Theologie de T.*, p. 463, l'original hébreu évoque plutôt l'idée d'un défaut physique, comme comprend la Vulgate (*propter aliquam foeditatem*). Le rapprochement avec Mt 5, 32 est donc spécieux.

5. Sur *praeter* adverbe (= *praeterquam*), cf. *LHS*, p. 244.

6. Seul emploi du terme *compressio* chez T. (plus bas, l'idée est reprise par *uiolentia*) ; dans ce sens particulier, il paraît venir de la langue des Comiques.

7. Pour corroborer son interprétation, T. produit deux autres témoignages de l'A.T., l'un du *Deutéronome*, l'autre de Malachie. D'après *Biblia Patristica* I, il est seul à citer ces deux textes.

prophetiae auctoritate: « *Vxorem iuuentutis tuae non dimittes* ». Habes itaque Christum ultro uestigia ubique creatoris ineuntem tam in permittendo repudio quam in prohibendo. Habes etiam nuptiarum, quoquo uelis latere, 65 prospectorem, quas nec separari uult prohibendo repudium, nec cum macula haberi tunc permittendo diuortium. Erubescere non coniungens quos tuus quoque Christus coniunxit ! Erubescere etiam disiungens sine eo merito quo[s] 70 disiungi uoluit et tuus Christus !

8. Debeo nunc et illud ostendere unde hanc sententiam deduxerit dominus quoue direxerit. Ita enim plenius constabit eum non ad Moysen destruendum [ex]spectasse per repudii propositionem subito interpositam, quia nec subito interposita est, habens radicem ex eadem Iohannis mentione^k. Iohannes enim retundens Herodem quod aduersus legem uxorem fratris sui defuncti duxisset, habentis filiam ex illa^l – non alias hoc permittente, immo et praecipiente lege, quam si frater illiberis decesserit, ut a fratre ipsius et ex costa ipsius supparetur semen illi^m –, coniectus in carcerem

64 quoquo *R₂R₃*: quoque *Mγ R₁*, || 66 macula *coni. R₂* (unde *R₃*): masculino *Mγ R₁R₂*, || 68 coniunxit β *edd. cett.*: iunxit *M Kroy.* || quo *R₂R₃*: quos *Mγ R₁*, || 69 uoluit: noluit *coni. R₁R₂*, || 72 eum non *R₃*: eadem *Mγ R₁R₂*, || spectasse *R₃*: expectasse *Mγ R₁R₂* (expectasse *pro* spectasse *in mg. R₃*) || 74 mentionem *M*, || 77 alias *F* (ut *uid.*) *R₃*: alia *MX R₁R₂*, || 78 quam *R₃*: quia *Mγ R₁R₂*, || illiberis *coni. R₁R₂* (unde *R₃*): illecebris *Mγ R₁R₂*, || 79 supparetur *M Rig. Kroy.*: suparetur β suppararetur *Gel. edd. cett.*

j. *Ml* 2, 15 k. Cf. *Lc* 16, 16 l. Cf. *Lc* 3, 19 m. Cf. *Dt* 25, 5

1. Syntaxe un peu maladroite. Par-dessus la phrase précédente, *sicut...* raccorde à l'interdiction de *Dt* 22, 29 celle de *Ml* 2, 15.

2. Fidèle à son principe exégétique d'éclairer toujours la pensée par le contexte, T. a cherché – et trouvé – un rapport entre la parole du Christ en *Lc* 16, 18 et la mention de Jean qui la précède de deux courts versets. Cette interprétation paraît lui avoir été personnelle et n'a pas été retenue. Elle repose d'ailleurs, nous le verrons, sur une grave inexactitude.

3. Le texte de Luc, pas plus que celui de Matthieu (14, 3-4) et de Marc (6, 17-18) ne donne Hérodiade pour *veuve* de Hérode-Philippe. JOSEPHÉ

torité de la prophétie¹, « *tu ne renverras pas la femme de ta jeunesse* ». Et de la sorte, tu as le Christ suivant de lui-même partout les pas du Créateur aussi bien pour permettre que pour interdire la répudiation. Tu l'as même pour veiller sur les noces, de quelque côté que tu le veuilles: il n'en veut ni la rupture, en interdisant le divorce, ni le maintien dans la souillure, en permettant alors le divorce. Rougis de ne pas conjoindre ceux que ton propre Christ aussi a conjoints ! Rougis même de séparer en dehors du motif pour lequel ton Christ aussi a voulu qu'on sépare !

8. Il me faut maintenant montrer aussi ce qui a amené le Seigneur à cette sentence ou quelle en a été l'orientation². Car il sera, de la sorte, plus pleinement établi qu'il n'a pas eu en vue la destruction de Moïse en faisant intervenir soudain le problème de la répudiation, parce que ce problème n'est pas non plus intervenu soudain: il avait sa racine dans la même mention de Jean^k. Jean en effet, en s'attaquant à Hérode parce que celui-ci avait, contre la Loi, pris la femme de son défunt frère ayant d'elle une fille^{l3} – ce que la Loi ne permettait, ou même n'ordonnait que dans un cas, celui du décès d'un frère sans enfants⁴, et pour que son propre frère, de sa propre épouse, lui assure par substitution une descendance^{m5} –, avait été jeté en prisonⁿ, et aussi, peu

(*Ant. Ind.* 18, 5, 1) dit expressément le contraire (cf. A. D'ALÈS, *Théologie de T.*, p. 463). Mais c'est sur cette erreur de fait que T. a construit toute son interprétation.

4. Conjecture de B. Rhenanus, *illiberis* (déformé en *illecebris* par la tradition manuscrite conservée) est un hapax (Vulg.: *abs que liberis*).

5. Une fille étant née de l'union de Philippe et d'Hérodiade, la loi du « lévirat », rappelée ici, ne s'appliquait donc pas selon T. En fait, la réprobation d'Hérode par Jean venait de ce que le tétrarque, en épousant sa nièce, avait violé la loi interdisant les mariages consanguins (*Lv* 20, 21; cf. *TOB*, p. 83, n. c). Le mot *costa* ici équivalait à *coniux* (*uxor*); (cf. *TLL* IV, c. 1084, l. 78-82): cet emploi, rarissime, a le mérite de souligner, par le rappel implicite de l'histoire d'Adam et Ève, le lien indissoluble du mariage. Sur *supparare*, mot propre à T., voir WASZINK, *Comm. An.*, p. 334.

80 fueratⁿ, ab eodem Herode postmodum et occisus^o. 9. Facta
igitur mentione Iohannis dominus, et utique succensus exitu[s]
eius, inlicitorum matrimoniorum et adulterii figuras iacula-
tus est in Herodem, adulterum pronuntians etiam qui dimis-
85 sam a uiro duxerit^p, quo magis impietatem Herodis onera-
ret, qui non minus morte quam repudio dimissam a uiro
duxerat, et hoc fratre habente ex illa filiam et uel eo nomine
inlicite, ex libidinis, non ex legis instinctu, ac propterea pro-
pheten quoque adsertorem legis occiderat.

90 10. Hoc mihi disseruisse proficiet etiam ad subsequens
argumentum diuitis apud inferos dolentis et pauperis in sinu

80 herode MB : om. β || 81 succensus exitu[s] Kroy. : successus exitus θ
edd. cett. || 82 adulterii figuras M Rig. Kroy. : adulteri (uel adulterii) figura
β edd. cett. || 87 inlicite R₁ : -a Mγ R₁R₂ || 89 ad om. Gel. Pam. Rig.

n. Cf. Mt 14, 3 o. Cf. Mt 14, 10 p. Cf. Lc 16, 18

1. La correction de Kroymann *succensus* (pour *successus* des mss et édi-
teurs) se justifie aisément. Si T. n'a pas d'exemple du verbe correspondant,
il présente en tout cas le dérivé *succensio* en Res. 12, 3 (selon le ms. T). Ce
mot expressif qui marque l'embrassement de la colère, a sans doute d'au-
tant plus retenu l'attention de notre styliste qu'il permettait de mieux sou-
ligner combien le Christ – contrairement aux thèses de Marcion – était
accessible aux émotions.

2. Par cette expression un peu obscure, T. semble vouloir dire que,
devenue veuve de Philippe, Hérodiade n'était pas plus libre de se remarier
qu'elle ne l'aurait été en cas de répudiation par son mari vivant. Comme
l'a bien observé A. D'ALÈS, *Théologie de T.*, p. 485, on voit déjà se profi-
ler ici la doctrine montaniste, que T. défendra dans le *De monogamia* : l'in-
terdiction des secondes noces en cas de veuvage.

34, 10-17 (Lc 16, 19-31)

a) Transition : l'histoire-parabole du riche et du pauvre connaissant l'un
les souffrances aux enfers, l'autre le repos dans le sein d'Abraham est à
mettre en rapport avec ce qui a précédé sur Hérode et Jean : elle illustre
le sort respectif, dans l'au-delà, de l'un et de l'autre (§ 10). – b) Conception de Marcion : il place aux enfers les rétributions, tourments
et consolations, promises par le Créateur et il réserve le ciel à son dieu
et à son Christ (§ 11a). – c) Réfutation : des détails du récit contraignent
à admettre que les enfers sont considérablement distants du sein
d'Abraham. Celui-ci doit être conçu comme le lieu d'accueil, après la
mort, des âmes des justes et des croyants – descendance d'Abraham – en

après, mis à mort par ce même Hérode^o. 9. Donc, après
avoir fait mention de Jean, le Seigneur qui, pour sûr, était
indigné¹ aussi de sa fin, a brandi contre Hérode les images
des mariages illégitimes et de l'adultère en déclarant adul-
tère celui-là même qui aurait épousé la femme renvoyée par
son mari^p : il avait pour but d'accabler davantage l'impiété
d'Hérode – un homme qui avait épousé une femme séparée
de son mari non moins par le décès que par la répudiation²,
et alors que ce frère avait d'elle une fille, et que, ne serait-
ce qu'à ce titre, cette union était illicite, ayant été inspirée
par la recherche du plaisir, non par la Loi, un homme aussi
qui, pour cette raison, avait mis à mort le prophète cham-
pion de la Loi.

Le sein d'Abraham 10. Avoir donné ces explications me
(Lc 16, 19-31) servira même pour l'argument³ qui
suit : celui du riche qui souffre aux
enfes et du pauvre qui connaît le repos dans le sein

attendant la résurrection eschatologique et le jugement qui prononcera
le châtement et le salut éternels. Cette conception d'un lieu d'anticipa-
tion provisoire se concilie avec la promesse du ciel qui a été faite par le
Créateur contrairement à ce que prétend Marcion et qui reste intacte
(§ 11b-14). – d) Au v. 29 (invitation à écouter Moïse et les prophètes),
Marcion oppose la voix céleste de la Transfiguration invitant à écouter
le Christ (Lc 9, 35). Mais les apôtres, à qui est faite cette invite, n'ont
suivi le Christ que parce qu'ils l'avaient reconnu d'après l'enseignement
et les prophéties de l'A.T. Ce verset concerne le châtement aux enfers de
ceux qui n'ont pas cru au Créateur et à la rétribution finale (§ 15-17).

3. Ce terme désigne ici un récit (ou tableau) à valeur symbolique d'où
se dégage un message. La Bible de Jérusalem qualifie cet épisode d'« his-
toire-parabole » ; il est propre à Lc et Marcion le conservait intégralement,
car il lui permettait d'en tirer une « antithèse » opposant le dieu bon, dieu
du ciel, au Créateur régnant sur les enfers : cf. HARNACK, p. 221^s. et
p. 294^s ; TSUTSUI, p. 111-113. Quant à l'expression « sein d'Abraham » qui
répond à l'ancienne locution biblique « être réuni à ses pères » (« les
patriarches »), elle exprime l'intimité et la proximité avec Abraham dans le
banquet messianique. Au II^e s. l'exégèse chrétienne la raccorde à des
conceptions théologiques et eschatologiques. Voir notamment H. FINÉ,
Die Terminologie der Jenseitsvorstellungen bei Tertullian, Bonn 1958, en
particulier p. 112-127.

Abrahae requiescentis⁹⁴. Nam et illud, quantum ad scripturae superficiem, subito propositum est, quantum ad intentionem sensus, et ipsum cohaeret mentioni Iohannis male tractati et suggillati Herodis male maritati, utriusque exitum
 95 deformans, Herodis tormenta et Iohannis refrigeria, ut iam audiret Herodes : « *Habent illic Moysen et prophetas, illos audiant*^r. »

11. Sed Marcion aliorum cogit, scilicet et utramque mercedem creatoris siue tormenti siue refrigerii apud inferos
 100 determinat eis positam qui legi et prophetis oboedierint, Christi uero et dei sui caelestem definit sinum et portum.

Respondebimus et <ad> haec, ipsa scriptura reuincente oculos eius, qui ad inferos discernit Abrahae sinum pauperi. Aliud enim inferi, ut puto, aliud quoque Abrahae sinus.
 105 Nam et magnum ait intercidere regiones istas profundum et transitum utrimque prohibere^s. 12. Sed nec adleuasset

94 suggillati *Rig.* || maritati *R₂ mg Oeh. Kroy. Evans* : mer- θ *B Gel. Pam. Rig.* || 98 scilicet et *Mγ* : scilicet ut *R Oeh. Evans* scilicet *Gel. Pam. Rig.* || 100 determinat *Mγ Rig.* : -et *R edd. cett.* || eis ex eos *M* || positam *M R* : -um γ || 101 definit *M Rig. Kroy.* : definit β *edd. cett.* || 102 et <ad> haec *Kroy.* : ad haec *Oeh. Evans* et hac con. *R₂* (unde *R₃ Gel. Pam. Rig.*) || 103 oculos *M* || qui *Eng. Kroy.* : quae θ *edd. cett.* || ab inferis *Pam. Rig. Oeh. Evans* || 105 intercidere *Mγ R₁ Rig. Kroy. Evans* : -cedere *R₂R₃ Gel. Pam. Oeh.* || 106 utrimque *R₃* : -umque *Mγ R₁R₂*

q. Cf. Lc 16, 19-31 r. Lc 16, 29 s. Cf. Lc 16, 26

1. Expression imagée à rapprocher de *Res.* 3, 5 (« ratio... diuina in medulla est, non in superficie »).

2. Parallélisme un peu forcé, bien dans la manière de l'auteur ; il serait encore plus net si l'on adoptait la correction *suggillati* de Rigault (mais seul le dérivé *suggillatio* est attesté chez T.).

3. Sur le sens eschatologique de *refrigerium*, voir H. FINÉ, *Die Terminologie der Jenseitsvorstellungen bei Tertullian*, Bonn 1958, p. 150-196 (pour l'usage de T. : p. 163-171).

4. L'appel à la conversion est souligné avec d'autant plus de force que le thème prend ici la forme d'une adhésion au message vétérotestamentaire : il prélude à la polémique contre Marcion.

d'Abraham⁹⁴. Car lui aussi, pour autant qu'on s'en tient à la superficie¹ de l'Écriture, est proposé tout soudain ; pour autant qu'on s'applique à l'intentionnalité du sens, il est lui-même également en cohérence avec la mention de Jean, objet d'un mauvais traitement, et d'Hérode, flétri pour sa mauvaise union² ; il esquisse le sort final de l'un et de l'autre, les tourments d'Hérode et les consolations³ de Jean, à telle enseigne qu'Hérode entende déjà : « *Ils ont là-bas Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent*^r 4. »

11. Mais Marcion force son interprétation dans un autre sens : il détermine que les deux formes de rétribution du Créateur, soit tourment, soit consolation, sont placées aux enfers pour ceux qui ont obéi à la Loi et aux prophètes, tandis qu'il définit comme céleste le sein et le hâvre réservés à son Christ et à son dieu⁵.

Nous répondrons aussi à cette conception : le passage de l'Écriture réfutant de lui-même les yeux de celui qui veut apercevoir aux enfers le sein d'Abraham pour le pauvre⁶. Car les enfers sont une chose, je pense, une autre aussi est le sein d'Abraham. Car celui-ci dit qu'un grand abîme sépare ces régions et interdit le passage de part et d'autre⁷. 12. D'ailleurs le riche non plus n'aurait pas levé

5. Au livre III (24, 1), T. a déjà rappelé l'antithèse établie par Marcion entre le « royaume de Dieu éternellement possédé au ciel » et les promesses du Christ du Créateur, c'est-à-dire le rétablissement d'un état juif sur terre d'une part, et « une fois achevée la vie terrestre », le *refrigerium* aux enfers dans le sein d'Abraham. C'est contre cette conception marcionite d'un sein d'Abraham *situé aux enfers* qu'il va orienter son exégèse, en même temps qu'il reprend sa polémique à propos des « promesses célestes » du Créateur que Marcion refuse d'admettre.

6. Proposition ironique, qui souligne l'absurdité de l'interprétation de Marcion, avant même que l'exégèse suivante en donne le détail.

7. Sans répondre à l'argument par lequel Marcion localisait aux enfers le sein d'Abraham (« le riche et Abraham conversant entre eux sont donc au même endroit » : cf. ADAMANTIUS, II, 10 ; HARNACK, p. 294*), T. s'appuie sur le v. 26 pour sa propre démonstration ; il développera ensuite son argumentation avec un détail du v. 23.

diues oculos, et quidem de longinquo ^t, nisi in superiora, et de altitudinis longinquo per immensam illam distantiam sublimitatis et profunditatis. Vnde apparet sapienti cuique, qui aliquando Elysios audierit, esse aliquam localem determinationem quae *sinus* dicta sit *Abrahae* ad recipiendas animas filiorum eius, etiam ex nationibus, patris scilicet multarum nationum ^u in Abrahae censum deputandarum, et ex eadem fide qua et Abraham deo credidit ^v, nullo sub iugo legis nec in signo circumcisionis ^w. 13. Eam itaque regionem sinum dico Abrahae, etsi non caelestem, sublimiorem tamen inferis, interim refrigerium praebere animabus iustorum, donec consummatio rerum resurrectionem omnium plenitudine mercedis expungat, tunc apparitura caelesti promissione, quam Marcion suo <deo> uindicat, quasi non a creatore promulgatam. Ad quam ascensum suum Christus aedificat in caelum, secundum Osee ^x, utique suis, ubi est et locus aeternus, de quo Esaias : « *Quis adnuntiabit uobis locum aeternum* ^y ? », nisi scilicet Christus, *incedens in iustitia, loquens uiam rectam, odio habens iniustitiam et iniquitatem* ^z. 14. Quodsi aeternus locus repromittitur et ascensus in caelum aedificatur a creatore, promittente etiam semen Abrahae uelut stellas caeli futurum ^a, utique ob caelestem promissionem, salua ea promissione cur non capiat sinum Abrahae dici temporale aliquod animarum fidelium

116 etsi *M coni. R₂ (unde R₃)* : et $\gamma R_1 R_2$ || 117 praebere *Kroy* : praeterea *M\gamma R_1 R_2* praebituram *coni. R₂ (unde R₃ edd. cett.)* || 120 suo <deo> *Kroy* : suo christo *Ciaconius* || 122 osee : amos *Pam. Rig. Oeb. Evans* || 123 annuntiabit β : -auit *M* || 126 repromittitur *R₂R₃* : -etur *M\gamma R_1*

t. Cf. Lc 16, 23 u. Cf. Gn 17, 4 ; Rm 4, 17 v. Cf. Rm 4, 3 w. Cf. Rm 4, 10-11 x. Cf. Am 9, 6 y. Is 33, 14 z. Is 33, 15 a. Cf. Gn 22, 17

1. Utilisation apologétique, en faveur d'une « vérité chrétienne » des fables de la mythologie : cf. *Apol.* 21, 14.

2. Cf. *supra* III, 24, 7.

3. En fait, citation d'Amos, déjà donnée et correctement attribuée plus haut III, 24, 10 (t. 3, p. 212, n. 2).

les yeux ^t, et à la vérité de son lieu éloigné, s'il n'avait pas dû atteindre un point supérieur : éloignement de toute une hauteur, en passant par cette immense distance qui sépare éminence et abîme ! De là il apparaît clairement à tout homme de sens, qui a entendu parler un jour des Champs Élysées ¹, qu'il existe une détermination dans l'espace, appelée « sein d'Abraham » et qui est destinée à recevoir les âmes des fils de celui-ci, provenant même des nations païennes, lui qui, évidemment, est le père de multiples nations ^u à compter dans la descendance d'Abraham ; et provenant de la même foi par laquelle Abraham aussi a cru en Dieu ^v, sans être aucunement sous le joug de la Loi ni avec le signe de la circoncision ^w. 13. C'est pourquoi je déclare que cette région, le sein d'Abraham, quoique n'étant pas au ciel, mais cependant plus élevée que les enfers, offre une consolation provisoire aux âmes des justes en attendant que la consommation du monde accomplisse la résurrection de tous dans la plénitude de la rétribution : car alors apparaîtra la promesse céleste que Marcion revendique pour son dieu comme si elle n'avait pas été promulguée par le Créateur ². C'est pour y mener que le Christ construit son ascension vers le ciel ^x selon Osée ³, assurément pour les siens ; et c'est là qu'est aussi le lieu d'éternité dont Isaïe a dit : « *Qui vous annoncera le lieu d'éternité* ^y ? », sinon le Christ évidemment *qui s'avance dans la justice, énonce la voie droite, a en haine l'injustice et l'iniquité* ^z. 14. Si donc le lieu d'éternité est promis par le Créateur et si l'ascension vers le ciel est construite par lui qui promet même à Abraham une descendance destinée à être comme les étoiles du ciel ^a, à cause, bien sûr, de sa promesse céleste ⁴, pourquoi donc ne serait-il pas possible, dans la sauvegarde de cette promesse, d'appeler sein d'Abraham quelque lieu d'accueil temporaire

4. Cf. plus haut III, 24, 7 où l'image du sable est rapportée à la promesse terrestre, et l'image des étoiles à la promesse céleste.

receptaculum in quo iam deliniatur futuri imago ac candida
 quaedam utriusque iudicii prospiciatur ? admonens quoque
 uos haereticos, dum in uita estis, Moysen et prophetas^b
 unum deum praedicantes, creatorem, et unum Christum
 135 praedicantes eius, et utrumque iudicium poenae et salutis
 aeternae apud unicum deum positum, qui occidat et uiuifi-
 cet^c.

15. 'Immo', inquit, 'nostri dei monella de caelo non
 Moysen et prophetas iussit audiri, sed Christum : « *Hunc*
 140 *audite*^d. »' Merito. Tunc enim apostoli satis iam audierant
 Moysen et prophetas, qui secuti erant Christum credendo
 Moysi et prophetis. Nec enim accepisset Petrus dicere :
 « *Tu es Christus*^e » antequam audisset et credidisset Moysi
 et prophetis, a quibus solis adhuc Christus adnuntiabatur.

145 16. Haec igitur fides eorum meruerat ut etiam uoce caelesti
 confirmaretur, iubente illum audiri^d quem agnouerant euangeli-
 zantem pacem, euangelizantem bona^f, adnuntiantem
 locum aeternum^g, aedificantem illis ascensum suum in cae-
 lum^h. 17. Apud inferos autem de eis dictum est : « *Habent*
 150 *illic Moysen et prophetas, illos audiant*ⁱ », qui non credebant,

131 ac R : ad My || 138 monella MF Kroy. : -ela R edd. cett. -elle X ||
 142 accepisset MR : acci-γ || 150 illos audiant M Kroy. : audiant illos β edd.
 cett.

b. Cf. Lc 16, 29 c. Cf. Dt 32, 39 d. Lc 9, 35 e. Lc 9, 20 f. Cf. Is 52,
 7 g. Cf. Is 33, 14 h. Cf. Am 9, 6 i. Lc 16, 29

1. Sur cette conception de T. (dont il a traité aussi en *An.* 7, 4 ; 9, 8 ; 55,
 2 ; et en *Id.* 13), voir H. FINÉ, *Die Terminologie der Jenseitsvorstellungen*
bei Tertullian, Bonn 1958, p. 211 s ; également D'ALÈS, *Théologie de T.*,
 p. 131, n. 3. Sur le sens particulier du terme *candida*, voir HOPPE, *S.u.S.*,
 p. 221.

2. Syntaxe un peu lâche. La phrase rebondit, avec le participe *admonens*
 qui se rattache assez librement à « sein d'Abraham ». Il est construit avec
 un double accusatif : cf. *TLL* I, c. 763, l. 78 - c. 764, l. 4 (où n'est donné
 aucun exemple de T.). On peut aussi admettre une construction avec pro-
 position infinitive (*ibid.* c. 765, l. 24 s.) où *esse* serait sous-entendu ; il n'est

pour les âmes des fidèles où soit déjà profilée l'image de leur
 avenir et où leur soit préparée une sorte d'attente des deux
 formes du jugement¹ ? Alors qu'il vous rappelle aussi², à
 vous les hérétiques, pendant que vous êtes en vie, Moïse et
 les prophètes^b prêchant un seul dieu, le Créateur, et prê-
 chant un seul Christ, le sien, et les deux jugements, pour un
 châtement et un salut éternels, remis entre les mains de
 l'unique dieu capable de faire mourir et de faire vivre^c 3.

15. Que non, dit l'adversaire, l'avertissement⁴ de notre
 dieu, du haut du ciel, ne nous a pas invités à écouter Moïse
 et les prophètes, mais le Christ : « *Écoutez-le*^d 5. » A juste
 titre ! C'est qu'alors, les apôtres avaient déjà suffisamment
 écouté Moïse et les prophètes, eux qui, en croyant Moïse et
 les prophètes, avaient suivi le Christ. Et en effet Pierre n'au-
 rait pas pris sur lui de dire : « *Tu es le Christ*^e 6 » avant
 d'avoir écouté et cru Moïse et les prophètes, par qui seuls,
 jusque là, était annoncé le Christ. 16. Voilà donc quelle
 était leur foi, qui avait mérité d'être confirmée même par
 l'invitation de la voix céleste à écouter ce Christ^d qu'ils
 avaient reconnu annonçant la bonne nouvelle de paix, la
 bonne nouvelle des biens^f 7, annonçant le lieu d'éternité^g,
 construisant pour eux son ascension vers le ciel^h. 17. Mais
 c'est aux enfers⁸ qu'il est dit : « *Ils ont là-bas Moïse et les*
*prophètes, qu'ils les écoutent*ⁱ ! », et à propos de ceux qui ne

donc pas indispensable de suppléer *audire* ou *ut audiat* comme le pro-
 pose Kroymann.

3. Cf. plus haut II, 14, 1 ; et IV, 1, 10.

4. Ce terme *monela* dont T. a un seul autre emploi (*Pat.* 8, 2) n'appar-
 rait pas avant lui et le *TLL s.u.* n'en mentionne qu'une autre occurrence
 (tardive).

5. Cf. plus haut IV, 22, 1 et 8 (scène de la Transfiguration).

6. Cf. plus haut IV, 21, 6 et surtout 22, 6.

7. Cf. plus haut IV, 13, 2.

8. Après avoir servi, au § 14, d'avertissement lancé aux hérétiques anti-
 légalistes, le v. 29 est rappelé une dernière fois : T. y voit l'annonce du châ-
 timent aux enfers des incroyants.

uel qui nec omnino si<c> credebant, esse post mortem superbiae diuitiarum et gloriae deliciarum supplicia adnuntiata a Moyse et prophetis, decreta autem ab eo deo qui de thronis deponit dynastas, et de sterculinis eleuat inopes ^j. Ita cum utri<m>que pronuntiationis diuersitas competat creatori, non erit diuinitatum statuenda distantia, sed ipsarum materiarum.

XXXV. 1. Conuersus ibidem ad discipulos, « *Vae, dicit, auctori scandalorum* ^a » : expedisce ei, si natus non fuisset, aut si molino saxo ad collum deligato praecipitatus esset in profundum, quam unum ex illis modicis utique discipulis eius scandalizasset ^a. Aestima quale supplicium comminetur illi. Nec enim alius ulciscetur scandalum discipulorum eius. Agnosce igitur et iudicem et illo adfectu pronuntiantem de cura suorum quo et creator retro : « *Qui tetigerit uos, ac si pupillam oculi mei tangat* ^b. » Idem sensus eiusdem est.

151 omnino uel qui nec *Kroy*. || sic *coni. R₁* (*unde R₂R₃*) : si *Mγ R₁* || 153 moyses *R* : moysen *Mγ* || decreta ex decreta *M* || 154 sterculinis *Mγ Rig. Kroy* : -quiliniis *R edd. cert.* || 155 utrimque *R₂ R₃* : utrique *Mγ R₁* utriusque *Kroy*.

XXXV. 3 diligato *M* || 6 illi : ille *Lat. Kroy*.

j. Cf. Ps 112, 7.

XXXV. a. Lc 17, 1-2 b. Za 2, 8

1. Après l'incroyance globale, est énoncée par *sic* (annonce de la proposition infinitive qui suit) une incroyance particulière portant sur l'existence de peines infernales établies par le Créateur.

2. Cf. plus haut IV, 14, 5 et surtout 28, 11.

3. Cette phrase de conclusion reprend une idée déjà formulée plusieurs fois : l'opposition (entre salut et condamnation par exemple) ne doit pas donner lieu à établir une antithèse entre deux divinités comme fait Marcion.

35, 1-3 (Lc 17, 1-4)

a) Lc 17, 1-2 : l'attitude du Christ à l'égard de ses disciples quand ils sont scandalisés par l'un d'eux est celle d'un juge animé des mêmes sentiments que le Créateur (§ 1). – b) Lc 17, 3 : la correction fraternelle

croyaient pas ou tout au moins qui n'avaient même pas du tout cette croyance ¹ qu'il y a après la mort, pour l'orgueil des richesses et la gloire des plaisirs, des supplices annoncés par Moïse et les prophètes, mais décidés par le dieu qui dépose de leur trône les souverains et relève de leur fumier les indigents ^j ². Ainsi, comme de part et d'autre l'opposition de la sentence convient au Créateur, il y aura lieu d'établir une distance non entre les divinités, mais entre les objets mêmes qui sont en cause ³.

Avis aux disciples XXXV. 1. S'étant, au même endroit, tourné vers ses disciples, il dit : « *Malheur à qui cause des scandales* ^a » : mieux eût valu pour lui n'être pas né ou s'être précipité dans un gouffre avec une pierre à moudre attachée au cou, plutôt que d'avoir scandalisé un seul de ces petits, bien sûr ses disciples ^a ⁴. Apprécie de quel supplice il le ⁵ menace ! Car ce n'est pas un autre qui vengera le scandale causé à ses disciples. Reconnais donc en lui à la fois un juge et quelqu'un qui, pour prendre soin des siens, déclare avec le même mouvement d'affection que jadis aussi le Créateur : « *Qui aura touché à vous, c'est comme s'il touchait à la pupille de mon œil* ^b ⁶. » C'est la même signification ⁷, venant du même dieu !

reprend des enseignements du *Lévitique* et de l'*Exode* (§ 2). – c) Lc 17, 4 : le pardon de l'offense est moindre que l'oubli de celle-ci recommandé par le *Lévitique* (§ 3).

4. Le début de v. 2 provient d'une contamination avec Mt 26, 24 (cf. HARNACK, p. 222*–223*).

5. La correction de *illi* en *ille* (Latinus, suivi par Kroymann) n'est pas indispensable. Evans non plus ne l'accueille pas.

6. La LXX et la bible hébraïque donnent ce texte en Zc 2, 12. La *TOB* signale que par respect pour la transcendance de Dieu, les scribes ont intentionnellement corrigé *mon œil* en *son œil* (LXX : αὐτοῦ).

7. On peut comprendre *sensus* différemment, en le rapprochant de *affectu* qui précède la citation : « C'est le même *sentiment* ».

10 2. Peccantem fratrem iubet corripi^c; quod qui non fecerit, utique deliquit, aut ex odio uolens fratrem in delicto perseuerare, aut ex acceptione personae parcens ei. Habe[n]s
Leuiticum : « *Non odies fratrem tuum in animo tuo, tra-*
15 *ductione traduces proximum tuum, utique et fratrem, et non*
sumes propter illum delictum^d. » Nec mirum si ita docet qui pecora quoque fratris tui, si errantia in uia inueneris, prohibet despicias quominus ea reducas fratri^e, nedum ipsum sibi.

3. Sed et ueniam des fratri in te delinquenti iubet, etiam septies^f. Parum plane. Plus est enim apud creatorem, qui nec modum statuit, in infinitum pronuntians : « *Fratris malitiae memor ne sis*^g », nec petenti eam praestes mandat, sed et non petenti. Non enim dones offensam uult, sed obliuiscaris.

25 4. Lex leprosorum quantae sit interpretationis erga species ipsius uitii et inspectionis summi sacerdotis^h nostrum

11 deliquit XR : deliquid MF || 12 habe[n]s Kroy. || 13 odies ex odiens M || 14 traduces M Pam. edd. cett. : non traduces β Gel. -ens Rig. || 19 des MG R, con. R₁ : dei γ R, R₂ dari con. R₂ || fratri tuo Gel. Pam. Rig. || 24 leprosorum MR : -osum γ

c. Cf. Lc 17, 3 d. Lv 19, 17 e. Cf. Ex 23, 4 f. Cf. Lc 17, 4 g. Lv 19, 18

1. Ce commentaire justificatif de la « correction fraternelle » paraît propre à T. qui met en garde contre deux attitudes également reprehensibles : la haine et l'indulgence par « acception de personne ». Sur cette expression, voir notre *Deus Christ.*, p. 211-212.

2. En réalité, Ex 23, 4 (cf. BA, Exode, p. 233) parle du bœuf ou de l'âne de « ton ennemi ». T., en harmonisant cette recommandation avec la précédente, a dû penser qu'*a fortiori* ce qui valait pour un ennemi valait pour un frère.

3. Non sans quelque habileté sophistique, T. s'attache à montrer que le Créateur a fait mieux en ne fixant pas de limite et en substituant au pardon l'oubli même de l'offense.

4. La citation est plus proche de la Vulgate (« nec memor eius iniuriae... ») que de la LXX (cf. BA, Lévitique, p. 167-168 : « tu n'auras pas ran-

2. Quand un frère pèche, il invite à le réprimander^c : car qui ne le fait pas, assurément est en faute, soit que, par haine, il veuille laisser son frère persévérer dans sa faute, soit qu'il l'épargne en faisant acception de personne¹. On a le Lévitique : « *Tu n'auras pas de haine pour ton frère dans ton âme, tu feras reproche à ton prochain* – bien sûr aussi à ton frère – *et tu n'encourras pas la faute à cause de lui*^d. » Et rien d'étonnant de trouver cet enseignement chez celui qui t'interdit de dédaigner aussi les bêtes de ton frère, si tu les trouves errantes en chemin, t'enjoignant de les ramener à ton frère^{e 2} : à plus forte raison de le ramener à lui-même !

3. Mais il t'invite aussi à accorder le pardon à ton frère s'il commet une faute contre toi, et cela jusqu'à sept fois^f. C'est trop peu assurément ! C'est plus, en effet, chez le Créateur qui n'a même pas établi de limite en déclarant à l'infini³ : « *Ne te souviens pas du mal que t'a fait ton frère*^{g 4} », et il te commande d'accorder ton pardon non pas quand on te le demande, mais même quand on ne te le demande pas. Car il ne veut pas qu'on pardonne l'offense : il veut qu'on l'oublie⁵.

4. Quant à la loi sur les lépreux, chercher à savoir toute la richesse de son interprétation à l'égard des diverses espèces de la maladie elle-même et de

cune contre les fils de ton peuple »). Provient-elle d'un recueil de *testimonia* ?

5. Les v. 5-6 manquent dans Marcion. Manquaient aussi probablement les v. 7-10 ; cf. HARNACK, p. 223².

35, 4-11 (Lc 17, 11-19)

a) L'interprétation de Marcion oppose la méticulosité de la Loi à l'acte simple du Christ guérisseur des dix lépreux : elle ne tient pas compte des conditions où se réalisent les preuves de la puissance divine (§ 4-5). – b) Le fait de guérir dix lépreux ne marque pas une supériorité par rapport à Élisée guérissant le seul Naaman (§ 6-7a). – c) L'ordre d'aller se montrer aux prêtres prouve l'attachement du Christ à la Loi : il les a guéris en chemin parce qu'ils avaient ainsi obéi à la Loi (§ 7b-8). – d) Cet ordre s'explique plus profondément par la volonté du Christ

erit scire, Marcionis morositatem legis opponere, ut et hic Christum aemulum eius adfirmet, praeuenientem sollempnia legis etiam in curatione decem leprosorumⁱ, quos tantummodo ire iussos, ut se ostenderent sacerdotibus, in itinere
 30 purgavit, sine tactu iam et sine uerbo, tacita potestate et sola uoluntate^j. 5. Quasi necesse sit, semel remediatoe languorum et uitiorum adnuntiato Christo et de effectibus probato, de qualitatibus curationum retractari, aut creatorem in Christo ad legem prouocari, si quid aliter quam lege distinxit ipse perfecit, cum aliter utique dominus per semetipsum operetur siue per filium, aliter <per> prophetas famulos suos, maxim[a]e documenta uirtutis et potestatis, quae ut clariora et ualidiora, qua propria, distare a uicariis fas est. Sed eiusmodi et alibi iam dicta sunt in documento superiore.
 40 6. Nunc etsi praefatus est multos tunc fuisse leprosos apud Israhelem in diebus Helisaei prophetae et neminem eorum purgatum nisi Neman Syrum^k, non utique et nume-

27 praeuenientem β : -te M || 28 decem β : X M || 34 post prouocari *grauius interpunx. edd. cett. corr. Kroy.* || 36 per prophetas R₂R₃ : prophetas My R, || 37 maxime Rig. Oeh. Kroy. Evans : -ae θ Gel. Pam. || 39 sunt R₂R₃ : sint My R, || 41 israhelem M Gel. edd. cett. : israhel β || 42 neman Kroy. : neaman γ R₁R₂ neaman M naaman R, edd. cett. || et numerus : et *supra uersum M*

h. Cf. Lv 13-14 i. Cf. Lc 17, 11-19 j. Cf. Lc 17, 14 k. Cf. Lc 4, 27

de rétablir la Samarie en la subordonnant au temple de Jérusalem, matrice de la religion et source du salut. Le seul lépreux à revenir sur ses pas est un Samaritain : il rend gloire à Dieu et est ainsi dispensé de l'offrande conforme à la Loi, sa foi l'ayant sauvé (§ 9-11).

1. Le mot *inspectatio* n'est employé par T. qu'ici et plus haut II, 17,3. Il est attesté avant lui chez Trajan (PLINE, *Epist.* 10, 48, 1) et il reste rarissime après lui.

2. Il s'agit d'une considération générale sur le problème que ces chapitres du *Lévitique* suscitent pour l'exégèse chrétienne étant posé le principe d'une interprétation symbolique et typologique de la Loi. Un exemple en sera donné dans *Pud.* 20, 6 s. Mais ici T. ne s'emploiera qu'à refuter l'interprétation de Marcion.

3. Précédemment, en IV, 9, 3-15, T. a refuté les arguments de Marcion sur la guérison d'un lépreux à propos de Lc 5, 12-14. L'hérétique établis-

son examen^l par le grand prêtre^h, telle sera notre tâche² ; Marcion, lui, aura celle de nous opposer la méticulosité de la Loi pour affirmer, ici aussi, que le Christ en est l'adversaire, lui qui devance les formalités de la Loi même en guérissant dix lépreuxⁱ auxquels il a ordonné seulement de s'en aller se montrer aux prêtres et qu'il a purifiés en chemin, sans contact dès lors et sans parole, par sa puissance muette et sa seule volonté^j. 5. Comme s'il était nécessaire, une fois que le Christ a été annoncé comme guérisseur des faiblesses et des maladies⁴ et qu'il a été prouvé tel par ses réalisations, de remettre en question les caractères de ses guérisons et de discuter de la présence du Créateur dans le Christ en se référant à la Loi si quelque acte accompli par lui-même diffère des définitions qu'il a données dans la Loi : car, assurément, c'est d'une façon que le Seigneur opère par lui-même ou par son Fils, et d'une autre qu'il opère par ses serviteurs les prophètes, surtout pour les preuves de sa puissance et de son pouvoir qui, étant plus éclatantes et plus vigoureuses, en tant que personnelles, sont légitimement distantes de celles de ses agents. Mais des développements de ce genre ont déjà été présentés ailleurs aussi, dans la démonstration précédente⁵.

6. A présent, quoiqu'il ait dit préalablement qu'il y avait alors, dans les jours du prophète Élisée, beaucoup de lépreux en Israël et qu'aucun d'eux n'avait été purifié sauf le Syrien Naaman^k, le nombre, pour sûr, ne servira pas à

sait une « antithèse » entre la Loi qui, concernant les lépreux, était compliquée et méticuleuse et le Christ qui guérissait par un acte simple et direct de sa puissance divine : cf. HARNACK, p. 283*.

4. Cf. Is 53, 4 : voir IV, 8, 4 ; 9, 10 ; 10, 2. Le mot *remediator* attesté à partir de T. se lit ici et en IV, 8, 4.

5. Voir *supra* IV, 9, 3-15.

6. Voir *supra* IV, 9, 6. Selon HARNACK, p. 223*, les mots de Lc 4, 27 auraient été introduits par Marcion avant πορευθέντες en Lc 17, 14. Ils lui permettaient de souligner l'opposition entre la guérison unique d'Élisée et les dix guérisons simultanées du Christ.

rus faciet ad differentiam deorum in destructionem creatoris unum remediatis et praelationem eius qui decem emundarit. Quis enim dubitabit plures potuisse curari ab eo qui unum curasset, quam ab illo decem, qui numquam retro unum ? 7. Sed hac cum maxime pronuntiatione diffidentiam Israhelis uel superbiam pulsat, quod cum multi essent illic leprosi et prophètes non deesset, etiam [in] edito documento nemo decucurrisset ad deum operantem in prophète.

Igitur quoniam ipse erat authenticus pontifex dei patris, inspexit illos secundum legis arcanum¹, significantis Christum esse uerum disceptatorem et elimatorem humanarum macularum. Sed et quod in manifesto fuit legis praecepit : « *Ite, ostendite uos sacerdotibus* ¹. » Cur, si illos ante erat emundaturus ? An quasi legis inlusor, ut in itinere curatis ostenderet nihil esse legem cum ipsis sacerdotibus ? 8. Et utique [uideret] uiderit, si cui tam opiniosus uidebitur Christus. Immo digniora sunt interpretanda et fidei iustiora : ideo illos remediatis, quia secundum legem iussi abire ad sacerdotes obaudierant ; neque enim credibile est eme-

49 edito *coni. R₂ (unde R₃)* : in edito *Mγ R₁R₂* || 50 prophète *Mγ Kroy.* : -is *R edd. cett.* || 51 authenticus *MF R₃* : aute- *X R₁R₂* || 53 elimatorem *ex-minatorem M* || 58 uideret *om. R₂R₃* rideret ? *coni. Eng.* || si cui tam β : sic uitam *M* || 60 quia *M Kroy.* : qua β *edd. cett.* || iussi *R* : -ssit *Mγ*

1. Lc 17, 14

1. Reprise d'un thème habituel sur le dieu de Marcion resté *otiosus* jusqu'à sa révélation sous Tibère.

2. L'explication est donnée en rapport avec le contexte du discours tenu par Jésus dans la synagogue de Nazareth en Lc 4, 16-30.

3. Le texte évangélique dit seulement : les ayant vus (ἰδὼν). T. force les choses en parlant d'« examen » et en reprenant par *inspexit* le terme *inspexatio* qui revient plusieurs fois dans les chap. 13 et 14 du *Lévitique*.

4. Dans la Loi, T. voit un côté caché (*arcanum*) et un côté manifeste (intelligible à tous) : du premier relève le regard jeté sur les lépreux par le Christ, il a une signification mystérieuse concernant le rôle du Christ vis-à-vis de l'humanité et de ses faiblesses. Du second aspect de la Loi, manifeste pour tous, relève l'ordre de se montrer aux prêtres.

établir une différence de dieux en vue de détruire le Créateur qui n'en a guéri qu'un seul et de donner le primat à celui qui en a purifié dix ! Qui doutera en effet que plusieurs aient pu être guéris par celui qui en a guéri un, plutôt que dix par celui qui, jamais dans le passé, n'en avait guéri un seul ¹ ? 7. Mais par cette déclaration justement, c'est la défiance d'Israël et son orgueil qu'il veut bousculer : car, nombreux étant alors les lépreux, et le prophète ne faisant pas défaut, personne n'était, même une fois la preuve produite au grand jour, accouru auprès de Dieu qui était à l'œuvre dans son prophète ².

Donc, puisqu'il était lui-même l'authentique grand prêtre de Dieu le Père, il les examina ¹³ conformément au sens caché de la Loi ⁴ qui signifie que le Christ est le véritable inspecteur et purificateur des taches humaines. Mais il leur donna aussi cet ordre qui relevait de la partie manifeste de la Loi : « *Allez, montrez-vous aux prêtres* ¹. » Pourquoi, s'il avait l'intention de les guérir avant ? Ou le faisait-il pour se jouer ⁵ de la Loi, afin de leur montrer, en les guérissant en chemin, que la Loi, avec ses prêtres mêmes, n'était rien ? 8. Et assurément, tant pis pour qui croira le Christ si attaché à son idée ⁶ ! Non, il faut donner des explications plus dignes et plus justes pour la foi : ces lépreux ont été guéris pour la raison que, ayant reçu l'ordre, conformément à la Loi, d'aller trouver les prêtres, ils avaient obéi ; et en effet il n'est pas croyable que des gens qui observaient la Loi aient

5. Le mot *illusor* (également en *Ap.* 46, 7) apparaît avec T. et reste rare après lui. Cette phrase fait-elle écho à une interprétation donnée par Marcion ? La chose est possible, et HARNACK, p. 303^s, paraît l'admettre.

6. Selon le *TLL, s.u.*, l'adjectif *opiniolosus* (= *opinionibus addictus*) ne se lit qu'ici et chez CICÉRON, *Ac.* 2, 143 (où le texte n'est pas sûr). La remarque est ironique à l'égard de Marcion qui prête au Christ une opinion aussi arrêtée (détruire la Loi !). Sur le tour *uiderit*, voir *supra*, Index Terminologique, t. 3, p. 349.

ruisse medicinam a destructore legis observatores legis. Sed cur pristino leproso nihil tale praecepit^m? Quia nec Helisaeus Syro Neman; et tamen non idcirco non erat creatoris.

65 9. Satis respondi; sed qui credidit, intellegit etiam altius aliquid. Disce igitur et causas. In Samariae regionibus res agebaturⁿ, unde erat et unus interim ex leprosis^o. Samaria autem desciverat ab Israhel, habens schisma illud ex nouem
70 tribubus, quas auulsas per Achiam prophetam collocauerat apud Samariam Hieroboam^p. Sed et alias semper sibi placentes erant Samaritani de montibus et puteis patrum, sicut in euangelio Iohannis Samaritana illa in conloquio domini apud puteum: «*Ne tu maior sis?*» et cetera^q; et rursus:
75 «*Patres nostri in isto monte adorauerunt, et uos dicitis quia Hierosolymis oportet adorare*»^r. 10. Itaque qui et per Esaiam uae [qui] dixerit eis qui confident in monte Samariae^s, iam et ipse restituere dignatus, de industria iubet ostendere se sacerdotibus – utique qui non erant nisi ubi et
80 templum –, subiciens Samaritam Iudaeo, quoniam ex

62 observatores conī. R₁R₂ (unde R₃): -secretores M (in ras.) γ R₁R₂ || 64 neman MF R₁ Kroy.: neeman R₂ naaman X R₃ edd. cett. || 69 schisma R: scisma Mγ || nouem: decem Pam. Rig. || 76 hierosolymis M || itaque qui: itaque Kroy. || 77 esaiam: amos Pam. Rig. Oeh. Evans || qui secl. conī. R₂ (unde R₃ edd. cett.) || dixerit: edixerat conī. R₂ (unde R₃) dixerat Kroy. || confident θ edd. cett.: confide<re>nt conī. R₂ (unde R₃ Kroy.) || 79-80 parenthesin indicauit Braun || 80 samaritam R₂R₃: -tani Mγ R₁

m. Cf. Lc 5, 12-13 n. Cf. Lc 17, 11 o. Cf. Lc 17, 16 p. Cf. 1 R 11, 29-39 q. Jn 4, 12 r. Jn 4, 20 s. Am 6, 1

1. Comme l'a bien dit Evans, on voit mal à quel lépreux T. ici fait allusion. Car s'il s'agit de celui de Lc 5, 12-16, il a bien reçu du Christ un ordre identique: voir supra IV, 9, 9. Ou alors s'agirait-il d'une méprise de T. qui aurait oublié son propre développement du début du livre?

2. Après une première explication – en quelque sorte obvie – suit une seconde qui consiste à trouver, par la considération du contexte géographique et du rôle du lépreux samaritain, une signification religieuse plus profonde.

mérité d'être guéris par un destructeur de la Loi. Mais pourquoi, au lépreux précédent^m 1, n'a-t-il donné aucun ordre pareil? Parce que Élisée non plus ne l'avait pas donné au Syrien Naaman; et ce n'est pas pour autant qu'il ne relevait pas du Créateur.

9. J'ai suffisamment répondu. Mais celui qui croit comprend encore quelque chose de plus profond². Apprends-en donc aussi les raisons. L'affaire se passait dans les contrées de la Samarieⁿ, d'où était aussi originaire l'un des lépreux, pour l'instant^o 3. Or la Samarie avait fait sécession d'Israël, ayant ce schisme de neuf tribus qui, arrachées par l'action du prophète Achias⁴, avaient été établies en Samarie par Jéroboam^p. Mais aussi bien, par ailleurs, les Samaritains se plaisaient toujours aux monts et puits de leurs pères, comme cette Samaritaine qui, dans l'évangile de Jean, est en conversation avec le Seigneur près d'un puits: «*Serais-tu plus grand?*» et le reste^q 5. Et à nouveau: «*Nos pères ont adoré sur ce mont, et vous, vous dites qu'il faut adorer à Jérusalem*»^r! 10. C'est pourquoi, lui aussi qui a dit par Isaïe: «*Malheur à ceux qui mettront leur confiance dans le mont de Samarie*»^s 6, ayant jugé digne désormais de la rétablir elle-même, il ordonne à dessein aux lépreux de se montrer aux prêtres – lesquels, assurément, n'étaient que là où était le temple: il soumettait ainsi la Samarie au juif, puisque le salut vient des

3. L'adverbe *interim* s'expliquera par la suite: l'objectif du Christ, selon T., sera de «*restituer*» ce Samaritain à Jérusalem.

4. La TOB l'appelle Ahiyya.

5. Sur *ne* (= *num*), traduisant μή, dans l'interrogation directe, cf. HOPPE, S.u.S., p. 142, n. 1. La question de la Samaritaine comparant Jésus à «*notre père Jacob*» illustre bien l'état d'esprit que décrit T.

6. Il s'agit en fait d'une citation d'Amos dont le début a peut-être aussi été cité plus haut IV, 27, 7, avec même attribution à Isaïe (*ibid.*, n. 20): erreur d'attribution imputable sans doute à T. Pamèle corrige en: «*per Amos*» (suivi par Evans). Le texte des mss et de R *confident* nous paraît devoir être conservé (R2 corrige en *confiderent*). La LXX a un participe τοῖς πεποιθόσιν.

Iudaeis salus ; licet Israhelitae et Samaritae – tota enim promissio tribui Iudae Christus fuit^u –, ut scirent Hierosolymis esse et sacerdotes et templum et matricem religionis et fontem, non puteum salutis. 11. Et ideo, ut uideret agnouisse illos legem Hierosolymis expungendam, ex fide iam iustificandos sine legis ordine remediauit. Vnde et unum illum solutum ex decem memorem diuinae gratiae Samaritanum miratus non mandat offerre munus ex lege, quia satis iam obtulerat gloriam deo reddens^v, hoc et domino uolente interpretari legem. Et tamen cui deo gratiam reddidit Samaritanus, quando nec Israhelites alium deum usque adhuc didicisset ? cui alii quam cui omnes retro remediati a Christo ? et ideo : « *Fides tua te saluum fecit* »^w audiit, quia intellexerat ueram se deo omnipotenti oblationem, gratiarum scilicet actionem, apud uerum templum et uerum pontificem eius Christum facere debere.

12. Sed nec Pharisei possunt uideri de alterius dei regno consuluisse dominum, quando uenturum sit, quamdiu alius a Christo editus deus non erat, nec ille de alterius regno respondisse quam de cuius consulebatur. « *Non uenit,*

81 samaritae : -tanac *Rig.* // *parenthesin indicauit Braun* // 82 hierosolymis *M* // 85 illos legem *M Rig. Kroy.* : legem illos β *edd. cett.* // 87 solutum : solum *coni. R, Vrs.* // 92 retro remediati *M Kroy.* : remediati retro β *edd. cett.* // 93 et ideo : ideo *Gel. Pam. Rig.*

t. Cf. Jn 4, 22 u. Cf. Gn 49, 9-10 v. Cf. Lc 17, 18 w. Lc 17, 19

1. Passage des bénédictions de Jacob sur ses fils. Ces versets, concernant Juda, ont été compris du Christ dans la tradition de l'Église. Voir *BA, Genèse*, p. 308.

2. L'ordre du Christ est ainsi expliqué comme manifestant sa volonté de subordonner la Samarie à Jérusalem et à son temple.

3. Reprise d'un thème plusieurs fois développé : le Christ n'a pas manifesté d'autre dieu que le Créateur.

35, 12-16 (Lc 17, 20-32)

a) Lc 17, 20-21 : l'expression « le royaume est parmi vous » signifie qu'il est dans la mise en pratique du commandement divin : ce qui fait écho à l'enseignement du *Deutéronome* (§ 12-13). – b) Lc 17, 25 : les

juifs^t, même si les Samaritains sont aussi des Israélites ; car toute la promesse faite à la tribu de Juda, ce fut le Christ^u, et cela pour leur faire savoir que se trouvaient à Jérusalem prêtres, temple, matrice de la religion, source – et non puits – du salut² ! 11. Et voilà pourquoi, ayant vu qu'ils avaient reconnu la nécessité pour eux d'accomplir la Loi à Jérusalem, comme dès lors ils devaient être justifiés par la foi, il leur porta remède sans suivre l'ordre de la Loi. De là aussi vient que, s'étant étonné de voir que le seul guéri des dix à se souvenir de la grâce divine était Samaritain, il ne lui commande pas d'offrir le présent conforme à la Loi : car il avait déjà suffisamment offert en rendant gloire à Dieu^v. Et c'est dans ce sens que le Seigneur voulait qu'on interprêtât la Loi. Et cependant, à quel dieu le Samaritain a-t-il rendu grâce, vu que même l'Israélite, jusqu'à ce jour, n'avait pas appris à connaître d'autre dieu³ ? A quel autre dieu qu'à celui auquel avaient rendu grâce tous ceux qui, précédemment, avaient été guéris par le Christ ? Et s'il entendit cette parole : « *Ta foi t'a sauvé* »^w, c'est parce qu'il avait compris qu'il devait faire la véritable oblation au Dieu Tout-Puissant, c'est-à-dire l'action de grâces, auprès de son véritable temple et de son véritable grand prêtre, le Christ.

12. Mais les pharisiens non plus ne peuvent paraître avoir interrogé le Seigneur sur le royaume d'un « autre » dieu en lui demandant quand il viendrait, aussi longtemps que le Christ n'avait pas publié d'autre dieu ; et lui-même ne peut pas paraître avoir répondu à propos du royaume d'un autre dieu que de celui sur le royaume duquel ils l'interrogeaient. « *Le royaume de Dieu, dit-il, ne vient*

souffrances et humiliations destinées à précéder la venue du Fils de l'homme indiquent bien que le Christ ici ne parle pas du messie des juifs. Rappel des prophéties sur les deux parousies (§ 14-15). – c) Lc 17, 26-32 : la comparaison avec les jours de Noé et de Loth, le rappel de la femme de ce dernier excluent l'interprétation de Marcion (§ 16).

inquit, regnum dei cum observatione, nec dicunt : Ecce hic, ecce illic ; ecce enim regnum dei intra uos est^x. » Quis non ita interpretabitur « intra uos est », id est in manu, in potestate uestra, si audiatis, si faciatis dei praeceptum ?

105 13. Quodsi in praecepto est dei regnum, propone igitur contra, secundum nostras antithesis, Moysen, et una sententia est. « Praeceptum, inquit, excelsum non est, nec longe a te. Non in caelo est ut dicas : Quis ascendet in caelum et deponet nobis illud, et auditum illud faciemus ? nec ultra
110 mare est, ut dicas : Quis transfretabit et sumet illud nobis, et auditum illud faciemus ? Prope te est uerbum, in ore tuo, et in corde tuo, et in manibus tuis facere illud^y. » Hoc erit : non hic nec illic ; ecce enim intra uos est regnum dei.

115 14. Et ne argumentetur audacia haeretica de regno creatoris, de quo consulebatur, non de suo respondisse eis dominum, sequentia obsistunt. Dicens enim filium hominis ante multa pati et reprobari oportere, ante aduentum suum^z, in quo et regnum substantialiter reuelabitur, suum ostendit et regnum de quo responderat, quod passiones et reprobationes ipsius expectabat. Reprobari autem habens et postea
120 agnoscere et adsumi et extolli, etiam ipsum uerbum 'reprobari' inde decerpsit ubi in lapidis aenigmate utraque reuelatio eius apud Dauid canebatur, prima recusabilis, secunda honora-

103 intra uos est : est om. R, B Gel. restit. Pam. || 106 antithesis My : -is Kroy. -eis R Gel. Pam. -es Rig. Oeb. Evans || 108 non est in caelo Gel. Pam. Rig. Oeb. Evans || ascendet M Pam. edd. cett. : -it β Gel. || 109 deponet M Pam. edd. cett. : -it β Gel. || 118 reuelabitur β : -batur M || 122 decerpsit β : cerpsit M || 123 secunda M R : -do γ

x. Lc 17, 20-21 y. Dt 30, 11-14 z. Cf. Lc 17, 25

1. Littéralement : « avec observation ». La TOB, dont nous nous inspirons, traduit « comme un fait observable ».

2. Comme plus haut (1, 2-3), T. oppose aux « antithèses » de Marcion celles de l'Église qui consistent en une mise en parallèle de l'A.T. et de l'Évangile.

3. Voir BA, *Dentéronome*, p. 308-309 (note) qui signale le rapprochement avec Lc 17, 21. L'expression *excelsum non est* traduit οὐχ ὑπεροχός ἐστιν, où l'adjectif signifie exactement : « d'un poids excessif ».

pas en fait observable¹ ; et on ne dit pas : « Le voici, le voilà » ; c'est qu'en effet le royaume de Dieu est parmi vous^x. » Qui n'interprétera pas ce « est parmi vous » en ce sens : « à votre portée », « en votre pouvoir », « si vous écoutez, si vous mettez en pratique le commandement de Dieu » ? 13. Si donc le royaume de Dieu est dans son commandement, eh bien pose en face, conformément à nos antithèses², Moïse, et c'est la même pensée : « Le commandement, dit-il, n'est pas haut placé ni loin de toi. Il n'est pas au ciel pour que tu dises : « Qui montera au ciel et nous le fera descendre, et après l'avoir entendu, nous le mettrons en pratique ? ». Et il n'est pas au-delà de la mer pour que tu dises : « Qui traversera les flots et le prendra pour nous, et après l'avoir entendu, nous le mettrons en pratique ? ». Près de toi est la parole, elle est dans ta bouche et dans ton cœur et dans tes mains pour que tu la mettes en pratique^y³. » Voilà ce que sera : Non pas ici ni là ; c'est qu'en effet le royaume de Dieu est parmi vous⁴.

14. Et pour empêcher que l'audace hérétique n'aille argumenter que la réponse du Seigneur aux pharisiens portait sur le royaume du Créateur à propos duquel ils l'interrogeaient, et non sur le sien, il y a l'obstacle des versets suivants. En disant en effet que le Fils de l'homme doit beaucoup souffrir et être réprouvé préalablement à sa venue^z dans laquelle son royaume se révélera en sa réalité, il montre bien aussi que c'est sur son propre royaume qu'il avait répondu, royaume qui attendait les souffrances et réprobations subies par lui-même. Ayant à être réprouvé, et par la suite à être reconnu, assumé, élevé, il a pris jusqu'à ce mot même de « être réprouvé » dans le texte où, chez David, l'une et l'autre de ses révélations sont prophétisées sous le symbole énigmatique de la pierre : la première dans le rejet, la

4. Légères modifications rédactionnelles dans la reprise du v. 21.

bilis. 15. « *Lapis, inquit, quem reprobauerunt aedificantes,*
 125 *iste factus est in caput anguli. A domino factum est hoc.* »
 Vanum enim, si credidimus deum de contumelia aut gloria
 silicis alicuius praedicasse, non ut eum portenderet quem et
 in lapidis et in petrae et in montis figura portenderat ^b.

16. Sed si de suo loquitur aduentu, cur eum diebus Noe
 130 et Loth comparat tetris et atrocibus ^c, deus et lenis et mitis ?
 Cur admonet meminisse uxoris Loth ^d, quae praeceptum
 creatoris non impune contempsit ^e, si non cum iudicio uenit
 uindicandorum praeceptorum suorum ? Etiam si uindicat ut
 ille, si iudicat, me non debuit per eius documenta formare
 135 quem destruit, ne ille me formare uideatur. Si uero et hic
 non de suo loquitur aduentu, sed de Iudaei Christi, expec-
 temus etiam nunc ne quid de suo praedicet, illum interim
 esse credentes quem omni loco praedicat.

XXXVI. 1. Nam et orandi perseuerantiam et instantiam
 mandans parabolam iudicis ponit coacti audire uiduam in-

126 credidimus *My edd. cett.* : -dimus *X Kroy.* || 127 silicis *Kroy.* : sci-
 licet θ *edd. cett.* || non ut : ut non *Gel. Pam. Rig. Oeh. Evans* || 128 por-
 tenderat : -eret *Gel. Pam. Rig.* || 130 et lenis et mitis *R edd. cett.* : mitis et
 lenis *M Kroy.* lenis et mitis γ || 132 cum iudicio : cum *supra uersum M* ||
 133 uindicat ut *Oeh. Kroy. Evans* : uindicat et *MX* uindicatur et *F R₁R₂*
 uindicat ut et *R₃ edd. cett.* || 134 me cum non debuit coniunxit *Kroy.*

XXXVI. 2 instantia *R* : -am *My*

a. Ps 117, 22-23 b. Cf. Ex 17, 6 ; Is 2, 2-3 ; 8, 14 ; 28, 16 ; 1 Co 10,
 4 c. Cf. Lc 17, 26-30 d. Cf. Lc 17, 32 e. Cf. Gn 19, 26

1. Sur les deux avènements du Christ, voir *supra* III, 7, 1-8 où le sym-
 bole de la pierre est rappelé (§ 3). Le mot *recusabilis* est un hapax.

2. Voir III, 7, 3 et V, 17, 16. Même application aux deux avènements
 chez IRÉNÉE, *Haer.* 4, 33, 1.

3. Le texte transmis porte *scilicet* qui est dénué de sens ici. La correc-
 tion *silicis* de Kroymann s'impose d'autant plus que le mot se rencontre
 ailleurs chez l'auteur (*Scorp.* 8, 3). Qu'un copiste ait altéré ce mot rare en
scilicet si fréquent chez T. n'a absolument rien de surprenant.

4. Définition du Dieu marcionite opposé au Créateur cruel et sévère.

5. Nous suivons Oehler qui corrige et en *ut*. Mais le texte de *MX* (à
 comprendre : « s'il venge, s'il juge lui aussi ») est parfaitement admissible.

seconde dans l'honneur ¹. 15. « *La pierre, dit-il, que les*
constructeurs ont réprouvée, c'est elle qui a été faite pierre
angulaire. Cela a été fait par le Seigneur ^{a 2}. » Ce serait chose
 inconsistante, de notre part, de croire que Dieu ait prophé-
 tisé sur l'outrage ou la gloire de quelque caillou ³, et non
 pour annoncer celui qu'il avait annoncé sous la figure et de
 la pierre et du rocher et de la montagne ^b !

16. Mais si c'est le dieu doux et tendre ⁴ qui parle de sa
 venue, pourquoi la compare-t-il aux jours de Noé et de
 Loth, terribles et cruels ^c ? Pourquoi donne-t-il l'avertisse-
 ment de se souvenir de la femme de Loth ^d qui n'a pas
 méprisé impunément le commandement du Créateur ^e, s'il
 ne vient pas avec le jugement destiné à venger ses comman-
 dements ? Et même s'il venge, s'il juge comme le Créateur ⁵,
 il n'aurait pas dû m'instruire par des exemples de celui qu'il
 détruit, pour éviter que ce dernier ne paraisse m'instruire !
 Aussi bien d'ailleurs, s'il ne parle pas ici de sa propre venue,
 mais de celle du Christ juif, attendons encore pour voir s'il
 ne fera pas quelque prédiction sur la sienne, et croyons,
 pour le moment, qu'il s'agit bien ici de cette venue qu'il pré-
 dit partout ⁶.

XXXVI. 1. Voici que, dans sa
 recommandation aussi d'une prière
 persévérante et insistante, il pré-
 sente la parabole du juge qui est forcé d'écouter une veuve

6. Phrase ironique, pour conclure le développement. Les v. 33-37 ne
 sont pas attestés dans Marcion : cf. HARNACK, p. 224*.

36, 1-2 (Lc 18, 1-14)

a) Lc 18, 1-8 : le dieu justicier de ses élus que le Christ demande de
 prier est forcément le Créateur (§ 1). - b) Lc 18, 9-14 : la parabole du
 Pharisien et du publicain montre que la prière doit être faite selon la
 discipline de l'humilité : ce qui est conforme à l'enseignement du
 Créateur à qui seul convient aussi la forme de la prière enseignée par
 le Christ (§ 2).

stantia et perseuerantia interpellationum eius ^a. Ergo iudicem deum ostendit orandum, non se, si non ipse est iudex. Sed
 5 subiunxit facturum deum uindictam electorum suorum ^b. Si ergo ipse erit iudex qui et uindex, [si] creatorem ergo meliorem deum probavit, quem electorum suorum clamantium ad eum die et nocte uindicem ostendit ^b.

2. Et tamen cum templum creatoris inducit, et duos adorantes diuersa mente describit, Pharisaicum in superbia, publicanum in humilitate, ideoque alterum reprobatum, alterum iustificatum descendisse ^c, utique docendo qua disciplina sit orandum, eum et hic orandum constituit a quo relaturi essent iam orandi disciplinam, siue reprobatricem
 10 superbiae siue iustificatricem humilitatis. Alterius dei nec templum nec oratores nec iudicium inuenio penes Christum, nisi creatoris : illum iubet adorare in humilitate, ut adleuato-rem humilium ^d, non in superbia, ut destructorem superborum ^e. Quem alium adorandum mihi ostendit ? qua disciplina ? qua spe ? Neminem, opinor. Nam et quam docuit orationem, creatori probauimus conuenire. Aliud est si etiam
 20 adorari, qua[m] deus optimus et ultro bonus, non uult.

³ perseuerantia R : -am Mγ || 6 creatorem R₃ : si creatorem MFX R₁R₂ sic creatorem conī. R₂ || 7 probabit conī. R₂ || 8 die ac nocte Gel. Pam. Rig. || 14 iam : eam R₂ R₃ Gel. Pam. Rig. Oeb. Evans || si uere probatricem M || 15 iustificatricem R₂ R₃ : -cationem Mγ R₁ || 16 oratores M R₃ : -ris γ R₁R₂ || 22 qua uel quia conī. R₁ (unde qua R₂R₃) : quam Mγ R₁

XXXVI. a. Cf. Lc 18, 1-8 b. Cf. Lc 18, 7-8 c. Cf. Lc 18, 9-14 d. Cf. Ps 112, 7 e. Cf. Is 13, 11

1. Dans cette parabole que Marcion conservait (cf. HARNACK, p. 224^e) le personnage du juge, qui est censé correspondre à Dieu, et le terme de ἐκδίκησις (*uindicta*) offraient à T. des moyens faciles pour réfuter la thèse d'un dieu tout bon qui ne juge pas.

2. Le verbe *adorare* a valeur d'intensif d'*orare* : il s'agit de la prière ardente, qui est prière d'adoration (au sens habituel de ce mot).

3. Même emploi juridique de *referre*, *infra* 41, 1 : « nisi si Iudas impune erat tantum sceleris relaturus » (« à moins que Judas ne dut rester impuni d'un si grand crime »).

à cause de l'insistance et de la persévérance de ses interpellations ^a. Il montre donc que celui qu'il faut prier c'est le dieu juge, et non pas lui s'il n'est pas lui-même le juge. Mais il a ajouté que Dieu fera justice à ses élus ^b. Si donc celui-là même est juge qui est aussi justicier, il a donc prouvé que le Créateur est un dieu meilleur puisqu'il le montre justicier de ses élus criant vers lui jour et nuit ^b 1.

2. Et d'ailleurs, lorsqu'il met en scène le temple du Créateur, et qu'il décrit deux hommes qui l'adorent ² dans un état d'esprit opposé, un pharisien dans l'orgueil, et un publicain dans l'humilité, et dont, pour cette raison, l'un descendit chez lui réprouvé et l'autre justifié ^c, assurément en enseignant selon quelle discipline on devait prier, il a établi, ici aussi, qu'il fallait prier celui à qui ils devaient désormais rendre des comptes ³ pour la discipline observée, qu'elle cause la réprobation de l'orgueil ou la justification de l'humilité ⁴. Je ne découvre chez le Christ ni temple ni orants ni jugement d'un autre dieu que du Créateur : c'est lui qu'il ordonne d'adorer dans l'humilité, lui qui relève les humbles ^d 5, et non dans l'orgueil, lui qui détruit les orgueilleux ^e. Quel autre dieu me montre-t-il à adorer ? selon quelle discipline ? avec quelle espérance ? Aucun, je pense. Car la prière aussi qu'il a enseignée, nous avons montré sa convenance au Créateur ⁶. À moins bien sûr que, même être adoré, en sa qualité de dieu tout bon et spontanément bon, il ne le veuille pas ⁷ !

4. Néologismes occasionnels nés du parallélisme *reprobatum* / *iustificatum* : *reprobatrix* est un hapax ; unique emploi chez T. de *iustificatrix* qui est resté très rare après lui.

5. Cf. 14, 5 ; 28, 11 (*adleuante*) ; 34, 17. Le mot *adleuator* est un hapax.

6. Voir *supra* 26, 1-4.

7. Le développement est conclu par une remarque ironique tirée de la caractéristique du Dieu tout-bon de Marcion qui est d'être dénué de passion et de volonté : cf. I, 25. Elle permet aussi à T. d'enchaîner avec le commentaire de la péricope suivante.

3. Sed quis optimus, « *nisi unus*, inquit, *deus*^f ? » Non quasi ex duobus diis unum optimum ostenderit, sed unum esse optimum deum solum, qui sic unus sit optimus, qua[m] solus deus. Et utique optimus, *qui pluit super iustos et iniustos, et solem suum oriri facit super bonos et malos*^g, sustinens et alens et iuuans etiam Marcionitas.

4. Denique interrogatus ab illo quodam : « *Praeceptor optime, quid faciens uitam aeternam possidebo*^h ? » de praeceptis creatoris an ea sciret, id est faceret, expostulauit, ad contestandum praecept[or]is creatoris uitam adquiri sempiternamⁱ. Cumque ille principaliora quaeque adfirmasset obseruasse se ab adolescentia^j : « *Vnum*, inquit, *tibi deest : omnia, quaecumque habes, uende et da pauperibus, et habebis thesaurum in caelo, et ueni, sequere me*^k. » 5. Age, Marcion, omnesque iam commiserones et coodibiles eius haeretici, quid audebitis dicere ? Resciditne Christus priora

25 qua uel quia conī. R₁ (unde qua R₂R₃) : quam Mγ R₁ || 32 praeceptis conī. R₁ (unde R₂R₃) : praeceptoris MF R₁ om. X || 33 cumque ille R₂R₃ : cumque illi Mγ quique illum R₁ || 37 commiserones M || 38 resciditne M R₁ : -ciditne γ R₁R₂

f. Lc 18, 19 g. Mt 5, 45 h. Lc 18, 18 i. Cf. Lc 18, 20 j. Cf. Lc 18, 21 k. Lc 18, 22

36, 3-7 (Lc 18, 18-23)

a) Lc 18, 19 : la réponse de Jésus sur « tout-bon » prouve qu'il n'y a qu'un seul Dieu et qu'il est tel (§ 3). – b) Lc 18, 20-23 : par le rappel des commandements du Créateur et par l'invitation qu'il ajoute, le Christ montre qu'il n'est pas venu abolir la Loi mais l'accomplir, et qu'il relève bien du Créateur. Confirmation par le témoignage de Mi 6, 8 (§ 4-7).

1. Avant même d'évoquer la scène entre le quidam riche et Jésus, conservée par Marcion (cf. HARNACK, p. 225ⁿ), T. tire parti de la réplique que ce personnage s'était attirée en qualifiant le Christ de « praeceptor optime ». On remarquera que le grec utilise simplement *ἀγαθός* (HARNACK, *ibid.*).

2. D'après ORIGÈNE (*Princ.* 2, 5, 4) cité par HARNACK, p. 261ⁿ (avec référence inexacte), l'interprétation hérétique voyait dans ce verset la révélation que « bon » était le « proprium uocabulum patris Christi ». D'où l'insistance de T. à souligner l'interprétation de l'Église qui donne à l'ex-

Jésus et le notable riche (Lc 18, 18-23) 3. Mais qui est tout bon, « *sauf un seul*, dit-il, *Dieu*^f ? » Ce n'est pas dans le sens où il aurait montré que de deux dieux, il y en a un seul tout bon : mais c'est qu'un seul est tout bon, Dieu seul qui est le seul tout bon en ce sens qu'il est seul Dieu². Et assurément, il est tout bon, lui qui *fait pleuvoir sur les justes et les injustes et fait lever son soleil sur les bons et les méchants*^g³, sustentant et nourrissant et aidant même les marcionites⁴.

4. Car, à ce notable qui l'interrogeait : « *Maître tout bon, en quoi faisant posséderai-je la vie éternelle*^h ? », il demanda, à propos des commandements du Créateur, s'il les savait, c'est-à-dire s'il les mettait en pratique : cela afin d'attester que c'est par les commandements du Créateur qu'on acquiert la vie éternelleⁱ. Et comme celui-ci avait affirmé avoir observé depuis son adolescence les plus essentiels^j⁵, « *un seul*⁶, lui dit-il, *te fait défaut : vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel, et viens, suis-moi*^k. » 5. Allons, Marcion, et vous tous qui êtes désormais ses compagnons dans la misère et la haine⁷, les hérétiques, qu'est-ce que vous osez dire ? Le Christ a-t-il aboli les commandements originels de ne

pression évangélique un sens général, dégagé de toute implication avec le ditheïsme : Dieu, du fait de son unicité est par là même le Tout Bon.

3. Voir *supra* 17, 6 (texte éliminé par Marcion).

4. Retour du thème sur l'ingratitude des marcionites à l'égard du Créateur et de la création dont ils bénéficient comme les autres hommes. Sur *sustinere* ici, voir *Ap.* 17, 4 (*operibus... quibus sustinemur*).

5. Le comparatif de *principalis* apparaît avec T., ici et en *An.* 43, 9.

6. On traduit ordinairement : « une seule chose ». Mais la phrase explicative du § 5 (... « *priora praecepta* »... « *quod deerat* »... « *hoc praeceptum largitionis* ») fait bien voir que l'auteur ici sous-entend *praeceptum* à côté de *unum*.

7. Sur cette désignation donnée par Marcion à ses sectateurs, voir plus haut 9, 3 et note 2.

praecepta non occidendi, non adulterandi, non furandi, non
 40 falsum testandi, diligendi patrem et matrem¹, an[te] et illa
 seruauit, et quod deerat adiecit – quamquam et hoc prae-
 ceptum largitionis in egenos ubique diffusum sit in lege
 et prophetis –, uti gloriosissimus ille obseruator praecepto-
 rum pecuniam multo cariorum habiturus traduceretur^m ?
 45 6. Saluum est igitur et hoc in euangelio : « *Non ueni disso-
 luere legem et prophetas, sed potius adimplere*ⁿ. » Simul et
 cetera dubitatione liberauit, manifestando unius esse et dei
 nomen et optimi^o, et uitam aeternam^p et thesaurum in
 caelo^q et semetipsum, cuius praecepta supplendo et conser-
 50 uauit et auxit, secundum Micheam quoque hoc loco reco-
 gnoscendus dicentem : « *Si adnuntiauit tibi homo, quid
 bonum ? aut quid a te dominus exquirat quam facere iudi-
 cium, diligere misericordiam, et paratum esse sequi dominum
 deum tuum*^t ? » 7. Et homo enim Christus adnuntians
 55 quid sit bonum, scientiam legis : « *Praecepta, inquit, scis*^s » ;
facere iudicium : « *Vende, inquit, quae habes*^t » ; *dilige*^{re}
misericordiam : « *Et da, inquit, egenis*^t » ; *paratum esse*
 [inquit] *ire cum domino* : « *Et ueni, inquit, sequere me*^t. »

40 an R₁ ; ante M₁R₁R₂ ane con. R₁R₂ || 41-43 *parenthesin indicauit Kroy.* || 42 largitionis ex largionis M || 44 multo con. R₁ (unde R₂R₃) : -am M₁R₁ || 45 hoc in euangelio β : hic euangelio M Kroy. || 49 supplendo : supl- ex subl- M || 50 loco ex quoque M || 53 dominum *habet in mg.* M || 56 diligere Pam. *edd. cett.* : dilige θ Gel. || 57-58 esse R₃ : esse, inquit M₁R₁R₂ || domino : deo Pam. *Rig.*

1. Cf. Ex 20, 12-16 m. Cf. Lc 18, 23 n. Mt 5, 17 o. Cf. Lc 18, 19 p. Cf. Lc 18, 18 q. Cf. Lc 18, 22 r. Mi 6, 8 s. Lc 18, 20 t. Lc 18, 22

1. Cf. *supra* 7, 4 ; 9, 15 ; 12, 14.

2. Voir *supra* § 3.

pas tuer, de ne pas commettre l'adultère, de ne pas voler, de ne pas faire de faux témoignage, de chérir ses père et mère¹ ou les a-t-il maintenus eux aussi en ajoutant celui qui faisait défaut – encore que ce commandement aussi de largesse à l'égard des démunis soit diffus partout dans la Loi et les prophètes – pour rendre manifeste que ce très vaniteux observateur des commandements tiendrait pour beaucoup plus chère sa fortune^m ! 6. Voilà donc sauvegardée dans l'évangile cette déclaration aussi : « *Je ne suis pas venu abolir la Loi et les prophètes, mais plutôt les accomplir*ⁿ 1. » En même temps, il a libéré d'un doute tout le reste, en faisant voir clairement qu'appartient à un seul le nom et de Dieu et de tout bon^o 2, ainsi que la vie éternelle^p, le trésor au ciel^q et lui-même, à ce dieu dont il a, en les accomplissant, conservé et augmenté les commandements ; et par ce passage aussi, il doit se faire reconnaître³, selon ce que dit Michée : « *Est-ce que l'homme t'a annoncé ce qui est bien ? Ou qu'est-ce que le Seigneur a requis de toi, sinon de faire la justice, d'aimer la miséricorde, et d'être prêt à suivre le Seigneur ton Dieu*^t 4 ? » 7. Et en effet, l'homme Christ annonçant ce qui est bien, la science de la Loi : « *Tu connais, dit-il, les commandements*^s » ; *faire la justice* : « *Vends, dit-il, ce que tu as*^t » ; *aimer la miséricorde* : « *et donne-le, dit-il, aux démunis*^t » ; *être prêt à aller avec le Seigneur* : « *et viens, dit-il, suis-moi*^t ».

3. Il faut évidemment comprendre : « comme Christ du Créateur ». D'où la mise en parallèle du passage évangélique avec Mi 6, 8.

4. Selon *Biblia Patristica* I, T. est seul à citer ce passage à date ancienne. Il le cite d'après la LXX. Mais dans la première interrogative (sur *si* = *et* = *num*, voir HOPPE, *S.u.S.*, p. 142-143), il comprend *homo* comme nominatif sujet alors qu'il s'agit d'un vocatif (cf. JÉRÔME, *In Mi* 2 ; CC 76, p. 499 : « o homo, quid sit bonum »). Le commentaire qui suit fait bien voir que T. ou sa source (un recueil de *Testimonia* ?) a ainsi compris le verset biblique.

8. Tam distincta fuit a primordio Iudaea gens per tribus
60 et populos et familias et domos, ut nemo facile ignorari de
genere potuisset, uel de recentibus Augustianis censibus,
adhuc tunc fortasse pendentibus. Iesus autem Marcionis – et
natus non dubitaretur qui homo uidebatur – utique, qua non
natus, nullam potuerat generis sui in publico habuisse noti-
65 tiam, sed erat unus aliqui deputandus ex his qui <quo>quo
modo ignoti habebantur. 9. Cum igitur praetereuntem
illum caecus audisset^u, cur exclamauit: « *Iesu, fili David,
miserere mei*^v ! » nisi quia filius David, <id> est ex familia
70 David, non temere deputabatur per matrem et fratres, qui
aliquando, ex notitia utique, adnuntiati ei fuerant^w ?

‘Sed antecedentes increpabant caecum, uti taceret^x.
Merito, quoniam quidem uociferabatur, non quia *de David*
filio mentiebatur. Aut doce increpantes illos scisse quod
Iesus non esset filius David, ut idcirco silentium caeco

61 potuisset *R₂R₃* : potuit sed *My R₁*, || 62-63 et <si> natus *Kroy.* || 65 ex
his *My Kroy.* : ex iis *R edd. cett.* || quoquo *Vrs. Rig. Oeh. Kroy. Evans* ||
68 id est *R₃* : est *My R₁R₂*

u. Cf. Lc 18, 37 v. Lc 18, 38 w. Cf. Lc 8, 20 x. Cf. Lc 18, 39

36, 8-14 (Lc 18, 35-43)

a) Lc 18, 35-38 : la désignation de Jésus comme fils de David par l'aveugle de Jéricho s'explique par la connaissance qu'il avait de son lignage dans un pays où ces sortes de choses étaient connues et, depuis le recensement d'Auguste, publiées (§ 8-9a). – b) Lc 18, 39 : les personnes présentes cherchent à le faire taire à cause de ses cris, et non parce qu'il ment, sans quoi Jésus n'aurait pas supporté une désignation mensongère à son sujet (§ 9b-10a). – c) Lc 18, 41-43 : ils confirment cette interprétation, le Christ récompensant par la guérison la foi de l'aveugle : foi en Jésus fils de David par l'origine familiale de la Vierge et non en un Christ marcionite descendu du ciel (§ 10b-12a). – d) Aveuglement des marcionites qui n'ont pas cette foi et opposent en vain David faisant abattre les aveugles à Sion (2 S 5, 6-8) au Christ secourant l'aveugle. C'est que ce dernier, par sa foi, a donné satisfaction au Christ en montrant qu'il fallait fléchir par la prière le fils de David (§ 12b-14).

1. Les v. 24-34 de Lc 8 n'étant pas attestés dans Marcion (cf. HARNACK, p. 226*), T. passe directement à l'épisode de l'aveugle de Jéricho et com-

Jésus et l'aveugle de Jéricho (Lc 18, 35-43)

8. Si clairement visible¹ a été, dès l'origine, la nation juive dans ses tribus, ses ethnies, ses familles, ses maisons, que, de personne, on n'aurait pu facilement ignorer le lignage, n'était-ce qu'à la suite des récents recensements d'Auguste qui étaient peut-être encore affichés². Mais le Jésus de Marcion, lui – encore que, comme on le voyait homme, on ne pût douter qu'il fût né –, assurément, en sa qualité de non né, il n'aurait pas été possible qu'on eût, dans le public, aucune connaissance de sa lignée : il devait être considéré comme un quelconque des hommes qu'on tenait, de quelque façon que ce fût, pour des inconnus. 9. Dans ces conditions, lorsque l'aveugle a entendu dire qu'il passait^u, pourquoi s'est-il écrié : « *Jésus, fils de David, aie pitié de moi*^v », sinon parce que ce n'était pas sans raison qu'on le considérait comme fils de David, c'est-à-dire issu de la famille de David, grâce à sa mère et à ses frères qui, en quelque circonstance, lui avaient été annoncés^w, assurément parce qu'on les connaissait ?

Mais³ ceux qui marchaient en tête rabrouaient l'aveugle pour le faire taire^x. – Et à juste titre : à cause de ses vociférations à vrai dire, et non à cause de son mensonge sur le « fils de David ». Ou alors démontre que ceux qui le rabrouaient ont su que Jésus n'était pas fils de David, pour

mence par une remarque destinée à justifier l'appellation de « fils de David » donné par celui-ci à Jésus : c'est là-dessus que va porter tout le débat. On s'est demandé pourquoi Marcion n'avait pas supprimé cette apostrophe : cf. HARNACK, p. 304* ; TSUTSUI, p. 117-118.

2. Littéralement « suspendus ». Cf. Res. 18, 4 (« edictum... pendet »). Cette image de la nation juive comme population où tout le monde se connaît, dans ses origines et ses ascendants, explique que T. rapproche cette scène ayant lieu à Jéricho de la scène antérieure où Marie vient se faire annoncer à Jésus (Lc 8, 20) et qui se passe en Galilée.

3. Ici commence un passage de forme dialoguée où T. va combattre l'argumentation de son adversaire sur la désignation, que Marcion avait maintenue, de « fils de David ».

75 indixisse credantur. Sed et si doceres, facilius illos ignorasse
 praesumeret <ur> quam dominum falsam in se praedicationem
 sustinere potuisse. 10. 'Sed patiens dominus'. Non
 tamen confirmator erroris, immo etiam detector creatoris,
 ut non prius hanc caecitatem hominis illius enubilasset, ne
 80 ultra Iesum filium Dauid existimaret.

Atquin ne patientiam eius infamaretis, nec ullam rationem
 dissimulationis illi adfigeretis, ne filium Dauid negaretis,
 manifestissime confirmavit caeci praedicationem et ipsa
 remuneratione medicinae et testimonio fidei: « *Fides*,
 85 inquit, *tua te saluum fecit* ». 11. Quid uis caecum credi-
 disse ? Ab illo deo descendisse Iesum ad detectionem crea-
 toris, ad destructionem legis et prophetarum ? non illum
 esse qui ex radice Iesse ^z et ex fructu lumborum Dauid ^a des-
 tinabatur, caecorum quoque remunerator ^b ? Sed nondum,
 90 puto, eiusmodi tunc caeci erant qualis Marcion, ut haec fue-
 rit caeci illius fides qua crediderit in uoce : *Iesu fli Dauid*.
 12. Qui hoc se et cognouit et cognosci ab omnibus uoluit,

76 praesumeretur *R*₃ : -eret *My R*₁, *Oeb. Evans* -rem con. *R*₁, -res *Kroy*.
 || falsam *R*₃ ; palam *My R*₁, *R*₂ || 81 adquin *M* || 82 nec filium *Pam. Rig. Oeb.*
Evans || 86 illo : alio *Vrs. Rig. Kroy*. || detectionem θ *Gel. Pam. Kroy*. :
 deiectionem *Vrs. Rig. Oeb. Evans* || 91 qua *R* : quia *My*

y. Lc 18, 42 z. Cf. Is 11, 1 a. Cf. 1 R 8, 19 b. Cf. Ps 145, 8

1. Selon HARNACK, p. 304*, Marcion établissait une « antithèse »
 entre les assistants (qui rabrouaient l'aveugle parce qu'il mentait) et le
 Christ lui-même (qui ne le corrigeait pas à cause de sa patience, sa caracté-
 ristique vis-à-vis du Créateur « jaloux et impatient ») ; cf. HARNACK,
 p. 265*.

2. Sous une forme alambiquée, et en recourant à des mots rares ou neufs
 (*confirmator*, cicéronien, et très peu attesté ; *detector*, néologisme de T., ici
 et en *Val. 5* ; *enubilare*, rarissime après lui), notre polémiste veut dire ceci :
 en ne corrigeant pas l'affirmation de l'aveugle, le Christ de Marcion aurait
 soit confirmé une erreur soit même manifesté le Créateur dont il se serait
 fait ainsi le propagandiste.

qu'on croie que ce fut là leur raison d'imposer silence à
 l'aveugle. Mais même si tu le démontrais, on serait plus
 porté à présumer leur ignorance qu'à penser que le Seigneur
 eût pu souffrir une fausse proclamation le concernant.
 10. Mais le Seigneur est patient ¹. – Cependant il n'est pas
 dans son habitude de confirmer une erreur, que dis-je même
 de dévoiler le Créateur au point de n'avoir pas préalablement
 arraché aux ténèbres cet aveuglement de l'homme en
 l'empêchant de considérer plus longtemps Jésus comme fils
 de David ².

Et d'ailleurs, pour vous empêcher de diffamer sa patience
 et de lui infliger quelque raison que ce soit de dissimuler la
 vérité, pour vous empêcher de nier qu'il soit fils de David,
 il a apporté à la proclamation de l'aveugle la confirmation
 la plus éclatante, d'une part en le récompensant même
 par sa guérison et, d'autre part, en témoignant de sa foi :
 « *Ta foi*, dit-il, *t'a sauvé* ». 11. Que veux-tu qu'ait cru
 l'aveugle ? Que Jésus est descendu de ce dieu supérieur pour
 dévoiler ³ le Créateur, pour détruire la Loi et les prophètes ?
 Qu'il n'est pas le Jésus destiné à sortir de la racine de Jessé ^z
 et du fruit des reins de David ^a, à être aussi le rémunérateur
 des aveugles ^b ? Mais alors il n'y avait pas encore, je suppose,
 des aveugles de la même sorte que Marcion ⁴, pour qu'ait été
 pareille à la sienne la foi de cet aveugle, qui lui faisait croire
 en cette parole : « *Jésus fils de David*. » 12. Celui qui se
 connaissait tel et qui voulait être connu tel par tous, le

3. Le terme *detectio* qui apparaît ici (trois autres emplois dans des textes
 chrétiens plus tardifs, *TLL, s.u.*) ne doit pas être pris avec la même nuance
 que plus haut *detector* : il s'agit ici d'une « mise à nu », d'un dévoilement
 faisant connaître la vraie nature du Créateur selon Marcion, c'est-à-dire
 celle de dieu inférieur. Il est inutile de corriger en *deiectio* comme fait *Vrs.*
 (suivi par *Evans*).

4. Attaque contre l'aveuglement de Marcion qui amorce le parallèle
 entre la foi en Jésus fils de David (celle de l'aveugle de notre épisode) et la
 croyance marcionite.

fidem hominis etsi melius oculatam, etsi ueri luminis com-
potem, exteriori quoque uisione donauit^c, ut et nos regu-
lam simulque mercedem fidei disceremus : qui uult uidere,
Iesum Dauid filium credat per uirginis censum.

Qui non ita credit, non audiet ab illo : « *Fides tua te saluum fecit*^d », atque ita caecus remanebit, ruens in antithesin, ruentem et ipsam <in> antithesim. Sic enim caecus caecum deducere solet^e. 13. Nam si aliquando Dauid in recuperatione Sionis offenderant caeci resistentes quominus admitteretur^f – in figuram populi proinde caeci, non admissuri quandoque Christum filium Dauid –, ideo Christus ex diuerso caeco subuenit, ut hinc se ostenderet non esse filium Dauid, ut ex animi diuersitate bonus caecis, quos ille iusserat caedi, et cur fidei, et quidem prauae, praestitisse se dixit ? Atquin et hoc filius Dauid, antithesi [in]de suo retun-

93 oculatam R : occ- M occultam F occultatam X || 95 simulque R : simul quam My || 96 post iesum uel post Dauid filium interpunx. edd. cett., corr. Kroy. || 99 <in> antithesim Eng. Kroy. antithesim secl. Corssen, op. cit., 243 || 100 <quia> aliquando Kroy. || dauid M Kroy. : -em R edd. cett. dauid est F est dauid X || 101 recuperatione est M || 105 ut ex Oeb. Kroy. Evans : et ex θ Gel. Pam. Rig. || 107 antithesi de Braun : antithesim de R antithesi inde My antithesin F (ut uid.) <dat> antithesin Kroy. || retundenda[m] Braun : retundam coni. R, habet Evans ut suum

c. Cf. Lc 18, 43 d. Lc 18, 42 e. Cf. Mt 15, 14 ; Lc 6, 39 f. Cf. 2 S 5, 6-8

1. Il convient, croyons-nous, d'adopter la correction, très légère, proposée par Engelbrecht et adoptée par Kroymann : « ipsam < in > antithesim ». La suite montre bien que T. fait état de deux « antithèses », la première au § 13 (« Nam... David... caedi ») et la seconde au § 14 (« Nam... David »). Ce sont ces deux antithèses qui s'écroulent successivement avec l'aveugle Marcion.

2. Cette longue proposition énonce une antithèse que Marcion établissait entre David, faisant tuer des aveugles dans sa conquête de Sion sur les Jésuséens (2 S 5, 6-8) et Jésus portant secours ici à un aveugle. Voir HARNACK, p. 281²-282², qui cite aussi Chrysostome (les marcionites diffamaient David comme meurtrier). Bien entendu la parenthèse qui fournit une explication typologique de l'attitude des Jésuséens interrompt l'antithèse.

Christ, quoique la foi de cet homme eût de meilleurs yeux, quoiqu'elle fût en possession de la vraie lumière, la gratifia aussi de la vision externe^e, pour nous permettre d'apprendre, nous aussi, quelle est la règle et, en même temps, la récompense de la foi : celui qui veut voir, qu'il croie Jésus fils de David par l'origine familiale de la Vierge.

Celui qui ne croira pas ainsi, ne l'entendra pas lui dire : « *Ta foi t'a sauvé*^d », et ainsi il restera aveugle en s'écroulant sur l'antithèse, elle-même s'écroulant sur l'antithèse ! Car c'est de cette façon que d'ordinaire un aveugle guide un aveugle^e. 13. De fait si autrefois à David voulant prendre possession de Sion s'étaient heurtés des aveugles qui lui faisaient de la résistance pour l'empêcher d'y être admis^f – pour figurer le peuple juif pareillement aveugle qui n'admettrait pas un jour le Christ fils de David –, et si le Christ, à l'opposé, est venu au secours de l'aveugle afin de montrer que, par là, il n'était pas fils de David, étant, lui, par une disposition d'esprit tout opposée, bon envers les aveugles que David avait ordonné d'abattre², pourquoi alors³ a-t-il dit qu'il avait accordé la guérison à sa foi, une foi en vérité dévoyée ? Mais pourtant, par cet acte aussi, il est fils de David, l'antithèse devant se réfuter d'elle-même⁴. 14. De

3. Avec les mots *et cur* commence la principale qui, sous forme d'une interrogation rhétorique, donne la réplique de T. : si l'interprétation marcionite était exacte, le Christ n'aurait eu aucune raison de guérir un aveugle dont la foi était dévoyée puisqu'il le croyait fils de David. Sur *et adversatif* en début d'apodose, voir HOPPE, *Beiträge*, p. 116-118 et *LHS*, p. 482 ; sur *praestare* en emploi absolu (« accorder une grâce, un bienfait », etc.) voir *supra*, p. 328, n. 4.

4. La leçon des mss est *antithesi inde* que R a corrigé en *antithesim de*. Il nous paraît admissible de lire : *antithesi de suo retundenda*, avec deux légères corrections (*antithesi [in]de suo retundenda[m]*). Grammaticalement, il s'agit d'un ablatif absolu, qui présente tout à la fois la nouvelle antithèse (déjà annoncée à la fin du § 12) et la facilité de sa solution. Sur l'expression *de suo*, cf. HOPPE, *S.u.S.*, p. 194. L'ellipse de *est* dans « hoc filius David » n'a rien de surprenant chez notre auteur.

denda[m]. 14. Nam qui Daudid offenderant, caeci; nunc uero eiusdem carnis homo supplicem se obtulerat filio Daudid. Idcirco ei satisfaciendi quodammodo placatus filius Daudid restituit lumina cum testimonio fidei, qua hoc ipsum crediderat exorandum sibi esse filium Daudid. Et tamen Daudid audacia hominum, puto, offenderat, non ualetudo.

XXXVII. 1. Consequitur et Zacchaei domus salutem^a. Quo merito? Numquid uel ille crediderat Christum a Marcione uenisse? Atquin adhuc in auribus erat omnium uox illa caeci: «*Miserere mei, Iesu, fili Daudid*^b», et omnibus *populus laudes referebant deo*^c, non Marcionis, sed Daudid. Enimuero Zacchaeus, etsi allophylus, fortasse tamen aliqua

108 qui: et qui *Gel. Pam. Rig. Oeh. Evans* quia *Kroy.* || *post caeci grauius distinxit Braun* || 109 eiusdem *My coni. R₂* (unde *R₃*): eius deinde *R₁R₂* || *carnis My R₁R₂ Rig. Oeh. Evans*: indecoris *R₃*, *B Gel. Pam.* (sed *carnis legitur in R₃*, *adnotationibus et B mg.*) *desperat Kroy.* || 111 cum *coni. R₂* (unde *R₃*): cui *My R₁R₂* || 112 crediderat *My R₃*: edi- *R₁R₂* || 113 offenderat *MF B Gel. Pam. Rig. Kroy.*: -rit *X R Oeh. Evans*

XXXVII. 2-3 a <de>o> marcionis *Kroy.* || 3 adquin *M* || 4 mei *om. M* || 5 referebat *Pam. Rig. Oeh. Evans* || 6 zachaeus *M Kroy.*

XXXVII. a. Cf. Lc 19, 9 b. Lc 18, 38 c. Lc 18, 43

1. Littéralement: « de même chair »; nous comprenons: atteinte par la même infirmité. Cette nouvelle antithèse entre les aveugles de Sion hostiles à David et l'aveugle de Jéricho s'offrant en suppliant à Jésus est le produit de l'argumentation de T. dont l'objectif est de démontrer qu'en l'appelant « fils de David », l'infirme voulait accomplir un geste de réparation pour effacer l'offense faite jadis à David par les hommes de même infirmité.

2. Remarque ironique qui veut montrer combien forcé est le parallélisme établi par Marcion dans son antithèse entre les aveugles jébuséens et celui de Jéricho.

37, 1-3 (Lc 19, 1-10)

a) Zachée, quoique étranger et ignorant d'Isaïe, a accompli les enseignements de ce prophète par ses actes (en recevant et nourrissant le Christ) et par ses paroles (promesse de donner partie de sa fortune aux pauvres et de faire réparation envers ses victimes). Par le salut de sa maison, le Christ atteste la vertu salutaire des préceptes du Créateur (§ 1-2a). – b) Le v. 10 appelle une autre question: c'est dans les deux

fait, ceux qui s'étaient heurtés à David étaient des aveugles. Mais maintenant, un homme de même infirmité corporelle¹ s'était offert en suppliant au fils de David. C'est pour cette raison que, ayant été apaisé en quelque sorte par cette satisfaction qu'il lui donnait, le fils de David lui a rendu la vue en témoignant de sa foi qui lui avait fait croire que ce précisément qu'il lui fallait fléchir par sa prière, c'était le fils de David. Et pourtant ce qui s'était heurté à David, c'était, j'imagine, l'audace de ces hommes, et non leur infirmité²!

Zachée XXXVII. 1. Elle obtient aussi le salut, la maison de Zachée^{a,3}. Par quel mérite? Peut-être est-ce qu'il croyait que le Christ était venu de Marcion? Et pourtant retentissait encore dans les oreilles de tous cette parole de l'aveugle: «*Aie pitié de moi, Jésus fils de David*^b»; et tout le peuple faisait monter à Dieu sa louange^c – pas à celui de Marcion, mais à celui de David⁴! Et de fait, Zachée, ayant été, quoique étranger⁵, inspiré

substances du composé humain, âme et corps, que l'homme était perdu. C'est l'homme tout entier que le Christ promet de sauver, ce qui réfute l'opinion des hérétiques sur le salut de l'âme seule et prouve qu'il est bien le Christ du Créateur (§ 2b-3).

3. Faisant directement suite à l'épisode de l'aveugle, l'épisode de Zachée, propre à Luc, se situe également à Jéricho. Marcion l'avait conservé avec quelques menues modifications: cf. HARNACK, p. 227².

4. Par ces questions ironiques et le rappel de la foi de l'aveugle qui a été au centre du développement précédent, T. souligne le lien des deux épisodes: l'action de grâces du peuple manifeste la foi au même dieu et ce sera aussi celle de Zachée.

5. Chef des publicains, Zachée était sans doute juif, d'après le v. 9b qui le désigne comme « un fils d'Abraham », c'est-à-dire appartenant au peuple élu (*TOB*). C'est pourquoi HARNACK, p. 227², interprétant cette affirmation de T., admet que Marcion avait supprimé le v. 9b. TSUTSUI, p. 118, conteste cependant que Marcion ait nécessairement tenu Zachée pour païen. Quoi qu'il en soit, notre polémiste ici ne fait aucune remarque sur le texte de Marcion et semble tenir pour allant de soi la non judéité de ce publicain.

notitia scripturarum ex commercio Iudaico adflatus – plus est autem : et ignorans Esaiam –, praecepta eius impleuerat : « *Confringito, inquit, panem tuum esurienti, et non habentes tectum in domum tuam inducito* ^d. » Hoc cum maxime agebat, exceptum domo sua pascens dominum ^e. « *Et nudum si uideris, contegito* ^d » : hoc cum maxime promittebat, in omnia misericordiae opera dimidium substantiae offerens ^f, dissoluens uiolentiorum contractum obnexus et dimittens conflictatos in laxamentum et omnem conscriptionem iniquam dissipans ^g, dicendo : « *Et si cui quid per calumniam eripui, quadruplum reddo* ^f. » Itaque dominus : « *Hodie, inquit, salus huic domui* ^h. » 2. Testimonium dixit salutaria esse quae praeceperat prophetae creatoris.

20 Cum uero dicit : « *Venit enim filius hominis saluum facere quod perit* ⁱ », iam non contendo eum uenisse ut saluum

7-8 *parenthesim indicauit Kroy.* || 8 et ignorans : si et ignorans *coni. R,* in adnotat. *repos. Kroy. Evans* || 10 *inducito MR* : ducito *FX* || 12 *contegito M Pam. edd. cett.* : tegito β *Gel.* || 14 *contractuum R₁R₂* : -tum *MγR,* || *obnexus M Pam. Kroy.* : -noxii γ *R₁R₂* -noxios *R₁ Gel.* || 17 *quadruplum ex quadu- M* || 21 *perit M*

d. Is 58, 7 e. Cf. Lc 19, 6 f. Lc 19, 8 g. Cf. Is 58, 6 h. Lc 19, 9 i. Lc 19, 10

1. Après avoir admis, dans un premier temps, la possibilité d'une connaissance des Écritures, T. se ravise et rectifie en envisageant le cas d'une ignorance d'Isaïe : les mots « plus est autem » soulignent la progression. Le texte transmis n'appelle aucune correction.

2. Texte cité aussi *supra* 16, 16 ; 17, 8 ; 31, 1. Ici T. isole les deux premières parties du verset pour en montrer, ensuite, la réalisation par Zachée.

3. Sur cette valeur, ici et plus bas, de *cum maxime* adverbial (où domine la *notio gradationis*), voir VAN WINDEN, *VChr.* 49, 1995, p. 210.

4. Opposé à *agebat* (pour l'accueil de Jésus), *promittebat* introduit les paroles de Zachée qui rendent manifeste sa conversion.

5. Reprise du texte d'Isaïe (58, 6), qui avait déjà fait l'objet d'une allusion en II, 19, 2 (t. 2, p. 120). Par un retournement stylistique, des parti-

peut-être pourtant par quelque connaissance des Écritures à la suite de sa fréquentation des juifs – mais même ignorant d'Isaïe, et la chose alors était plus forte ¹ –, avait accompli les préceptes de celui-ci : « *Partage ton pain, dit-il, avec l'affamé, et ceux qui n'ont pas de toit, fais-les entrer dans ta maison* ^{d 2}. » Voilà ce qu'il faisait par dessus tout ³ en nourrissant le Seigneur qu'il avait reçu dans sa maison ^e. « *Et si tu vois quelqu'un nu, couvre-le* ^d. » Voilà ce qu'il promettait ⁴ par dessus tout en offrant la moitié de sa fortune pour toutes les œuvres de miséricorde ^f, en brisant les étrointes des contrats trop draconiens, en renvoyant en toute liberté ceux qui avaient été broyés, en déchirant toute convention écrite injuste ^{g 5} par cette parole : « *Et si j'ai ravi quelque chose à quelqu'un par tromperie, je lui rends le quadruple* ^{f 6}. » C'est pourquoi le Seigneur a dit : « *Aujourd'hui le salut est pour cette maison* ^{h 7}. » 2. Parole qui a porté témoignage que les enseignements du prophète du Créateur étaient source de salut ⁸.

Mais avec cette nouvelle parole : « *Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui est perdu* ^{i 9} », je n'entends plus soutenir que le Créateur est venu pour sauver ce qui était

cipes présents rattachent à Zachée les termes d'Isaïe, et la « promesse » qui s'y rapporte est donnée en style direct par la citation de Lc 19, 8. Dans ce passage qui suit littéralement la LXX, on relève un hapax *obnexus* (= $\sigma\tau\rho\alpha\gamma\gamma\alpha\lambda\acute{\iota}\alpha$) et des mots que l'auteur n'emploie qu'ici (*laxamentum* = $\delta\phi\epsilon\sigma\iota\varsigma$ et *conscriptio* = $\sigma\upsilon\gamma\gamma\rho\alpha\phi\acute{\eta}$).

6. La Vulg. rend par *defraudau* le terme $\epsilon\sigma\upsilon\kappa\omicron\phi\acute{\alpha}\nu\tau\eta\sigma\alpha$ traduit ici (par Marcion ?) au moyen de « per calumniam eripui ».

7. La phrase grecque n'est pas ellipsée : le verbe est $\epsilon\gamma\epsilon\upsilon\epsilon\tau\omicron$.

8. Le jeu *salus / salutaria*, l'expression rare (*dicere testimonium*) concluent le premier développement.

9. Sans aucune remarque, T. suit le texte marcionite où a été retranchée l'expression « chercher et » ($\zeta\eta\tau\eta\sigma\alpha\iota$ $\kappa\alpha\iota$) : cf. HARNACK, p. 227* ; TSUTSUI, p. 118, y voit une intervention volontaire de Marcion, à cause de la notion de possession que contient ce terme.

faceret quod perierat, cuius fuerat et cui perierat quod saluum uenerat facere, sed in alterius quaestionis gradum dirigo. 3. De homine agi nulla dubitatio est. Hic cum ex
 25 duabus substantiis constet, ex corpore et anima, quaerendum est ex qua substantiae specie perisse uideatur. Si ex corpore, ergo corpus perierat, anima non. Quod perierat, saluum facit filius hominis : habet igitur et caro salutem. Si
 30 ex anima perierat, animae perditio saluti destinatur : caro, quae non periit, salua est. Si totus homo perierat ex utraque substantia, totus homo saluus fiat necesse est, et elisa est sententia haeticorum negantium carnis salutem. Iam et
 Christus creatoris confirmatur, qui secundum creatorem totius hominis salutem pollicebatur.

35 4. Seruorum quoque parabola, qui secundum rationem feneratae pecuniae dominicae diiudicantur^j, iudicem ostendit deum, etiam ex parte seueritatis non tantum onerantem, uerum et auferentem quod quis uideatur habuisse^k. Aut si et haec creatorem finxerit austerum, tollentem quod non

26 perisse *My Kroy* : periisse *R edd. cett.* || 29 ex *MF Pam. Oeb. Kroy. Evans* : et *X R Gel. Rig.* || 30 periit ex perit *M* || 36 peccuniae *M* || 37 onerantem *Kroy* : hono- *codd. edd. cett.* || 39 haec *My Kroy* : hic *R edd. cett., defendit Corssen, op. cit., 244*

j. Cf. Lc 19, 11-26 k. Cf. Lc 19, 26

1. Il faut comprendre évidemment « par l'intermédiaire de son Fils incarné ». Le problème de l'action du Créateur à travers toute la geste de l'Évangile est celui que les marcionites, par leur affirmation d'un « autre » dieu (supérieur), obligeaient l'Église à poser. Il a retenu constamment jusqu'ici l'attention de T., qui le laisse un moment de côté pour d'autres considérations.

2. L'explication de « quod periit » va donner lieu à des considérations anthropologiques sur le composé humain, fait d'un corps et d'une âme.

3. Ces raisonnements et cette conclusion rappellent l'ouvrage spécial *De resurrectione mortuorum* que T. est peut-être en train d'écrire et qu'il publiera après *Marc. IV*.

perdu¹, lui à qui avait appartenu et pour qui était perdu ce qu'il était venu sauver : c'est sur la position d'un autre problème que je fixe le débat. 3. Qu'il s'agisse de l'homme, aucun doute là-dessus². Comme celui-ci est constitué de deux substances, le corps et l'âme, il faut se demander en quelle espèce de substance il semble être perdu. Si c'est dans le corps qu'il est perdu, il y avait donc perte du corps, mais non de l'âme. Le Fils de l'homme sauve ce qui était perdu ; donc la chair aussi a le salut. S'il était perdu dans son âme, c'est la perte de l'âme qui est destinée au salut : la chair, qui n'est pas perdue, est sauvée. Si c'est l'homme tout entier qui est perdu, en ses deux substances, c'est nécessairement l'homme tout entier qui est sauvé, et voilà fracassée l'opinion des hérétiques négateurs du salut de la chair³. Dès lors aussi le Christ est confirmé comme celui du Créateur, lui qui, d'après le Créateur, promettait le salut de l'homme tout entier.

4. Également la parabole des serviteurs⁴, qui sont jugés entre eux d'après le compte de l'argent du maître qu'ils ont fait fructifierⁱ, montre Dieu comme un juge, et qui même, ayant une part de sévérité, ne se contente pas d'accabler, mais va jusqu'à ôter ce que l'on paraissait avoir^{k 5}. Ou alors, si même il est vrai que cette parabole a pu représenter le Créateur comme un homme dur, prenant ce qu'il

37, 4 (Lc 19, 11-26)

La parabole montre Dieu comme un juge non exempt de sévérité et un maître apprenant à faire fructifier ce qui lui appartient.

4. Parabole conservée par Marcion ; mais seules des allusions sont attestées grâce à T. (cf. HARNACK, p. 227^{*}-228^{*}). Le v. 27 (égoïsme des ennemis) n'est pas attesté et avait sans doute été supprimé (cf. HARNACK, *ibid* ; TSUTSUI, p. 119).

5. Le v. 26, auquel il est fait allusion ici, avait la forme $\delta \delta \omicron \kappa \epsilon \dot{\iota} \acute{\epsilon} \chi \epsilon \dot{\iota} \nu$ d'après Lc 8, 18 et quelques témoins (Lc catholique lit : $\delta \acute{\epsilon} \chi \epsilon \dot{\iota}$) : cf. HARNACK, *ibid*.

40 posuerit et metentem quod non seuerit¹, hic quoque me ille instruit cuius pecuniam ut fenerem edocet.

XXXVIII. 1. Sciebat Christus baptisma Iohannis unde esset. Et cur quasi nesciens interrogabat^a? Sciebat non responsuros sibi Pharisaeos. Et cur frustra interrogabat? An ut ex ore ipsorum iudicaret illos, uel ex corde? Refer ergo et
5 haec ad excusationem creatoris et ad comparationem Christi, et considera iam quid secuturum esset, si quid Pharisaei ad interrogationem renuntiassent.

Putate illos renuntiassent humanum Iohannis baptisma: statim lapidibus elisi fuissent^b. Existeret aliqui Marcion aduersus Marcionem, qui diceret: o deum optimum, o deum
10 diuersum a creatoris exemplis! Sciens praeceptis ituros

XXXVIII. 9 aliqui *M Rig. Oeb. Kroy. Evans*: -quis β *Gel. Pam.* || 10 o deum optimum *om. M*

1. Cf. Lc 19, 21-22

XXXVIII. a. Cf. Lc 20, 3-4 b. Cf. Lc 20, 6

1. Il semble que les marcionites utilisaient ce verset en l'appliquant au Créateur pour le diffamer. Mais on voit mal comment ils pouvaient donner une interprétation cohérente de l'ensemble de la parabole. cf. HARNACK, p. 304^a.

2. Littéralement: « lui dont il m'enseigne à faire fructifier l'argent ». Cette phrase de conclusion a paru sibylline (Holmes). Elle souligne, pensons-nous, que celui qui fait ici la leçon est bien le Créateur, lui le maître de toutes les choses de ce monde (l'argent en fait partie). La pointe antimarcionite supprimée, on n'est pas très loin de l'interprétation moderne: selon la *TOB*, la sentence finale dit le caractère provisoire de tout avoir temporel: il faut le faire valoir sous peine de le perdre.

38, 1-2 (Lc 20, 1-8)

a) Lc 20, 3-4: la question du Christ sur le baptême de Jean ne provient pas plus d'une ignorance que celles du Créateur dans la *Genèse* (§ 1a). – b) Lc 20, 6: le Christ mériterait les reproches que Marcion fait au Créateur dans le cas de l'homme et de l'arbre au paradis (§ 1b). – c) Lc 20, 5: le Christ relève du même dieu que celui dont Jean était le serviteur (§ 2a). – d) Lc 20, 8: en rendant la pareille, le Christ rend le mal par le mal (§ 2b).

n'a pas déposé et moissonnant ce qu'il n'a pas semé¹, ici aussi c'est lui, le Créateur, qui fait mon instruction, lui le maître de l'argent² qu'il m'enseigne à faire fructifier.

XXXVIII. 1. D'où venait le baptême de Jean, le Christ le savait bien. Et pour
Jésus questionné sur son autorité (Lc 20, 1-8) quoi alors questionnait-il comme s'il l'ignorait^a? Que les pharisiens⁴ ne lui répondraient pas, il le savait bien. Et pourquoi alors les questionnait-il pour rien? Était-ce pour les juger sur leur propre parole, ou bien sur leur propre cœur? Rapporte donc ce passage aussi à l'établissement d'une justification du Créateur et d'un parallèle du Christ avec lui⁵, et considère maintenant ce qu'il s'en serait suivi si les pharisiens avaient répondu à la question⁶.

Suppose qu'ils aient répondu que le baptême de Jean était d'origine humaine. Sur le champ ils auraient été lapidés^b. Il aurait pu se trouver un Marcion pour se dresser contre Marcion en ces termes: O le dieu tout bon, o le dieu qui fait le contraire des exemples du Créateur⁷! Sachant que ces

3. D'après le témoignage d'ÉPIPHANE, *Schol.* 53, Marcion avait supprimé Lc 19, 29-46 (entrée à Jérusalem). T. passe donc directement à l'entretien de Jésus concernant le baptême de Jean: cf. HARNACK, p. 228^a.

4. Marcion seul met en scène les pharisiens, au lieu des « grands prêtres et des scribes avec les anciens » qui figurent dans les témoins de Luc catholique.

5. L'attitude du Christ qui répond aux pharisiens par une question est retenue par T. pour renouveler la polémique contre Marcion qui, dans son procès du Créateur, expliquait par ses ignorances certaines questions du texte de *Genèse*: cf. II, 25, 1 (t. 2, p. 148 et n. 4).

6. En s'appuyant sur le calcul prêté aux pharisiens par le texte évangélique (v. 5-6), T. va envisager, en inversant l'ordre, les deux possibilités de réponse à la question, et leurs conséquences.

7. Nouvelle polémique: T. imagine le procès du Christ de Marcion sur le modèle de celui que Marcion fait au Créateur. Il lui reproche ses insuffisances à l'égard de sa prétendue bonté infinie et de sa différence radicale par rapport au Créateur.

homines, ipse illos in praeurupium imposuit. Sic enim et de creatore in arboris lege tractatur ^e.

2. Sed de caelis fuit baptisma Iohannis. « *Et quare*, inquit
15 Christus, *non credidistis ei* ^d ? » Ergo qui credi uoluerat
Iohanni, increpaturus quod non credidissent, eius erat cuius
sacramentum Iohannes administrabat.

Certe nolentibus renuntiare quid saperent cum et ipse
uicem opponit : « *Et ego non dico uobis in qua uirtute haec*
20 *facio* ^e », malum malo reddidit.

3. « *Reddite quae Caesaris Caesari, et quae sunt dei*
deo ^f. » Quae erunt dei, quae similia sint denario Caesaris ?
imago scilicet et similitudo eius. Hominem igitur reddi iubet
25 creatori, in cuius imagine et similitudine et nomine et mate-
ria expressus est. Quaerat sibi monetam deus Marcionis,

12 praeurupium *Mγ R, Oeh. Kroy. Evans* : praecipitium *coni. R, prae-*
ruptum R₂R₃, Gel. Pam. Rig. || et de *Mγ Gel. edd. cett.* : de *R* || 20 malum
pro malo *Rig.* || 22 post dei interrogationis signum reponunt *edd. cett., corr.*
Kroy. || sint : sunt *Gel. Pam. Rig. Oeh. Evans*

c. Cf. Gn 3, 2 d. Lc 20, 5 e. Lc 20, 8 f. Lc 20, 25

1. Sur l'emploi adverbial de *praeceps* (= *in praeceps*), qui paraît avoir été
littéraire et ne se rencontre pas dans les textes avant Sénèque, voir *TLL X,*
2, c. 419, l. 83 s.

2. Sur *praeurupium*, qui ne paraît pas attesté avant le présent passage, voir
TLL X, 2, c. 803, l. 58 s.

3. Voir *supra* II, 5, 1-2 le procès que Marcion faisait au Créateur d'être
responsable de la faute et de la chute de l'homme par la « loi » posée à pro-
pos de l'arbre (*ibid.* 6, t. 2, p. 47 et n. 4).

4. De la deuxième possibilité de réponse, T. ne tire ici qu'une consé-
quence en rapport avec le débat général du livre : faut-il voir dans le Christ
le dieu de Marcion ou le Créateur ? Comme l'a bien vu Pamèle, *sacra-*
mentum ne désigne pas le « sacrement » au sens plein de ce mot quand il
se rapporte au baptême. Voir *Bapt.* 10 où, d'après le présent texte évangé-
lique, il est établi que le baptême de pénitence prêché par Jean était divin,
mais par son institution, non par ses effets (*ibid.* 2) : cf. D'ALÈS, *Théologie*
de T., p. 327 s. Il faut donc ici donner à *sacramentum* le sens de « mystère
sacré », « plan divin ».

hommes iraient droit à leur chute ¹, il les a lui-même pous-
sés au précipice ² ! Car c'est ainsi également que, pour le
Créateur, on traite de la loi concernant l'arbre ^e ³.

2. Mais le baptême de Jean est venu des cieus. « *Et pour-*
quoi, dit le Christ, *n'avez-vous pas cru à lui* ^d ? » C'est donc
que celui qui avait voulu qu'on crût à Jean et les aurait que-
rellés de n'avoir pas cru à lui, relevait bien du dieu dont Jean
desservait le dessein sacré ⁴.

En tout cas, lorsque, devant leur refus de répondre ce
qu'ils pensaient, le Christ lui aussi leur oppose la pareille en
disant : « *Et moi non plus, je ne vous dis pas en vertu de*
quelle puissance je fais cela ^e », il a rendu le mal par le mal ⁵ !

3. « *Rendez à César les choses qui*
Le tribut dû à César *sont à César et à Dieu celles qui sont*
(Lc 20, 21-25) *à Dieu* ^f. » Quelles seront ces choses
de Dieu qui sont semblables au denier de César ? Évidem-
ment son image et sa ressemblance ⁶ ! C'est donc l'homme
que le Christ ordonne de rendre au Créateur, puisqu'il a été
formé à son image et à sa ressemblance, et sous son nom et
dans sa matière ⁷. Que le dieu de Marcion se cherche une

5. Le refus de répondre du Christ est assimilé à la pratique du talion
que Marcion incrimine chez le Créateur : cf. *supra* II, 18, 1. Le développe-
ment se clôt là-dessus et T. va passer, sans transition, à la question du tri-
but dû à César parce que la parabole des vigneronniers homicides (Lc 20, 9-
18) était omise par Marcion d'après ÉPIPHANE, *Schol.* 55 (cf. HARNACK,
p. 228^e).

38, 3 (Lc 20, 21-25)

Ce que le Christ ordonne de rendre à Dieu, c'est l'homme ; et ce dieu
ne peut être que le Créateur à l'image et ressemblance de qui a été fait
l'homme.

6. Sur l'homme « image et ressemblance » de Dieu selon Gn 1, 26 voir
supra II, 4, 3 ; 6, 2, etc. (le thème parcourt toute la description anthropo-
logique du l. II). Même mise en rapport avec Lc 20, 25 dans *Fug.* 12, 9-10.

7. Cette dernière expression pourrait surprendre ; mais il faut se rappé-
ler que pour T., Dieu, étant Esprit, est corps (cf. D'ALÈS, *Théologie de T.*,
p. 61 s. ; *Deus Christ.*, p. 189-190). Ici il fait allusion à sa doctrine de l'âme
humaine comme « adflatus Dei » : voir *supra* II, 9, 1 s.

Christus denarium hominis suo Caesari iubet reddi, non alieno ; nisi quod necesse est, qui suum denarium non habet.

4. Iusta et digna praescriptio est in omni quaestione ad propositum interrogationis pertinere debere sensum responsionis. Ceterum aliud consulenti aliud respondere dementis est : quo magis absit a Christo quod ne homini quidem conuenit !

Sadducaeï, resurrectionis negatores, de ea habentes interrogationem proposuerant domino ex lege materiam mulieris quae septem fratribus ex ordine defunctis secundum praeceptum legale nupsisset ^g, cuius uiri deputanda esset in resurrectione ^h. 5. Haec fuit materia quaestionis, haec substantia consultationis. Ad hoc respondisse Christum necesse est. Neminem timuit, ut quaestiones aut declinasse uideatur aut per occasionem earum quod alias palam non docebat substendisse.

27 qui R : quid *Mγ* || 32 exclamationis signum reposuit Braun || 33 sadducaeï R *edd. cett. (constanter)* : saduceï *Mγ* Kroy. || resurrectionis ex -es M

g. Cf. Dt 25, 5-10 h. Cf. Lc 20, 27-33

1. On a soupçonné cette phrase d'être mutilée (*Pam.*). Kroymann propose d'ajouter *mutuetur ab alio* après *necesse est*. On peut cependant sans grande difficulté suppléer *reddere alienum denarium (= hominem)* en le tirant de la phrase précédente. Remarque sarcastique : les marcionites sont bien contraints de « rendre » à leur dieu qui n'a pas d'homme à lui, l'homme d'un autre, le Créateur.

38, 4-9 (Lc 20, 27-40)

a) Prescription : toute réponse doit être rapportée au propos de la question posée (§ 4a). – b) Lc 20, 27-33 : exposé du problème, lié à la Loi, que les sadducéens soumettent au Christ libre de toute crainte (§ 4b-5a). – c) Lc 20, 34-36 : la réponse confirme la résurrection en la définissant comme un état où les hommes, semblables aux anges, ne se marient plus. Elle règle la question posée et ne concerne ni l'« autre dieu » ni la licéité du mariage ici-bas (§ 5b-7a). – d) Réfutation des arguments marcionites : lecture incorrecte du v. 35 et interprétation abusive du v. 34 rapporté aux « hommes du Créateur » (§ 7b-8). – e) Confirmation, par le v. 39 (approbation des scribes) du sens de la réponse du Christ sur la résurrection (§ 9).

monnaie à lui, le Christ ordonne de rendre le denier qu'est l'homme à qui est son César, non celui d'un autre. Sauf que la chose est nécessaire pour celui qui n'a pas de denier à lui ! !

Question des sadducéens sur la résurrection (Lc 20, 27-40) 4. Il est, en toute question, un juste et digne principe prescriptif : le sens de la réponse doit se rapporter au propos de l'interrogation ². Mais il relève de la démesure de répondre une chose à qui vous consulte sur une autre : à plus forte raison, loin du Christ un comportement qui ne convient même pas à un homme !

Les sadducéens, négateurs de la résurrection, faisant porter sur elle leur interrogation, avaient proposé au Seigneur, d'après la Loi ^g, le sujet d'une femme qui aurait épousé successivement sept frères décédés en se conformant au précepte légal : duquel devrait-elle être réputée la femme à la résurrection ^h ? 5. Voilà quel était le sujet de la question, voilà quelle était la substance de la consultation. C'est à cela que le Christ a dû nécessairement répondre. Il n'a eu peur de personne, une peur qui l'aurait conduit à paraître soit éluder les questions soit profiter de l'occasion qu'elles lui offraient pour montrer par sous-entendu ³ ce qu'il n'enseignait pas ouvertement en d'autres circonstances.

2. Abondant, sans transition, la péripécie suivante – pour laquelle il est notre seul témoin (cf. Harnack p. 229*) –, T. commence, comme souvent, par une considération préliminaire : celle-ci énonce une « prescription » au sens « dialectique » habituel (= « principe », « préalable » : cf. FREDOUILLE, *Conversion*, p. 205).

3. Le verbe *substendere* (= « indiquer à mots couverts ») n'apparaît pas avant T. qui en a 5 autres emplois (HOPPE, *Beiträge*, p. 147). Il convient bien pour exprimer la conception, que se faisaient les gnostiques, d'un message secret du Christ, distinct de son langage public. A cela, l'auteur oppose l'image d'un Christ qui ne dissimule la Vérité à personne, n'ayant peur de personne.

Respondit igitur huius quidem aevi filios nubereⁱ – uides quam pertinenter ad causam : quia de aevo uenturo quaerebatur, in quo neminem nubere definiturus, praestruxit hic
 45 quidem nubi ubi sit et mori –, quos uero dignatus sit deus illius aevi possessione et resurrectione a mortuis neque nubere neque nubi, quia nec morituri iam sint, cum similes angelorum sunt dei, resurrectionis filii facti^j. 6. Cum igitur sensus responsionis non ad aliud sit dirigendus quam ad
 50 propositum interrogationis, si hoc sensu responsionis propositum absoluitur interrogationis, non aliud responsio domini sapit quam quo quaestio absoluitur : habes et tempora permissarum et negatarum nuptiarum, non ex sua propria, sed ex resurrectionis quaestione, habes et ipsius resur-
 55 rectionis confirmationem, et totum quod Sadducaei sciscitabantur, non de alio deo interrogantes, nec de proprio nuptiarum iure quaerentes. 7. Quod si ad ea facis respondisse Christum de quibus non est consultus, negas eum de quibus interrogatus est respondere potuisse, Sadducaeorum
 60 scilicet sapientia captum.

47 sint *Mγ Rig. Kroy.* : fiant *R Gel. Pam. Oeh. Evans* || 48 et resurrectionis filii *Pam. Rig. Oeh. Evans* (qui omnes post dei interpungunt) || fili *M* || 49 sensus *R₂R₃* : cen- *Mγ R₁* || 50 sensu *R₃* : cen- *Mγ R₁* sensus *R₂* || 51 aliud *M coni. R₂* (unde *R₃*) : ad aliud *γ R₁R₂* || 57 respondisse *Mγ Kroy.* : -dere *R edd. cett.*

i. Cf. Lc 20, 34 j. Cf. Lc 20, 35-36

1. Le verbe *praestrudere*, comme *praescribere*, joue un rôle important dans la dialectique de T., voir *supra* I, 11, 8 ; 12, 3 ; III 11, 1 ; 13, 4, etc.

2. Sur l'emploi impersonnel de *est*, voir HOPPE, *S.u.S.*, p. 98.

3. L'auteur suit le texte marcionite sans aucune remarque. HARNACK, p. 229^a, le restitue ainsi pour le début : οὗς δὲ κατηξίωσεν ὁ θεὸς τοῦ αἰῶνος ἐκείνου τυχεῖν (καὶ) τῆς ἀναστάσεως : ce qui diffère de Lc catholique qui a οἱ δὲ καταξίωθέντες τοῦ αἰῶνος ἐκείνου τυχεῖν καὶ τῆς

Il a donc répondu que les enfants de ce monde-ci, assurément, se marientⁱ – et tu vois avec quelle pertinence il se rapporte à l'affaire : car il était questionné sur le monde à venir dans lequel il se disposait à établir que personne ne se marie, et il a posé en préalable¹ qu'on se marie assurément ici-bas où l'on doit² mourir aussi –, mais que ceux que Dieu a jugés dignes d'entrer en possession de ce monde-là et de ressusciter d'entre les morts ni n'épousent ni ne sont épousés, parce que désormais non plus, ils ne sont pas destinés à mourir, puisqu'ils sont semblables aux anges de Dieu, ayant été faits enfants de la résurrection³. 6. Ainsi donc, du moment que le sens de la réponse ne doit pas être fixé d'après autre chose que le propos de l'interrogation, si ce sens de la réponse règle pleinement le propos de l'interrogation, la réponse du Seigneur ne signifie rien d'autre que ce qui règle pleinement la question. Tu y trouves à la fois les temps pour la permission et le refus du mariage, non d'après une question qui serait propre à ce dernier, mais d'après celle de la résurrection, tu y trouves aussi la confirmation de la résurrection elle-même, et tout ce que les sadducéens cherchaient à savoir, eux qui n'interrogeaient pas sur un « autre » dieu et ne questionnaient pas sur le droit propre du mariage. 7. Mais si tu supposes que le Christ a répondu à ce sur quoi il n'est pas consulté, tu nies qu'il ait pu répondre à ce sur quoi il est interrogé, lui que, évidemment, la sagesse des sadducéens tenait dans le piège⁴ !

ἀναστάσεως. La question reste entière de savoir si c'est T. qui traduit lui-même le grec de l'évangile marcionite ou s'il suit une version latine des hérétiques.

4. Par cette déduction un peu forcée, T. fait apparaître que l'interprétation de ses adversaires suppose un Christ n'osant pas répondre franchement et piégé par les sadducéens. Sur l'emploi de *sapientia* au sens péjoratif (avec *saecularis, humana* ou seul), voir *Praes.* 7, 1-2.

Ex abundanti nunc et post praescriptionem retractabo aduersus argumentationes cohaerentes. Nacti enim scripturae textum ita in legendo decucurrerunt : « Quos autem dignatus est deus illius aevi ^k », <ut 'illius aevi'> deo adiungant, quo alium deum faciant illius aevi, cum sic legi oportet : « Quos autem dignatus est deus », ut facta hic distinctione post « deum » ad sequentia pertineat « illius aevi », id est : « Quos dignatus sit deus illius aevi possessione et resurrectione. » 8. Non enim de deo, sed de statu illius aevi consulebatur, cuius uxor futura esset post resurrectionem in illo aevo. Sic et de ipsis nuptiis responsum subuertunt, ut « filii huius aevi nubunt et nubuntur ¹ » de hominibus dictum sit creatoris nuptias permittentis, se autem, quos deus illius aevi, alter scilicet, dignatus sit resurrectione, iam et hic non nubere, quia non sint filii huius aevi, quando de nuptiis illius aevi consultus, non de huius, eas negauerat de quibus consulebatur.

64 illius aevi bis *R*₃, semel *Mγ R₁R₂* || <ut illius aevi> suppl. *Kroy*. <illius aevi> suppl. *R₃* edd. cett. || adiungant *M Kroy*. : -at *γ R₁R₂* adiungunt *R₃* edd. cett. || 65 faciant *M R₃* : faciunt *γ R₁R₂* || oporteat *R₃* *Gel. Pam. Rig. Oeb. Evans* || 72 nubuntur *R₃* : -entur *Mγ R₁R₂* || 75 sint : sunt *R₁* || 76 negauerit *Vindobonensis 4194 (Neapolitanus 55) Kroy*.

k. Lc 20, 35 i. Lc 20, 34

1. Sur cette expression, souvent liée à la « prescription » et qui veut marquer que la poursuite de la discussion est pure complaisance, la démonstration étant achevée, voir *supra* III, 1, 1 ; 7, 1.

2. Après la deuxième personne du singulier qui a servi depuis le § 5 à la discussion, T. passe à la troisième personne du pluriel pour évoquer les interprétations fallacieuses des marcionites. *Nactus* (qui marque l'idée d'une rencontre fortuite) a été utilisé plus haut (en 3, 2) à propos de Marcion et de l'Épître aux Galates.

3. Il nous paraît indispensable d'accueillir ici la correction de Kroymann qui supplée <ut> entre les deux *illius aevi*, en gardant *adiungant* (de *M*) que *R3* avait corrigé en *adiungunt*. Le parallélisme *ita in legendo... ut / sic legi... ut* garantit que telle était la structure de la phrase à l'origine.

Par surcroît ¹ maintenant, même après la prescription, je vais faire porter mon développement contre les argumentations qu'ils y rattachent. En effet, ayant rencontré le passage de l'Écriture ², ils ont parcouru ces mots : « Mais ceux que de ce monde-là Dieu a jugés dignes ^k » en les lisant de manière ³ à joindre « de ce monde-là » à « Dieu » pour supposer un autre dieu de ce monde-là ; alors qu'il faut lire : « Mais ceux que Dieu a jugés dignes » de façon que, la ponctuation ⁴ étant mise ici après « Dieu », « de ce monde-là » soit rattaché à la suite, c'est-à-dire : « Mais ceux que Dieu a jugés dignes de la possession de ce monde-là et de la résurrection ⁵. » 8. Car on ne le consultait pas sur Dieu, mais sur le statut de ce monde-là en lui demandant de qui cette femme serait l'épouse après la résurrection dans ce monde-là. Pareillement aussi, à propos du mariage même, ils subvertissent sa réponse, de façon que les mots « les enfants de ce monde-ci épousent et sont épousés ¹ » soient dits des hommes du Créateur qui permet le mariage ; mais eux ⁶, que le dieu de ce monde-là, « autre » évidemment, a jugés dignes de la résurrection, déjà même ici-bas, ils ne se marient pas parce qu'ils ne sont pas les enfants de ce monde-ci ⁷ : alors que, consulté sur le mariage de ce monde-là, et non de ce monde-ci, le Christ n'avait nié que celui sur lequel on le consultait.

4. Sur *distinctio*, terme grammatical indiquant aussi bien les pauses entre groupes de mots dans la lecture que la ponctuation proprement dite, voir *TLL* V, 1, c. 1521, l. 28 s.

5. On ne voit pas très bien comment les marcionites ici visés pouvaient comprendre la proposition du v. 35 en rattachant « illius aevi » à « deus » : *possessione* restait en l'air. Voir TSUTSUI, p. 120, selon qui il s'agit d'un des passages les plus obscurs de l'évangile de Marcion.

6. La phrase se prolonge par une longue proposition infinitive qui se rattache librement à un verbe *dicunt*, à tirer de *dictum est*. Légère anacoluthie, qui est dans la manière d'écrire de notre auteur.

7. Sur l'importance de ce texte pour Marcion qui y voyait l'opposition de τῶν οὐρανῶν du Créateur et de τῶν ἐκείνων du dieu suprême, voir HARNACK, p. 304³.

9. Itaque qui ipsam uim et uocis et pronuntiationis et distinctionis exceperant, nihil aliud senserunt quam quod ad materiam consultationis pertinebat. Atque adeo scribae :
80 « *Magister*, inquit, *bene dixisti*^m. » Confirmauerat enim [per] resurrectionem, formam eius edendo aduersus Sadducaeorum opinionem. Denique testimonium eorum qui ita eum respondisse praesumpserant non recusauit.

85 10. Si autem scribae Christum filium Dauid existimabant, ipse autem Dauid dominum eum appellatⁿ, quid hoc ad Christum ? Non Dauid errorem scribarum obtundebat, sed honorem Christo Dauid procurabat, quem dominum [Christum] magis [quam]quam filium Dauid confirmabat^o,
90 quod non congrueret destructori creatoris. At ex nostra parte quam conueniens interpretatio ! Nam qui olim a caeco illo « filius Dauid » fuerat inuocatus^p, quod tunc reticuit, non habens in praesentia scribas, nunc ultro coram eis de industria protulit, ut se, quem caecus secundum scribarum
95 doctrinam filium tantum Dauid praedicarat, dominum quoque eius ostenderet, remunerata quidem fide caeci, qua filium Dauid crediderat [in] illum, pulsata uero traditione

82 per *del. con. R.*, *del. edd. cett.* || 89 *christum secl. con. R.*, *om. R.*, *Gel. Pam.* *christum dominum Kroy.* || *quam uel quaqua con. R.* (*unde quam R.*) : *quamquam My R.*, || 91 qui olim a β : *quia olim M* || 96 *fide R.* : *fidem My* || 97 in *secl. con. R.*, *om. R.*, *edd. cett.*

m. Lc 20, 39 n. Cf. Lc 20, 41-44 o. Cf. Ps 109, 1 p. Cf. Lc 18, 38.

1. Reprise du mot *distinctio* du § 7 : en prononçant cette phrase, le Christ n'avait pas lié « de ce monde-là » à « Dieu ».

38, 10 (Lc 20, 41-44)

L'appellation de Seigneur donnée par David au Christ (Ps 109, 1) glorifie ce dernier et ne montre pas que les scribes soient dans l'erreur en l'estimant fils de David. Après l'épisode de l'aveugle qui l'a appelé de ce titre sans démenti, Jésus veut maintenant battre en brèche la doctrine des scribes qui ne le reconnaissaient pas également comme Seigneur. Seul le Christ du Créateur peut agir ainsi.

9. C'est pourquoi ceux qui avaient perçu, dans leur force même, et sa voix et sa parole et son intonation¹, ne comprirent rien d'autre que ce qui se rapportait au sujet de la consultation. Et c'est précisément ce que lui disent les scribes : « *Maître, tu as bien parlé*^m. » Il avait en effet confirmé la résurrection, en en mettant en lumière la façon d'être, pour s'opposer à l'opinion des Sadducéens. En fin de compte il ne recusa pas le témoignage de ceux qui avaient présumé que telle était bien sa réponse.

10. D'autre part, si les scribes tenaient le Christ pour fils de David tandis que David lui-même l'appelle Seigneurⁿ, quelle signification cela a-t-il pour le Christ² ? David ne réfutait pas une erreur des scribes, mais c'est un honneur que David procurait au Christ, lui qu'il confirmait comme Seigneur plus que comme fils de David^o : ce qui ne cadrerait pas avec un destructeur du Créateur ! Mais de notre côté, combien nous convient cette explication ! Car celui qui avait été une fois invoqué comme « fils de David » par cet aveugle^p, a proféré maintenant ce qu'alors il avait tu, n'ayant pas les scribes en sa présence : il le faisait de lui-même, devant eux, à dessein pour montrer que lui que l'aveugle avait proclamé seulement fils de David selon la doctrine des scribes, il était aussi son Seigneur ; et s'il avait récompensé la foi de l'aveugle qui le croyait fils de David, il mettait en déroute la tradition des scribes qui ne le

2. De cette péripécie traitée ici par allusion, Marcion déduisait, semble-t-il, que son Christ était distinct de celui de David : cf. HARNACK, p. 304³, qui tient le texte pour corrompu. Selon l'interprétation habituelle de l'Église, Jésus a voulu montrer par ces mots que « la qualité de Messie ne se confond pas avec la filiation davidique, mais lui est supérieure » (TOB, p. 167, n. 7).

3. Nous pensons que « David » dans son troisième emploi doit être rattaché à *filium*, conformément à sa place. D'autre part, l'exégèse que T. donne de Ps 109, 1 se rattache à son principe de tenir compte du contexte et des circonstances de l'énonciation.

scribarum, qua non et dominum eum norant. Quodcumque
100 ad gloriam spectaret Christi creatoris, sic non alius tueretur
quam Christus creatoris.

XXXIX. 1. Olim constitit de nominum proprietate, ei
illam qui prior et Christum suum in homines adnuntiaret et
Iesum transnominaret. Constat itaque et de impudentia
eius qui multos dicat uenturos in nomine ipsius ^a – quod non
5 sit ipsius, si non Christus et Iesus creatoris est, ad quem pro-
prietas nominum pertinet – amplius et prohibeat eos recipi ^a
quorum et ipse par sit, ut qui proinde in nomine uenit
alieno, si non ipsius erat a mendacio nominis praeuenire dis-
cipulos, qui per proprietatem nominis possidebat ueritatem
10 eius. 2. Venient denique illi dicentes: « *Ego sum
Christus* ^b » : recipies eos, qui consimilem recepisti. Et hic
enim in nomine suo uenit ! Quid nunc, quod et ipse ueniet
nominum dominus Christus et Iesus creatoris ? Reicies

99 sic β : sit M

XXXIX. 2 illam : illam <competere> Vrs. Rig. Kroy. Evans, sed cf.
Thörnell, *Studia II*, 62 (fortasse eius illam) deberi illam Oeb. || 7 ut qui
MG R₂ : utique et γ R₁R₂ || 11 nec hic corr. Kroy. || 12 nomine om. M ||
<non> suo con. Thörnell, *Studia II*, 62-63. || 13 christus et M Pam. Rig.
Oeb. Kroy. Evans : om. β

XXXIX. a. Cf. Lc 21, 8 b. Lc 21, 8

1. Habilement, T. explique l'attitude présente du Christ en fonction
d'une scène précédente (voir *supra* 36, 8-14) : ce qui lui permet de mettre
en parallèle les titres de « fils de David » et de « Seigneur », et de ne pas
écarter le premier comme le fait l'interprétation marcionite du passage.

39, 1-2 (Lc 21, 8)

a) Impudence du Christ de Marcion si c'est lui qui met en garde contre
« ceux qui viendront sous son nom » (§ 1). – b) Injustice du marcionite
s'il ne reçoit pas le Christ du Créateur à sa venue (§ 2).

2. Renvoi à la démonstration des chapitres 15 et 16 du livre III. Emploi
unique, chez T., de *transnominare* (déjà chez Suétone). Par cette remarque
préliminaire, l'auteur passe directement au discours eschatologique de
Jésus : Lc 20, 45-47 et 21, 1-4 ne sont pas attestés pour l'évangile marcionite
(HARNACK, p. 230^e).

connaissaient pas également comme Seigneur ¹. Tout ce qui
viserait à glorifier le Christ du Créateur, ce n'est pas un autre
que le Christ du Créateur qui le préserverait ainsi.

Discours eschatologique
(Lc 21, 7-35)

1) Le nom de Christ
propriété du Créateur
(Lc 21, 8)

XXXIX. 1. Depuis longtemps nous nous sommes mis d'accord
sur la propriété des noms : elle revient à celui qui, le premier, a
annoncé son Christ parmi les hommes et a changé ce nom en
celui de Jésus ². Aussi serons-nous d'accord également sur
l'impudence ³ de celui qui dit que beaucoup viendront en
son nom ^a – qui n'est pas le sien s'il n'est pas le Christ et le
Jésus du Créateur que concerne la propriété de ces noms –
et qui, bien plus, interdit de les recevoir ^a, eux dont il est lui-
même aussi le pareil, puisqu'il est semblablement venu sous
le nom d'un autre, s'il est vrai que prévenir les disciples
contre un nom mensonger n'appartenait pas à celui qui pos-
sédait, par la propriété du nom, la vérité de celui-ci ⁴ !
2. Finalement il en viendra disant : « *Je suis le Christ* ^b ⁵. »
Tu les recevras, toi qui en as reçu un tout semblable ! Et en
effet celui-ci est venu sous son nom ⁶ ! Que se passera-t-il
en fait quand le maître de ces noms, le Christ et Jésus du
Créateur, viendra lui-même aussi ⁷ ? Tu le rejetteras, lui ? Et

3. Reproche habituel dans la polémique antimarcionite.

4. La remarque introduite par *si non* est évidemment ironique et formule le contraire de ce qu'admet le bon sens. On pourrait traduire également, en donnant à *si non* la valeur de *nisi* (cf. *LHS*, p. 667) : « à moins que prévenir... n'appartint pas à... ».

5. Cette forme du verset viendrait d'une contamination avec Matthieu (Luc catholique a ἐγώ εἰμι) : cf. HARNACK, p. 230^e.

6. Nouvelle attaque contre le dieu de Marcion qui s'est révélé en prenant le nom de Christ, lequel appartient au Créateur. L'affirmation est à comprendre avec une valeur ironique.

7. Pour finir, T. envisage la venue eschatologique du seul vrai Christ, celui du Créateur : ce qui lui permet d'accabler son interlocuteur marcionite.

illum ? Et quam iniquum, quam iniustum et optimo deo
15 indignum, ut non recipias eum in suo nomine uenientem,
qui alium in nomine eius recepisti !

3. Videamus et quae signa temporibus imponat : bella,
opinor, et regnum super regnum, et gentem super gentem,
et pestem, et fames terraeque motus, et formidines, et pro-
20 digia de caelo ^c, quae omnia seuerio et atroci deo congruunt.
Haec cum adicit etiam oportere fieri, quem se praestat ? des-
tructorem an probatorem creatoris ? Cuius dispositiones
confirmat impleri oportere ^d, quas ut optimus tam tristes
quam atroces abstulisset potius quam constituisset, si non
25 ipsius fuissent.

4. Ante haec autem persecutiones eis praedicat et pas-
siones euenturas ^e, in martyrium utique et in salutem.
Accipe praedicatum in Zacharia : « *Dominus, inquit, omni-
30 potens proteget eos, et consume<n>t illos et lapidabunt lapi-
dibus fundae et bibent sanguinem illorum uelut uinum et
replebunt pateras quasi altaris, et saluos eos faciet dominus
illo die uelut oves, populum suum, qui<a> lapides sancti*

15 in nomine suo *Gel. Pam. Rig. Oeb. Evans* || 16 alium : alienum *Gel.*
alium *restit. Pam.* || 17 imponat *R* : -ant *My* || 27 euenturas *M Kroy.* : uen-
turas β *edd. cett.* || 28 accipe *R* : -ere *My* || 29 consument *Pam. edd. cett.* :
-et θ *Gel.* || 30 bibent *M R₂R₃* : -unt γ *R₁* || 31 dominus *M Gel. edd. cett.* :
om. β || 32 quia *Pam. edd. cett.* : qui θ *Gel.*

c. Cf. Lc 21, 9-11 d. Cf. Lc 21, 9 e. Cf. Lc 21, 12

39, 3-5 (Lc 21, 9-13)

a) Lc 21, 9-11 : les signes marqués pour les temps eschatologiques ne
conviennent qu'à un dieu sévère et cruel (§ 3). - b) Lc 21, 12-13 : les
persécutions et souffrances des apôtres destinées à précéder ces signes
ont été prophétisées par Zacharie (9, 15-16) et cette prédiction, par ses
détails particuliers (lapidation, pierres saintes), ne peut viser les
épreuves des juifs lors de leurs guerres contre des étrangers (§ 4-5).

pourtant combien il serait inique, combien il serait injuste
et indigne du dieu tout bon de ne pas le recevoir, lui qui
vient sous son propre nom, alors que tu en as reçu un autre
sous le nom de celui-ci !

2) Signes des temps
et persécutions
(Lc 21, 9-13)

3. Voyons aussi les signes qu'il
détermine pour les temps ¹ : ce sont, je
pense, des guerres, royaume contre ²
royaume, nation contre nation, peste,
famines, et tremblements de terre, terreurs, prodiges venus
du ciel ^c - toutes choses qui conviennent au dieu sévère et
cruel. Lorsqu'il ajoute même qu'il faut que ces événements
se produisent ^d, comment se comporte-t-il ? comme quel-
qu'un qui détruit le Créateur ou qui l'approuve ? De celui-
ci, il confirme que les dispositions doivent s'accomplir : en
sa qualité de tout bon, il aurait dû les supprimer, elles qui
sont aussi funestes que cruelles, plutôt que leur donner
consistance, si elles n'avaient pas relevé de lui-même.

4. Mais, avant ces signes, il prédit que leur arriveraient
persécutions et souffrances ^e, bien sûr en vue de leur témoi-
gnage et de leur salut ³. Entends ce qui a été prédit dans
Zacharie : « *Le Seigneur tout-puissant, dit-il, les protégera :
et ils les dévoreront et ils les lapideront avec les pierres de
fronde, et ils boiront leur sang comme du vin, et ils en rem-
pliront des patères comme de l'autel, et le Seigneur les sau-
vera en ce jour-là comme des brebis, son peuple, car les*

1. Il s'agit, évidemment, des temps eschatologiques.

2. Emploi de *super* = *contra* (sous l'influence de ἐπί), limité aux Vieilles
latines selon *LHS*, p. 282.

3. HARNACK, p. 230², suivi par TSUTSUI, p. 121, admet que ce membre
de phrase (« in martyrium utique et in salutem ») est une addition de
Marcion. L'insertion de *utique*, habituel pour les commentaires de T.,
éveille des doutes. On pourrait tout aussi bien penser à une explication
donnée par notre auteur, d'après les v. 13 (« témoignage ») et v. 18-19
(« salut ») conservés par Marcion.

uolutant^f. » 5. Et ne putes haec in passiones praedicari, quae illos tot bellorum nomine ab allophylis manebant, respice ad species. Nemo in praedicatione bellorum legitimis armis debellandorum lapidationem enumerat popularibus coetibus magis et inermi tumultui familiarem; nemo tanta in bello sanguinis flumina paterarum capacitate metitur, aut unius altaris cruentationi adaequat; nemo oues appellat eos qui in bello armati et ipsi ex eadem feritate certantes cadunt, sed qui in sua proprietate atque patientia dedentes potius semetipsos quam uindicantes trucidantur. Denique: « *qui<a> lapides, inquit, sancti uolutant* »^g, non: « quia milites pugnant ». Lapidés enim sunt et fundamenta, super quae nos aedificamur, exstructi, secundum Paulum, super fundamenta apostolorum^h, qui lapides sancti oppositi omnium offensui uolutabant.

39 cruentationi *M Vrs. Kroy.*: -e β || 40 ex β: et *M* || 42-43 quia lapides *Pam. edd. cett.*: qui θ *Gel.* || 43 quia: qui *R, B Gel. Pam.* quia *restit. Rig.* || 44 fundamenta *M Kroy.*: -um β *edd. cett.* || 47 uoluta[ba]nt *Eng. Kroy.*

f. Za 9, 15-16 g. Za 9, 16 h. Cf. Ep 2, 20

1. Ce texte qui appartient à un développement sur la « libération des captifs » n'est cité à date ancienne que par T. (d'après *Biblia Patristica I*): c'est la LXX qui est suivie ici.

2. Il s'agit évidemment des juifs, auxquels s'adressait le prophète. JÉRÔME, *In Zc* (CC 76 A, p. 834, l. 392 et p. 835, l. 425) rapporte cette prophétie aux luttes des Macchabées contre les Grecs.

3. C'est évidemment la lapidation d'Étienne qui a amené T. à ce rapprochement original entre la prophétie de Zacharie et les persécutions subies par les apôtres.

4. Néologisme probablement créé par T. (ici seulement), *cruentatio* ne se retrouvera plus que dans un emploi très tardif (Ps. Fulgence): cf. *TLL*, s.v. Dans toute sa réflexion sur la « spécificité » du texte, l'auteur souligne l'aspect de sacrifice de ces persécutés qui sont ainsi assimilés au Christ dans sa passion.

pierres saintes roulent à terre^{f1}. » 5. Et pour t'empêcher de penser que cette prédiction visait les souffrances qui les² attendaient de la part des étrangers au titre de tant de guerres, regarde les détails spécifiques. Personne, dans la prédiction de guerres qu'il faut trancher sur le terrain avec des armes régulières, ne prend en compte la lapidation qui est plus habituelle à des rassemblements de populace et à un soulèvement sans armes³; personne, dans une guerre, ne mesure à la capacité des patères de si larges fleuves de sang, ou ne les égale à l'aspersion sanglante⁴ d'un autel; personne n'appelle brebis ceux qui tombent dans une guerre avec leurs armes et en luttant eux-mêmes avec la même sauvagerie, mais bien ceux qui, avec leur nature propre⁵ et leur patience, se font égorger en se livrant eux-mêmes plutôt que de se venger⁶. Pour finir il dit: « *car les pierres saintes roulent à terre* »^{g7}, et non: « car les soldats combattent ». C'est que les pierres sont aussi les fondations sur lesquelles nous sommes édifiés, ayant été construits, selon Paul, sur les fondations des apôtres^{h8}, ces pierres saintes qui roulaient à terre⁹, étant opposées à l'offensive¹⁰ générale.

5. Le terme *proprietas* doit s'entendre ici par opposition à *feritas* (= nature ou comportement de bête sauvage).

6. Le rapprochement avec l'agneau de la prophétie d'Is 53, 7 devient manifeste.

7. LXX: κλιοντοι (Vulg. *eleuabuntur*). La *TOB* traduit tout différemment d'après l'hébreu: « Semblables à des pierres précieuses, ils étincelleront sur la terre »).

8. Citation accommodée au contexte: sont laissés de côté les mots « et des prophètes ».

9. Le texte transmis *uolutabant* (gardé aussi par Evans) est parfaitement compréhensible et n'appelle pas de correction (*Kroyman* lit *uolutant*): il y a, avec cette fin de phrase, retour à la situation des apôtres persécutés. Le passé se justifie pleinement par rapport à *nos* (les chrétiens du temps de T.).

10. Seul emploi, chez T., du substantif *offensusus*, *us* (mot lucrécien).

6. Et hic igitur ipse cogitari uetat quid responderi oporteat apud tribunaliaⁱ, qui et Balaac quod non cogitauerat, immo contra quam cogitauerat, suggestit^j, et Moysi causato linguae tarditatem os repromisit^k. Et sapientiam ipsam, cui nemo resistet^l, per Esaiam demonstrauit : « *Hic dice[n]t : Ego dei sum, et clamabit in nomine Iacob, et alius inscribetur in nomine Israhelis^m.* » 7. Quid enim sapientius et incontradicibilis confessione simplici et exerta in martyris nomine 'cum deo inualescentis', quod est interpretatio « Israhelis » ? Nec mirum si is cohibuit praecogitationem qui et ipse a patre exceptit pronuntiandi tempestiue subministrationem : « *Dominus mihi dat linguam disciplinae, quando debeam proferre sermonem^o* » ; nisi Marcion Christum non subiectum patri infert.

48 cogitari uetat *M Kroy.* : uetat cogitari β *edd. cett.* || 49 balaac *M Kroy.* : -ae *R Gel* -e *X* -aa *F* -aam *Pam. Rig. Oeb. Evans* || 52 resistet *M Kroy.* : -eret *R edd. cett.* || dicet *R₁* : -ent *MFx R₁R₂* || 54 incontradicibilis *R* : in contra docibilis *MX* in contra *F* || 57 et ipse a patre β : a patre ipse *M*

i. Cf. Lc 21, 14 j. Cf. Nb 22-24 k. Cf. Ex 4, 10-12 l. Cf. Lc 21, 15 m. Is 44, 5 n. Cf. Gn 32, 29 o. Is 50, 4

39, 6-9a (Lc 21, 14-19)

a) Lc 21, 14 : précédents vétérotestamentaires à l'assistance de Dieu qui met dans la bouche les paroles voulues (§ 6-7). – b) Lc 21, 16-19 : les persécutions par les proches ont été prédites et l'endurance qui permet de se sauver a été célébrée par les prophètes (§ 8-9a).

1. Voir *supra* 28, 8. Pour illustrer l'assistance divine, à l'exemple de Balaac est ajouté celui de Moïse.

2. *TOB* : « L'un dira : J'appartiens au Seigneur, l'autre s'appellera du nom de Jacob ; un autre écrira sur sa main : Je suis au Seigneur, et se qualifiera du nom d'Israël. » T. qui est seul à citer ce texte d'après *Biblia Patristica* I, suit la LXX avec des approximations ; sa citation du même passage en *Scorp.* 7, 3 est plus exacte (second *hic* devant *uociferatur* et surtout actif *inscribit* au lieu du passif *inscribetur*). Dans les deux cas, le passage est mis en rapport avec le martyre.

3. La forme restituée par *R* : *incontradicibilis* est un hapax ; le positif, selon le *TLL*, *s.v.*, n'est attesté qu'une fois dans un texte conciliaire. C'est le verset biblique (où ἀντιπεῖν = *contradicere* fait suite à ἀντιστῆναι = *resistere*) qui a entraîné ce néologisme. Ni *HARNACK* (p. 230*) ni *Tsutsui* (p. 121) n'en font état dans la restitution du v. 15 du Luc marcionite.

3) Assistance divine et endurance (Lc 21, 14-19)

6. Et c'est donc le même qui défend de penser à ce qu'il faudra répondre devant les tribunauxⁱ et qui, d'une part à Balaac, a soufflé ce qu'il n'avait pas pensé, ou mieux même le contraire de ce qu'il avait pensé^j, d'autre part à Moïse s'étant excusé sur l'embarras de sa langue, a promis de lui ouvrir la bouche^k. Et la sagesse à laquelle personne ne résistera^l, il l'a montrée par Isaïe : « *Celui-ci dira : J'appartiens à Dieu, et il le clamera au nom de Jacob ; et un autre sera marqué d'une inscription au nom d'Israël^m.* » 7. Quoi en effet de plus sage et de plus impossible à contredire³ qu'une confession simple et directe sous le nom de martyr « fort avec Dieu », ce qui est la traduction de « Israëlⁿ » ? Et rien non plus d'étonnant que celui-là ait empêché de penser préalablement⁵ à une défense, lui qui a reçu du Père le secours⁶ des paroles prononcées en temps voulu : « *Le Seigneur me donne une langue de discipline, quand je dois proférer un propos^o* » – à moins que Marcion ne mette en scène un Christ non soumis à son Père⁸ !

4. Sur la théologie martyriale selon laquelle Dieu, par l'Esprit saint, prend place dans le confesseur, voir *D'ALÈS*, *Théologie de T.*, p. 429-433. Sur l'épisode biblique, voir *BA*, *Genèse*, p. 243.

5. Le mot *praecogitatio*, suggéré par le passage biblique, est également un hapax, mais Isidore le connaît cf. *TLL* X, *s.v.*

6. Autre emploi (en *Ap.* 48, 13) de *subministratio* qui ne se rencontre pas avant T.

7. Citation d'après la LXX, avec de grandes libertés. La Vulgate traduit « linguam eruditionis », la *TOB* « une langue de disciple ». T. pour qui c'est le Christ qui s'exprime ici par l'intermédiaire d'Isaïe, y voit énoncée la soumission respectueuses du Fils-Verbe au Père, dont il énonce toujours la pensée.

8. Remarque ironique, qui vise peut-être une tendance de la théologie marcionite : le Père et le Fils-Christ, chez Marcion, sont si peu indépendants l'un de l'autre qu'on a taxé de modalisme sa christologie : sur cette question controversée aujourd'hui, voir *supra* t. 3, p. 7, n. 2.

8. A proximis quoque persecutiones et nominis, ex odio utique ^p, blasphemiam praedicatam non debeo rursus ostendere. Sed « *per tolerantiam*, inquit, *saluos facietis vosmetipsos* »⁹, de qua scilicet psalmus : « *Tolerantia iustorum non periet in finem* »¹. » Quia et alibi : « *Honorabilis mors iustorum* »² ; ex tolerantia sine dubio, quia et Zacharias : « *Corona autem erit eis qui tolerauerint* »³. » 9. Sed ne audeas argumentari apostolos ut alterius dei praecones a Iudaeis uexatos, memento prophetas quoque eadem a Iudaeis passos, tamen non alterius dei apostolos fuisse quam creatoris.

Sed monstrato dehinc tempore excidii, <cum> coepisse<t> uallari exercitibus Hierusalem^u, signa iam ultimi finis enarrat, solis et lunae siderumque prodigia, et in terra angustias nationum obstupescentium uelut a sonitu maris

62 rursus *coni. R₂ (unde R₂)* : usus *Mγ R₁R₂* || 63 tollerantiam *M* || 64 tolerantia *Mγ Kroy* : tolerantia inquit *R edd. cett.* || 65 peribit *Rig* || 72 excidii *coni. R₁R₂ (unde R₂)* : -ium *Mγ R₁R₂* || cum coepisset *R₂* : coepisse *Mγ R₁R₂* || 73 ultimi *coni. R₂ (unde R₂)* : -us *Mγ R₁R₂* || 74 prodigia ex pro-gia *M* || in terra *Gel. edd. cett.* : inter θ interim *coni. R₂*

p. Cf. Lc 21, 16-17 q. Lc 21, 19 r. Ps 9, 19 s. Ps 115, 6 t. Za 6, 14 u. Cf. Lc 21, 20

1. Voir *supra* 29, 14 qui renvoie à une prophétie de Michée.

2. Ce v. 19 se présente sous une forme singulière, en face du Luc catholique (ἐν τῇ ὑπομονῇ ἡμῶν κτήσεσθε τὸς ψυχὰς ἡμῶν). Harnack suppose après les quatre premiers mots lucaniens : σώσετε ἑαυτοὺς, qu'on lirait chez le seul Marcion. TSUTSUI (p. 121) qui imprime en gras le verset, en indique la singularité et conclut à une modification de texte de caractère stylistique pour souligner le rapport avec le v. 13 (« in martyrimum et in salutem »). Quoi qu'il en soit, ce qui va susciter les rapprochements de T., c'est le terme ὑπομονή qu'il traduit par *tolerantia* : sur ce terme, sa valeur plus biblique que philosophique, son emploi en liaison avec le martyre, voir FREDOUILLE, *Conversion*, p. 398 s.

3. Texte déjà cité plus haut 14, 5 (avec *pauperum*, au lieu de *iustorum*, ce qui est conforme à la LXX).

8. Également, que les persécutions menées par les proches et les blasphèmes contre le Nom sous l'action, bien sûr, de la haine^p aient été prédits, je ne dois pas revenir sur ma démonstration¹. Mais « *par l'endurance*, dit-il, *vous vous sauverez vous-mêmes* »², celle dont parle le psaume évidemment : « *L'endurance des justes ne périra pas à la fin* »³. » Car il est dit ailleurs : « *Honorable la mort des justes* »⁴, sans aucun doute à cause de l'endurance, car Zacharie aussi a dit : « *Mais la couronne sera à ceux qui auront enduré* »⁵. » 9. Cependant, pour que tu n'oses pas argumenter que les apôtres ont été poursuivis par les juifs comme hérauts d'un autre dieu⁶, souviens-toi que les prophètes aussi, qui ont subi les mêmes épreuves de la part des juifs n'ont pas été toutefois les apôtres d'un autre dieu que le Créateur !

4) Catastrophes cosmiques Mais, après avoir montré ensuite le temps de la dévastation une fois que des armées auraient commencé à investir Jérusalem^u⁷, il détaille maintenant les signes de la fin dernière, les prodiges du soleil, de la lune et des astres, et sur terre les angoisses des nations frappées de paralysie comme devant le fracas d'une mer bouillonnante à cause de l'attente des maux suspendus sur

4. Texte plusieurs fois cité ou évoqué : *Scorp.* 8, 1 ; *Marc.* II, 19, 4 ; IV, 21, 9.

5. D'après *Biblia Patristica* I, T. seul a cité ce texte, en l'abrégant : il en retient surtout le verbe ὑπομένειν.

6. Argument marcionite déjà rencontré précédemment. T. y répond en rappelant les persécutions des juifs contre leurs prophètes, qui étaient ceux du Créateur.

39, 9b-10a (Lc 21, 20-26)

Après simple rappel du v. 20, les v. 25-26 sur les catastrophes qui doivent affecter le cosmos et les nations sont rapprochés de prophéties de Joël et Habacuc.

7. Selon ÉPIPHANE, *Schol.* 58, Marcion avait supprimé les v. 21-24 : c'est pourquoi T. enchaîne sans transition ni explication le v. 20 aux v. 25-26.

fluctuantis pro expectatione imminentium orbi malorum v. Quod et ipsae uires caelorum concuti habeant, accipe Iohalem : « *Et dabo prodigia in caelo, et in ter<ra> sanguinem et ignem et fumi uaporem : sol conuertetur in tenebras* 80 *et in sanguinem luna, priusquam adueniat dies magnus et illustis domini* v. » Habes et Abacuc : « *Fluminibus dirumpetur terra, uidebunt te et parturient populi : dispergens aquas gressu dedit abyssus sonum suum, sublimitas timoris eius elata est : sol et luna constitit in suo ordine, in lucem* 85 *coruscationes tuae ibunt, in fulgorem fulgur, scutum tuum : in comminatione tua diminues terram et in indignatione tua depones nationes* x. » 10. Conueniunt, opinor, et domini pronuntiationes et prophetarum de concussionibus mundi et orbis, elementorum et nationum.

90 Post haec quid dominus ? « *Et tunc uidebunt filium hominis uenientem de caelis cum plurima uirtute. Cum autem haec fient, erigetes uos, et leuabitis capita, quoniam adpropinquabit redemptio uestra* y », in tempore scilicet regni, de quo subiecta erit ipsa parabola z. « *Sic et uos, cum uideritis*

81 abacuc *M Pam. edd. cett.* : abacum β *Gel.* || 82 dispergens *My R₁R₂ Kroy.* : -ent *R₃ Gel.* -es *Pam. Rig. Oeh. Evans* || 85 coruscationes *Pam. Oeh. Kroy. Evans* : -is θ *B Gel. Rig.* || fulgor *R₃ B Gel.* (fulgur restit. *Pam.*) || 86 in indignatione *MVL edd. cett.* : in *om.* β || 92 adpropinquauit *Pam. Rig. Oeh. Evans* || 94 subiecta erit β : subiectarit *M*

v. Cf. Lc 21, 25-26 w. Jl 2, 30-31 x. Ha 3, 9-12 y. Lc 21, 27-28 z. Cf. Lc 21, 29-30

1. HARNACK (p. 231*) note que la traduction de ces versets est par endroits libre.

2. Ce membre de phrase reprend la proposition finale du v. 26 qui, dans Marcion, ne différait pas du Luc catholique.

3. Dans la LXX (ici suivie) et dans la bible hébraïque, la référence est Jl 3, 3-4.

4. T. est seul, d'après *Biblia Patristica* I, à citer ce long passage d'Habacuc. Il en a déjà cité (*supra* 20, 3) le v. 10 sous une forme légèrement différente (« dispergens aquas itinere »). Il s'appuie sur la LXX. Mais

le monde v¹. Que les puissances mêmes des cieus aussi doivent être fracassées², écoute Joël : « *Et je mettrai des prodiges dans le ciel et sur la terre, sang, feu et colonne de fumée ; le soleil se changera en ténèbres, et la lune en sang, avant que n'arrive le jour grandiose et éclatant du Seigneur* »³. » Tu as aussi Habacuc : « *Sous les fleuves la terre se disloquera ; les peuples te verront et seront en gésine ; en dispersant ses eaux dans sa progression, l'abîme a donné de sa voix ; la hauteur de sa crainte s'est élevée : le soleil et la lune se sont arrêtés à leur rang ; à la lumière iront tes fulgurations ; à la foudre la foudre, ton bouclier ; dans ton courroux tu réduiras la terre, et dans ton indignation tu rabaisseras les nations* »⁴. » 10. Elles sont d'accord, j'imagine⁵, et les déclarations du Seigneur et celles des prophètes concernant les catastrophes de l'univers et du monde, des éléments et des nations.

Après cela, que dit le Seigneur ? « *Et 5) Venue du Fils de l'homme et de son royaume (Lc 21, 27-31) alors ils verront le Fils de l'homme venant des cieus⁶ avec très grande puissance. Lorsque ces événements se produiront, vous vous redresserez et vous lèverez la tête parce que proche sera votre rédemption* »^y, bien entendu au temps du royaume à propos duquel va être jointe une parabole précisément^z. « *De même vous aussi,*

certain passages ne sont pas clairs notamment pour le v. 10 (*timoris* répond-il à φαντασίας ? et le verbe ἐπήρθη du verset suivant a-t-il été rattaché à celui-ci) et pour le v. 11 (οὐ εἰς φέγγος ἀστραπῆς ὀπλων σου correspond mal à *in fulgorem fulgur, scutum tuum*).

5. Valeur ironique de *opinor* qui marque une opinion sujette au doute, alors que l'accord en question est une évidence.

39, 10b-12a (Lc 21, 27-31)

Ces versets sur la venue du Fils de l'homme et de son royaume réalisent les prophéties de Daniel (7, 13-14) et de Habacuc (3, 13).

6. Le texte marcionite *de caelis* (ἀπο τῶν οὐρανῶν) est considéré par HARNACK (p. 231*) comme « correction tendancieuse » de Luc catholique ἐν νεφέλῃ : le Christ n'a rien à faire avec la nuée terrestre. TSUTSUI (p. 122) rapproche de la première venue du Jésus de Marcion (4, 31).

95 *omnia haec fieri, scitote adpropinquasse regnum dei*^a. »
 11. *Hic erit dies magnus domini et inlustris*^b, uenientis de
 caelis filii hominis, secundum Danihelem : « *Ecce cum caeli*
nubibus tamquam filius hominis adueniens », et cetera^c. Et
 « *data est illi regia potestas*^d », quam in parabola postulatu-
 100 rus exierat, relicta pecunia seruis, quae feneraretur^e, « *et*
uniuersae nationes^d » – quas promiserat ei in psalmo pater :
 « *Postula de me, et dabo tibi gentes hereditatem tuam*^f »
 – « *et gloria omnis seruiens illi, et potestas eius aeterna, quae*
 105 *non auferetur, et regnum eius, quod non corrumpetur*^d »,
 quia nec morientur in illo, nec nubent, sed erunt sicut
 angeli^g. 12. De eodem aduentu filii hominis et fructu eius
 apud Abacuc : « *Existi in salute*^g *populi tui ad saluos*
faciendos Christos tuos^h », erecturos scilicet se et capita
 leuatueros in tempore regni redemptosⁱ.
 110 Igitur cum et haec quae sunt promissionum proinde
 conueniant sicut et illa quae sunt concussionum, ex conso-
 nantia prophetarum et dominicarum pronuntiationum,

96 hic *M* *R*₃ : haec *γ* *R*₁ *R*₂ || 97 danihelem *β* : daniel *M* || 100 exierat *MR*₃ :
 -egerat *R*₁ *R*₂ -igerat *γ* || peccunia *M* || quae feneraretur *M* *Rig. Kroy.* (phe-
 neraretur *M*) : qua feneraretur *β* *edd. cett.* qua fenerarentur *Lat.* || 106
 fructus *Gel. Pam.* (fructu *restit. Rig.*) || 107 abacuc *MB* *edd. cett.* : abacum
R ambacum *X* ambitum *F* || salutem *R*₁ *R*₂ : -e *Mγ* *R*, || 108 erecturos
*coni. R*₁ (*unde R*₂ *R*₃) : -us *Mγ* *R*₁ || 109 leuatueros *R*₂ *R*₃ : -us *Mγ* *R*₁ || redemp-
 tos *R*₂ *R*₃ : -us *Mγ* *R*₁

a. Lc 21, 31 b. Jl 2, 31 c. Dn 7, 13 d. Dn 7, 14 e. Cf. Lc 19, 12-
 26 f. Ps 2, 8 g. Cf. Lc 20, 35-36 h. Ha 3, 13 i. Cf. Lc 21, 28

1. Ce texte de Dn 7, 13-14 a déjà été cité *supra* (III, 7, 14) avec variantes
 rédactionnelles : voir t. 3, p. 88, n. 3. Ici, selon sa manière habituelle, T.
 truffe la citation de rapprochements avec d'autres textes scripturaires qui
 en éclairent tel ou tel élément.

2. Parabole évoquée succinctement *supra* (37, 4) ; mais le motif du
 départ du maître (prendre possession d'un royaume) avait été laissé de côté.

3. Texte déjà cité en III, 20, 3 et IV, 16, 12 ; 25, 9 ; il reviendra en V,
 17, 6.

4. Voir *supra* 38, 5.

lorsque vous verrez toutes ces choses se produire, sachez que
proche est le royaume de Dieu^a. » 11. Ce sera le jour gran-
 diose et éclatant du Seigneur^b, du Fils de l'homme venant
 des cieus selon Daniel : « *Voici que, avec les nuées du ciel,*
arrivant comme un Fils d'homme », et le reste^c. « *Et lui a*
été donnée la puissance royale^d » – celle que, dans la para-
 bole, il était parti réclamer, en laissant à ses serviteurs une
 somme d'argent à faire fructifier^e –, « *ainsi que toutes les*
nations^d » – celles que le Père, dans le psaume, lui avait pro-
 mises : « *Demande-moi et je te donnerai les nations pour ton*
héritage^f » – « *et toute gloire à son service ; et sa puissance*
sera éternelle, qui ne lui sera pas enlevée, et son royaume
aussi, qui ne se corrompra pas^d », parce que ni on n'y
 mourra ni on ne s'y mariera, mais on y sera comme les
 anges^g. 12. Sur la même venue du Fils de l'homme et sur
 le fruit qu'elle produit on lit chez Habacuc : « *Tu es sorti*
pour le salut de ton peuple afin de sauver tes Christs^h »,
 évidemment ceux qui se redresseront et lèveront la tête,
 ayant été rédimés au temps du royaumeⁱ.

6) Catastrophes
 et promesses relèvent
 pareillement
 du Créateur

Donc⁶, puisque il y a accord pour
 ces événements qui appartiennent aux
 promesses tout comme pour les pré-
 cédents qui appartiennent aux catas-
 trophes, d'après la consonance des
 déclarations prophétiques et dominicales, tu ne pourras ici

5. Fin de la prophétie citée en § 9. Vulg. : « cum Christo tuo » ; *TOB* :
 « pour le salut de ton Messie ». L'expression de la LXX « tes Christs » (tes
 Oints) doit se comprendre des élus.

39, 12b-15

Argumentation polémique : l'accord entre les textes des prophètes et
 les déclarations du Christ, qui conjoignent inséparablement catas-
 trophes cosmiques précédant la venue et promesses du royaume la sui-
 vant, exclut toute possibilité logique de rapporter les premières au
 Créateur et les secondes au dieu tout bon.

6. Interruption du commentaire pour un long développement polém-
 ique contre l'interprétation de Marcion qui rapportait les *conclusiones* au
 Créateur et les *promissiones* au dieu tout-bon : cf. HARNACK, p. 305³.

nullam hic poteris interstruere distinctionem, ut concus-
 siones quidem referas ad creatorem, saeuitiae scilicet deum,
 115 quas nec sinere, ne[c]dum expectare deberet deus optimus,
 promissiones uero deo optimo deutes, quas creator igno-
 rans illum non prophetasset. Aut si suas prophetauit, non
 distantes a promissionibus Christi, par erit in liber<ali>tate
 120 optimo deo, nec plus uidebitur a Christo tuo repromitti
 quam a meo filio hominis. 13. Ipsum decursum scripturae
 euangelicae ab interrogatione discipulorumⁱ usque ad para-
 bolam fici^k ita inuenies contextu sensus filio hominis hinc
 atque illinc adhaerere, ut in illum compingat et tristia et laeta
 et concussiones et promissiones, nec possis separare ab illo
 125 alteram partem. 14. Vnius enim filii hominis aduentu
 constituto inter duos exitus concussionum et promissio-
 num, necesse est ad unum pertineant filium hominis et
 incommoda nationum et uota sanctorum, quia ita positus est
 in medio ut communis exitibus ambobus, alterum conclu-
 130 surus aduentu suo, id est incommoda nationum, alterum
 incipiens, id est uota sanctorum, ut, siue mei Christi conces-
 seris aduentum filii hominis, quo mala imminetia ei reputes
 quae aduentum eius antecedunt, cogaris etiam bona ei

115 nedum *Gel. edd. cett.*: nec- θ || deberet *MR*: -ere γ || 118 in
 liber<ali>tate *corr. Kroy.* || 126 concussionum *MR*: -em γ || 128 quia *M*
Rig. Kroy.: qui β *Gel. Pam. Rig. Oeb. Evans* || 132 aduentum *MR*: -tu γ
 || reputes: de- *R, edd. cett. praeter Kroy.* || 133 aduentum *MR*: -tu γ

j. Cf. Lc 21, 7 k. Cf. Lc 21, 29-30

1. Le verbe *interstruere* est très rare: T. en a trois autres exemples; avant lui on le trouve uniquement chez Silius Italicus; aucune autre occurrence après (cf. *TLL*, s.v.).

2. Caractéristique du Créateur, souvent rappelée précédemment: cf. *supra* I, 11, 9; II, 26, 1; 28, 1.

3. Les mss ici portent *libertate*. La correction de Kroymann *liber<ali>tate* (qu'Evans qualifie de « peut-être juste ») paraît s'imposer. Le mot est employé pour la « générosité » du Créateur *supra* 14, 8 et 17, 7.

établir entre eux¹ aucune distinction qui viserait à rappor-
 ter les catastrophes sans doute au Créateur, dieu de cruauté
 évidemment, catastrophes que le dieu tout bon ne devrait ni
 permettre ni – et encore moins – attendre, tout en attribuant
 les promesses, d'autre part, au dieu tout bon, promesses que
 le Créateur, dans son ignorance de ce dieu², n'aurait pas pu
 prophétiser. Ou alors, s'il a prophétisé ses propres pro-
 messes, qui ne diffèrent pas de celles du Christ, il sera égal
 au dieu tout bon en libéralité³, et il apparaîtra que ton
 Christ ne fait pas des promesses supérieures à celles de mon
 Fils de l'homme. 13. Le développement même de l'écrit
 évangélique, qui va de l'interrogation des disciplesⁱ jusqu'à
 la parabole du figuier^k, tu trouveras que, d'un côté comme
 de l'autre, par la texture de la pensée, il s'applique au
 Fils de l'homme de telle sorte que c'est en lui qu'il assemble
 événements funestes et joyeux, catastrophes et promesses
 sans qu'on puisse séparer de lui l'une ou l'autre partie⁴.
 14. Comme, en effet, la venue d'un seul Fils de l'homme se
 tient entre deux réalisations dernières, celles des catas-
 trophes et celles des promesses, il faut nécessairement que
 concernent un seul Fils de l'homme aussi bien les malheurs
 des nations que les vœux des élus parce qu'il est ainsi placé
 au milieu, étant commun à ces deux réalisations dernières:
 il doit, par sa venue, en conclure l'un, c'est-à-dire les mal-
 heurs des nations, et il en commence l'autre, c'est-à-dire les
 vœux des élus⁵. Tant et si bien que, ou tu concèderas que
 la venue du Fils de l'homme est celle de mon Christ pour
 lui attribuer les maux menaçants qui précèdent sa venue, et
 alors tu es contraint de porter aussi à son compte les biens

4. Leçon de saine exégèse qui se fonde sur l'ensemble du texte et toute la suite logique de la pensée. Pour *alter* = *alteruter*, voir *TLL* I, c. 1731, p. 55 s.; exemple caractéristique de T. en *An.* 56, 8.

5. Volonté démonstrative qui se traduit par des précisions appuyées.

adscribere quae ab aduentu eius oriuntur, <siue tui malueris, quo bona ei adscribas quae ab aduentu eius oriuntur>, cogaris mala quoque ei deputare quae aduentum eius antecedunt. 15. Tam enim mala cohaerent aduentui filii hominis antecedendo quam et bona subsequendo. Quaere igitur quem ex duobus Christis constituas in persona unius filii hominis, in quam utraque dispositio referatur. Aut et creatorem optimum aut et deum tuum asperum dedisti natura.

16. In summa ipsius parabolae considera exemplum : « *Adspice ficum et arbores omnes ; cum fructum protulerint, intellegunt homines aestatem adpropinquasse ; sic et uos, cum uideritis haec fieri, scitote in proximo esse regnum dei*¹. » Si enim fructificationes arbuscularum signum aestiuo tempore praestant, antecedendo illud, proinde et conflictationes orbis signum praenotant regni, praecedendo illud. Omne autem signum eius est res cuius est signum, et omni rei ab eo imponitur signum cuius est res. 17. Ita si conflictationes signa sunt regni, sicut fructificationes aestatis, ergo et regnum creatoris est, cuius conflictationes deputantur,

134-135 *suppl. Pam. edd. cett. praeter Kroy.* || 140 *quam : quem Vrs. Rig.* || 143 *aspicite Kroy.* || 144 *intellegunt Mγ Pam. edd. cett. : -ent R Gel.* || *homines om. M* || 146 *fructificationes β : -em M* || 147 *proinde et MX Rig. Kroy. : proinde FR edd. cett.* || 149 *eius est rei Lat. eius est cuius est res Rig. Oeb. eius est cuius et res Vrs. Evans desp. Kroy.*

1. Lc 21, 29-31

1. Restitution parfaitement justifiée par Pamèle d'un élément du texte originel disparu par haplographie.

2. L'argument souligne l'enchaînement chronologique, contre Marcion qui croyait pouvoir disjoindre les catastrophes du Créateur et les promesses du dieu tout bon.

39, 16-17 (Lc 21, 29-31)

a) La parabole du figuier confirme que le royaume sera bien celui du Créateur annoncé par des catastrophes cosmiques. – b) Le v. 9 sur la nécessité de ces événements, placé au début du discours, ne s'accorde pas avec un dieu tout-bon.

qui apparaissent depuis sa venue, <ou bien tu préféreras qu'elle soit celle de ton Christ pour mettre à son compte les biens qui apparaissent depuis sa venue¹>, et alors tu es contraint de lui attribuer aussi les maux qui précèdent sa venue. 15. Car les maux font corps avec la venue du Fils de l'homme en la précédant tout autant que les biens aussi font corps avec elle en la suivant². Cherche donc lequel des deux Christes tu places dans la personne d'un seul Fils de l'homme à laquelle soient rapportées l'une et l'autre disposition. Tu as accordé alors que, par nature, ou bien le Créateur aussi est tout bon ou bien ton dieu aussi, impitoyable.

7) Confirmation par la parabole (Lc 21, 29-31) 16. Pour finir, considère l'exemple de la parabole même : « *Regarde le figuier et tous les arbres ; lorsqu'ils ont présenté leur fruit, les hommes comprennent que l'été est proche. De même vous aussi, lorsque vous aurez vu ces choses se produire, sachez que le royaume de Dieu est à proximité*³. » Si en effet les fructifications⁴ de simples arbres fournissent un signe pour la saison estivale, en la précédant, de la même façon aussi les ébranlements du monde indiquent au préalable le signe du royaume en le devançant. Or tout signe est une réalité appartenant à ce dont il est le signe, et à toute réalité le signe est imprimé par celui à qui appartient cette réalité. 17. Ainsi, si les ébranlements sont les signes du royaume comme les fructifications le sont de l'été, le royaume est donc celui du Créateur à qui sont attribués les ébranlements qui sont les signes du royaume. Qu'il

3. Revenant sur la parabole du figuier dont le dernier verset est déjà cité au § 10, T. donne le v. 29 en l'adaptant. Il n'y a aucune raison de corriger *adspice* en *aspicite* ; de même la tournure générale *intellegunt homines* montre qu'il s'agit d'une citation très libre ; et HARNACK (p. 231*) a tort d'y voir donné le texte même de Marcion. A remarquer aussi la variante *in proximo esse* pour le v. 31.

4. Emploi unique, chez T., du mot *fructificatio* qui ne se rencontre pas avant lui (cf. *TLL, s.v.*)

155 quae signa sunt regni. Praemiserat oportere haec fieri^m tam atrocia, tam dira deus optimus, certe a prophetis et a lege praedicata; adeo legem et prophetas non destruebat, cum qu<a>e praedicauerant confirmat perfici oportere.

160 18. Adhuc ingerit non transiturum caelum ac terram, nisi omnia peraganturⁿ. Quenam ista? Si quae a creatore sunt, merito sustinebunt elementa domini sui ordinem expungi; si quae a deo optimo, nescio an sustineat caelum et terra perfici quae aemulus statuit. Hoc si patietur creator, zelotes deus non est. Transeat age nunc caelum et terra – sic enim dominus eorum destinavit^o –, dum uerbum eius maneat in aeuum – sic enim et Esaias pronuntiauit^p. Admoneantur et discipuli, ne quando grauentur corda eorum crapula et ebrietate et saecularibus curis, et insistat eis repentinus dies ille uelut laqueus^q, utique oblitis deum ex plenitudine et cogitatione mundi: Moysei erit admonitio^r. Adeo is liberabit a laqueo diei illius qui hanc admonitionem retro intulit.

155-156 cum quae R₃; cumque Mγ R₁R₂ || 158 sunt Mγ Pam. edd. cett.: fiunt R Gel. || 162 caelum et terra M Kroy.: terra et caelum β edd. cett. || *parenthesim indicauit* Kroy. || 164 pronuntiauit: prae- R₃ edd. cett. praeter Kroy. || 167 ex M Pam. edd. cett.: et β Gel. || 168 moysei Mγ Kroy.: moysi R edd. cett. || liberabit coni. R₂ (unde R₃): -uit Mγ R₁R₂

m. Cf. Lc. 21, 9 n. Cf. Lc 21, 32-33 o. Cf. Is 51, 6 p. Cf. Is 40, 8 q. Cf. Lc 21, 34-35 r. Cf. Dt 8, 11-14

1. Reprise du commentaire et de l'argument du § 3; mais par le rappel des prédictions de l'A.T., ils permettent une conclusion encore plus polémique.

39, 18 (Lc 21, 32-35)

La parole sur la disparition du ciel et de la terre (v. 32-33) n'a de sens que chez le Créateur maître du monde. L'exhortation à la vigilance des disciples (v. 34-35) répond à l'avertissement de Moïse (Dt 8, 11-14).

2. Remarque ironique sur le reproche que Marcion fait au Créateur d'être un dieu jaloux et dépourvu de patience.

fallait que ces événements se produisent^m, il l'avait indiqué en premier, lui le dieu tout bon, alors qu'ils étaient si terribles, si funestes¹! Pour sûr, ils avaient été prédits par les prophètes et par la Loi. Tant il est vrai qu'il ne détruisait pas la Loi et les prophètes, puisqu'il confirme qu'il faut que se réalisent les événements qu'ils avaient prédits!

8) Disparition du monde et mise en garde des disciples (Lc 21, 32-35) 18. Il ajoute encore que le ciel et la terre ne passeront pas sans que tout cela s'accomplisseⁿ. De quoi s'agit-il donc ici? S'il s'agit des desseins du

Créateur, à juste titre les éléments supporteront la réalisation du plan de leur Seigneur; s'il s'agit de ceux du dieu tout bon, je ne sais si le ciel et la terre supporteront l'accomplissement de ce qu'a décidé leur adversaire. Si le Créateur a cette patience, c'est qu'il n'est pas le dieu jaloux²! Allons donc, que le ciel et la terre passent – car c'est bien là ce que leur a assigné leur Seigneur^o – pourvu que sa parole demeure pour l'éternité – car c'est bien là aussi ce qu'a déclaré Isaïe^p³. Que les disciples également soient avertis de ne pas laisser d'aventure appesantir leurs cœurs par la débauche, l'ivresse, les soucis du monde, par crainte que ce jour ne fonde sur eux tout soudain comme un filet^q⁴: bien sûr parce qu'ayant oublié Dieu du fait de leur satiété et de leur pensée mondaine – et ce sera la mise en garde de Moïse^r. Tant il est vrai qu'il libère du filet de ce jour-là, lui qui, autrefois, a apporté cette mise en garde.

3. T. souligne l'accord entre ce que dit le Christ au v. 33 (« mes paroles ne passeront pas ») – verset qu'il a évoqué allusivement – et la déclaration d'Isaïe, déjà rappelée (*supra* 33, 9) dans un contexte identique.

4. Citation adaptée par transposition de la deuxième à la troisième personne.

170 19. Erant et loca alia apud Hierusalem ad docendum,
erant et extra Hierusalem ad secedendum. Sed enim per
diem in templo docebat^s, ut qui per Osee praedixerat : « *In*
templo meo me inuenerunt et illic disputatum est ad eos^t. »
Ad noctem uero in Elaeonem secedebat^s; sic enim
175 Zacharias demonstrat : « *Et stabunt pedes eius in monte*
elaeone^u. » Erant horae quoque auditorio competentes.
Diluculo conueniendum erat, quia per Esaïam cum dixisset :
« *Dominus dat mihi linguam disciplinae* », adiecit :
« *Adposuit mihi mane aurem ad audiendum*^v. » Si hoc est
180 prophetias dissoluere, quid erit adimplere ?

XL. 1. Proinde scit et quando pati oporteret eum cuius
passionem lex figurat. Nam e[t] tot festis Iudaeorum paschae
diem <el>egit^a. In hoc enim sacramentum pronuntiarat
Moyses : « *Pascha est domini*^b. » Ideo et adfectum suum
5 ostendit : « *Concupiscentia concupii pascha edere uobiscum*,

171 ad se caedendum *M* || 175 stabunt *Mγ R₂* : -ant *R₁R₂* || montem *M*

XL. 1 scitit *coni. Iun. Kroy.* || 2 figurat *Kroy.* || e *coni. R₂* (*unde R₃*) :
et *Mγ R₁R₂* || 3 elegit *R₃* : egit *γ R₁R₂* : aegit *M* || pronuntiarat *R* : -et *Mγ* ||
5 concupii *Mγ Kroy.* : -iui *R edd. cett.*

s. Cf. Lc 21, 37-38 t. Os 12, 5 u. Za 14, 4 v. Is 50, 4

XL. a. Cf. Lc 22, 1 b. Lv 23, 5

39, 19 (Lc 21, 37-38)

Le choix du Temple pour enseigner le jour et du mont des Oliviers
pour s'y retirer la nuit réalise des prophéties faites respectivement par
Osée et par Zacharie ; un passage d'Isaïe rend compte de l'heure mati-
nale pour l'écoute du Christ (§ 19).

1. Texte que T. est seul à citer d'après *Biblia Patristica* I, et qui s'appuie
sur la LXX, mais avec une variante : « in templo meo » paraît propre à sa
citation (en face de ἐν τῷ οἴκῳ ὧν que JÉRÔME interprète « in domo... dolo-
ris et lacrimarum » : cf. *In Os* III = CC 76, p. 134, l. 117).

2. Voir plus haut au § 7. Mais si le texte est entendu du Christ « sou-
mis au Père », ici la fin du verset semble s'appliquer aux hommes en géné-
ral, à ceux qui formaient l'auditoire de Jésus dans le temple.

Temple et mont
des Oliviers
(Lc 21, 37-38)

19. Il y avait aussi d'autres lieux à
Jérusalem pour enseigner, il y en avait
aussi à l'extérieur de Jérusalem pour se
retirer à l'écart. Mais voilà : pendant le jour
il enseignait dans le Temple^s, lui qui avait prédit par Osée :
« *Ils m'ont trouvé dans mon temple et là il y a eu discussion*
devant eux^t. » La nuit, il se retirait au mont des Oliviers^s :
c'est en effet ce qu'avait montré Zacharie : « *Et ses pieds se*
tiendront sur le le mont des Oliviers^u. » Les heures aussi
convenaient à la réunion d'un auditoire. C'est au point du
jour qu'il fallait se rassembler parce que, ayant dit par Isaïe :
« *Le Seigneur m'a donné une langue de discipline*² », il a
ajouté : « *Il m'a muni, au matin, d'une oreille pour*
entendre^v. » Si c'est là anéantir les prophéties, que sera-ce,
les accomplir ?

Choix de Pâque
pour la Passion
(Lc 22, 1.15)

XL. 1. Pareillement, il a su aussi à quel
moment il lui fallait souffrir sa passion,
lui dont la Loi préfigure cette passion³.
En effet entre tant de fêtes des juifs il a
choisi le jour de la Pâque^a. Car c'est en vue de ce mys-
tère que Moïse avait déclaré : « *La Pâque appartient au*
Seigneur^b ». C'est pourquoi il a montré aussi son senti-
ment en disant : « *J'ai désiré d'un grand désir manger la*

40, 1 (Lc 22, 1.15)

Le choix de la fête juive de Pâque pour sa passion (v. 1) montre que le
Christ a voulu accomplir les préfigurations de la Loi : son grand désir
de manger le repas pascal avec ses disciples (v. 15) s'explique par sa
volonté de réaliser la figure du sacrifice sauveur.

3. Conformément à l'évangile de Luc (suivi par Marcion) T. aborde
maintenant la Passion, pour souligner que Jésus, là aussi, accomplit les
« figures » de l'A.T. (cf. III, 17, 1-4 et surtout 18, 1-6). La leçon des mss
scit est à conserver (contre la correction scitit de Junius et Kroymann) : il
s'agit d'une forme contractée de parfait (comme scisti en *Id.* 23, 5), d'où le
subjonctif imparfait qui suit selon la concordance.

4. Citation approximative et retouchée : le texte de la LXX n'a pas ici
d'auxiliaire et présente un datif (πάσχα τῷ Κυρίῳ).

antequam patiar ^c. » O legis destructorem, qui concupierat etiam pascha seruare ! Nimirum uerbecina illum [in] Iudaica delectaret ! An ipse erat qui tamquam ouis ad uictimam adduci habens, et tamquam ouis coram tondente, sic os non
10 aperturus ^d, figuram sanguinis sui salutaris implere concupiscebat ?

2. Poterat et ab extraneo quolibet tradi ^e, ne dicerem et in hoc psalmum expunctum : « *Qui mecum panem edit, leuauit in me plantam* ^f. » Poterat et sine praemio tradi ^e. Quanta
15 enim opera traditoris circa eum qui populum coram offendens nec tradi magis potuisset quam inuadi ? Sed hoc alii competisset Christo, non qui prophetias adimplebat. Scriptum est enim : « *Pro eo quod uenumdederunt iustum* ^g. » Nam et quantitatem et exit[i]um pretii postea Iuda
20 paenitente reuocati et in emptionem dati *agri figuli*, sicut in

7 uerbecina *M Kroy.* : -vecina *R edd. cett.* -uhecina *F* -ubecina *X* || iudaica *R* : in iudaica *Mγ* || 8 delectarat *Kroy.* || 12 post tradi *leuius dist. Gel. Pam. Kroy., grauius Rig. Oeb. Evans* || 13 expunctum *MR* : et punctum *γ* || leuauit *Lat. Kroy.* : -bit *θ edd. cett.* || 18 uenumdederunt *MX Kroy.* : -dedere *R edd. cett.* *F non liquet* || 19 exitum *R*, : -tium *Mγ R,R₂*

c. Lc 22, 15 d. Cf. Is 53, 7 e. Cf. Lc 22, 5 f. Ps 40, 10 g. Am 2, 6

1. Pour renforcer sa démonstration, T. rapproche du v. 15 (gardé par Marcion ; cf. HARNACK, p. 233* et TSUTSUI, p. 123 qui imprime en gras) : il va lui permettre une observation ironique sur le Christ de Marcion « destructeur de la Loi » qui tient cependant à maintenir l'observance du repas pascal.

2. Sur cet adjectif et sa forme d'après *M*, voir t. 2, p. 203 (II, 22, 3). Il faut sous-entendre *caro*.

3. Sur cette annonce d'Isaïe, voir *supra* III, 7, 1 et 17, 4. Ici dans le deuxième membre, *ouis* se substitue à *agnus*.

40, 2 (Lc 22, 5)

La livraison de Jésus par Judas, son disciple, contre une récompense en argent ne s'explique que dans la perspective de l'accomplissement de certaines prophéties de l'A.T. : témoignage de l'évangile de Matthieu.

pâque avec vous avant de souffrir ma passion ^{c 1}. » O le destructeur de la Loi, lui qui avait désiré même conserver la pâque ! Pas de doute que la viande de mouton ² des juifs devait faire ses délices ! Ou alors n'était-il pas précisément celui qui, ayant à être mené au sacrifice comme une brebis et étant destiné à ne pas ouvrir la bouche ainsi qu'une brebis devant le tondeur ^{d 3}, désirait accomplir la figure de son sang porteur du salut.

Livraison de Jésus pour de l'argent (Lc 22, 5) 2. Il aurait pu aussi bien être livré ^e par n'importe quel étranger, cela pour m'empêcher de dire qu'en cela aussi s'accomplit le psaume : « *Celui qui mange le pain avec moi a levé contre moi son talon* ^{f 4}. » Il aurait pu aussi bien être livré sans récompense ^e. Car combien grande était la tâche de qui le livrait, s'agissant d'un homme qui, ayant heurté ouvertement le peuple, n'aurait pu ni être livré par trahison ni être – et encore moins – pris de force ⁵ ? Mais cette mésaventure aurait convenu à un autre Christ, non à celui qui accomplissait les prophéties. Il est en effet écrit : « *En échange du fait qu'ils ont vendu le juste* ^{g 6}. » Car, aussi bien le montant que l'aboutissement du prix payé à Judas, rapporté ensuite par lui dans son repentir, et mis dans l'achat du « champ du potier », ainsi que le récit en est contenu dans

4. Ce verset psalmique, que T. est seul à citer selon *Biblia Patristica* I et II, a été appliqué à Judas dans Jn 13,18. Le parfait *leuauit* est une correction de Latinius ; les mss et *R* lisent *leuabit* (que Pamele conserve) : T. a pu déformer légèrement le texte, en citant de mémoire.

5. Remarque ironique destinée à justifier l'affirmation précédente qu'une récompense n'était pas nécessaire pour obtenir la livraison du Christ. L'expression « ayant heurté ouvertement le peuple (juif) » est à replacer dans la perspective du Christ de Marcion, destructeur de la Loi : il ne devait pas être difficile d'obtenir la livraison par trahison ni même la capture de force (*inuadi*) d'un tel ennemi déclaré des juifs.

6. D'après *Biblia Patristica* I, T. est seul anciennement, à citer ce texte d'Amos.

euangelio Matthaei continetur^h, Hieremias praecanit : « *Et acceperunt triginta argentea, pretium adpretiati – uel honorati – et dederunt ea in agrum figuliⁱ.* »

3. Professus itaque se concupiscentia concupisse edere pascha^j ut suum – indignum enim ut quid alienum concupisceret deus –, acceptum panem et distributum discipulis corpus suum illum fecit, « *Hoc est corpus meum^k* » dicendo, id est figura corporis mei. Figura autem non fuisset nisi ueritatis esset corpus. Ceterum uacua res, quod est phantasma, figuram capere non posset. Aut si propterea panem corpus sibi finxit, quia corporis carebat ueritate, ergo panem debuit tradere pro nobis. Faciebat ad uanitatem Marcionis, ut panis crucifigeretur. Cur autem panem corpus suum appellat, et non magis peponem, quem Marcion cordis loco habuit ?

21 matthaei R : mathei *My Kroy*. || ieremias M || 22 argentea M *Rig. Kroy*. : -teos β *edd. cett.* || uel honorati *secl. conl. Lat.* || honorati R : -erati *My* || 23 ea : eos R, *Gel. Pam. Oeh. Evans* (ea *restit. Rig. Kroy.*) || 27 suum illum β : illum suum M || 34 quem R : quam *My*

h. Cf. Mt 27, 3-8 i. Mt 27, 9-10 (Za 11, 12-13) j. Cf. Lc 22, 15 k. Lc 22, 19

1. Cette attribution à Jérémie vient de l'évangile de Matthieu. D'après la *TOB*, il s'agit d'une citation libre de Zc 11, 12-13 combinée avec des éléments de Jérémie. T. reproduit le texte de Matthieu en l'abrégéant.

2. On s'interroge sur le sens de cette variante de traduction de τοῦ τετιμημένου. Est-elle de T. lui-même ? ou vient-elle d'une version ancienne (africaine ?) de Matthieu ? Vise-t-elle à atténuer, s'agissant du Christ, la brutalité de ce terme : « mis à prix » ?

40, 3-6 (Lc 22, 19-20)

Après le v. 15 qui montre que la Pâque n'est pas étrangère à Jésus, les v. 19 et 20 (consécration du pain et du vin donnés aux disciples comme son corps et son sang) établissent, contre le docétisme marcionite, la réalité charnelle du Christ qui, par ces actes, accomplissait d'anciennes figures prophétiques : Jr 11, 19 pour le pain ; Is 63, 1-3 et Gn 49, 11 pour le vin.

3. Revenant au v. 15 dont il a traité déjà au § 1, T. le commente à nouveau pour souligner, contre Marcion, la proximité du Christ avec la grande fête des juifs. Sur le motif de θεοπρεπές qui est repris ici sous sa forme négative, voir notre Index terminologique du l. III, s.v. *dignus (Deo), indignus (Deo)*.

l'évangile de Matthieu^h, Jérémieⁱ les prophétise : « *Et ils ont reçu trente pièces d'argent pour prix de celui qui fut mis à prix – ou à l'honneur² – et ils les ont données pour le champ du potierⁱ.* »

Pain et vin à la Cène
(Lc 22, 19-20)

3. C'est ainsi que, après avoir profané qu'il avait désiré d'un grand désir manger la pâque^j parce que sienne – car il eût été indigne de Dieu³ de désirer quelque chose qui lui fût étranger –, ayant pris le pain et l'ayant distribué à ses disciples, il en fit son corps en disant : « *Ceci est mon corps^{k4}* » – c'est-à-dire la figure⁵ de mon corps. Il n'y aurait pas eu de figure s'il n'y avait pas eu un corps de toute vérité. D'ailleurs la chose inconsistante qu'est un fantôme ne pourrait pas prendre de figure. Ou alors s'il a feint de prendre le pain pour son corps à cause précisément qu'il était privé de la vérité du corps, eh bien donc c'est du pain qu'il aurait dû livrer pour nous⁶. Voilà qui allait bien dans le sens de l'inanité de Marcion, qu'un pain fût crucifié ! Mais pourquoi le Christ appelle-t-il son corps pain, et non pas plutôt pastèque⁷ – celle que Marcion a eue à la place du cœur puis-

4. Dans Marcion, les v. 16-18 ayant été supprimés (cf. HARNACK, p. 233*), le v. 19 sur la consécration du pain faisait suite au v. 15. Tout le commentaire de T. est dirigé contre le docétisme de son adversaire et vise en même temps à prouver que le Christ accomplissait les figures de l'A.T.

5. Sur *figura* qui ne doit pas être interprété ici à contresens comme négation de la « présence réelle », voir O'MALLEY, *Tertullian and the Bible*, p. 158-164 ; V. SAXER, « *Figura corporis et sanguinis Domini. Une formule eucharistique des premiers siècles chez T., Hippolyte et Ambroise* », *Rivista di Archeologia Cristiana* 47, 1971, p. 65-89 ; D'ALÈS, *Theologie de T.*, p. 362-363. On rapprochera aussi de l'expression de *Marc.* I, 14,3 (t. 1, p. 164) : « panem quo ipsum corpus suum repraesentat » (= « rend présent »).

6. L'expression renvoie au v. 19 (« mon corps donné pour vous »), avec peut-être un écho de Ga 2, 20 où παραδιδόναι (= tradere) est substitué au verbe simple.

7. Nouveau sarcasme, dans le prolongement de l'*inaitas* de Marcion : cf. *An.* 32,1 où Empédocle, à cause de sa sottise (*insulsus*), est assimilé à une « pastèque ». Sur la valeur proverbiale de l'expression, en grec comme en latin, voir WASZINK, *Comm. An.*, p. 385.

35 non intellegens ueterem fuisse istam figuram corporis
Christi, dicentis per Hieremiam : « *Aduersus me cogitauerunt cogitatum, dicentes : Venite, coiciamus lignum in panem eius*¹ », scilicet crucem in corpus eius. 4. Itaque inluminator antiquitatum quid tunc uoluerit significasse panem, satis
40 declarauit corpus suum uocans panem.

Sic et in calicis mentione testamentum constituens sanguine suo obsignatum^m substantiam corporis confirmauit. Nullius enim corporis sanguis potest esse nisi carnis. Nam et si qua corporis qualitas non carnea opponetur nobis, certe
45 sanguinem nisi carnea non habebit. 5. Ita consistet probatio corporis de testimonio carnis, probatio carnis de testimonio sanguinis. Vt autem et sanguinis ueterem figuram in u<i>no recognoscas, aderit Esaias : « *Quis, inquit, qui aduenit ex Edom, rubor uestimentorum eius ex Bosor ? Sic decorus in stola uiolenta cum fortitudine ? Quare rubra uestimenta tua, et indumenta sicut de foro torcularis pleno conculcato*ⁿ ? » 6. Spiritus enim propheticus uelut iam

36 ieremiam *M* || 37 coniciamus *R*, *edd. cett. praeter Kroy.* || 38 crucem *R* : tamen *Mγ* || 43 sanguinis *M* || 45 consistet *Mγ Oeb. Kroy. Evans* : -it *R Gel. Pam. Rig.* || 47 sanguis *M* || 48 uino *R₂R₃* : uno *Mγ R₁* || 49 bosor *M R₂* : busor *γ R₁R₂* || sic : sed *R₂R₃ Gel.* || 50 uiolenta : uiolentia *Eng. Kroy.*

1. Jf 11, 19 m. Cf. Lc 22, 20 n. Is 63, 1-3

1. Cette prophétie de la Croix (utilisée depuis JUSTIN, *Dial.* 72, 2) a déjà été rapportée *supra* III, 19, 3 et mise en rapport avec l'eucharistie (t. 3, p. 167).

2. L'accomplissement éclaire la figure qui l'a annoncé et le Christ met ainsi dans leur pleine lumière les « mystères » de l'Ancienne Alliance. Plus haut (IV, 7, 3 et 17, 14) *illuminator* a servi pour le Christ de Marcion.

3. Le v. 20 chez Marcion omettait « nouvelle » après « alliance » par souci d'éviter un rappel implicite de l'« alliance ancienne » : cf. HARNACK, p. 233ⁿ. Le mot *obsignatum* est ajouté par T.

4. Allusion à l'argument d'autres marcionites (comme Appellès) qui attribuaient au Christ un corps fait d'une substance ignée : voir *Carn.* 6, 3.

5. Littéralement : « ce n'est qu'une qualité charnelle de corps qui aura du sang ».

qu'il n'a pas compris que c'était là une ancienne figure du corps du Christ, quand celui-ci dit par Jérémie : « *Ils ont eu une pensée contre moi, en disant : "Venez, jetons ensemble le bois sur son pain"*¹ », évidemment la croix sur son corps¹ ? 4. C'est pourquoi la signification qu' a voulu alors donner à « pain » l'illuminateur des réalités anciennes a été rendue suffisamment claire quand il appelle pain son corps².

De même aussi, dans la mention de la coupe, quand il établit une alliance scellée de son sang^{m 3}, il a confirmé la réalité substantielle de son corps. Il ne peut en effet y avoir sang d'aucun corps, sinon d'un corps de chair. Car même si l'on doit nous opposer quelque qualité de corps non charnelle⁴, ce qui est sûr, c'est ceci : n'aura de sang qu'un corps charnel⁵. 5. Ainsi la preuve du corps s'établira par le témoignage de la chair, la preuve de la chair par celui du sang. D'autre part, pour que tu reconnaises aussi dans le vin une ancienne figure du sang, Isaïe sera à ta disposition : « *Qui est, dit-il, celui qui arrive d'Édom, le rouge de ses vêtements est de Bosor ? Il est beau ainsi dans sa robe de violence accompagnée de force ? Pourquoi rouges sont tes vêtements et tes habits, comme au sortir de l'espace du pressoir, plein de ce qui a été foulé aux pieds*^{n 6} ? » 6. Car l'Esprit prophétique comme s'il contemplait⁷ déjà le

6. JUSTIN cite Is 63, 1-6 comme prophétique de l'appel des gentils (*Dial.* 26, 3 s.). T. rapporte les v. 1-3 à la Passion du Christ : il suit la LXX avec des approximations. Jérôme qui indique comme traduction de la LXX *uiolentia cum fortitudine* s'en remettait, non sans malice, à la prudence de son lecteur pour déterminer le sens de ces mots. Il n'y a pas lieu de corriger en *uiolentia* avec Kroymann : *uiolenta* peut se comprendre comme adjectif rapporté à *stola* ; il est repris par *ui* dans le commentaire. Le terme *forum* (*torcularis*) appartient à la langue rustique et désigne la « partie du pressoir où l'on disposait les grappes (ou les olives) à écraser » : cf. ERNOUT-MEILLET-ANDRÉ, *Dict. Etym. Langue lat., s.v.*

7. *Contemplabundus* (= *contemplans* cf. *TLL, s.v.*) est un hapax. L'expression *spiritus propheticus* ne désigne pas l'Esprit saint, troisième personne de la Trinité, mais le Verbe Fils, révélateur de Dieu dans l'A.T.

contemplabundus dominum ad passionem uenientem, carne scilicet uestitum, ut in ea passum, cruentum habitum carnis
 55 in uestimentorum rubore designat[um], conculcatae et expressae ui passionis tamquam in foro torcularis, quia et inde quasi cruentati homines de uini rubore descendunt. Multo manifestius Genesis in benedictione Iudae, ex cuius
 60 tribu carnis census Christi processurus °, iam tunc Christum in Iuda deliniabat : « *Lauabit, inquit, in uino stolam suam et in sanguine uuae amictum suum* ^p », stolam et amictum carnem demonstrans et uinum sanguinem. Ita et nunc sanguinem suum in uino consecrauit, qui tunc uinum in sanguine figurauit.

XLI. 1. « *Vae, ait, per quem traditur filius hominis* ^a. » Ergo iam 'uae' constat imprecationis et comminationis inclamationem intellegendam et irato et offenso deputan-

53 carnem *M* || 55 designat *R*₁ : -tum *Mγ R*₁*R*₂ || conculcatae ex -um *M* || 56-57 et inde *M Kroy* : exinde β *edd. cett.* || 57 de uini *M R* : diuini γ || descendunt *M Kroy* : -ant β *edd. cett.* || 60 deliniabat *M coni. R*₁ (*unde R*₂ *R*₃) : declinabat γ *R*₁ declarabat *coni. item R*₁ || 63 sanguinem *VL Kroy*.

o. Cf. Gn 49, 10 p. Gn 49, 11
 XLI. a. Lc 22, 22

1. Sur cette phrase et son symbolisme qui, de la Passion du Christ, glisse vers l'évocation des martyres, voir J. FONTAINE, *Aspects et problèmes de la prose d'art latine au III^e s.*, p. 174.

2. Sur le patriarche Juda, et sa bénédiction par son père Jacob qui a été comprise dans l'Église comme prophétie du Christ issu de lui, voir *supra* 11, 1 et surtout *BA, Genèse*, p. 308-309.

3. Application à la Passion, traditionnelle depuis Justin.

4. La phrase finale souligne l'identité du Christ de l'histoire et du Fils Verbe auteur de P.A.T. L'expression « uinum in sanguine figurauit » que nous avons transposée littéralement, signifie en fait : « il a utilisé la figure du vin à propos de son sang ».

Seigneur venant à sa passion, vêtu évidemment de sa chair puisque c'est en elle qu'il a souffert cette passion, désigne dans la rougeur des vêtements son habit sanglant de chair, de cette chair qui a été foulée aux pieds et pressurée par la violence de la passion comme dans l'espace du pressoir, parce que c'est de là aussi que les hommes descendent comme ensanglantés du rouge du vin ¹. Avec bien plus de clarté encore, la *Genèse*, dans la bénédiction de Juda dont la tribu devait procurer l'origine de la chair du Christ ², dessinait déjà alors le Christ en parlant de Juda : « *Il lavera sa robe dans le vin, et dans le sang de la grappe son manteau* ^p ³ » – montrant que robe et manteau, c'est la chair, et que le vin c'est le sang. Et c'est ainsi que maintenant il a consacré son sang dans le vin, lui qui alors a figuré le vin dans le sang ⁴.

Judas et Pierre
 (Lc 22, 22.33-34.48) XLI. 1. « *Malheur, dit-il, à celui par qui est livré le Fils de l'homme* ^a ⁵. » Il est donc constant déjà que ce « malheur à » doit être compris comme exclamation à valeur imprécatoire et comminatoire, et être attribué à la colère de quel-

41, 1-2 (Lc 22, 22.33-34. 48)

a) Lc 22, 22 : la malédiction contre Judas ne peut convenir à un dieu tout-bon. En laissant son disciple choisir le crime de le livrer, le Christ s'expose aux griefs que Marcion articule contre le Créateur dans le cas d'Adam et de sa faute : n'avoir pas su ou pas pu ou pas voulu (§ 1). – b) Lc 22, 33-34 : l'action du Créateur, dieu « vengeur et jaloux », est à reconnaître dans le cas de Judas comme dans celui de Pierre à qui est promis le reniement pour sa parole présomptueuse (§ 2a). – c) Lc 22, 47-48 : la livraison du Christ au moyen d'un baiser répond à Is 28, 13 reprochant aux juifs d'aimer Dieu du bout des lèvres (§ 2b).

5. La séquence des v. 21-30 de ce ch. 22 chez Marcion n'est pas attestée, à l'exception du v. 22 b ici cité : cf. HARNACK, p. 233^a. « Filius hominis » rappelle Mt 26, 24.

dam ; nisi si Iudas impune erat tantum sceleris relaturus. Aut
 5 si impune, uacat 'uae' : si non impune, utique ab eo punien-
 dus in quem scelus traditionis admisit. Porro si sciens pas-
 sus est hominem quem ipse comitatu suo adsciuerat in tan-
 tum scelus ruere, noli iam de creatore circa Adam retractare
 10 quae in tuum quoque deum retorquentur : aut ignorasse
 illum, qui non ex prouidentia obstitit peccaturo, aut obsis-
 tere non potuisse, si <non> ignorabat, aut noluisse, si et
 sciebat et poterat, atque ita malitiosum iudicandum, qui pas-
 sus sit hominem suum ex delicto perire.

2. Suadeo igitur agnoscas potius et in isto creatorem
 15 quam parem illi deum optimum aduersus sententiam tuam
 facias. Nam et Petrum praesumptorie aliquid elocutum
 negationi potius destinando ^b « zeloten deum » tibi ostendit.

Debit etiam osculo tradi ^c propheticus scilicet Christus,
 ut eius scilicet filius qui labiis a populo diligebatur ^d.

XLI. 4 aut : et *coni. R₂* at *Kroy.* § 10 qui *MR* : que γ || 11 <non> *add. Kroy.*

b. Cf. Lc 22, 33-34 c. Cf. Lc 22, 47-48 d. Cf. Is 29, 13

1. Argument déjà utilisé plusieurs fois quand *uae*, qualifié de *uerbum maledictionis*, se rencontre dans la bouche du Christ : cf. *supra* 15, 3 en particulier.

2. Voir *supra* II, 5, 1 s. (t. 2, p. 42, n. 2), l'argumentation marcionite sur le péché et la chute d'Adam que le Créateur aurait empêchés s'il avait été bon, prescient et puissant.

3. La correction de Kroymann (addition de *non*) s'impose. Evans la signale seulement dans l'apparat, avec la mention « forsan recte ».

4. Transition vers le nouvel argument (l'attitude du Christ à l'égard de Judas dans cette condamnation est bien le fait du « dieu jaloux » de l'A.T.) et tactique du « repli » (l'argument précédent consistait à montrer, contre l'opinion de Marcion, qu'il n'y a pas de différence entre le dieu tout-bon et le Créateur).

qu'un qui s'offense ¹ : à moins que Judas n'ait dû payer un si grand crime par son impunité ! Ou alors s'il devait rester impuni, ce « malheur à » est oiseux ; s'il ne devait pas l'être, à coup sûr il devait être puni par celui contre qui il a commis le crime de le livrer. De plus, si le Christ a subi sa passion en sachant que l'homme choisi par lui-même pour être de ses compagnons se précipitait dans un si grand crime, ne ressasse plus sur le Créateur, à propos d'Adam, des arguments ² qui se retournent contre ton propre dieu aussi : ou bien qu'il était ignorant de ce qui se passait, lui qui ne s'est pas opposé par prévoyance au péché qui allait se commettre, ou bien qu'il n'a pas pu s'y opposer s'il ne l'ignorait pas ³, ou qu'il n'a pas voulu le faire s'il en avait à la fois la connaissance et le pouvoir, et qu'ainsi il doit être jugé plein de malice pour avoir souffert que l'homme, sa créature, périsse par suite du péché.

2. Je te conseille donc de reconnaître en ce cas aussi le Créateur plutôt que d'égaliser à lui le dieu tout bon contre ton opinion ⁴ ! Car, dans le cas de Pierre aussi qui, pour avoir prononcé quelque parole présomptueuse, fut destiné plutôt au reniement ^b, le Christ te montre qu'il est le « Dieu jaloux ⁵. »

Il a dû même être livré au moyen d'un baiser ^c, lui évidemment le Christ des prophètes, en tant que Fils évidemment de celui qui était aimé du bout des lèvres par le peuple ^{d 6}.

5. Le reniement de Pierre, annoncé par le Christ après la promesse présomptueuse de l'apôtre, est considéré comme la punition de cette attitude ; ce qui permet le rapprochement avec la condamnation de Judas.

6. Texte isaïen souvent cité : cf. *supra* III 6, 6 ; IV, 17, 14 ; 27, 7 ; 28, 1. Le baiser de Judas prend une valeur symbolique d'accomplissement de l'Écriture.

20 3. Perductus in consessum an ipse esset Christus interrogatur^c. De quo Christo Iudaei quaesissent nisi de suo ? Cur ergo non uel tunc alium eis prodidit ? 'Vt pati posset', inquis : id est, ut ille optimus ignorantes adhuc in scelus mergeret. Atquin et si dixisset, passurus esset. « Si dixero
25 enim, inquit, *uobis, non credetis*^f. » Porro non credituri perseuerassent in necem eius. Et cur non magis passurus esset, si alterius dei, ac per hoc aduersarium creatoris <se> manifestasset ? Ergo non ut pateretur alium se tunc quoque
30 extorquere cupiebant, nec confesso tamen credituri, qui eum ex operibus scripturas adimplentibus agnouisse debuerant. Ita eius fuit occultasse se cui ultro debebatur agnitio.

4. Et tamen adhuc eis manum porrigens : « *Abhinc, inquit, erit filius hominis sedens ad dexteram uirtutis dei* ». »
35 Suggerebat enim se esse <de> Danihelis propheta^h filium hominis, et de psalmo Dauid sedentem ad dexteram deiⁱ.

20 perductus : pro- *coni. Iun.* || 22 eis *R* : eius *Mγ* || 25 credetis *Pam. edd. cett.* : -itis θ *Gel.* || 26 necem *MR* : -e γ || 27 <se> manifestasset *Iun. Kroy. Evans* || 29 quoniam *M R₁* : quomodo γ *R₁R₂* || 35 esse : ex *R₃* *edd. cett. praeter Kroy.* || <de> *add. Kroy.* || 36 de : e *R₃* *edd. cett. praeter Kroy.*

e. Cf. Lc 22, 66-67 f. Lc 22, 67 g. Lc 22, 69 h. Cf. Dn 7, 13 i. Cf. Ps 109, 1

41, 3-5 (Lc 22, 66-71)

a) Lc 22, 66-67 : s'il refuse de répondre à la question qui ne pouvait porter que sur le Christ des juifs, ce n'est pas pour subir sa passion comme le prétend Marcion, mais pour ne pas se laisser extorquer un aveu auquel ils n'auraient pas cru, n'ayant pas cru à ses œuvres qui accomplissaient les Écritures (§ 3). – b) Lc 22, 69-71 : éclairés par ce que Jésus dit du Fils de l'homme en rapport avec l'Écriture, les sanhédrins en tirent la conclusion qu'il se dit, quoique non ouvertement, fils de Dieu. La réponse de Jésus au v. 70 en est la confirmation et explique qu'ils aient persévéré dans leur volonté de le mettre à mort (§ 4-5).

1. Dans l'évangile de Marcion, l'histoire de Malchus était supprimée (v. 49-51), et de la séquence des v. 52-65, presque rien n'est attesté : cf. HARNACK, p. 234*.

2. Cf. HARNACK, p. 305*.

Jésus interrogé
au Sanhédrin
(Lc 22, 66-71)

3. Emmené devant le Sanhédrin, il y est interrogé : était-il bien lui-même le Christ^{e 1} ? Sur quel Christ aurait porté la question des juifs sinon sur le leur ? Pourquoi donc ne leur a-t-il pas, à ce moment-là de préférence, révélé qu'il était un « autre » ? – « Pour pouvoir subir la passion », dis-tu² : c'est-à-dire pour que ce dieu tout bon les plonge encore ignorants dans le crime³ ! – Mais pourtant, même s'il l'avait dit, il aurait souffert la passion. En effet il leur répondit : « *Si je vous le dis, vous ne croirez pas*^f. » Par conséquent, ne devant pas croire, ils auraient persévéré à le mettre à mort. Et pourquoi aurait-il dû davantage ne pas souffrir la passion s'il avait fait savoir clairement qu'il venait d'un autre dieu et que, par là, il était l'adversaire du Créateur ? Ce n'est donc pas pour subir la passion qu'il s'est dispensé de montrer, à ce moment-là aussi, qu'il était « autre », mais pour la raison qu'ils désiraient extorquer de sa bouche un aveu, sans pour autant devoir croire même après cet aveu, eux qui auraient dû le reconnaître à ses œuvres accomplissant les Écritures. Ainsi s'être tenu caché est bien le fait de celui à qui était due une reconnaissance spontanée⁴.

4. Et cependant il leur tend encore la main par ces mots : « *A partir de maintenant le Fils de l'homme aura son siège à la droite de la Puissance de Dieu* ». » Il leur suggérait en effet qu'il était le Fils de l'homme d'après la prophétie de Daniel^h et qu'il avait son siège à la droite de Dieu d'après le psaume de David^{i 5}. C'est pourquoi, ayant été éclairés par

3. Réponse ironique à l'interprétation de Marcion, avant la réfutation serrée qui suit et s'appuie sur la déclaration de Jésus au v. 67.

4. Explication fondée sur l'attitude du Christ : il veut que sa divinité soit reconnue spontanément, et d'après ses œuvres.

5. Selon T. cette précision et cette référence à l'Écriture, apportées par le Christ, visent à corriger son attitude négative précédemment rappelée et justifiée.

Itaque ex isto dicto et scripturae comparatione inluminati quem se uellet intellegi : « Ergo, inquiunt, tu dei filius es^l. » Cuius dei, nisi quem solum nouerant ? Cuius dei, nisi quem in psalmo meminerant dixisse filio suo : « Sede ad dexteram meam^k » ? 5. 'Sed respondit : « Vos dicitis^l », quasi : « Non ego. » (5.) Atquin confirmauit id se esse quod illi dixerant, dum rursus interrogant. Vnde autem probabis interrogatiue et non ipsos confirmatiue pronuntiasse : « Ergo tu filius dei es^l », ut quia oblique ostenderat se per scripturas filium dei intellegendum, sic senserint : « Ergo tu dei es filius », quod te non uis aperte dicere ? Atque ita et ille : « Vos dicitis^l », confirmatiue respondit, et adeo sic fuit pronuntiatio eius, ut perseuerauerint in eo quod pronuntiatio sapiebat^m.

37 ex *M R₂* ; et *FX R₁R₂* || 41-42 quasi non ego : quia ego sum *Pam. Rig.* || 43 interrogatiue *R* : -o *Μγ* || 44 confirmatiue *R* : -o *Μγ* || 46 intellegendum ex intellege dum *M* || senserunt *Vrs. Rig. Oeb. Evans* || 47 aequae ita *Vrs. Rig. Oeb. Evans* || 49 perseuerauerint *M R₂* ; -rit *γ R₁R₂*

j. Lc 22, 70 k. Ps 109, 1 l. Lc 22, 70 m. Cf. Lc 22, 71

1. Même argument qu'au § 3 : les sanhédrites ne pouvaient parler que de leur dieu.

2. Le texte du Luc catholique est : « Vous le dites, je le suis ». Marcion avait supprimé ὅτι ἐγὼ εἶμι : cf. HARNACK, p. 234*. Le même pense que le texte marcionite était ici : « Vos dicitis, non ego » (p. 305*). Du seul témoignage de T. on ne peut tirer cette conclusion ; mais il est sûr que l'interprétation marcionite de « Vos dicitis » en faisait l'équivalent de « non ego » : c'était, sans doute, une manière de faire refuser par le Christ l'interprétation juive selon laquelle il aurait été le Fils du Dieu (des juifs). T. va s'employer à refuter cette exégèse en montrant que ce « Vous le dites » confirme bien qu'il est Fils de ce Dieu.

3. Celle du v. 70, qui est effectivement la seconde (après celle du v. 67).

4. Question rhétorique, équivalant à « il t'est impossible de prouver ». Marcion comprenait comme véritable interrogation, supposant donc le

cette parole et la confrontation avec l'Écriture sur ce qu'il voulait que l'on comprît de lui, ils lui disent : « Donc tu es le fils de Dieu^l ! » De quel dieu sinon du seul qu'ils connaissaient ? De quel dieu sinon de celui dont ils se rappelaient qu'il avait dit à son fils dans le psaume : « Siège à ma droite^k » ? – 5. Mais il répondit : « Vous le dites^l », comme pour signifier : « Ce n'est pas moi qui le dis². » (5). Et pourtant, il a affirmé qu'il était bien ce qu'ils avaient dit lors de leur nouvelle interrogation³. Par quel moyen d'ailleurs prouueras-tu⁴ qu'ils avaient prononcé eux-mêmes ces mots : « Donc tu es fils de Dieu^l » sous forme interrogative ? – et non sous forme affirmative, en voulant, parce qu'il avait montré de façon oblique qu'il devait être compris, par les Écritures, comme fils de Dieu, signifier cette pensée : « Donc tu es fils de Dieu », ce que tu ne veux pas te dire ouvertement ? Et c'est de cette façon qu'il répondit lui aussi : « Vous le dites^l », sous forme affirmative⁵ ; et sa manière de prononcer, précisément, fut telle qu'ils persévérèrent dans le sens que comportaient les mots prononcés^m 6.

doute, la proposition : « Tu es donc le fils de Dieu ». T. veut la comprendre comme une affirmation, tirant la conclusion des textes bibliques rappelés par le Christ pour éclairer de façon oblique son identité.

5. L'affirmation « Vous le dites » renforce et confirme celle des sanhédrites : « Donc tu es le fils de Dieu. » Le § 1 du ch. 42 reprendra et corroborera cette exégèse. Par ces explications grammaticales, T. détruit l'interprétation marcionite selon laquelle le Christ aurait écarté son identification au fils du dieu des juifs. Sur *confirmatiue* (seulement ici et chez des grammairiens), voir *TLL*, s.v.

6. Il y a jeu sur les deux sens (abstrait et concret) de *pronuntiatio*. T. trouve un dernier argument dans le v. 71 qui montre que les sanhédrites n'eurent pas le moindre doute sur ce que voulait dire le Christ. *Perseuerauerint in eo...* reprend ce qui a été exprimé au § 3 par les mots : *perseuerassent in necem eius*.

XLII. 1. Perductum enim illum ad Pilatum onerare coeperunt quod se regem diceret Christum^a : sine dubio dei filium, sessurum ad dei dexteram^b. Ceterum alio eum titulo grauassent, incerti an filium se dei dixisset, <ni>si « Vos dicitis^c » sic pronuntiasset, hoc se esse quod dicerent. Pilato quoque interroganti : « Tu es Christus ? » proinde : « Tu dicis^d », ne metu potestatis uideretur amplius respondisse.

2. « Constitutus est igitur dominus in iudicio. Et statuit in iudicio populum suum. Ipse dominus in iudicium uenit cum presbyteris et archontibus populi », secundum Esaïam^e. Atque exinde omne scriptum passionis suae impleuit : « Tumultuatae sunt ibidem nationes et populi meditati sunt inania. Adstiterunt reges terrae et archontes congregati sunt in unum aduersus dominum et aduersus Christum eius^f » :
15 nationes Romani qui cum Pilato fuerant, populi tribus

XLII. 4 grauassent β : -uescent M || se dei M Kroy. : dei se β edd. cett. || nisi R₂ ; si Mγ R₁ R₂ || 8 constitutus MR : constitutus γ || 11 omne R : omnem Mγ || 13 archontes R : -te γ -ae M

XLII. a. Cf. Lc 23, 1-2 b. Cf. Lc 22, 69-70 c. Lc 22, 70 d. Lc 23, 3 e. Is 3, 13-14 f. Ps 2, 1-2

42, 1-3 (Lc 23, 1-3.7-9)

a) Lc 23, 1-3 : le grief invoqué par les juifs contre Jésus et la réponse de celui-ci à Pilate confirment qu'il se reconnaît bien fils de Dieu (§ 1).
- b) Le procès du Christ accomplit la prophétie d'Is 3, 13-14 (§ 2).
- c) Lc 23, 7-9 : l'envoi de Jésus enchaîné à Hérode et le silence qu'il garde devant le roi accomplissent des prophéties (§ 3).

1. Par le titre que les juifs accusent Jésus de s'attribuer (« Christ roi ») est confirmée l'interprétation donnée à la fin du précédent chapitre : la réponse « uos dicitis » est une affirmation sans équivoque.

2. En face de Luc catholique (« Tu es le roi des juifs ? »), Marcion seul lit : « Tu es le Christ » : cf. HARNACK, p. 235⁶ ; TSUTSUI, p. 125 (qui parle d'une importante modification de Marcion ; car s'il avait maintenu « roi des juifs », son Christ aurait dû répondre négativement).

3. Si le Christ avait été plus explicite dans sa réponse à Pilate qu'il ne l'avait été devant le Sanhédrin, il aurait pu paraître céder à la crainte de l'autorité romaine incarnée dans ce procureur. Telle est pour T. l'explication à donner de cette réponse également laconique de Jésus.

Devant Pilate
et devant Hérode
(Lc 23, 1-3.7-9)

XLII. 1. Effectivement, après l'avoir emmené devant Pilate, ils se mirent à l'accabler parce qu'il se disait Christ roi^a : sans aucun doute, fils de Dieu, devant avoir son siège à la droite de Dieu^b. D'ailleurs c'est d'un autre titre qu'ils l'auraient chargé, dans leur incertitude qu'il se fût dit fils de Dieu, s'il n'avait pas prononcé les mots : « C'est vous qui le dites^c » de manière à signifier qu'il était bien ce qu'ils disaient¹. A Pilate aussi qui lui demandait : « Tu es le Christ² », il répondit pareillement : « Tu le dis^d », pour ne pas paraître, par peur de son autorité, en avoir répondu davantage³.

2. « Le Seigneur a donc été mis en jugement⁴ ; et il a mis en jugement son peuple. Le Seigneur lui-même est venu en jugement avec les anciens et les chefs du peuple », conformément à Isaïe^e. Et, à partir de ce moment, il a accompli toute l'Écriture concernant sa passion : en ce même lieu⁶ les nations se sont agitées et les peuples ont ourdi de vains complots ; les rois de la terre se sont dressés et les chefs se sont rassemblés contre le Seigneur et contre son Christ^f : les nations, ce sont les Romains, qui s'étaient trouvés avec

4. La comparution devant Pilate engage le procès de Jésus : T. se contente de rappeler deux textes prophétiques d'Isaïe et des Psaumes.

5. Citation adaptée (les futurs du texte de la LXX deviennent des parfaits). Seul T. paraît avoir appliqué ces versets isaïens au procès de Jésus (et de même en Res. 20, 3-4 où ils sont associés à Ps 2, 1-2). JUSTIN, qui cite tout ce passage d'Isaïe (*Dial.* 133, 2 s.), l'utilise à propos du jugement et la condamnation d'Israël.

6. Cet adverbe, qui paraît renvoyer à *in iudicio* (-cium) de la citation précédente, n'appartient pas au deuxième texte cité.

7. Important texte prophétique du procès et de la passion de Jésus : cf. *supra* I, 21, 1 ; III, 22, 3 ; il reviendra dans la suite en V, 3, 8 ; 4, 9 ; 14, 8 ; également en Res. 20, 4. Il est accompagné d'une explication exégétique précise qui provient sans doute de Ac 4, 25-27.

Israhelis, reges in Herode, archontes in summis sacerdotibus.

3. Nam et Herodi uelut munus a Pilato missus ^g Osee uocibus fidem reddidit. De Christo enim prophetauerat :
 20 « *Et uinctum eum ducent xenium regi* ^h. » Delectatus est denique Herodes uiso Iesu, nec uocem ullam ab eo audiuit ⁱ.
Tamquam agnus enim coram tondente, sic non aperuit os suum ⁱ, quia dominus dederat illi linguam disciplinae, ut sciret quomodo eum oporteret proferre sermonem ^k, illam scilicet linguam quam in psalmo adglutinatum gutturi suo ^l
 25 tunc probabat non loquendo.

4. Et Barrabas quidem nocentissimus uita ut bonus donatur, Christus uero iustissimus ut homicida morti expostulatur ^m. Sed et duo scelesti circumfiguntur illi ⁿ, ut inter iniquos scilicet deputaretur ^o. Vestitum plane eius a militibus diuisum, partim sorti concessum ^p, Marcion abstulit, respiciens psalmi prophetiam : « *Dispertiti sunt sibi uestimenta mea, et in uestitum meum sortem miserunt* ^q. » Aufer igitur et crucem ipsam. Idem enim psalmus de eo non tacet :

21 uiso *MR* : iusti γ || 22 coram β : ante *M* || 24 quomodo : quando *Kroy*.
 || 27 donatur *MR* : -tor γ || 31 diuisum <partim> *Lat. Kroy*. || 32 sunt sibi *M Kroy*. : sibi sunt *X R edd. cett.* sibi *F* || 34 crucem *R₂R₃* : tamen *M γ R₁*, carnem *coni. R*, || enim : tamen *Pam. Rig. Oeb.* || eo θ *edd. cett.* : ea *Eng. Kroy*.

g. Cf. Lc 23, 7 h. Os. 10, 6 i. Cf. Lc 23, 8-9 j. Is 53, 7 k. Cf. Is 50, 4 l. Cf. Ps 21, 16 m. Cf. Lc 23, 18-25 n. Cf. Lc 23, 32-33 o. Cf. Is 53, 12 p. Cf. Lc 23, 34 q. Ps 21, 19

1. Voir JUSTIN, *Dial.* 103, 4 ; IRÉNÉE, *Dem.* 77.
2. Texte cité déjà *supra* III, 7, 1 ; 17, 4 ; IV, 40, 1 ; et également en *Res.* 20, 5 (appliqué au silence devant Hérode).
3. Voir *supra* 39, 7, 9.
4. Premier rappel d'un verset du *Psaume* 21 dont le témoignage va jouer un grand rôle dans le développement suivant.

42, 4 (Lc 23, 18-25.32-34)

Les circonstances de la crucifixion de Jésus accomplissent des prophéties, notamment celles du *Psaume* 21. Il ne sert de rien à Marcion d'avoir retranché Lc 23, 34b sur les vêtements partagés entre les soldats et tirés au sort.

Pilate, les peuples, ce sont les tribus d'Israël, les rois sont représentés en Hérode, les chefs dans les grands prêtres.

3. De fait aussi, envoyé comme cadeau par Pilate à Hérode ^g, le Christ a rendu leur crédibilité aux paroles d'Osée : c'est de lui en effet qu'il avait prophétisé : « *Et, enchaîné, ils le mèneront au roi comme présent* ^h 1. » Finalement, Hérode fut charmé de voir Jésus, mais il ne l'entendit prononcer aucune parole ⁱ. En effet, *comme l'agneau devant son tondeur, ainsi il n'a pas ouvert sa bouche* ⁱ 2 : car le Seigneur lui avait donné une langue de discipline, pour qu'il sût comment il devait proférer sa parole ^k 3 – cette langue évidemment dont il prouvait alors, en ne parlant pas, qu'elle était, dans le psaume, collée à son gosier ^l 4.

4. Et si Barrabas, très coupable dans sa vie, est relâché comme homme de bien, le Christ, lui, le juste entre les justes, est réclamé comme homicide pour être mis à mort ^m. Mais deux criminels aussi sont crucifiés à ses côtés ⁿ, évidemment pour qu'on le compte parmi les hommes d'iniquité ^o 5. Assurément, que les soldats aient partagé ses vêtements, et qu'ils en aient remis une partie au sort ^p 6, voilà ce que Marcion a supprimé ⁷ en considérant la prophétie du psaume : « *Ils se sont partagé mes vêtements et ils ont tiré au sort ma vêtue* ^q. » Supprime donc aussi la croix elle-même. Car le même psaume ne se tait pas à ce sujet : « *Ils ont percé*

5. *Testimonium* déjà chez JUSTIN, *I Apol.* 50, 2. Il est repris aussi en *Res.* 20, 5.

6. Luc catholique dit : « Partageant ses vêtements, ils les tirèrent au sort » ; *partim* semble propre à T.

7. L'affirmation de T. sur la suppression par Marcion du v. 34 b est catégorique ; il figurait pourtant chez Épiphané qui le cite : cf. HARNACK, p. 236^g ; TSUTSUI, p. 125-126. Cette contradiction reste inexplicée. S'agit-il d'une particularité de l'exemplaire marcionite utilisé par notre auteur ? ou d'une variante correctrice introduite par des marcionites de la deuxième ou troisième génération ?

35 « *Foderunt manus meas et pedes.* » Totus in illo exitus legitur : « *Circumdederunt me canes, synagoga maleficorum circumuallauit me* ^r ; *omnes qui spectabant me naso irridebant me : locuti sunt labiis, et capita mouerunt : Sperauit in deum, liberet eum* ^s. » Quo iam testimonium uestimentorum ?
40 Habe falsi tui praedam ; totus psalmus uestimenta sunt Christi.

5. Ecce autem et elementa concutiuntur ^t : dominus enim patiebatur ipsorum. Ceterum aduersario laeso caelum luminibus florisset, magis sol radiis insultasset, magis dies stetit, libenter spectans pendentem in patibulo Christum
45 Marcionis. Haec argumentata quoque mihi competissent, et si non fuissent praedicata : « *Caelum, inquit Esaias, uestiam tenebris* ^u. » Hic erit dies de quo et Amos : « *Et erit die illa, dicit dominus, occidet sol meridie – habes et horae sextae*
50 *significationem –, et contenebrabit super terram* ^v. » Scissum est et templi uelum ^w, angeli eruptione, derelinquentis filiam

39 testimonium ex -om M || 40 habes con. R, Lat. || 46 argumentata My Kroy. : argumenta R edd. cett. || competissent ex -et M || 48 die illa M Kroy. : illa die β edd. cett. || 49 sextae R : -am My || 50 contenebrabit Pam. edd. cett. : -uit θ Gel.

r. Ps 21, 17 s. Ps 21, 8-9 t. Cf. Lc 23, 44 u. Is 50, 3 v. Am 8, 9 w. Cf. Lc 23, 45

1. Sur l'expression *naso irridere* qui correspond à ἐκμυκτηρίζειν, voir *supra* II, 25, 3 (t. 2, p. 151, n. 4) ; elle se rencontre aussi en *Pud.* 2, 7 (citation de Ga 6, 7).

2. Apostrophe à Marcion, avec reprise du thème de la falsification des Écritures et, notamment, du retranchement des passages n'allant pas dans le sens de la doctrine hérétique. HARNACK, p. 236*, pense que Marcion avait supprimé les v. 35-43. Le témoignage de T. pourrait cependant laisser supposer qu'il avait maintenu le v. 35.

3. Formule cinglante, bien dans le goût de l'auteur : tout le psaume est là pour garantir la version traditionnelle de la Passion contre les retouches et remaniements marcionites.

42, 5 (Lc 23, 44-45)

Les ténèbres à midi accomplissent des prophéties. Pour la mort d'un adversaire du Créateur, l'univers aurait dû plutôt se réjouir. Le voile

mes mains et mes pieds. » L'ensemble de sa fin se lit dans ce psaume : « *Les chiens m'ont entouré ; un rassemblement de malfaiteurs m'a ceinturé* ^r. *Tous ceux qui me regardaient me tournaient en dérision* ¹ ; *ils ont parlé entre leurs lèvres et ils ont hoché la tête : Il a espéré en Dieu ; qu'il le délivre* ^s ! » A quoi bon dès lors le témoignage concernant les vêtements ? Garde la proie de ta falsification ² ! Les vêtements du Christ, c'est le psaume tout entier ³ !

Deuil de l'univers aussi sont ébranlés ⁴ ! C'est que leur Seigneur subissait sa passion ! Mais en

cas de mise à mal de leur adversaire, on aurait vu le ciel florissant de lumières, le soleil l'insulter davantage de ses rayons, le jour s'immobiliser davantage en regardant volontiers le spectacle du Christ de Marcion suspendu au gibet ⁴ ! Ces preuves aussi, il m'aurait convenu de les déduire ⁵ si elles n'avaient pas fait également l'objet de prédictions. « *Le ciel, dit Isaïe, je le revêtirai de ténèbres* ^u ⁶. » Ce sera le jour dont parle aussi Amos : « *Et ce sera en ce jour-là, dit le Seigneur ; le soleil se couchera à midi – tu as même la désignation de la sixième heure – et les ténèbres s'étendront sur la terre* ^v ⁷. » Et le voile du temple se déchira ^w, à cause de l'échappement de l'ange qui abandon-

du Temple se déchire parce que l'ange protecteur de Sion s'enfuit et l'abandonne selon Isaïe.

4. Le mot *patibulum* (déjà employé en même contexte *supra* II, 27, 2) désigne exactement la fourche sur laquelle on étendait les esclaves ou les criminels pour les fouetter.

5. Employé avec valeur active en *Ap.* 16, 2 et *Nat.* I, 11, 2, le participe de *argumentari* doit être compris ici avec valeur passive. Le jeu phonique (*argumentata / praedicata*) garantit la valeur de la leçon des mss contre *argumenta* de R.

6. Selon *Biblia Patristica* I, T. est seul à citer ce texte.

7. *Testimonium* de la Passion chez IRÉNÉE, *Haer* 4, 33, 12 ; il est cité aussi par T. en *Iud.* 10, 17.

Sionis tamquam in uinea speculam et in cucumerario casulam^x.

55 6. O quantum perseueravit etiam tricesimo psalmo^y
Christum ipsum reddere! Vociferatur ad patrem, ut et
moriens ultima uoce prophetas adimpleret. *Hoc dicto expi-*
rauit^z. Quis? spiritus semetipsum, an caro spiritum? Sed
spiritus semetipsum expirare non potuit. Alius est qui expi-
60 rat, alius qui expiratur. Si spiritus expiratur, ab alio expire-
tur necesse est. Quodsi solus spiritus fuisset, discessisset
potius diceretur quam expirasse. Quis igitur expirat spiri-
tum nisi caro, quae et spirat quando illum habet et ita eum
cum amittit expirat?

7. Denique si caro non fuit, sed phantasma carnis, phan-
65 tasma autem spiritus fuit, spiritus autem semetipsum expi-
rauit et expirando discessit, sine dubio phantasma discessit,
cum spiritus, qui erat phantasma, discessit, et nusquam com-
paruit phantasma cum spiritu. Nihil ergo remansit in ligno,
nihil pendit etiam post expirationem, nihil de Pilato pos-
70 tulatum, nihil de patibulo detractum, nihil sindone inuolu-

52 speculam MR : -la γ || 54 tricesimo Oeb. Kroy. Evans : XXX MXR
Gel. Pam. XXX^{mo} F trigesimo Rig. || 59 alius β edd. cett. : alius est M ||
62 et spirat MG R₁ : expirat γ R₁R₂ || 64 fuit, sed Vrs. Rig. Oeb. Kroy.
Evans : fuisset θ Gel. Pam. si non caro, fuisset coni. R₂ || 70 sindone MR₁ :
in sindone γ R₁R₂

x. Cf. Is 1, 8 y. Cf. Ps 30, 6 z. Lc 23, 46

1. Texte souvent cité depuis JUSTIN, *Dial.* 52, 4 pour marquer l'abandon d'Israël par Dieu à la mort du Christ (cf. IRÉNÉE, *Haer.* 4, 4, 2). Voir *supra* III, 23, 3 (t. 3, p. 197, n. 5); IV, 25, 11; 31, 6.

42, 6-8 (Lc 23, 46. 50-54)

a) Lc 23, 46 : ce verset est l'accomplissement de Ps 30, 6 et ruine l'interprétation docète : l'esprit ne peut être « expiré » que par un corps de chair (§ 6). – b) Lc 23, 52-53 : ces versets vont dans le même sens ; ce n'est pas un fantôme de fantôme, mais un corps que Joseph d'Arimathie, annoncé par Ps 1, 1, réclame à Pilate, détache de la croix et ensevelit (§ 7-8).

nait la fille de Sion comme une guette dans une vigne et une cabane dans un champ de concombres^{x 1}.

Jésus expire et est enseveli (Lc 23, 46.50-54) par le Psaume trente^y, tous les traits du Christ même^z ! Il pousse un grand cri vers le Père, afin, même en mourant, d'accomplir les prophètes par son ultime parole : *après avoir dit cela, il expira*^{z 3}. Qui ? Est-ce l'esprit qui s'est expiré lui-même ou la chair qui a expiré l'esprit ? Mais un esprit n'aurait pas pu s'expirer lui-même. Ce sont là deux réalités différentes : celui qui expire et celui qui est expiré. Si l'esprit est expiré, il faut nécessairement qu'il soit expiré par un autre. Si le Christ avait été seulement un esprit, le texte dirait qu'il s'en est allé plutôt que : il a expiré. Qu'est-ce donc qui expire l'esprit, sinon la chair, elle qui respire quand elle l'a en elle et qui expire de la même façon quand elle le perd⁴ ?

7. En fin de compte, si le Christ n'a pas été chair, mais fantôme de chair, si d'autre part l'esprit a été un fantôme et si l'esprit s'est expiré lui-même et s'en est allé en expirant, il est hors de doute que c'est un fantôme qui s'en est allé lorsque s'en est allé l'esprit qui était un fantôme ; et il n'y a pas de lieu où soit visible le fantôme avec l'esprit. Il n'y a donc rien qui soit demeuré sur le bois de la croix, rien qui y ait été suspendu même après l'expiration, rien qui ait été redemandé à Pilate, rien qui ait été retiré du gibet, rien qui

2. Quel est le sujet de *perseueravit* ? On peut faire diverses suppositions : Dieu, ou l'Écriture, ou même le Christ (comme auteur de la révélation vétérotestamentaire). Après avoir montré l'importance du Ps 21 comme *scriptum passionis*, T. souligne la continuité avec le Ps 30.

3. Kroymann suppose une lacune après « ad patrem » et restitue dans son apparat « in manus tuas commendo spiritum meum » (d'après Ps 30, 6). Mais HARNACK, p. 236^a, s'appuie sur ÉPIPHANE, *Schol.* 73 (contre ADAMANTIUS, *Dial.* V, 12) pour admettre que le texte marcionite ne citait pas le psaume.

4. Développement antidocète qui se fonde sur une analyse de bon sens du verbe *expirare*.

tum, nihil sepulcro nouo conditum^a. Atquin non nihil. Quid ergo illud fuit ? Si phantasma, adhuc ergo inerat et Christus. Si discesserat Christus, ergo abstulerat phantasma. 8. Superest impudentiae haereticae dicere phantasma illic phantasmatis remansisse. Sed si et Ioseph corpus
75 fuisse nouerat, quod tota pietate tractauit ? ille Ioseph, qui non consenserat in scelere Iudaeis^b ? *Beatus uir qui non abiit in consilio inpiorum et in uia peccatorum non stetit et in cathedra pestium non sedit*^c.

XLIII. 1. Oportuerat etiam sepulchrum domini prophetari ac iam tunc merito benedici, si nec mulierum illarum officium praeterit prophetia quae ante lucem conuenerunt ad sepulchrum cum odorum paratura^a. De hoc enim per
5 Osee : « *Et quaerent, inquit, faciem meam, ante lucem uigilabunt ad me dicentes : Eamus et conuertamur ad dominum,*

72 ergo¹ *Mγ Kroy.* : igitur *R edd. cett.* || 73 christus.. christus : spiritus.. spiritus *Kroy.* || abstulerat *M R₃* : -ant *γ R₁R₂* || 78 habi it *M* || 79 pestium : pestilentiae *VL Oeb., conl. Pam.*

XLIII. 4 sepulchrum *M constanter* || 5 et *Eng. Kroy.* : ut *θ edd. cett.* || quaerent *Mγ Eng. Kroy.* : quaerant *R edd. cett.*

a. Cf. Lc 23, 52-53 b. Cf. Lc 23, 51 c. Ps 1, 1.

XLIII. a. Cf. Lc 23, 55 - 24, 1

1. Avec beaucoup de longueurs et à grand renfort de rhétorique, T. souligne l'absurdité de la théorie marcionite et son inconséquence puisque le texte de l'évangile, aux v. 52 et 53 (gardés par Marcion, cf. HARNACK, p. 237²) parle du « corps » (σώμα) demandé à Pilate et enseveli.

2. La phrase finale, dans son ellipse brutale, oppose à l'impudence de Marcion le témoignage formel de Joseph – homme vertueux, innocent du crime de ses congénères, et même prophétisé par le *Psaume* 1 – sur le « corps » du Christ. La correction de *si et* en *scilicet* (Kroymann) est inutile.

3. Cité *supra* II, 19, 2 parmi les *Deo digna*, ce verset psalmique est interprété dans un sens moral à portée générale. Ici il est compris avec valeur prophétique comme annonciateur de celui qui a enseveli le Christ. Le début du ch. 43 reviendra sur cette interprétation qui paraît bien avoir été propre à T. Nous avons traduit *cathedra pestium* par « chaire de pestilence ». La

ait été enveloppé dans le linceul, rien qui ait été enseveli dans le tombeau neuf^a 1. Et pourtant il y avait quelque chose. Qu'était-ce donc, ce quelque chose ? Si c'était un fantôme, c'est donc aussi que le Christ y était encore présent. Mais si le Christ s'en était allé, il avait donc emporté le fantôme ! 8. A l'impudence hérétique il ne reste plus qu'à dire qu'il est demeuré en cette place un fantôme de fantôme ! Mais cela si même Joseph avait reconnu² que c'était un corps, qu'il traita en toute piété, lui, ce Joseph qui ne s'était pas associé au crime des juifs^b ! *Heureux l'homme qui n'est pas allé dans l'assemblée des impies et ne s'est pas tenu dans la voie des pécheurs et ne s'est pas assis dans la chaire de pestilence*^c 3.

XLIII. 1. Il avait même bien fallu⁴ que l'ensevelisseur⁵ du Seigneur fût prophétisé et reçût déjà alors une bénédiction légitime s'il est vrai que le pieux devoir des saintes femmes n'est pas passé non plus sous silence par la prophétie : elles qui, avant le jour, se rassemblèrent au tombeau avec les parfums qu'elles avaient préparés^a. Sur ce sujet il est dit en effet par Osée : « *Et elles chercheront ma face, avant le jour elles veilleront en me disant : "Allons et tournons-nous vers le*

leçon donnée *supra* en II, 19, 2 est *cathedra pestilentium* ; on peut être tenté de corriger ici *pestium* en *pesti<lenti>um* ; mais *pestis* avec valeur individualisée (= « le pestiféré ») n'est pas impossible.

43, 1-2 (Lc 23, 55 – 24, 9)

La venue des saintes femmes au tombeau et leur retour auprès des disciples pour annoncer la Résurrection ont été annoncés par des prophéties (Osée, Isaïe) ; le nombre des anges qui leur sont apparus répond à une règle de l'A.T.

4. Transition avec le précédent chapitre, qui s'achève sur l'ensevelissement du Christ par Joseph et la prophétie psalmique concernant ce dernier.

5. Le mot *sepultor* (ici et en *An.* 46, 7 seulement) apparaît avec T.

quia ipse eripuit [dixit] et curabit nos, percussit et miserebitur nostri, sanabit nos post biduum, in die tertia resurgemus^b. » 2. Quis enim haec non credat in recogitatu mulierum illarum uolutata inter dolorem praesentis destitutionis, qua percussae sibi uidebantur a domino, et spem resurrectionis ipsius, qua restitui rite arbitra<ba>ntur ? Corpore autem non inuento^c « *sublata erat sepultura eius de medio* », secundum Esaïam^d. Sed et duo ibidem angeli apparuerunt^e.
 10
 15 Tot fere laterensibus uti solebat in duobus testibus consistens dei sermo^f. Reuertentes quoque a sepulcro mulieres et ab illa angelorum uisione^g prospiciebat Esaïas : « *Mulieres, inquit, [uenite] uenientes a uisione, uenite*^h », ad renuntiamdam scilicet domini resurrectionem.
 20 3. Bene autem quod incredulitas discipulorum perseuerabat, ut in finem usque defensio nostra consisteret Christum Iesum non alium se discipulis edidisse quam prophetarum.

7 dixit del. Pam. || 12 restitui rite : restitutum iri coni. Eng. restitui uitae coni. Evans || arbitra<ba>ntur Rig. Kroy. || 15 fere MR : uere F uero X || 18 uenite secl. Pam. Rig. Oeh. Kroy. Evans || 22 prophetarum R : -tatum Mγ

b. Os 5, 15 - 6, 2 c. Cf. Lc 24 2 d. Is 57, 2 e. Cf. Lc 24, 4 f. Cf. Dt 19, 15 g. Cf. Lc 24, 9 h. Is 27, 11

1. Même citation, avec variantes formelles, en *Iud.* 13, 23. Selon *Biblia Patristica* T. est seul à citer ce texte.

2. Le mot *recogitatus*, -us, selon HOPPE, *Beiträge*, p. 139, est propre à T. qui en a 7 occurrences.

3. La conclusion que tirent les saintes femmes est exprimée au moyen des termes mêmes d'Isaïe : sur ce passage, voir *supra* III, 19, 8, t. 3, p. 170.

4. Nous faisons appel à ce mot suranné pour rendre *laterensis* qui est un hapax : défini « *comes honorarius* » par le *TLL s.v.*

5. Sur cette règle de l'A.T. (écho en Mt 18, 20) et sur l'usage qu'en a fait T., voir nos *Approches*, p. 52-53 (et n. 54). Ici, et comme en *Prax* 22, 3, l'auteur privilégie le nombre « deux » pour les besoins de son argumentation.

6. D'après *Biblia Patristica* I, T. est seul à citer cette phrase à laquelle il donne un sens prophétique. Ni la Vulgate ni l'hébreu ne vont dans le sens de cette interprétation.

Seigneur ; car lui-même nous a enlevées et nous soignera, nous a frappées et aura pitié de nous, nous guérira après deux jours, et au troisième jour nous nous relèverons^{b 1} » 2. Car qui ne croirait que telles sont bien les réflexions qu'ont roulées dans leur pensée² ces femmes prises entre la douleur du présent abandon dont elles se croyaient frappées par le Seigneur, et l'espérance de sa résurrection dont elles estimaient, à juste titre, recevoir leur propre rétablissement ? N'ayant pas trouvé le corps^c, elles voyaient, conformément à Isaïe, « *sa sépulture enlevée du milieu*^{d 3}. » Mais aussi, en ce même lieu, leur apparurent deux anges^e. C'est en général autant de coadjuteurs⁴ qu'employait d'habitude la parole de Dieu, elle qui s'établit sur deux témoins^{f 5}. Ces femmes revenant aussi du tombeau, et de cette vision des anges^g, Isaïe les apercevait d'avance quand il a dit : « *Femmes venant de la vision, venez*^{h 6} », évidemment pour annoncer la résurrection du Seigneur.

Incrédulité des disciples
 (Lc 24, 13-33)
 3. Mais c'est une bonne chose que persévérât l'incredulité des disciples, de façon à assurer, jusqu'à la fin, une assise à ce que nous défendons ici : que le Christ Jésus ne s'est pas révélé à ses disciples comme « autre » que celui des prophètes⁷. Effectivement, comme deux d'entre

43, 3-5 (Lc 24, 13-33)

L'incredulité des disciples à l'égard de la Résurrection confirme que le Christ ne s'est pas révélé à eux « autre » que celui des prophètes. Lc 24, 21 indique clairement que telle était bien l'opinion qu'ils avaient de lui puisqu'ils le tenaient pour le « libérateur d'Israël ». Lc 24, 25-26 ne vise pas des révélations particulières, mais s'éclaire par Lc 24, 6-7 (paroles des anges aux femmes) : Jésus reproche aux disciples d'avoir été scandalisés par sa passion et de pas croire à sa résurrection promise par le Créateur.

7. Le nouveau développement porte sur l'épisode des « pèlerins d'Emmaüs » conservé sans grandes modifications par Marcion : il va servir à montrer, une fois de plus, que Jésus n'avait fait aucune révélation concernant l'« autre » dieu, qu'il était donc bien le Christ du Créateur.

Nam cum duo ex illis iter agerent et dominus eis adhaesisset, non comparens quod ipse esset, etiam dissimulans de
 25 conscientia rei gestaeⁱ, « *Nos autem putabamus*, inquiunt, *ipsum esse redemptorem Israelis* »ⁱ, utique suum Christum, id est creatoris. 4. Adeo nec alium se ediderat illis. Ceterum non existimarent eum creatoris, et, cum creatoris existimaretur, non sustinisset hanc de se existimationem, si
 30 non is esset qui existima<ba>tur. Aut ipse erit auctor erroris et praeuvaricator ueritatis aduersus dei optimi titulum. Sed nec post resurrectionem alium se eis ostendit quam quem existimatum sibi dixerant. Plane inuectus est in illos : « *O insensati et tardi corde in non credendo omnibus, quae locutus est ad uos* »^k. » Quenam locutus ? Alterius se dei esse ? Proba[t], et manus ded[e]o. 5. An eadem et angeli ad mulieres : « *Rememoramini quae locutus sit uobis in Galilaea, dicens quod oportet tradi filium hominis et cruci-*

24 comparens *MR*, : -parans γ *R*₁*R*₂, || 30 existima<ba>tur *Lat. Kroy.* || 33 dixerant *R* : -at *Mγ* || inuectus *M R* : -uentus γ || illos *R*₂*R*₃ : illis *Mγ R*₁ || 35 quenam locutus ? alterius θ *Kroy.* : quae locutus non alterius *R*₃, *edd. cett.* || 36 proba[t] *Kroy.* || et manus dedo *Kroy. probante Braun* : et manus de deo θ sed eiusdem dei *R*₃, *edd. cett.* || an *Mγ R*₁*R*₂, *Kroy.* : nam *R*₃, *edd. cett.* || 38 crucifigi uel carnem figi *coni. R*₁ (*unde* crucifigi *R*₂ *R*₃) : tamen figi *Mγ R*₁

i. Cf. Lc 24, 13-20 j. Lc 24, 21 k. Lc 24, 25

1. Luc catholique a ici : « nous espérions que c'était lui qui délivrerait Israël ». Si la lecture ἐνομίζομεν – sur laquelle T. appuie sa démonstration – est sans doute celle de Marcion, il est moins sûr que remonte à lui la variante ὁ λυτρωτῆς τοῦ Ἰ. au lieu de ὁ μέλλον λυτρωσθαι τὸν Ἰ. La liberté de notre auteur dans sa façon de citer peut être ici en cause, comme paraît le penser HARNACK, p. 238*.

2. Le verbe *existimare* – qui va revenir jusqu'à la fin du développement – fait référence à *nos putabamus* de la citation précédente. Il est le pivot de la démonstration, T. s'attachant à définir l'idée que les disciples se faisaient de Jésus.

3. Reprise d'un argument polémique : dans sa suprême bonté, le dieu de Marcion n'aurait pas dû admettre une entorse à la Vérité (être cru Christ du Créateur alors qu'il ne l'était pas).

eux faisaient route et que le Seigneur s'était joint à eux, sans qu'apparût ce qu'il était, et en faisant semblant même d'ignorer ce qui s'était passéⁱ, ils lui disent : « *Mais nous, nous pensions qu'il était le libérateur d'Israël* »ⁱ : bien sûr leur Christ, c'est-à-dire celui du Créateur. 4. Tant il est vrai qu'il ne s'était pas révélé à eux comme un « autre » ! D'ailleurs ils ne l'auraient pas pensé² Christ du Créateur, et lui, étant pensé Christ du Créateur, il n'aurait pas supporté qu'on le pensât tel, s'il n'avait pas été celui qu'ils pensaient. Ou alors, il sera lui-même le responsable de leur erreur et un prévaricateur de la vérité, à l'opposé de son titre de « dieu tout bon »³. Mais même après sa résurrection, il ne s'est pas montré aux disciples comme « autre » que celui que, selon leurs propos, ils avaient pensé⁴. Assurément il s'est emporté contre eux : « *O insensés et lents de cœur que vous êtes de ne pas croire à toutes les choses qu'il vous a dites* »⁵. » Quelles sont donc ces choses qu'il a dites ? Qu'il était le Christ d'un « autre dieu » ? Prouve-le et je me rends⁶ ! 5. Ou n'est-ce pas plutôt les mêmes choses que les anges aussi ont dites aux femmes : « *Rappelez-vous ce qu'il vous a dit en Galilée avec ces mots : "Il faut que le Fils de l'homme soit livré, qu'il soit crucifié et qu'il ressuscite le*

4. Littéralement : « qu'ils avaient dit avoir été pensé par eux » ; *sibi = a se*. Là encore, renvoi au v. 21 cité plus haut.

5. Luc catholique lit : « lents à croire à tout ce qu'ont dit les prophètes ». La lecture de Marcion (d'après le témoignage concordant d'Épiphane et de T. : cf. HARNACK, p. 238*) supprime les prophètes et renvoie au Christ (dont parlent les deux disciples).

6. La lecture de Kroymann *proba* (au lieu de *probat* des mss et *R*) et *manus dedo* (au lieu de *et manus de deo* des mêmes) paraît hautement probable. Elle est approuvée par C. WEYMAN (*Berliner Philologische Wochenschrift* 28, 1908, c. 1010) qui regroupe toute une série de tours identiques (avec impératif et indicatif présent). Dans ce défi à l'adversaire, un souvenir lucrécien ne manque pas de vraisemblance (cf. LUCRÈCE II, 1043) : voir *TLL* V, 1, c. 267, l. 62 et VIII, c. 344, l. 37.

40 *figi et tertia die resurgere*¹ » ? Et quare oportebat, nisi quia
 ita a deo creatore scriptum ? Igitur increpuit illos ut de sola
 passione scandalizatos et ut dubios de fide resurrectionis
 adnuntiatae sibi a feminis^m, per quae non crediderant ipsum
 fuisse quem existimauerant. Itaque quod existimauerant, id
 uolens credi [dis]se, eum se confirmabat quem existimaue-
 45 rant, creatoris scilicet Christum, redemptorem Israhelis.

6. De corporis autem ueritate quid potest clarius ? cum
 haesitantibus eis ne phantasma esset, immo phantasma cre-
 dentibusⁿ: « *Quid turbati estis ? et quid cogitationes*
subeunt in corda uestra ? Videte manus meas et pedes, quia
 50 *ipse ego sum, quoniam spiritus ossa non habet, sicut me*
habentem uidetis^o. » 7. Et Marcion quaedam contraria sibi
 illa, credo, industria eradere de euangelio suo noluit, ut ex
 his, quae eradere potuit nec erasit illa quae erasit aut nege-
 tur erasisse aut merito erasisse dicatur. Nec parcat nisi eis
 55 quae non minus aliter interpretando quam delendo subuer-
 tit : uult itaque sic dictum : « *Spiritus ossa non habet, sicut*

40 increpuit *M Kroy.* : -pauit β *edd. cett.* || 43 existimauerant *M Kroy.* :
 -arant β *edd. cett.* || 43-44 itaque quod - quem existimauerant *om. M* ||
 credi se *R₂R₃* ; credidisse γ *R*, || 48 post estis, inquit *add. Pam. Rig. Oeb.*
Kroy. Evans || 50 ipse ego *M Kroy.* : ego ipse β *edd. cett.* || 51 habentem
 uidetis *M Rig. Kroy.* : uidetis habere β *Gel. Pam. Oeb. Evans* || 53 aut *MG*
R₃ ; nec γ *R₁R₂* || 54 post dicatur *grauius dist. Braun*

l. Lc 24, 6-7 m. Cf. Lc 24, 26 n. Cf. Lc 24, 37 o. Lc 24, 38-39

1. Plutôt que de recourir à des suppositions, T. éclaire l'expression pré-
 sente (« ce qu'il vous a dit ») en la rapprochant d'une expression semblable
 rappelée, juste avant, par le message des anges. Il reste fidèle à son principe
 exégétique de tout expliquer par le contexte.

2. Pesanteur didactique et reprises appuyées de mots marquent cette
 phrase qui conclut la démonstration des § 3-5.

43, 6-8 (Lc 24, 37-43)

Contre l'interprétation tortueuse de Marcion sur le v. 39 (où il entend :
 « Vous me voyez ne pas avoir d'os comme un esprit »), le passage montre
 clairement que le Christ ressuscité n'est pas un fantôme puisqu'il que-
 relle ses disciples de le croire tel et qu'il demande même à manger.

*troisième jour*¹¹ » ? Et pourquoi le fallait-il sinon parce que
 la chose avait été écrite ainsi par le Dieu Créateur ? Il les a
 donc gourmandés parce que scandalisés à cause de sa pas-
 sion seule et parce que remplis de doutes dans la foi en sa
 résurrection^m qui leur avait été annoncée par les femmes : à
 cause de quoi ils ne croyaient pas qu'il avait été celui qu'ils
 avaient pensé. Et c'est ainsi que, voulant être cru ce qu'ils
 avaient pensé, il leur confirmait qu'il était bien celui qu'ils
 avaient pensé – évidemment le Christ du Créateur, libéra-
 teur d'Israël².

**Corps véritable
 du Ressuscité
 (Lc 24, 37-43)** 6. Quant à la vérité de son corps, qu'est-
 ce qui peut être plus clair ? Puisque, les
 voyant se demander avec hésitation s'il
 n'était pas un fantôme³, mieux même le
 croire un fantômeⁿ, il leur dit : « *Pourquoi êtes-vous trou-*
blés ? Et pourquoi des pensées montent-elles dans vos
cœurs ? Voyez mes mains et mes pieds, c'est bien moi ; car
un esprit n'a pas d'os comme vous me voyez en avoir^o⁴. »
 7. Et si Marcion n'a pas voulu retrancher de son évangile
 certains détails qui lui étaient contraires, c'est, je crois, dans
 ce dessein : il voulait, par ce qu'il aurait pu retrancher et n'a
 pas retranché, ou bien faire nier qu'il eût retranché ce qu'il
 a retranché, ou bien faire dire qu'il avait eu raison de le
 retrancher ; et il n'a épargné que des détails qu'il a subver-
 tis par une interprétation différente, non moindre qu'une
 suppression⁵. Ainsi veut-il que l'expression : « *Un esprit n'a*
pas d'os comme vous me voyez en avoir » s'entende comme

3. Sur *ne = nonne*, voir Index terminologique, t. 3, p. 338.

4. Passage cité aussi en *Cam.* 5, 9.

5. S'étonnant que Marcion ait conservé un verset comme le v. 39, T.
 porte sur le compte de l'hérétique un jugement sévère : phrase habilement
 élaborée, avec ses antithèses et ses reprises de mots. Il introduit ainsi l'in-
 terprétation très artificieuse de son adversaire.

me uidetis habentem », quasi ad « *spiritum* » referatur « *sicut me uidetis habentem* », id est non habentem ossa sicut et spiritus. Et quae ratio tortuositatis istius, cum simpliciter pronuntiare potuisset : « Quia spiritus ossa non habet, sicut me uidetis non habentem » ? 8. Cur autem inspectui eorum manus et pedes suos offert ^p, quae membra ex ossibus constant, si ossa non habebat ? Cur adicit : « *Et scitote quia ego sum* ^q », quem scilicet corporeum retro nouerant ? 65 Aut si phantasma erat usquequaque, cur illos phantasma credentes increpabat ? Atquin adhuc eis non credentibus propterea cibum desiderauit, ut se ostenderet etiam dentes habere ^r.

9. Impleuimus, ut opinor, sponsonem. Exhibuimus 70 Iesum Christum prophetarum doctrinis, sententiis, adfectibus, sensibus, uirtutibus, passionibus, etiam resurrectione, non alium quam creatoris, siquidem et apostolos mittens ad praedicandum uniuersis nationibus ^s *in omnem terram exire*

57 quasi ante ad spiritum referatur traiecit Kroy., post dictum (l. 56) habent ^θ edd. cett. || post uidetis habentem add. id est non habentem ossa F || 58 id est MGX R₃ : uel R₁R₂ Rig. id est non habentem ossa sicut et om. F || 60 sicut Mγ R₃ : sic R₁R₂ || 62 ex MR₃ : et γ R₁R₂ || 70 prophetarum secluseram

p. Cf. Lc 24, 40 q. Lc 24, 39 r. Cf. Lc 24, 41-43 s. Cf. Lc 24, 47

1. Le maintien du v. 39 et l'explication que T. prête à Marcion soulèvent beaucoup de questions. Si HARNACK les admet (cf. p. 305²) sans poser le problème de la difficulté grammaticale (*sicut me uidetis habentem* = *s.m.u. non habentem*), TSUTSUI est beaucoup plus critique à l'égard de T. et il admettrait l'hypothèse d'un emprunt à une source indirecte (p. 130-131).

2. Le mot *tortuositas* qui apparaît avec T. (HOPPE, *Beiträge*, p. 140) ne se rencontre qu'ici et en *Carn.* 20,1 (à propos aussi d'une exégèse hérétique).

si on rapportait à « *esprit* » les mots « *comme vous me voyez en avoir* » : c'est-à-dire « ne pas avoir d'os comme un esprit ¹. » Et quelle est la raison de cet entortillement ², alors qu'il aurait pu énoncer la chose en toute simplicité : « Car un esprit n'a pas d'os comme vous me voyez n'en pas avoir » ? 8. Pourquoi, d'autre part, offre-t-il à leur inspection ³ ses mains et ses pieds ^p, membres qui sont constitués d'os, s'il n'avait pas d'os ? Pourquoi ajoute-t-il : « *Et sachez que c'est bien moi* ^q », évidemment celui qu'ils connaissaient, antérieurement, comme être corporel ? Ou bien alors, s'il était, toujours et partout, un fantôme, pourquoi les querelait-il de le croire un fantôme ⁴ ? Pourtant, comme encore ils ne le croyaient pas, il réclama de la nourriture à seule fin de leur montrer qu'il avait même des dents ^r.

Conclusion 9. Nous avons rempli, je pense, notre engagement. Nous avons fait voir le Jésus-Christ des prophètes ^s qui – par ses enseignements, ses jugements, ses sentiments, ses pensées, ses miracles, ses souffrances, et même sa résurrection – n'est pas autre que celui du Créateur. Car même en envoyant ses apôtres pour prêcher à toutes les nations ^s, il leur a donné l'ordre, afin d'accom-

3. Unique attestation chez l'auteur de *inspectus*, *-us*, mot très rare, mais qu'on rencontre avant lui. En *Carn.* 5, 9, on lit : « manus et pedes suos discipulis *inspiciendos* offert ».

4. Le reproche sur leur « trouble » au v. 38 fait suite au v. 37 qui dit qu'ils croyaient voir un fantôme. Marcion identifiait-il « fantôme » et « esprit » ? Cette difficile question, faute de documents, ne saurait être clarifiée.

43, 9

Récapitulation de tous les aspects par lesquels Jésus-Christ se manifeste comme celui des prophètes et donc du Créateur. – Apostrophe à Marcion qui a perdu sa peine dans son remaniement de l'évangile.

5. Reprise de la formule du § 3. L'énumération qui suit rappelle celle de la première phrase du § 4 du ch. 6 (juste avant l'appel au lecteur).

75 *sonum eorum et in terminos terrae uoces eorum* ^t psalmum
adimplendo praecepit.

Misereor tui, Marcion : frustra laborasti. Christus enim
Iesus in euangelio tuo meus est.

Exp. aduersus marcionem liber quartus explicit. incipit liber quintus *M*
explicit liber quartus. incipit liber quintus aduersus marcionem *F* incipit
liber quintus aduersus marcionem *X*

t. Ps 18, 5.

1. Même application de Ps 18, 5 (prédication de l'évangile) *supra* III, 22,
1 ; cf. V, 19, 2.

plir le psaume, que *leur parole s'en aille sur toute terre et
leurs voix aux extrémités de la terre* ¹.

J'ai pitié de toi, Marcion : tu as pris une peine inutile.
Dans ton évangile, le Christ Jésus est à moi ² !

2. Énergique clausule finale qui allie ironique commisération et accent
trionphal pour marquer la victoire de la tradition (à laquelle T. s'identifie)
sur l'hérésie. Sa concision lui donne une force incisive.

I. INDEX SCRIPTURAIRE

Les références astérisées distinguent les citations explicites des citations implicites et des allusions.

Genèse			8, 19	26, 11*
1, 2	26, 4		12, 16	12, 10* ; 12, 11 ; 30, 1
22	14, 1 ; 17, 5		34-36	24, 2
26-27	21, 12		35	24, 5
27	17, 5		37	21, 3
28	14, 1 ; 23, 6		13, 20-22	8, 9
2, 3	12, 14 ; 14, 1		14, 16-21	20, 1
7	17, 5		21	20, 1
17	38, 1		22.27.29	20, 1
24	17, 5		15, 27	13, 4 ; 24, 1
3, 9	20, 8*		16, 4-5	12, 6
14	26, 4		16, 13-31	26, 10
19	26, 12		35	21, 3
17, 4	34, 12		17, 6	35, 15
5	13, 6		19, 16-20	22, 7
15	13, 6		20, 4	22, 5
19, 17	23, 11		5	15, 1 ; 27, 8
24	29, 12		10	12, 9*
26	35, 16		12	25, 15
22, 17	34, 14		12-16	36, 5
32, 29	39, 7		13-16	16, 17*
49, 9-10	35, 10		21, 24	16, 2
10	11, 1 ; 40, 6		23, 4	35, 2
11	40, 6*		28, 17-21	13, 4
			32, 1	31, 4*
Exode			33, 13	22, 14*
1, 15-16	23, 4		33, 17	22, 14*
20	23, 4		18.19	22, 15*
2, 13-14	28, 9*		20	22, 14*
3, 2-4	29, 13		23	22, 15*
4, 10-12	39, 6		34, 29-30	22, 16

Lévitique	
12, 4-6	20, 12
13-14	35, 4
13, 44-46	9, 3
15, 19-24	20, 9.12
19, 17	35, 2*
18	35, 3*
21, 11	23, 10*
23, 5	40, 1*
Nombres	
6, 6-7	23, 10
11, 31-32	26, 10
12, 6-8	22, 15*.16
13, 16	7, 11 ; 13, 6
22-24	28, 8 ; 39, 6
33, 9	13, 4 ; 24, 1
Deutéronome	
6, 5 ; 12	27, 4*
8, 11-14	39, 18
12-15	15, 9*
15, 2	17, 3*
4	16, 8*
7-8	16, 9*
18, 15	22, 10*
19	22, 10*
19, 15	22, 7* ; 43, 2
22, 28-29	34, 6
23, 4-5	24, 8
24, 1	34, 1*.6
12-13	17, 3*
25, 4	21, 1 ; 24, 5*
5-10	38, 4
5	34, 8
29, 4	24, 3
30, 11-14	35, 13*
19	15, 5*
32, 20-21	31, 6*
35	16, 3*.4.5
39	1, 10*
Josué	
3, 15-17	20, 2
4, 8-9	13, 4
6, 3-4	12, 3.12
Juges	
7, 3	16, 1*
I Samuel	
2, 8	14, 6*
8, 7	24, 8*
14, 24-27.45	10, 3
21, 2-7	12, 5
II Samuel	
5, 6-8	36, 13
12, 13	10, 3*
I Rois	
3, 12-13	15, 8
8, 19	36, 11
11, 29-39	35, 9
17, 8-16	21, 4
19, 12	23, 8*
21, 29	10, 3
II Rois	
1, 10	23, 7
2, 8	20, 2
2, 23-24	23, 4
4, 26	24, 4
29	24, 3*
32-37	12, 15
42-44	21, 5*
5, 9-19	9, 6
14	9, 7
Psaumes	
1, 1	42, 8*
2, 1-2	42, 2*
7	22, 8*
8	16, 12 ; 25, 9* ; 39, 11*
3, 5	13, 2*
8, 6	21, 12*
9, 18-19	14, 5*
19	39, 8*
16, 10	7, 11
18, 5	43, 9
6.7	11, 7*

8	1, 5*
10-11	17, 7*
21, 3	13, 2*
7	21, 12*
8-9	42, 4*
16	42, 3
17	42, 4*
19	42, 4*
23, 7-10	26, 4
8	20, 4*
28, 3	20, 3*
30, 6	42, 6
40, 10	40, 2*
44, 2	14, 1*
48, 17-18	15, 11*
61, 11	15, 11*
71, 4	14, 4*
11	14, 4*
12-14	14, 4*
77, 2	11, 12* ; 19, 2
81, 3-4	14, 3*
86, 4-5	13, 7*
90, 13	24, 10*
96, 3	29, 12*
103, 4	26, 4
109, 1	38, 10 ; 41, 4*
112, 5-8	14, 5*
7	28, 11 ; 34, 17 ; 36, 2
115, 6 (LXX)	21, 10 ; 39, 8*
117, 8-9	15, 15*
9	27, 5
22-23	35, 15*
118, 103	17, 7*
125, 5	14, 12* ; 15, 13*
145, 8	36, 11
146, 9	21, 1
Job	
38, 41	21, 1
Proverbes	
20, 27	33, 6 (?)
21, 1	26, 4
Cantique	
4, 8	11, 8*
Sagesse	
16, 20	26, 4
Isaïe	
1, 3	25, 10*
8	25, 11 ; 31, 6 ; 42, 5
10	27, 5
14	12, 4*.13*
17	17, 8* ; 29, 15*
17-18	14, 7*
18	10, 2*
1, 23	27, 7 ; 31, 1*
2, 2-3	1, 4 ; 35, 15
4	1, 4*
12	33, 6*
19	30, 4*
3, 12	15, 14* ; 27, 7*
13-14	42, 2*
14-15	14, 6* ; 27, 7
16-24	15, 10
5, 7	29, 15
8	27, 7
14-15	15, 10*
26-27	14, 9*
6, 9	19, 2* ; 31, 4
7, 9	20, 13* ; 25, 3* ; 27, 9
14	10, 7
8, 4	20, 4
14	13, 6 ; 35, 15
8, 23 - 9, 1	7, 3*
10, 1-2	14, 6*
2	27, 7
23	1, 5* ; 16, 17
33-34	15, 11*
11, 1	1, 8 ; 36, 11
8-9	24, 9
12, 3	14, 2
13, 11	36, 2
26, 19	18, 7
27, 1	24, 10*

11	43, 2*	52, 5	14, 16*
28, 16	35, 15	6-7	13, 2*
29, 13	12, 13 ; 17, 14* ; 27,7.9 ; 28, 1 ; 41, 2	6	13, 1*
14	25, 4* ; 26, 6	7	34, 16
29, 18	26, 11	53, 4	8, 4* ; 9, 10 ; 10, 2*
32, 9-10	19, 1*	5	21, 12
33, 14	34, 13*.16	7	40, 1 ; 42, 3*
15	34, 13*	12	10, 2* ; 42, 4
35, 1	8, 9*	55, 3	1, 7*
2	10, 1*	56, 2	12, 13
3-4	10, 1* ; 12, 15 ; 24, 12*	57, 1	21, 10* ; 28, 3
5-6	18, 7 ; 24, 12*	2	43, 2*
8-9	24, 11*	58, 6	37, 1
39, 2.5-7	28, 11	7	16, 16* ; 17, 8*
6	15, 9*		31, 1*
40, 3	11, 5 ; 18, 4.8 ; 33, 9*	13	12, 13
8	33, 9* ; 39, 18	61, 1	18, 7
9	13, 1*	1-3	14, 13* ; 40, 5*
15	25, 11	10	11, 7*
42, 2-3	23, 8*	63, 3	25, 10*
6	11, 1	9	22, 11*
43, 18	1, 6*	65, 13	14, 10* ; 15, 13*
19	1, 6* ; 11, 9* ; 13, 4* ; 33, 8	13-14	14, 11*
44, 5	39, 6*	66, 5	16, 1*
25	25, 4*	Jérémie	
26	22, 10	2, 31	31, 5*
45, 3	25, 4*	4, 3	11, 9*
7	1, 10*	3-4	1, 6*
49, 6	11, 1 ; 25, 5*.11	7, 23	31, 4*
7	14, 16*	7, 24	31, 4*
10	14, 9*	25-26	31, 5*
12	13, 7*	9, 22-23	15, 10*
18	11, 7* ; 13, 7*	11, 19	40, 3*
21	13, 7*	15, 14	29, 12*
50, 3	42, 5*	16, 16	9, 2*
4	39, 7*.19* ; 42, 3	17, 5	15, 14* ; 27, 5 ; 33, 6*
10	22, 8*.10*	22, 3	29, 15*
51, 4	1, 5*	31, 31-32	1, 6*
6	39, 18	Lamentations	
7	14, 15*	4, 7	8, 1*

Ézéchiël		Nahum	
18, 7	16, 16* ; 17, 2*	1, 4	20, 3*
8	17, 1*	2, 1	13, 2*
33, 11	10, 4 ; 32, 2	Habacuc	
44, 9	7, 7	2, 4	18, 9*
Daniel		3, 2	22, 12*
3, 1-97	21, 9	3-4	22, 13*
22	21, 9	9-12	39, 9*
92 (25)	10, 12 ; 21, 9	10	20, 3*
93-97	21, 9	13	39, 12*
7, 13	10, 12*.14.9 ; 39, 11* ; 41, 4	Zacharie	
14	10, 14 ; 39, 11*	2, 8	35, 1*
Osée		4, 3.12	22, 12
1, 6.9	16, 12*	14	22, 13*
2, 3	16, 12*	6, 14	39, 8*
5, 15-6, 2	43, 1*	7, 10	16, 3*.4.5
6, 6	10, 4 ; 17, 8 ; 18, 9 ; 20, 11 ; 27, 3	8, 16	29, 15*
8, 14	29, 12*	17	16, 3*.4
10, 6	42, 3*	9, 15-16	39, 4*
12, 5	39, 19*	16	39, 5*
Joël		14, 4	39, 19*
2, 30-31	39, 9*	Malachie	
31	39, 11	1, 10-11	1, 8*
Amos		2, 15	34, 7*
2, 6	40, 2*	3, 1	18, 7 ; 33, 8
6, 1	27, 7* ; 35, 10*	23-24	22, 3
4-6	15, 12*	Matthieu	
8, 9	42, 5*	2, 22-23	8, 1
9, 6	34, 13.16	3, 2	11, 5
Jonas		4, 15-16	7, 3
3, 10	10, 3	5, 17	7, 4 ; 9, 10.15* ; 12, 14* ; 36, 6*
Michée		32	34, 6*
6, 8	36, 6*	45	17, 6 ; 36, 3*
7, 6	29, 14	7, 29	13, 1*
18-19	10, 2*	10, 10	21, 1
		24	4, 5 ; 9, 8
		37	19, 12
		11, 27	25, 10*
		12, 24	28, 2*

48	19, 6*.11*	12-13	35, 8
14, 3	34, 8	13	9, 4
10	34, 8	14	9, 9*.10*
15, 9	27, 7, 9	17.19	10, 1
14	36, 12	20	10, 1.14
24	7, 5*	21	10, 1*.13
26	7, 5*	24	10, 1*.13
16, 17	11, 1	27	11, 1
19, 3	19, 7*	31	11, 1
4-6	34, 2*	33	11, 4
8	34, 2*	34-35	11, 6
23, 37	15, 15	36-39	11, 9
27, 3-8	40, 2	6, 1	12, 5
9-10	40, 2*	2	12, 1.5
		3-4	12, 5
Marc		5	12, 11; 16, 5
1, 4	11, 5	6	12, 11
22	13, 1*	7	12, 9
		9	12, 11*
Luc		12	13, 1
1, 31	7, 11*	13	13, 4
1, 35	7, 11*	14	13, 6
2, 21	7, 7	17-19	13, 7
32	9, 6; 11, 1	20	14, 1*.13*
3, 1	7, 1	21a	14, 9*.13*
3	11, 5	21b	14, 11*.13*
4	18, 4.8	22	14, 14*
19	34, 8	23	15, 1*
4, 23.24	8, 2	24	15, 3*; 15, 9*
27	9, 6; 35, 6	25	15, 13
29	8, 2	26	15, 14*
30	8, 3	27-28	16, 1*.6
31	7, 1.5	28	27, 1
32	7, 7*; 13, 1	29	16, 2; 16, 5.6
33-34	7, 9*	30a	16, 8*.9
34	7, 12*	30	27, 1
35	7, 13	31	16, 13*
40	8, 4	34	17, 1*.7
41	8, 5*	35	17, 5*.6*
42	8, 9*	36	17, 8
43	8, 10*	37-38	17, 9*.10
5, 9	9, 1	39	17, 11; 36, 12
10	9, 1*	40	4, 5*; 17, 12*
11	9, 2	41-42	17, 12

43-44	17, 12	5	21, 1
45	17, 12	7-8	21, 2
46	17, 13* 14*	12-17	21, 3
7, 1-10	18, 1	17	21, 4
9	18, 1	20	21, 6*; 22, 6*;
11-15	18, 2		34, 15*
16	18, 2*	21	21, 6
18-20	18, 4	22	21, 7
19	18, 5*.6*.7*	24	21, 9*.10
22-23	18, 6	26	21, 10*
24	18, 8*	28	22, 7
26	18, 7	28-36	22, 1
27	18, 7*	29	22, 13
28	18, 8	30-31	22, 2.16
37-38	18, 9	33	22, 4*.12
44-46	18, 9	34	22, 7
47-48	18, 9	35	22, 1*.8; 34, 15*
50	18, 9*	41	23, 1*.2*
8, 2-3	19, 1	46-48	23, 4
4	19, 2	51-56	23, 7
8	19, 2*	54-55	29, 12
16	19, 5	57	23, 9*
17	19, 5	57-58	23, 9
18a	19, 3*	59	23, 10
18b	19, 4*	60	23, 10*
20	19, 7; 36, 9	61-62	23, 11
21	19, 6.11; 26, 13	10, 1	24, 1.2
22	20, 3	4	24, 2.3
22-24	20, 1	5	24, 4*
24	20, 3	7	21, 1; 24, 5*
25	20, 1	9	24, 6
28	20, 5	11	24, 7*
28-30	20, 4	16	24, 8*
30	20, 4.5	19	24, 9
31	20, 5	20	7, 13
32	20, 7	21	25, 1*.3
42b-44	20, 8	22	25, 7.8
44	20, 13	23-24	25, 12*
45	20, 8*	25	19, 17*; 25, 15*
46	20, 8*	27	25, 15*
47	20, 8	11, 1	26, 1*
48	20, 9*	2	26, 3.4
9, 2	21, 1	3-4	26, 4
3	21, 1; 24, 2	5-8	26, 8

8	26, 9	58-59	29, 16
9-10	26, 5	13, 10-16	30, 1
11-13	26, 10	15	30, 1*
14-15	26, 11	19	30, 1*
15	28, 2	21	30, 3
18	26, 11	25	30, 4*
19-20	26, 11*	26-28	30, 4*
21-22	26, 12	28	30, 5
27	26, 13	14, 12-14	31, 1
28	26, 13*	16	31, 2*
29	27, 1	17	31, 3
33	27, 1	18-20	31, 4
37-38	27, 2	21	31, 5
39-40	27, 2*	22-24	31, 6
41	27, 3*.6	26	19, 12
42-43	27, 1.4.5	15, 4-11	32, 1
46	27, 1.6	16, 1-8	33, 1
47	27, 8	9	33, 1*
52	27, 9; 28, 2	11	33, 4*
12, 1	28, 1*	12	33, 4*
2	28, 2*	13	33, 1.2*
3	28, 2	14	33, 2
4-5	28, 3*	15	33, 6*
8-9	28, 4*	16	33, 7*; 34, 8
10	28, 6*	17	33, 9*
11	28, 8	18	34, 1*.4*.9
12	28, 8*	19-31	34, 10
13-14	28, 9	23	34, 12
14	28, 10*	26	34, 11
20	28, 11*	29	34, 10*.14.17*
22-24	29, 1	17, 1-2	35, 1*
27-28	21, 1; 29, 1.3	3	35, 2
30	29, 3*	4	35, 3
31	29, 5*	11	35, 9
36	29, 6	11-19	35, 4
39-40	29, 7	14	35, 4.7*
41	29, 9	16	35, 9
42-44	29, 9	18	35, 11
45-46	29, 9	19	35, 11*
47-48	29, 11	20-21	35, 12*
49	29, 12*	25	35, 14
51	29, 14*	26-30	35, 16
53	29, 14*	32	35, 16
56-57	29, 15	18, 1-8	36, 1

7-8	36, 1	29-30	39, 10.13
9-14	36, 2	29-31	39, 16*
18	36, 4*.6	31	39, 10*
19	36, 3*.6	32-35	39, 18
20	36, 4.7*	37-38	39, 19
21	36, 4	22, 1	40, 1
22	36, 4*.6.7*	5	40, 2
23	36, 5	15	40, 1*.3
37	36, 9	19	40, 3*
38	36, 9*; 37, 1*; 38, 10	20	40, 4
39	36, 9	22	41, 1*
42	36, 10*.12*	33-34	41, 2
43	36, 12; 37, 1*	47-48	41, 2
19, 6	37, 1	66-67	41, 3
8	37, 1*	67	41, 3*
9	37, 1*	69	41, 4*
10	37, 2*	69-70	42, 1
11-26	37, 4; 39, 11	70	41, 4*; 42, 1
21-22	37, 4	71	41, 5
26	37, 4	23, 1-2	42, 1
20, 3-4	38, 1	3	42, 1*
5	38, 2*	7	42, 3
6	38, 1	8-9	42, 3
8	38, 2*	18-25	42, 4
25	38, 3*	32-33	42, 4
27-33	38, 4	34	42, 4
34	38, 5.8*	44-45	42, 5
35	38, 7*	46	42, 6
35-36	38, 5; 39, 11	51	42, 8
39	38, 9*	52-53	42, 7
41-44	38, 10	23, 55-24, 1	43, 1
21, 7	39, 13	24, 2	43, 2
8	39, 1.2*	4	43, 2
9-11	39, 3	6-7	43, 5*
9	39, 3.17	9	43, 2
12	39, 4	13-20	43, 3
14-15	39, 6	21	43, 3*
16-17	39, 8	25	43, 4*
19	39, 8*	26	43, 5
20	39, 9	37	43, 6
25-26	39, 9	38-39	43, 6*
27-28	39, 10*	39-40	43, 8
28	39, 12	41-43	43, 8
		47	43, 9

Jean
1, 1-3 9, 8
4, 12 35, 9*
20 35, 9*
22 35, 10

Actes des apôtres
2, 27 7, 11

Romains
1, 20 25, 3
4, 3 34, 12
10-11 34, 12
17 34, 12
9, 28 9, 7

I Corinthiens
2, 12 26, 4
3, 2 5, 1
5, 11 9, 3
6, 15 34, 5
9, 9 21, 1
19 3, 3
10, 4 35, 15
14, 32-33 4, 5*

15, 11 4, 5*
26 20, 5

II Corinthiens
5, 17 1, 6*
11, 13 5, 5

Galates
1, 6-7 5, 1
7 3, 2
8 4, 5
2, 2 2, 5
4 3, 4
4-5 3, 2
9 2, 5; 3, 3
14 3, 2
3, 13 21, 11
4, 10 3, 4

Éphésiens
2, 20 39, 5

I Timothée
5, 18 21, 1

II. INDEX DES NOMS PROPRES

1. Noms de personnes

Aaron 13, 4; 22, 15; 31, 4
Abacuc 18, 9; 20, 3; 22, 12.
13; 39, 9.12
Abraham 13, 6; 34, 10.11.12.
13.14
Achab 10, 3
Achias 35, 9
Adam 20, 8; 31, 2; 41, 1
Aesopus 23, 1.2
Amos 15, 12; 42, 5
Anna 14, 6
Antonianus 4, 5
Appelles (*haereticus*) 17, 12
Archelaus 8, 1
Augustianus 36, 8
Augustus 7, 7; 19, 10
Auseas 13, 6

Balaam 28, 8; 39, 6
Balac 28, 8
Barrabas 42, 4
Belzebul 26, 11.12; 28, 2

Caesar 38, 3
Cerdon (*haereticus*) 17, 12

Daniel 10, 9.12.13.14; 39, 11;
41, 4
David 1, 5.7.8; 12, 5.8; 14, 4;
35, 14; 36, 9.10.11.12.13.14;
37, 1; 38, 10; 41, 4

Epicurus 15, 2
Esaias 1, 4.5.7; 7, 3; 8, 4.9;
10, 1.7; 11, 5.7; 12, 4; 13, 1.
4.7; 14, 6.9.11.13.15.16; 15,
9.10.14; 16, 1.16; 19, 1; 21,
10; 22, 2.8.10.11; 24, 9.10;
25, 4; 26, 11; 27, 7; 28, 3.11;
29, 12.15; 30, 4; 31, 1; 33,
6.9; 34, 13; 35, 10; 37, 1; 39,
6.18.19; 40, 5; 42, 2.5; 43, 2

Ezechias 15, 9
Ezechiel 16, 16; 17, 1; 29, 15

Giezi (*Giezi, minister Helisaei*)
24, 3

Helias 20, 2; 21, 2.4; 22, 1.4.
5.11.12; 23, 7.8
Helisaeus 9, 6.7.8; 12, 15; 23,
4; 24, 3.4; 35, 6.8
Herodes 8, 1; 21, 2; 34, 8.9.
10; 42, 2.3

- Hieremias 1, 6; 9, 2; 11, 9; 15, 10.14; 22, 2; 29, 15; 31, 4.5; 33, 6; 40, 2.3
 Hieroboam 35, 9
 Iacob (*patriarcha*) 1, 6; 39, 6
 Iacobus (*apostolus*) 3, 3
 Iesse 1, 8; 36, 11
 Iesus (*filius Naue*) 12, 3; 13, 4.6; 20, 2
 Iesus (*Christus*) 7, 9.11.12.13.14.15; 8, 4; 9, 9; 10, 10.11; 13, 4; 20, 5.7; 21, 2; 27, 2; 36, 8.9.10.11.12; 37, 1; 39, 1.2; 42, 3; 43, 3.9
 Iezabel 10, 3
 Iohannes (*Baptista*) 11, 4.5.6; 18, 4.5.6.7.8; 21, 2; 26, 1, 2; 33, 7.8.9; 34, 8.9.10; 38, 1.2
 Iohannes (*apostolus*) 2, 2; 3, 3; 5, 2.3; 35, 9
 Iohel 39, 9
 Ionathan 10, 3
 Ioseph (*ex Arimathia*) 42, 8
 Iuda (*patriarcha*) 1, 6; 35, 10; 40, 6
 Iudas (*Isariotes*) 40, 2; 41, 1
 Loth 35, 16
 Lucas 2, 2.4.5; 3, 1.4.5; 4, 3; 5, 2.3.4.6
 Malachias 1, 8
 Mamonas 33, 1.2.3.4.5
 Marcion 1, 1.2; 2, 2.3.4; 3, 1.2.4.5; 4, 1.2.3.4.5; 5, 2.3.4.5.6; 6, 1.2.3.4; 7, 4.5; 8, 2.7; 9, 2.3.7.8.10.14; 10, 8.11.15.16; 11, 3.4.8; 12, 2.5.14.15; 13, 5; 14, 14; 15, 1.6.7; 16, 15; 17, 6.7.10.12.13; 19, 4.5; 20, 1; 21, 1.12; 22, 3.12.16; 23, 1.5; 25, 1.5.16; 26, 8.10.12; 29, 6.14; 30, 2; 31, 5; 33, 4.7; 34, 11.13; 35, 4; 36, 5.8.11; 37, 1; 38, 1.2; 39, 7; 40, 3; 42, 4.5; 43, 7.9
 Marcionites 4, 3; 5, 3; 13, 7; 17, 11; 25, 16; 26, 12; 27, 1.8; 36, 3
 Marcus (*apostolus*) 2, 2; 5, 3
 Maria (*mater Iesus*) 1, 8
 Matthaëus 2, 2; 5, 3; 34, 6; 40, 2
 Micheas 10, 2; 29, 14; 36, 6
 Moyses 9, 9; 15, 9; 20, 1; 22, 1.4.5.10.11.12.13.14.15; 24, 8; 26, 11; 28, 9.10; 34, 1.3.5.6.8.10.14.15.17; 35, 13; 39, 6.18; 40, 1
 Naaman (Neman) 9, 6; 35, 6.8
 Nabuth 10, 3
 Nathan 10, 3
 Naue (*pater Iosue*) 7, 11
 Naum (*propheta*) 13, 2; 20, 3
 Neman: *uide* Naaman
 Noe 35, 16
 Osee 16, 12; 29, 12; 34, 13; 39, 19; 42, 3; 43, 1

- Paulus 2, 4.5; 3, 2.3.4; 4, 5; 5, 13; 39, 5
 Petrus 3, 3.4; 5, 1.3; 9, 1; 11, 1; 13, 6; 21, 6.8; 22, 4.5.6.12; 29, 9; 34, 15; 41, 2
 Pharaon 23, 4.5; 28, 11
 Pharisæus 12, 5.9.15; 19, 7; 27, 1.2; 28, 1; 33, 2.4.6; 35, 12; 36, 2; 38, 1
 Pilatus 42, 1.2.3.7
 Proculus 7, 3
 Romulus 7, 3
 Sabaoth 33, 6
 Saducaeus 38, 4.6.7.9
 Salomon 11, 8; 15, 8; 29, 1
 Samuhel 14, 6
 Sarra 13, 6
 Satanus 26, 11.12
 Saturninus *uide* Sentius
 Saul 10, 3
 Sentius Saturninus 19, 10
 Simon (Petrus) 9, 1; 13, 6
 Sorech 29, 15
 Tiberianus 4, 5; 6, 3
 Tiberius 7, 1
 Valentinus (*haereticus*) 10, 9
 Vrias 10, 3
 Zachaeus 37, 1
 Zacharias 16, 3; 22, 12; 39, 4.8.19
 Zebedaëus 9, 1

2. Noms ethniques et géographiques

- Aegyptius 20, 1; 23, 5; 24, 5
 Aegyptus 1, 6; 23, 4; 24, 2.8; 27, 4
 Acthiopes 13, 7
 Ammonita 24, 8
 Babylon 15, 9
 Babylonius 10, 12; 21, 9
 Bosor 40, 5
 Capharnaum 7, 1
 Chaldaeus 21, 9
 Corinthius 5, 1
 Edom 40, 5
 Elim 13, 4; 24, 1
 Ephesius 5, 1
 Galatae 3, 2; 5, 1
 Galilaea 7, 1.3.4; 43, 5
 Gomorra 29, 12
 Graecus 8, 4; 11, 8
 Hebraeus 23, 4
 Hicricho 12, 3.12
 Hierosolyma 2, 5; 35, 9.10.11
 Hierusalem 1, 4; 13, 1; 26, 1; 39, 9.1
 Iordanis 7, 3; 9, 7; 13, 4; 20, 2
 Israhel 7, 5.6; 16, 12; 18, 1; 22, 16; 23, 1; 24, 2; 25, 10.11; 27, 7; 28, 8; 31, 5; 35, 6.7.9; 39, 6.7; 42, 2; 43, 3.5
 Israhelites 7, 6; 9, 6; 35, 10.11